



LIBRARY OF

Dr. Z. P. Metcalf

1885-1956





NOUVEAU
DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE NATURELLE,
APPLIQUÉE AUX ARTS,

A l'Agriculture, à l'Économie rurale et domestique,
à la Médecine, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES
ET D'AGRICULTEURS.

Nouvelle Édition presque entièrement refondue et considé-
rablement augmentée ;

AVEC DES FIGURES TIRÉES DES TROIS RÉGNES DE LA NATURE.

TOME VII.

DE L'IMPRIMERIE D'ABEL LANGE, RUE DE LA HARPE.

A PARIS,
CHEZ DETERVILLE, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N° 8.

M DCCC XVII.

*Indication des Pages où doivent être placées les
PLANCHES du TOME VII, avec la note de ce
qu'elles représentent.*

- B 24. Animaux mammifères Pag. 161
Cachicame (tatou). — Callitriche (guenon). — Civette.
- B 28. Plantes 209
Clusier rose. — Cocotier nucifère. — Copayer officinal.
— Coquemollier d'Amérique.
- B 27. Insectes 255
Cicindèle champêtre. — Cigale plébéienne. — Cimbex à
épaulette. — Cinips des chrysalides. — Cistelle sulphu-
reuse. — Clairon des ruches. — Clytre quadripunctué.
— Coccinelle à sept points. — Cochenille du nopal,
mâle et femelle. — Conops rufipède et sa tête grossie.
— Corise striée. — Criocère du lis. — Criquet stridule.
— Cucujus rufipède.
- B 38. Oiseaux 342
ANATOMIE. Formes et positions de la langue du Coli-
bri et de l'Oiseau-Mouche.
- B 19. Oiseaux (Colibris) 372
Oiseau-mouche amétiste. — Oiseau-mouche rubis-
topaze. — Oiseau-mouche huppé. — Ortolan de neige.
- B 29. Oiseaux. 399
Calao à casque concave. — Combattant ou Paon de mer.
— Crick poudré ou Meunier.
- B 26. Plantes 439
Cestran nocturne. — Chalef à feuilles étroites. — Clathre
en colonnes. — Condoré à graines rouges.

B 30. Oiseaux Pag. 494

Cassican calybé. — Cardinal huppé. — Coq de roche.

B 31. Coquilles. 583

Dénomination des parties des Coquilles, et Anatomie
des Animaux qui les habitent.

NOUVEAU

DICTIONNAIRE

D'HISTOIRE NATURELLE.

C H O

CHORLITE, *Rostratula*, Vieill. ; *Scolopax*, Lath. Genre de l'ordre des Oiseaux ÉCHASSIERS, et de la famille des HÉLONOMES. *V.* ces mots. *Caractères* : Bec plus long que la tête, un peu grêle, un peu renflé vers le bout ; mandibule supérieure sillonnée latéralement, courbée et lisse à la pointe ; l'inférieure plus courte, droite et déprimée à l'extrémité ; narines linéaires, situées à la base du bec dans une rainure ; langue médiocre, filiforme, pointue ; tête un peu angulaire ; quatre doigts, trois devant grêles, les extérieurs unis à la base par une très-petite membrane ; l'interne libre ; le postérieur portant à terre sur le bout ; ongles falculaires ; ailes courtes, un peu concaves ; les deuxième et troisième rémiges les plus longues. On ne connoît que l'extérieur des chorlites ; mais comme ils ont de l'analogie avec les *bécassines*, on peut soupçonner qu'ils ont le même genre de vie. On les trouve en Afrique et aux grandes Indes.

Le **CHORLITE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE**, *Rostratula capensis*, Vieill. ; *Scolopax capensis*, Lath., porte cinq bandes sur la tête, une roussâtre, deux grises et deux blanches ; le manteau est d'un gris bleuâtre, mélangé d'ondes noires, et traversé par une ligne blanche ; il y a une zone noire sur le haut de la poitrine ; le ventre est blanc, la queue cendrée et rayée transversalement de noirâtre, avec quatre taches jaunes de chaque côté. Longueur totale, dix pouces.

Le **CHORLITE DE MADAGASCAR**, pl. enl., n.º 922, *Scolopax capensis*, Var., Lath., n'est qu'une variété de sexe ou d'âge du précédent. Il a la tête et le cou roux ; deux traits au-dessus de l'œil, l'un blanc, l'autre noir ; un collier de cette dernière

couleur au bas du cou ; le dos noirâtre et gris ; les couvertures des ailes variées de ces deux couleurs et de roussâtre ; des bandes transversales noirâtres , et quatre rangs de taches ovales d'un roux clair , et entourées de noir sur les ailes et sur la queue ; le dessous du corps blanc.

Le CHORLITE DE LA CHINE , *Rostratula sinensis* , Vieill. ; *scolopax sinensis* , Lath. , a la tête rayée de noir et de blanc ; le cou piqueté de gris blanc ; le manteau varié de taches et de lignes d'un gris-brun, bleuâtres, noires et d'un roux clair ; le dessous du corps blanc ; un large feston noir sur la poitrine ; la taille un peu inférieure à celle de la *bécassine commune*.

Le CHORLITE DES INDES , *Rostratula indica* , Vieill. ; *Scolopax indica* , Lath. , a la tête blanche , lavée de gris terreux sur le sommet ; deux raies grises sur les côtés ; la gorge et le ventre blancs ; le cou et la poitrine blanchâtres et tachetés de gris : cette dernière teinte règne sur le dos , le croupion et les petites plumes des ailes, dont les grandes ont des bandes transversales ; le bec et les pieds sont noirs. On le trouve aux Indes.

Le CHORLITE VERT , *Rostratula viridis* , Vieill. ; *Rallus bengalensis* , Lath. Oiseau assez rare , et décrit succinctement par Albin , qui , le premier , l'a fait connoître. On en a fait un *chevalier*, une *bécassine* et un *râle* , et cependant il me semble appartenir au genre *chorlite* ; c'est aux naturalistes qui le verront en nature , à décider si je suis dans l'erreur ; toujours est-il certain que ce n'est ni un *chevalier*, ni un *râle*. Une teinte verte règne sur le dos et les ailes ; dont les quatre premières penes sont pourprées avec des taches orangées ; le cou et les côtés de la tête sont bruns ; celle-ci est , sur le sommet , du même blanc que la poitrine. (v.)

CHORLITO. Nomsous lequel M. de Azara a décrit des *chevaliers* et *destringas* du Paraguay , et à la suite desquels il a rangé une espèce qui me paroît n'appartenir à aucun genre connu. C'est à peu près le sentiment de M. de Azara , qui la regarde comme bien distincte et éloignée des chorlites , non-seulement par la conformation du bec , mais aussi par ses pieds , très-différens de ceux des autres.

Cet oiseau , qu'il appelle *chorlito à tarse comprimé* , a le bec foible , droit et diminuant si sensiblement de grosseur depuis sa base , qu'il est très-mince à son bout ; le tarse n'a pas une demi-ligne d'épaisseur , et il en a deux de large ; le doigt du milieu est joint au doigt extérieur par une membrane jusqu'à la première articulation , et un peu avec l'extérieur : cette membrane accompagne les bords des doigts dans toute leur longueur ; la queue est un peu échancrée , les deux penes intermédiaires étant plus courtes d'une ligne et demie

que les dix autres, et très-pointues. En voilà bien assez, je crois, pour constituer un genre nouveau. *V. STEGANOPE.*

CHORN. C'est le BOULEAU chez les Tartares tschuwaches.
(LN.)

CHORO. Singe d'Amérique, décrit par M. Humboldt, et qui appartient au genre ALOUATE ou SINGES HURLEURS. (DESM.)

CHORODAMON, Dioscoride. Cette plante se rapproche de la BERCE, *heracleum spondylium*, L. (LN.)

CHOROK ou PUTOIS DE SIBÉRIE, *Mustela sibirica*, Pall. *V. MARTE.* (DESM.)

CHORORO. Oiseau de l'Amérique méridionale, dont M. de Azara (*Voyages*) a parlé le premier. Comme je ne l'ai pas vu en nature, et que sa description ne m'instruit pas assez pour déterminer le genre qui lui convient dans une méthode, je le décris isolément. De Azara place cette espèce à la suite de ses YAMBUS (*V. ce mot*); mais il convient qu'on doit l'en séparer, vu qu'il en diffère en ce qu'il a une queue, tandis que les *yambus* n'en ont pas; de plus, il a le doigt postérieur et les ongles plus longs; la jambe et une envergure plus courtes, une arête saillante derrière le tarse; le bec semblable à celui des gallinacés; enfin, les narines et la langue conformées tout autrement. On rencontre cet oiseau solitaire dans les forêts épaisses et humides, sous le 26.^e degré de latitude australe. On l'approche et on le tue difficilement, si ce n'est au coucher du soleil, lorsqu'il marche dans les sentiers, ce qu'il fait avec grâce et la queue relevée.

Cette espèce a le bec long de neuf lignes, épais et large de quatre, presque droit; la langue en forme de lancette et un peu velue à la pointe; l'aile composée de vingt pennes, dont la cinquième est la plus longue; la queue garnie de douze pennes égales, excepté l'extérieure, qui est plus courte de quatre lignes que les autres; il a huit pouces de longueur tale; la tête de couleur de café mal grillé; le reste des parties supérieures d'une teinte plombée et verdâtre, avec du blanc à l'extrémité de la queue et du noirâtre sur les pennes alaires; un trait blanc sur l'œil, lequel s'étend jusqu'aux côtés de l'occiput; les plumes de toutes les parties inférieures blanches, bordées de noir, et avec une tache triangulaire de cette couleur sur le milieu; les pieds d'un blanc roussâtre; le bec blanchâtre et l'iris noirâtre. (*Esp. nouv.*) (V.)

CHORRAËSCH. Nom donné par les Arabes à une variété naine de l'EUPHORBE des anciens, *euphorbia antiquorum*, L.
(LN.)

CHORS. Nom persan de l'OURS. (DESM.)

CHORTO KADIPHE. Nom donné par les Grecs mo-

dernes à une espèce de BUPHTHALME, *bupthalmum maritimum*, L. (LN.)

CHORYZÈME, *Chorizema*. Genre de plantes établi par Labillardière, dans la diadelphie décandrie et dans la famille des légumineuses. Ses caractères sont : calice à deux lèvres et à cinq divisions; corolle papilionacée; stigmat simple, aigu; gousse oblongue, ventrue, à une seule loge polysperme.

Ce genre renferme trois à quatre espèces de sous-arbrisseaux à feuilles alternes et à fleurs disposées en grappes axillaires peu garnies, tous originaires de la Nouvelle-Hollande, et qui se font remarquer par leurs feuilles épineuses en leurs bords comme le houx, et pour leurs fleurs d'un jaune brillant.

Le CHORYZÈME À TROIS LOBES, qui a été placé par quelques botanistes parmi les PULTENÉES, et appelé PODOLOBION par d'autres. Il est figuré dans deux ou trois ouvrages, entre autres, pl. 1477 du *Botanical Magazine* de Curtis. On le cultive dans nos jardins. (B.)

CHOSCHI. Les Mongols nomment ainsi le CEMBRO, espèce de PIN. Une autre horde de Tartares, les Burètes, l'appelle CHUTSCHI. (LN.)

CHOSTEREK et **KOS**. Noms tartares du NOYER, *juglans regia*, L. (LN.)

CHOTIN. Nom qu'Adanson donne à une coquille du genre CÔNE. (B.)

CHOTUBRE. Nom kalmouck de la LOTE. (DESM.)

CHOU. Nom marchand de l'HIPPOPE. (B.)

CHOU, *Brassica*, Linn. (*tétradynamie siliqueuse*.) Genre de plantes de la famille des CRUCIFÈRES, qui a beaucoup de rapports avec les moutardes et les radis, mais qui se distingue des premières par le calice fermé, et des derniers par sa silique qui n'est point renflée à sa base, ni articulée.

Le chou a : un calice formé de quatre folioles droites, légèrement bossues à leur base, rapprochées des pétales, de la longueur de l'onglet, et caduques; une corolle à quatre pétales disposés en croix; six étamines, dont deux plus courtes, avec quatre glandes sur le réceptacle, deux entre chaque étamine courte et le pistil, et deux entre les étamines longues et le calice; un ovaire supérieur, surmonté d'un style court et plus épais que lui. Son fruit est une silique allongée, un peu cylindrique, légèrement comprimée et divisée en deux loges par une cloison longitudinale, un peu plus longue que les valves. Chaque loge renferme plusieurs semences rondes.

Parmi les espèces de ce genre, qui sont au nombre de trente, on compte aujourd'hui le NAVET, la RAVE et la ROQUETTE, dont Tournefort avoit fait autant de genres séparés.

Nous les traiterons à leur lettre. Nous n'allons parler dans cet article que du chou proprement dit, et seulement du CHOU CULTIVÉ, *Brassica oleracea*, Linn.

Le chou tenoit, chez les anciens, le premier rang entre les plantes potagères. Il a été cultivé de temps immémorial chez presque tous les peuples; et il présente maintenant un si grand nombre de variétés, que leur exposition devient embarrassante.

On distingue six races principales de choux, savoir :

Le *colsa*, qui semble représenter l'espèce naturelle, sans altération.

Les *choux verts*, qui s'élèvent le plus et ne pomment jamais.

Les *choux cabus*, remarquables par la pomme des feuilles qu'ils forment dans leur jeunesse.

Les *choux-fleurs*, dont les rameaux et les fleurs naissantes forment une masse charnue et colorée très-particulière.

Les *choux-raves*, dont la première tige s'épaissit en pomme.

Le *chou-navet*, dont la racine est tubéreuse et charnue comme dans le navet.

I. COLSA OU CHOU-COLSA, *Brassica oleracea arvensis*, Linn. C'est le chou qui tient le plus de la nature sauvage. Il a une racine pivotante, menue et fibreuse. Quand il croît sans culture, sa hauteur est de quinze ou dix-huit pouces, et il s'élève jusqu'à quatre ou cinq pieds quand il est cultivé. Ce chou pousse des tiges rameuses, grosses, munies de feuilles sinuées, découpées plus ou moins profondément, peu larges; les inférieures sont en lyre, celles de la tige en cœur, allongées et sessiles. Il porte communément des fleurs jaunes.

Plusieurs auteurs ont confondu mal à propos le colsa avec la navette. On retire, il est vrai, par expression de chacune de ces plantes, une huile qui forme une branche de commerce; et ces huiles, assez semblables, sont en général vendues sous la dénomination d'huile de navette; mais ce ne sont pas moins deux plantes très-différentes. Le colsa est décidément un chou, et la navette une rave.

On cultive en grand le colsa dans les Pays-Bas, aux environs de Lille et dans d'autres cantons du nord de la France. Cette culture fournit dans ces pays la meilleure huile qu'on puisse retirer des productions du sol. Une bonne terre végétale, et qui a de la profondeur, est celle que le colsa exige. On le sème ou comme le grain, ou en pépinière pour le replanter ensuite. C'est ordinairement au commencement de juillet que ce semis a lieu. Vers le milieu de septembre, on transplante le colsa; les pieds doivent être espacés de

douze à quinze pouces en tous sens. Après quelques jours, on les sarcle ; on remplace ceux qui n'ont pas repris ou qui languissent.

La graine est ordinairement mûre au mois de juillet suivant, quelquefois plus tard. Aussitôt que les siliques s'ouvrent, on coupe la plante avec une faucille, et on la porte en petits faisceaux sous des hangars aérés de tous côtés, pour la faire sécher. Quand elle est sèche, on la met en meule comme le blé, et on la bat ensuite dans un temps convenable.

Tout est utile dans le colsa. L'huile qu'on retire de sa graine est bonne à manger, et propre à brûler, à faire du savon noir, à préparer les cuirs, et à fouler les étoffes de laine les pains ou tourteaux dont on l'a exprimée, servent à nourrir et à engraisser les bestiaux de toute espèce, bœufs, vaches, cochons et moutons ; on les leur donne émiétés et mêlés avec du son ; les vaches qui en mangent ont du lait en abondance ; ces tourteaux sont encore un des meilleurs engrais pour les terres destinées à recevoir les semences du colsa. Tous les bestiaux mangent aussi les houppes des pieds de cette plante, et la menne paille qui sort du van quand la graine est nettoyée.

II. CHOU VERT, *Brassica oleracea viridis*, Linn. Ce chou ne pousse jamais comme ceux de la troisième race (les *choux cabus*), et comprend les sous-variétés, parmi lesquelles se trouvent les choux de la plus haute taille, tous plus forts que le colsa, et utiles par leurs feuilles.

Le *grand chou vert* ou *chou vert en arbre*, vulgairement le *chou cavalier*, est remarquable par sa grandeur. Il a l'apparence d'un arbrisseau, sans avoir rien de ligneux. On le cultive comme le précédent, et pour le même usage : il peut se multiplier de bouture.

Le *chou vert frangé*, vulgairement le *chou frisé d'Allemagne*, ou le *chou à rejets du Brabant*. Sa tige s'élève à la hauteur d'un à deux pieds, et se garnit de petites feuilles très-frisées, qui varient beaucoup pour la couleur, et ont besoin d'être attendries par les gelées. On coupe l'extrémité de la tige qui porte les feuilles les plus tendres. De l'aisselle de celles qui restent, il sort, pendant l'hiver, des rejets ou broques qui sont très-bons.

Le *chou vert à grosse côte*. Sa tige s'élève peu ; ses feuilles sont vertes, rondes, unies, épaisses ; leur côte est grosse, blanche, pleine, tendre.

Le *chou pancalier* ou *chou vert frisé*, vulgairement le *chou de Savoie*, le *chou de Hollande*, le *chou d'Espagne*. C'est une

des deux races indiquées comme originaires d'Italie ; sa tige (ou souche radicale) est grosse, haute d'un pied et demi, garnie de grandes feuilles vertes ou blondes, très-foncées ou frisées par les bords, portées par des pétioles gros, courts, tendres et comestibles.

Le chou à faucher. Il a des feuilles oblongues, dentelées et crispées sur les bords.

Il y a le *chou vert commun*, très-cultivé dans quelques parties de la France, et surtout dans le Maine. Ses feuilles sont amples, ailées à leur base, ondulées, crépues et à côtes saillantes; elles servent, en été, à la nourriture des animaux, et pendant l'hiver, lorsqu'elles ont été attendries par les gelées, on en fait usage dans la cuisine.

C'est en pépinière et au printemps qu'on sème le *chou en arbre*, et on le replante à la cheville dès qu'il a cinq à sept feuilles. La terre doit être fumée et profondément labourée. Ce chou est distingué de tous les autres par son caractère vivace ; il n'a pas besoin d'être semé et replanté chaque année. Le *chou vert commun* se cultive de la même manière, ainsi que le *chou frisé d'Allemagne*. Les grandes feuilles de celui-ci sont arrachées des tiges vers la fin de l'été. En octobre, on commence à couper les jets que ces tiges ont poussés, et qui se renouvellent pendant tout l'hiver. Les *choux verts* et les *choux blonds à grosses côtes* sont semés à la fin de juin ; on les repique le mois suivant, et on les plante jusqu'au milieu de septembre. Le blond est plus délicat, mais il craint le grand froid ; le vert y résiste très-bien, et les gelées mêmes l'attendrissent ; quand on le fait cuire couvert de glaçons, il est meilleur. Le *chou pancalier* s'attendrit aussi par les neiges et par les frimas. Ce chou est d'une grande ressource dans les cantons montagneux et froids.

III. CHOU-CABU OU CHOU POMMÉ, *Brassica oleracea capitata*, Linn. Cette race de chou est remarquable en ce que les individus, avant le développement de leur tige et de leurs branches, ont leurs feuilles grandes, peu découpées, presque arrondies, concaves, et tellement rapprochées, qu'elles s'embrassent les unes les autres, se recouvrent comme les écailles d'un bulbe, se compriment fortement, et, s'enveloppant, forment une grosse tête arrondie, massive, qui enferme pendant long-temps la tige et les branches en raccourci, lesquelles enfin n'en sortent qu'en rompant cette tête ou pomme monstrueuse. Voici les sous-variétés principales de ce chou ; il y en a de plusieurs couleurs.

Le chou pommé blanc. C'est le chou le plus commun dans toutes les parties de la France, parce qu'il est gros, peu

difficile sur le terrain , et moins sensible que les autres aux intempéries des saisons.

Le *chou pommé de Saint-Denis* ou *d'Aubervilliers*. Il diffère du précédent par sa tige plus élevée , et par sa pomme un peu pointue à son sommet ; elle est ferme et blanche. C'est l'espèce la plus commune des environs de Paris. Il se rapproche beaucoup du suivant.

Le *chou pommé blanc hâtif* ou *de Bonneuil*. Ses feuilles sont grandes , arrondies , d'un vert lavé de bleu ; sa pomme de grosseur médiocre , un peu aplatie au sommet , ferme et pleine.

Le *chou pommé frisé précoce* ou *d'Yorck*. C'est le plus précoce des choux pommés , c'est-à-dire celui qui forme sa tête le plus promptement. Sa tige est fort courte ; ses feuilles , d'un vert clair , sont finement dentelées et un peu froncées par les bords ; sa tête est petite , blanche , ferme : il est tendre , doux , excellent.

Le *chou pommé en pain de sucre* ou le *chou chicon*. Ses feuilles sont presque de la forme d'une raquette , très-concaves , allongées , étroites vers la queue , s'élargissant régulièrement jusqu'à l'extrémité , qui est arrondie. Sa pomme est à peine de grosseur médiocre , de la forme d'une laitue romaine ou d'un cône renversé , peu ferme , souvent même un peu creuse , blanche , tendre , douce , excellente. Il est un peu moins précoce que le précédent ; les amateurs le préfèrent à tous les autres.

Le *chou pommé de Strasbourg*. Il est précoce , de la seconde saison. Il a une tête sphérique , très-aplatie à son sommet , blanche , tendre , fort bonne.

Le *chou pommé d'Allemagne* , ou *chou quintal*. Il est très-peu connu en France , mais le plus cultivé en Allemagne , et celui qui demande le moins de soins. Ses feuilles sont d'un vert pâle. Aucun chou ne forme une plus grosse tête que celui-ci ; elle est ronde , blanche , à nervures un peu grosses.

Le *chou pommé rouge*. Ses feuilles sont grandes , d'un pourpre brun , ou vertes , avec les côtes et les nervures rouges. Ce chou a plusieurs sous-variétés dégénérées : il est plus d'usage en médecine que dans la cuisine.

Le *petit chou pommé rouge* ou le *knaper des Hollandais*. Sa pomme est fort petite ; elle a ses feuilles entièrement teintes d'un rouge violet et à nervures d'un rouge moins foncé : c'est un excellent chou.

Le *chou pommé frisé* ou le *chou pommé frisé d'Allemagne*. Il ressemble au *chou d'Allemagne* par sa force ; sa tête , qui est presque aussi grosse , est blanche , encore plus tendre et excellente.

Le *gros chou pommé de Milan*. Sa tige est haute et bien garnie de feuilles d'un vert foncé, grossièrement frisées; il forme une pomme assez grosse, ferme et pleine; il est un peu dur s'il n'a été attendri par les gelées. C'est le chou qui donne le plus de variétés.

Dans le midi de la France on sème le chou pommé ou cabus à l'entrée de l'hiver, et on le replante en mars. Quand les fortes gelées surviennent, on le couvre de paille. Au printemps, on forme des carreaux entiers avec ces choux; ils sont plantés à deux pieds en tous sens sur un ados de sillon; l'autre ados est garni de salades ou autres menues herbes. Dans le nord et aux environs de Paris, on sème ce même chou en août, et on le plante en octobre, dans un endroit abrité où il passe l'hiver, en le garantissant des fortes gelées; lorsqu'elles le surprennent avant qu'il ait été garanti, on attend que le soleil l'ait fait dégeler, et on le couvre ensuite. Il est replanté en mars, et on commence à le manger en août.

Tous les choux cabus ont une tendance à crever et à se fendre; dès lors la pluie, pénétrant dans l'intérieur de la pomme, la fait pourrir. Quand on la voit au point de sa grosseur, on prévient cette rupture en arrachant la plante à moitié; la végétation est ralentie par le brisement d'une partie de ses racines.

IV. CHOU-FLEUR et CHOU-BROCOLIS, *Brassica oleracea botrytis*, Linn. La surabondance de nourriture, dans cette race, au lieu de se porter, comme dans les autres, soit dans les feuilles, soit dans la souche ou la racine, se porte dans les branches naissantes de la véritable tige, et y produit un gonflement si singulier, qu'il les transforme en une masse épaisse ou une tête manelonnée, charnue, blanche, tendre, en cime dense, qui ressemble en quelque sorte à un bouquet, et qui est fort bonne à manger. Si on laisse pousser cette tête jusqu'à la hauteur convenable, elle se divise, se ramifie, s'allonge et porte des fleurs et des fruits comme les autres choux. Les feuilles des choux-fleurs sont plus allongées que celles des choux-cabus; et leur tête est, dans les belles variétés, d'un blanc éclatant. Les plus intéressantes variétés de cette race sont: le chou-fleur dur commun, le chou-fleur dur d'Angleterre, le chou-fleur tendre, le chou-brocolis commun, le chou-brocolis de Malte, le chou-brocolis blanc.

Le chou-fleur de Malte, celui de Hollande, celui d'Italie, celui de Chypre et autres, ne se distinguent que par un peu plus ou un peu moins de volume, de blancheur, de finesse, de

précocité. On doit regretter le brocolis vivace , cultivé jadis en Italie , et décrit par Columelle et par Pline.

Culture.— Dans une terre bien amendée , le *chou-fleur* se soutient par des arrosements , sans dégénérer ; il redevient *chou* lorsqu'on le néglige. Plus il s'éloigne des pays méridionaux , plus il diminue de grosseur et de qualité. Les deux espèces , le *hâtif* ou *tendre* , et le *tardif* ou *dur* , dans le Midi de la France , sont d'abord élevés sur couche , et ensuite repiqués en pleine terre. Dans le nord , elles demandent au moins deux transplantations. Le *dur* est semé en automne , et le *tendre* en janvier ; on les repique l'un et l'autre sur une ou deux couches , et au printemps on les plante à deux pieds dans un terrain engraisé et labouré suffisamment. Cette plante aime l'eau : elle a besoin d'être arrosée tous les deux jours , après sa dernière reprise. Quand la pomme a acquis la grosseur du poing , pour la faire blanchir , on la recouvre en liant les feuilles par l'extrémité.

On sème aussi les choux-fleurs *durs* en septembre , et les *tendres* depuis janvier jusqu'en mai. Dans ce dernier mois ils peuvent être semés en pleine terre ; mais il faut toujours les repiquer une fois , ou même deux , pour les arrêter et les empêcher de monter.

Le *brocolis* demande une terre substantielle , bien divisée et fumée. Sa culture , tant au nord qu'au midi , est à peu près la même que celle du chou-fleur *tendre*. Dans les contrées chaudes de la France , les brocolis sont plus beaux et plus délicats que ceux qu'on obtient à force de soins aux environs de Paris et dans les climats semblables. On mange le brocolis crud ou cuit , et on le confit ainsi que le chou-fleur.

V. CHOU-RAVE OU CHOU DE SIAM, *Brassica oleracea gongyloides*, Linn. Dans cette race , la surabondance de nourriture se porte à la souche ou fausse tige de la plante , et y produit un gonflement remarquable , qui la transforme en une masse tubéreuse , succulente et bonne à manger.

Il y a le *chou-rave commun* , dont les feuilles sont d'un vert pâle , et dont la tige devient une tubérosité arrondie , de trois à quatre pouces de diamètre , ayant une écorce verte et une pulpe ferme et blanche ; le *chou-rave violet* , plus gros , plus tendre que le précédent , et qui s'en distingue aisément par des traits de violet , sur les pétioles et les nervures de ses feuilles , et par la même couleur sur presque toute la peau de son tubercule.

Culture et usage de ce chou.— Le tubercule du chou-rave (*Instruct. sur la culture et l'usage des choux* , par la Commission d'Agric.) est la partie de cette plante dont on fait surtout

usage. Sa chair ou pulpe est beaucoup plus ferme que celle du navet ; elle en a la saveur mêlée de celle du chou. Dans les années pluvieuses , ou lorsque ce chou a été soigneusement arrosé , cette pomme crue est tendre , cassanté et de bon goût ; cuite , on la mange au gras ou au maigre. Elle convient beaucoup à la nourriture des bestiaux. On fait en Allemagne un assez grand usage de cette production. Dans les années sèches , ou lorsque les arrosements sont négligés , elle se durcit et devient ligneuse. Pour l'avoir bonne , on sème peu de ces choux à la fois , et à trois ou quatre époques , depuis le milieu de mars jusqu'au commencement de juin ; on les bine et on les arrose fréquemment. On s'en sert pour la table , lorsqu'ils sont à peu près à demi-grosceur. Quand on cultive en grand cette espèce pour les bestiaux , on la sème à la dernière époque indiquée. Les rosées de la fin de l'été et de l'automne , la fraîcheur des nuits plus longues alors , et les pluies assez ordinaires , les attendrissent , et rarement ils se cordent en cette saison. En hiver , on en fait usage comme des autres racines ; sans être ensablés ou enterrés , ils se conservent fort long-temps à l'abri de la gelée. Les feuilles du chou-rave peuvent être données aux bestiaux.

VI. CHOU-NAVET', *Brassica oleracea, napo-brassica*, Linn. Il semble , dans cette race , que l'espèce du chou soit altérée et participe de la nature du navet. Comme lui , le *chou-navet* produit ses feuilles à fleur de terre ; elles sont plus ailées et plus découpées que celles du *chou-rave* , mais douces au toucher , comme tous les choux , et assez ressemblantes aux feuilles du *chou à faucher* , quoique moins nombreuses. Cette plante diffère du chou-rave , en ce que la tige de celui-ci est renflée et forme une protubérance au-dessus de la terre ; tandis que la protubérance que forme la racine du *chou-navet* est enfoncée dans la terre. Cette racine est presque ronde , de trois à quatre pouces de diamètre ; elle contient une pulpe comestible , plus ferme que celle des navets , couverte d'une peau dure et épaisse. Du milieu des feuilles radicales , il s'élève , la seconde année , à trois ou quatre pieds , une tige rameuse qui donne des fleurs et des graines comme les autres choux. Cependant on doit remarquer , à cet égard , que , dans cette race et dans la précédente , la graine est communément fort grosse ; tandis qu'elle est fort petite , au contraire , dans les choux-fleurs.

On distingue le *chou-navet* ordinaire et le *chou-navet de Laponie* , qui n'en est peut-être qu'une variété. Le premier vient d'être décrit ; le second est moins connu. Il a , il est vrai , beaucoup de ressemblance avec l'autre ; mais ses feuilles sont

plus nombreuses, plus épaisses, et d'un vert plus foncé; il pousse plusieurs tiges, tandis que le chou-navet commun n'en produit qu'une; et d'ailleurs il n'a pas, comme celui-ci, autour de sa racine, la même quantité de filets ou de fibres, parmi lesquels il s'en trouve souvent d'un pouce de grosseur. Enfin, ce qui le distingue particulièrement, c'est la propriété qu'il possède de résister aux froids les plus rigoureux, et même de végéter et de prendre de l'accroissement sous la neige et la glace; propriété précieuse que n'a pas, au même degré, le chou-navet commun.

Le chou de Laponie est, pour ainsi dire, une plante nouvelle pour nous. Les Suédois l'ont d'abord cultivé avec succès, et les Anglais en font un grand usage depuis environ quinze ans. Sonnini est le premier qui ait fait connoître en France cette précieuse plante, et qui l'ait cultivée en grand. Ce savant éditeur de Buffon, a lu, en 1787, à l'Académie des Sciences et Arts de Nancy, et fait imprimer depuis, un mémoire intéressant sur la culture de ce chou. Pour faire ses expériences, il a choisi sa terre de Lironcourt, située en Lorraine, sur les confins de la Franche-Comté et de la Champagne. C'est un pays peu éclairé, et dont les habitans sont la plupart misérables. Ils ont vu d'abord avec indifférence les essais de Sonnini; mais bientôt, témoins de la belle végétation de ce nouveau chou, que la rigueur de l'hiver n'interrompoit pas, et de l'embonpoint du bétail qui en étoit nourri, dans un moment où la disette des fourrages affligeoit les campagnes, ils ont été forcés d'ouvrir les yeux sur la grande utilité de cette plante. Alors Sonnini en a distribué gratuitement des semences à ceux qui lui en ont demandé, et insensiblement, la culture de ce végétal précieux s'est étendue dans la contrée. C'est ainsi que l'exemple est plus fort que l'enseignement. Cela est surtout vrai dans l'économie rurale.

Les ennemis des choux, en général, sont les *pucerons*, les *altises*, la *punaise des jardins*, les *limaces*, les *limaçons* et la *chenille*. Celle-ci seule est plus redoutable que tous les autres.

Plus l'hiver est long dans un pays, plus on doit multiplier les espèces de choux qu'on peut tenir en réserve, ou celles qui ne craignent point le froid. Tels sont les *choux verts et blonds à grosses côtes*, le *colsa*, le *paucalier*, le *chou en arbre*, sans compter le *chou-navet*, dont il a été parlé. On donne communément aux bestiaux les feuilles des choux en nature; ce n'est pas la plus économique ni la meilleure nourriture. Voici une méthode préférable, et pratiquée avec succès. Dans toute grande ferme, on entretient un feu presque continu à la cheminée de la cuisine. Ayez toujours sur ce feu

un chaudron de la plus grande capacité ; remplissez-le de feuilles de choux avec les grosses côtes et les tronçons ; qu'une certaine quantité d'eau surnage les plantes : pour leur assaisonnement , jetez dans ce vaisseau quelques poignées de son , un peu de sel , et surtout l'eau grasse de la lavure des vaisselles. Lorsque les herbages seront à moitié cuits , retirez-les , laissez-les tiédir , et donnez-en soir et matin une certaine quantité aux bœufs , aux vaches , etc. , avec l'eau qui a servi à les cuire. Il est peu de nourritures qui entretiennent mieux en chair le gros et le menu bétail.

Tout le monde connoît l'emploi du chou dans la cuisine , et la prodigieuse consommation qu'en font surtout les habitans des campagnes dont il est l'aliment journalier : cet aliment est pourtant quelquefois malsain. Les choux d'été que l'on fait cuire et que l'on mange aussitôt après qu'ils ont été coupés , sont venteux et indigestes. Ils le seront moins , ou point du tout , si avant de les consommer on laisse leurs feuilles se faner pendant plusieurs jours. Les meilleurs choux , et en même temps les moins lourds à l'estomac , sont ceux d'hiver , que la gelée a flétris et attendris.

Dans quelques pays , on fait sécher les *choux-fleurs* et on confit les *choux-pommes*. Les premiers dépouillés de leurs feuilles sont coupés par branches ; on les fait bouillir deux minutes dans une eau légèrement salée ; ils sont aussitôt retirés et mis à égoutter sur des claies , qu'on expose ensuite deux ou trois jours au soleil ; après ce temps , on porte les choux-fleurs dans un four à demi-chaud , et on les y tient jusqu'à ce que leurs tronçons soient secs ; alors on les renferme dans du papier pour les soustraire à l'humidité.

Pour confire les *choux-cabus* , on les divise en six ou huit parties , suivant la grosseur ; ils sont jetés un moment dans l'eau bouillante , puis retirés et plongés dans le vinaigre , qu'on change de temps à autre , surtout dans le commencement , en y ajoutant un peu de sel. Ces deux préparations peuvent être utiles sur mer pour les voyages de long cours ; la première réunit l'agréable à l'utile , et la seconde est un remède excellent contre le scorbut. (D.)

CHOU BATARD. Nom de l'ARABETTE TURRITE. (B.)

CHOU CARAÏBE. C'est le GOUET SAGITTÉ. (B.)

CHOU DE CHIEN. C'est la MERCURIALE. (B.)

CHOU DU BRÉSIL, CHOU CARAÏBE et CHOU POIVRÉ. Différens noms que l'on donne , dans les îles , au GOUET COMESTIBLE , *arum esculentum* , L. (LN.)

CHOU DU COCOTIER. On appelle ainsi le paquet de feuilles non développées qu'on trouve au sommet de plusieurs espèces de **COCOTIERS**, et qui se mange comme le chou. *Voyez les mots PALMIER et COCOTIER.* (B.)

CHOU-FLEUR. *V.* **CHOU.** (B.)

CHOU-FLEUR. Nom marchand du **POCILLOPORE CORNE DE DAIM** de Lamarck. (B.)

CHOU MARIN SAUVAGE. *V.* **CRANBEE MARITIME.** (B.)

CHOU DE MER. Le **LISERON SOLDANELLE** porte ce nom dans quelques cantons. *V.* ce mot. (B.)

CHOU PALMISTE. C'est, pour les autres palmiers, ce que le *chou du cocotier* est pour le *cocotier*. *V.* au mot **PALMIER.** (B.)

CHOU POIVRE. Nom vulgaire du **GOUET COMMUN.** (B.)

CHOUAN ou **CHOUANT.** C'est, dans la Bretagne et dans l'Anjou, le nom du **HIBOU** ou **MOYEN-DUC.** (V.)

CHOUAN. On donne ce nom à la **CHEVANNE.** *V.* au mot **CYPRIN.** (B.)

CHOUAN. Semence qu'on apporte du Levant, et qui a un goût légèrement aigrelet: on l'emploie quelquefois dans la teinture; c'est la graine de la **TRIGONELLE FENUGREC.**

M. Desvaux, dans le n.º 9 de la seconde année du *Journal de Pharmacie*, établit que le *chouan* est la sommité des branches de l'**ANABASE A FEUILLES DE TAMARISC.** (B.)

CHOUANA MANDARU. C'est, dans Rumphius, la **BAUHINIE POURPRE.** (B.)

CHOUART. Dans le Vendômois, c'est la **CHOUETTE EFFRAIE.** (S.)

CHOU. *V.* le genre **CORBEAU.** (V.)

CHOUCA. *V.* **CHICAS.** (S.)

CHOUCADOR. *V.* le genre **MERLE.** (V.)

CHOUCALE. *V.* le mot **CALLE.** (B.)

CHOUCARI DE LA NOUVELLE GUINÉE. *Voyez* **CORACINE.** Dans le *Règne animal*, de M. Cuvier, les *choucaris* font un genre particulier. (V.)

CHOUCAS. *V.* l'article **CORBEAU.**

Le **CHOUCAS DES ALPES.** *V.* **CHOQUART.**

Le **CHOUCAS** proprement dit. *V.* le genre **CORBEAU.**

Le **CHOUCAS À BEC ET PIEDS ROUGES.** *V.* **CORACIAS.**

Le **CHOUCAS CHAUVÉ.** *V.* **CORACINE.**

Le **CHOUCAS DE LA JAMAÏQUE**. *V.* **QUISCALES**, **VERSICOLOR** et **BARITA**. (v.)

Le **CHOUCAS DE LA MER DU SUD**. *V.* **CORACINE À FRONT BLANC**.

Le **CHOUCAS DE LA NOUVELLE-GUINÉE**. *V.* **CORACINE À VENTRE RAYÉ**.

Le **CHOUCAS D'OWIHÉE**. *V.* **CASSICAN NOIR**.

Le **CHOUCAS DES PHILIPPINES**. *V.* **DRONGO BALICASSE**. (v.)

CHOUCÉ. Dans l'Inde, c'est la **CRESSERELLE**. (s.)

CHOUCHETTE, **CHOCOTE**, **CHOUETTE**. Noms vulgaires du **CHOUCAS**. (v.)

CHOUCOU. *V.* le genre **CHOUETTE**. (v.)

CHOUCOUHOU. *V.* le genre **CHOUETTE**, article des **CHOUETTES-ÉPERVIERS**. (v.)

CHOUD. Nom de l'**ÉPICIA** (*Pinus abies*) chez les Tartares-Wogules. (LN.)

CHOUDET. Nom vulgaire du **MOYEN-DUC** ou **HIBOU**; (v.)

CHOUE, augmentatif de *Chouette*. En Lorraine, ce mot est la dénomination générique des oiseaux de nuit. C'est, aux environs de Niort, le nom du *choucas*. (v.)

CHOUE CORNEROTTE. En Bourgogne, c'est le nom du **HIBOU** ou **MOYEN-DUC** (*Strix otus*), Linn. (DESM.)

CHOUETTE, *Strix*, Lath. Genre de l'ordre des **ACCIPITRES**, de la tribu des **NOCTURNES** et de la famille des **ÆGOLIENS**. *V.* ces mots. *Caractères* : bec droit à la base chez une seule espèce, incliné dès l'origine chez les autres, (garni d'une cire molle, couverte par des plumes sétacées, dirigées en avant), épais, comprimé latéralement; mandibule supérieure à bords dilatés, crochue, aiguë, l'inférieure droite, plus courte, obtuse, échancrée vers le bout; narines orbiculaires, ou ovales, ou elliptiques, cachées sous les plumes; langue canaliculée, épaisse, charnue, obtuse, échancrée à la pointe; tête, oreilles et yeux grands; bouche très-fendue; tarsi le plus souvent couverts de duvet; quatre doigts, trois devant et un derrière, l'intermédiaire uni au doigt externe par une membrane; celui-ci versatile chez la plupart; ongles très-rétractiles, forts, crochus et aigus; les première, deuxième et troisième rémiges ordinairement dentelées sur les bords.

Ce genre est divisé en deux sections : la première, sous le nom de **CHOUETTE**, renferme les espèces qui n'ont point la tête garnie de deux aigrettes; la deuxième, sous celui du **HIBOU**, celles qui en sont pourvues. J'ai placé, au commencement de la première, les *chouettes éperviers*, lesquelles se rapprochent davan-

tage des *accipitres diurnes*, par leur forme, par leurs mœurs, par la longueur de leur queue, par leurs oreilles ovales et recouvertes de plumes effilées qui ne viennent que de dessous l'œil; tandis que les chouettes et les hiboux ont la queue proportionnellement plus courte et les yeux entourés de plumes écailleuses. Ces deux divisions sont celles adoptées par Linnæus, Latham, etc.

Les *hiboux* et les *chouettes* se font remarquer par une grosse tête, de grands yeux dirigés en avant et entourés d'une collerette de plumes effilées, qui, d'un côté, s'étendent sur une partie du bec, et de l'autre au-delà des yeux. Tous ont une grande finesse d'ouïe; aussi les canaux semi-circulaires des oreilles sont plus grands chez eux que chez les *accipitres diurnes*. Les cavités attenantes à la caisse de leur tympan sont d'une étendue très-considérable et entourent même la base du crâne dans l'*effraie*; l'orifice extérieur de l'oreille est fort large et posé dans une grande cavité, revêtue d'une peau nue, repliée en cloison, qui en fait une espèce de conque, comme dans l'homme; des plumes du tour de l'œil la recouvrent, et contribuent à donner un aspect de chat à la tête de ces oiseaux. C'est principalement d'après l'étendue de la collerette, la grandeur et la forme des oreilles, que M. Savigny a divisé génériquement les oiseaux nocturnes. J'ai déduit, à l'article des *accipitres nocturnes*, les motifs qui m'ont empêché d'adopter ces nouveaux genres. M. Cuvier, *Règne animal*, les a isolés à peu près de même, et a cité de plus des espèces exotiques. Comme le travail de ces deux savans naturalistes présente un grand intérêt, je ne puis m'abstenir d'en indiquer les résultats.

Les oiseaux de nuit composent cinq genres dans l'ouvrage de M. Savigny (Oiseaux de la Syrie et de l'Égypte). Le premier (*Noctua*) a pour principaux caractères distinctifs, les tarsi laineux de toutes parts, les doigts velus jusqu'à la base des deux dernières phalanges; les cercles périophthalmiques médiocres et peu réguliers; les oreilles externes petites, rondes et dénuées d'opercules; la tête sans aigrette. Espèce, la CHEVÊCHE. Dans le deuxième (*Scops*), les tarsi sont laineux et écailleux par derrière; les cercles et les oreilles comme dans la première; la tête est surmontée de deux aigrettes. Espèce, le PETIT-DUC. Dans le troisième (*Bubo*), les tarsi sont empennés de toutes parts, les doigts velus jusqu'à la base des dernières phalanges; les cercles grands et échancrés sur les côtés du front; les oreilles externes excessivement grandes, arquées de manière à suivre le contour de la face, et couvertes chacune d'une valve membraneuse,

emplumée, qui s'ouvre par son bord postérieur; la tête est surmontée de deux aigrettes. Espèces, les HIBOUX MOYEN, et D'EGYPTE. Les oiseaux de la quatrième (*Syrnium*) ont les tarsi et les doigts pareils à ceux des précédens; les cercles grands, réguliers; les oreilles grandes et operculées; la tête dépourvue d'aigrette. Espèce, le CHAT-HUANT, *ululans*. Dans la cinquième (*Strix*), les tarsi sont pareils et les doigts poilus jusqu'aux dernières phalanges; les cercles et les oreilles comme les précédens; la tête sans aigrette. Espèce, l'EFFRAIE.

Les divisions des oiseaux de proie nocturnes sont, dans le Règne animal de M. Cuvier, au nombre de sept: 1.º les HIBOUX; *otus*, se distinguent en ce qu'ils ont sur le front deux aigrettes de plumes qu'ils relèvent à volonté; la conque de l'oreille étendue en demi-cercle depuis le bec jusque vers le sommet de la tête, et garnie en avant d'un opercule membraneux; les pieds garnis de plumes jusqu'aux ongles. Ce sont les *Strix ascalapus* de Savigny, *otus*, *ulula* et *brachyotos* de Linn. et de Gm.

2.º Les CHOUETTES (*Ulula*) ont les oreilles des hiboux et non les aigrettes. Ce sont les *Strix litturata* de Retzius et *nebulosa* de Gmelin.

3.º Les EFFRAIES (*Strix*) portent des oreilles aussi grandes que celles des hiboux, et pourvues d'un opercule qui l'est encore plus que celui de ces derniers; leur bec ne se courbe que vers le bout; leurs tarsi sont emplumés, et les doigts ne sont que poilus; le masque formé par les plumes effilées qui entourent les yeux, a plus d'étendue. On ne connoît qu'une seule espèce, le *Strix flammea*.

4.º Les CHATS-HUANS (*Syrnium*) ont le disque de plumes effilées et la collerette comme les précédens; mais leur conque se réduit à une cavité ovale qui n'occupe pas moitié du haut du crâne; ils n'ont point d'aigrettes, et leurs pieds sont emplumés jusqu'aux ongles. Ce sont les *Strix aluco* et *stridula*.

5.º Les DUCS (*Bubo*), qui, avec la conque aussi petite et le disque des plumes moins marqué que les chats-huans, possèdent des aigrettes; les pieds sont emplumés jusqu'aux ongles. Tels sont le *Strix bubo*, et les CHOUETTES A AIGRETTES.

6.º Les CHEVÈCHES (*Noctua*) n'ont ni aigrettes ni conque de l'oreille évasée et enfoncée; l'ouverture en est ovale, à peine plus grande que dans les autres oiseaux; le disque de plumes effilées est moins grand et moins complet encore que dans les ducs. C'est parmi celles-ci que se trouvent les CHOUETTES ÉPERVIERS, *Strix funerea*, *hudsonia*, *uralensis*, *accipitrina*; et parmi celles à queue courte, on y trouve les *Strix nyctea*, *passerina*, *tengmalmi*, *pygmaea*, *cayennensis*, *huhul* et *torquata*; quelques-unes ont les tarsi et les doigts nus; l'une, entre autres, est le *Strix nudipes*.

7.^o Les **SCOPS** (*Scops*). Leurs oreilles sont à fleur de tête, les disques imparfaits, les doigts nus comme les précédens, et les aigrettes analogues à celles des ducs et des hiboux; on ne cite encore que le *Strix scops* d'Europe.

La nature, toujours prévoyante, a placé une destruction plus ou moins prompte à côté d'une population plus ou moins grande. Pour balancer celle de ces petits animaux dévastateurs des grains et des végétaux, elle a donné à des oiseaux de proie la faculté de voir aux heures où les uns quittent leur retraite pour chercher leur pâture, et où les autres se livrent au sommeil. Les chouettes saisissent leur proie au lever de l'aurore, au crépuscule tombant, et pendant la nuit au clair de la lune. Quoique les rayons du soleil les éblouissent toutes, il en est cependant quelques-unes, les *harfangs* et les *chouettes-éperviers*, qui chassent pendant le jour; plusieurs des autres poursuivent les petits oiseaux, mais en prennent rarement, si ce n'est sous un ciel brumeux. Le grand-duc n'y voit que pour voler à une assez grande distance; mais cette vue, que le trop grand éclat offusque, et qui s'exerce si parfaitement à une foible clarté, ne peut percer l'obscurité d'une nuit close. Pendant ce temps et celui où le soleil est sur l'horizon, la plupart se tiennent soit dans des trous d'arbres ou de murailles, soit blottis sur de grosses branches. Si on trouble leur repos, si on les inquiète, ils ne peuvent faire que de très-petites courses; leur vol est court, incertain, embarrassé, et les petits oiseaux, qui semblent connoître leur gênante situation, les insultent impunément; plus ils s'aperçoivent de leur embarras, plus ils redoublent leurs cris, plus ils les assaillent; les plus petits, les plus foibles même les tourmentent avec le plus d'opiniâtreté, et sont assez hardis pour les attaquer et les frapper. Mais lorsque le soleil est près de se coucher, cette audace se change en crainte; ils s'éloignent, fuient et cherchent un asile qui puisse les mettre à l'abri de la voracité de leurs ennemis.

Quoique les oiseaux nocturnes ne paroissent pas pouvoir voler fort loin, l'on en voit cependant en mer à une très-grande distance de terre. Celui qu'a vu Catesby étoit entre les deux continens d'Afrique et d'Amérique, par les vingt-six degrés de latitude nord; ce qui suppose un point très-éloigné de l'un et de l'autre. Lors de mon retour des Etats-Unis, au mois de septembre, étant à près de quatre-vingts lieues de toute terre, un hibou vint se poser sur les vergues du navire: il n'étoit pas fatigué autant qu'on devoit le croire en le voyant à une si grande distance de terre; car, dès qu'on s'en approcha, il s'enfuit et ne reparut plus.

Les chouettes et les hiboux ne se réunissent jamais en

troupes, et se tiennent rarement en famille. On les rencontre presque toujours seuls, ou seulement par paire composée du mâle et de la femelle. Presque toutes les espèces qui habitent le nord des deux continents sont voyageuses. Les unes nichent dans des fentes de rocher, de muraille ou dans des arbres creux; d'autres sur les poutres des édifices; d'autres sur la terre, dans des touffes d'herbe, ou dans des trous qu'elles creusent elles-mêmes. Leur ponte est de deux à quatre œufs. Les petits naissent couverts d'un duvet épais, prennent d'eux-mêmes, dès leur naissance, les alimens que le père et la mère leur présentent entiers ou par lambeaux. Comme les chouettes peuvent ouvrir le bec, assez pour prendre les souris, les rats, les loirs, et que leur gosier, aussi ample et aussi large que l'ouverture du bec leur permet d'avaler, ils regorgent souvent des pelotes de poils, de peaux et d'os non digérés.

Quoiqu'on ne cesse de répéter que les oiseaux nocturnes ne sont nullement nuisibles, et qu'ils méritent, plus que tout autre, d'être protégés, puisque sans eux nos grains et nos végétaux les plus précieux et les plus nécessaires seroient en grande partie détruits dans nos champs et nos greniers par les petits animaux rongeurs, dont ils se nourrissent de préférence; cependant leur utilité semble toujours méconnue; tant est puissant le préjugé qui les fait prendre en horreur. Certaines chouettes sont, aux yeux du vulgaire, des oiseaux funèbres et les messagères de la mort, si elles s'arrêtent sur la maison d'un malade, et si elles y font entendre leurs cris sinistres. Ce même préjugé existe aussi chez les peuplades américaines; néanmoins il faut en excepter celles de la Floride et de la nouvelle Géorgie, qui regardent un *hibou empaillé* comme le signe du savoir, de la sagesse et de la pénétration dans l'avenir: aussi est-ce une marque distinctive réservée à leurs prêtres.

Tout le monde sait que les diverses chasses que l'on fait aux petits oiseaux avec la *chouette*, et spécialement la pipée, sont fondées sur l'antipathie que les pinsons, les rouge-gorges, les mésanges, les geais, etc., ont pour elle; son cri seul, même imité, suffit pour les faire venir où les pièges sont tendus.

A. Chouettes-Eperviers.

La CHOUETTE-CAPARACOCHE, *Strix hudsonia*, Linn., Gm.; *S. funerea*, Var. A., Lath., pl. B. 2 des *Oiseaux d'Edwards*, se trouve à la baie d'Hudson. Elle a le bec et l'iris orangés; le sommet de la tête blanc; le cou et la moitié du dos d'un brun obscur, varié de blanc; les ailes tachetées, et les scapulaires rayées transversalement des mêmes couleurs; le bas du

dos et les parties postérieures d'un brun foncé, avec des raies transversales plus claires ; le dessous du corps blanc et traversé de lignes brunes ; le dessus de la queue d'une teinte obscure , avec des raies transversales étroites et blanches , et le dessous cendré ; les plumes des pieds traversées de petites lignes brunes sur un fond blanc. La femelle est un peu plus grosse , et a des couleurs plus claires que le mâle. Ils portent à la baie d'Hudson , le nom de *Caparacoch*.

La CHOUETTE CHOUCOUHOU , *Strix niduella*, Lath. , pl. 39 des *Oiseaux d'Afrique* de M. Levaillant : sa taille égale celle du moyen *Duc*, et son bec est presque caché dans les plumes qui l'entourent ; elle a l'iris d'un jaune de topaze ; une plaque de plumes blanches sur la gorge ; tout le plumage brun , moins foncé en dessous , et varié de blanc ; la queue rayée de brun , et d'un blanc roussi en dessous , longue et étagée ; les plumes qui recouvrent les jambes sont grisâtres ; les ongles et le bec d'un bleu noirâtre. La femelle, est un peu plus grosse que le mâle , et a moins de blanc dans son plumage. On trouve cette espèce à l'extrémité orientale de l'Afrique.

La CHOUETTE FUNÈBRE , *Strix funerea*, Lath. 1, pl. 37. fig. 2 de l'*Ornithol. de Brisson*, a treize pouces de longueur ; le dessus de la tête et du cou et les pennes des ailes noirâtres , avec des taches blanches ; le dessus du corps et les couvertures des ailes bruns , variés des mêmes taches ; le dessous du corps , jusqu'au ventre , blanc et rayé transversalement de brun ; le ventre , les couvertures inférieures et les pennes de la queue blancs et rayés de brun ; les plumes des pieds d'un blanc sale tacheté de brun ; le bec blanchâtre et les ongles gris.

Je me suis trompé , dans l'*Histoire des Oiseaux de l'Amérique septentrionale* , en rapportant cet oiseau à la *Chouette nébuleuse* ; car c'est une espèce très-distincte.

La CHOUETTE HUHUL , *Strix huhula*, Lath. , est de la taille du *Hibou à aigrettes courtes* ; mais son corps est moins gros ; son bec est plus apparent , parce qu'il est moins couvert de poils ; sa queue est plus longue , et les ailes pliées ne s'étendent guère au-delà de sa première moitié ; tout son plumage est varié de marques blanches sur un fond noirâtre ; ces marques sont plus larges sur les parties inférieures du corps , très-petites sur la tête , arrondies en demi-cercle à l'extrémité des plumes ; cette même couleur termine les petites couvertures , les pennes secondaires des ailes , et borde les primaires , qui sont d'un brun noirâtre ; la queue , dont les pennes sont étagées , est de la même teinte , mais plus foncée et marbrée de trois bandes blanches irrégulières ; les plumes duveteuses , qui recouvrent les tarses dans toute leur

longueur jusqu'aux doigts sont noirâtres et tachetées de blanc ; le bec , les doigts et les ongles sont jaunes. On la trouve à Cayenne ; elle vole et chasse pendant le jour. Elle est figurée pl. 41 des Ois. d'Afrique.

La CHOUETTE DES MONTS OURALS, *Strix uralensis*, Linn., Gm.; *S. funerea*, Var. B., Lath., pl. enl., n.º 463 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Tout son plumage est blanchâtre , avec une marque brune longitudinale à chaque plume : le bec d'un jaune de cire ; l'iris et les paupières sont noirs ; la face est cendrée, le croupion blanc ; les ailes sont marquetées de brun ; la queue est rayée de brunâtre, longue et terminée en forme de coin ; le duvet qui couvre les pieds est d'un blanc sale. Cet oiseau, de la taille de la *hulotte*, n'est pas rare dans diverses contrées de la Sibérie.

N'ayant pu comparer en nature toutes les *Chouettes-Eperriers*, je ne puis garantir qu'il n'y ait pas de doubles emplois , notamment parmi les *Strix funerea*, *hudsonia*, *uralensis*, *accipitrina*, et que Latham ne soit pas fondé à les réunir , en présentant les trois dernières comme des variétés de la première.

B. Chouettes proprement dites.

La CHOUETTE OU GRANDE-CHEVÊCHE, *Strix ulula*, Lath., pl. enl. 438, est le même oiseau que le HIBOU À AIGRETTES COURTES.

La CHOUETTE D'ACADIE. V. CHOUETTE CHEVÊCHETTE.

La CHOUETTE À AILES ET QUEUE FASCIÉES, *Strix fasciata*, Vieill. Longueur, treize à quatorze pouces ; parties supérieures, gorge et poitrine brunes, avec des zigzags d'un rouge jaunâtre ; plumes du ventre roussâtres et tachetées longitudinalement de brun rougeâtre sur la tige ; duvet des tarses d'un roux pur ; quelques plumes scapulaires d'un blanc roussâtre ; ailes brunes, les pennes primaires rayées de cette teinte et de blanc, les secondaires à bandes transversales d'un brun pâle ; queue avec des bandes effacées en dessus, blanches et brunes en dessous, et terminées de gris cendré ; doigts nus et jaunes. Cette chouette a été apportée de la Martinique.

La CHOUETTE ARCTIQUE, *Strix arctica*, Sparmann, *fasc.* 3, *mus. carl.*, tab. 51, paroît être un individu de l'espèce du HIBOU À COURTES OREILLES.

La CHOUETTE BARIOLÉE. V. CHOUETTE CENDRÉE.

La CHOUETTE BLANCHE À AIGRETTES. V. HIBOU À AIGRETTES COUCHÉES.

La CHOUETTE BLANCHE TACHETÉE, *Strix alba*, Lath., que Scopoli a donnée comme espèce particulière, me semble être une jeune *chouette harfang*. Elle se trouve quelquefois en Autriche et dans le Tyrol.

La CHOUETTE BOOBOOK, *Strix loobook*, Lath. Tel est le nom que cet oiseau porte à la Nouvelle-Hollande. Taille de la grande chouette ; tête rayée ; dos tacheté de jaune ; gorge de cette même couleur, rayée et tachetée de brun ; ventre ferrugineux avec des taches plus pâles et irrégulières ; pieds couverts de plumes jaunes et marqués de noir ; bec petit et brun.

La CHOUETTE BRUNE, *Strix fusca*, Vieill., se trouve à Saint-Domingue et à Porto-Ricco, d'où ont été apportés les deux individus que je décris ci-après. Leur plumage est brun sur toutes les parties supérieures, avec quelques taches blanches en forme de larmes sur les ailes ; blanc sur les inférieures et couvert de taches brunes plus ou moins grandes ; la collerette est totalement grise chez l'un, blanchâtre près du bec chez l'autre ; les penes de la queue brunes : les latérales tachetées de blanc en dehors, de cette couleur en dedans, avec de larges bandes transversales brunes ; les doigts velus ; le bec et les ongles couleur de corne.

La CHOUETTE DE CAYENNE, *Strix cayanensis*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.º 442, a la taille de la hulotte ; les yeux jaunes ; tout le plumage roux, avec des lignes transversales fort étroites et brunes sur les parties supérieures, sur la poitrine et sur le ventre ; les plumes de la collerette d'un blanc sale, et noires sur leur tige ; le bec rougeâtre et les ongles noirs. Cette chouette constitue une espèce particulière, et non pas une variété de l'*effraie*, comme l'ont pensé des naturalistes. Cependant celle-ci se trouve aussi à Cayenne, mais avec un plumage plus coloré.

La CHOUETTE CASPIENNE, *Strix ulula*, Var., Lath., est une variété d'âge du *hibou à aigrettes courtes*.

La CHOUETTE CABUREI, *Strix ferox*, Vieill., se trouve au Paraguay. Sa longueur est de six pouces et demi ; les côtés et le dessus de la tête sont d'un brun noirâtre, tacheté de blanchâtre ; les sourcils blancs ; une tache noirâtre dont la circonférence est indiquée par de petites plumes blanches, se fait remarquer sur chaque côté de l'occiput ; cette partie, le dessus du cou et du corps, la queue et les couvertures supérieures des ailes sont d'un brun noirâtre ; de petites bandelettes transversales, interrompues, et composées de taches rondes et blanches sont sur les penes caudales ; celles des ailes sont rayées de rousâtre clair ; les scapulaires et le dernier rang des moyennes couvertures, ont de petites taches rondes et blanches, rangées à la file ; la gorge, le devant du cou et la poitrine sont bruns, mais il y a du blanc sur la première partie ; le ventre est tout blanc ; le dessous des ailes et de la queue rayé de brun et de jaune paille ; le bec

verdâtre ; la langue noire , et l'iris d'un jaune foncé. Les jeunes n'ont point de taches blanches à la tête ; on remarque quelques variétés accidentelles. Chez les unes , une teinte noirâtre remplace le brun ; chez d'autres , c'est une nuance de rouge vif ; celles-ci sont les plus rares. La femelle ressemble au mâle. Il n'est point , dit M. de Azara , d'oiseau plus vigoureux , à proportion du volume du corps , ni plus féroce , plus indomptable que cette chouette. Elle a le courage et l'adresse de se fourrer sous les ailes de tous les oiseaux , sans en excepter les dindons et les *caracaras* , de s'y attacher , de leur dévorer le côté et de les mettre à mort. Les cabureis ne sont pas rares ; ils se tiennent dans les grandes forêts , se perchent vers le bas des arbres , et de préférence sur les branches cassées ou peu feuillées. Leur ponte est de deux œufs , dans un trou de vieil arbre , sans apparence de nid.

La CHOUETTE DU CANADA. *V. CHOUETTE FUNÈBRE.*

La CHOUETTE CENDRÉE , *Strix cinerea* , Lath. On trouve cette espèce dans les environs de la baie d'Hudson. La couleur cendrée , mélangée de noir , domine sur son plumage ; mais elle incline au brun sur les ailes et les parties supérieures du corps ; elle est plus pâle sur les cuisses , qui ont en outre des lignes transversales brunes ; le cercle de plumes qui entoure la face est noir près des yeux , plus pâle au-dessus , et blanchâtre près du bec ; le fond de chaque plume est cendré avec quelques lignes noires , et celles qui terminent la fraise sont , de plus , d'une couleur de buffle ; la disposition de ces teintes est telle que les yeux paroissent placés dans le milieu de divers cercles noirs , cendrés et roussâtres ; le bec est blanchâtre : longueur totale , dix-huit à dix-neuf pouces ; mais ce qui caractérise cette espèce , c'est d'avoir une ligne étendue , depuis la gorge jusqu'à la queue , privée de plumes. Enfin le noir , le cendré et le brun sont tellement fondus ensemble , que le plumage en entier paroît , au premier coup d'œil , couvert d'une seule teinte fuligineuse.

La CHOUETTE CHAT-HUANT , *Strix stridula* , Lath. , pl. enl. de Buffon , n.º 437. Des auteurs présentent cet oiseau de nuit pour la femelle ou le jeune de la *hulotte* , et celle-ci pour le mâle. Cependant j'ai eu , ce printemps , en ma possession , quatre jeunes hulottes , prises dans le même nid , qui toutes ressembloient à celle-ci , si ce n'est par les différentes nuances qui caractérisent le premier âge. Ces auteurs n'ayant pas déduit les raisons qui ont donné lieu à cette réunion , et n'ayant pas trouvé , dans mes observations , des motifs suffisans pour me ranger du sentiment de ceux qui nous donnent ces deux chouettes pour deux espèces

distinctes, j'ai eu recours à un ornithologiste très-judicieux ; M. Baillon, et voilà ce qu'il m'écrit. « J'ai élevé, pendant plusieurs années de suite, des jeunes *chats-huans*, pris dans le nid, et encore couverts de duvet, auquel a succédé un plumage roux et totalement pareil à celui des adultes ; et je n'en ai jamais vu avec les couleurs de la *hulotte*. De plus, j'ai tué, il y a plusieurs années, un mâle et une femelle chat-huant accouplés ; celle-ci ne différoit guère du mâle qu'en ce que la teinte rousse étoit moins vive ; et celui-ci avoit, en outre, le cercle de plumes qui entoure les yeux, d'un roux très-ardent, sans taches entre ceux-ci et la collerette et du côté extérieur ; tandis que chez la femelle, cette même partie étoit d'un roux foible, avec quelques légères taches brunes. Ayant eu, depuis, beaucoup de chats huans, je n'ai jamais aperçu d'autres dissemblances ; elles existent même dans les jeunes, dès qu'ils commencent à se couvrir de plumes. J'ajouterai encore, qu'en ayant ouvert cinq ou six tués adultes, j'ai toujours trouvé chez les uns les parties sexuelles du mâle, et chez les autres celles de la femelle. » Il résulte de ces faits, qu'il y a sous la couleur rousse, des individus des deux sexes, et que les teintes de la *hulotte*, ne sont pas le caractère distinctif du mâle chat-huant. De plus, M. Bonelli, professeur d'histoire naturelle à Turin, a assuré à M. Baillon que, dans le Piémont, les *hulottes* étoient très-communes, tandis que les *chats-huans* y étoient rares. C'est le contraire en Picardie ; ce qui ne devoit pas être, si réellement ces deux oiseaux étoient le mâle et la femelle de la même espèce. Mais cette espèce ne seroit-elle pas composée de deux races ? car M. Baillon ajoute qu'on lui a apporté, l'année passée, deux individus tués ensemble, dont l'un étoit femelle et d'un beau roux, tandis que l'autre, totalement pareil à la *hulotte*, étoit mâle ; mais tous les deux plus grands de deux ponce que ceux dont il a été question ci-dessus. Si ces deux oiseaux étoient accouplés, il s'ensuivroit nécessairement qu'une des deux races seroit plus grande que l'autre ; que dans la petite, le mâle, la femelle et le jeune portent une livrée rousse, et que, dans l'autre, cette couleur n'est le partage que de la femelle ; alors les quatre jeunes *hulottes* que j'ai vues au printemps de cette année, seroient donc toutes les quatre des mâles, ce qui seroit bien extraordinaire dans la même nichée. Mais avant de rien statuer, il nous reste une vérification à faire ; c'est de s'assurer s'il y a des femelles sous le plumage de la *hulotte*, et s'il s'en trouve, je ne balance pas à croire que celle-ci et le chat-huant sont deux espèces très-distinctes. Au reste, ils n'ont pas le même cri. Celui du chat-huant est effrayant dans

le silence de la nuit , surtout quand il gèle ; il ressemble au hurlement d'un loup , et semble exprimer les syllabes *hohô* , *hohô* , *hohô* : *hohohohô* , ou *houhou* , *houhouhou*. Celui de la hulotte exprime *giwitz* , *giwitz* , selon M. Meyer.

On trouve des chats-huans dans toute l'Europe, jusqu'aux terres les plus au nord. Il a de 13 à 14 pouces de longueur ; les yeux d'un brun marron, et non pas bleus, comme le dit Buffon ; les plumes de la collerette rousses ; le bec d'un jaune verdâtre ; le dessus de la tête et du corps , les couvertures des ailes et de la queue d'un roux ferrugineux , varié de noirâtre , de lignes effacées brunes , transversales et en zigzags , mélangé de quelques taches blanches sur la tête et les scapulaires , et vers l'extrémité des grandes couvertures des ailes ; le dessous du corps varié de blanc , de noirâtre et de roux ferrugineux , avec des lignes et des zigzags pareils à ceux du dessus ; les penes des ailes et de la queue couvertes de bandes transversales alternativement brunes et rousses ; les pieds garnis jusqu'aux ongles de plumes d'un blanc sale , avec de petits points bruns et roussâtres ; les ongles couleur de corne.

La CHOUETTE CHEVÊCHE, *Strix passerina*, Lath., pl. enl., n.º 439 de l'*Hist. nat.* de Buffon. Le domicile ordinaire de la chevêche est dans les masures écartées des lieux peuplés , et les ruines d'anciens édifices abandonnés ; on la trouve rarement dans les forêts , mais assez souvent dans les églises et les cimetières ; elle s'approche quelquefois des maisons , surtout à l'automne , voltige autour , et se pose sur les toits , où elle fait entendre un cri lugubre. Le peuple superstitieux l'a appelée *oiseau de mort* ou *de cadavre* , s'imaginant qu'elle présageoit la mort des malades , parce qu'elle se sera perchée par hasard sur la maison qu'il habite. Ce même préjugé existe aussi pour l'*effraie* , etc. , le peuple ne faisant aucune distinction entre les oiseaux nocturnes. Elle a encore un autre cri qu'elle répète en volant , *pou* , *pou*. Cette espèce voit , pendant le jour , beaucoup mieux que les autres chouettes ; elle s'exerce à la chasse des petits oiseaux , mais si infructueusement que ceux-ci ne craignent pas de s'en approcher , de l'insulter et de l'assaillir comme les autres. Elle diffère encore de ses semblables , en ce qu'elle déchire les petits quadrupèdes , et plume les oiseaux avant de les manger.

La chevêche supporte long-temps la faim ; j'en ai gardé une pendant douze jours sans lui donner aucune nourriture , et elle ne me parut nullement affectée de cette abstinence ; mais deux jours après elle mourut. Cette espèce place son nid presque à nu , dans des trous de rocher ou de vieilles murailles , et y dépose quatre à cinq œufs arrondis et blancs. On la trouve dans la plus grande partie de l'Europe. Elle a

huit pouces de longueur ; le bec noirâtre à sa base et jaunâtre vers son bout ; l'iris jaune ; le dessus de la tête brun , avec une bande longitudinale blanche sur chaque plume ; la face variée de ces deux teintes ; la gorge blanche ; le cou , la poitrine , le dessus du corps et des ailes bruns , avec des taches blanches plus nombreuses sur le cou ; le ventre brun et blanc ; la queue rayée transversalement de bandes roussâtres interrompues sur un fond brun ; les pieds couverts d'un duvet blanchâtre lavé de fauve , et les doigts velus.

La CHOUETTE CHEVÊCHE DE PERSE, *Strix persica*, Vieill. Taille de notre chevêche, dont ce n'est peut-être qu'une variété ; plumage blanchâtre , tacheté de gris un peu blond ; doigts velus ; bec et ongles jaunâtres.

La CHOUETTE CHEVÊCHETTE, *Strix pygmaea*, Bechst. C'est dans Latham une variété de la *chouette tengmalm*, et une espèce distincte , sous le nom de *strix acadensis*. En effet, celle-ci est le même oiseau ; mais la première ne peut être une variété de l'autre, dont elle diffère par une taille plus petite et par la distribution des couleurs. Elle a six pouces de longueur, les parties supérieures d'un gris rougeâtre foncé, varié de taches et de points blancs ; les inférieures de cette couleur , avec des taches longitudinales brunes et des raies transversales sur les flancs ; la queue traversée par quatre bandes étroites , blanches ; les pieds emplumés jusqu'aux ongles. Cette chouette se trouve dans le nord des deux continents , dont elle s'écarte quelquefois , puisqu'un individu a été tué à Gibraltar , lequel est figuré pl. 46 des Oiseaux d'Afrique de Levaillant.

La CHOUETTE CHEVÊCHETTE PERLÉE, *Strix perlata*, Vieill. , pl. 284 des Oiseaux d'Afrique de Levaillant. Plumage roussâtre , parsemé de taches blanches , rondes sur la tête et le derrière du cou , longitudinales sur le bord des couvertures des ailes et sur les pennes de la queue ; joues et gorge d'un blanc ombré de noir sur le devant du cou , qui a sur le bas un collier bigarré de noir ; poitrine variée de brun noir sur un fond roux ; les parties postérieures nuancées de roux sur un fond blanc ; duvet des tarsi et des doigts de cette dernière couleur ; pennes des ailes terminées par un liseré blanc , noirâtres à l'intérieur , avec des bandes rouges ; bec et ongles d'un brun jaunâtre. Elle se trouve au Sénégal.

La CHOUETTE CHICHICTLI, *Strix chichichtli*, Lath. Tout son plumage est varié de fauve , de blanc , de brun et de noir. Ses yeux sont de cette dernière couleur , et ses paupières bleues. Elle se tient sur les bords du lac du Mexique.

La CHOUETTE CHOUCOU, *Strix choucou*, Lath. , pl. 38 des Oiseaux d'Afrique , de M. Levaillant. Le corps de cette

chouette est allongé, sa tête arrondie, le bec très-court et noir; les jambes sont petites; l'iris est d'une teinte orangée brillante; la queue étagée; un gris brun roussâtre recouvre les parties supérieures du corps; on remarque des taches blanches sur les ailes; le dessous du corps est d'un blanc pur; cette même couleur forme des bandes transversales sur les plumes de la queue, à l'exception des intermédiaires qui sont pareilles au dos. Elle se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

LA CHOUETTE DES CLOCHERS. V. CHOUETTE EFFRAIE. (v.)

LA CHOUETTE A COLLIER, *Strix torquata*, Daudin; *Strix perspicillata*, Var.; Lath., pl. 42 des Ois. d'Afrique de Levailant, est répandue dans toute l'Amérique méridionale; elle a dix-sept pouces de longueur totale; le dessus de la tête et la face noirs; les sourcils blancs; les parties supérieures d'un brun noirâtre; un collier presque noir, qui prend naissance à la nuque et entoure le bas du cou, de la largeur de deux pouces; une tache pareille sous le bec, qui est bleuâtre et jaune à la pointe; de là jusqu'au collier, la gorge blanche; le reste des parties inférieures et les pieds sont d'un blanc roussâtre; d'autres ont les plumes du manteau bordées de blanc, avec des raies transversales de la même couleur; les scapulaires et les couvertures des ailes rayées de gris. Les jeunes ont, à quatre mois, le dessous du corps d'un blanc roussâtre, du noirâtre à la gorge, des plumes noires sur le front, et du brun mêlé de noirâtre sur toutes les parties supérieures: dans un âge plus avancé, mais toujours dans la même année, leur plumage ressemble à celui de l'oiseau adulte, si ce n'est qu'ils ont une large bande blanche composée de plumes droites qui dépassent celles de la tête; cette bande qui commence au bec, se partage, au-delà de l'œil, en deux portions, dont l'une tourne derrière l'oreille, et, par le bas du bec, vient se joindre de nouveau à la bande devant l'œil, et renferme une grande tache noire et presque ronde, dont celui-ci occupe le milieu; l'autre portion, qui consiste en plumes aiguës et décomposées à leur pointe, se dirige vers le haut de l'occiput, où elle s'élargit et forme une petite circonférence.

Leur première robe, à l'exception des ailes et de la queue, est formée de plumes à barbes frisées et plissées, si fines et si déliées, qu'à la vue et au toucher, elles paroissent comme du coton blanc; les plumes de la tête, implantées perpendiculairement, sont plus serrées et frisées, et ont l'apparence d'une houpe à poudrer, faite de duvet de cygne; les ailes et la queue sont brunes et rayées transversalement d'une teinte plus claire; les grandes couvertures des ailes ne diffèrent qu'en ce qu'elles ont le fond d'un

brun plus léger, et leur extrémité blanche; cette dernière couleur est celle des autres couvertures, dont les plumes sont décomposées; la partie intérieure de l'aile est brune, ainsi que quelques taches sur le haut du dos; tout le reste du plumage est très-blanc, à l'exception de la face qui est couverte par une tache d'un beau noir, figurée en forme de cœur, qui commence au bas de la pointe du bec, se prolonge par un contour jusque derrière l'œil, et retourne en dessus, pour se terminer à la base des mandibules. *Nacurutu* est le nom que cette chouette porte au Paraguay, et auquel M. de Azara a ajouté, *sans aigrettes*, pour le distinguer du *hibou nacurutu*.

La CHOUETTE DE COQUIMBO. V. CHOUETTE A TERRIER.

La CHOUETTE EFFRAIE, *Strix flammea*, Lath., pl. enl. de Buff., n.º 440 et 474, a treize à quatorze pouces de longueur; le dessus du corps jaune, ondé de gris, de brun, et tacheté de points blancs; le dessous, blanc, marqué de points noirs; les yeux environnés très-régulièrement d'un cercle de plumes blanches, et si fines, qu'on les prendroit pour des poils; les penes pareilles au dessus du corps; l'iris brun; le bec et les plumes des tarses blancs; les ongles noirâtres. Des individus sont d'un beau jaune sur la poitrine et sur le ventre, avec des points noirs; d'autres ont les mêmes parties d'un jaune uniforme; et quelques-uns les ont totalement blanches sans aucune tache; enfin, on en voit dont le dessous du corps est roussâtre, et les points sont bruns.

La femelle est un peu plus grosse que le mâle; ses couleurs sont plus claires et plus distinctes.

Cette espèce se plaît dans les lieux habités et même les mieux peuplés; elle se retire pendant le jour dans les tours, les clochers, les toits des églises et les greniers des fermes; elle en sort après le coucher du soleil, et y rentre avant son lever; elle vit de rats, de souris, et en détruit plus que les chats; c'est pourquoi, des agriculteurs ne souffrent pas qu'on l'inquiète, lorsqu'ils ont l'avantage d'en avoir dans leurs greniers. C'est dans les mêmes endroits, soit dans un trou de muraille, soit sous les toits, que l'effraie pond cinq à six œufs blanchâtres et d'une forme allongée; les petits sont tout blancs dans leur premier âge, et l'on prétend qu'ils ne sont pas mauvais à manger au bout de trois semaines, étant alors gras et bien nourris. Cette chouette des clochers doit son nom d'effraie à ses soufflemens *ché*, *chéi*, *chéi*, *chióú*, et à ses cris lugubres *grei*, *gre*, *crei*. Son soufflement ressemble, dit-on, à celui d'un homme qui dort la bouche ouverte; elle pousse aussi en volant et en se reposant, différens sons aigres, tous si effrayans, qu'elle inspire de l'horreur et de la crainte

aux gens qui la regardent comme un oiseau funèbre, parce qu'elle habite les cimetières et les églises.

Cette espèce est très-commune en Europe; on la trouve en Suède comme en France, dans les parties septentrionales et méridionales de l'Amérique, dans les déserts de la Tartarie, dans la Perse, l'Indostan, et enfin dans l'Australasie; mais elle ne porte pas partout une livrée totalement pareille: son plumage est, à Cayenne, plus doré qu'en Europe; la face et le dessous du corps ont plus de mouchetures. Les individus qu'on trouve à la Nouvelle-Hollande ont, sur les parties supérieures, de grandes taches d'un brun foncé.

* La CHOUETTE ÉPERVIER. V. CHOUETTE CAPARACOH.

La CHOUETTE FAUVE, *Strix fulva*, Lath., se trouve à la Nouvelle-Zélande: taille de la *chouette chevêche*; bec couleur de corne, et noir à sa pointe; couleur générale du plumage, fauve, mais presque brune sur le dessus du corps, et avec des taches blanches et très-pâles sur la face.

La CHOUETTE FERRUGINEUSE, *Strix rufa*, Lath., dont Scopoli a fait une espèce particulière, ainsi que Latham et Gmelin, est rapportée par M. Meyer à la *chouette hulotte* ou *chat-huant*; je crois qu'il est fondé. Voici la description très-succincte qu'en fait Scopoli: iris bleuâtre; corps d'une couleur ferrugineuse, et tacheté de brun. Cet oiseau a été vu dans les forêts de la Carniole, près d'Idria.

La CHOUETTE DE GÉORGIE, *Strix georgica*, Lath. La couleur brune qui règne sur le plumage de cet oiseau, est coupée, sur les parties supérieures, de bandes jaunâtres, et sur les inférieures, sur les ailes et la queue, de bandes blanchâtres; elle prend une teinte rouge, et forme des raies longitudinales sur le ventre et les parties postérieures, qui sont d'un blanc jaunâtre; le duvet qui recouvre les pieds est varié de quelques points noirâtres; longueur, près de quinze pouces; bec jaune. On la trouve en Amérique, dans l'intérieur de la Géorgie méridionale.

La CHOUETTE GRISE, *Strix litturata*, Retzius. Taille un peu inférieure à celle du grand hibou; plumes des parties supérieures rayées en travers et en longueur, de brun sur un fond gris; les raies sont déliées sur la tête, interrompues et plus larges sur le manteau; collerette pareille, mais blanchâtre au-dessus de l'œil; plumes des parties inférieures blanches, avec une longue tache brune sur le milieu, et de petites ondes presque imperceptibles sur le fond blanc; bec jaunâtre; ongles bruns. Elle se trouve dans les montagnes du nord de la Suède.

M. Themminck la donne , dans son Manuel d'Ornithologie ; comme ne différant pas de la chouette nébuleuse de l'Amérique septentrionale, qu'il prétend se trouver aussi en Europe, peut-être, parce qu'il lui rapporte celle de cet article. Au reste, M. Cuvier, *Règne animal*, la présente pour une espèce particulière, et je le crois fondé.

La CHOUETTE HARFANG, *Strix nyctea*, Lath, pl. 18 de l'Hist. nat. des Oiseaux de l'Am. sept. Cette belle chouette égale en grosseur le grand-duc ; son plumage est d'un blanc éclatant sur le front, la gorge, les plumes des pieds et des doigts ; plus ou moins tacheté de roux et de brun noir sur le reste du corps ; l'iris est d'un jaune très-brillant ; le bec et les ongles sont noirs ; longueur totale, vingt pouces. A mesure que cette chouette avance en âge, les taches disparaissent, et elle finit par être totalement blanche. Ce grand chasseur de lapins, de gélinottes et de perdrix, leur fait la guerre non-seulement pendant les crépuscules, mais encore pendant le jour ; car ses yeux ne sont point offusqués par la lumière, ni éblouis par la neige.

Cette espèce habite le nord de l'Europe, s'avance très-rarement dans nos contrées, et est commune à la baie d'Hudson. Il n'est pas rare de voir des harfangs dans les États-Unis, pendant l'hiver, et quelquefois on les rencontre à la Louisiane ; on trouve leur nid dans les rochers escarpés, ou sur de vieux pins ; leur ponte est de deux œufs blancs tachetés de noir.

On les dit communs en Russie, aux environs de l'Iaik, ainsi qu'en Sibérie ; les Tatares les nomment *toumana*, et les Kalmoucks, *jakhan-schonbloo*. Tuer une de ces chouettes seroit un crime chez ces peuples, pour qui ces oiseaux sont un présage de bonheur ou de malheur, s'ils prennent leur vol à droite ou à gauche ; ce dernier côté est le fâcheux.

La CHOUETTE HULOTTE, *Strix aluco*, Lath., pl. enlum. de Buff., n.º 441, a douze à quatorze pouces de longueur ; l'iris d'un noir un peu bleuâtre ; la face grise ; le bec d'un blanc jaunâtre ; le sommet de la tête, le manteau et les couvertures des ailes d'un gris foncé, tacheté et rayé de blanchâtre ; le dessous du corps d'un blanc un peu roussâtre, avec des taches et des lignes noires, longitudinales et transversales ; des bandes rousses, noirâtres et blanches, sur les penes des ailes et de la queue ; les plumes du tarse et des doigts pointillées de noir ; les couleurs des jeunes sont moins foncées, et blanchâtres vers l'abdomen. Les naturalistes ne sont pas d'accord sur cette chouette ; les uns la présentent comme le mâle du chat-huant, et

prennent celui-ci, pour la femelle ou un jeune. En effet, plusieurs hulottes que j'ai eues vivantes, étoient des mâles, et je ne puis assurer qu'il existe des femelles sous son plumage; c'est pourquoi je l'isole, ainsi que l'ont fait Brisson, Buffon, Linnæus, Latham, etc., avec d'autant plus de motifs, que j'ai eu cette année en ma possession quatre jeunes, pris dans le même nid, et qui tous quatre portoient la livrée de la hulotte adulte, à quelques différences près, qui caractérisent le premier âge. Son cri est bien différent de celui du chat-huant, car il exprime les syllabes *givitlz*, *givitlz*.

La hulotte habite les bois pendant l'été, se cache dans les arbres creux, ou dans l'épaisseur d'un taillis, et y reste sans changer de place; elle chasse et prend souvent les petits oiseaux; mais elle rend un grand service à l'agriculture, en leur préférant les mulots et les campagnols. Lorsque l'hiver la prive de cette nourriture, elle s'approche des habitations, et vient dans les granges, faire une guerre, non moins avantageuse pour leur possesseur, en détruisant les rats et les souris.

Elle s'empare ordinairement des nids étrangers, surtout de ceux des cresserelles, des corneilles et des pies, pour y déposer ses œufs, qui sont souvent au nombre de quatre, arrondis et blanchâtres.

La CHOUETTE DE L'ÎLE DE LA TRINITÉ, *Strix phalenoïdes*, Lath., pl. 9 de l'Hist. des Ois. de l'Amér. sept., sous le nom de *chouette phalénoïde*, n'a que six pouces de longueur; le dessus du corps d'une teinte fauve, avec plusieurs taches blanches sur les couvertures des ailes; la face et toutes les parties inférieures variées de roux et de blanc; le duvet des jambes et des doigts roussâtre; le bec et les ongles noirs. On la trouve dans les grandes Antilles.

La CHOUETTE A LONGUE QUEUE DE SIBÉRIE. V. CHOUETTE DES MONTS OURALS.

La CHOUETTE DE JAVA, *Strix javanica*. Lath. Avec une description aussi succincte que celle que M. Wurmbe (*Magasin scientifique de Lichtemberg*) donne de cet oiseau nocturne, il est difficile de déterminer, si vraiment c'est une espèce particulière; son corps est cendré, avec des nuances roussâtres. On remarque sur le dessus du corps des taches blanches et d'autres noires; ces dernières seules sont sur les parties inférieures, dont le fond est d'un blanc lavé de jaunâtre sale, plus foncé sur les flancs.

La CHOUETTE JOUGOU, *Strix sinensis*, Lath., se trouve à la Chine et à Java. Elle a seize pouces de longueur; les

tarses et la moitié des doigts couverts d'un duvet roux clair ; les parties supérieures d'un roux rembruni très-foncé , avec des taches blanches très-nombreuses et de diverses formes , sur la tête et le derrière du cou , transversales sur le dos et les ailes , dont les pennes sont , ainsi que celles de la queue , d'une couleur uniforme ; la face rousse ; la gorge d'un blanc pur , de même que les parties postérieures qui ont sur chaque plume quatre raies transversales , très-étroites et noires ; le bec et les ongles de cette dernière couleur , et la partie nue des doigts , jaune.

La CHOUETTE LAPIN. *V. CHOUETTE A TERRIER.*

La CHOUETTE A LUNETTE , *Strix perspicillata* , Lath. , pl. 57 du *Synopsis* de cet auteur , a dix-neuf pouces de longueur ; le bec jaune et couvert à sa base de soies noires ; les plumes du sommet de la tête et du cou cotonneuses et blanches , la face d'un brun noir ; le dessus du corps et une bande sur la poitrine de couleur marron ; le reste du dessous du corps d'un roux blanchâtre ; les ailes et la queue brunes , rayées en travers d'une teinte plus pâle et terminées de blanc ; les plumes du tarse d'un blanc jaunâtre , et les ongles couleur de corne. Cet oiseau porte , à Cayenne , le nom de *plongeur*.

La *Chouette à masque noir* diffère en ce que les plumes qui entourent l'œil sont noires ; les ailes et la queue brunâtres ; les scapulaires tachetées de noir ; le reste du plumage blanc ; le bec et les plumes des tarses noirâtres. Cet oiseau , pl. 44 de l'*Ornithol. d'Afrique* , est donné , par Latham , pour une variété d'âge ou de sexe de la CHOUETTE A LUNETTE ; cependant son plumage indique un oiseau parfait.

La CHOUETTE DE LA MER CASPIENNE , *Strix accipitrina* , Pallas ; me paroît être un individu de l'espèce de la CHOUETTE ÉPERVIER OU CAPARACOH.

La CHOUETTE DU MEXIQUE. *V. CHOUETTE TOLCHICUATLI.*

La CHOUETTE MONTAGNARDE , *Strix barbata* , Lath. , habite les montagnes de la Sibérie orientale. Elle a le bec et l'iris jaunes , le menton et le tour des yeux noirs ; le reste du plumage cendré.

La CHOUETTE NÉBULEUSE , *Strix nebulosa* , Lath. , pl. 17 de l'*Hist. des Oiseaux de l'Am. sept.* , a près de seize pouces de longueur ; le bec d'une teinte cendrée , l'iris jaune , la fraise d'un cendré clair , uniforme , avec quelques petites taches brunes dans sa partie inférieure ; le dessus du corps et la poitrine bruns et tachetés de blanc ; les taches sont plus nombreuses sur la tête , le cou et la poitrine ; des raies trans-

versales, alternativement d'un brun plus ou moins clair sur les pennes des ailes, avec des taches d'un blanc sale sur les bords extérieurs, et d'un brun foncé sur les secondaires; la queue rayée transversalement de brun et de blanc; le ventre et le bas-ventre blanchâtres, avec des raies d'un brun ferrugineux; longitudinales sur le premier, et transversales sur le second, le duvet des pieds et des doigts d'une teinte pâle. Cette espèce habite la baie d'Hudson pendant l'été, et se retire, pendant l'hiver, dans les États-Unis.

La CHOUETTE NOCTUELLE, *Strix noctua*, Lath., n'est point une espèce particulière, mais une variété de la CHOUETTE HULOTTE.

La CHOUETTE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. V. CHOUETTE FAUVE.

La CHOUETTE NUDIPÈDE, *Strix nudipes*, Lath., pl. 16 de l'*Hist. des Oiseaux de l'Am. sept.*, a sept pouces et demi de long; le dos d'un fauve rembruni; les petites couvertures des ailes tachetées de blanc, le dessous du corps d'un blanc sale, avec des taches brunâtres et lyrées; les pieds nus et bruns, le bec noirâtre. Cette espèce se trouve à Porto-Ricco et à Saint-Domingue.

La CHOUETTE ONDULÉE, *Strix undulata*, Lath. Cette espèce, qui se trouve dans l'île de Norfolk, a douze pouces de longueur; le dessus du corps de la même couleur que le *hibou à aigrettes courtes*; les couvertures des ailes et les petites plumes marquées de blanc à leur extrémité; la tête, la gorge et tout le dessous du corps ondulé de blanc; le bec de couleur de plomb; les plumes du tarse jaunes, les doigts nus et les ongles noirs.

La PETITE CHOUETTE. V. CHOUETTE CHEVÊCHE.

La CHOUETTE DE PORTO-RICCO. V. CHOUETTE NUDIPÈDE.

La CHOUETTE RAYÉE DE LA CHINE. V. CHOUETTE JOUGOU.

La CHOUETTE ROUGE. V. CORACIAS.

La CHOUETTE ROUGE-BRUN. V. CHOUETTE CHEVÊCHETTE.

La CHOUETTE DE SAINT-DOMINGUE, *Strix dominicensis*, Lath., me paroît être de l'espèce de la CHOUETTE SUINDA. V. ce mot.

La CHOUETTE DE SOLOGNE, *Strix sologniensis*, Lath., n'est point une espèce particulière, mais bien une variété de la *chouette hulotte*. Elle a la face blanche; la collerette et le sommet de la tête variés de taches blanches et de roussâtre; le dessus du corps d'un brun noirâtre, nuancé de fauve; le dessous des ailes et de la queue blanchâtre; le bec noirâtre, ainsi que les ongles.

La CHOUETTE À SOURCILS BLANCS, *Strix superciliaris*, Vieill. Face d'un blanc roussâtre; larges sourcils blancs; bec de

cette couleur ; parties supérieures d'un brun marron , parsemé de petits points blancs sur la tête et de quelques mouchetures arrondies sur les ailes ; parties inférieures blanches , avec des bandes transversales d'un brun marron , très-rares sur le ventre , et nulles sur les parties postérieures ; doigts velus ; bec allongé , couleur de corne jaunâtre ; taille un peu supérieure à celle de notre chevêche. Cet oiseau est au Muséum d'Histoire naturelle. Je ne connois pas son pays.

La CHOUETTE SUINDA , *Strix suinda* , Vieill. Nous devons la connoissance de cette chouette à M. de Azara , ou du moins une description plus détaillée de la chouette ou grande chevêche de Saint-Domingue , si , comme le dit Sonnini dans sa traduction , elles appartiennent l'une et l'autre à la même espèce ; mais ce ne peut être la chouette ou grande chevêche d'Europe , puisque le suinda a la tête sans aigrette et que l'autre en a deux , courtes il est vrai , qui lui ont valu le nom de *brachyotos*. Le suinda n'entre point dans les bois et ne se perche pas sur les arbres ; il fréquente les campagnes découvertes et abondantes en gibier , se cache dans les trous ou les terriers des tatous , mais il n'en creuse pas lui-même ; ce qui suffit pour ne pas le confondre avec la chouette à terrier , qui fait elle-même celui dans lequel elle niche , et son seul abri dans les temps de repos : fait que j'ai vérifié à Saint-Domingue. Le *suinda* chasse une heure avant le coucher du soleil , volant en ligne directe et sans discontinuité à cinq à six pieds au-dessus du sol , pour fondre sur le gibier qu'il découvre. Il est fort rare , et ne se voit au Paraguay qu'au vingt-septième degré : cependant on dit qu'on le trouve plus communément au sud de la rivière de la Plata.

Il a quatorze pouces et demi de longueur ; la collerette noirâtre , et tachée de gris roussâtre sur les bords , brune avec des lignes noirâtres au centre , avec un peu de blanc à l'angle antérieur de l'œil ; les plumes de la tête , de la gorge et du cou d'une teinte sombre dans le milieu , et d'un brun roussâtre sur les bords ; la couleur de la poitrine plus claire , avec des raies déliées et longitudinales ; le ventre et les parties postérieures d'un gris roussâtre ; quelques taches noires , oblongues et pointues sous l'aile ; le dessus du corps , des ailes et de la queue noirâtre , varié de brun et moucheté de gris roussâtre ; le bec sombre et l'iris jaune.

La CHOUETTE TENGMALM , *Strix tengmalmi* , Lath. , a huit pouces quatre lignes de longueur ; tout le corps d'un roux rembruni et noirâtre , avec des taches blanches , arrondies sur la tête et sur le dessus du cou ; l'iris d'un jaune brillant ; le bec jaune ; les pieds et les doigts couverts d'un duvet blanc. La femelle est un peu plus forte que le mâle ; son plu-

mage supérieur d'un brun grisâtre ; une tache noire entre l'œil et le bec ; les parties inférieures variées de blanc pur. Cette espèce se trouve en Suède , en Norwége , en Russie et dans les sapinières de plusieurs parties de l'Allemagne. On la rencontre, mais rarement, dans les Vosges et dans le Jura. Elle niche dans des troncs de sapins. Sa ponte est de deux œufs blancs.

La CHOUETTE A TERRIER, *Strix cunicularia*, Vieill., creuse elle-même le trou qui doit servir d'asile à sa progéniture. Il est rond, ouvert à son entrée comme celui d'un lapin, et profond de deux pieds environ. Elle se plaît dans les endroits découverts, voit à toute heure du jour, et se trouve souvent dans les habitations des mornes. Elle ne fréquente point les forêts, se plaît dans les savanes, n'est nullement sauvage ; mais, si on continue de l'inquiéter, elle se réfugie dans son terrier, d'où il est difficile de la faire sortir. Sa ponte est de douze œufs blancs, presque sphéroïdes.

La seule différence que j'aie remarquée entre le mâle et la femelle, consiste dans la couleur des yeux : le premier les a d'un jaune très-vif, et l'autre d'un jaune pâle. Longueur totale, neuf pouces et demi. Bande blanche et large en dessus des yeux ; deux cercles sur la face, l'un blanchâtre, l'autre gris ; tête, dos, croupion de cette teinte, mais variée de points blancs sur toute la première partie, et nuancée de roussâtre, coupée par de grandes taches blanches et brunes sur les ailes, et enfin traversée sur la queue par des bandes de ces deux couleurs ; gorge et toutes les parties postérieures marquées de brun sur un fond blanc, un peu roussâtre sur les côtés ; bec d'un blanc verdâtre et noir sur les bords ; tarses et doigts couverts d'un duvet gris. La chouette de Saint-Domingue, *strix dominicensis*, a des rapports avec celle-ci ; mais elle est décrite trop succinctement pour la bien déterminer.

Je rapproche de cette espèce la CHOUETTE DE COQUIMBO et l'URUCUREU de M. de Azara.

La CHOUETTE TOLCHIQUATLI, *Strix tolchiquatli*, Lath., se trouve à la Nouvelle-Espagne ; elle est tellement emplumée, que, bien que petite de corps, elle paroît aussi grosse qu'une poule. Son plumage est varié de noir, de jaunâtre, de blanc, fauve en dessus ; blanc en dessous ; les couvertures des ailes sont noires ; l'iris des yeux est jaunâtre.

Le tolchiquatli fréquente le voisinage des lacs, pour faire sa nourriture de grenouilles et d'autres reptiles. (s.)

La CHOUETTE WAPACUTHU, *Strix wapacuthu*, Lath. Longueur, dix-huit pouces ; bec noir ; iris jaune ; plumes de la tête noires à leur extrémité ; face, joues et gorge blanches, ainsi que les scapulaires et les couvertures des ailes ; mais

celles-ci sont agréablement variées de lignes transversales et de taches longitudinales d'un rougeâtre sombre; penes alaires et caudales tachetées irrégulièrement, rayées de noir et de rouge pâle; dos et couvertures de la queue traversés d'un très-grand nombre de lignes rougeâtres; bas-ventre blanc; pieds couverts de plumes jusqu'aux doigts, qui le sont eux-mêmes de poils.

Cet oiseau habite les bois de la baie d'Hudson; y niche dans des tas de mousse sèche, et fait une ponte de cinq œufs blancs. Les petits éclosent en mai, et portent dans leur premier âge un plumage blanchâtre assez uniforme; ce qui suffit pour les distinguer de ceux du harfang, qui sont d'un brun obscur. *Wapacuthu* est le nom que lui donnent les naturels du pays.

La CHOUETTE AUX YEUX VERTS, *Strix sylvestris*, Lath. Scopoli donne à cette chouette la longueur du coq; le bec jaunâtre; la face entourée d'une jolie fraise blanchâtre, qui s'étend d'une oreille à l'autre, en passant sur le front; tout le plumage varié de blanc et de brun; l'iris d'un vert de mer. On la trouve dans la Carniole. Cet oiseau, qu'a décrit Scopoli, est donné par les auteurs allemands pour une variété de la *chouette hulotte*.

C. Chouettes-Hiboux.

Le HIBOU A AIGRETTES COUCHÉES, *Strix griseata*, Lath., pl. enl., n.º 43, de l'*Hist. nat. des Oiseaux d'Afrique*, par Levaillant. Les faisceaux que porte cet oiseau sur la tête, sont composés de plumes longues, flexibles, qui ne se redressent que difficilement au-dessus de la ligne horizontale, et qui retombent aux côtés de la tête; ils prennent naissance près de la racine du bec, et, passant au-dessus des yeux, descendent vers le bas du cou; une teinte brune rousse, finement rayée de lignes brunes foncées et entremêlées de taches blanches sur les ailes et la queue, couvre les parties supérieures du corps; le dessous est blanchâtre et d'un roux léger, avec des stries fines et brunes sur la poitrine; le bec est jaune, et les doigts sont brunâtres. Taille du moyen duc. On trouve ce hibou à la Guyane.

Le HIBOU A AIGRETTES COURTES, *Strix brachyotos* et *ulula*, Lath., pl. enl. de Buff., n.º 438. Les aigrettes, dont cette espèce est pourvue, sont si petites, et elle les relève si rarement que des auteurs la rangent parmi les chouettes à tête simple, et que d'autres en ont fait deux espèces, l'une sous le nom de *chouette*, *strix ulula*, et l'autre sous le nom de *brachyotos*. Ce hibou a treize pouces de long, la tête et le dessous du corps d'un blanc roux et varié de taches longitudinales brunes; la partie inférieure du dos, le croupion et les couver-

tures supérieures de la queue d'un roussâtre mélangé de brun ; les plumes des ailes rousses , et celles de la queue d'un blanc roussâtre ; toutes ont des raies transversales brunes ; les plumes qui entourent les yeux forment un cercle noirâtre ; ensuite elles sont d'un blanc sale mêlé de roussâtre et de brun foncé ; l'iris est jaune ; le bec et les ongles sont noirs.

La femelle diffère par des couleurs plus ternes , et des taches moins larges : le duvet des jeunes est d'un blanchâtre gris mêlé de brun.

Cette espèce s'approche peu des habitations , se tient plus volontiers dans les rochers , les carrières , les vieux châteaux abandonnés , préfère les pays de montagnes , et cherche les lieux les plus solitaires ; elle dépose ses œufs , car elle ne fait pas de nid , dans des trous de rochers ou de murailles ruinées : ils sont au nombre de deux ou trois , totalement blancs , gros comme ceux du *pigeon ramier* , et parfaitement ronds. N'aurait-on pas confondu cette espèce avec une autre dans la description que l'on fait de son nid et de sa ponte ? car des auteurs allemands nous disent qu'elle construit son nid à terre , sur les coteaux , dans les marais à tourbe , dans de grandes touffes d'herbes , et que ses œufs sont inconnus.

Ces oiseaux , grands destructeurs de mulots , sont très-utiles ; aussi les laboureurs en font grand cas. Au printemps , ils font entendre jour et nuit la syllabe *gout* , prononcée d'un ton assez doux ; et quand il doit pleuvoir , ils changent de cri , et semblent dire *goyou*. On les trouve dans toute l'Europe , et même à Terre-Neuve. L'âge apporte quelques dissemblances dans les couleurs et leur distribution.

Le HIBOU D'AMÉRIQUE. *V. HIBOU CRIARD.*

Le HIBOU ASCALAPHE OU D'ÉGYPTE , *Strix ascalaphus* , Savigny , Brit. zool. 2.^{ème} B. , III , se trouve en Égypte , et quelquefois en Europe , puisque Pennant dit l'avoir reçu d'Écosse. Il est d'une taille inférieure à celle du grand hibou , et d'un quart plus grand que celui à aigrettes courtes. Son plumage a des rapports avec celui de ce dernier ; une teinte fauve tachetée de brun le colore ; elle est vermiculée sur les ailes et sur le dos , et rayée en travers de lignes étroites sur le ventre ; la queue est blanchâtre en dessous avec trois ou quatre raies transversales étroites et brunes ; le bec de cette couleur ; les huppées courtes ; les ongles sont noirs.

Le HIBOU ASIO , *Strix asio* , Lath. , pl. 21 de mon *Hist. des Oiseaux* de l'Amérique septentrionale. Longueur de huit à neuf pouces ; bec couleur de corne ; iris jaune ; milieu de la face roussâtre , avec trois cercles , le premier et le dernier noirs et étroits , le second plus large et blanc ; le dessus de la tête et du corps , les ailes et la queue d'un beau roux , varié de lignes

noires sur la tête, le cou et les couvertures des ailes, mélangé de raies transversales brunes sur la queue, mais peu apparentes, tacheté alternativement de roux et de blanc sur les pennes primaires, avec une large bande blanche sur le bord extérieur des scapulaires; le haut de la gorge blanc; la partie inférieure rousse et rayée longitudinalement de brun; la poitrine variée de blanc, de noir et de roux; le blanc occupant le milieu de chaque plume longitudinalement, et les autres couleurs le coupant en travers; le ventre blanc; les flancs tachetés comme la poitrine; les couvertures inférieures de la queue blanches, avec des taches terminées en fer de lance; les pieds et les doigts couverts de plumes d'un blanc roussâtre; les ongles de la couleur du bec.

La femelle ne diffère que par des couleurs moins vives. Ces oiseaux se trouvent dans l'Amérique septentrionale.

Le HIBOU BACKAMÆNA, *Strix backamæna*, Lath.; *indica*, Gm. Le nom que j'ai conservé à cette espèce est celui qu'elle porte dans l'île de Ceylan. Elle a six pouces environ de longueur totale; des aigrettes très-fournies et d'un roux rembruni; la tête et le manteau d'un brun noirâtre, parsemé de points d'un roux clair; la face, la gorge et le dessous du corps roux, tirant au cendré près des yeux, et rayé en travers de brun sur la première partie, avec des taches rares et tigrées sur le reste; la collerette bordée de noir; les couvertures des ailes grises avec quelques lignes étroites noires; les pennes régulièrement barrées de cette couleur et de blanc; les tarses en partie couverts de plumes, et les doigts velus; le bec et les ongles couleur de corne.

Le HIBOU BLANC. V. CHOUETTE HARFANG.

Le HIBOU BLANC D'ISLANDE. V. CHOUETTE HARFANG.

Le HIBOU DU BRÉSIL. V. HIBOU CABURE.

Le HIBOU CABURE, *Strix brasiliana*, Lath., se trouve au Brésil, où il est connu sous le nom qu'on lui a conservé. La tête, le dessus du corps, les couvertures supérieures des ailes et de la queue sont d'un brun ferrugineux clair, et variés de taches blanches, fort petites sur la tête et le cou, et assez grandes sur les couvertures; les pennes sont pareilles au dos; celles de la queue ont, de plus, des zigzags blancs; l'iris est jaune; le bec et les plumes des pieds sont jaunâtres.

Le HIBOU DE LA CHINE, *Strix sinensis*, Lath. Grandeur de notre hibou commun; dessus du corps varié de noir et de brun roussâtre sur une teinte cannelle, et ondulé de lignes noires sur le dos et les couvertures des ailes; quatre bandes transversales d'un roux clair, avec des taches rousses et blanchâtres sur les pennes; devant du cou roux clair, avec des marques noires triangulaires; dessous du corps d'un fauve

foncé, entrecoupé d'une bande noire, longitudinale, et divisée transversalement par des raies blanches; bec et pieds noirs.

Le HIBOU CHOLIBA, *Strix choliba*, Vieill., se trouve au Paraguay. Il a huit pouces deux lignes de longueur totale, les plumes des parties supérieures et inférieures noirâtres dans le milieu et d'un brun clair pointillé de noirâtre sur les bords; les plumes des jambes, des tarsi et les couvertures inférieures des ailes d'un roux clair; les premières plumes alaires noirâtres avec de grandes taches roussâtres; les autres et celles de la queue brunes et pointillées; une grande tache noire, en forme de croissant, s'étend depuis la base des aigrettes jusqu'au bas de l'ouverture du bec, et couvre les oreilles; une rangée de plumes blanches et terminées de noir se fait remarquer sur les scapulaires; le bec est d'un bleu très-clair et jaunâtre à l'extrémité; l'iris jaune avec un peu de bleuâtre sur son bord intérieur: il y a une variété dans cette espèce qui ne paroît pas dépendre de l'âge ni du sexe. Elle a du brun où le précédent a du noir, et du blond où il a du brun.

Ce hibou se tient pendant le jour dans les bois très-touffus, où il se cache entre les branches; il vient la nuit dans les habitations champêtres, se pose sur les toits et les murailles, et se laisse approcher au point qu'on peut le tuer à coups de pierre ou de bâton. Son cri, qu'il répète fréquemment, exprime les syllabes *tururarà-tu-tu*. Il ne fait point de nid, et pond dans un trou de vieil arbre, trois œufs blancs, parfaitement sphéroïdaux. M. de Azara, qui nous a fait connoître cette espèce, pense que c'est le même oiseau que le duc de la Nouvelle-Espagne, indiqué par Nieremberg sous le nom de *talchiquatli*; mais je ne suis pas du sentiment de Sonnini, qui le considère comme étant de la même espèce que notre petit duc.

Le HIBOU DE CLOCHER. V. CHOUETTE EFFRAIE.

Le HIBOU COMMUN, *Strix otus*, Lath., pl. enl. de Buff., n.º 29, a treize pouces et demi de longueur; l'aigrette composée de six plumes d'un fauve brunâtre; celles de la face blanchâtre et terminées de noir; la tête et le manteau variés de brun, de roux et de blanc; le croupion et les couvertures de la queue, roussâtres et mêlés d'un peu de brun; le devant du cou et la poitrine bruns et roussâtres; le ventre avec des taches et des zigzags bruns; les ailes et la queue brunes et roussâtres; les plumes des tarsi de cette dernière teinte, le bec et les ongles noirâtres; les ailes rousses, variées de brun et de roussâtre.

Ce hibou est le plus commun et le plus nombreux en France; il y reste toute l'année: on le voit plus souvent

en hiver , parce qu'alors il quitte les cavernes des rochers , les forêts des montagnes , pour descendre dans les plaines , s'approcher des habitations ; mais dans l'été il est rare de l'y rencontrer.

Cette espèce se trouve , non-seulement en France , mais dans le nord et le midi de l'Europe. On assure qu'elle se donne rarement la peine de faire un nid , ou se l'épargne presque en entier ; tantôt la femelle pond dans un vieux nid de pie , tantôt dans celui d'une buse , ou autre gros oiseau ; elle y dépose ordinairement quatre ou cinq œufs blancs et ronds ; les petits , qui sont couverts d'un duvet blanc en naissant , prennent des couleurs au bout de quinze jours , époque où leurs plumes commencent à paroître. Lorsqu'on veut élever ce hibou , il faut le prendre très-jeune ; autrement il refuse toute nourriture , dès qu'il est enfermé. Son cri est fort et s'entend de très-loin ; lorsqu'il s'envole il en pousse un autre aigre et soupirant , qu'on attribue à l'effort des muscles pectoraux qui , dans ce moment , entrent en contraction.

On se sert de ce hibou et du chat-huant pour attirer les oiseaux à la pipée , et l'on a remarqué que les gros oiseaux viennent plus volontiers à la voix du premier , qui est une espèce de cri plaintif ou de gémissement grave et allongé , *clowcloud* , qu'il ne cesse de répéter pendant la nuit ; et que les petits oiseaux viennent en plus grand nombre au *hohô* , *hohô* du chat-huant , qui est prononcé d'un ton plus haut , et semble une espèce d'appel.

Le HIBOU COURONNÉ. *V. HIBOU DE VIRGINIE.*

Le GRAND HIBOU CORNU D'ATHÈNES est une variété du GRAND-DUC ou HIBOU.

Le HIBOU A CRAVATE BLANCHE , *Otus albicollis* , Daudin , est une variété du MOYEN HIBOU.

Le HIBOU CRIARD , *Strix mexicana* , Lath. , pl. 3 de *l'Hist. des Oiseaux de l'Amérique septentrionale*. Face blanchâtre ; collerette bordée de roussâtre ; et chaque plume noire dans son milieu ; parties supérieures du corps tachetées longitudinalement , et pointillées de noir sur un fond roux clair ; plumes de la gorge rousses et blanches , avec la tige noire ; ailes rayées transversalement de noirâtre et de cendré ; queue rayée irrégulièrement d'un brun-noir ; dessous du corps ferrugineux ; poitrine tachetée de jaunâtre ; croupion et anus d'un blanc entremêlé de taches noires ; bord des premières pennes de l'aile crénelé ; plumes des jambes et des pieds d'un roux cendré ; iris couleur de safran ; bec jaune ; ongles noirs.

Brisson a décrit le mâle , qui est celui-ci , sous le nom

de *hibou du Mexique*, et a nommé la femelle *hibou d'Amérique*; elle diffère en ce que le noir des taches est brun foncé, et en ce qu'il y a du gris et plus de blanc sur son vêtement.

Cette espèce se trouve dans l'Amérique septentrionale, et au Mexique. Elle a dans son plumage beaucoup de rapports avec le hibou commun; mais ses couleurs sont plus nettes et plus tranchées. Elle a aussi des aigrettes plus longues, et elle est plus haut montée.

Le HIBOU D'EGYPTE. *V. HIBOU ASCALAPHE.*

Le HIBOU A FRONT BLANC, *Strix albifrons*, Lath. Gros-seur du petit duc; longueur, sept pouces un quart; dessus de la tête et du corps brun; plumes de la face frangées de blanc; dessous du corps d'un jaune fauve, avec des bandes transversales brunes sur la poitrine; taches blanches sur les ailes; bec noir; ongles noirâtres.

Un individu pris avec celui-ci et plus petit (probablement le mâle), diffère en ce que son plumage est noirâtre, et que sa face n'est point frangée de blanc. Ces oiseaux, quand ils sont vivans, relèvent souvent deux plumes qui sont au-dessus des yeux. Latham ayant examiné ces plumes sur des individus morts, dit qu'elles ne sont pas plus longues que les autres; d'après cela, il trouve de l'analogie entre ces oiseaux et le duc à courtes oreilles. Ils habitent le Canada.

Le HIBOU GENTIL, *Strix pulchella*, Lath. Sa taille est d'un peu plus de neuf pouces de longueur; le dessus de son corps est d'une jolie teinte grise et cendrée, tachetée de brun ferrugineux et pointillée de blanc; on remarque des taches blanches oblongues sur les ailes; des bandes et des points bruns sur la queue, dont le fond est fauve; le dessous du corps est blanchâtre et ondé de quelques taches noirâtres; les ailes pliées dépassent le bout de la queue qui est arrondie; les jambes sont revêtues d'un duvet à taches ondulées, et les ongles bruns. Cet oiseau, que Pallas a fait connoître, est-il une espèce différente du hibou scops?

Le GRAND HIBOU, *Strix bubo*, Lath.; pl. D. 14. fig. 3 de ce Dictionnaire, a vingt-deux pouces de longueur; les aigrettes, la tête, le dessus des ailes et du corps variés de fauve, de roussâtre et de noirâtre; les plumes des narines blanchâtres et terminées de noir; celles de la face mélangées de roux, de noir et de gris; la gorge blanchâtre; le devant du cou et la poitrine noirâtres et roux; le ventre avec des raies longitudinales et des bandes transverses noirâtres; les couvertures du dessous de la queue et les plumes des tarsi, variées de lignes et de zigzags très-étroits et bruns sur un fond roux; les penes des ailes brunes, roussâtres à l'extérieur, fauves à l'intérieur, et rayées de noirâtre sur les côtés; les deux penes intermédiaires

res de la queue rayées de noirâtre et de roussâtre ; les latérales diffèrent qu'en ce que du côté intérieur, vers l'origine, elles sont fauves, et cette couleur s'étend d'autant plus loin, que la plume est plus éloignée des deux du milieu ; l'iris est couleur de safran, le bec noir, et les ongles sont noirâtres. La femelle diffère du mâle en ce que ses couleurs sont un peu plus sombres.

Le grand hibou n'habite que les rochers ou les vieilles tours abandonnées, et situées au-dessus des montagnes ; rarement il descend dans la plaine ; rarement on le voit perché sur les arbres ; il détruit d'autant plus de gibier, que c'est dans le silence de la nuit qu'il lui fait la chasse ; les jeunes lièvres, les lapereaux sont ordinairement sa pâture ; il se nourrit aussi de taupes, de mulots, de souris, qu'il avale tout entiers, après leur avoir brisé, avec son bec, la tête et les os ; et au bout de quelques heures, il vomit les poils, les os et la peau pelotonnés dans son estomac par petites masses ; il mange encore les chauve-souris, les serpens, les lézards, les grenouilles et les crapauds ; mais l'époque où ce carnivore chasse avec le plus d'activité et fait un plus grand carnage, c'est celle où il a des petits ; alors son nid regorge de provisions, et c'est, de tous les oiseaux de proie, celui qui en rassemble le plus pour ses petits, qui sont des plus voraces. Dans l'état de captivité, on le nourrit de chair et de foie de bœuf ; il s'accommode volontiers de poissons, petits et moyens ; il les mange de la même manière que les petits quadrupèdes, car il dépèce les grands, et en rend par le bec les arêtes pelotonnées. Ces oiseaux peuvent se passer de boire ; cependant, quand ils sont à portée, ils boivent, mais se cachent, comme font plusieurs oiseaux de proie diurnes ; ce besoin de boire doit être plus rare dans les carnassiers, lorsqu'ils ne se nourrissent que d'animaux vivans ; il en est de même pour les vermivores, les insectivores, et ceux qui mangent des fruits succulens. Quoique les grands-ducs supportent plus aisément la lumière du jour que les autres oiseaux nocturnes, les momens où ils chassent avec le plus d'avantage sont le soir et le matin, et ils le font avec plus de légèreté que leur grosse corpulence ne paroît le permettre ; ils disputent leur proie à divers oiseaux rapaces, se battent avec eux, et souvent l'enlèvent aux buses et aux milans. Attaqué par une troupe de corneilles, un seul en peut soutenir le choc, et finit souvent par les disperser ; quelquefois même une des assaillantes devient sa victime, surtout si le combat a lieu vers la fin du jour. Leur vol est assez élevé à l'heure du crépuscule, mais ordinairement ils ne volent que bas, position qu'exige leur manière de chasser ; et dans les autres heures du jour, ils ne parcourent que de petites distances.

Dans le silence de la nuit, leurs cris *húhiot*, *houhou*, *boúhou*, *pouhou*, sont effrayans; lorsque cet oiseau a faim, il fait entendre son cri *pouhou*, et dans d'autres circonstances, il commence d'un ton très-haut et très-fort, et le fait durer autant qu'il peut être de temps à reprendre haleine; mais lorsqu'il est agité par la peur, c'est un cri très-désagréable, et assez semblable à celui des oiseaux de proie diurnes.

On se sert du duc dans la fauconnerie pour attirer le milan; on attache au duc une queue de renard, pour rendre sa figure encore plus extraordinaire: il vole à fleur de terre, et se pose dans la campagne, sans se percher sur aucun arbre; le milan qui l'aperçoit de loin, arrive et s'approche du duc, non pas pour le combattre ou l'attaquer, mais comme pour l'admirer, et il se tient auprès de lui assez long-temps pour se laisser tirer par le chasseur, ou prendre par les oiseaux de proie qu'on lâche à sa poursuite; la plupart des faisandiers tiennent aussi dans leur faisanderie un duc, qu'ils mettent toujours en cage sur des juchoirs dans un lieu découvert, afin que les corbeaux et les corneilles s'assemblent autour de lui, et qu'on puisse tirer et tuer un plus grand nombre de ces oiseaux criards, qui inquiètent beaucoup les jeunes faisans; mais pour ne pas effrayer les faisans, on tire les corneilles avec une sarbacane. (Buffon, article du GRAND-DUC.)

Cette espèce niche dans les cavernes de rochers ou dans des trous de hautes et vieilles murailles, et quelquefois sur des arbres creux. Elle donne à son nid près de trois pieds de diamètre, le compose de petites branches de bois sec, qu'elle entrelace de racines souples, et garnit l'intérieur de feuilles; la ponte est d'un à trois œufs, mais très-rarement de ce dernier nombre; leur couleur est d'un blanc grisâtre, et leur grosseur au-dessus d'un œuf de poule. Les jeunes, comme ceux des autres oiseaux nocturnes, naissent couverts d'un duvet auquel succèdent les plumes, au bout de quinze jours.

Cette espèce, moins nombreuse que celle des autres hiboux, est rare en France; comme à l'automne on la voit plus communément dans les plaines, il paroît qu'elle quitte alors ses rochers et ses montagnes; peut-être est-ce aussi l'époque où elle voyage, car l'on n'est pas certain qu'elle reste toute l'année. Elle est répandue sur une partie du globe. On l'a trouvée au Cap de Bonne-Espérance; on la voit dans les contrées les plus septentrionales de l'Europe; enfin on la rencontre encore au Kamtschatka et dans la Sibérie.

Le GRAND HIBOU BLANC SANS AIGRETTES. V. CHOUETTE HARFANG.

Le GRAND HIBOU DE CEYLAN, *Strix ceylanensis*, Lath.; *St. zeinolensis*, Gm.; BROWN, *Illust. zool.*, tom. 4; habite les

rochers et les bois ; ses plumes auriculaires sont courtes et pointues ; sa longueur totale est de deux pieds ; l'iris safrané ; le dessus du corps d'un brun noir , plus clair et inclinant au jaune sur les parties inférieures ; le tour des plumes de la face, d'un roux tirant sur le brun et rayé de noir ; cette dernière teinte forme des lignes transversales sur les premières pennes des ailes et sur celles de la queue , qui , de plus , en ont de blanches et de fauves ; les pieds sont presque nus ; les ongles et le bec d'une couleur obscure.

Le HIBOU A GROS BEC, *Strix crassirostris*, Vieill. Taille du *hibou des pins*, mais plus allongée ; aigrettes noires ; collerette grisâtre bordée de noir ; plumage varié de raies très-nombreuses, transversales et brunes sur un fond blanchâtre ; dessous des ailes et de la queue de cette teinte , avec cinq ou six bandelettes transversales brunes ; bec très-fort , très-gros, d'un brun noirâtre ; ongles de la même couleur ; doigts velus. Je ne connois pas le pays natal de ce hibou. Il est au Muséum d'Histoire naturelle.

Le GRAND HIBOU A HUPPES COURTES. V. HIBOU ASCALAPHE.

Le HIBOU D'ITALIE, *Asio italicus*, Brisson , est regardé par cet auteur comme une variété du MOYEN DUC ou HIBOU COMMUN.

Le HIBOU JACURUTU. V. HIBOU NACURUTU.

Le HIBOU DU MEXIQUE. V. HIBOU CRIARD.

Le HIBOU MOUCHETÉ, *Strix maculosa*, Vieill. , se trouve au Cap de Bonne-Espérance , d'où il a été apporté vivant par M. Peron , à la ménagerie du Jardin du Roi. Il a le menton , le bas-ventre , les couvertures inférieures de la queue et les plumes du tarse d'un beau blanc ; cette couleur règne aussi sur le reste du plumage ; mais elle est couverte de mouchetures brunes sur les parties supérieures du corps. Il est rayé en travers de la même teinte sur la tête ; la face , la gorge , la poitrine et le haut du ventre ; l'extrémité de la collerette , le tour de l'œil , le bec et les ongles sont noirs ; sept bandes , alternativement brunes et blanches , traversent la queue ; les aigrettes sont de moyenne longueur. Taille un peu au-dessus de celle du *chat-huant*.

Le HIBOU NACURUTU, *Strix nacurutu*, Vieill. , pl. enl. de Buff., n.º 383 , sous le nom de *hibou des terres magellaniques*. La dénomination sous laquelle je décris cet oiseau est celle qu'il porte au Paraguay , et qui me paroît être générique pour plusieurs chouettes ou hiboux. Les Brasiiliens l'appellent *jacurutu*. Il a dix-sept pouces de longueur totale. Les parties supérieures d'un brun noirâtre rayé en zigzags et pointillé de brun clair et d'un peu de roux ; les inférieures mélangées de

lignes transversales blanchâtres et brunes ; les plumes des tarses variées de noirâtre sur un fond brun ; les pennes des ailes et de la queue avec des bandelettes d'un brun noirâtre, interrompues par des taches rousses et pointillées de noirâtre ; la plume antérieure de l'aigrette noire et bordée de roux ; un croissant noir qui part du derrière de l'œil et entoure la face ; une bande noire et étroite sur le sourcil ; la collerette d'un brun clair, mêlé de roux ; l'iris jaune, la prunelle de l'œil bleu de ciel et entourée d'un cercle noir ; le bec noirâtre jusqu'à sa moitié, et noir dans le reste ; la cire brune et les aigrettes longues de trente lignes. Le mâle et la femelle ne présentent point de différences, et les jeunes leur ressemblent dès qu'ils ont quitté le duvet qui les couvre à leur naissance.

Le *nacurutu* a trois cris différens ; le premier est une sorte de sifflement ; le second un son cadencé, aigre et aigu, accent de la douleur ou de la colère ; par le troisième, l'oiseau semble prononcer son nom d'une voix forte et nasarde. C'est par ce cri qu'il effraie les voyageurs qui passent la nuit dans les grands bois, son unique demeure. Il fait son nid avec des bûchettes à la cime des arbres très-élevés. Ce nid, qu'a vu M. de Azara dans les environs de la rivière de la Plata, est plat et spacieux.

Ce grand-duc présente, dans son plumage, son genre de vie, la position de ses aigrettes, la situation et la construction de son nid, de grands rapports avec le *hibou des pins* ou le *grand-duc* de Virginie. Si ces deux oiseaux ne sont pas de la même espèce, on ne peut se refuser à les regarder comme deux races très-voisines, dont l'une habite le nord de l'Amérique, et l'autre le sud ; mais ce ne sont point des variétés de notre *grand-hibou*, quoique Buffon les ait présentées comme telles.

Le HIBOU NACURUTU TACHETÉ, *Strix maculata*, Vicill., se trouve au Paraguay ; il est décrit par M. d'Azara sous le nom de *nanacurutu tacheté* ; il a quatorze pouces de longueur ; l'aigrette composée de six plumes noires, blanches, et terminées en pointe ; les plumes du sommet de la tête, noires au milieu, blondes sur les bords ; celles de l'occiput, du dessus du corps, et les couvertures supérieures des ailes noirâtres et frangées de blanc jaunâtre, avec des lignes et des points bruns ; les pennes des ailes et de la queue rayées en travers de noirâtre et d'un gris blanchâtre pointillé de brun ; la collerette de la face noire et rousse ; celle-ci blanche, avec un peu de noir à la paupière supérieure et à l'angle intérieur de l'œil, et un peu de roux sur les joues ; le menton blanc ; la gorge, la poitrine et les côtés du corps avec des taches longues et noires, sur un fond

blanc ; le ventre de cette dernière couleur ; les jambes et le duvet des tarses d'un blanc lavé de roux ; le bec noir ; l'iris couleur d'or et la queue étagée.

Le HIBOU NAIN, *Strix deminuta*. Il est absolument semblable au grand-duc d'Europe par ses couleurs et la disposition des taches ; mais celles-ci tranchent moins sur le fond. Cet oiseau, fort petit, a été vu par Pallas sur les montagnes de l'Oural et dans les contrées du Jaïk. Est-ce une espèce distincte du *hibou scops* ?

Le HIBOU NUDIPÈDE, *Strix psilopoda*, pl. 22 de l'Hist. des Ois. de l'Amérique septentrionale. Bec couleur de corne ; dessus de la tête et du corps brun, varié de taches blanchâtres et de raies noirâtres ; penes des ailes tachetées d'un blanc roux ; devant du cou et poitrine d'un brun foncé, mélangé de points roux ; parties inférieures rayées de noirâtre ; pieds jaunâtres ; queue pareille aux ailes. On le trouve à Saint-Domingue et à Porto-Ricco.

Le HIBOU OUROU-COUCOU. Oiseau encore peu connu, dont parle Stedman dans son *Voyage à Surinam et à la Guyane*, et qu'on ne peut rapporter à aucune espèce de hibou de cette partie de l'Amérique, la description qu'il en donne étant trop succincte. Il a la grosseur d'un pigeon ; le bec et l'iris jaunes ; les oreilles très-visibles. Un brun-gris est généralement répandu sur tout son plumage, excepté sur la gorge et le ventre qui sont d'un blanc mêlé de taches grises. Il entre dans les habitations, et les Nègres le regardent comme un oiseau de mort.

Le PETIT HIBOU DE LA CÔTE DE COROMANDEL, *Strix coromanda*, Lath. Il est moins gros d'un tiers que le hibou commun ; parties supérieures d'un gris roussâtre tacheté de blanc et de roux ; petites penes des ailes avec des bandes transversales de la même couleur, et bordées de rougeâtre ; grandes penes avec des taches roussâtres ; dessous du corps de cette teinte traversée par des bandes noires lunulées ; plumes des pieds rougeâtres ; bec brun ; iris jaune.

Le HIBOU DES PINS, *Strix virginiana*, Lath., pl. 2 de l'Hist. des Ois. de l'Amérique septentrionale, a dix-huit pouces de longueur ; le bec d'un brun noirâtre ; les plumes de la collette noires et rousses à leur base ; celles de la face variées de blanchâtre et de roussâtre, et à tige noire ; la cravate blanche ; le dessus du corps mélangé de taches et de points noirâtres ; le cou varié de roux et de blanc, ainsi que le croupion et les couvertures supérieures de la queue, dont les penes latérales sont barrées de noir ; les deux premières des ailes ont le bord extérieur cendré ; le dessous du corps est varié de blanc, de roussâtre, avec des raies étroites,

transversales et noirâtres ; les plumes de la poitrine pointillées, et terminées de cette dernière couleur ; le dessous des plumes alaires et caudales blanchâtre , avec des bandes transversales noirâtres ; les plumes des tarses et des doigts d'un blanc roussâtre ; les ongles noirs.

Buffon a fait de ce duc de l'Amérique septentrionale une variété du grand-duc d'Europe , dont il ne diffère , dit-il , que par les aigrettes qui partent du bec, au lieu de partir des oreilles ; mais, comme il existe d'autres dissemblances assez marquantes dans les couleurs et leur distribution, dans les taches et leur forme, ainsi que dans la longueur et la grosseur du corps, je crois qu'on en doit faire une espèce particulière.

Ce hibou, qui porte à la baie d'Hudson le nom de *nato-wokey omissew*, fréquente ordinairement les forêts de pins. Il place son nid sur un vieil arbre , le compose de rameaux secs à l'extérieur , de mousse et d'herbes à l'intérieur. Sa ponte est de deux œufs d'un blanc terne.

On assure que cette espèce se trouve aussi dans la Sibérie, depuis Astracam jusqu'au Kamtschaska. Les habitans de ces contrées regardent son cri comme un présage funeste : cette opinion est aussi celle des naturels de l'Amérique du nord.

Le HIBOU RAYÉ, *Strix lineata*, Vieill., a le bec blanchâtre ; la face rousse et variée de points noirs ; les aigrettes, la tête et le dessus du corps variés de lignes étroites, transversales, jaunâtres, noires et d'un blanc terne ; les plumes des ailes brunes ; le dessous du corps rayé comme le dessus sur un fond blanc ferrugineux ; le ventre tacheté ; les plumes des pieds d'un blanc roux. On le trouve dans l'Amérique septentrionale.

Le HIBOU SANS CORNE. V. CHOUETTE HULOTTE.

Le HIBOU SCOPS ou le PETIT-DUC, *Strix scops*, Lath., pl. enl. de Buff., n.º 436. Longueur, sept pouces trois lignes ; aigrettes courtes ; dessus du corps brun, mêlé de nuances grisâtres et de fauve terne, de noirâtre et de brun ; il y a plus de gris sur les parties inférieures ; côtés extérieurs des ailes marqués de bandes transversales d'un blanc roussâtre ; queue pareille au dos ; iris jaune ; bec noir ; plumes des pieds d'un gris roussâtre mêlé de taches brunes. Peu d'oiseaux offrent une aussi grande variété dans les couleurs que ceux-ci ; ils sont tout gris dans leur premier âge ; il y en a de plus bruns les uns que les autres ; la couleur des yeux paroît suivre celle du plumage ; les gris l'ont d'un jaune très-pâle ; d'autres l'ont couleur de noisette. On donne à cette espèce des habitudes différentes des autres ; elle est, dit-on, voyageuse, se réunit en troupe à l'automne pour passer l'hiver sous un climat plus doux, part quelque temps après les hirondelles, et re-

vient à peu près en même temps. Quoique les petits-duc préfèrent habiter les montagnes, ils se rassemblent volontiers dans les endroits où il y a plus de mulots, et rendent, par la destruction qu'ils en font, de grands services à l'agriculture. Mauduyt prétend que ce duc n'est point voyageur, mais seulement erratique; qu'on le voit le plus souvent réuni par paire, mais assez rarement en troupe; cependant d'autres observateurs prétendent le contraire. Il fait son nid dans les arbres creux. Sa ponte est de deux à quatre œufs blancs. Cette espèce est répandue dans la plus grande partie de l'ancien continent; mais l'on assure qu'elle ne se trouve point en Angleterre.

Le HIBOU DES TERRES MAGELLANIQUES. *V.* HIBOU NACURUTU.

Le HIBOU ZORCA. Cetti fait mention, dans son *Hist. nat. des ois. de la Sardaigne*, d'une espèce de petit-duc qui vit solitaire dans les lieux retirés, et qui ne découvre sa retraite que par ses hurlemens aigres et plaintifs. Il se distingue, selon cet ornithologiste, par les huit ou neuf plumes de ses aigrettes auriculaires, son bec d'un jaune verdâtre, et ses jambes couvertes de duvet jusqu'aux doigts, qui en sont dénués. Sa longueur est de sept pouces. M. Cuvier (*Règne animal*), le rapporte à notre *petit-duc*, et je le crois fondé. (v.)

CHOUETTE. *V.* CHOUCAS. (v.)

CHOUETTE DE MER. On donne ce nom, dans quelques cantons, à la *lompe* ou *lumpe*, poisson du genre CYCLOPTÈRE. (B.)

CHOUGH. *Voyez* CHOUC. (DESM.)

CHOUHAK et TOUCHY. Noms arabes d'une nouvelle espèce de GENÈT (*Spartium thebaïcum*, Delisle), qui croît en Nubie et dans la haute Egypte. Elle est figurée pl. 37. f. 1, partie botanique de l'ouvrage sur l'Egypte. (LN.)

CHOUK et A'AQOUL. Noms arabes d'une espèce d'ASPERGE (*Asparagus aphyllus*, Linn.). Les Arabes appellent encore CHOUC (*Epine*) le CHARDON de Syrie (*Carduus syriacus*, Linn.), et CHOUK EL-GEMEL (*Epine de chameau*) l'ÉCHINOPE ÉPINEUX (*Echinops spinosus*, Linn.). (LN.)

CHOULAN, KOULAN ou KHOULAN. Noms kal-moucks et kirguis de l'onagre ou ANE SAUVAGE. (DESM.)

CHOULOUMANOU. Nom caraïbe du RICIN (*Ricinus communis*, Linn.). (LN.)

CHOUPO, CHOPO. Noms portugais et espagnols du PEUPLIER (*Populus nigra*, Linn.). Les Portugais nomment le tremble, CHOUPO TREMEDOR. (LN.)

CHOURLES. Vieux nom français d'une espèce d'ornithogale, que l'on nomme communément *dame d'onze heures*, parce que ses fleurs s'épanouissent à onze heures du matin (*Ornithogalum album*, Linn.). (LN.)

CHOVA. Voyez **CHABA.** (DESM.)

CHOVANNA-MANDARU. Nom malabare de deux espèces de *Bauhinia*, figurées par Rheede; l'une est le *B. variegata*, Linn. (Rh. mal., t. 32); et l'autre le *B. purpurea*, Linn. (Rh. mal., t. 33). La première est l'*assitra* de Zanone (Hist. 26, t. 15). (LN.)

CHOYKA. V. **CHOINA.** (LN.)

CHRACHOLEK. Les Polonais appellent ainsi le **CORMORAN** (*Pelecanus carbo*, Linn.). (DESM.)

CHRÆSI. Nom arabe de la **SALICORNE HERBACÉE** (*Salicornia herbacea*, Linn.). (LN.)

CHRISAORE, *Chrysaor*. Genre de **COQUILLE** établi par Denys de Montfort, pour placer une espèce que Knorr a décrite et figurée sous le nom de *vis à dix lames*, quoiqu'elle n'ait aucun rapport avec les **Vis**.

Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, cellulée dans toute sa longueur, droite, conique; ouverture arrondie, horizontale; siphon central; cloisons unies.

Le **CHRISAORE HERCINIEN** se trouve dans la montagne Sainte-Catherine, près Rouen, et à Huttenrode. Il acquiert de deux à trois pouces de longueur. (B.)

CHRISTBEÈRE, **CHRISTOPHBEÈRE**, **CHRISTORENBEÈRE**, **CHRISTDORN.** Autant de noms donnés en Allemagne au **GROSEILLIER ÉPINEUX** (*Ribes grossularia*, Linn.). (LN.)

CHRISTDORN. L'un des noms allemands du **PALIURE** (*Rhamnus paliurus*, Linn.); d'un **GROSEILLIER** (*Ribes grossularia*, Linn.), et de l'**AUBE-ÉPINE** (*Crataegus oxyacantha*, Linn.). Ce nom signifie *épine du Christ*. (LN.)

CHRISTE-MARINE. L'un des noms vulgaires de la **SALICORNE HERBACÉE** (*Salicornia herbacea*, Linn.). On le donne aussi à l'**INULE MARITIME** (*Inula maritima*, Linn.), et plus rarement à la **BACILLE** (*Chritmum maritimum*). Toutes ces plantes ont les feuilles charnues. (LN.)

CHRISTIANA-RADIX. C'est ainsi que Dodonée nomme l'**ASTRAGALE CHRÉTIEN** (*Astragalus christianus*, Linn.), qu'il regarde comme l'astragale de Dioscoride. (LN.)

CHRISTIANSWURZ. Nom donné, dans quelques parties de l'Allemagne, à l'**OROBE TUBÉREUX** (*Orobis tuberosus*, Linn.). (LN.)

CHRISTIE, *Christia*. Genre de plantes. C'est le même que le **LOURÉE** de Necker. (B.)

CHRISTMASS'PRIDE (*Gloire de Noël*). Nom anglais d'une espèce de CRUSTOLLE (*Ruellia paniculata*, Linn.) qui croît sur les coteaux arides de la Jamaïque : elle y fleurit en décembre et en janvier ; et, dans cette saison, ses fleurs rouges font un très-bel effet au milieu des buissons. Les Anglais nomment encore CHRISTMASS ROSE l'Ellébore noir (*Helleborus niger*), parce qu'il fleurit vers Noël ; en France, on l'appelle aussi quelquefois FLEUR DE NOEL. (LN.)

CHRISTOGA en suédois, ou **CHRISTOYE** en danois. C'est l'ASTER AMELLE, nommé autrement *œil de christ*, ainsi que plusieurs plantes de la même famille. (LN.)

CHRISTOPHBEERE. V. CHRISTBEERE. (LN.)

CHRISTOPHORIANA. Nom donné par Clusius, et jusqu'à Tournefort, à l'*Actæa spicata*, Linn., dite *herbe de Saint-Christophe*. Plukenet, *Almag.*, et Morison, nomment *christophoriana* des espèces d'ARALIE (*Aralia spinosa*, *racemosa* et *nudicaulis*, Linn.). Boerhaave appelle de ce nom l'*Adonis capensis*, Linn., que Plukenet avoit nommée *imperatoria*. Depuis, plusieurs naturalistes en ont fait un genre particulier, qui a reçu les noms de *anamenia* et de *knowltonia*. (LN.)

CHRISTORENBEERE. V. CHRISTBEERE. (LN.)

CHRIST-THORN (*Epine du christ*). Nom donné en Angleterre, ainsi que celui de WHITE-THORN, à l'AUBE-ÉPINE (*Alba spina*), espèce du genre ALISIER de Linnæus. Ce même arbrisseau est encore appelé HAW-TOHRN en Angleterre. (LN.)

CHRISTORN, CHRISTORNE (*Epine du christ*). Le Houx porte le premier nom en Danemarck, et le second en Suède. (LN.)

CHRISTOYE. V. CHRISTOGA. (LN.)

CHRISTWURZ. L'un des noms allemands de l'ELLÉBORE NOIR (*Helleborus niger*, Linn.). (LN.)

CHRITHMON. Nom donné par les Grecs modernes à la SALICORNE HERBACÉE ou CHRISTE-MARINE (*Salicornia herbacea*, Linn.). (LN.)

CHROKIEL. V. CAILLE DE POLOGNE, article PERDRIX. (v.)

CHROMATE. Combinaison de l'acide chromique avec une base alcaline, terreuse ou métallique. On ne connoît encore, dans l'état naturel, que les chromates de fer et de plomb. (LUC.)

CHROMATE DE FER. V. FER CHROMATÉ.

CHROMATE DE PLOMB. V. PLOMB CHROMATÉ. (LUC.)

CHROME. Ce nom, qui signifie *couleur*, a été imposé par le savant Haüy au métal que Vauquelin a découvert dans

le plomb rouge de Sibérie (*V. PLOMB CHROMATÉ*), à cause de la propriété qu'il a de colorer diverses substances minérales.

Depuis un travail que ce célèbre chimiste avoit fait avec Macquart, en 1789, sur le plomb rouge que ce dernier avoit rapporté de son voyage à Moscou, il soupçonnoit que ce minéral recéloit une substance métallique particulière.

Enfin, dans le mois de juin 1796, il publia, dans le *Journal des Mines*, n.º 34, les détails de la découverte qu'il avoit faite de ce nouveau métal, et des diverses propriétés qui le caractérisent.

Le chrome est un des quatre métaux connus jusqu'ici pour avoir la propriété de passer à l'état d'acide, par leur combinaison avec une surabondance d'oxygène. (Les autres métaux acidifiables sont, l'arsenic, le tungstène, le molybdène.)

Dans le plomb rouge, le chrome est à l'état d'acide. Vauquelin commença d'abord par séparer du plomb rouge cet acide métallique; il y parvint par divers moyens, et entre autres en faisant dissoudre le plomb rouge dans l'acide muriatique affoibli, qui s'empare de l'oxyde de plomb, et laisse libre l'acide chromique qu'on obtient sous forme concrète par la dessiccation.

Vauquelin parvint ensuite à réduire cet acide métallique en régule ou métal parfait; il en mit soixante-douze parties dans un creuset de charbon, qu'il enferma dans un creuset de porcelaine, rempli lui-même de poussière de charbon, et qui fut exposé pendant une heure à un feu de forge très-vif, animé par le vent de trois tuyères; et il eut la satisfaction de trouver dans le creuset de charbon une masse métallique d'un gris-blanc, brillante, cassante, à la surface de laquelle il y avoit beaucoup de cristaux en barbe de plume de la même couleur, et parfaitement métalliques: cette masse pesoit quarante-trois parties.

Il paroît, par le résultat de cette opération, que l'oxygène n'adhère pas avec une très-grande force à la base métallique, quoiqu'il lui soit combiné dans la proportion d'environ quarante pour cent.

Le culot métallique ayant été cassé, offroit dans son intérieur des points compactes et formés de grains serrés, et dans d'autres des aiguilles entrelacées en tous sens, et laissant des espaces vides entre elles; ce qui ne permit pas d'en déterminer la pesanteur spécifique.

Ce métal ne fond point au chalumeau, même à l'aide du

borax, qu'il colore seulement en beau vert d'émeraude, et en même temps il diminue un peu de volume.

Il est très-difficilement attaqué par l'acide nitrique; néanmoins Vauquelin est parvenu, à force d'opérations répétées, à le dissoudre, et même à le convertir en acide, qui avoit toutes les propriétés de l'acide chromique naturel.

Le chrome à l'état d'acide est d'une belle couleur rouge-orangée; à l'état d'oxyde il est d'un beau vert, et il communique ces couleurs, avec différentes nuances, aux bases avec lesquelles on en fait la combinaison.

Vauquelin a reconnu que c'est l'oxyde de chrome qui donne à l'émeraude du Pérou sa riche couleur verte; et que c'est l'acide de ce métal qui fournit au rubis spinelle son éclatante couleur de feu.

Usages du Chrome, de son oxyde et de son acide. — La fragilité du chrome, sa résistance à l'action du feu, et les manipulations compliquées et dispendieuses qu'il faut employer pour l'obtenir à l'état métallique, ne permettent guère d'espérer qu'il puisse être d'une grande utilité dans les arts.

Il n'en sera pas de même de son acide et de son oxyde; le premier par sa belle couleur vert d'émeraude, qu'il communique aux émaux dans toute sa pureté; le second par sa belle couleur rouge de cinabre, qu'il prend dans sa combinaison avec le mercure; la couleur rouge-orangée qu'il donne avec le plomb; la couleur carmelite qu'il communique à l'oxyde d'argent, peuvent les rendre précieux dans les divers genres de peinture.

« Si quelque jour, disoit Vauquelin, on trouvoit abondamment l'acide chromique dans quelque autre combinaison que celle du plomb, on pourroit, en l'extrayant au moyen du carbonate de potasse, faire artificiellement du plomb rouge, et fournir abondamment une excellente couleur rouge orangée à la peinture. . . .

« Il y a lieu de présumer, ajoutoit ce célèbre chimiste, que le chrome, soit à l'état d'oxyde, soit à celui d'acide, se trouvera libre, ou engagé dans quelque autre combinaison; car déjà l'analyse de l'émeraude du Pérou m'a fait connoître que sa partie colorante lui est fournie par l'oxyde de ce métal, ce qui est un présage fort agréable pour la bonté et la fixité de cette couleur, puisqu'on sait que l'émeraude peut subir le degré de feu le plus violent sans se décolorer.

« J'ai aussi trouvé que les cristaux verts jaunâtres et veloutés qui accompagnent souvent le plomb rouge de Sibérie, sont formés de chrome et de plomb, tous deux réunis à l'état d'oxyde. » (*Journal des Mines*, n.º 34.)

La prédiction de Vauquelin sur la découverte future d'une

substance où le chrome se trouveroit abondamment, n'a pas tardé à se réaliser, par la découverte qui fut faite, en 1799, d'une mine de chromate de fer près de Gassin en Provence, par Pontier, minéralogiste instruit, qui envoya des échantillons de ce minéral au conseil des mines.

L'on a découvert, à peu près dans le même temps, du chromate de fer en Norvège; il a pour gangue une serpentine; et j'ai appris par Lelièvre, inspecteur général des mines, que celui du Var se trouve dans une roche stéatiteuse: il paroîtroit, d'après ces faits, que ce minéral se trouve, par préférence, dans les roches magnésiennes.

Par l'analyse que Vauquelin a faite de la belle roche connue sous le nom de *Vert-de-Corse*, il a trouvé que la partie verte (la diallage) est colorée par l'oxyde de chrome; c'est donc à bien juste titre que l'illustre Saussure avoit décoré cette substance du nom de *smaragdite*, puisqu'elle doit sa belle couleur verte au même principe métallique, qui fait tout le prix de l'émeraude du Pérou. (PAT.)

CHROME FERRUGINÉ. V. FER CHROMATÉ.

CHROME OXYDÉ. M. Leschevin, que la science vient de perdre à la suite d'une maladie longue et douloureuse, et auquel les naturalistes doivent l'excellente table des matières des vingt-huit premiers volumes du Journal des Mines, a décrit sous le nom de *chrome oxydé natif*, une substance terreuse colorée en vert par ce métal, qu'il a découverte, en 1810, dans le département de Saône-et-Loire, où elle existe en veines dans une brèche ancienne. Ce savant estimable a été séduit sans doute par l'idée de voir le genre CHROME représenté dans la méthode minéralogique; car l'oxyde de chrome ne fait guère que la dixième partie du tout dans les échantillons d'un beau vert-pomme, qui sont ceux qui en contiennent le plus.

Ce mélange est d'une couleur vert-pomme plus ou moins foncée, quelquefois d'un vert-poireau ou d'un vert-jaunâtre. Il est rude au toucher, ordinairement friable et facile à râcler avec le couteau. Sa cassure est terreuse, inégale et raboteuse, et sa poussière d'un vert-grisâtre pâle.

Soumis à l'action du feu avec le verre de borax, il lui communique une belle couleur vert-émeraude. Il n'est pas soluble dans l'acide nitrique.

M. Drappiez, de Lille, a trouvé dans une variété de cette substance: silice, 64; alumine, 23; oxyde de chrome, 10,5; et 2,5 de chaux. Il y en a d'autres qui ne contiennent que 2,5 d'oxyde, suivant l'analyse de M. Descotils.

Le chrome oxydé d'un beau vert se trouve en veines minces d'une demi-ligne à trois lignes (1 à 7 millimètres) d'épaisseur,

dans une roche granitoïde, à grains fins, véritable brèche composée de fragmens de feldspath d'un rouge pâle et de quartz gris, avec quelques parcelles de mica noir: cette brèche forme le sommet de la partie sud de la montagne des Ecouchets, entre le Creusot et Conches. Il se rencontre encore disséminé dans un quartz laiteux qui traverse la roche sur la pente de l'est. Quant aux variétés d'un vert sombre, elles sont en veines presque verticales de ce même côté, où la brèche est plus décomposée et à grains plus gros; c'est là le gisement le plus abondant de l'oxyde à différens états. Il est très-rare d'en trouver des masses arrondies de deux à trois pouces de diamètre.

La variété de quartz translucide, colorée en vert, qui a été nommée *calcédoine du Creusot*, doit cette couleur à l'oxyde de chrome, ainsi que le quartz verdâtre, qui forme des veines dans la roche des Ecouchets, et auquel M. Leschevin a donné, par cette raison, le nom de *quartz hyalin chromifère*. (V. son Mémoire, auquel nous avons emprunté les détails ci-dessus, Journal des Mines, t. 27, pag. 345. à 370.). (LUC.)

On trouve du chrome oxydé pulvérulent avec le fer chromaté de Sibérie.

CHROMIS, *Chromis*. Genre de poissons établi par Cuvier, auprès de celui des LABRES, et aux dépens de celui des SPARES. Il diffère du premier par des dents nombreuses et courtes aux mâchoires et au pharynx; des nageoires verticales filamenteuses; la ligne latérale interrompue.

Le type de ce genre est le PETIT CASTAGNEAU, *Sparus chromis*, Linn., qu'on pêche par milliers dans la Méditerranée. Il réunit encore le *bolti* ou *labre du Nil*, le *labre ponctué*, le *labre filamenteux*, le *spare des rochers*, le *spare de Surinam*, le *chætodon de Surate*, Bloch. V. PLESIOPS. (B.)

CHRONAS. Nom grec de la TRUIE. Voyez COCHON.

CHROSCIEL. Nom polonais du RÂLE DE TERRE, *Rallus crex*, L. (DESM.)

CHROSCINA. Nom vulgaire donné en Pologne aux ROSES SAUVAGES, *Rosa canina*, *arvensis*. (LN.)

CHRPA, **CHRPOWY**, **KWET**. Noms donnés en Bohême au BLUET, *Centaurea cyanus*, L. Les Polonais l'appellent CHABREK. (LN.)

CHRYLLOS. L'un des noms grecs du COCHON. (DESM.)

CHRYPHIOSPERME, *Chryphiospermum*. Plante annuelle de la côte occidentale d'Afrique, que Palisot-Beauvois (Flore d'Oware et de Benin), regarde comme devant seule constituer un genre dans la syngénésie égale, et dans la famille des chicoracées.

-Les caractères de ce genre sont, suivant lui: un calice à

trois folioles; des demi-fleurons en capuchon; des semences surmontées d'une aigrette membraneuse; un réceptacle garni de paillettes caduques.

Cette plante passe pour vulnéraire. (B.)

CHRYSAEOS des Grecs. C'est le CHACAL. V. CHIEN.

CHRYSAËTOS. Le GRAND AIGLE, en grec. (S.)

CHRYSALIDE. Second état par où la *chenille* doit passer, pour parvenir à son état parfait, et paroître sous la forme de *papillon*.

Nous avons vu dans l'article CUENILLE, comment ces insectes semblent pressentir de loin le changement qu'ils doivent subir, et quelles sont les précautions, quels sont les procédés admirables qu'ils savent employer pour se mettre à l'abri de tout danger, et parvenir à leur nouvel état sans obstacle et avec le plus de facilité. Le derrière et les deux dernières pattes sont les premières parties que la chrysalide dégage du fourreau de chenille. La manœuvre qu'elle a employée pour se retirer des deux ou trois derniers anneaux, est celle dont elle se sert pour se dégager des deux ou trois anneaux suivans; elle les gonfle et les allonge en même temps, et ensuite elle s'en retire. Quand elle est parvenue à ne plus occuper que la moitié du fourreau, elle doit le distendre considérablement; pour le distendre encore davantage, elle se gonfle plus qu'ailleurs vers les premiers anneaux, et l'enveloppe se fend en dessus, vers le troisième anneau. La direction de la fente est la même que celle de la longueur du corps. Elle n'est pas plutôt ouverte que la portion du corps qui y répond s'élève au-dessus de ses bords; là, elle cesse d'être comprimée. Ensuite la chrysalide renfle encore davantage cette même partie et les parties voisines; aussi, dans un clin d'œil, la fente s'agrandit, et quand elle l'est jusqu'à un certain point, l'insecte retire sa partie antérieure du côté de cette ouverture, par où il la fait sortir; il retire de même sa queue, et il se trouve enfin hors de ce fourreau, dont il a eu tant de peine à se défaire.

Quelques chrysalides, après avoir assez agrandi la fente, et après en avoir fait sortir la tête, se recourbent pour faire sortir leur queue par cette même ouverture; au lieu que d'autres, après avoir dégagé leur tête et la partie antérieure de leur corps, poussent successivement la dépouille d'où elles veulent achever de se tirer, vers leur derrière, au bout duquel elle se trouve bientôt réduite en un petit paquet plissé, et comme chiffonné.

L'intervalle est bien court entre le moment où la chrysalide a commencé à dégager sa queue du fourreau de chenille, et celui où elle fait sortir sa tête et tout son corps de ce four-

reau; il est au plus d'une minute. On peut prendre hardiment l'insecte entre ses doigts, quand l'opération est commencée; on ne l'arrêtera pas, on n'y apportera même aucun retardement. Pour peu que la fente de dessus le dos soit grande, la chrysalide achève de se dépouiller au milieu même de l'esprit-de-vin, qui pourtant la fait périr bientôt après.

Les manœuvres que nous venons de voir employer sont celles de toutes les chenilles, des sphinx et des phalènes, qui ont leurs chrysalides coniques, cachées, et à couvert dans une coque plus ou moins forte. Les chrysalides des papillons, oblongues, anguleuses et comme armées de plusieurs pointes, sont à nu, attachées ordinairement par leur partie postérieure, et quelquefois encore par le milieu de leur corps, à une branche ou à quelque endroit saillant d'un mur, qui les met à l'abri de la pluie. Toute la famille des papillons qui ne se servent que de quatre pattes pour marcher, donne des chrysalides qui ne sont attachées que par la queue. Nous avons vu comment la chenille tient aux fils qu'elle a tendus, par ses pattes postérieures; lorsque la peau se fend, que la chrysalide en sort, il faut que sa queue aille, au sortir de l'étui qu'elle quitte, s'implanter dans ces mêmes fils; c'est ce que fait la chenille ou du moins la chrysalide. Elle se tient accrochée à la peau qu'elle quitte, en la pinçant; et pendant ce temps, elle fait une espèce de saut, par lequel la queue doit quitter sa peau et être poussée contre les fils où elle s'accroche, le tout au risque de tomber par terre, si elle manquoit son coup, ce qui n'arrive cependant que bien rarement. Ainsi suspendue, elle abandonne sa peau ou sa dépouille, que l'on trouve souvent en un petit paquet chiffonné, encore attaché auprès d'elle.

D'autres chrysalides, d'où naissent les papillons de jour à six pattes, et ceux qu'on appelle ptérophores ou porte-plumes, ont une manœuvre un peu différente. Elles sont, à la vérité, attachées par la queue, ainsi que les premières; mais, au lieu d'être suspendues perpendiculairement la tête en bas, elles sont posées horizontalement, et comme attachées contre le plan du toit ou de la branche où elles sont fixées, par le moyen d'un anneau ou d'une anse de fil, qui passe par-dessous le corps à l'endroit du corselet. Lorsqu'elles sortent de la peau de la chenille, elles se trouvent soutenues par le même anneau, ce qui les aide à exécuter avec plus de facilité l'espèce de mouvement par lequel elles tirent la queue de la peau qu'elles quittent, et vont l'accrocher dans les fils qui sont placés à cet endroit. Elles sont posées plus horizontalement ou plus obliquement, selon que l'anneau de fil, qui les tient suspendues, est plus court ou plus lâche.

Il y a une remarque essentielle par rapport à ces chrysalides : toutes sont angulaires et ont le devant de leur tête qui se termine en une seule pointe ou corne, en quoi elles diffèrent de celles des papillons de la première famille, dont la tête est garnie de deux pointes; il faut excepter de cette règle générale, les chrysalides des chenilles cloportées, qui ne sont point angulaires pointues, mais coniques et ovales et comme celles des phalènes, quoiqu'elles soient nues et suspendues transversalement.

La chrysalide est d'abord molle et gluante. On peut, avec la pointe d'une épingle, séparer et développer toutes les parties de l'insecte parfait, mais encore foibles, sans consistance et sans mouvement. Quelques heures plus tard, on ne peut plus faire la même opération. Cette matière visqueuse, qui enduit la chrysalide, se sèche, unit toutes les parties, et lui forme une espèce de peau qui devient dure et coriace. C'est sous cette enveloppe ou peau étrangère, que les membres de l'insecte parfait se trouvent à l'abri, se fortifient et acquièrent la solidité nécessaire. Des insectes de genres très-différens ne diffèrent pas plus entre eux, à nos yeux, que ne diffère le même insecte sous ses trois formes différentes. Cependant, cet insecte, qui étoit chenille, paroît, après quelques instans, chrysalide. Il ne faut de même que quelques instans pour qu'il soit papillon. De si grands changemens, opérés si subitement, ont été regardés comme des métamorphoses semblables à celles que la fable raconte. De grands anatomistes ont vu, et très-bien prouvé, que le papillon croît, se fortifie, que ses parties se développent sous la figure de cet insecte que nous nommons une chenille, et que l'accroissement du papillon se fait par un développement, comme se font ceux de tous les corps organisés qui nous sont connus. Ils ont fait disparaître tout le faux merveilleux dont les noms de métamorphose et de transformation donnoient des idées confuses; mais en même temps ils nous ont laissé bien du merveilleux réel à admirer. En nous servant encore de ces termes, il n'y aura plus à craindre qu'ils donnent de fausses idées, après que nous aurons observé à quoi précisément se réduisent ici les changemens de formes. La seconde métamorphose n'a plus rien de miraculeux, dès qu'on veut bien considérer la première avec quelque attention : on reconnoît que la chrysalide est bien un véritable papillon, mais qui est en quelque sorte emmailloté. On lui trouve généralement toutes les parties du papillon, les ailes, les pattes, les antennes, la trompe, etc. Mais ces parties sont posées, pliées et empaquetées de façon qu'il n'est pas permis à la chrysalide d'en

faire usage ; il ne convenoit pas qu'il lui fût permis de s'en servir , dans un temps où elles sont encore trop tendres et trop molles.

Pour trouver les principales parties du papillon sous la forme de chenille, il n'est pas même besoin d'attendre que le moment de la transformation soit bien proche. Si on fait périr la chenille dans l'esprit-de-vin, dans le vinaigre, ou dans quelque autre liqueur forte, un jour ou deux avant celui où la transformation devoit se faire, et si on la laisse dans la liqueur pendant quelques jours, afin que ses chairs s'y affermissent, on parvient, avec un peu d'adresse et d'attention, à enlever le fourreau de chenille, à mettre le papillon à découvert, et on peut reconnoître toutes ses parties. Ce dépouillement artificiel fait voir que tant que les parties du papillon sont contenues sous la peau de chenille, elles sont plus repliées, plus resserrées et autrement arrangées que sur la chrysalide. On a pu découvrir dans celle-ci et même dans la chenille, avant sa métamorphose, les œufs du papillon.

Toutes les parties extérieures du papillon sous la forme de chrysalide, ont obtenu leur véritable grandeur, et l'on peut se convaincre que les ailes de celle-ci, quelque peu de place qu'elles occupent, ont toute l'étendue de celles qui soutiennent le papillon dans l'air. Il seroit sans doute très-curieux de connoître toutes les communications intimes qui sont entre la chenille et le papillon, de savoir précisément en quoi elles consistent et comment elles se font; mais elles dépendent de parties si fines et si molles, qu'il ne nous est presque pas permis d'espérer d'avoir sur cela tout ce qu'il est naturel de souhaiter. Contentons-nous de reconnoître quelles sont les principales parties propres à la chenille, et celles qui n'appartiennent aucunement au papillon. Nous voyons qu'il y en a dont il se dégage, et qu'il rejette pour paroître en chrysalide. On trouve seize pattes à quantité de chenilles, et on n'en trouve que six à tout papillon. On seroit porté à croire que ces dix pattes membraneuses, dont on retrouve tout l'extérieur, jusqu'aux ongles, sur le fourreau de la chenille, sont rejetées en entier; mais ces pattes ou parties charnues, retirées vers le corps du papillon, ou plutôt vers la membrane qui l'enveloppe et qui la contient dans la forme de chrysalide, se raccourcissent d'instant en instant, deviennent de moins en moins sensibles, et elles le sont si peu au bout de quelques jours, qu'il faut de l'attention pour reconnoître leurs places; elles se dessèchent totalement; elles sont attachées à une membrane peu propre à leur fournir de la nourriture, puisqu'elle se dessèche elle-même journellement. Les positions des six

pattes du papillon donnent lieu de croire qu'elles étoient logées dans les six pattes écailleuses de la chenille, et l'on ne se trompe pas. La tête de la chenille, comparée avec celle de la chrysalide, ou, ce qui est la même chose, avec celle du papillon, nous fait voir encore plusieurs portions extérieures qui étoient essentielles à la première forme de l'insecte, et que ses dernières formes demandent qu'il rejette. Les dents ou les espèces de mâchoires et les muscles qui les faisoient agir, restent attachés à la dépouille que la chrysalide vient de quitter. Il n'y a ni papillon ni chrysalide qui file. Cette filière, qui est une espèce de petit bec qui part de la lèvre inférieure, est devenue un instrument inutile, et elle est aussi une des parties dont la chrysalide se dépouille; elle se défait en même temps de la lèvre inférieure, à laquelle elle tenoit : cette lèvre, la supérieure, et généralement toutes les parties qui formoient la bouche de la chenille, sont rejetées avec la dépouille; elles ne doivent plus servir aux usages auxquels elles étoient employées.

Tout l'extérieur de la chrysalide se dessèche et s'affermi peu à peu; en moins de vingt-quatre heures, elle devient dans un état où on peut la manier hardiment sans risque de l'offenser. Sous cette forme, qui lui a fait donner le nom de *sève* par ceux qui élèvent des vers-à-soie, l'insecte ne paroît avoir ni pattes ni ailes; il ne peut ni marcher ni se traîner; il semble à peine avoir vie, ou n'être qu'une masse mal organisée; il ne prend aucune nourriture, et n'a point d'organes pour en prendre. Sa partie postérieure est la seule qui paroisse animée; elle peut se donner quelques mouvemens, quelques inflexions sur les jointures des anneaux qui la composent. Leur peau ou leur enveloppe extérieure semble cartilagineuse : elle est communément rase et même lisse. On voit pourtant quelques espèces de chrysalides qui ont des poils semés sur leur corps; il y en a même d'aussi velues que des chenilles; il y en d'autres dont la peau paroît chagrinée. Il n'y a pas, parmi les chrysalides, des variétés aussi considérables, ni en aussi grand nombre qu'entre les chenilles d'où elles viennent, et qu'entre les papillons qui en doivent sortir. Nous allons désigner celles qui ont été remarquées : on distingue à toutes deux côtés opposés; l'un est celui du dos de l'insecte, l'autre est celui du ventre : sur la partie antérieure de ce dernier, on aperçoit divers petits reliefs disposés en forme de bandelettes, et l'on prend pour la tête de la chrysalide l'endroit d'où ces espèces de bandelettes semblent tirer leur origine. Le côté du dos est uni et arrondi dans le plus grand nombre des chrysalides; mais quantité d'autres ont sur la partie antérieure de ce même côté, et même tout le

long des bords qui séparent les deux côtés ou les deux faces, de petites bosses, des éminences plus larges qu'épaisses, qui finissent par des pointes aigües, et qui ont fait nommer ces chrysalides, angulaires. On a formé de celles-ci et de celles qui sont arrondies, deux classes générales, dont la division s'accommode assez à la division générale des papillons : les angulaires donnent toutes des papillons diurnes, et il n'y a que peu d'arrondies qui ne donnent pas des papillons nocturnes. La tête de celles de la première classe se termine quelquefois par deux parties angulaires, qui s'écartent l'une de l'autre, et lui forment deux espèces de cornes; ces deux parties sont courbées en croissant, et sont tournées en dedans; d'autres n'ont, au bout de la tête, qu'une seule partie pointue. Ces espèces de cornes leur font à toutes une coiffure singulière, lorsqu'on les regarde du côté du ventre; du côté du dos, on est encore plus frappé de la figure qu'on aperçoit sur quelques-unes : on y croit voir une face humaine, ou celle de certains masques de satyres. Une éminence qui est au milieu du dos, a autant la forme d'un nez qu'un sculpteur pourroit la donner si en petit; diverses autres petites éminences et divers creux sont disposés de façon que l'imagination a peu à faire pour trouver là un visage bien complet. Il y a d'ailleurs beaucoup d'autres variétés dans le nombre, la forme, la grandeur, et dans l'arrangement des éminences qui sont sur le reste du corps des différentes espèces de chrysalides : quelques-unes en ont un rang d'assez petites, le long de chacun de leurs côtés; elles ne semblent que des épines qui partent de chaque anneau; d'autres ont un rang de pareilles épines, qui commence à peu près où finit l'espèce de face humaine, et qui va jusqu'au derrière; il en part de la partie supérieure de chaque anneau. Les chrysalides qui en sont ainsi chargées, semblent épineuses : d'autres ont moins de ces espèces d'épines; mais elles ont, de chaque côté, une ou deux plus grandes éminences angulaires, qui ressemblent un peu aux ailerons des poissons.

Les couleurs des chrysalides, au moins les couleurs de quelques-unes de celles de la première classe; ou des angulaires, sont plus propres que leurs figures à leur attirer nos regards : il y en a de bien superbement vêtues; elles paroissent tout or. Cet or, plus pâle, plus verdâtre, plus jaune dans différentes espèces, a toujours le brillant et l'éclat de l'or bruni. L'or se trouve employé avec plus d'économie sur d'autres chrysalides; elles n'ont que quelques taches dorées sur le dos ou sur le ventre : on trouve de même sur quelques autres des taches d'argent. Celles qui n'ont ni or ni argent, n'ont pas des couleurs capables de les faire remar-

quer. Parmi les angulaires, il y en a pourtant qui restent toujours d'un assez beau vert; d'autres sont jaunes ou jaunâtres; d'autres, sur un fond de jaune verdâtre, sont marquées de taches noires et alignées avec ordre. Mais la couleur du plus grand nombre des chrysalides est brune; elles font voir différentes nuances de brun qui tirent assez communément sur le marron; il y a de ces nuances de brun plus claires ou plus foncées; il y en a même d'absolument noires et d'un très-beau noir, luisant et poli comme le vernis noir de la Chine. Il y a pourtant entre les chrysalides arrondies, des mélanges de couleurs, comme des taches noires sur un fond jaunâtre; au reste, avant que d'arriver à une couleur permanente, elles en ont toutes eu de passagères, et la chrysalide qui vient d'éclorre est autrement colorée qu'elle le sera deux ou trois jours après sa naissance. Mais la couleur qu'elle a prise au bout de deux ou trois jours, elle la conserve tant qu'elle est chrysalide; si par la suite on voit sa couleur noircir en quelques endroits, c'est qu'elle est morte, ou prête à périr. En général, les couleurs des chrysalides n'offrent rien de bien remarquable que leur dorure.

On sait que c'est à la belle couleur d'or de certaines chrysalides, que toutes ont dû leur nom. Il avoit été réservé à l'illustre Réaumur de nous découvrir l'art secret que la nature emploie pour opérer à peu de frais cette brillante décoration; il a prouvé qu'il n'entre pas la plus petite parcelle d'or dans cette dorure, et qu'elle est due uniquement à une pratique analogue à celles dont nos ouvriers font usage dans la fabrique des cuirs dorés. Une membrane mince, transparente et légèrement colorée, appliquée immédiatement sur une substance d'un blanc brillant, suffit, dans les mains de la nature, pour produire une dorure fort supérieure à celle de nos beaux cuirs dorés. La chrysalide qui vient de sortir de sa dépouille, n'est nullement dorée, quelque parfaitement qu'elle doive l'être par la suite; à mesure que la peau se dessèche et s'affermi, on lui voit prendre des nuances qui tirent sur le jaune, et qui ont quelque brillant. Peu à peu ces nuances montent et deviennent de plus en plus éclatantes; enfin, en moins de vingt-quatre heures, et quelquefois au bout de dix ou douze, la chrysalide paroît toute couverte du plus bel or. On entrevoit assez que diverses circonstances peuvent contribuer à rendre cette couleur d'or plus ou moins belle sur différentes espèces, plus ou moins apparente sur certains endroits de la peau, et empêcher quelquefois qu'elle ne paroisse nulle part; le plus ou moins d'épaisseur de la peau extérieure, et les variétés qu'il peut y

avoir dans les nuances de sa couleur, produiront ces différens effets : l'état de l'air, qui fait que la peau de la chrysalide se dessèche plus ou moins vite, peut encore contribuer à les rendre plus ou moins dorées. Quelques expériences ont paru prouver que celles qui se dessèchent trop promptement, ne prennent pas une belle couleur d'or ; mais on peut revenir encore à dire que la couleur de quelques chrysalides est si belle, si éclatante, si haute, qu'il n'y a pas d'or poli plus beau ; leur couleur surpasse extrêmement toutes celles de nos dorures faites sans or, comme sont celles de nos cuirs dorés. L'observateur qui, le premier, nous a dévoilé ce petit mystère, n'avoit pas suivi la chrysalide jusqu'au moment où le papillon se dégage de ses enveloppes. Il n'avoit donc pu s'assurer du temps où la dorure de la chrysalide commence à disparoître ; il a pensé que ce n'étoit qu'au moment de la sortie du papillon ; mais de nouvelles observations exactes ont prouvé, que les couleurs dorées des chrysalides commencent à s'altérer quelque temps avant la transformation en papillon, et que cette altération est même un des signes les plus certains d'une transformation prochaine.

Nous avons vu à quoi se réduit la métamorphose qu'on peut appeler extérieure. Il s'en doit faire une intérieure qui, sans doute, n'est pas moins considérable : des parties qui étoient propres à la chenille, et qui ne peuvent plus servir à leurs anciennes fonctions, doivent périr ou changer de conformation ; d'autres, propres au papillon, doivent se développer, croître, se fortifier. Mais la métamorphose intérieure, celle des parties contenues dans la grande capacité du corps, ne se fait pas subitement comme la première ; le temps que l'insecte passe sous la forme de chrysalide, est employé à la rendre complète. Les vaisseaux à soie, par exemple, qui sont considérables dans plusieurs chenilles, se voient encore dans la chrysalide née depuis peu ; on les retrouve plus ou moins de jours après, selon que le papillon doit rester plus ou moins long-temps sous cette forme. Enfin ils s'effacent, ils disparoissent entièrement, comme il arrive dans les animaux, aux autres vaisseaux qui cessent de recevoir le liquide qui avoit coutume de les remplir et d'entretenir leur cavité. Dès qu'on a une fois conçu que toutes les parties extérieures de même genre sont renfermées les unes dans les autres, ou posées les unes sous les autres, la production des nouveaux organes n'a plus rien d'embarassant, et il ne doit y avoir aucune différence essentielle entre les mues qui précèdent la transformation ; il ne s'agit dans tout cela que d'un simple développement ; mais il n'en est pas absolument de même des changemens qui se font dans les viscères, avant,

pendant et après la métamorphose. Ici, la lumière s'éteint entièrement, et nous sommes réduits à tâtonner.

Il ne paroît pas que l'insecte change de viscères comme il change de peau. Ceux qui existoient dans la chenille, existent encore dans la chrysalide, mais modifiés; et ce sont la nature de ces modifications et la manière dont elles s'opèrent que nous voudrions pénétrer, et qui nous échappent. Nous savons que peu de temps avant la métamorphose, la chenille rejette la membrane qui tapisse intérieurement le sac intestinal. Ce viscère, qui n'a encore digéré que des nourritures assez grossières, doit désormais en digérer de très-déliées. Le sang qui circuloit dans la chenille du derrière vers la tête, circule en sens contraire après la transformation. Si ce renversement est aussi réel que les observations paroissent l'indiquer, quelle idée ne donne-t-il pas des changemens que subit l'intérieur de l'animal? Ceux qu'éprouve la circulation du sang dans l'enfant nouveau-né, ne sont rien en comparaison. Si l'on met les trachées au rang des viscères, le changement est alors bien réel. Nous avons remarqué que pendant la mue l'on voit des paquets de ces vaisseaux qui suivent la dépouille et sont rejetés avec elle. De nouvelles trachées sont donc substituées aux anciennes: mais comment se fait cette substitution? comment des poumons sont-ils remplacés par d'autres poumons? Plus on cherche à approfondir cette matière et plus l'obscurité s'accroît. Mais, quel est le sujet de physique où nous n'éprouvions pas de pareilles difficultés, lorsque nous voulons en atteindre le fond? Il semble que notre condition actuelle soit de ne voir que la première surface des choses.

Pendant que la nature travaille à changer les viscères et à leur donner une nouvelle vie, elle s'occupe en même temps du développement de divers organes qui étoient inutiles à l'insecte, tandis qu'il vivoit sous la forme de chenille, et que le nouvel état auquel il est appelé lui rend nécessaires. Pour mieux assurer le succès de ses différentes opérations, elle fait tomber l'insecte dans un profond sommeil, pendant lequel elle opère à loisir, et par degrés insensibles. Le corps gras-seux, substance délicate et préparée de loin, paroît être le principal fond de la nourriture qu'elle distribue à toutes les parties, pour les conduire à la perfection. L'évaporation qui se fait des humeurs aqueuses ou superflues, donne lieu aux élémens des fibres de se rapprocher et de s'unir plus étroitement. De là naît une augmentation de consistance dans tous les organes. Les petites plaies, que la rupture de plusieurs vaisseaux a occasionées en divers endroits de l'intérieur, se consolident insensiblement. Les parties qui ont été mises dans

un état violent, ou dont les formes et les proportions ont été modifiées jusqu'à un certain point, se plient par degrés à ces changemens. Les liqueurs, obligées d'enfiler de nouvelles routes, prennent peu à peu cette direction. Enfin, les vaisseaux qui étoient propres à la chenille, et dont quelques-uns occupoient une place considérable dans son intérieur, sont effacés ou convertis en un sédiment liquide, que le papillon rejette après avoir déposé le fourreau de chrysalide.

Nos insectes doivent rester plus ou moins long-temps sous la forme de chrysalide. En général, les papillons de jour, dont la chrysalide est nue, y restent moins de temps. Presque tous deviennent insectes parfaits au bout de quinze ou vingt jours, du moins pendant l'été. Il n'y a que ceux qui se sont transformés à la fin de l'automne, qui ne subissent leur dernier changement qu'au printemps. Au contraire, les sphinx, les phalènes et les autres papillons de nuit, dont la chrysalide est enfermée dans une coque, restent beaucoup plus long-temps dans cet état. La plupart ne deviennent insectes parfaits, que l'année suivante. Il y en a même qui n'éclosent qu'au bout de deux, de trois ans, et même davantage; plus la coque est dure, forte, serrée, plus ils doivent y rester. Mais la chaleur ou le froid contribuent beaucoup à accélérer ou retarder leur sortie. On peut aussi, par une chaleur ou un froid artificiels, changer à cet égard l'ordre de la nature; il paroît prouvé par des expériences, que les organes de la respiration qui étoient nécessaires à la chenille, le sont encore au papillon dans les premiers temps qu'il paroît sous la forme de chrysalide, mais qu'une partie de ces organes se bouche dans la suite; que lorsque le papillon s'est fortifié jusqu'à un certain point, il n'y a plus d'ouvertures pour lui fournir de l'air, qu'à la partie antérieure de la chrysalide. On peut penser que les stigmates doivent se fermer plus ou moins tard, selon que les chrysalides ont à rester plus ou moins long-temps dans cet état. Tout dépend de la transpiration qu'elles ont à éprouver. Il suffit de la retarder ou de la hâter, pour éteindre ou abrégier la durée de leur vie; il en est à peu près d'un œuf de poule, comme d'une chrysalide; il doit aussi transpirer, et transpirer beaucoup; si on l'enduit de vernis, ou simplement de graisse, on le conservera frais des mois entiers. Il est assez constaté que moins les animaux transpirent, moins ils ont besoin de manger, et plus ils vivent long-temps.

Il est donc bien certain que la chrysalide n'est autre chose qu'un papillon, dont les parties sont cachées sous certaines enveloppes, qui les collent toutes ensemble; qu'elle n'est précisément, comme on a dit, qu'un papillon emmaillotté. Dès que ce papillon aura acquis la force de briser ses enve-

loppes ; dès que ses ailes et ses pattes seront devenues capables de faire leurs fonctions , et que ses besoins exigeront qu'il se débarrasse des fourreaux qui ne lui seront plus qu'incommodes, il cherchera à s'en défaire ; toutes les parties extérieures, devenues libres, s'étendront ou se plieront, se placeront ou s'arrangeront comme le demandent les usages auxquels elles sont destinées. C'est là à quoi se réduit la seconde métamorphose, celle de chrysalide en papillon ; et c'est aussi à l'article PAPILLON que nous devons renvoyer, pour développer les détails qui la concernent. (O.)

Je présenterai, à l'article MÉTAMORPHOSES des INSECTES quelques nouvelles considérations sur le même sujet. (L.)

CHRYSALITE. Nom donné par Mercati à une espèce de CORNE D'AMMON, dont la surface ridée ressemble à celle d'une CHRYSALIDE. (LN.)

CHRYSAMMONITES. Nom donné autrefois aux CORNES D'AMMON PYRITISÉES. (LN.)

CHRYSANTELLE, *Chrysantellum*. Genre établi pour placer la VERBESINE MUTIQUE, qui s'écarte des autres par ses caractères.

Ceux de ce nouveau genre sont : un calice cylindrique, légèrement écaillé à sa base ; les demi-fleurons de la circonférence courts, linéaires, à deux dents ; les fleurons peu nombreux, la plupart stériles ; le réceptacle garni de paillettes ; les semences nues, presque cylindriques, cannelées, entières en leurs bords. (B.)

CHRYSANTHÈME, *Chrysanthemum*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères, dont les caractères sont d'avoir : un calice hémisphérique, imbriqué, à écailles coriaces, scarieuses sur les bords, renfermant dans son centre, sur un réceptacle nu, des fleurons hermaphrodites, et sur ses bords des demi-fleurons ovales, oblongs, ouverts, presque toujours tronqués à leur sommet, femelles fertiles ; les semences sont oblongues, sans aigrettes ni rebords.

Ce genre, dans Linnæus, contenoit un grand nombre d'espèces, dont les unes avoient la fleur blanche, et d'autres la fleur jaune. Plusieurs botanistes, entre autres Lamarck, les ont réunies aux MATRICAIRES ; mais Gærtner, Jussieu, etc., croient qu'on peut conserver le nom de *chrysanthème* pour quelques espèces. Ainsi le caractère, tel qu'il vient d'être développé, ne convient plus à toutes les plantes de Linnæus. Mais comme on est encore dans l'usage d'appeler ces dernières chrysanthèmes, on mentionnera ici quelques unes d'entre elles. Desfontaines a rétabli pour plusieurs le genre BALSAMITE de Tournefort.

La **CHRYSANTHÈME FRUTESCENTE** a la tige frutescente ; les feuilles charnues, pinnées, trifides à leur extrémité, les divisions linéaires peu nombreuses et dentées. Elle se trouve aux Canaries, et se cultive dans les jardins sous le nom de *pyrèthre des Canaries*. Sa fleur est jaune au centre, et blanche à la circonférence. Elle fleurit tout l'hiver et orne beaucoup les orangeries dans cette saison.

La **CHRYSANTHÈME PINNATIFIDE** a la tige frutescente, les feuilles pinnées et leurs folioles dentées. Elle est originaire du même pays que la précédente, et se cultive également dans nos orangeries.

Ces deux plantes se multiplient très-facilement de boutures qui se font, au printemps, dans des pots qu'on plonge dans une couche à châssis. On doit, par une taille ménagée, leur conserver une forme globuleuse.

La **CHRYSANTHÈME DES PRÉS**, *Chrysanthemum leucanthemum*, Linn., a les feuilles oblongues, semi-amplexicaules, les radicales spatulées et dentées. Elle se trouve très-abondamment dans les prairies, le long des chemins, etc. Elle est vivace ; sa fleur est grande, jaune au centre, et blanche à la circonférence. Elle est connue vulgairement sous le nom de *grande marguerite*. Elle passe pour vulnéraire, diurétique, et bonne contre la difficulté de respirer, mais on en fait peu d'usage. Qui n'a pas dans son enfance, joué avec sa fleur ? Qui, dans son âge mûr, n'a admiré le bel effet qu'elle produit dans les prairies ?

La **CHRYSANTHÈME A CORYMBE** a les feuilles pinnées, les découpures fendues, dentelées, et les fleurs en corymbe. Elle se trouve dans les parties méridionales de l'Europe. La fleur est jaune dans son disque, et ses rayons sont blancs.

La **CHRYSANTHÈME DES INDES** a les feuilles ovales, sinuées, lobées, dentelées, et les écailles du calice arrondies. Elle est vivace et vient de la Chine. Son disque est jaune et ses rayons sont pourpres. On la cultive dans l'Inde et à la Chine, avec un soin particulier. C'est un des ornemens des parterres, et même des tables de ces contrées dans les jours de fête. On la cultive également depuis quelque temps dans nos jardins, où, par le semis de ses graines sur couche à châssis, elle a doublé et donné des variétés nombreuses, dont les jaunes sont en ce moment les plus recherchées. Elle multiplie très-aisément par drageons, marcottes et même par boutures ; mais la gelée arrive au moment où on jouit de tout le luxe de sa beauté, c'est pourquoi il est bon de la tenir en pot pour pouvoir la rentrer aux premiers froids. Elle se conserve en fleur, dans une chambre, pendant une partie de l'hiver.

Cette plante a une odeur agréable, analogue à celle de la camomille, et une saveur amère. L'infusion de ses fleurs passe pour calmante et résolutive. On l'emploie principalement dans l'ophtalmie.

La **CHRYSANTHÈME DES BLÉS**, *Chrysanthemum segetum*, Linn., a les feuilles amplexicaules, oblongues, dentelées, les inférieures presque en spatule, fendues à leur extrémité. Elle est annuelle, et se trouve communément dans les champs argileux et où l'eau séjourne pendant l'hiver. Elle doit, d'après Gærtner, faire partie du genre **PYRÈTHRE**. Ses fleurs sont jaunes.

La **CHRYSANTHÈME SPATULÉE**, *Chrysanthemum myconi*, a les feuilles amplexicaules, spatulées, dentées, et les écailles du calice presque égales. Elle ressemble beaucoup à la précédente, est annuelle comme elle, et se trouve dans les parties méridionales de l'Europe.

La **CHRYSANTHÈME DES PARTERRES**, *Chrysanthemum coronarium*, a les feuilles amplexicaules, pinnées, profondément fendues, plus larges du côté extérieur. Elle est annuelle et vient des parties méridionales de l'Europe. On la cultive beaucoup dans les jardins à raison de la beauté de ses fleurs d'un jaune vif. Elle s'élève à la hauteur de deux pieds, et jette beaucoup de branches. On ne la multiplie que de graines que l'on sème au printemps, sur du terreau, dans un endroit abrité, et on transplante dans les parterres les jeunes pieds, lorsqu'ils ont cinq à six pouces de hauteur. C'est cette plante, qui, comme on l'a dit plus haut, fait le type du genre actuel des **CHRYSANTHÈMES**. (B.)

CHRYSANTHÉMOÏDES (qui ressemble au chrysanthème). Nom donné par Tournefort, Dillen et Isnard à l'*Ostéosperme à collier* (*osteospermum moniliferum*), et, par Commelin, à une autre espèce du même genre (*O. spinescens*, W.). Ces deux plantes croissent au Cap de Bonne - Espérance. **V. MONILIFERA et OSTÉOSPERME**. (LN.)

CHRYSANTHEMON et CHRYSANTHEMUM, fleur d'or, en grec). Le **SOUCI DES JARDINS** est ainsi nommé, suivant Lobel, par Dioscoride, tandis que, selon le même auteur, cette plante est le **CALTHA** des poètes latins; mais d'autres botanistes pensent que le **CHRYSANTHÈME DES MOISSONS** (*chrysanth. segetum*, L.), ou une des espèces voisines, est la plante de Dioscoride.

Tournefort a fixé ce nom à un genre de la famille des corymbifères, auquel Linnæus l'a conservé. Peu de noms ont été donnés à autant de plantes différentes (presque toujours de la même famille), que celui-ci. On l'appliquoit spéciale-

ment à des espèces à fleurs jaunes. On trouve maintenant, dans le genre *chrysanthemum*, beaucoup plus d'espèces à fleurs blanches (*leucanthemum*) que des autres.

Les genres suivans sont ceux qui renferment les espèces nommées *chrysanthemum* par les botanistes, et qui n'appartiennent point au genre qui en porte le nom: *Amelle*, *Athanasie*, *Arctotide*, *Baltimore*, *Bident*, *Buphtalme*, *Cotule*, *Souci*, *Chrysogonum*, *Cacalie*, *Carpesion*, *Camomille*, *Coréope*, *Éthulie*, *Helenium*, *Hélianthe*, *Kleinie*, *Lavenie*, *Ostéosperme*, *Othonne*, *Polymnie*, *Phaëthuse*, *Pyrèthre*, *Rudbeckia*, *Spilante*, *Silphium*, *Verbesine*, *Balsamite*, *Protées* et *Stauvies*. (LN.)

CHRYSANTHEMOS. Nom qui, précédé de celui de *carduus* (*chardon*), désigne les SCOLYMES dans les ouvrages de Bauhin, de Dodonée, de Dodart et de Vaillant. (LN.)

CHRYSAOR. Nom latin des coquilles du genre CHRISAORE de Denys de Montfort. (DESM.)

CHRYSAORE, *Chrysaores*. Genre établi par Péron, aux dépens des méduses, et, depuis, réuni aux CYANÉES par Lamarck. (B.)

CHRYSEOS des anciens Grecs, est, suivant Belon, le CHACAL. V. l'article CHIEN. (S.)

CHRYSELECTRE, *Chryselectrum*, Pline. Ce mot, qui signifie *électre doré*, en grec, désignoit une pierre jaune semblable à de l'ambre. Il y a des auteurs qui pensent que ce peut être l'hyacinthe. (LN.)

CHRYSIDES, *Chrysidés*. Tribu (auparavant famille des *chrysidides*) d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des pupivores, ayant pour caractères : ailes inférieures sans nervures; tarière de la femelle composée des derniers anneaux de l'abdomen, rétractile, à la manière des tubes d'une lunette d'approche, terminée par un petit aiguillon; abdomen des individus du même sexe n'ayant, le plus souvent, que trois à quatre anneaux extérieurs, plat ou voûté en dessous, et pouvant se replier contre la poitrine; corps ayant alors la forme d'une boule.

Les chrysidés sont des hyménoptères qui, par la richesse et l'éclat de leurs couleurs, vont de pair avec les colibris et les oiseaux mouches; aussi des auteurs les ont-ils désignés sous le nom de *guêpes dorées*. On les voit se promener, mais toujours dans une agitation continuelle et avec une grande vitesse, sur les murs et les vieux bois, exposés aux ardeurs du soleil. On les trouve aussi très-souvent sur les fleurs. Leurs antennes sont courtes, filiformes, coudées, vibratiles, et composées de treize articles dans les deux sexes; les mandibules sont étroites, arquées et pointues; les palpes maxil-

lares sont ordinairement plus longs que les labiaux, et de cinq articles : les labiaux n'en ont que trois ; la languette est le plus souvent échancrée ; le corselet est demi-cylindrique , et offre plusieurs sutures ou lignes imprimées ; les ailes supérieures ont une cellule radiale et une cellule cubitale, mais incomplète et recevant une nervure récurrente, éloignée du bout de l'aile ; l'abdomen du plus grand nombre est en demi-ovale, tronqué à sa base, et, quoique pédiculé, semble, au premier coup d'œil, tenir au corselet par son plus grand diamètre transversal ; son dernier anneau a de gros points enfoncés, et se termine par des dentelures.

Ces insectes déposent leurs œufs dans les nids des apiaires solitaires maçonnées, ou dans ceux de quelques autres hyménoptères. Leurs larves dévorent celles de ces insectes.

Geoffroy associe ces hyménoptères aux guêpes. Linnæus en a formé le genre *chrysis*, qui se divise maintenant de cette manière :

I. *Mâchoires et lèvre très-allongées, formant une sorte de trompe fléchie en dessous, le long de la poitrine.*

Nota. Palpes très-petits, n'ayant que deux articles. Abdomen formé extérieurement de quatre segmens dans les mâles, et de trois dans les femelles ; le terminal plus grand que les autres, dans les deux sexes.

Le genre PARNOPÈS.

II. *Mâchoires et lèvre courtes ou peu allongées, et ne formant point de trompe fléchie en dessous.*

Nota. Palpes maxillaires de cinq articles ; les labiaux de trois.

A. *Abdomen demi-cylindrique ou presque demi-circulaire, voûté, n'ayant que trois segmens apparens.*

* *Mandibules sans dentelures, ou unidentées, au plus, au côté interne ; dernier segment extérieur de l'abdomen ayant, soit un cordon élevé, soit une rangée transverse de gros points enfoncés, et, le plus souvent, dentelé au bout.*

Les genres STILBE, EUCHRÉE, CHRYSIS.

** *Mandibules ayant deux dentelures, ou davantage, au côté interne ; abdomen uni et sans dentelures.*

Les genres HÉDICHRE, ÉLAMPE.

B. *Abdomen presque ovoïde, point voûté, ayant quatre à cinq segmens apparens (toujours uni et sans dentelures au bout).*

Le genre CLEPTE.

Ce dernier genre est le seul que M. Jurine ait adopté : il réunit tous les autres en un, sous le nom de *chrysis*. Fabri-

cuis n'admet encore que ceux de *clepte* et de *parnopès* ; les autres font également partie des *chrysis*. (L.)

CHRYSIDIDES, *Chrysidides*. V. CHRYSIDES. (L.)

CHRYSIS, *Chrysis*, Lat. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des pupivores, tribu des chrysidés, et distingué des autres genres qui y sont compris, aux caractères suivans : mandibules n'ayant qu'une crénelure ou qu'une dent au côté interne ; palpes maxillaires sensiblement plus longs que les labiaux, de cinq articles ; languette entière et arrondie.

Les chrysis sont distingués des parnopès en ce que leurs mâchoires et leur lèvre ne forment point, par leur prolongement, une sorte de trompe, et que leurs palpes maxillaires sont composés de cinq articles. Ils diffèrent des élampes, des hédychres et des cleptes par leurs mandibules moins dentées, leur abdomen plus allongé et ayant souvent sur son dernier segment extérieur une rangée transverse de gros points enfoncés, mais sans cordon élevé ou bourrelet, caractère propre aux stilbes et aux euchrées. Dans ceux-ci, d'ailleurs, les palpes sont presque de la même longueur, et la languette est bifide ; leur cellule radiale est ouverte, au lieu qu'elle est fermée dans les chrysis. Ces trois genres se ressemblent quant à l'abdomen, également composé de trois segmens extérieurs et voûté en dessous dans les deux sexes.

Ils ont, ainsi que les autres hyménoptères de la même tribu, les antennes courtes, filiformes, vibratiles, insérées près de la bouche, et composées de treize articles dans les deux sexes ; la tête un peu plus large que le corselet, contre lequel elle s'applique ; le corselet plus long que large, demi-cylindrique, dont le segment postérieur se meut sur l'antérieur, et se termine latéralement par deux angles pointus ; l'abdomen en demi-ovale, paroissant joint au corselet par toute sa largeur, le plus souvent dentelé à son extrémité postérieure, et pourvu, dans les femelles, d'une tarière rétractile, formée par les derniers segmens, et composant une suite de petits tuyaux, dont le dernier est armé d'un petit aiguillon ; c'est leur oviducte ; leurs pieds sont de longueur moyenne : leurs ailes supérieures ont une cellule radiale très-grande, ovale, et une cellule cubitale allongée et incomplète.

On a donné le nom de chrysis à ces jolis insectes, à cause de la beauté de leurs couleurs, qui ont le brillant et l'éclat des pierres précieuses. On les trouve pendant l'été sur les murailles autour des vieux bois, souvent sur les fleurs. Ils sont très-vifs et ont le vol léger. Quand on les prend, ils se mettent en boule, courbent leur ventre en dessous, portent son extrémité jusqu'à la tête, appliquent en même temps leurs

pattes et leurs antennes contre leur corselet, et renferment toutes les parties dans la cavité de leur ventre; les femelles n'ayant qu'un faux aiguillon, on peut les toucher sans craindre d'en être piqué; leurs larves ne sont point connues; mais on croit qu'elles ressemblent à celles des guêpes et des sphex par leur manière de vivre et par leur métamorphose.

CHRYSIS ENFLAMMÉ, *Chrysis ignita*, Linn., B. 23, 13. Il a les antennes noires; la tête d'un vert doré brillant; tout le corps finement pointillé; le corselet d'un vert doré antérieurement, bleu postérieurement; l'abdomen d'un rouge pourpre, cuivreux en dessus, d'un vert brillant en dessous, de trois anneaux, dont le troisième couronné de pointes fines et serrées; les pattes vertes; les tarse noirâtres; les ailes légèrement teintes de brun avec les nervures obscures.

On le trouve voltigeant près des trous de murs et autour du vieux bois. Il est très-commun aux environs de Paris.

CHRYSIS BRILLANT, *Chrysis micans*, Degeer. Il a environ trois lignes de longueur; tout le corps d'un bleu verdâtre; les antennes noires; le corselet grand, allongé, chagriné; l'abdomen lisse, de trois anneaux, avec une grande tache ovale, noire, très-brillante sur le premier; l'anüs entier; les ailes supérieures transparentes depuis leur origine jusqu'au milieu, avec une teinte noirâtre à l'extrémité, et les nervures noires.

Degeer, qui a trouvé cet insecte dans une galle résineuse du pin, présume que sa larve s'est nourrie d'une chenille qu'elle renfermoit, parce qu'il a trouvé au fond de la galle une coque vide, d'une soie lâche, que le chrysis avoit percée pour en sortir, et les excréments de la chenille qui avoit disparu. (L.)

CHRYSIS. Nom donné par Renaulme, spec. 84, t. 83, au **SOLEIL**, *helianthus annuus*, Linn. (LN.)

CHRYSITE. Nom que les anciens donnoient à la **PIERRE-DE-TOUCHE**. (PAT.)

CHRYSITIS, Dioscoride. Cette plante est rapportée au genre **CHRYSOCOME**. (V. ce mot.). (LN.)

CHRYSITRICE, *Chrysitrix*. Genre de plante de la polygamie dioécie, et de la famille des **GRAMINÉES**, qui offre pour caractères: des fleurs toutes mâles sur certains pieds, et toutes hermaphrodites sur d'autres; chaque fleur ayant une balle calicinale de deux valves, et pour corolle un grand nombre d'écailles sétacées, beaucoup d'étamines entre les écailles; un ovaire ovale, terminé par un style à trois longs stigmates velus. Le fruit est une graine ovale.

Ce genre ne contient qu'une espèce venant du Cap de Bonne-Espérance. Elle a les feuilles des graminées, et ses

fleurs sont accompagnées d'une feuille plus courte que les autres, et qui leur sert de spathe. (B.)

CHRYSOBALANUS (*gland d'or*, en grec.). Nom générique, donné par Linnæus et Jacquin, à un arbrisseau nommé ICACO en Amérique, et dont on mange le fruit. V. ICAQUIER. (LN.)

CHRYSOBATE. Végétation d'or opérée par le feu. (PAT.)

CHRYSO BÉRYL. M. Werner donne ce nom à la substance que M. Haüy appelle *cymophane*. V. ce mot. (LUC.)

CHRYSO BÉRYL. V. CYMOPHANE. (LUC.)

CHRYSOCALIS, de Dioscoride. Cette plante est rapportée à la MATRICAIRE. (LN.)

CHRYSOCANTHARUS. V. CÉTOINE DORÉE. (DESM.)

CHRYSOCARPOS, de Dioscoride. Cette plante est rapportée au LIERRE par Adanson. Ce nom, qui signifie fruit couleur d'or, ne paroît pas convenir au lierre, qui les a rouges. (LN.)

CHRYSOCHLORE, *Chrysochloris*. Genre de mammifères carnassiers insectivores, établi par M. Cuvier, et adopté par MM. Lacépède, Geoffroy, Duméril, Illiger, etc.

La seule espèce de ce genre jusqu'à présent bien connue, a la taille et le port d'une taupe. Sa mâchoire supérieure a deux incisives fortes et aiguës; celle d'en bas en a deux semblables à ces dents et qui leur correspondent; mais elles sont séparées par deux autres très-petites qui ne paroissent être d'aucune utilité. Les molaires supérieures à une seule pointe (fausses molaires) sont au nombre de trois, à moins qu'on ne prenne celle qui est la plus voisine des incisives pour une canine, dont elle n'a pas la forme. On compte ensuite six vraies molaires, toutes séparées les unes des autres par un intervalle égal à l'épaisseur des molaires inférieures; leur forme, excepté la dernière, est triangulaire: un tubercule naît à chaque angle, et l'angle le plus aigu est en dedans de la mâchoire, puis un quatrième tubercule naît à la base de cet angle; la dernière ne présente qu'une lame mince, légèrement échancrée.

La mâchoire inférieure est munie de dents semblables; on y compte seulement une molaire de moins. Ces molaires sont un peu plus minces que celles d'en haut, mais également espacées, de sorte que c'est dans les intervalles des dents d'une mâchoire que s'introduisent les dents de l'autre mâchoire. (F. Cuvier.)

Le corps est court et gros; la tête n'est point portée par un cou distinct; le museau est un peu prolongé, cartilagineux et tronqué au bout; les yeux sont si petits qu'on ne peut les apercevoir; il n'y a point de conque externe de l'oreillet. Les pieds de devant n'ont que trois doigts, dont l'externe en-

veloppé tout entier dans un ongle fousseur est d'une grosseur monstrueuse; les pieds de derrière en ont cinq, dont l'extérieur est le plus court. Il n'y a point de queue.

Espèce unique. — La CHRYSOCHLORE DU CAP ou TAUPE DO-
RÉE, *Chrysochloris capensis*, Geof. ; *Talpa sibirica aurea*, Bris-
son ; *Sorex auratus*, Gmel. ; *Talpa asiatica*, Linn., Schreber,
Saugth, pl. 157, Brown 3, 45 ; *Musaraigne dorée*, Cuvier,
tabl. de l'Hist. nat. des anim.

Cet animal, qui n'a guère que quatre pouces et demi de lon-
gueur, est conséquemment un peu plus petit que la taupe.
Tout son corps est couvert de poils dont la base est brune
et l'extrémité d'un vert brillant qui produit de beaux reflets
métalliques lorsque l'on regarde la chrysochlore sous certains
aspects.

Elle se trouve aux environs du Cap de Bonne-Espérance,
et non en Sibérie, comme on l'a cru sur une fausse indication
de Séba. Ses mœurs sont inconnues. Il est probable, toute-
fois, qu'elle vit sous terre, car elle a, comme les animaux
des genres voisins, qui sont souterrains, un des osselets du
tarse qui se prolonge de manière à former en quelque sorte
un troisième os de l'avant-bras, et à donner plus de force
au membre antérieur.

Par la forme de ses dents, la chrysochlore se rapproche
principalement des scalopes, des desmans, des musaraignes
et des hérissons, qui ont tous, ainsi que le remarque M. Cu-
vier, deux longues incisives en avant, suivies d'autres inci-
sives et de canines, toutes plus courtes que les molaires ; ce
qui rapproche un peu ces animaux des rongeurs, et a déter-
miné ce naturaliste à en faire une petite tribu particulière dans
la famille des carnassiers insectivores.

La TAUPE ROUGE D'AMÉRIQUE décrite et figurée par Séba,
1, pl. 32, fig. 1, *Talpa americana rufa*, Briss. ; *Talpa rubra*,
Linn., paroît appartenir à ce genre ; son poil est roux mêlé
de cendré clair ; ses pieds n'ont que trois doigts à ceux de de-
vant, et quatre à ceux de derrière qui sont à peu près égaux ;
tandis que les doigts des pieds de devant sont très-inégaux,
l'extérieur étant beaucoup plus long que les deux autres,
et armé d'un ongle plus fort et plus crochu ; le second doigt
est plus petit, et le troisième l'est encore beaucoup plus.

Elle est un peu plus grande que la taupe d'Europe, avec
laquelle elle a d'ailleurs beaucoup de rapports ; ses oreilles
sont petites et arrondies. Sa chair est bonne à manger.

Buffon pensoit que le tucan de Fernandez n'étoit autre que
cette taupe rouge. M. Cuvier se refuse à admettre ce rapproche-
ment, et il regarde le tucan plutôt comme un RAT TAUPE

à cause de ses deux longues dents à chaque mâchoire , et de son régime végétal. (DESM.)

CHRYSOCOLLE. C'est le nom que les anciens naturalistes donnoient au BORAX et même au VERT DE MONTAGNE, qui est un carbonate de cuivre. D'après ce que dit Pline , L. 33 , § 26 , il paroît qu'on donnoit le nom du chrysocolle à tous les guhrs , qu'on regardoit comme les générateurs des métaux.

M. Werner applique ce nom à un minéral cuivreux qui a été reconnu pour un cuivre hydraté. *V.* ce mot.

Les anciens nommoient encore chrysocolle (*colle d'or*), une substance verte et sablonneuse qu'ils employoient pour souder l'or comme nous employons le borax pour cet objet. (PAT. LUC.)

CHRYSOCOME, *Chrysocoma*. Genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie égale , et de la famille des CORYMBIFÈRES, dont les caractères sont d'avoir un calice commun , hémisphérique , imbriqué d'écaillés pointues plus ou moins dentées , renfermant de nombreux fleurons hermaphrodites , tubulés et quinquéfides , posés sur un réceptacle nu. Le fruit consiste en plusieurs petites semences oblongues , comprimées et chargées d'une aigrette sessile , dont les filets sont imperceptiblement plumeux.

Les caractères de ce genre sont figurés pl. 698 des *Illustrations* de Lamarck.

Les chrysocomes sont des plantes frutescentes ou herbacées , à feuilles simples et alternes , et à fleurs solitaires ou disposées en corymbes terminaux. On en connoît une vingtaine d'espèces , dont une seule est d'Europe.

Parmi les espèces à tige ligneuse , on ne peut citer que la **CHRYSOCOME DORÉE**, *Chrysocoma comaurea*, Linn. , dont les feuilles sont linéaires , glabres , écartées de la tige , décurren-tes sur leur dos , toujours vertes , et dont le pédoncule est droit et uniflore. Cet arbrisseau croît en Afrique , et pourroit être employé à l'ornement des jardins dans les pays chauds , par l'agrément et la durée de ses fleurs.

Parmi les chrysocomes à tiges herbacées on doit mentionner la **CHRYSOCOME LINIÈRE**, *Chrysocoma lynosiris*, qui a les feuilles linéaires , glabres , les écaillés calicinales lâches , qu'on trouve dans les montagnes de l'Europe ; et la **CHRYSOCOME GRAMINÉE**, qui a les feuilles linéaires , lancéolées , à trois nervures glabres , les fleurs en corymbe , et les calices imbriqués. Cette dernière croît dans l'Amérique septentrionale , où je l'ai observée , où elle couvre des espaces considérables , et produit un bel effet pendant l'automne par ses fleurs jaunes. Elle s'élève souvent à plus de trois pieds. (B.)

CHRYSOCOMÉ. Dioscoride donnoit ce nom et celui de *chrisitis* à une plante qu'il dit être semblable à l'hysope, qui s'élève à la hauteur d'une palme, et dont l'extrémité de la tige forme un bouquet, probablement à fleurs jaunes, comme paroîtroit l'indiquer le nom grec de *chrysocomè* (chevelure d'or). Elle croissoit dans les lieux pierreux. Les commentateurs de Dioscoride, à commencer par Pline, n'ont su de quelle plante il s'agissoit. On a successivement pensé que ce pouvoit être l'estragon (*artemisia dracunculus*, Linn.), le stæchas (*gnaphalium stæchas*, L.), un ciste, un orpin (*sedum*), etc. Suivant Columelle, ce seroit la plante nommée *lynosiris* par Gesner, Dalechamps, et Lobel, qui se rapporte à l'*osiris* de Clusius, et au *chrysocoma linosyris* de Linn. Ce dernier naturaliste n'étoit-il pas de ce sentiment, puisqu'il comprend cette plante parmi les espèces du genre auquel il donne le nom de **CHRYSOCOMA**? Au reste, toute discussion à cet égard étant inutile, nous nous bornerons à faire remarquer que les botanistes ont donné ce nom à beaucoup de plantes qui se trouvent maintenant dispersées dans les genres, conise, immortelle (*xeranthemum*), élichryse, bacchante, gnaphale, stæheline, eupatoire, ou qui forment le genre **CHRYSOCOME** établi par Linnæus.

(LN.)

CHRYSODON. Gmelin place dans le genre **SABELLE**, sous le nom spécifique de *Chrysodon*, un tuyau cylindrique d'un jaune sale, qui paroît loger un animal voisin des **AMPHITRITES**. (DESM.)

CHRYSOGASTRE, *Chrysogaster*., Meig. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, que je réunis à celui de **MILÉSIE**. V. ce mot. (L.)

CHRYSOGONE, *Chrysogonum*. C'est une petite plante de la syngénésie polygamie nécessaire, dont les feuilles sont opposées, ovales-en-cœur, velues et portées sur de longs pétioles; les fleurs jaunes, légèrement pédonculées, et naissant dans les bifurcations des rameaux.

Ces fleurs ont un calice commun, composé de cinq folioles ouvertes et lancéolées, qui renferme plusieurs fleurons hermaphrodites, tubuleux, à cinq dents, stériles, et cinq demi-fleurons femelles fertiles, à languette ovale, oblongue, tronquée, placés à la circonférence.

Le fruit consiste en cinq semences solitaires, enveloppées dans un calice particulier de quatre folioles, et couronnées d'une écaille à quatre dents.

Voyez pl. 713 des *Illustrations* de Lamarck, où cette plante est figurée et accompagnée d'une seconde espèce du même genre, dont les feuilles sont obtusément dentées.

J'ai vu la première espèce, la **CHRYSOGONE DE VIRGINIE**, et observé qu'elle est ordinairement acaule, c'est-à-dire, que les fleurs sont presque sessiles sur les bifurcations des feuilles qui naissent de la racine, et qu'elle ne devient telle qu'elle est représentée dans Lamarck que dans les endroits ombragés et humides, qu'elle n'adopte pas de préférence; car on la trouve plus généralement dans les lieux secs et découverts. (B.)

CHRYSOGONUM, en grec (*genou d'or*). Dioscoride fait mention, sous ce nom, d'une plante herbacée que Linnæus nomme *leontice chrysogonum*. Rauwolfius et Ray avoient fait ce rapprochement avant Linnæus. Celui-ci a donné ce nom ensuite à une plante de l'Amérique septentrionale à laquelle il avoit associé le genre *zinnia*, qu'il en a séparé depuis. Adanson avoit réuni le *chrysogonum*, le *mélapodium* de Linnæus, et l'*Uvedalia* de Jacquin, en un seul genre, **CARGILLA**.
V. **CHRYSOGONE**. (LN.)

CHRYSOLACHANOM. Pline et Dioscoride donnent ce nom à la **BELLE-DAME** (*atriplex hortensis*, Linn.). Pline attribue cependant à sa plante des propriétés qui peuvent faire douter de l'exactitude de ce rapprochement. Adanson pense que ce peut être une plante de la famille des chicoracées et du genre des lampanes (*lapsana*, L.). (LN.)

CHRYSOLAMPE, *Chrysolampus*. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des pupivores, tribu des chalcidies, établi par M. Maximilien Spinola, et qui a pour caractères : antennes de douze articles; abdomen attaché à l'extrémité postérieure et inférieure du métathorax, de sept anneaux dans les mâles, et de six dans les femelles; tarière de ces dernières horizontale et inférieure; premier article des antennes logé dans une fossette du front et inséré à son milieu; cuisses postérieures simples; abdomen pétiolé.

Il cite pour exemple le *diptolepis splendidula* de son ouvrage sur les insectes de la Ligurie, ou des environs de Gènes. (L.)

CHRYSOLAMPIS des anciens. C'est peut-être l'un des noms par lesquels le péri-dot était désigné. (LN.)

CHRYSOLE, *Chrysolus*. Genre de coquille établi par Denys de Montfort, aux dépens des **NAUTILES** de Linnæus, dont il diffère par une ouverture triangulaire, fermée par un diaphragme qui n'offre point de trou, mais qui est crénelé contre le tour de la spire.

La coquille qui sert de type à ce genre est presque transparente. Elle se trouve dans la Méditerranée, au voisinage de Livo urne. Sa grosseur est celle d'un grain de moutarde.

(L.)

CHRYSOLITHA. Selon Denys de Montfort, ce nom est l'un de ceux qui servent à désigner les coquillages fossiles du genre des AMMONITES. (DESM.)

CHRYSOLITH. Nom allemand du *péridot cristallisé*. *V.* plus bas.

CHRYSOLITHE. Les minéralogistes n'ont point été d'accord sur la substance qu'ils ont appelée *chrysolithe*; et les joailliers le sont encore moins, car ils donnent ce nom à toute espèce de gemme d'une couleur jaune-verdâtre qui jouit d'un certain éclat, et ils appellent *péridot*, une gemme d'un vert foible, et qui n'a que peu d'éclat.

Romé-Delisle a décrit, sous le nom de *chrysolithe ordinaire*, une substance jaune verdâtre qu'on trouve en Espagne, et dont la forme cristalline ressemble beaucoup à celle du cristal de roche; mais l'analyse a fait voir que cette chrysolithe n'étoit qu'une apatite phosphatée ou chaux. *V.* ces mots.

Suivant le même auteur, la chrysolithe de Saxe étoit une variété verdâtre de la topaze. Cependant j'ai vu des officiers des mines, Saxons, au service de Russie, qui étoient très-instruits, et qui donnoient le nom de chrysolithe à ce que Werner a, depuis, nommé *apatite*; ainsi, ils étoient, sans le savoir, d'accord avec Romé-Delisle; car on ne soupçonnoit pas alors qu'il y eût la moindre identité entre sa chrysolithe d'Espagne et l'apatite de Saxe, qui, en effet, ne se ressemblent guère extérieurement.

La chrysolithe orientale étoit la topaze d'Orient, d'une teinte verdâtre.

Les chrysolithes du Brésil et de Sibérie étoient des variétés d'émeraudes et d'aigue-marines d'une teinte jaune plus ou moins foncée.

Comme aucune de ces gemmes ne formoit une espèce particulière, Werner a restreint le nom de chrysolithe à la substance qui étoit déjà connue sous le nom de *chrysolithe des volcans*, et qui n'a rien de commun avec les différentes gemmes auxquelles on avoit donné ce nom.

Mais il a cru devoir assigner spécialement cette dénomination à celle qui se présente sous une forme régulière et cristallisée. Il a donné le nom d'*olivine* à la matière vitreuse d'une couleur jaune olivâtre qui se trouve en masses irrégulières d'un volume considérable, ou sous la forme de petits grains disséminés dans la lave ou le basalte.

Haüy a réuni ces deux substances sous la dénomination de PÉRIDOT. *V.* ce mot. (PAT.)

CHRYSOLITHE D'ESPAGNE. *V.* CHAUX PHOSPHATÉE.

CHRYSOLITE DU BRÉSIL. *V.* CYMOPHANE.

CHRYSOLITHE DU CAP. *V.* PREHNITE.

CHRYSLITHE ORDINAIRE. *V.* CHAUX PHOSPHATÉE.

CHRYSLITHE CHATOYANTE. *V.* CYMOPHANE.

CHRYSLITHE ORIENTALE. *Voyez* CORINDON-HYALIN et CYMOPHANE.

CHRYSLITHE OPALISANTE *V.* CYMOPHANE.

CHRYSLITHE DE SAXE. Variété de topaze verdâtre de Saxe. *V.* TOPAZE.

CHRYSLITHE DE SIBÉRIE. Émeraude d'un jaune verdâtre ou aigue-marine de Sibérie. *V.* AIGUE-MARINE et ÉMERAUDE.

CHRYSLITHE DES VOLCANS. (*Olivine* de Werner). *V.* PÉRIDOT. (LUC.)

CHRYSLITHE DU VÉSUVE. *V.* IDOCRASE. (LUC.)

CHRYSLITHES. On a nommé ainsi autrefois des pétrifications pyriteuses, la pyrite (*fer sulfuré*) et le *mica jaune d'or*. Mercatus donne encore ce nom aux cornes d'ammon pyritisées. (LN.)

CHRYSMALON, *Chrysmalon*. Genre de plantes qui diffère à peine des GATTILIERS. (B.)

CHRYSMELA (*pomme d'or*). Nom donné aux CITRONS par Athénée. (LN.)

CHRYSMÈLE, *Chrysmela*. Linn. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysmélines.

Les chrysmèles ont le corps plus ou moins ovale, très-convexe; deux ailes membraneuses, repliées, cachées sous des étuis durs; le corselet rebordé; les antennes insérées entre les yeux, moniliformes, plus longues que le corselet, plus courtes que le corps, composées de onze articles, dont le premier est un peu renflé; la bouche munie d'une lèvre supérieure cornée, de deux mandibules cornées, voûtées, tranchantes, de deux mâchoires bifides, d'une lèvre inférieure cornée, et de quatre antennules courtes, presque en masse; enfin, les tarses composés de quatre articles courts, assez larges, garnis de pelotes en dessous, et dont le troisième est bilobé.

Ces insectes ont beaucoup de rapports avec les altises, les galéruques, les criocères, les érotyles, les cassides et les coccinelles; ils en sont distingués, soit par les antennes, soit par le corselet, soit par les tarses. Ils diffèrent aussi des paropsides et des doryphores, qu'on avoit confondus avec eux, par leurs palpes maxillaires, dont les deux derniers sont presque de la même longueur, et dont le terminal est en forme d'ovoïde tronqué ou presque cylindrique. Leur corps

est ovale ou arrondi, ce qui les sépare des prasocures ou hélodes.

Les chrysomèles, en général, sont assez petites; les plus grandes ne s'élèvent qu'à cinq ou six lignes de longueur, sur trois ou quatre de largeur. Leur forme, très-agréable et ordinairement enrichie des plus belles couleurs, telles que le rouge d'écarlate, l'azur, le bleu, le vert doré, devoit les faire rechercher avec empressement par les amateurs jaloux d'embellir leurs collections; et les naturalistes devoient les rencontrer trop fréquemment sur leurs pas, pour ne pas les consigner dans leurs descriptions. On n'en trouve point de velues; elles sont toutes très-rases, lisses, sans poils sensibles, et le brillant de leurs couleurs jouit de toute sa pureté. Elles vivent sur les arbres et sur les plantes, se nourrissent de leurs feuilles, et y déposent leurs œufs. La femelle, dans quelques espèces, est si féconde, et a le ventre si rempli d'œufs, et par conséquent si renflé, qu'à peine les élytres peuvent le couvrir.

Les larves ont six pattes écailleuses, articulées et assez longues. Leur corps est allongé, divisé en anneaux, et terminé en pointe garnie au bout d'un mamelon charnu qui leur sert de septième patte; elles le posent sur le plan où elles marchent, et comme il est ordinairement couvert d'une matière gluante, elles se servent de cette espèce d'empâtement pour se tenir fixées sur la feuille. Leur tête est écailleuse et arrondie, munie de dents, de petites antennes, et de petits barbillons. Plusieurs espèces de ces larves aiment à vivre en société sur une même feuille, qu'elles rongent en compagnie. Pour se transformer, elles se servent des mêmes précautions que les larves des coccinelles; elles s'attachent quelque part, ordinairement sur les feuilles, avec le mamelon du derrière; ensuite elles font glisser la peau de larve jusqu'au bout du corps, où elle reste réduite en peloton. Il y a cependant quelques espèces qui entrent dans la terre, pour s'y transformer en nymphe.

Ces nymphes sont ordinairement de figure ovale, plus ou moins allongée, et ressemblant en général à celles de beaucoup d'autres coléoptères; elles restent engagées par le derrière dans la peau de la larve réduite en peloton, et se soutiennent uniquement par cet endroit à la feuille. Les chrysomèles ne restent ordinairement sous la forme de nymphe que quelques semaines, et souvent que quelques jours.

Les espèces les plus connues sont :

La **CHRYSOMÈLE TÉNÉBRION**. Elle est aptère, ovale, très-noire, avec les antennes et les pattes violettes. Elle se trouve au midi de l'Europe, par terre, dans les bois, les haies, les

jardins. Sa larve se nourrit de la plante connue vulgairement sous le nom de *caille-lait*, et de toutes les plantes rubiacées : elle est violette, très-renflée, avec l'extrémité fauve : elle est quelquefois d'une belle couleur bronzée : sa démarche est fort lourde.

La **CHRYSOMÈLE SANGUINOLENTE**, B. 23. 14, est noire, à élytres rugueuses avec leur bord externe d'un rouge de sang. Elle est commune en Europe.

La **CHRYSOMÈLE DU GARMEN** est ovale, d'un vert doré brillant, quelquefois bleuâtre : elle se trouve sur les plantes labiées et les graminées. (O.)

CHRYSOMÉLINES, *Chrysomelinae*, Lat. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, ainsi nommée, du genre *chrysomela* de Linnæus, dont elle se compose. Elle ne forme plus qu'une division ou tribu de la famille des cycliques (*Règne animal* de M. Cuvier, t^om. 3), et qui a pour caractères essentiels : antennes insérées au-devant des yeux ou dans l'intervalle qui les sépare, et peu éloignées de la bouche.

I. *Antennes insérées au-devant des yeux.*

Les genres : **CLYTHRE**, **CHLAMYDE**, **GRIBOURI**, **EUMOLPE**, **COLASPE**, **PAROPSIDE**, **DORYPHORE**, **CHRYSOMÈLE**, **PRA-SOCURE**.

II. *Antennes insérées entre les yeux.*

Les genres : **ADORJE**, **GALÉRUQUE** et **ALTISE**. *Voyez ces mots et CYCLIQUES.* (L.)

CHRYSOMITRES. Nom grec du **CHARDONNET**, selon Aldrovande et Willughby. (V.)

CHRYSOPALE. V. **CYMOPHANE**. (LUC.)

CHRYSOPHYLLUM (*feuilles d'or*, en grec.) Nom latin du genre **CAÏMITIER**. On trouve dans les genres **JACQUI-NIER**, **BUMELIA** et **SYDÉROXYLE**, des espèces qui avoient été placées dans le genre **CHRYSOPHYLLUM**. (LN.)

CHRYSOPHYS, Pline. C'est la **TOPAZE**, suivant quelques auteurs. (LN.)

CHRYSOPHYS. C'est le nom grec de la **DORADE**, *Sparus auratus*. (DESM.)

CHRYSOPIE, *Chrysopia*. Grand arbre de Madagascar, que Dupetit-Thouars regarde comme devant former seul un genre dans la polyadelphie polyandrie, et dans la famille des millepertuis.

Les caractères de ce genre s'expriment ainsi : un calice de cinq folioles colorées ; une corolle de cinq pétales épais, coulés, avec un appendice épais, urcéolé, divisé en cinq

lobes connivens; des étamines nombreuses, réunies en plusieurs paquets; un ovaire à cinq loges, surmonté d'un style partagé profondément en cinq stigmates.

Le suc de cet arbre est jaune. (B.)

CHRYSOPRASE ou simplement **PRASE** (**QUARZ-AGATHE PRASE**, Haüy.). C'est une pierre qui est de la même nature que le *silex*, mais remarquable par sa jolie couleur vert de pomme; quelquefois elle passe au vert blanchâtre, au vert d'olive, etc.; mais alors elle est moins estimée. On ne la trouve qu'en masse ou en fragmens irréguliers, et jamais sous une forme cristalline; c'est surtout ce qui la distingue de la prase, qui est un quartz ordinaire coloré en vert.

La chrysoprase n'a jamais que la demi-transparence de la calcédoine: elle est un peu moins dure que celle-ci, quoique sa densité soit plus considérable.

Sa pesanteur spécifique est, suivant Klaproth, de 3,250, tandis que celle de la calcédoine, du silex, et des autres pierres de la même nature, n'est que d'environ 2,600, ou tout au plus 2,700.

Cet excès de pesanteur dans la chrysoprase paroît d'autant plus extraordinaire, que ses parties constituantes sont, à très-peu de choses près, dans les mêmes proportions que dans le silex, ou pierre à fusil, dont elle ne diffère essentiellement que par la petite quantité de nickel, qui lui donne sa couleur, mais qui ne s'y trouve que dans la proportion d'un centième. Voici les analyses de l'un et de l'autre, faites par Klaproth.

<i>Silex.</i>	<i>Chrysoprase.</i>
Silice. 98	Silice. 96,16
Alumine. 0,25	Alumine. 0,08
Chaux. 0,50	Chaux. 0,82
Oxyde de fer. 0,25	Oxyde de fer. 0,08
Perte. 1	Nickel 1
<hr/>	
100	Perte. 1,86
<hr/>	<hr/>
	100

Karsten nous apprend que la chrysoprase se trouve à Kosemütz en Silésie, dans une montagne de serpentine, au milieu d'une couche mêlée d'asbeste, de talc, de lithomarge, etc. On y observe, dit-il des passages de la chrysoprase à l'albopal et au hornstein. (*Brochant, tom. 1, p. 281.*)

Les circonstances locales qui accompagnent la chryso-

prase de Kosemütz ont la plus grande ressemblance avec celles qu'on observe dans la colline de Muzinet, près de Turin, où l'on trouve les hydrophanes, et dont Saussure donne la description (§ 1308.)

La chrysoprase est fort employée en bijouterie, et produit un effet infiniment agréable; malheureusement les jolis morceaux sont d'un fort petit volume: ils excèdent rarement un pouce de diamètre.

On trouve quelquefois dans les anciennes collines volcaniques, des agates et des calcédoines d'une couleur verte, qui approche de celle de la chrysoprase de Kosemütz; et, quand elles sont taillées, il seroit assez difficile de les distinguer. (PAT.)

CHRYSTOPRASE D'ORIENT. On a donné ce nom à une variété de topaze d'un jaune verdâtre. (LUC.)

CHRYSOPS, *Chrysops*, Meig., Fab. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu des taoniens, et qui diffère des TAONS par ses antennes sensiblement plus longues que la tête, presque cylindriques, dont les deux premiers articles presque également longs, et le dernier aussi long que les précédens réunis, en forme de cône allongé, et paroissant divisé en cinq anneaux.

L'espèce la plus connue est le CHRYSOPS AVEUGLANT. *Chrysops cæcutiens*, *Tabanus cæcutiens*, Linn., Fab.; le *Taon brun*, à côtés du ventre jaunes et à ailes tachetées de noir, Geoff. Il a environ quatre lignes et demie de long. Il est brun, avec les yeux d'un vert doré changeant, ponctué de rouge; des taches triangulaires et jaunes sur le ventre, et trois taches brunes sur les ailes.

Cette espèce se pose souvent sur l'homme, et le pique fortement. (L.)

CHRYSOPSIDE, *Chrysopside*. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, établi par M. Duméril, et dans lequel il comprend les espèces du genre des TAONS, *tabanus* de Linnæus, dont le troisième article des antennes est arrondi ou sans dent; il est formé de ceux d'HEPTATOME, d'HÆMATOPOTE et de CHRYSOPS de M. Meigen. Voyez ces mots. (L.)

CHRYSOPTÈRE ou CHRYSOPTERON. C'est, à ce que l'on croit, un des noms que les anciens donnoient à la CHRYSLITHE, pierre qui paroît être notre PÉRIDOT, ou à la CHRYSTOPRASE. (LN.)

CHRYSORRHOËA. Nom spécifique d'un LÉPIDOPTÈRE NOCTURNE, du genre ARCTIE. (DESM.)

CHRYSPERMUM, Dioscoride. Il est rapporté au *leontice chrysgonum*, Linn., plante qui semble désignée par huit ou dix noms différens, par Dioscoride. Quelques bota-

nistes ont pensé que ce pouvoit être un des synonymes du **CHRYSOCOME** des anciens. (LN.)

CHRYSOSPLENIUM. Nom générique des **DORINES**, plantes de la famille des saxifrages. Avant Linnæus, on l'avoit encore donné aux **SIBTHORPES**. Il tire son origine du grec, et signifie *or* et *rate*, c'est-à-dire, plante à fleurs couleur d'or, et propre à guérir les maladies de la rate. (LN.)

CHRYSOSTOSE, *Chrysostosus*. Nom que Lacépède a imposé à un genre de poissons de la division des **THORACHIQUES**, lequel offre pour caractères : un corps et une queue très-comprimés ; la plus grande hauteur de l'animal égale ou presque égale à la longueur du corps et de la queue pris ensemble ; point de dents aux mâchoires ; une seule nageoire dorsale ; les écailles très-petites ; point d'aiguillons au-devant de la nageoire du dos, ni de celle de l'anus ; plus de huit rayons à chaque thoracine.

Ce genre ne renferme qu'une espèce, le **CHRYSOSTOSE-LUNE**, que l'on avoit placé parmi les **ZÉES** (*V. ce mot*), et que Duhamel appelle *poisson-lune*. *V. pl. B. 10*, où il est figuré.

C'est un magnifique poisson. Des reflets d'azur, de vert clair, d'argent, se jouent sur un fond d'or, au milieu d'un grand nombre de taches couleur de perle ou de saphir. Les nageoires sont d'un rouge éclatant. Il a la lèvre supérieure extensible ; la mâchoire inférieure plus longue que celle d'en haut ; la nageoire dorsale en forme de faux, avec un ou deux rayons aiguillonnés et quarante-six articulés ; un rayon aiguillonné et trente-cinq articulés à l'anale ; la caudale fourchue ; ses écailles sont unies.

Le **CHRYSOSTOSE-LUNE** se pêche, mais très-rarement, dans les mers d'Europe : il acquiert quatre à cinq pieds de long. (B.)

CHRYSOSTROME, *Chysostromus*. Lacépède a donné ce nom à un genre, qu'il a établi parmi les poissons de la division des **JUGULAIRES**, et qui ne renferme qu'une espèce figurée par Rondelet, sous le nom de *fiatola*.

Le premier de ces ichthyologistes observe que si ce poisson a quelques rapports de forme et de couleurs avec le **Stromatée fiatole**, il en diffère beaucoup par ses caractères, puisqu'il n'entre pas seulement dans la même division. *V. au mot STROMATÉE*.

Ses caractères sont d'avoir le corps et la queue très-hauts, très-comprimés, aplatis latéralement, et une seule nageoire dorsale.

Il habite la Méditerranée, et se vend quelquefois sur les marchés de Rome. Des raies longitudinales interrompues, et des taches de différentes grandeurs, toutes brillantes de l'éclat

de l'or, parent ses larges côtés. Sa nageoire caudale est fourchue. (B.)

CHRYSOTOXE, *Chrysotoxum*, Meig.; *Mulio*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des syrphies, et qui se distingue des autres genres dont elle est composée, par les caractères suivans : antennes notablement plus longues que la tête, presque cylindriques, insérées sur une élévation commune du front, dont le troisième et dernier article porte une soie simple à sa base ; une proéminence sur l'avancement antérieur et en forme de museau de la tête ; ailes écartées.

Ces insectes ont le corps presque ras, noir, avec des taches jaunes, et ressemblent à des guêpes. On les trouve sur les fleurs dont ils sucent le miel, et au-dessus desquelles ils planent quelquefois long-temps. Leur vol est rapide.

CHRYSOTOXE A DEUX BANDES, *Musca bicincta*, Linn., Deg. Un peu plus petit que la mouche bleue de la viande ; noir, avec le devant de la tête, les côtés du corselet et deux bandes transverses et arquées sur l'abdomen, d'un jaune citron ; une tache noirâtre sur les ailes. Rare aux environs de Paris.

CHRYSOTOXE A BANDELETTES, *Musca fasciolata*, Degeer, *Insect.*, tom. 6, pl. 7, fig. 14 ; d'un tiers plus grand que le précédent ; noir, avec des taches sur les côtés du corselet, six raies transverses sur l'abdomen, dont les deux premières, la quatrième et la sixième, interrompues au milieu, jaunes ; écusson roussâtre, avec une ligne jaune transverse ; pieds jaunes, avec l'origine des cuisses noire.

CHRYSOTOXE ARQUÉ, *Musca arcuata*, Linn., Degeer. Cette espèce, qu'on confond avec la précédente, n'a que quatre bandes sur l'abdomen, et toutes interrompues et arquées ; le corselet a deux raies grises et courtes ; l'écusson est jaune, avec une tache noire au milieu ; les pieds sont entièrement jaunes ou roussâtres. (L.)

CHRYSTE MARINE. V. CHRIST-MARINE. (LN.)

CHRYSURE, *Chrysurus*. C'est le même genre de plantes que le LAMARCKIE. (B.)

CHRYZA. Nom donné par M. Rafinesque Schmaltz, à un genre qu'il se propose d'établir pour placer l'*ellebore trifolié*, qui diffère des autres espèces. (LN.)

CHTENI et **KALA GRIÖCHTENI**. Suivant Forskaël, les Grecs actuels donnent ces noms au peigne pointillé (*pecten varius*, *Ostrea*, L.) Coquille commune sur nos côtes. (LN.)

CHU. Nom donné par les Samoïèdes au BOULEAU (*Betula alba*). (LN.)

CHU. Nom chinois d'une espèce de CHÊNE (*quercus cor-*

nea, Lour.). C'est un grand arbre qui croît en Chine et en Cochinchine. Son bois est très-utile. (LN.)

CHU HOA MU. C'est le nom d'un sous-arbrisseau qui croît aux environs de Canton en Chine, et que Loureiro regarde comme une espèce de *Ptéronia*, qu'il nomme *P. TOMENTOSA*. (LN.)

CHU LIEN. A Canton en Chine, on nomme ainsi l'*HÉCATONIA PALUSTRIS*, Lour. *V. HÉCATONIE*. (LN.)

CHU TAN HOA. Nom chinois d'une espèce de *Lis*, qui croît en Chine et en Cochinchine, et que Loureiro rapporte au *Lis* du Kamtschatka de Linnæus. (LN.)

CHU TSAO. Nom du *CHANVRE* en Chine. (LN.)

CHU-TSÉ. C'est le bois du *Bambou*, en chinois. (B.)

CHUA-ME-BA-CHIA. Nom donné, en Cochinchine, à l'*OXALIDE CORNICULÉE* (*Oxalis corniculata*, Linn.). (LN.)

CHUA ME LA ME. C'est, en Cochinchine, l'*OXALIDE SENSITIVE* (*Oxalis sensitiva*, L.). (LN.)

CHUB. Pennant donne ce nom à un poisson du genre *CYPRIN*, le *Striglione* des pêcheurs de Nice. (DESM.)

CHUB. Nom d'une *PERCHE* (*Perca philadelphica*). (B.)

CHUCAS. *V. CHOUCAS*, article *CORBEAU*. (V.)

CHUCIA ou CHIURCA. Cardan donne ces dénominations aux *SARIGUES* ou *DIDELPHES*. *V. ces mots*. (S. et DESM.)

CHUCHIE. Nom que porte le *PÉCARI* ou *TAJASSU* dans l'Amérique, selon Oviédo. *V. PÉCARI*. (S. et DESM.)

CHUCHIM. Nom hébreu du *PAON*. (S.)

CHUCK-WILL'S WIDOW. *V. ENGOULEVENT*. (S.)

CHUCUTO ou MONO RABON ou MONO FEO. Noms du *SAKI CACAJO*, dans les Missions du Cassiquiare, selon M. de Humboldt. (DESM.)

CHUE. Nom du *CHOUCAS* en Savoie. (V.)

CHUÈBE. Nom du *SOUFRE* en Lorraine. (LN.)

CHUGHETO. Nom languedocien de la valériane rouge d'Espagne, ainsi nommée, parce que l'éperon de la fleur contient une liqueur miellée que l'on suce. (LN.)

CHULAN. *V. CHOULAN*. (DESM.)

CHULDRY. Nom donné en Tartarie à l'*HIÈBLE* (*Sambucus ebulus*, Linn.). (LN.)

CHULL, KOLL et NAERGI. Noms donnés par les Tartares Ostiaks à l'*ÉPICIA*, *Pinus abies*, Linn. (LN.)

CHULLANTAR. Nom de la langue teutonique, qui désigne la *CORIANDRE*. (LN.)

CHULLOT, HULLET et BELLUT. Noms arabes des *CHÈNES*. (LN.)

CHULON ou GHELASON. C'est, selon Régis, un quadrupède fort commun en Tartarie, à long poil doux et

grisâtre, dont la fourrure est estimée en Russie et en Chine. On croit que cet animal est le LYNX. V. CHAT. (DESM.)

CHULYRO des Baskirs. C'est le DESMAN. (DESM.)

CHUMI. Nom du CUMIN en langue teutonique. (LN.)

CHUMMUSUR-OEBÔSSUN. Suivant Pallas, les Kal-moucks appellent ainsi l'ARISTOLOCHE CLÉMATITE (*Aristolochia clematilis*, L.). (LN.)

CHUMPI. C'est le nom qu'Alphonse Barba donnoit au Platine, qu'on regardoit alors comme une espèce d'émeri. V. PLATINE. (PAT.)

CHUN (Burète); CHAU, CHUAN, CHUN (kal-mouck), désignent le CYGNE. (DESM.)

CHUNCO, *Chuncoa*. Genre de plantes établi par Ruiz et Pavon pour placer deux arbres du Pérou, qui se rapprochent des BADAMIERS.

Il présente pour caractères : un calice campanulé à cinq découpures caduques ; point de corolle ; dix étamines ; un ovaire inférieur, surmonté d'un seul style ; une drupe monosperme, inégalement ailée en ses bords.

Ce genre ne diffère pas du GIMBERNAT. (B.)

CHUNDA, Rheed., Malab. 2, t. 37. Espèce de MORELLE (*Solanum*). (LN.)

CHUNDRA. Nom donné, sur la côte du Coromandel, à une espèce d'Acacie (*Acacia chundra*, Willd.). (LN.)

CHUNGAR. Nom turc d'un oiseau encore peu connu, et qui habite les plaines de la Grande-Tartarie. Abulgazi-Khan, cité dans le tome 6 de l'*Histoire générale des Voyages*, page 604, dit que le chungar, appelé par les Russes *kratzhot*, est tout-à-fait blanc, excepté par la tête, le bec, les ailes et la queue, qu'il a d'un beau rouge ; que sa chair est délicate, et tire, pour le goût, sur celle de la gelinotte ; qu'enfin il est fort rare. L'historien des Voyages présume que le chungar est une espèce de héron, un butor ; mais, outre qu'il n'y a point de butor auquel la description qui précède puisse convenir, la bonté de la chair n'est point un attribut des hérons, fort mauvais gibier en général. L'on a aussi conjecturé que le chungar étoit le même oiseau que le chou-kui du pays des Tartares-Mongols ; mais, suivant la remarque de Petit de la Croix, le chou-kui est un oiseau de proie, et ce que l'on a dit du chungar ne convient nullement aux oiseaux de ce genre. Il résulte de cette légère discussion, que le chungar est encore un objet de recherches, et qu'il les appelle par la beauté de son plumage et le goût exquis de sa chair. (S.)

CUNK ou CHINCHE. V. MOUFETTE. (DESM.)

CHUNNO. Suivant Chabrée, les Péruviens donnent ce nom à une sorte de pain fait avec la farine de pomme de terre. Cette plante n'étoit encore cultivée que par curiosité dans les jardins d'Europe, lorsque Chabrée a publié sa *Sciographie des Plantes* (en 1677). (LN.)

CHUNSCHUT et KUNSCHUT. Noms donnés en Perse au SÉSAME D'ORIENT (*Sesamum orientale*, Linn.). (LN.)

CHUOI. Nom cochinchinois des BANANIERs (*Musa*), nommé *Pissang* dans les Indes. Loureiro en indique cinq espèces. (LN.)

CHUPALON, Adanson; CHUPALONES, Nieremberg. Adanson donne ce nom à un genre qu'il associe aux genres Airelle (*Vaccinium*), et Canneberge (*Oxycoccus*), mais qui en diffère par le nombre quinaire des dents du calice et de la corolle, et des loges des fruits, et par le nombre (10) des étamines. Dans les deux autres genres, ces parties sont quaternaires. Les fleurs sont axillaires et en grappe, tandis qu'elles sont en corymbe dans le Chupalon. (LN.)

CHUPALULONE. Nom d'un arbuste que le mathématicien Lacondamine a trouvé dans la province des Esmeraldas, au Brésil, et dont le fruit se mange. Il paroîtroit, par la figure qu'il en donne, que c'est l'*Hibiscus coccineus* de Walter, dont la capsule est beaucoup moins charnue que celle de l'*Hibiscus esculentus*, que l'on mange en si grande quantité dans l'Inde et en Amérique, sous le nom de *Gombaut*. V. au mot KETMIE. (B.)

CHUPAMEL. L'un des noms portugais de l'OROBANCHE (*Orobanche major*). (LN.)

CHUQUETTE. On appelle ainsi la VALÉRIANE MÂCHE, dans quelques lieux. (B.)

CHUQUIRAGA, *Johannia*. Genre de plantes établi par Jussieu dans la syngénésie polygamie égale, et dans la famille des corymbifères. Ses caractères sont : calice commun imbriqué de folioles velues en dedans, scarieuses en leurs bords, mucronées à leur pointe; les intérieures linéaires; réceptacle plus velu; aigrettes plumeuses.

Ce genre renferme trois espèces. Ce sont des arbrisseaux originaires des montagnes du Pérou, dont les feuilles sont éparses, ovales, aiguës, roides, pointues, très-rapprochées, et les fleurs solitaires à l'extrémité des rameaux. L'une est figurée dans les *Illustrations* de Lamarck, l'autre dans les *Plantes équinoxiales* de Humboldt, et Bonpland. (B.)

CHURAH. *V.* PIE GRIÈCHE ROUSSE du Bengale. (v.)

CHURGE. Oiseau des Indes, peu connu, dont Brisson fait un PLUVIER, et d'autres une OUTARDE. (v.)

CHURI. Nom de l'AUTRUCHE de MAGELLAN, dans l'Amérique méridionale. *V.* NANDU.

CHURIGATU. Nom burète des ENGOULEVENTS. (DESM.)

CHURLEAU. C'est le PANAIS SAUVAGE, aux environs de Saint-Quentin. (B.)

CHURLES. *V.* CHOURLES. (LN.)

CHURLO. L'ORNITHOGALE PYRAMIDAL porte ce nom. (B.)

CHURPIZA. Nom teuton des COURGES, *Cucurbita*. (LN.)

CHURRINCHE. Nom que porte, au Paraguay, le GOBE-MOUCHE HUPPÉ, DE LA RIVIÈRE DES AMAZONES. (v.)

CHURWORM. L'un des noms anglais du GRYLLO TALPA, ou *Taupe-gryllon*. *V.* COURTILIÈRE. (DESM.)

CHURZETA. Nom donné, en Afrique, à une espèce de CHRYSANTHÈME. (LN.)

CHUSITE. Cette substance, à laquelle M. de Saussure a donné le nom de *Chusite*, à cause de sa fusibilité, se trouve disséminée en très-petits mamelons d'un jaune de cire pâle ou verdâtre, dans les pores d'un basalte porphyrique, brun noirâtre, de la colline de Limbourg. Elle est translucide, facile à casser, tendre. Sa cassure est lisse, avec un éclat un peu gras. Elle fond au chalumeau en émail blanc jaunâtre; les acides ne la dissolvent point, etc. (*De Saussure*, J. de Ph. de 1794, t. 1, p. 340.)

M. Brand regarde cette substance et la *Limbite* comme des variétés de péridot altéré. *V.* PÉRIDOT. (LUC.)

CHUSSA des Mongoles. C'est le BOULEAU, *Betula alba*, L. (LN.)

CHUTE. C'est le nom des lieux où les canards, les bécasses, etc., tombent à l'entrée de la nuit. Les chasseurs y construisent une loge où ils se cachent en les attendant. *V.* CANARD, BÉCASSE. (v.)

CHUTSCHI et CHOSCHI. Le PIN CEMBRO reçoit le premier nom chez les Buretes, et le second chez les Mongols. (LN.)

CHUTUN. Nom kalmouck de la DEMOISELLE DE NUMIDIE. *V.* ANTHROPOÏDE. (DESM.)

CHUVA DE BRACAMOROS de M. de Humboldt, ou *chuva de la rivière des Amazones* du même naturaliste. C'est un singe du genre ATÈLE de M. Geoffroy. *V.* ce mot. (DESM.)

CHUY ou **CHIU**. Nom que porte, au Paraguay, la **PAS-SERINE GUIRNEGAT**. (V.)

C'HWEDER. Nom breton de l'**ALOUETTE COMMUNE**. (V.)

CHWILLEN. En bas-breton, c'est le synonyme d'**ES-CARBOT** ou de **SCARABÉ**. (DESM.)

CHWOIKA. Nom qu'on donne, en Bohême, à l'**EUPHORBIE ÉSULE** (*Euphorbia esula*, Linn.). (LN.)

CHWOSTCH. Nom russe des **PRÊLES** (*Equisetum*). (DESM.)

CHYEH. Nom arabe de l'**ARMOISE DE JUDÉE** (*Artemisia judaïca*, Linn.), figurée pl. 43, fig. 1, partie botanique de l'ouvrage sur l'Égypte. (LN.)

CHYM, **CHYMCHYMKA**. Noms kamschadales de la **MARTE ZIBELINE**. (DESM.)

CHYSCHKAL. Nom de l'**AUNE** (*Betula alnus*, L.) chez le même peuple. (LN.)

CHYSTE. Nom que quelques minéralogistes ont donné aux *roches feuilletées*. V. **SCHISTE**. (PAT.)

CHYTRACULIE, *Chytraculia*. Genre établi par R. Brown sur le **MYRTE CHYTRACULIE**, et qui ne paroît pas différer du **CALYPTRANTHE**. (B.)

CHYYTA. C'est le nom du loup sur les bords du Jenisey, grand fleuve de Sibérie. V. **CHIEN**. (DESM.)

CIA. V. **BRUANT**. (DESM.)

CIA-CIAC. Nom piémontais du **MERLE A PLASTRON BLANC**. (V.)

CIA-CIAT. Un des noms piémontais de la **MÉSANGE A LONGUE QUEUE**. (V.)

CIACOL, **CIACOLA** ou **GROLA**. Noms brescians de la **CORNEILLE MANTELÉE**. (DESM.)

CIAFFEU, **CIAFFO**. Noms de la **FAUVETTE DES ALPES** ou du **PÉGOT**, à Turin. (V.)

CIAGULA. Le **CHOUCAS**, espèce de **CORBEAU**, porte ce nom dans quelques parties de l'Italie. (DESM.)

CIAMBAU. V. **KIAMBAU** et **CODDA PAIL**. (LN.)

CIAMBETTA. C'est, d'après Salviani, un des noms italiens du **SQUALE MARTEAU**, de Broussonnet (*Squalus zygaena*, Gmel.). (DESM.)

CIA-MEGLIARINA. C'est le nom que porte le **BRUANT** en Italie. (S.)

CIAMPTAL, **KIAMPTAL**. Nom donné, au Sénégal, à une légumineuse du genre *galega*. (LN.)

CIANO. Nom italien du **BLEUET** (*Centaurea cyanus*, L.) On l'appelle aussi *ciano delle biade*, c'est-à-dire, bleuët des avoines. (LN.)

CIA SELVATICA, CIA MONTANINA. A Gènes, ce sont les noms du BRUANT FOU, *Emberiza cia*. (DESM.)

CIATI. *V.* KIATI. (LN.)

CIAUCIN. Nom piémontais du POUILLOT. (v.)

CIAVA, CIAVES. Noms du CORACIAS, dans les Alpes.

CIBIBI. Nom de la MÉSANGE, dans le Piémont. (v.)

CIBICIDE, *Cibicides*. Genre de coquille établi aux dépens des POLYTHALAMES de Soldani, par Denys de Montfort. Il offre pour caractères : une coquille libre, univalve, cloisonnée, à base aplatie, à sommet conique, à ouverture linéaire de toute la hauteur de la coquille, et appuyée contre le retour de la spire ; cloisons unies.

Ce genre ne renferme qu'une espèce, qu'on trouve en Italie, tant à l'état marin qu'à l'état fossile. Elle est presque microscopique. Sa forme est fort remarquable. (B.)

CIBOLINHA. *V.* CIVE. (LN.)

CIBOULE et CIBOULETTE. Noms de deux espèces d'AILS. (B.)

CICADA. Nom latin de la CIGALE. (DESM.)

CICADAIRES, *Cicadariae*, Lat. Famille d'insectes, de l'ordre des hémiptères, section des homoptères, et que je caractérise ainsi : élytres de même consistance ; tarses à trois articles ; antennes ordinairement très-petites, en forme d'alène, de trois à six articles, et terminées par une soie.

Cette famille embrasse les genres *cicada* et *fulgora* de Linnæus, ou ces insectes qu'on désigne, en général, sous le nom de CIGALES. Les femelles ont une espèce de tarière pour déposer leurs œufs.

Les uns ont les antennes de six articles, et trois petits yeux lisses. Cette division comprend les *cigales porte-manne* de Linnæus, ou le genre *tettigonia* de Fabricius, celui auquel nous réservons la dénomination propre de CIGALE, *Cicada*. Stoll les appelle CIGALES CHANTEUSES, les mâles ayant, de chaque côté de la base du ventre, deux cavités particulières renfermant des organes sonores.

Les autres cicadaires n'ont que trois articles aux antennes et deux petits yeux lisses. Leurs pieds sont, en général, propres pour le saut. Des auteurs les nomment CIGALES MUETTES, parce qu'elles sont privées des organes du chant, qui caractérisent les mâles de la division précédente.

Tantôt les antennes sont insérées immédiatement sous les yeux, et le front est souvent prolongé en forme de museau, de figure variable, selon les espèces : ce sont les FULGORELLES, *Fulgorellæ*.

Ici viennent les genres : FULGORE, ASIRAQUE, DELPHAX, TETTIGOMÈTRE. J'associe au premier les suivans de Fabri-

cuis : *lystra*, *flata*, *issus*, *derbe* ; j'y réunis encore celui que j'avois nommé *cixie*.

Tantôt les antennes sont insérées entre les yeux : ce sont les **CICADELLES** ou **PRODIGALES**, *Cicadellæ*. Je compose cette subdivision des genres : **ÆTALION**, **LÈDRE**, **MEMBRACE**, **CERCOPE** et **TETTIGONE**. Je rapporte aux **MEMBRACES** les genres *darnis*, *centrotus* de Fabricius, et ceux de *cicada* et d'*issus* du même, au dernier, ou les **TETTIGONES**. Voyez ces mots. (L.)

CICADELLE, *Tettigonia*. M. de Lamarck désigne ainsi, dans son Système des Animaux sans vertèbres, un genre d'insectes hémiptères, qu'il compose des *cigales*, des *cercopes* et des *membraces* de Fabricius ; mais, dans son histoire des mêmes animaux, il donne, ainsi que je l'avois fait, le nom de **CICADELLES**, *Cicadellæ*, à une division de la famille des **CICADAIRES**. (L.)

CICATRICULE. Synonyme de **HILLE**. (B.)

CICATRISATION (végétale). Voyez au mot **ARBRE**, **PLAIES** et **ULCÈRES**. (TOL.)

CICCA, *Cica*. Genre de plantes de la monoécie tétrandrie, dont les caractères sont d'avoir la fleur mâle composée d'un calice de quatre folioles arrondies, et de quatre étamines ; une baie à quatre loges.

Ce genre renferme trois espèces : le **CICCA DISTIQUE**, le **CICCA NODIFLORE** et le **CICCA A GRAPPES**. Ce sont trois arbres de l'Inde, dont les rameaux sont simples et garnis de deux rangs de feuilles alternes, ovales, lancéolées ; leurs fleurs sont petites.

On mange les fruits du **CICCA DISTIQUE**, qui sont acides et agréables au goût. (B.)

CICELIDOTE. V. **CANCELLAIRE**. (B.)

CICENDIA. Adanson donne ce nom à un genre auquel il rapporte la *gentiana filiformis*, Linn., que les botanistes regardent maintenant comme une espèce du genre **GEN-TIANELLE** (*exacum*), dont elle ne différeroit que par les divisions du calice, qui ne sont point ailées, et par les graines sphériques. (LN.)

CICER. Nom donné, par les anciens, à la plante que nous nommons **CHICHE** ou **POIS CHICHE**. L'on sait que Cicéron devoit son nom à une petite protubérance semblable à un pois, qu'il avoit au nez. Le nom de *cicer* est devenu, par la suite, celui de beaucoup de légumineuses différentes, mais qui ont néanmoins certaine ressemblance. Ainsi l'on trouve, avec ce nom, des *ononis*, des *ervum* (*ers* et *lentilles*), des *galega*, des *astragales*, des *vesces*, etc. Il a été fixé, par Tournefort et Linnæus, au pois chiche, *cicer arietinum*, sous lequel cette

plante étoit déjà décrite, et qui doit son nom d'espèce à la forme de sa graine, amincie par un bout, et, de l'autre, marquée de deux bosses courbes, qui imitent les cornes roulées d'une tête de belier. Quant à l'origine du mot *cicer*, des auteurs prétendent qu'il est grec, et qu'il signifie FORCE. (LN.)

CICERA. Espèce de GESSE (*Lathyrus cicera*, Linn.) ainsi nommée par Columelle et Dodonée. On la cultive en Espagne. (LN.)

CICERBITA, Pline. On pense que ce naturaliste nommoit ainsi un LAITRON (*Sonchus arvensis*, Linn.). Les laitrons portent encore ce nom en Italie, et ceux de *grespignole*, *crepine*, *racialèpre*, etc. (LN.)

CICERCHA et **GALGANA.** Noms espagnols d'une GESSE cultivée (*Lathyrus cicera*, Linn.), espèce de légumineuse voisine des VESCES, appelée, en Anjou, JAROSSE et GAIROUTTE; c'est l'ARACA des Portugais. (LN.)

CICERCULA. Genre établi par Mœnch pour placer deux GESSES (*Lathyrus cicera*, et *Lath. sativus*, Linn.), dont la gousse est ovale et oblongue, portant sur la suture, qui est membraneuse et ailée, des graines anguleuses. Dodonée avoit donné déjà le nom de *cicercula* à la gesse cultivée, et de *cicera*, à l'espèce à laquelle Linnæus l'a conservé. (LN.)

CICES. V. CHICHES. (LN.)

CHICHES. V. CHICHES. (LN.)

CHICHORÉE. C'est ainsi qu'on nommoit autrefois la CHICORÉE, en France. (LN.)

CHICHORIUM et **CICORIUM.** Noms latins des CHICHORÉES. Ventenat nous apprend que, selon plusieurs auteurs, ces mots viennent du grec et signifient *invenio*; ils auroient été donnés à la chicorée, parce qu'on la trouve partout. Théophraste, Pline et presque tous les botanistes ont conservé à la chicorée son nom de *cichorium*. La chicorée étoit même devenue le point de comparaison d'une grande quantité de plantes de la même famille; et le nom de *cichorium* a donné naissance à celui de *cichoraceæ*, appliqué à la famille qui comprend la chicorée. Tournefort, Vaillant, Linnæus et Jussieu ont restreint le nom de *cichorium* au seul genre dans lequel se trouvent la chicorée et l'endive. Les autres plantes qui ont reçu ce nom, sont maintenant dispersées dans les genres PICRIDE, CRÉPIDE, ZACINTHE et SIGESBECKIA. (LN.)

CICI. Nom qu'on donne, à la Martinique, à un BRUANT VERT-OLIVE, (*Loxia indicator*, Moreau de Jonesse), qui fait connoître par ses cris et son vol circulaire la retraite de la VIPÈRE FER DE LANCE. (B.)

CICI, **KIKI** ou **RICI** et **RICINON**, Dioscoride. V. **RICIN.** (LN.)

CICIGNA, CICOLINA ou **CIECOLINA**. Noms italiens de l'ORVET FRAGILE. (DESM.)

CICIGNA. Selon Cetti, c'est le nom italien du SEPS, reptile saurien. (DESM.)

CICILIANA. Nom donné, en Italie, à la TOUTE-SAINE (*Hypericum androsæmum*, Linn.). (LN.)

CICINDÈLE, *Cicindela*, Linn. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des cicindelètes, distingué des *colliures* par son corselet presque aussi long que large, et le pénultième article des tarses qui est entier; des *manicores*, par son abdomen, formant un carré long et arrondi postérieurement; des *théates*, par ses palpes maxillaires intérieurs, très-distincts, et des *mégacéphales*, par les palpes maxillaires extérieurs, plus longs, ou du moins aussi longs que les labiaux.

Les cicindèles ont le corps brillant; deux ailes membraneuses repliées sous des élytres légèrement convexes, assez dures, à peine rebordées; le corselet plus étroit que les élytres, presque cylindrique; la tête grande, de la largeur du corselet; les antennes filiformes, plus courtes que le corps, composées de onze articles, presque cylindriques, dont le premier un peu renflé; les yeux arrondis, très-saillans; la bouche munie de deux lèvres, dont la supérieure assez grande et l'inférieure tridentée; de deux mandibules grandes, arquées, multidentées; de deux mâchoires simples, et de six antennules filiformes, inégales; les pattes sont longues, minces et déliées; on voit un appendice à la base des cuisses postérieures; enfin les tarses sont sétacés et composés de cinq articles.

Les cicindèles sont voraces et carnassières; elles vivent des différens insectes qu'elles attrapent, et auxquels elles font une guerre continuelle. La nature devoit leur donner une organisation propre à remplir de pareilles habitudes. Aussi l'appareil seul de leurs mandibules peut indiquer leur destination; elles sont grandes, courbées en arc, et croisées lorsque la bouche est fermée; mais lorsque l'insecte veut en faire usage, il les ouvre, les écarte considérablement l'une de l'autre, et pince très-fortement la proie dont il se saisit.

Les cicindèles sont très agiles, courent avec beaucoup de vitesse, et s'envolent avec beaucoup de légèreté, surtout lorsque le temps est beau et la chaleur un peu forte. Mais leur vol n'est pas bien grand; elles prennent terre à peu de distance de l'endroit d'où elles sont parties. La plupart des espèces habitent ordinairement les lieux secs, arides et sablon-

neux; d'autres fréquentent les bords sablonneux de la mer et des rivières.

Nous devons à l'un de nos collaborateurs, M. Desmarest, la connoissance exacte de la larve d'une espèce indigène, observée d'abord par Geoffroy, mais qu'il n'avoit pas décrite avec assez de détails. M. Desmarest l'a trouvée en abondance dans une sablonnière, située près de la mare d'Auteuil, aux environs de Paris; d'où je conjecture que cette larve est celle de la *cicindèle hybride*, cette espèce y étant très-commune, et ne permettant guère à la *cicindèle champêtre* de s'y établir.

Cette larve est longue, lorsqu'elle a pris tout son accroissement, d'environ un pouce. Son corps est linéaire, mou, d'un blanc sale, composé de douze anneaux, dont le premier et la tête sont écailleux, d'un vert métallique en dessus et bruns en dessous; les pieds sont aussi de la même consistance, mais de couleur brune. La tête est beaucoup plus large que le corps, en forme de trapèze, dont le côté postérieur est le plus long, et rebordée en dessus, sur les côtés et par derrière; son dessous est renflé postérieurement et divisé, par un sillon longitudinal, en deux lobes. Elle présente deux antennes très-courtes, composées de quatre articles cylindriques; six petits yeux lisses, d'inégale grandeur, analogues à ceux de diverses aranéides, et dont les quatre plus gros situés à la partie supérieure et postérieure; une bouche composée d'un labre petit et demi-circulaire, de deux mandibules très-longues et très-aiguës, de deux mâchoires, d'une languette très-petite, et de six palpes fort courts, dont deux à l'extrémité supérieure de cette dernière pièce, et les autres sur les mâchoires. Le premier anneau du corps est plus large que la tête, et a la forme d'un bouclier grec; il sert d'attache à la première paire de pattes; les deux suivans en portent chacun une autre. On remarque de chaque côté des neuf derniers une tache lisse et brunâtre, avec un stigmaté au milieu. Le vaisseau dorsal est très-apparent. Le huitième anneau est beaucoup plus renflé que les autres, et remarquable en ce qu'il offre sur son dos deux tubercules charnus, couverts de poils roussâtres, très-serrés, et munis chacun d'un petit crochet corné, dirigé en avant et légèrement recourbé en dehors. Nous verrons plus bas quel est l'usage de ces mamelons et de leurs crochets. La saillie de cet anneau donne au corps la forme d'un Z. Le dernier est très-petit et terminé par un foible prolongement, donnant issue au canal intestinal. Les pattes sont courtes; le tarse a deux articles, dont le dernier est armé de deux petits ongles.

Ces larves se creusent dans la terre un trou cylindrique,

ayant jusqu'à dix-huit pouces de profondeur, plus large que le diamètre de leur corps, en employant leurs mandibules et leurs pieds. Pour le débayer, elles chargent le dessus de leur tête de molécules de terre qu'elles ont détachées, se retournent, grimpent peu à peu, se reposent par intervalles, en se cramponnant aux parois intérieures de leur habitation, à l'aide des deux mamelons de leur dos, et, arrivées à l'orifice du trou, rejettent leur fardeau. Dans le moment qu'elles sont en embuscade, la plaque de leur tête ferme exactement et au niveau du sol l'entrée de leur cellule. Elles saisissent leur proie avec leurs mandibules, s'élançant même sur elle, et la précipitent au fond du trou, en inclinant leur tête brusquement et par un mouvement de bascule. Elles y descendent aussi très-promptement, au moindre danger. Si elles se trouvent trop à l'étroit, ou que la nature du terrain, par quelque changement qu'il a éprouvé, ne leur soit point favorable, elles quittent leur domicile et s'en construisent un nouveau. Leur voracité s'étend jusqu'aux autres larves de leur propre espèce qui se sont établies dans les mêmes lieux. M. Desmarest a trouvé au fond de leurs trous des débris de petits insectes, et principalement de petits coléoptères de la tribu des *carabiques*; lorsqu'elles doivent changer de peau ou passer à l'état de nymphe, elles bouchent l'ouverture de leur cellule.

Quelques-uns de ces faits relatifs aux habitudes des larves des cicindèles, m'ont été communiqués par M. Miger, qui a fait des recherches particulières et très-soignées sur les larves de plusieurs coléoptères des environs de Paris.

CICINDÈLE CHAMPÊTRE, *Cicindela campestris*, Linn. B. 27. 1, d'un vert pré en dessus, avec le labre blanc, foiblement unidenté au milieu; cinq points blancs sur chaque élytre; dessous du corps d'un vert métallique, brillant: très-commune dans toute l'Europe, au printemps, et reparoissant même en automne.

CICINDÈLE HYBRIDE, *Cicindela hybrida*, Linn.; Oliv., *Col.*, tom. 3, n.° 33, pl. 1, fig. 7. Un peu plus grande que la précédente, d'un gris verdâtre, avec une teinte dorée ou cuivreuse en dessus, d'un vert luisant et doré en dessous; une raie onquée et deux taches en croissant, blanches, sur chaque étui; suture cuivreuse; on la trouve avec la précédente, mais dans des localités plus bornées.

CICINDÈLE DES FORÊTS, *Cicindela sylvatica*, Linn.; Oliv., *ibid.* pl. 1, fig. 7. Très-voisine de la précédente, et offrant presque les mêmes taches; mais le dessus du corps est noir. Dans les bois de pins de la forêt de Fontainebleau, en Allemagne, et au nord de l'Europe.

CICINDÈLE ALLEMANDE, *Cicindela germanica*, Linn.; Oliv.,

ibid, pl. 1, fig. 9. Petite ; tête et corselet bronzés ; élytres vertes , avec un petit point blanc à l'angle extérieur de leur base , un autre plus grand et oblong au milieu , et une tache en croissant vers l'extrémité , de la même couleur ; dessous du corps cuivreux. (O. et L.)

CICINDELÈTES, *Cicindelæ*, Lat. Tribu (auparavant famille) d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, ayant pour caractères : six palpes ; pattes uniquement propres à la course ; extrémités des mâchoires terminées par un crochet , articulé par sa base avec elles ; mandibules très-fortes et très-dentées.

Les cicindelètes nous présentent, dans la manière dont se terminent leurs mâchoires , un caractère qui les distingue essentiellement des autres tribus de la famille des coléoptères carnassiers. Ces organes ont à leur extrémité un ongllet ou un crochet qui est uni avec eux par une articulation. Dans les *carabiques* et les *hydrocanthares*, l'extrémité des mâchoires , quoique ordinairement crochue , n'offre point d'articulation. Les *cicindelètes* ont d'ailleurs la tête forte , de gros yeux , des mandibules grandes et très-dentées , et la languette fort courte , cachée derrière le menton. Elles exécutent leurs mouvemens avec plus de facilité et de promptitude que les *carabiques* : elles sont éminemment carnassières dans leur premier et dernier état.

Les unes ont le corselet presque aussi long que large , et tous les articles des tarse entiers. Les genres : MANTICORE , CICINDÈLE , MÉGACÉPHALE , THÉRATE.

Les autres ont le corselet étroit et allongé , presque conique , et le pénultième article des tarse bilobé.

Le genre COLLIURE. *V.* ces articles. (L.)

CICINNURUS. Nom latin générique du MANUCODE. *V.* ce mot. (v.)

CICLA. Nom latin de la POIRÉE , *Beta cicla*, Linn. (LN.)

CICLAMINE. Nom italien des CYCLAMES. (LN.)

CICLE, *Cichla*. Genre de poissons établi par Schneider aux dépens des LABRES de Lacépède. Il se rapproche beaucoup des CANTHÈRES. Ses caractères sont : dents très-petites , très-nombreuses , très-rapprochées ; opercules sans épines et sans dentelures ; bouche protractile.

Les LABRES FOURCHE , HOLOLÉPIDOTE , etc. , entrent dans ce genre. (B.)

CICLOPHORE, *Ciclophorus*. Genre de COQUILLES établi par Denys de Montfort, pour placer l'HÉLICE VOLVULE de Muller , qui fait partie des CYCLOSTOMES de Lamarck. Ses caractères sont : coquille libre , univalve , ombiliquée , à

spire saillante, régulière, à tours arrondis; ouverture ronde entière, portant un bourrelet circulaire; lèvres jointes.

L'espèce qui sert de type à ce genre a un pouce de diamètre; sa couleur est jaune, ornée de fauve et de blanc. L'animal qui la forme, vit dans les canaux de l'Égypte, et en sort quelquefois pour pâtre sur les plantes qui y croissent. Il a une tête fort allongée et munie de deux tentacules oculés à la partie extérieure de leur base. On croit qu'il n'est pas hermaphrodite comme celui des BULIMES. (B.)

CICLOSTOME de Denys de Montfort. Voyez CYCLOSTOME. (DESM.)

CICOLINA. En italien, c'est le nom de l'ORVET FRAGILE. (DESM.)

CICONIA. Nom latin et générique des CIGOGNES. (V.)

CICORIUM. V. CICHORIUM. (LN.)

CICUMA. Nom ancien de la CHOUETTE proprement dite, *Strix ulula*, Linn. (DESM.)

CICUTA, *Ciguë*. Plusieurs plantes de la famille des ombellifères, remarquables par leurs qualités suspectes, ont reçu ce nom. Il est grec d'origine, et servoit à désigner une flûte, un chalumeau, ou l'espace qui est entre les nœuds d'une canne. Tournefort, et après lui Haller, Gærtner, Jussieu et Lamarck, ont conservé ce nom à la grande ciguë, qui l'a toujours porté, et que Linnæus avoit changé en celui de *coniium*. Cette plante est, dit-on, celle qui a donné la mort à Socrate. Linnæus nomme *cicuta* un autre genre que Lamarck et Jussieu ont appelé *cicutaria*; il a été donné encore à la petite CIGUE, *Æthusa cynapium*, Linn., par Bauhin, et à un cerfeuil par Plukenet, mant. 49. C'est le *chærophyllum fruticosum*, Linn., etc. (LN.)

CICUTAIRE, *Cicutaria*. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères, dont les caractères sont d'avoir l'ombelle universelle nulle, et les ombelles partielles munies d'une collerette de trois ou cinq folioles très-étroites qui les débordent quelquefois; cinq pétales ovales, presque égaux; cinq étamines; un ovaire inférieur chargé de deux styles; un fruit ovoïde, court, sillonné, et composé de deux semences qui sont appliquées l'une contre l'autre.

La plupart des botanistes modernes ayant rétabli l'application du mot *cicuta* à la véritable *ciguë* des anciens Grecs, que Linnæus avoit masquée sous le nom de *coniium*, on prévient que ce genre est celui appelé *cicuta* par Linnæus, lequel est composé de trois espèces, dont deux viennent de l'Amérique septentrionale, et sont peu connues, et la troisième est la CICUTAIRE AQUATIQUE.

Cette dernière se trouve en Europe, sur le bord des étangs, des fossés et des marais ; c'est le *cicuta virosa* de Linnæus. Ses feuilles sont deux fois pinnées, ses folioles dentelées, ses tiges hautes d'un à deux pieds, creuses intérieurement, et ayant leur cavité partagée par des espèces de diaphragmes. Ces tiges coupées laissent suinter un suc jaunâtre, dans lequel résident les qualités pernicieuses de la plante : c'est un vrai poison pour l'homme et plusieurs espèces d'animaux. Le remède le plus sûr contre ses effets délétères est d'abord le vomissement, ensuite les acides végétaux. Il ne faut pas la confondre avec l'ŒNANTHE SAFRANÉE, ni avec la PHELLANDRE AQUATIQUE, qui portent aussi le nom de CIGUE AQUATIQUE. *V.* ces mots. (B.)

CICUTARIA. Nom dérivé de celui de *cicuta*, ciguë, et employé par différens auteurs pour désigner les mêmes plantes ou les plantes de la même famille. Ce sont : le *conium maculatum*, Linn., ou grande-ciguë; le *phellandrium aquaticum*, ou ciguë aquatique; l'*æthusa cynapium*, ou petite ciguë; et plusieurs cerfeuils, *chærophyllym*. Tournefort l'a donné au genre LIVÊCHE (*Ligusticum*), et Lamarck, au *cicuta* de Linnæus. Rivin l'avoit donné aux *livêches* et au *cicuta*, Linn. *V.* **CICUTA.** (LN.)

CIDARITE, *Cidarites.* Genre établi par Lamarck, aux dépens des OURSINS. Ses caractères sont : corps régulier, sphéroïde ou orbiculaire, déprimé, très-hérissé, à peau interne solide, testacée ou crustacée, garnie de tubercules perforés au sommet, sur lesquels s'articulent des épines mobiles, caduques, dont les plus grandes sont bacciliformes ; cinq ambulacres qui s'étendent du sommet à la bouche, et sont bordés de deux bandes multipores; bouche inférieure centrale, armée de cinq pièces osseuses, surcomposées postérieurement; anus supérieur et central.

On voit par cet exposé que les cidarites diffèrent de tous les autres échinides par la perforation de leurs tubercules, perforation qui donne passage à un muscle destiné à faire mouvoir les épines, souvent fort grosses et fort longues, dont ils sont pourvus.

Ce genre, auquel Lamarck ne rapporte que vingt espèces, mais qui en contient plus du double, se divise par la seule inspection, en deux groupes, les **TURBANS** et les **DIADÈMES**.

Les premiers se reconnoissent à leur test enflé, subsphéroïde, à ambulacres ondés ; les plus petites épines en languette ; les unes distinctes, recouvrant les ambulacres, les autres entourant la base des grandes.

Je citerai parmi eux :

La **CIDARITE IMPÉRIALE**, qui est presque globuleuse ; aplatie en dessus et en dessous ; les ambulacres et les plus

petites épines entièrement violettes ; les grandes épines cylindriques , ventruës , striées à leur sommet , violettes avec des anneaux blancs. Dargenville l'a figurée pl. 25, E. Cette belle espèce vit dans la Méditerranée et dans la mer Rouge.

La **CIDARITE PORC-ÉPIC**, qui est presque globuleuse , aplatie en dessus et en dessous ; les aires séparés par une ligne en zigzag ; les épines des plus gros tubercules très-longues , striées et disposées en cinq séries. Gualtieri l'a figurée pl. 108, D. On la trouve dans l'Océan et la Méditerranée.

Les seconds se distinguent par leur test orbiculaire , déprimé ; par leurs ambulacres droits , par leurs épines , la plupart fistuleuses.

Les plus dans le cas d'être citées sont :

La **CIDARITE PORTE-CHAUME**. Elle est sphérique , déprimée , épineuse et sétifère ; ses épines sont grêles , cylindriques , fistuleuses , transversalement striées , rudes au toucher , cerclées de blanc et de vert bouteille. Leske l'a figurée pl. 45, n.º 1—5. Elle vient de la mer des Indes.

La **CIDARITE RAYONNÉE**. Elle est orbiculaire , très-aplatie , très-large ; les aires de ses ambulacres offrent des élévations longitudinales. Leske l'a figurée pl. 44, n.º 1. Elle vient de la mer des Indes. Elle fait le passage entre les **OURSINS** et les **ASTÉRIES**. (B.)

CIDAROLLE, *Cidarollus*. Genre de **COQUILLE** établi par Denys de Montfort aux dépens des **POLYTHALAMES** de Soldani. Ses caractères sont : Coquille libre , univalve , cloisonnée , en disque , à spire éminente et base aplatie , roulée en forme de turban ; ouverture recevant verticalement le retour de la spire ; cloison unie ; siphon inconnu.

Une seule espèce , à peine d'une ligne de diamètre , forme ce genre ; elle se fait remarquer par le singulier enchevêtrement de sa spire , enchevêtrement qui a la forme d'un turban. On la trouve en grande abondance dans la Méditerranée. (B.)

CIDRAS. Nom espagnol du **CITRON CÉDRAT**. *V.* **CITRONNIER**. (LN.)

CIDREIRA. Nom portugais de la **MÉLISSE OFFICINALE**. (LN.)

CIDROMELA. (Pomme-cedra.) Nom donné en Italie à une variété du **CÉDRAT**. *V.* **CITRONNIER**. (LN.)

CIDRONELA, *Cidreira*, *Abejera*, *Oronjil*. Noms espagnols de la **MÉLISSE OFFICINALE**. (LN.)

CIEBOUL ou **KIEBOUL**. Nom donné par Adanson au genre **ARISTIDE** de Linnæus. *V.* **ARISTIDE**. (LN.)

CIÉCA. Adanson donne ce nom à un genre qu'il établit aux dépens du **CROTON**, Linn., et qui en diffère par les étamines au nombre de huit, lesquelles ne sont pas réunies par leurs filets comme dans le **CROTON**. Le *Croton argenteum*, Linn., appartient à ce genre, qui n'a pas été adopté. Médicus et Mœnch nomment *ciéca* un autre genre formé avec quelques espèces du genre **PASSIFLORE**, *Pass. minima*, Linn., *suberosa*, L., *angustifolia*; mais il n'a pas été adopté. (LN.)

CIÉCÉE-ETE. Crustacé des rivières salées de l'Amérique, dont on fait usage dans le Brésil, soit en aliment, soit pour guérir d'une maladie qu'on nomme *mia*; c'est l'*ocypode combattant* que j'ai rapporté de la Caroline, où il est extrêmement abondant. (B.)

CIECOLNIA. Nom italien de l'**ORVET FRAGILE**. (DESM.)

CIEGERDEK. L'un des noms donnés par les Tartares à l'**ANIS ÉTOILÉ**, *Illicium anisatum*, L. V. **BADIANE**. (LN.)

CIEL. Le vulgaire appelle ciel cette voûte bleue qui paroît dans l'air au-dessus de nos têtes, lorsque le temps est serein, et à laquelle le soleil, la lune et tous les astres semblent suspendus. Un examen plus approfondi montre que ce ne sont là que des apparences. La voûte bleue n'est que l'air de l'atmosphère qui, vu en masse, paroît de cette couleur. La couche d'air qui la forme n'a que quelques lieues d'épaisseur, et les astres, situés à d'immenses distances au-delà de cette couche, dans le vide, parcourent librement leurs orbites éternelles. Le mot de ciel ne peut convenir qu'à l'espace infini où ils sont répandus. (BIOT.)

CIEL DE MARLE. Nom qu'on donne, dans les houillères d'Anzin, à une espèce de **TUF**. (LN.)

CIE-LITSU. Nom donné, en Chine, au *Tribulus lanuginosus*, L., plante qui croît dans toute l'Asie septentrionale. Ses graines sont employées comme astringentes, antidyssentériques, dans les inflammations de la bouche et du gosier, et pour arrêter les hémorragies. (LN.)

CIENFUEGOSE. V. **FUGOSE**. (B.)

CIEN KAM XU. C'est, en Chine, le *Sebifera glutinosa* de Loureiro, grand arbre qui croît aussi en Cochinchine, où on le nomme *bay-loi-nhot*. Le bois sert à bâtir, les feuilles à donner de la glu, et les fruits une huile siccativ, avec laquelle on fait des chandelles ou bougies. V. **SÉBIFÈRE**. (LN.)

CIEN-SAN-SAT. Espèce de **CACALIE**, *Cacalia procumbens*, Lour., qui croît en Chine, aux environs de Canton. (LN.)

CIEN TOPIES. L'un des noms espagnols du **CLOPORTE**, *oniscus asellus*. (DESM.)

CIEPE. Nom de l'OIGNON, en Angleterre. (LN.)

CIERESERA. Nom du CERISIER, à Venise. (LN.)

CIERGE DU PÉROU, CIERGE ÉPINEUX DU PÉROU, FLAMBEAU DU PÉROU, *Cactus peruvianus*, Linn. Plante du genre des CACTIERS (V. ce mot), originaire du Pérou, où elle croît parmi les rochers placés dans le voisinage de la mer. Elle est dépourvue de feuilles, et remarquable par sa forme singulière et par sa hauteur; sa racine est vivace, petite et fibreuse; sa tige droite, et à sept ou huit côtes obtuses, se ramifie dans sa partie supérieure. La crête des côtes est garnie de faisceaux, composés de sept à neuf petites épines brunes, fort effilées et divergentes, qui partent d'un écusson cotonneux. Son écorce est d'un vert gai, tendre, lisse; elle recouvre une substance charnue, blanchâtre, pleine d'un suc glaireux, au milieu de laquelle on trouve un corps ligneux de quelques lignes d'épaisseur et très-dur. La partie inférieure de la tige perd ses angles et ses épines en vieillissant, et prend une couleur de bois. Ce beau cactier porte de très-grandes fleurs; elles sont latérales, presque sessiles, solitaires, blanchâtres à leur naissance, lavées de pourpre à leur sommet, et sans odeur. Chacune d'elles est composée d'un calice à écailles charnues et vertes, d'une trentaine de pétales ovales et lancéolés, d'un grand nombre d'étamines ayant leurs anthères jaunâtres, et d'un style terminé par un stigmate qui se divise en dix lanières étroites. Cette plante fleurit pendant l'été; sa fleur passe vite et ne dure que pendant une nuit; son fruit est rouge et de la grosseur d'une noix ordinaire, mais il ne mûrit pas dans notre climat.

On peut voir, au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, un superbe individu de cette espèce, qui a environ quarante pieds de hauteur, et environ cent vingt ans de plantation.

V. CACTIER. (B.)

CIERGE ÉPINEUX. V. CIERGE DU PÉROU. (B.)

CIERGE MAUDIT. Nom vulgaire de la MOLÈNE NOIRE, qui est un poison. (B.)

CIERGE DE NOTRE-DAME. La MOLÈNE AILÉE porte ce nom. (B.)

CIERGE PASCAL. Coquille du genre des CÔNES, ou *canus virgo*, Linn. V. au mot CÔNE. (B.)

CIETRZEW. Nom polonais du PETIT TÉTRAS, *Tetrao tetrix*. (DESM.)

CIFOLOTTO ou **CINFOLOTTO.** Dans Olina, c'est le nom italien du BOUVREUIL. (V.)

CIFOULOT. Nom piémontais du BOUVREUIL. (V.)

CIGALE, *Cicada*, Oliv. Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères, section des homoptères, famille des cicadaires, et dont les caractères essentiels sont : antennes de six articles distincts, la soie terminale comprise; trois petits yeux lisses.

Ce genre est composé de la division des **CIGALES PORTE-MANNE**, *Mannifera* de Linnæus, qu'il nomme ainsi parce que l'une de ces espèces, celle de l'*orne*, en piquant cet arbre, fait écouler ce suc mielleux et purgatif, qu'on appelle *manne*. Stoll désigne ces mêmes insectes sous les noms de *cigales chanteuses*, pour les distinguer de plusieurs autres hémiptères analogues, et qu'on appelle aussi cigales, tels que nos *fulgorelles* et nos *cicadelles*. Les cigales ont les antennes très-courtes, ou guère plus longues que la tête, et placées entre les yeux; la tête courte, large, appliquée contre le corselet, avec les yeux globuleux et saillans; trois petits yeux lisses placés en triangle sur son sommet; le front convexe ou dilaté, souvent strié, et un bec cylindrique, couché le long de la poitrine, formé de trois articles, dont le premier est ordinairement caché sous une espèce de chaperon; le segment antérieur du corselet très-distinct, en forme de carré transversal; l'écusson en relief et disposé en croix de Saint-André; les élytres et les ailes vitrées, inclinées en manière de toit, au-dessus du corps, et plus longues que l'abdomen, et les pieds de longueur moyenne, avec les cuisses antérieures renflées et dentées. L'abdomen du mâle a, de chaque côté de la base du ventre, deux cavités intérieures, renfermant les organes du chant, et recouvertes par deux plaques écailleuses ou opercules. L'extrémité de celui de la femelle est pourvue d'une tarière en scie, renfermée entre deux lames écailleuses.

Les cigales sont des insectes connus depuis très-long-temps. Leur grosseur et le chant monotone que le mâle fait entendre pendant une partie de l'été, les ont fait aisément découvrir. Elles habitent les pays chauds, et se tiennent ordinairement sur les arbres. Leur vol est fort léger. Pendant la chaleur, elles sont très-vives; mais le froid les engourdit, ou les détruit.

Ce qui mérite le plus de fixer l'attention dans ces insectes, ce sont les organes du chant. On a cru, pendant long-temps, que les femelles seules avoient la faculté de chanter : ce qui est une erreur, puisqu'elles sont dépourvues des parties qui y sont propres.

Ces organes singuliers, qui servent aux mâles à appeler leurs femelles dans le temps des amours, sont logés dans la cavité du ventre, et recouverts par deux plaques écailleuses,

placées en dessous du corselet, à l'origine de l'abdomen. Ces deux plaques, qui tiennent au corselet sans aucune articulation, sont un peu en recouvrement l'une sur l'autre, et atteignent presque le troisième anneau de l'abdomen. En les soulevant, on voit une cavité pratiquée dans le ventre, partagée en deux loges ou cellules, dont le fond est occupé par deux petites lames tendues, minces, transparentes comme le verre, que Réaumur a comparées à deux petits miroirs, et que quelques auteurs ont regardées comme des tambours qui rendoient des sons. Outre les lames, la cavité contient encore d'autres parties. Réaumur, en ouvrant une cigale par le dos, y a trouvé deux grands muscles, dont chacun est composé d'un faisceau prodigieux de fibres, appliquées les unes sur les autres. Ces muscles aboutissent à deux membranes contournées en forme de timbale, qui occupent deux réduits placés dans la grande cavité. Du côté du ventre, on ne voit que les ouvertures de l'une et de l'autre, qui sont courbées. Ces ouvertures sont, pour la voix des cigales, ce que notre larynx est pour la nôtre. Les sons qui en sortent sont modifiés par les opercules, par les miroirs et par la grande cavité. Chaque timbale a une partie convexe et une concave. La première est plissée et pleine de rugosités. Lorsque l'insecte fait mouvoir les deux grands muscles qui y sont attachés, ces muscles, en se contractant et se relâchant avec vitesse, agissent sur les timbales, dont les surfaces, en devenant successivement convexes et concaves, font entendre le bruit qu'on appelle le *chant des cigales*.

Les femelles, quoique n'ayant point la faculté de chanter, ont cependant les rudimens des opercules. Elles sont en outre pourvues d'une tarière qui, dans les grandes espèces, a environ six lignes de longueur. Cette tarière, composée de deux pièces, dentées sur les côtés et pointues à leur extrémité, leur sert à entailler le bois dans lequel elles déposent leurs œufs. En faisant un trou à la branche, la cigale fait agir alternativement ces deux pièces, qui font l'office de lime. On reconnoît facilement les branches où les femelles ont placé leurs œufs, aux petites inégalités qui sont à leur surface, à la file les unes des autres. Chaque trou a environ quatre lignes, et renferme depuis cinq jusqu'à huit œufs. Dans le corps de la femelle, les œufs sont contenus dans deux ovaires, quelquefois au nombre de six à sept cents.

Les larves des cigales sont blanches, ont six pattes, et leur forme est comparée à celle de la puce. Elles partent de leur nid pour s'enfoncer dans la terre, où il paroît qu'elles vivent des racines des plantes; elles s'y changent en nymphes qui prennent de la nourriture, agissent et croissent.

Leurs ailes sont renfermées dans des fourreaux, tenant au corselet qui ressemble à celui qu'elles auront sous leur dernière forme ; mais on ne découvre point dans celles qui doivent devenir des mâles, les organes du chant, ni la tarière dans celles qui doivent être des femelles. Ces nymphes ont les pattes antérieures très-remarquables, et propres à leur ouvrir un chemin sous terre, où on les trouve quelquefois enfoncées à deux ou trois pieds. Lorsqu'elles ont pris tout leur accroissement, ce qui n'a lieu, selon quelques auteurs, que l'année après qu'elles se sont changées en nymphes, et dès que les chaleurs se font sentir, elles sortent de terre, grimpent sur les arbres, se dépouillent de leur enveloppe de nymphe, et passent à l'état parfait. Dans le premier moment, les jeunes cigales sont presque entièrement vertes, mais peu à peu elles deviennent d'un brun noirâtre ; il paroît que sous cette dernière forme elles vivent du suc contenu dans les feuilles et les jeunes branches des arbres dans lesquelles elles enfoncent leur trompe.

Au rapport d'Aristote, les Grecs mangeoient les cigales et faisoient servir sur leurs tables les larves de ces insectes ; avant l'accouplement, ils préféroient les mâles, et après l'accouplement les femelles, parce qu'elles avoient alors le ventre plein d'œufs, que les Grecs trouvoient très-agréables.

Ce genre contient plus de soixante espèces ; on en trouve peu en Europe, sa température n'étant pas assez chaude.

CIGALE PLEBÉIENNE, *Cicada plebeja*, Linn.; Oliv., B. 27.2. Elle est noire, tachetée de jaunâtre testacé ou verdâtre, avec la moitié inférieure des élytres à nervures testacées, et l'autre à nervures noirâtres. On la trouve dans le midi de la France et en Italie.

CIGALE DE L'ORNE, *Cicada orni*, Linn. Corps mélangé, en dessus, de noir et de jaunâtre, avec les bords des anneaux de l'abdomen roussâtres ; deux rangées de points noirâtres sur les élytres, dont les plus voisins du bord interne, plus petits.

CIGALE HÉMATODE, *Cicada hæmatodes*, Oliv. Elle a environ deux pouces et demi de longueur ; les yeux gris ; les petits yeux lisses rouges ; le corselet noir, plus ou moins tacheté de jaune ; l'écusson jaune relevé en X ; l'abdomen noir, avec le bord des anneaux jaune ou testacé ; les élytres beaucoup plus longues que l'abdomen, transparentes, avec le bord postérieur et les nervures près de la base, rouges ou verdâtres ; les ailes transparentes ; les opercules noirs, bordés de jaunâtre ; les pattes jaunes avec des taches noires ; les cuisses antérieures ont trois éperons.

On la trouve à quelques lieues de Paris, mais plus particulièrement dans les parties méridionales de la France, et

au midi de l'Europe , sur les arbres , dans les vignes. Elle se fait entendre au commencement de l'été. Son chant n'est pas aussi fort que celui de la *cigale plébéienne*.

CIGALE DIX-SEPT ANS , *Cicada septemdecim* , Linn. Elle a la tête noire ; les yeux jaunes ; le corselet noir ; le dos noir , bordé latéralement de jaune ; les élytres transparentes , bordées de jaune extérieurement ; les ailes transparentes ; l'abdomen noir , avec le bord des anneaux d'un jaune foncé ; les opercules ovales , jaunes ; les pattes et la poitrine jaunes , avec une teinte d'un jaune plus foncé et des taches noires.

Cette cigale paroît en grande quantité tous les dix-sept ans , dans la Pensylvanie , et fait un tel bruit que , quand il y en a plusieurs ensemble , on ne peut s'entendre parler. (L.)

CIGALE DE MER. On donne ce nom à la **SQUILLE MANTE**. (B.)

CIGALE DE RIVIÈRE. Nom donné par quelques auteurs anciens au *geris des lacs* de Fabricius , ou à la *notonecte glauque* de Linnæus. (L.)

CIGELOS. Nom grec du **BÉCASSEAU**. (V.)

CIGNALE ou **CINGHALE**. C'est le nom italien du sanglier. *V. COCHON*. (DESM.)

CIGNE. *V. CYGNE*. (S.)

CIGNI. *V. SERIN CINI*, article **FRINGILLE**. (V.)

CIGOGNE, *Ciconia*, Brisson ; *Ardea*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux **ÉCHASSIERS** et de la famille des **HÉRODIONS**. (*V. ces mots.*) *Caractères* : bec très-long , gros , droit , entier , un peu fendu , comprimé latéralement , pointu ; mandibule supérieure à sillons oblitérés ; narines longitudinales , linéaires et situées près du front ; langue membraneuse , très-courte , plate , triangulaire ; quatre doigts allongés , trois devant , un derrière , les antérieurs , unis à la base par une membrane ; le pouce portant à terre sur plusieurs phalanges ; ongles courts , un peu aplatis et obtus , l'intermédiaire à bords entiers ; le postérieur presque droit et le plus court ; les troisième et quatrième rémiges les plus longues de toutes.

Les cigognes ont été classées par Linnæus et Latham avec les hérons ; Brisson les a isolées. En effet , ceux-ci en diffèrent par un bec fendu jusqu'aux yeux et sillonné sur sa partie supérieure ; par le *lorum* totalement nu ; par la tranche dentelée du bord interne de l'ongle du milieu ; par le pouce , qui est comme attaché à la base du doigt intérieur , et enfin , par celui-ci qui est totalement isolé de l'intermédiaire.

Ces oiseaux ont le gésier peu musculueux , les cœcum si petits qu'on les aperçoit à peine ; le larynx inférieur sans muscle propre ; les bronches plus longues et composées d'anneaux

plus entiers que dans les hérons. Leurs mandibules légères et larges, en frappant l'une contre l'autre, produisent un claquement, presque le seul bruit que ces oiseaux font entendre. Les uns nichent à la cime des arbres, les autres sur les rochers et au haut des édifices; leur ponte est ordinairement de deux ou trois œufs: les petits sont nourris dans le nid et ne le quittent que lorsqu'ils sont en état de voler. Leur nourriture se compose de reptiles, de poissons et d'insectes. On trouve des cigognes en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique, sur les rivages, dans les prairies, dans les marais.

La CIGOGNE BLANCHE, *Ciconia alba*, Vieill.; *Ardea ciconia*, Lath.; pl. enl. de Buff., n.º 866, a trois pieds quatre pouces de longueur. Le bec, la partie nue de la jambe et les pieds sont rouges; la peau qui entoure les yeux est d'un noir rougeâtre; un blanc éclatant domine sur son corps; les plumes scapulaires, les grandes couvertures des ailes sont d'un brun noirâtre et d'un noir changeant en violet, et les trente pennes des ailes noirâtres; les plumes du bas du cou sont longues, pendantes et pointues; les pennes des ailes forment une double échancrure, les plus rapprochées du corps étant presque aussi longues que les extérieures, et les égalant lorsque l'aile est pliée. Dans cet état, les ailes couvrent la queue, et lorsqu'elles sont ouvertes ou étendues pour le vol, les plus grandes pennes offrent une disposition singulière; les huit ou neuf primaires se séparent les unes des autres, et paroissent divergentes et détachées, de manière qu'il reste entre chacune un vide, ce que l'on ne voit dans aucun autre oiseau. Les jeunes ne diffèrent des adultes qu'en ce que le noir des ailes tire au brun, et que le bec est d'un noir rougeâtre. Aux environs de Samara, dans la Bulgarie, l'on trouve une cigogne qui diffère de la commune, en ce qu'elle est totalement blanche; les Bulgares lui donnent le nom de *sterchi*.

De tous les oiseaux qui fréquentent les rivages de la mer et des fleuves, les cigognes sont les plus connues; et la cigogne blanche, plus célébrée qu'aucun autre, mérite cette distinction par ses qualités morales et les services qu'elle nous rend. Ses mœurs et ses habitudes présentent un contraste parfait avec ceux de la cigogne noire, qui, farouche et sauvage, recherche les déserts et les marais éloignés de toute habitation, cache son nid dans l'épaisseur des forêts, et ne se plaît que sur le sommet des plus hautes montagnes. La cigogne blanche, au contraire, semble née l'amie de l'homme, partage son séjour, fixe son domicile sur sa maison, place son nid sur les toits et les cheminées, cherche sa pâture sur le bord des rivières les plus fréquentées, chasse dans nos champs et presque dans nos jardins, ne s'effraie point du tumulte des villes,

se place au milieu , s'établit sur les tours , et partout elle est respectée et bien venue. On la protège en Hollande , et cette protection lui est due , puisqu'elle purge ses marais et ses vallées humides de lézards , serpens , grenouilles , crapauds et autres reptiles. Mais ce n'est pas le seul peuple qui respecte les cigognes ; les *Vaudois* , conduits par le même motif , celui de leur grande utilité , craignent d'attenter à leur vie , et ont une sorte de vénération pour elles. Les Arabes regardent ces oiseaux comme l'assurance de leur bonheur et celui de leur famille : c'est un crime que de violer en eux les droits de l'hospitalité ; elles sont aux yeux des Turcs et des Orientaux , des créatures sacrées , qu'il est défendu de tuer. Il paroît qu'à Constantinople elles sont tellement sous la sauve-garde publique , qu'elles nichent à terre , dans les rues (*Lettres de lady Montagne*) ; mais elles ne sont pas aussi hardies dans nos contrées , puisqu'elles préfèrent toujours la position la plus élevée pour établir leur domicile. Les Mahométans ont la cigogne , qu'ils appellent *bel-arje* , en grande estime et vénération ; elle est presque aussi sacrée chez eux , que l'ibis l'étoit chez les Égyptiens ; et on regarderoit comme profane celui qui en tueroit ou qui seulement les inquiéteroit. (*Voyage de Shaw*.) En Thessalie , il y eut peine de mort pour le meurtre d'un de ces oiseaux , tant ils étoient précieux au pays , qu'ils purgeoient de serpens. Chez les Maures , ils doivent leur sûreté à la religion de ces peuples , qui tiennent à péché d'en tuer , et le défendent très-rigoureusement , à cause qu'ils croient qu'à la prière de Mahomet , Dieu a transformé en ces oiseaux une troupe d'Arabes qui voloient les Pélerins de la Mecque ; aussi la vallée de Moukazem semble être le réduit de toutes les cigognes de la Barbarie , et il y en a plus que d'habitans , dit S.-Olon (*Relation de l'empire de Maroc*). Enfin , on n'en mangeoit pas , chez les Romains , sans s'exposer aux railleries du peuple.

Son naturel est assez doux ; elle n'est ni défiante , ni sauvage , s'apprivoise aisément , et vit dans nos jardins ; il semble qu'elle ait l'idée de la propreté , car elle choisit les endroits écartés pour rendre ses excréments. Quoiqu'elle ait une contenance morne , même triste , elle se livre quelquefois à une certaine gaiété. L'on en a vu se mêler aux jeux des enfans , se prêter à leur badinage , et , dans ces amusemens , donner des preuves d'une espèce d'intelligence. La reconnoissance , la fidélité conjugale , la piété filiale et paternelle sont les qualités morales que l'on attribue à cette cigogne : il est vrai que des faits viennent à l'appui de cette assertion , puisqu'on l'a vue donner des marques d'attachement pour les hôtes qui l'avoient reçue. On assure les avoir entendues claqueter en pas-

sant devant les portes , comme pour avertir de leur retour , et faire , en partant , un semblable cri d'adieu. On connoît leur constance à revenir tous les ans aux mêmes lieux , les signes de joie , les caresses que se font le mâle et la femelle , arrivés sur leur nid , après un long voyage ; l'infidélité , même les apparences coûtent quelquefois la vie à la femelle , car , si l'on met dans son nid des œufs de poule , comme l'on s'en fait un amusement aux environs de Smyrne , où un grand nombre de cigognes nichent , lorsque les poussins sont éclos , le mâle , en voyant ces figures étrangères , fait un bruit affreux ; attire par-là autour du nid une multitude d'autres cigognes , qui tuent sa compagne à coups de bec , pendant que celui-ci pousse des cris lamentables. La cigogne a une grande affection pour ses petits ; elle les nourrit long-temps , et ne les quitte pas qu'elle ne leur voie assez de force pour se défendre et se pourvoir d'eux-mêmes. Quand ils commencent à voler hors du nid , et à s'essayer dans les airs , elle les porte sur ses ailes , les défend dans les dangers , et on l'a vue , ne pouvant les sauver , préférer de périr avec eux , plutôt que de les abandonner. Ce fut cet attachement qui coûta la vie à la cigogne de Delft , dans l'incendie de cette ville. Ayant fait d'inutiles efforts pour enlever ses petits , elle se laissa brûler avec eux. Cette vertu maternelle n'est point étrangère à plusieurs autres oiseaux ; mais ce qui élève celui-ci au-dessus de tous , ce sont les pieux sentimens des jeunes pour les vieux. L'on a vu souvent des jeunes cigognes prodiguer de tendres soins à leurs parens trop foibles ou trop vieux , leur apporter de la nourriture lorsqu'ils étoient languissans ou affoiblis par l'âge ou la maladie. Ce touchant instinct , de soulager la vieillesse , placé dans des cœurs bruts , n'a point échappé à l'œil observateur des anciens ; la loi de nourrir ses parens fut faite en leur honneur , et nommée de leur nom chez les Grecs. Si la cigogne a été respectée , si elle a eu un culte chez les Égyptiens , si même aujourd'hui le peuple est persuadé qu'elle apporte le bonheur à la maison où elle vient s'établir , elle le doit à ses qualités morales et bienfaisantes. Chez les Romains ; l'apparition d'une cigogne dans les augures , signifioit union et concorde ; son départ , dans une calamité , étoit du plus funeste présage. Ce préjugé étoit tellement enraciné , qu'Attila s'attacha à la prise d'Aquilée , dont il alloit lever le siège , parce qu'il avoit vu des cigognes s'enfuir de la ville , emmenant leurs petits. Dans les *hiéroglyphes* , la cigogne signifioit piété et bienfaisance , vertus que son nom exprime dans une des plus anciennes langues (*Chasida* en hébreu) ; et on en voit l'emblème sur les médailles des Romains qui ont mérité le nom de pieux.

A l'aide d'un vol puissant et soutenu , la cigogne s'élève fort haut et fait de très-longes voyages , même dans les saisons orageuses. Elle porte en volant la tête roide en avant, et les pieds étendus en arrière , comme pour lui servir de gouvernail. Ces oiseaux reviennent en Alsace dès la fin de février ; paroissent en Suisse au mois de mars ; arrivent en Allemagne dans les premiers jours de mai ; et partout leur apparition annonce le printemps. Chaque couple revient constamment aux mêmes lieux , se livre aussitôt aux tendres émotions de l'amour , et s'occupe aux travaux qu'exige le berceau des petits ; si le nid est détruit , il le reconstruit de nouveau avec des brins de bois , des joncs et d'autres herbes de marais , qu'il entasse en grande quantité ; il le pose ordinairement sur les combles élevés , sur les créneaux des tours , et quelquefois à la cime des plus grands arbres qui sont au bord des eaux , ou à la pointe d'un rocher escarpé ; mais partout il préfère les points de position qui dominent tout ce qui l'environne , et qui ne permettent pas de voir dans son nid. En France on plaçoit autrefois des roues au haut des toits pour les engager à y nicher ; cet usage subsiste encore en quelques lieux ; en Hollande , l'on dispose pour cela des caisses au faite des édifices. La ponte n'est pas au-delà de quatre œufs , et souvent pas plus de deux , d'un blanc sale jaunâtre , un peu moins gros , mais plus allongés que ceux de l'oie. Le mâle les couve dans le temps que la femelle va chercher sa pâture ; les œufs éclosent au bout d'un mois ; alors le père et la mère redoublent d'activité pour chercher et porter les alimens propres à leur famille naissante ; ils les entassent dans l'œsophage et l'estomac , d'où ils les dégorgent à leurs petits , qui les reçoivent en se redressant et rendant une espèce de sifilement. Leurs parens ne s'éloignent jamais du nid tous deux ensemble ; et tandis que l'un est à la chasse , l'autre se tient aux environs , debout sur une jambe , et l'œil toujours à ses petits. Dans le premier âge ceux-ci sont couverts d'un duvet brun , et n'ayant pas encore assez de forces pour se soutenir sur leurs jambes , minces et grêles , ils se traînent dans le nid sur leurs genoux. Lorsque les ailes commencent à croître , ils s'exercent à voleter au-dessus ; mais il arrive souvent que dans cet exercice quelques-uns tombent et ne peuvent plus se relever ; la mère , pour les accoutumer à voler et à se hasarder dans les airs , les conduit et les exerce par de petits vols circulaires autour de son domicile , et les ramène au nid.

L'on s'est assuré que les cigognes , malgré la facilité qu'elles ont à se familiariser , ne multiplient point dans l'état de domesticité , quoiqu'on les laisse en entière liberté , quoiqu'elles soient placées dans de grands jardins situés au bord

d'une rivière, et plantés d'arbres très-élevés, et quoiqu'elles y aient des alimens en abondance.

Lorsque la cigogne dort ou est en repos, elle se tient sur un pied, le cou replié, la tête en arrière et couchée sur l'épaule : c'est souvent dans cette position qu'elle guette les mouvemens de quelques reptiles, qu'elle fixe d'un œil perçant. Sa marche est la même que celle de la grue ; elle fait de grands pas mesurés ; pour cela elle porte le pied en avant en même temps que la jambe, ce qui lui donne l'apparence d'être montée sur des échasses. Cette démarche particulière est due à une espèce d'articulation, dans laquelle le mouvement des os s'exécute à l'aide d'un ressort. « Cette disposition des os, cette fixité d'articulation peut, dit Sonnini, rendre raison de la faculté qu'a la cigogne de maintenir le pied étendu sur la jambe et celle-ci sur la cuisse, pendant le vol ou dans la station, aussi bien que de la puissance de dormir sur une seule patte, en tenant l'autre fléchie et souvent suspendue à angle droit. »

La cigogne, agitée par quelque passion, fait claqueter son bec d'un bruit sec et réitéré ; mais les deux mandibules ne battent vivement l'une contre l'autre que lorsque la tête est renversée, de manière que la mandibule extérieure se trouve haute, et que le bec est couché presque parallèlement sur le dos ; le claquement se ralentit à mesure qu'elle redresse le cou, et finit lorsqu'il a repris sa position naturelle : ce bruit est le seul qu'elle fasse entendre. Sa langue est courte et cachée à l'entrée du gosier, comme dans beaucoup d'oiseaux à long bec, et, ainsi qu'eux, elle avale les alimens en les jetant par un certain tour de bec jusque dans la gorge. Lorsque ce sont des animaux trop gros, elle les triture long-temps et les macère dans son bec avant de parvenir à en faire la déglutition.

La saison du départ est vers la fin d'août ; mais avant de passer d'un pays dans un autre, toutes les cigognes qui habitent un certain arrondissement, s'assemblent dans une plaine quelque temps auparavant, et cela une fois par jour ; lorsque l'assemblée est complète, elles claquent fréquemment ; toutes semblent se chercher, se reconnoître et se donner l'avis du départ général, dont le signal, dans nos contrées, est le vent du nord ; mais ces assemblées ne se passent pas quelquefois sans tumulte et même sans combats. Le moment du départ arrivé, elles s'élèvent toutes ensemble, et en peu de temps se perdent au haut des airs : ce départ est d'autant plus difficile à observer, qu'il se fait en silence et souvent dans la nuit ; aucun cri, aucun bruit ne les indique en volant, au contraire des grues et des oies qui crient beaucoup.

Ce ne peut être le froid qui les force de quitter nos contrées, puisque celles qu'on tient en domesticité exposées à toutes les injures du temps, ne paroissent nullement en souffrir; mais probablement c'est pour jouir d'une nourriture plus abondante ou plus de leur goût, que ces oiseaux voyagent. L'Égypte et la Barbarie paroissent être les pays où ils se retirent; car à l'automne et pendant l'hiver, les plaines de ces contrées en sont couvertes. Cependant toutes ne quittent pas l'Égypte pendant l'été. Sonnini en a souvent rencontré pendant les mois de juin et de juillet, aux environs de Thèbes, et en a vu au milieu de l'été, dans la Haute-Egypte; mais alors l'on n'en voit point dans la partie septentrionale. Elles s'avancent assez dans les contrées du nord, car on les rencontre en Suède, en Russie, en Sibérie, et elles se trouvent aussi dans toute l'Asie, même au Japon, où, comme en Égypte, elles sont stationnaires; mais dans tous les pays elles évitent les contrées désertes et les terrains arides où elles ne peuvent vivre.

Les cigognes sont présentement rares en Italie. La Lorraine et l'Alsace sont les contrées de France où ces oiseaux passent en plus grand nombre; il y en reste même beaucoup, surtout dans la Basse-Alsace, où ils placent leur nid sur les clochers. Ils passent dans les Vosges-Lorraines, en septembre, ainsi qu'en mars et avril, par bandes de dix à douze, fréquentent les prairies humides, et se retirent le soir sur les arbres les plus élevés de la lisière des bois. C'est alors que les chasseurs qui en ont épié la marche, vont les surprendre; ils prétendent qu'ils peuvent en tuer plusieurs successivement sur le même arbre, avant que la bande ne s'éloigne. Comme il ne résulte de cette chasse aucun avantage, puisque leur chair n'est pas assez bonne pour être recherchée, des lois rigoureuses devroient la prohiber, puisqu'elle nous prive d'un animal utile et nullement nuisible. « Et cet oiseau, né notre ami et presque notre domestique, n'est pas fait, comme dit l'illustre Buffon, pour être notre victime. »

Il paroît que, dans les étés pluvieux et froids, les cigognes blanches quittent les contrées qu'elles habitent pendant cette saison, plutôt que dans tout autre temps, puisqu'il s'en est rassemblé au milieu de l'été de cette année, un nombre prodigieux, non loin d'Ulm, qui sont parties ensuite, comme elles ont coutume de faire, en automne. J'ai fait la même observation à Rouen, dans un été pareil et à la même époque; mais ils étoient en petit nombre, et il en fut tué d'autres, dans un canton voisin de cette ville, où l'on en voit très-rarement, même en automne. On a encore remarqué à

Dubberdun en Hollande, qu'il en est revenu pour la seconde fois, et que parmi elles, il y en a qui ont fait une seconde couvée; ce qui, d'après le témoignage des personnes les plus âgées, dénote généralement une belle arrière-saison.

La CIGOGNE DU BRÉSIL. *V. JABIRU.*

La CIGOGNE BRUNE. *V. CIGOGNE NOIRE.*

La CIGOGNE MAGUARI, *Ciconia americana*, Briss.; *Ardea maguari*, Lath., porte au Paraguay les noms de *baguari*, de *mbaguari*, de *tuyuy-gouazu*, et au Brésil celui de *maguari*.

Cet oiseau cherche sa proie, non-seulement dans les lieux humides, sur le bord des rivières et des lacs, mais encore dans les terrains secs.

Il n'est ni défiant ni farouche; on l'observe ordinairement seul ou par paire; néanmoins on en voit des troupes de cinquante et plus, réunies dans une lagune; son vol est quelquefois très-élevé, et il se perche sur les arbres; mais il se tient communément à terre.

Longueur totale, quarante-trois pouces; bec bleu-de-ciel à sa base, et noirâtre dans le reste; iris d'un blanc d'ivoire; peau nue du tour de l'œil, rouge; plumage blanc, à l'exception des pennes, des grandes couvertures supérieures et du fouet de l'aile, dont la couleur est noire; les ongles sont de cette même teinte, et les pieds d'un rouge sanguin.

Les jeunes sont, dans leur premier âge, d'un brun noirâtre, avec le ventre blanc; ils conservent cette livrée jusqu'à leur première mue, et ils paroissent à cette époque comme marbrés de brun et de blanc. On assure que cette cigogne se montre quelquefois en Europe, et même en France. Mais ne l'auroit-on pas confondue avec la nôtre?

La CIGOGNE NOIRE, *Ciconia nigra*, Vieill.; *Ardea nigra*, Lath., pl. enl., n.º 399 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Cette cigogne a le bec et la peau qui entoure l'œil d'un beau rouge; iris brun; la partie nue des jambes, les pieds et les ongles d'un rouge très-foncé; le dessus de la tête, le dos, le croupion, les épaules et les couvertures des ailes, d'un brun changeant en violet et en vert doré; le cou et la gorge pareils; la poitrine, le ventre et les cuisses blancs; l'aile formée de trente pennes brunes, les dix premières avec des reflets en vert et les autres en violet; la queue de même couleur que le dos; grosseur du dindon femelle à peu près; longueur jusqu'au bout de la queue, deux pieds neuf pouces trois quarts, et jusqu'à celui des ongles, trois pouces de plus.

Les jeunes ont le bec, la peau nue des yeux et les pieds, d'un vert olivâtre; les plumes de la tête et du cou d'un brun bordé de blanchâtre; le corps, les ailes et la queue, d'un brun noirâtre à reflets peu sensibles, bleuâtres et verdâtres.

La solitude a des attrait pour la cigogne noire; elle fuit les habitations, ne fréquente que les marais écartés, place son nid dans l'épaisseur des bois, sur de vieux arbres, particulièrement sur les plus hauts sapins, et y dépose deux ou trois œufs d'un blanc sale, nuancé de verdâtre et quelquefois avec quelques taches brunes. Commune dans les Alpes de Suisse, elle descend sur les bords du lac les moins fréquentés, y guette sa proie, vole sur les eaux, et quelquefois s'y plonge avec rapidité pour la saisir; ce n'est pas sa seule nourriture, car elle cherche dans les herbages des montagnes, les limaçons, les reptiles, les scarabés et les sauterelles. Son vol est très-élevé, et elle monte dans les airs à une telle hauteur, qu'elle ne paroît pas plus grande qu'un moineau. Cette espèce, moins nombreuse et moins répandue que la cigogne commune, semble fuir les lieux où vit celle-ci, et rechercher les pays qu'elle néglige d'habiter. On la trouve, mais rarement, en Pologne, en Prusse et dans plusieurs autres endroits de l'Allemagne, même en Suède; mais elle est très-fréquente en Suisse et très-rare en Hollande, qui est la patrie chérie de la cigogne blanche; au reste, cette cigogne est aussi voyageuse que l'autre; émigre aussi lorsque la neige et les glaces la privent de sa pâture: c'est sans doute aux époques de sa migration qu'on la voit en Lorraine; car elle ne fait qu'y passer: quoique sauvage, et ne cherchant que les marécages les plus déserts, l'on vient à bout de la captiver, et même de la priver jusqu'à un certain point; mais elle n'offre aucune ressource pour la table, car sa chair est de mauvais goût de poisson, et a un fumet sauvage. (v.)

CIGOIGNE. Nom vulgaire de la CIGOGNE BLANCHE. (v.)

CIGONGNE. Nos aïeux écrivoient et prononçoient ainsi le mot *Cigogne*. (s.)

CIGUE, *Cicuta*, Lam.; *Conium*, Linn. (*Pentandrie digynie*.) Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont l'ombelle principale est garnie d'un involucre à trois ou cinq folioles réfléchies et membraneuses vers leur base; les ombelles partielles ont chacune un involucelle d'environ trois petites folioles fendues et ne débordant point les rayons. Dans chaque fleur on voit cinq pétales en cœur, inégaux, et recourbés en dedans; cinq étamines ainsi qu'un ovaire inférieur portant deux styles minces, plus longs que les pétales, et persistans. Le fruit est composé de deux semences appliquées l'une contre l'autre, courtes, hémisphériques, ayant chacune cinq cannelures crénelées ou tuberculeuses.

Dans les cinq à six espèces connues de ce genre se trouve la GRANDE CIGUE, la véritable ciguë des anciens et des mo-

dernes. On ne sait pourquoi Linnæus lui a donné le nom de *conium maculatum*; nous croyons devoir, comme Jussieu et Lamarck, lui conserver celui de *cicuta*, employé par Tournefort. Quoique M. Storck, célèbre médecin de Vienne, ait su tirer de cette plante un remède efficace en quelques circonstances, elle n'en a pas moins été regardée, de tout temps, comme un poison. Il importe donc de la bien décrire, afin qu'on ne puisse pas la confondre avec d'autres plantes ombellifères, qui ont avec elle une ressemblance apparente, telles que le persil et le cerfeuil sauvage.

La GRANDE CIGUE, *Cicuta major*, Lam., a une racine faite en fuseau, longue d'un pied, grosse comme le doigt, jaunâtre en dehors, blanchâtre à l'intérieur, d'une odeur forte, narcotique et d'une saveur douceâtre. Sa tige, qui est cylindrique et fistuleuse, s'élève à la hauteur de trois à cinq pieds; elle est marquée inférieurement de taches d'un pourpre brun; et elle pousse, vers son sommet, plusieurs petites branches garnies de feuilles trois fois ailées, dont les folioles sont lancéolées, dentées, pointues, un peu luisantes et d'un vert noirâtre. Les fleurs sont blanches, et forment des ombelles très-ouvertes et nombreuses; il leur succède des fruits assez courts, presque ronds, composés de deux semences cannelées, et dont les cannelures sont crénelées. Cette plante est bisannuelle, et périt aussitôt que ses semences sont mûres. Elle fleurit en juin et juillet.

On la trouve en France et dans d'autres parties de l'Europe, sur le bord des haies, dans les lieux ombragés, et dans les prés frais et incultes. On la distingue du cerfeuil sauvage, 1.^o à son involucre universel: le cerfeuil sauvage n'en a point; 2.^o à ses semences hémisphériques et relevées de côtes crénelées: celles du cerfeuil sauvage sont lisses et allongées; 3.^o aux taches noirâtres dont sa tige est parsemée; la tige du cerfeuil sauvage est partout d'une même couleur. L'odeur désagréable de la ciguë et ses taches suffisent pour la distinguer aussi du persil, qui, froissé entre les doigts, exhale une odeur aromatique, et dont la feuille d'ailleurs est d'un vert plus gai, et a un pétiole plein, tandis que celui de la ciguë est creux.

La mort de Phocion et de Socrate a consacré les effets pernicioeux de la plante que nous venons de décrire. On ne doutoit point à Athènes qu'elle ne fût un poison, et l'on ne doit en douter nulle part. Il est cependant possible que la ciguë qui vient dans les climats froids ou tempérés, ait une propriété délétère moins active que celle qui croît dans les pays chauds. C'est peut-être par cette raison que les Romains ne la regardoient pas chez eux comme vénéneuse.

Peut-être aussi ne leur a-t-elle pas été bien connue, et ont-ils pris pour la cigüe quelque autre plante qui lui ressembloit, comme cela est arrivé souvent parmi nous. Une telle méprise, chez un peuple très-peu instruit en botanique, n'auroit eu rien de surprenant, puisque dans ces temps modernes, des gens même de l'art n'ont pas su s'en garantir. L'auteur des observations insérées dans la *Botanique de Lyon*, dit que plusieurs médecins se plaignant, en sa présence, de l'inutilité de la cigüe, il voulut voir la plante qu'ils employoient comme telle. Il trouva que c'étoit le cerfeuil bulbeux. Si ces méprises ont été fréquentes, faut-il s'étonner des diverses opinions des auteurs ? Il y a quatre plantes dans la famille des ombellifères qui portent le nom de cigüe, savoir : celle dont il s'agit ici ; la petite cigüe (*æthusa cynapium*, Linn.), et deux espèces de cigüe aquatique ; l'une appelée, par Lamarek, *ænanthe aquatique* (*phellandrium aquaticum*, Linn.) ; l'autre, connue par les botanistes, sous le nom de *cicutaire* (*cicuta virosa*, Linn.) ; celle-ci est vénéneuse au plus haut degré. Un même nom donné à plusieurs plantes, toutes dangereuses il est vrai, mais pourtant différentes, a jeté beaucoup d'incertitude et de confusion dans les observations des praticiens.

Il n'en est pas moins constaté que la grande cigüe renferme en elle un principe de mort. Et il est en même temps certain que l'extrait de son suc pris intérieurement à petite dose, est un remède puissant contre la goutte, et peut être employé avec le plus grand succès dans plusieurs autres maladies. On sait qu'il existe des plantes dans lesquelles le poison se trouve à côté de l'aliment. Tel est le MANIOC ou MÉDICINIER. (V. ces mots.) Pourquoi dans la cigüe, un remède utile et sûr ne seroit-il pas uni à un poison ? L'art consiste à les séparer. C'est ce qu'a fait Storck. Ce médecin, si habile à trouver un adoucissement à nos maux dans les plantes, même les plus dangereuses, sachant que la cigüe appliquée extérieurement étoit résolutive et fondante, et n'ignorant pas qu'on l'avoit autrefois employée intérieurement dans quelques maladies, a cru avantageux d'en renouveler l'usage. Après en avoir éprouvé les effets sur un jeune chien, il en a fait l'essai sur lui-même. N'en ayant reçu aucune espèce d'incommodité, il a osé en faire prendre à des gens attaqués de maux qui résistoient aux remèdes ordinaires. Il n'a jamais administré intérieurement que le suc de la plante épaissi en consistance d'extrait, et la plante même pulvérisée ; et il a toujours commencé par en prescrire une très-petite dose, qu'il a ensuite augmentée par degrés. Il s'est ainsi convaincu de l'efficacité de la cigüe, pour résoudre les tumeurs, pour

guérir les cancers ulcérés, les rhumatismes, la goutte, et pour arrêter les progrès de la gangrène ou du virus vénérien. Voyez la dissertation qu'il a publiée à ce sujet, dans laquelle il indique les précautions dont on doit user dans la préparation de l'extrait et dans le traitement des maladies. Plusieurs médecins ont suivi son exemple, et ont réussi comme lui. (D.)

CIGUE. Plusieurs plantes de la famille des ombellifères portent ce nom. Voyez *CICUTA*, *CICUTARIA* et *CICUTAIRE*. (LN.)

CIGUE AQUATIQUE. On appelle de ce nom le *PHELLANDRE AQUATIQUE* et l'*OËNANTHE SAFRANÉE*. (B.)

CIGUE DES MARAIS. C'est le *cicuta virosa*, Linn. (LN.)

CIGUE DE SOCRATE. V. *CICUTA*. (LN.)

CIGURELHA et **SEGURELHA.** Noms portugais de la sarriette (*Satureia hortensis*, Linn.). (LN.)

CIHUATOTOLIN. La femelle du dindon s'appelle ainsi au Mexique, selon Fernandez; et le mâle y porte le nom de *hucxolotl*. V. **DINDON**. (S.)

CIJENA. En espagnol, c'est le nom du **SQUALE MARTEAU** (*Squalus zygaena*, Linn.). (DESM.)

CILIAIRE, *Trichosemum*, Hedw. Genre de plantes de la famille des mousses, deuxième tribu ou section des ectopogones, munies d'un seul péristome externe.

Ses caractères sont : coiffe courte, campaniforme; opercule long; seize dents filiformes, subulées, fendues jusqu'à la base; urne ovale-oblongue, droite. Les espèces les plus communes sont les *T. ericoïdes*, *canescens*, *lanuginosum*, etc. V. **BRY** et **DICRANE**. (P.-B.)

CILIANTRO et **CULANTRO.** Noms espagnols de la coriandre. (LN.)

CILIEE. Poisson d'Amérique qui fait partie des **CENTRONOTES**. (B.)

CILIER. Nom d'un poisson du genre **CHÉTODON**. (B.)

CILINDRE de Denys de Montfort. Genre de coquilles, V. **CYLINDRE**. (DESM.)

CILLERCOA. Nom espagnol et portugais de l'**AGARIC MOUSSERON**. (DESM.)

CIMBALAIRE. Nom spécifique d'un **MUFLIER**. (B.)

CIMBER. Nom latin du genre de coquilles nommé **CAMBRY** par Denys de Montfort. (DESM.)

CIMBEX, *Cimbex*. Oliv., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des porte-scie, tribu des tenthredines ou mouches à scie, et qui se distingue de tous les autres genres du même ordre aux ca-

ractères suivans : abdomen sessile ; antennes de cinq à sept articles , terminées en une massue conoïde ou ovoïde , arrondie à son extrémité.

Les cimbex forment la première division du genre *tenthredo* de Linnæus. Geoffroy les en avoit , le premier , séparés , sous les noms impropres de FRELON , *Crabro* ; et c'est avec raison qu'Olivier lui a substitué la dénomination dont nous faisons usage , et qui a été adoptée par Fabricius ; mais peut-être eût-il été plus convenable de conserver à ce genre , comme l'a fait M. Jurine , le nom de *tenthrede* , ces insectes étant les plus grands de la tribu dont ils font partie. Ils ont les antennes courtes , de cinq à sept articles , dont le troisième , beaucoup plus long que les autres , et se terminant par un renflement en forme de bouton ; le labre saillant et petit ; les mandibules fortes , pointues , avec deux dents aiguës au côté interne ; les palpes maxillaires filiformes , et guère plus longs que les labiaux. Par la composition des uns et des autres , la forme des autres parties de la bouche , celle du corps et de la tarière des femelles , ce genre diffère peu de ceux de la même tribu. L'abdomen , cependant , est proportionnellement plus court et plus large ; les cuisses postérieures sont renflées dans plusieurs mâles ; les ailes supérieures ont deux cellules radiales , allongées et presque égales ; trois cellules cubitales , dont la troisième atteint le bout de l'aile.

Les cimbex proviennent de fausses chenilles à vingt-deux pattes , dont le corps est ras , avec des lignes ou des bandes longitudinales , d'une couleur différente de celle du fond.

Elles se nourrissent des feuilles de différens arbres , surtout de celles du saule , de l'osier , de l'aune , du bouleau , sur lesquelles elles se tiennent ordinairement roulées en spirale. Plusieurs offrent un phénomène assez singulier ; quand on les touche un peu fort , elles font sortir des deux côtés de leur corps une liqueur verdâtre , claire comme de l'eau , qu'elles lancent horizontalement à la distance de plus d'un pied. Les jets n'ont lieu que quand on les prend sur les arbres ; si on les enferme , elles n'en produisent plus , probablement parce que les feuilles dont on les nourrit n'ont pas assez d'humidité pour alimenter la source qui fournit cette liqueur ; les ouvertures qui lui donnent passage , sont situées au-dessus des stigmates , au sommet d'une pièce charnue et triangulaire.

Vers la fin de l'été , les larves ont acquis leur grosseur : presque toutes quittent les arbres , et entrent dans la terre ; elles y filent une coque ovale , d'une soie grossière et épaisse , dont le tissu est semblable à de la gomme. Elles passent l'hiver renfermées dans leurs coques , se changent en nymphes au

commencement de l'été ou à la fin du printemps, et deviennent insectes parfaits peu de temps après cette métamorphose. Celles qui ne se cachent pas dans la terre, fixent leurs coques aux feuilles ou à quelques branches.

Les cimbes ont le vol lourd, et en volant ils font un bourdonnement semblable à celui des abeilles et des guêpes. On en connoît une vingtaine d'espèces qui se trouvent presque toutes en Europe.

M. Jurine divise ce genre en deux familles. Dans les espèces de la première, la première cellule cubitale reçoit les deux nervures récurrentes; les mandibules ont au côté intérieur deux dents très-distinctes.

On peut même subdiviser cette famille d'après le nombre des articles des antennes.

CIMBEX DU SAULE, *Cimbex amerincæ*, Fab.; Panz. *Faun. insect. Germ. fasc. 66, tab. 12*. Le mâle a environ huit lignes de long; la tête noire; les antennes d'un brun noirâtre, avec la massue noire; le corselet d'un brun noirâtre; l'abdomen noir sur le milieu du dessus, d'un jaune rougeâtre en dessous et sur les côtés; les cuisses d'un noir bleuâtre; les jambes et les tarsi d'un jaune-roux; les ailes légèrement teintes de brun jaunâtre.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a le dessus de l'abdomen presque entièrement d'un jaune-roux: les deux sexes ont des poils sur la tête et sur tout le corps; ceux du mâle sont d'un brun-roux, la femelle n'en a de cette couleur que sur l'abdomen: ceux de la tête et du corselet sont gris.

La larve a environ un pouce de longueur: elle est d'un vert clair, saupoudrée d'une matière blanche, farineuse, avec une raie longitudinale d'un vert obscur sur le milieu du dos; tous les anneaux, excepté le dernier, ont des rides transversales très-fines. Elle a vingt-deux pattes; la tête lisse, d'un blanc grisâtre et les pattes blanchâtres.

On la trouve sur les feuilles de saule, et ordinairement roulée en spirale: elle est du nombre de celles qui lancent une liqueur quand on les touche. Elle subit ses métamorphoses dans une coque de soie, luisante, d'un brun fauve, qu'elle attache à une branche, y passe l'hiver, et l'insecte parfait en sort à la fin du printemps suivant.

On la trouve dans toute l'Europe.

CIMBEX À ÉPAULETTES, *Cimbex humeralis*, B. 27.3.; le *frelon à épauettes*, Geoff. Il a environ dix lignes de long, le devant de la tête jaune, le reste noir; les yeux bruns; les antennes jaunes avec les deux premiers articles courts, noirâtres, velus; le corselet noirâtre, velu, avec une tache jaune,

grande, de chaque côté de sa partie antérieure, formant comme deux épaulettes; le premier anneau de l'abdomen noir, avec une tache jaune sur le milieu; le second et le quatrième noirs, avec un peu de jaune sur les côtés; les autres jaunes, avec une tache noire triangulaire sur le milieu; les pattes brunes; les hanches des cuisses postérieures sont très-grandes; les ailes sont un peu veinées de couleur fauve.

Il habite l'Europe: on le trouve aux environs de Paris.

Dans les espèces de la seconde famille, la première et la seconde cellules cubitales reçoivent chacune une nervure récurrente. La dentelure inférieure du bord interne des mandibules est plus petite ou peu prononcée; les antennes n'ont toujours que cinq articles.

Les espèces de cette famille sont plus petites; telles sont les *cimbex læta* et *obscura* de Fabricius. (L.)

CIMBRE. C'est une espèce de poisson du genre GADE, qui habite les mers du Nord. (B.)

CIMBRE. Synonyme de NAVICELLE et DE SEPTAIRE. (B.)

CIME. V. SOMMET. (B.)

CIMEX, *Punaïse*. Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères, très-étendu dans la méthode de Linnæus et de Geoffroy. Il embrasse notre famille des GÉOCORISES ou *punaïses terrestres* (V. GÉOCORISES). Nous le restreignons maintenant à la *punaïse des lits* (*Cimex lectularius*, Linn.). Voyez PUNAÏSE. (L.)

CIMICAIRE, *Cimicifuga*. Genre de plantes de la polyandrie tétragynie et de la famille des renonculacées, dont les caractères sont d'avoir un calice de quatre à cinq folioles arrondies, concaves, caduques; quatre petits cornets pétales formes et coriaces; une vingtaine d'étamines saillantes hors de la fleur; deux à quatre ovaires, munis chacun d'un style ouvert ou recourbé, auquel le stigmate est adné latéralement et longitudinalement; deux ou quatre capsules qui s'ouvrent latéralement et contiennent plusieurs semences couvertes de petites écailles.

Ce genre est formé par trois plantes qui ressemblent beaucoup à l'*actée à grappes*, et qui s'élèvent jusqu'à la hauteur d'un homme. Leurs feuilles sont une ou deux fois ailées et ont leurs folioles ovales, dentées en scie et incisées ou lobées. La foliole terminale est communément à trois lobes. Les fleurs viennent au sommet de la plante, sur des grappes rameuses à leur base.

L'espèce la plus commune croît dans la Sibérie, et a une odeur presque insupportable de punaise, surtout lorsqu'elle

n'est pas cultivée. Les autres sont originaires de la Caroline. (B.)

CIMICE. Nom italien de la PUNAISE. (DESM.)

CIMICIDES, *Cimicides*. J'ai désigné ainsi une famille d'insectes, de l'ordre des hémiptères, composée des espèces du genre *cimex* de Linnæus, dont le bec n'a que deux ou trois articles distincts, à partir de l'extrémité de la saillie recevant le labre, et dans lesquelles ce labre est court, peu ou point prolongé au-delà du museau.

Les cimicides forment maintenant (*Règne animal*, par M. Cuvier, tom. 3) la seconde division de la famille des GÉOCORISES ou *punaises terrestres*. V. GÉOCORISES. (L.)

CIMICIFUGA (qui chasse les punaises). Nom donné par Linnæus à un genre de plantes de la famille des renonculacées (V. CIMICAIRE), qu'Adanson avoit réuni à l'*actœa* en lui donnant le nom de *christophoriana*; mais ces deux genres diffèrent beaucoup l'un de l'autre. (LN.)

CIMICIOTTUM, Cœsalpin. C'est le marrube noir (*balota nigra*, Linn.). V. BALLOTE. (LN.)

CIMIER (*vénérie*). La croupe du cerf et de toute bête fauve, qui, dans la curée, se donne au maître de la chasse. (S.)

CIMINALIS. Nom donné par Adanson à un genre formé par lui aux dépens du *gentiana*, Linn., et qui comprend les *gentiana pneumonanthe*, *acaulis* et *verna*, chez lesquelles, suivant Adanson, les anthères sont réunies. (LN.)

CIMINO. Nom italien du CUMIN, de la LAGÉCIE et du PETIT PAVOT CORNU (*Hypecoon procumbens*). (LN.)

CIMOLITE ou TERRE CIMOLÉE. Terre bolaire qu'on trouve dans une île de l'Archipel, appelée aujourd'hui l'*Argentière*, autrefois *Cimolis*. V. ARGILE. (PAT.)

CINA. V. CINNA. (LN.)

CINABRE. Minéral de couleur rouge, qui est une combinaison naturelle du mercure avec le soufre. V. MERCURE. (PAT.)

CINÆDIA. Au rapport de Pline, on donnoit ce nom aux pierres qu'on trouvoit dans la cervelle (la tête) d'un poisson qu'on nommoit *cinædus*. (LN.)

CINAMOME. Espèce de LAURIER. (B.)

CINANCHINE. Espèce de plante du genre ASPÉRULE. (B.)

CINARA ou CYNARA. Nom donné à l'artichaut par Columelle et d'autres botanistes de ce temps. Selon Martinius, il signifie *chien*, en grec. Il auroit été donné à cette plante, parce que les écailles de son calice sont pointues

et ressemblent, jusqu'à un certain point, aux crocs d'un chien. Suivant Adanson, l'artichaut ne portoit pas, chez les anciens, le nom de *cinara* (V. CIRSION). Tournefort en a fait, le premier, le nom d'un genre conservé par tous les botanistes, et Vaillant en a composé celui de *cinarocéphales* (tête d'artichaut), donné par lui à la famille très-naturelle qui porte ce nom. V. CINAROCÉPHALES. (LN.)

CINAROCÉPHALES, *Cynarocephalæ*, Jussieu. Famille de plantes dont la fructification est composée de fleurs toutes flosculeuses, tantôt toutes hermaphrodites, tantôt et plus rarement femelles mêlées parmi les hermaphrodites. Le calice commun est polyphylle sur plusieurs rangées, ou formé d'écaillés épineuses ou muriquées qui se recouvrent en forme de tuiles. Le réceptacle commun est couvert de poils ou plus souvent de paillettes. Les fleurons neutres souvent irréguliers; les fleurons hermaphrodites quinquésides, réguliers, pentandres, avec un stigmate simple ou bifide, ordinairement articulé avec le style. Les semences sont surmontées d'une aigrette sessile, simple ou plumeuse.

Les plantes de cette famille ont une tige herbacée, rarement frutescente; leurs feuilles sont alternes, épineuses ou inermes; leurs fleurs varient dans leurs couleurs, et naissent ordinairement au sommet des tiges ou des rameaux.

Decandole, dans un travail fort étendu sur cette famille, propose de la subdiviser en sous-familles; savoir: **ECHINOPIÉS**, qui réuniroient les genres **BOOPIS**, **ROLANDRE** et **ECHINOPE**; **GUNDELIACÉES**, qui renfermeroient les genres **GUNLIE** et **ACICARPHE**; **CARDUACÉE**, dans lesquelles se placeroient les genres **CARDOPATE**, **STOBÉE**, **STOKESIE**, **CARDONCELLE**, **CARTHAME**, **ONOPORDE**, **ARCTIONE**, **BARDANE**, **SILYBUM**, **CHARDON**, **SARRÈTE**, **RHAPONTIQUE**, **HOLOLÈPE**, **HÉTÉROCOME**, **PACOURINE**, **XERANTHÈME**, **STAEHELINE**, **CHUQUIRAGUE**, **GALACTITE**, **CIRSION**, **SAUSSURÉE**, **LEUZÉE**, **CYNARE**, **SYNCARPHE**, **CARLOWITZIE**, **CARLINE**, **ATRACTYLE**, **CRUPINE**, **CROCODILION**, **CHAUSSE-TRAPE**, **KENTROPHYLLÉ**, **BLUET**, **LEPTERANTHE** et **CENTAURÉE**.

Un autre travail, non moins important, a été exécuté par le même botaniste, sur les **CHICORACÉES** à corolle labiée. Les genres qu'il regarde comme appartenant à cette division, sont: **BARNADÉSIE**, **BACCASIE**, **MUTISIE**, **DUMERILIE**, **CHABRÉE**, **CHËTANTHÈRE**, **HOMOLIANTHE**, **PLAZIE**, **ONOSÉRIDE**, **CLARIONNÉE**, **LEUCAÉRIE**, **CHAPTALIE**, **DOLICHLASIE**, **PÉRDICION**, **TRIXIS**, **PROUSTIE**, **NASSAUVIE**, **SPHEROCÉPHALE**, **PANARGYRE**, **TRIPTILION**, **JUNGIE**, **PAMPHALÉE**, **DENEKIE**, **DISPARAGUE**, **POLYACHURE** et **LERIE**. (B.)

CINAROÏDES. Plukenet (Mus. 374) a donné ce nom à un très-petit arbrisseau qui croît sur la montagne de la Table, au Cap de Bonne-Espérance. Ses feuilles sont dures, aiguës ; ses fleurs forment des têtes énormes, qui ont l'apparence des grosses têtes d'artichaut. Cette plante est le *protea cinaroides*, Linn. Andrews en a donné une figure dans le *Botanist. repository*, pl. 288 ; et Curtis une autre dans le *Botanical Magazin*, pl. 770. (LN.)

CINCHONA. Nom latin du genre *quinquina*. En 1638, l'épouse du vice-roi du Pérou, la comtesse de Cinchon, atteinte d'une fièvre tierce opiniâtre, fut guérie en faisant usage de l'écorce nommée au Pérou *corteza* ou *cascara de Ioxa*, appelée en Europe *quinquina*. C'est du nom de cette comtesse que Linnæus a formé celui du genre *cinchona*. V. QUINQUINA et MYROSPERME. (LN.)

CINCINALE, *Cincinalis*. Genre de fougères établi aux dépens de s ACROSTIQUES. (B.)

CINCINNALIS. Nom donné par les Romains au capillaire blanc (*Adiantum capillus Veneris*, L.) (DESM.)

CINCINPOTOLA. Nom toscan de la grosse MÉSANGE CHARBONNIÈRE. (DESM.)

CINCLE. Nom que Buffon a imposé à une alouette de mer. V. TRINGA. (V.)

CINCLIDIE, *Cinclidium*, Swartz. Genre de plantes de la famille des mousses. (B.)

CINCLOS. C'est, dans Aristote, le nom du plus petit oiseau de rivage. (V.)

CINCLUS. Par cette dénomination latine, divers ornithologistes ont désigné différentes espèces d'oiseaux, telles que la petite bécassine, le tourne-pierre, la rousserolle, l'alouette de mer et le merle d'eau. (S.)

CINCO-EN-RAMA. Nom espagnol et portugais de la quintefeuille (*Potentilla reptans*, Linn.). (LN.)

CINCONO et **CHINCONO.** C'est le nom qu'on donne, en Languedoc, à la quintefeuille (*Potentilla reptans*, L.). (LN.)

CINDERS NATUREL, Sage. Suivant M. Brongniart (*Traité de Minér.*), c'est l'anthracite qu'on trouve aux environs de Roanne. (LN.)

CINE, **KINE**, Dioscoride. Cette plante est probablement un fragon (*ruscus*). (LN.)

CINÉRAIRE, *Cineraria*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères,

dont les caractères sont d'avoir un calice commun, simple, polyphylle, et dont les folioles sont à peu près d'égale longueur; des fleurons nombreux, hermaphrodites, tubulés, quinquésides, réguliers, placés dans le disque, et des demi-fleurons femelles, ligulés, placés sur la couronne; un réceptacle nu. Le fruit consiste en plusieurs semences oblongues, couronnées d'une aigrette de poils sessiles.

Ce genre comprend des herbes ou des petits arbrisseaux, dont les feuilles sont entières ou rarement pinnatifides, souvent tomenteuses, et les fleurs ordinairement terminales.

Les espèces les plus communes d'Europe sont :

La CINÉRAIRE DES MARAIS, dont les feuilles sont en corymbe; les feuilles larges, lancéolées, dentées, sinuées, et la tige velue. Elle se trouve dans les lieux marécageux. Elle est vivace.

La CINÉRAIRE DES ALPES, dont les pédoncules sont simples et en ombelle, les feuilles caulinaires oblongues, entières, sessiles; les radicales ovales, presque dentées et très-étroites à leur base. On la trouve dans les bois un peu humides des montagnes. Elle est vivace et varie beaucoup selon le sol et l'exposition.

La CINÉRAIRE MARITIME, qui a les pédoncules rameux, les feuilles velues, très-profondément découpées, et leurs découpures sinueuses. Elle se trouve sur le bord de la mer, dans les parties méridionales de l'Europe. Elle mérite d'être employée à la décoration des parterres. Elle est vivace.

Parmi les étrangères on doit citer,

1.^o La CINÉRAIRE A FLEURS BLEUES; c'est la *cineraria amelloïdes* de Linnæus.

On la cultive fréquemment dans nos orangeries, où elle se multiplie de boutures, et qu'elle orne par ses fleurs qui s'épanouissent pendant presque toute l'année. Ses caractères sont d'avoir les pédoncules uniflores; les feuilles opposées, ovales, nues, et la tige frutescente. Elle vient du Cap de Bonne-Espérance.

2.^o La CINÉRAIRE ENSANGLANTÉE, *Cineraria cruenta*, L'hér. originaire des îles Canaries, et que son élégance et la vivacité de la couleur de sa fleur rendent aussi très-propre à l'ornement des orangeries et des appartemens à la fin de l'hiver. Elle a les feuilles anguleuses en cœur, auriculées et rouges en-dessous.

M. Henri Cassini a séparé ces deux dernières espèces de ce genre pour former son genre AGATACNÉE.

Les espèces qui ont les aigrettes plumeuses ont été organisées en titre de genre, par Gærtner, sous le nom de SÉNÉSILLE. Le nombre d'espèces qui sont connues en ce mo-

ment, monte à plus de soixante, la plupart d'Afrique. Il en vient aussi plusieurs en Sibérie, et même en Europe. Quelques-unes de celles d'Afrique seroient employées comme plantes d'ornement, si elles pouvoient passer l'hiver en pleine terre.

Willdenow a réuni à ce genre ceux appelés **DORIE** par Thunberg, et **BRACHIOLE** par Forster. (B.)

CINERARIA, du mot latin *cinis*, cendre. Il a été donné spécialement à une belle plante qui croît sur les bords de la Méditerranée, remarquable par le duvet cendré dont elle est couverte; c'est le *cineraria maritima*, L. Ce nom est devenu, depuis, celui du genre qui renferme cette espèce. Beaucoup d'autres plantes du même genre et d'autres genres de la classe des syngénèses, ont les mêmes caractères. Une centaurée l'a reçu comme nom spécifique. Quelques plantes, d'abord rapportées au genre *cineraria*, forment des genres nouveaux (V. CINÉRAIRE), ou sont placés maintenant dans les genres **SENEÇON** et **OTHONNE**. (LN.)

CINETE, *Cinetus*. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des pupivores, tribu des oxyures, établi par M. Jurine.

Ces insectes se rapprochent des codres, des hélores et des bethyles de cet auteur, par leurs antennes insérées près du milieu de la face de la tête, et leurs ailes supérieures, offrant des cellules brachiales ou basilaires, et par leur cellule radiale; leurs antennes sont coudées, ce qui les distingue des deux premiers genres; elles sont filiformes, tandis que celles des bethyles sont grenues ou perfoliées; elles sont composées de quinze articles dans les femelles, et de quatorze dans les mâles. Les mandibules des cinètes, comme celles des bethyles, sont légèrement bidentées. Suivant M. Jurine, la cellule radiale des cinètes forme un petit triangle scalène, dont le sommet est tourné vers le bout de l'aile; le point des mêmes ailes est à peine visible; le corselet n'est point prolongé postérieurement, ainsi que dans les codres, et se termine par deux petites épines; l'abdomen est un peu aplati, mais moins que dans les bethyles, et il adhère au corselet par un pétiole long, sillonné en-dessus, velu, et quelquefois arqué. Les cinètes, les bethyles et les diapries, ou une partie des psiles de M. Jurine, sont des insectes très-rapprochés dans l'ordre naturel, petits et qui ont été négligés par la plupart des naturalistes. (L.)

CINFOLOTTO. V. CIFOLOTTO. (V.)

CINGHALE, ou **CINGHIALE**. Nom italien du **SANGIER**. (DESM.)

CINGLE. Poisson d'eau douce qui fait partie des **PER-**

CHES de Linnæus, et des DIPTÉRODONS de Lacépède, mais que Cuvier croit devoir servir de type à un sous-genre des SCIÈNES. Les caractères de ce sous-genre sont : écailles rudes ; museau saillant ; dents petites et très-nombreuses ; opercules épineux ; préopercules dentelés ; deux nageoires dorsales . à peu près égales. (B.)

CINGULATA. Nom d'une famille de mammifères établie par Illiger, et qui correspond au genre ΤΑΤΟΥ, *Dasypus*, L. (DESM.)

CINI. V. SERIN CINI, au mot FRINGILLE. (V.)

CINIPS, *Cynips*, Linn., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des pupivores, tribu des gallicoles.

Geoffroy, ainsi que nous l'avons observé à l'article *chalcidites*, désigne, mal à propos, sous le nom de *diplolèpes*, les insectes compris par Linnæus dans son genre *cinips*, et applique cette dernière dénomination à d'autres hyménoptères, rangés alors avec les *ichneumons*. Il suppose que ces excroissances végétales qu'on appelle *galles*, sont produites par les uns et les autres. Les naturalistes étrangers ont suivi la nomenclature linnéenne, et nous croyons devoir les imiter, en rendant aux insectes dont la piqûre donne naissance aux galles, leur désignation primitive, celle de *cinips*; nous croyons aussi devoir supprimer celle de *diplolèpe*, qui, par le mauvais emploi qu'en a fait Fabricius, a augmenté la confusion de la nomenclature.

L'article *diplolèpe* de la première édition de cet ouvrage, est ainsi le même, aux changemens de noms près, que celui que nous présentons actuellement.

On distingue les cinips des autres hyménoptères, par plusieurs caractères : ils n'ont point de nervures aux ailes inférieures, de même que les *chalcidites*, les *oxyures* et les *chrysidés*; leurs antennes sont droites, filiformes, ou à peine plus grosses vers leur extrémité, et ordinairement composées de treize à quinze articles; leurs palpes sont toujours très-courts; la tarière des femelles, très-analogue pour sa forme à celle des *ichneumons*, est logée, soit entièrement, soit du moins vers sa naissance, dans une fente ou coulisse extérieure, pratiquée le long du ventre. Ils s'éloignent ainsi des *oxyures* et des *chrysidés*, où cette tarière est tantôt intérieure, et ne sort que par l'extrémité de l'abdomen, et tantôt extérieure, mais formée avec le prolongement de son dernier anneau; ils diffèrent aussi des *chalcidites* à raison de leurs antennes, qui ne sont ni en massue, ni brisées. Leurs ailes supérieures ont d'ailleurs une cellule radiale complète, longue, presque triangulaire, et deux

ou trois cellules cubitales, dont la troisième très-grande et atteignant le bout de l'aile. J'ai séparé de ce genre les espèces qui n'ont que deux cellules cubitales, et dont les antennes sont moniliformes, et grossissent un peu vers le bout; ce sont les FIGITES.

Les cinips ont les antennes assez longues, à articles cylindriques et de la même grosseur : leur nombre est de quatorze dans les femelles, et de quinze dans les mâles; le troisième est grand et arqué. Le corps est court, très-voûté, la tête étant basse, et le corselet paroissant bossu; ils ont les yeux ovales, entiers, et trois petits yeux lisses; les mandibules sont tridentées; les palpes sont un peu plus gros à leur extrémité; les maxillaires ont quatre articles, et les labiaux trois; la languette est presque en forme de cœur, arrondie ou un peu échancrée à son bord supérieur; leurs ailes sont au nombre de quatre; les supérieures grandes, dépassent de beaucoup l'extrémité postérieure de l'abdomen, et ont très-peu de nervures marquées. L'abdomen est ovalaire, comprimé, caréné, tranchant même inférieurement, et tronqué obliquement, ou très-obtus à l'anus dans les femelles. Nous parlerons, dans un instant, de la tarière qu'il renferme dans les individus de ce sexe. Tous les anneaux de l'abdomen sont d'une consistance assez ferme, et qui paroît écailleuse; les pattes sont assez fortes, avec les cuisses grosses, les jambes antérieures terminées par une pointe assez longue, et sans échancrure au côté interne; les autres biépineuses au bout, et les tarses terminés par deux crochets unidentés, et une pelote au milieu. Nous observerons encore que l'écusson est proéminent dans plusieurs espèces.

L'abdomen des cinips femelles est disposé d'une manière très-favorable pour le jeu de la tarière. Les lames supérieures, dont chacune forme ordinairement un peu plus de la moitié d'un anneau ou d'un segment, font ici presque un tour entier, et enveloppent les lames des demi-anneaux inférieurs; celle de la base est la plus grande; les autres sont courtes, forment par la dilatation de leurs extrémités, ou du moins de quelques-unes d'elles, leur convergence aiguë et oblique, la carène inférieure du ventre. De la naissance de l'abdomen, et du milieu de sa base inférieure, part une petite pièce plus ou moins longue, presque cylindrique, écailleuse, creusée en gouttière le long du côté qui regarde le ventre, coulant longitudinalement entre les lames supérieures du ventre, à leur point de réunion, et servant d'arête

à la carène de l'abdomen. La tarière, que Geoffroy appelle l'*aiguillon*, est logée, avant sa sortie, dans la rainure de cette pièce. Cet instrument, destiné à conduire les œufs, est mince, capillaire, de la nature de l'écaille, d'une longueur qui égale presque dans plusieurs celle de la circonférence de l'abdomen, mesurée dans sa longueur. Comme cette tarière est peu saillante au-dehors, ou ne l'est même pas du tout, il est nécessaire, vu sa longueur, qu'elle se replie dans l'intérieur de l'abdomen : en effet, elle y forme une boucle ou un arc, dont la courbure s'éloigne peu de celle d'un cercle un peu allongé ; elle forme un ou deux tours de spire. Représentez-vous cet instrument prenant naissance près du milieu de la partie supérieure et inférieure de l'abdomen, se dirigeant vers son origine, en s'appliquant sur le tranchant supérieur et presque circulaire d'un muscle très-puissant, comprimé, de même qu'une corde qui suivroit la gorge d'une poulie ; prolongez la tarière de manière qu'elle gagne la partie inférieure de l'abdomen, qu'elle glisse dans le canal de l'arête ; figurez-vous à l'extrémité du ventre, au-dessous de l'anus, deux petites pièces demi-cylindriques, courtes, creusées intérieurement en gouttière, pour recevoir la pointe de la tarière, et vous aurez une idée de la direction et de la disposition relative de cet oviducte. Les deux petites tiges que nous venons d'indiquer, sont beaucoup plus longues dans plusieurs ichneumons femelles : ce sont les deux filets latéraux ; elles sont, au contraire, très-courtes dans les insectes à aiguillon véritable, tels que les guêpes, les abeilles : ce ne sont plus que deux petites pièces en forme de style ; elles sont insérées sur le muscle de la tarière.

Cette tarière n'est pas simple, comme on le croiroit au premier coup d'œil ; elle est creusée en gouttière, et son extrémité est garnie de petites dents latérales, imitant celles d'un fer de flèche. C'est avec ces dents que l'insecte agrandit les entailles qu'il fait sur les différentes parties des végétaux, pour y placer ses œufs. Les sucs de ces végétaux s'épanchant par les vaisseaux qui se trouvent ouverts dans cet endroit, y forment une excroissance ou tubérosité, qu'on appelle *galle*, dans laquelle l'œuf se trouve renfermé, et où, peu à peu, il acquiert du volume et de la consistance. Il sort de ces œufs de petites larves sans pattes écailleuses, mais souvent pourvues de douze ou quatorze pattes membraneuses ou mammelons. Ces larves trouvent dans leur retraite de quoi se nourrir ; elles sucent et rongent l'intérieur de la galle, qui croît et prend de la solidité à mesure qu'elles en mangent l'intérieur.

Plusieurs de ces galles, considérées en général, ont une

cavité qui renferme un certain nombre de larves vivant en société. D'autres ont plusieurs petites cavités, entre lesquelles il y a des communications; dans quelques autres on voit plus de cent cellules, dont chacune est habitée par une seule larve; enfin d'autres espèces de galles n'ont qu'une seule cellule habitée par une larve qui vit solitaire.

Les galles offrent de grandes variétés dans leur forme. *V. GALLES*, ce sera le sujet d'un article particulier, auquel nous renvoyons. Il nous suffira ici de présenter quelques vues générales. Les plus communes sont arrondies. Celle qui est la plus connue de toutes, qui entre dans la composition de l'encre, et qu'on emploie dans la teinture, est une excroissance produite par un insecte de ce genre. La couleur et la figure de quelques galles leur ont fait donner le nom des fruits avec lesquels elles ont une espèce de ressemblance. On en trouve sur le chêne, qu'on appelle *galles en pomme*, *en groseille*, *en pépin*: on en voit qui imitent des fruits par leur tissu spongieux. Parmi celles qui sont de forme ronde, les unes sont appliquées sur la plante, les autres n'y tiennent que par un court pédicule. Il y en a d'irrégulières, de composées et dont la structure étonne. Quelques-unes paroissent être une partie de la plante tuméfiée et épaissie; telles sont celles qu'on voit sur le saule et l'osier. Divers végétaux et leurs différentes parties en font voir de diversement figurées. Celle qu'on appelle *galle chevelue*, *bédéguar*, est une production singulière. Son noyau est dur, solide, chargé et hérissé de longs filamens, détachés les uns des autres; on la trouve sur le rosier sauvage, connu sous le nom d'*églantier cynorrhodon*, qui quelquefois a trois ou quatre de ces galles. Le même arbuste en offre une autre espèce plus rare que celle-ci; elle croît au bout de ses branches, où elle forme une masse composée d'une douzaine de petites galles de figures différentes. Ces deux espèces paroissent devoir leur origine au même insecte. La galle chevelue du rosier renferme ordinairement des ichneumons, des chalcidites et des cinips. Lequel de ces trois insectes a donné lieu à sa formation? On a été long-temps très-embarrassé pour prononcer; on est assez convaincu aujourd'hui que les espèces de deux de ces genres sont des parasites qui ont vécu aux dépens du véritable habitant, le cinips.

De tous les arbres, le chêne est celui sur lequel on trouve le plus grand nombre de ces tubérosités; les unes ont la forme de petites pommes isolées ou réunies ensemble; les autres sont hérissées de piquans; il y en a de branchues: on en voit qui ressemblent à de petits artichauts ou à des champignons. Des feuilles sont chargées de petites galles raboteuses, qui

ont la forme de petits boutons; d'autres feuilles du même arbre en portent une espèce qui ressemble à un petit gobelet ouvert. Il y en a d'autres qui sont aplaties, unies, frisées; les unes sont ligneuses, les autres spongieuses, suivant que les œufs ont été insérés dans une portion de la plante ligneuse ou pulpeuse. Il seroit trop long de parcourir toutes les variétés de figures que nous offrent les excroissances dont la forme et la consistance paroissent dépendre de l'insecte qu'elles renferment.

Il n'est pas facile de donner des éclaircissemens sur les causes des variétés qu'offrent les galles, sur leur première formation et sur leur accroissement. La plupart augmentent de volume avec une rapidité surprenante. Celles de la plus grosse espèce croissent en peu de jours, et même, à ce qu'il paroît, avant que la larve soit sortie de l'œuf, de sorte que quand elle naît, son logement est tout fait, et n'a plus que peu à croître. Mais une singularité digne de remarque, et qu'on ne voit que dans ces insectes, c'est que les œufs des cinips, de même que ceux des tenthredes, ainsi que l'assure Valisniéri, augmentent de volume; ce qui prouveroit qu'ils sont entourés d'une membrane flexible, plutôt analogue à celle qui enveloppe les fœtus humains et ceux des quadrupèdes, qu'aux coquilles des œufs les plus connus.

Les larves prennent promptement leur accroissement, mais elles restent ensuite cinq ou six mois dans la galle avant de se changer en nymphe. Les unes subissent cette métamorphose dans la galle même, d'où elles ne sortent que sous la forme d'insecte parfait, après y avoir fait un petit trou; les autres la quittent pour entrer dans la terre, jusqu'à ce qu'elles aient pris leur dernière forme. Peu de temps après qu'ils ont quitté leur dépouille de nymphe, ces insectes s'accouplent, et les femelles font leur ponte. Toutes ne placent pas leurs œufs sur les plantes.

Il y en a une espèce très-remarquable, qui, chez les anciens, a servi et sert encore, dans le Levant, pour la caprification; opération qui consiste à employer ces cinips, pour hâter la maturité de quelques variétés de figes cultivées, parce qu'on a remarqué que les figues sauvages dans lesquelles ils vivent, mûrissent plus tôt que les autres. V. CAPRIFICATION.

CINIPS DE LA GALLE A TEINTURE, *Diplolepis gallæ tinctoriæ*, Oliv.; *Diplolepe de la galle à teinture*, D. 6. 8. Cette espèce a été décrite par Olivier dans son intéressant *Voyage en Grèce*. Elle a trois à quatre lignes de longueur; le corps est d'un fauve très-pâle, et couvert d'un duvet soyeux et blanchâtre; les yeux sont noirs; les ailes supérieures ont quelques ner-

vures brunes ; l'abdomen a sur le dos une tache d'un brun noirâtre, très-lisse et fort luisante.

Cet insecte sort de la galle du Levant ou du commerce qui est d'un si grand usage dans la teinture en noir, et dans la composition de l'encre principalement. Il est facile de se procurer ce cinips. On en trouve souvent de morts et de bien conservés, au centre des galles que l'on achète ici dans les boutiques.

CINIPS DU CHÊNE TOZIN, *Diplolepis quercus Tozæ*, Bosc, (Journal d'histoire naturelle) Il est un peu plus petit que le précédent, auquel il ressemble beaucoup. Le corps est d'un fauve moins pâle et moins soyeux; les antennes, les tarsi, et même, à ce qu'il m'a paru, les jambes, dans quelques-uns, sont obscurs ou noirâtres. Le corselet a aussi quelques lignes peu apparentes, obscures; les ailes supérieures ont des nervures noirâtres. Cette espèce diffère par-là de la précédente; elle a d'ailleurs, comme elle, une tache noirâtre très-luisante et fort lisse sur le dessus de l'abdomen.

On trouve ce cinips dans la galle du CHÊNE TOZIN (V. ce mot). Il est commun aux environs de Bayonne, d'où il gagne les Landes jusqu'à Bordeaux.

CINIPS DES FEUILLES DU CHÊNE, *Diplolepis quercus folii*, Oliv. Il a près de deux lignes de long; le corps est d'un brun foncé et soyeux, avec quelques espaces rougeâtres autour des yeux, sur le corselet et aux pattes; l'abdomen est plus foncé et très-luisant: il a une petite touffe de poils à sa partie inférieure; les antennes et les pattes ont des poils assez longs; les ailes supérieures ont des nervures noirâtres bien distinctes.

Il vit sous sa forme de larve, dans une galle ronde et lisse, qui vient sur le revers des feuilles du chêne. Cette galle est commune en automne.

CINIPS DU ROSIER, *Diplolepis rosæ*, Oliv. Il a environ une ligne et demie de long; le corps est noir, avec les pattes et l'abdomen, son extrémité exceptée, ferrugineux: les ailes sont transparentes.

La larve vit en famille dans l'excroissance ligneuse et chevelue, nommée *bedeguar*, que produit le rosier sauvage. Cette galle renferme aussi souvent des chalcidites et des ichneumonides.

Il est commun dans toute l'Europe.

CINIPS DU LIERRE TERRESTRE, *Cynips glechomæ*. Il a un peu plus d'une ligne de long; le corps est très-noir, luisant, glabre, avec les antennes et les pattes rougeâtres; le corselet est uni et marqué de deux lignes enfoncées sur le dos; les côtés et l'écusson sont chagrinés; l'abdomen est très-lisse;

les ailes sont grandes et transparentes ; les supérieures ont quelques nervures brunes.

On n'avoit pas encore bien décrit cette espèce, dont la larve vit dans une petite galle ronde du lierre terrestre.

CINIPS DU FIGUIER COMMUN, *Cynips ficus caricæ* ; *Cynips psenes*, Linn. Nous avons lieu de croire, d'après la description que Pontedera et Bernard ont donnée de cet insecte, que c'est un cinips.

Cet insecte n'a guère qu'une ligne de long ; son corps est d'un noir luisant ; ses antennes sont longues, suivant Pontedera, noires, coudées, de onze articles, dont le premier cylindrique, et les autres grenus, suivant Bernard et Olivier ; les ailes sont transparentes et sans taches ; les pattes sont d'un brun noir ; la tête, d'après Pontedera, tire sur le jaunâtre, et le ventre de la femelle est terminé par une espèce de pointe tubulaire.

La larve (*Encyclopédie méthodique*) est blanche, sans pattes, et formée de douze anneaux. Elle se nourrit de l'intérieur des graines de la figue. La femelle dépose un œuf dans chaque semence, en pénétrant par l'œil de la figue, au moment où elle est assez grosse pour que la fleur femelle soit sensible. Un mois suffit à la larve pour parvenir à sa dernière métamorphose. L'insecte sort de la graine par une ouverture qui suit constamment la direction du pistil.

C'est avec ces insectes que les anciens hâtoient la maturité des figes. (*V. CAPRIFICATION.*) Cet usage s'est même perpétué dans le Levant.

Dans nos contrées méridionales, le cinips n'attaque que les figes sauvages.

On trouve encore dans ces graines un autre insecte, voisin du précédent, qui est de sa taille, de couleur fauve, avec les yeux, les antennes, à partir du second article, et l'extrémité des tarsi, noirs ; les ailes sont blanches et transparentes ; la tarière qui termine l'abdomen est une fois plus longue que l'insecte, et noire.

Godeheu le regarde comme un ennemi de l'espèce précédente. Bernard, qui a observé aussi le même animal, n'est point de cet avis. Si le second insecte est un véritable cinips, l'opinion de ce dernier naturaliste me paroît préférable.

CINIPS DES RACINES DU CHÈNE, *Cynips quercus radicis*, Fab. Il est de la grandeur du précédent, d'un rouge-marron très-luisant sur l'abdomen ; la tête et le corselet sont un peu soyeux : cette partie-ci est mélangée de noirâtre et de rougeâtre ; les ailes supérieures ont quelques nervures obscures ; l'abdomen a sur le dos une petite tache transverse noire.

Il vient d'une galle ligneuse et à plusieurs loges, qui se trouve sur les racines des chênes.

CINIPS LENTICULAIRE, *Diplolepis lenticularis*, Oliv. Cette espèce est plus petite, n'ayant guère plus d'une ligne de longueur : elle est noire et luisante ; les ailes supérieures sont transparentes, avec un point obscur, marginal ; les pattes sont plus claires, brunes ou jaunâtres. M. Fabricius a nommé cette espèce *cynips longipennis*.

La larve vit dans la galle que Réaumur appelle *galle en champignon du chêne*. Elle est circulaire, aplatie, et d'environ une ligne et demie de diamètre. Elle est attachée au revers des feuilles de cet arbre, par un pédicule très-court ; ce qui la fait paroître sessile. Ces galles sont si abondantes, qu'en secouant les chênes, elles tombent comme de la pluie. Vers le mois d'octobre elles se détachent des feuilles, et passent l'hiver ensevelies sous les dépouilles de l'automne. Il n'y a guère plus d'une larve dans chaque lentille. L'insecte en sort dans les premiers jours du printemps. Ces observations avoient été faites dans la ci-devant Provence, par Dantoine, qui les avoit communiquées à Olivier. Je les ai vérifiées aux environs de Paris. Les chênes du bois de Boulogne offrent une grande quantité de ces galles.

Ceux qui voudront connoître la figure de ce cinips et de celui du chêne tozin, pourront consulter la première décade des *Illustrations iconographiques* de M. Antoine Coquebert.

Voyez, pour les particularités historiques exposées à l'article CINIPS de la première édition de cet ouvrage, le genre MISOCAMPE. Le *cinips des chrysalides*, représenté B. 27. 4., doit y être rapporté. (L.)

CINIPSÈRES, *Cinipsera*. Famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères, que j'ai ainsi nommée, du genre CINIPS de Geoffroy, et qu'il ne faut pas confondre avec celui de Linnæus et de Fabricius, ayant la même désignation. D'après la méthode que j'ai adoptée pour cet ouvrage, elle forme la troisième tribu, celle des CHALCIDITES, de notre famille des PUIVIVORES. Voyez ces deux mots. (L.)

CINNA, *Cinna*. Plante graminée, dont les tiges sont glabres et nombreuses, les feuilles larges et rudes au toucher, la panicule rameuse, resserrée et composée d'épillets oblongs, comprimés et unillobes. Ses caractères sont d'avoir : la balle extérieure de chaque épillet composée de deux valves oblongues, comprimées, dont la plus grande est munie d'une barbe fort courte ; la balle interne est pareillement bivalve, et renferme une seule étamine et un ovaire supérieur, chargé de deux styles velus ; le fruit est une semence cylindrique, renfermée dans la balle florale.

Ce genre, qui, aujourd'hui, réunit cinq à six espèces, est le même que celui qu'Adanson a appelé **ABOLA**. Quelques botanistes le réunissent aux **BARBONS**. (B.)

CINNA, KINNA, Dioscoride. C'est probablement une espèce de **RENONCULE** (*Ranunculus acris*). Dans les ouvrages de pharmacie, de médecine et de botanique, on trouve, décrite ou figurée sous ce nom, la racine de la **SALSEPAREILLE CHINA**, et d'autres espèces du même genre. (LN.)

CINNABARIS, Dioscoride. Il y a des auteurs qui pensent que c'est la **GARANCE**; d'autres que c'est le suc végétal appelé **SANG-DRAGON**. Les anciens nommoient encore *cinnabaris*, le mercure sulfuré. Pline parle de celui d'Almaden en Espagne, qui a conservé le nom de **CINABRE**. Ce mot *cinnabaris* tire son origine d'un mot indien, qui signifie rouge. (LN.)

CINNAMOMUM. Nom donné, par les anciens, à la **CANNELLE** (*Laurus cinnamomum*, Linn.), et par les botanistes de nos jours, à plusieurs **LAURIERS** et à la **CANNELLE BLANCHE** (*Winterania canella*). (LN.)

CINNAMON. Voyez le genre **GRIMPEREAU**. (V.)

CINNANA. Nom arabe du **CYGNE**. (S.)

CINNYRIS. Nom grec d'un très-petit oiseau inconnu, et employé par M. Cuvier pour sa division des **SOUIMANGAS**. (V.)

CINO. Nom du **CYGNE** en Italie. (S.)

CINOGLASSE. V. **CYNOGLASSE**. (S.)

CINOURA, CENOIRA, SINOUIRA, SENOURA. Noms donnés à la **CAROTTE**, dans diverses provinces du Portugal. (LN.)

CINQ ÉPINES. Poisson du genre des **LABRES**. (B.)

CINQ LIGNES. On appelle ainsi un poisson du genre des **PERCHES**, *Perca 5-lineata*, Linn., que Lacépède a placé parmi ses **HOLOCENTRES**. (B.)

CINQ PARTS. Synonyme de **CHAMPIGNON A LOBES**. (B.)

CINQ TACHES. Poisson du genre **CORYPHÈNE**. (B.)

CINQUEFOIL, en anglais; *cinque foglio*, en italien. C'est la **QUINTE-FEUILLE** (*Potentilla reptans*, Linn.). (LN.)

CINZE, CINZO, CIME ou **CIMEC**. Noms languedociens de la **PUNAISE** de lit. (DESM.)

CIOCOQUE, *Chiococca*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des rubiacées, dont les caractères sont d'avoir : un calice petit, à cinq dents; une corolle monopétale, à cinq découpures pointues et régulières; cinq étamines; un ovaire inférieur, arrondi, aplati sur les côtés, dont le style est filiforme et le stigmate simple

ou bifide; une capsule arrondie, comprimée sur les côtés, couronnée par le calice, et qui contient deux semences.

Les ciocoques sont au nombre de six, quatre de l'Amérique méridionale, et deux des îles de la mer du Sud. Ce sont des arbrisseaux à feuilles opposées et stipulées, à fleurs disposées en grappes ou en panicules axillaires ou terminales. L'un, le CIOCOQUE A BAIES BLANCHES, *Chiococca racemosa*, Linn., a pour caractère d'être un peu sarmenteux, et d'avoir les panicules de fleurs axillaires. Sa racine, en décoction, est employée avec succès contre les rhumatismes et les maladies vénériennes. (B.)

CIONE, *Cionus*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des rhynchophores, établi par Clairville, auteur de l'*Entomologie helvétique*.

Le genre CIONE renferme tous les charançons raccourcis, à forme presque globuleuse, à trompe longue et courbée, tels que les *curculio blattariæ*, *scrophulariæ*, *verbasci*, etc. Dans ces insectes, les antennes sont insérées près du milieu d'une trompe, ordinairement longue et menue, coudées, de dix articles, et dont les quatre derniers forment la massue; les cuisses postérieures ne sont pas propres à sauter.

L'espèce la plus commune est le CIONE DE LA SCROPHULAIRE, *Cionus scrophulariæ*. Il est brun, avec le corselet et la poitrine d'un gris jaunâtre; les élytres ont des côtes entrecoupées de points noirs et de gris; la suture a deux taches communes, noires, rondes, cerclées de gris; l'une près de la base, l'autre près de l'extrémité opposée. Il se trouve en Europe, sur les scrophulaires. (O. L.)

CIOTA ou CIOUTA. Variété de RAISIN. V. VIGNE. (B.)

CIOUC. Nom piémontais du HIBOU et du SCOPS. (V.)

CIPA, CIPE, CIEPE. Noms de l'OIGNON (*Allium cepa*, Linn.) dans quelques provinces d'Angleterre. (LN.)

CIPEL. Nom donné à l'OIGNON, dans le pays de la Frise, royaume de Hollande. (LN.)

CIPERO. Nom italien des SOUCHETS (*Cyperus*). (LN.)

CIPO DE COBRA. Nom donné par les Portugais au CAAPEBA (*Cissampelos caapeba*, Linn.). (LN.)

CIPOLIN. Sorte de marbre rayé par grandes bandes de vert et de gris blanchâtre; il y en a de plusieurs variétés: le CIPOLIN antique ou statuaire, est un marbre saccharoïde, que quelques minéralogistes considèrent comme une dolomie. On le place néanmoins dans la chaux carbonatée pure. Les anciens ont beaucoup employé ce marbre; il paroît qu'ils le tiroient de Callistos, dans l'île d'Eubée. On en

trouve d'approchant, en Dauphiné. Le *cipollino bigio* des Italiens est un marbre compacte, à fond gris-mat, avec des filets vert-brun très-embrouillés. C'est un marbre antique. Ce mot *cipollino* signifie, en Italie, oignon; il a été donné à ces marbres, à cause de la ressemblance qu'on a cru trouver dans la disposition de ses veines et celle des écailles de l'oignon. *V. MARBRE. (LN.)*

CIPOLLA CANINA. Nom italien d'une HYACINTHE (*Hyacinthus comosus*, Linn.), appelée vulgairement VACIET et JACINTHE A TOUPET. (LN.)

CIPOLLETTA. *V. CIVE. (LN.)*

CIPONE, *Ciponima*. Arbre de la Guyane, dont les feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, oblongues, très-entières; les jeunes, couvertes de poils rougeâtres; les fleurs disposées en petits bouquets axillaires, garnis à leur base de quatre à cinq petites écailles, bordées de poils couleur de rose. Chacune offre un calice monophylle, velu, à cinq découpures; une corolle monopétale, tubuleuse, rétrécie sous son limbe et divisée en cinq lobes; trente étamines disposées sur deux rangs; un ovaire supérieur très-petit, ovale, surmonté d'un style velu, à stigmatte en tête; une baie ovale, noire, renfermant un noyau ligneux, à quatre loges, qui contiennent chacune une semence oblongue et striée.

L'héritier réunit ce genre à celui des SYMPLOQUES. (B.)

CIPONIMA. Genre établi par Aublet, qui rentre dans celui nommé SYMPLOQUE. *V. CIPONE. (LN.)*

CIPPUS VIARUM. D'après Denys de Montfort, c'est un des anciens noms latins des coquilles des genres TURRITELLE ou VIS. (DESM.)

CIPRÈS. *V. CYPRÈS. (S.)*

CIPRESSENMOS ou *Mousse cyprès*. En allemand, c'est le LYCOPODE DES ALPES. (DESM.)

CIPRIS. *V. CYPRIS. (DESM.)*

CIPSELUS. Nom générique du MARTINET. *V. ce mot. (V.)*

CIPULAZZA. Nom maltais des poissons du genre SCORPÈNE. (DESM.)

CIPURE, *Marica*. C'est une plante herbacée, de la famille des iridées, dont la racine est un bulbe, dont les feuilles radicales sont étroites, pointues, striées; les tiges nues à leur base, garnies de deux feuilles à leur sommet, entre lesquelles sortent plusieurs fleurs pédunculées, renfermées dans une spathe membraneuse.

Chaque fleur consiste en une corolle divisée en six parties, dont trois extérieures plus grandes; trois étamines attachées au fond de la corolle; un ovaire inférieur, oblong,

trigone, surmonté d'un style épais, triangulaire, terminé par un stigmaté à trois divisions; une capsule oblongue, anguleuse, à trois loges, et qui contient plusieurs semences.

Cette plante, appelée TRIMESIE par Salisbury, croît dans les savanes humides de la Guyane. (B.)

CIQUE. C'est la même chose que le BOIS AMANDE. (B.)

CIRCA-DAVETA. Les Portugais établis dans l'Inde donnent ce nom au TALI des Brames, figuré dans l'*Hortus malabaricus*, 6, t. 24. C'est un arbrisseau de la famille des légumineuses. V. TALL. (LN.)

CIRCAEA, CIRCAIA. Dioscoride et Pline ont donné ces noms, dérivés de celui de Circée, célèbre magicienne, à une plante qu'on employoit dans les enchantemens. Ce nom est demeuré ensuite à une herbe, connue autrefois sous le nom d'*Herbe Saint-Étienne*, qui est le *Circaea lutetiana*, Linn. V. CIRCÉE. (LN.)

CIRCAËTE, *Circaetus*, Vieill.; *Falco*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux ACCIPITRES, et de la famille des ACCIPITRINS. Voyez ces mots. Caractères: bec robuste, garni d'une cire un peu velue, et droit à la base, convexe, comprimé latéralement; mandibule supérieure à bords presque droits, crochue à la pointe; l'inférieure droite, plus courte, obtuse; narines poilues, ovales, transversales; langue charnue, épaisse; tarsi allongés, nus, forts; quatre doigts un peu courts, les latéraux et le pouce à peu près égaux; les extérieurs unis à l'origine par une membrane; ongles un peu courts, presque d'égale longueur, peu crochus; l'interne et le postérieur les plus forts et les plus longs de tous; ailes longues; la première rémige plus courte que la sixième, la troisième la plus longue.

Ce genre n'est composé que d'une seule espèce, connue sous le nom de *Jean-le-blanc*. Si l'on cherche à comparer cet oiseau, par son port et l'ensemble de ses formes extérieures, à d'autres espèces d'oiseaux de proie, l'on s'apercevra qu'il tient en même temps du pygargue, de la buse et du busard; mais il s'éloigne plus du premier que de ceux-ci; car, comme dit Buffon, « il n'a de rapport au pygargue que par ses jambes dénuées de plumes, et par la blancheur de celles du croupion et de la queue; mais il a le corps tout autrement proportionné et beaucoup plus gros, relativement à la grandeur, que ne l'est celui de l'aigle et du pygargue; » il tient de la buse, en ce que, vu de côté, et dans d'autres attitudes, il lui ressemble. Enfin il se rapproche du busard par la longueur de ses pieds, d'où est venue la dénomination de *chevalier-blanche-queue*, qu'on lui a donnée, par la membrane du bec et ses narines poilues. C'est d'après la réunion de ces attributs, que

je l'ai appelé *circaète* (nom composé des mots grecs *κίρκος*, *busard*, *αίτρος*, *aigle*). Des auteurs en font un aigle, d'autres, une buse; mais n'étant réellement ni l'un ni l'autre, ni même un busard, j'ai cru devoir l'isoler génériquement.

Le CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC, *Circaëtus gallicus*, Vieill. *Falco gallicus*, Lath.; pl. E. 21, fig. 3 de ce Dictionnaire. « Les habitans des villages, dit Belon, le premier naturaliste qui en a fait mention, connoissent un oiseau de proie, à leur grand dommage, qu'ils nomment jean-le-blanc; car il mange leur volaille plus hardiment que le milan.... Ce jean-le-blanc assaut les poules des villages, et prend les oiseaux et commins; car aussi est-il hardi; il fait grande destruction des perdrix, et mange les petits oiseaux; car il vole à la dérobee le long des haies et de l'orée des forêts, somme qu'il n'y a paysan qui ne le connoisse.... Quiconque le regarde voler, advise en lui la semblance d'un héron en l'air, car il bat des ailes, et ne s'élève pas en amont, comme plusieurs autres oiseaux de proie, mais vole le plus souvent bas contre terre, et principalement soir et matin. » (*Hist. nat. des Oiseaux*, pag. 103.) A ce tableau fidèle et presque complet des habitudes du jean-le-blanc, on peut ajouter qu'il ne chasse guère que le matin et le soir, quoiqu'il voie très-bien pendant le jour; qu'outre les volailles qu'il peut attraper, et le menu gibier, auquel il fait une guerre très-active, il mange encore les mulots, les souris, les lézards, les grenouilles; qu'il saisit d'abord ces dernières avec ses ongles, et les dépèce avant de les manger, au lieu qu'il avale les souris entières, et en rend les peaux en petites pelotes; qu'il fait entendre une espèce de sifflement aigu; que son nid se trouve tantôt sur des arbres élevés, tantôt très-près de terre, dans les terrains couverts de bruyères, de fougères, de genêts et de joncs; enfin, que sa ponte est ordinairement de trois œufs d'un gris d'ardoise, et, selon M. Meyer, blancs, avec quelques taches d'un brunâtre clair.

Cet oiseau, qui, du temps de Belon, étoit commun en France, y est rare aujourd'hui; il a deux pieds de longueur totale; toutes les plumes de la tête et du corps, blanches à l'origine; le manteau et les couvertures supérieures des ailes d'un cendré rembruni; le dessus de la tête et toutes les parties inférieures d'un blanc varié de taches rares, allongées, et d'un brun clair; la queue carrée, traversée par des bandes brunes en dessus, blanches en dessous; la cire, les tarsi et les doigts jaunes, selon Buffon; d'un gris-bleu, suivant M. Meyer; le bec noir; l'iris jaune et la tête très-grosse; les ailes, en repos, dépassent un peu le bout de la queue. La femelle paroît moins blanche parce qu'elle est couverte, en dessous et sur la tête, d'un plus grand nombre de taches

brunes que le mâle. Le jeune a un plumage plus foncé en dessus ; la gorge, la poitrine et le ventre d'un brun roux, avec peu de blanc ; les bandes de la queue comme effacées ; les pieds et les doigts d'une couleur de chair livide, et le bec bleuâtre. (v.)

CIRCAËTUS. Nom générique du JEAN-LE-BLANC. Voyez CIRCAËTE. (v.)

CIRCÉE, *Circea*. Genre de plantes de la diandrie monogynie, et de la famille des épilobiennes, dont les caractères sont d'avoir : un calice composé de deux folioles ovales, réfléchies et caduques ; deux pétales en cœur et ouverts ; deux étamines plus longues que les pétales ; un ovaire inférieur, turbiné, surmonté d'un style à stigmatte échancré ; une petite capsule pyriforme, hérissée de poils, biloculaire, qui renferme une semence dans chaque loge.

Ce genre contient deux espèces : la **CIRCÉE PUBESCENTE**, *Circea lutetiana*, Linn., et la **CIRCÉE GLABRE**, *Circea alpina*, Linn. La première se trouve dans les bois et les lieux couverts, en Europe et en Amérique ; elle est vulgairement appelée l'*herbe aux magiciennes*, parce que, anciennement, on l'employoit beaucoup dans les enchantemens : aussi sa connoissance, les circonstances qui devoient accompagner sa recherche et sa cueillette faisoient-elles partie des articles les plus secrets de la science des Druides. Aujourd'hui elle a perdu toute sa puissance surnaturelle ; mais on l'emploie quelquefois en médecine comme vulnéraire et résolutive. (B.)

CIRCELLE. V. CERCERELLE. (s.)

CIRCIA. Sarcelle d'été. V. CANARD. (DESM.)

CIRCOS. Nom grec, espagnol et portugais du BUSARD DE MARAIS. (v.)

CIRCOS. Pierre citée par Pline, et dont il ne donne aucune description. Bertrand, dans son Dictionnaire Oryctologique, appelle circos une sorte de pierre judaïque, en forme de poire, et qui seroit une Pointe d'Oursin. (LN.)

CIRCULATION. C'est une fonction assez générale dans les corps organisés des animaux et des végétaux vasculaires, par laquelle les humeurs qu'ils contiennent éprouvent un mouvement, un changement continu de place. Il y a des espèces d'animaux chez lesquels l'humeur principale est mue constamment en un seul sens, de manière qu'elle forme un tour en revenant sur ses traces ; c'est ce qu'on nomme *circulation*, ou *mouvement circulatoire*. Ainsi, par exemple, le sang qui est descendu dans les pieds, remonte jusque dans la cavité droite du cœur, par les veines, de là dans le poumon, d'où il sort pour se rendre à la cavité gauche du cœur, lequel l'envoie soit à la tête, soit aux autres parties du corps.

Cette circulation s'opère, à très-peu près, de la même manière dans l'homme, les quadrupèdes vivipares, les cétacés et les oiseaux. Le cœur est comme le tronc commun où viennent aboutir toutes les veines et d'où partent toutes les artères du corps. Mais il existe une différence remarquable entre l'arbre du système veineux et l'arbre du système artériel, qui viennent appuyer chacun leur tronc sur le cœur.

Premièrement, le système veineux ramasse, par de petits rameaux dispersés dans toutes les parties du corps, le sang artériel qui a servi à les réparer. Ce sang est donc appauvri; mais il reçoit en sa route, pour retourner au cœur, toutes les substances réparatrices que les sécrétions lui préparent. Enrichi des trésors que lui fournissent la nutrition ou le chyle, l'absorption des lymphatiques, etc., il s'avance vers l'oreillette et le ventricule droit du cœur, qui l'envoie au poumon, où il se ramifie en vaisseaux capillaires extrêmement fins. Là, sa nature est changée par l'action de l'air (*V. RESPIRATION*); il perd ses qualités de sang veineux; il acquiert une couleur rouge éclatante ou vermeille, au lieu du rouge sombre qui le distinguoit. Il passe dans les extrémités capillaires des artères pulmonaires, redescend en tronc vers le cœur gauche, qui le distribue par l'aorte à tout le corps, le pousse jusqu'aux extrémités les plus éloignées, où il porte la nutrition, le mouvement, la chaleur et la vie; c'est de là qu'il est repris par les veines, comme nous l'avons dit. Ainsi, le sang artériel est centrifuge, le veineux centripète.

Il y a donc, en effet, deux systèmes sanguins, l'un veineux et noirâtre, l'autre artériel et rouge. Le premier tire son origine des rameaux capillaires de tout le corps, et vient aboutir aux rameaux capillaires veineux du poumon, en passant par le cœur droit, qui est le principal moteur de ce fluide. Le second, sortant des petits rameaux artériels du poumon, se termine aux rameaux capillaires de tout le reste du corps, et son impulsion est déterminée par la contraction du ventricule gauche ou aortique du cœur, contraction plus puissante que celle de l'autre système sanguin, parce qu'elle a besoin d'envoyer le sang dans tout le corps, au lieu que la contraction du cœur droit ne pousse le sang veineux que dans les poumons.

Qu'on ne soit pas surpris de nous entendre dire, *cœur gauche* et *cœur droit*. En effet, chacun de ses ventricules, garni de son oreillette, est un cœur parfait pour chaque système circulatoire. D'où il suit que les animaux à sang rouge et chaud, qui ont deux ventricules au cœur, ont réellement deux cœurs accolés en un seul, tandis que les reptiles et les poissons, qui ont le sang froid et un seul ventricule, n'ont qu'un CŒUR. Consultez l'article où nous traitons de cet organe.

Ces deux ordres de systèmes sanguins jouissent chacun de

leurs fonctions particulières. Tous les deux se rassemblent en troncs d'autant plus considérables, qu'ils sont plus voisins du cœur, et se divisent d'autant plus, qu'ils s'en éloignent davantage. Chacun d'eux est donc un arbre de sang, l'un veineux ou noirâtre, l'autre artériel ou vermeil, lesquels ne se confondent point ; car le fluide de l'un ne peut passer dans les vaisseaux de l'autre sans y changer de nature. Ainsi, dans le poumon, le sang noir devient rouge en entrant dans les artérioles soumises à l'influence de l'air ; dans le système capillaire du reste du corps, le sang rouge devient noir en entrant dans les vénules. Le changement de couleur s'opère donc dans les plus petits vaisseaux, et à chacune des extrémités correspondantes des deux arbres de sang. (*Voyez X. Bichat, Anat. gén., tome 2.*) L'arbre de sang rouge est le nourricier général du corps, de sorte qu'il s'appauvrit sans cesse ; l'arbre de sang noir est le préparateur du sang rouge ; il s'augmente et s'enrichit sans relâche. L'un, si j'ose faire cette comparaison, ressemble au trésor public d'une nation qui salarie tous les fonctionnaires publics, qui exécute et répare tout ce qui est nécessaire à l'existence de l'état ; de même, ce système artériel nourrit tous les organes du corps. L'autre, ou le système veineux, est comme le fisc et la somme des contributions publiques, nécessaires pour alimenter le trésor public. L'un donne, l'autre reçoit ; mais s'il n'y a point d'équilibre ou de proportion entre ces deux fonctions, il s'ensuit un état maladif de pléthore dans un cas, d'appauvrissement dans l'autre cas. Dans la jeunesse, le système artériel domine pour l'accroissement : c'est, au contraire, le système veineux qui surabonde dans la vieillesse.

Pour que le sang ne descende point des veines dans lesquelles il est monté, il y a des valvules qui l'empêchent de rétrograder, et la pression des organes environnans le force à refluer vers les gros troncs veineux. Il n'en est pas de même du système artériel, car le cœur a communiqué au sang une impulsion vive que les parois des artères augmentent encore en se contractant sur elles-mêmes ; de sorte que la *circulation* pourroit encore subsister pendant quelque temps, quand même l'action du cœur auroit cessé. Voilà, de plus, ce qu'on remarque constamment chez des animaux à sang blanc, qui n'ont pas un cœur, mais seulement un vaisseau artériel au dos. Tels sont les insectes ; leur artère dorsale se contracte d'elle-même, ou fait la fonction du cœur.

La circulation du sang n'est pas la même chez les reptiles qui ont un cœur muni d'un seul ventricule ; elle se rapproche un peu de celle qui s'exécute dans le fœtus des animaux à sang chaud ; mais elle en diffère, en ce qu'une partie du sang va s'imprégner d'air dans des poumons celluloux ou des bran-

chies. Dans ce cas, la circulation n'est pas double, comme chez les espèces à sang chaud, car ce n'est qu'une petite partie du sang qui se rend aux poumons; de sorte qu'elle n'égale jamais la quantité du sang des autres parties du corps, ainsi qu'on le voit dans les animaux à sang chaud. Ainsi, chez les reptiles, des branches de la veine cave se rendent à leurs poumons, qui renvoient le sang dans l'aorte. Mais cette petite portion de sang n'est qu'un épicycle dans la marche générale de la circulation. Celle-ci s'exécute un peu différemment dans les poissons. Ils n'ont qu'une oreillette et un ventricule au cœur, qui reçoit le sang de tout le corps, l'envoie entièrement par une seule artère bifurquée aux branchies (*ouïes*), desquelles ce sang sort et se réunit en un seul tronc artériel, pour se distribuer dans toutes les parties. Ce tronc artériel, ou aorte, placé vers le dos, remplit la fonction d'un second cœur, bien qu'il n'en ait ni la forme ni le nom. *V. CŒUR.*

On trouve différens modes de circulation parmi les animaux à sang blanc. Ici ce n'est plus une liqueur rouge (excepté dans les vers de terre, les sangsues et autres helmintides), mais une espèce de lymphe blanchâtre à peu près uniforme, quoiqu'elle diffère probablement dans leurs veines et leurs artères. Chez les sèches, il y a trois cœurs pour la circulation du sang. Le premier, placé au fond du sac qui renferme l'animal, envoie le sang à tout le corps par des artères; les veines le rapportent dans la veine cave, qui se divise en deux branches pour se rendre aux deux autres cœurs; ceux-ci envoient le sang aux branchies, d'où il sort pour retourner dans le premier cœur. Les mollusques rampans ou gastéropodes n'ont qu'un cœur, qui, recevant le sang des branchies, le distribue à tout le corps, d'où il revient dans les branchies par les veines. Il en est à peu près de même chez les crustacés. Mais les insectes sont pourvus d'un canal sanguin le long du dos; cet organe sert de cœur (*V. l'article CŒUR*), et en se contractant successivement, il pousse et ramène ensuite la liqueur qui y est contenue; car elle ne paroît pas en sortir, puisque ce canal ne présente aucune communication avec d'autres vaisseaux. C'est plutôt une *oscillation* qu'une *circulation*; aussi les insectes et les vers ne me paroissent point être réparés par les mêmes voies que les autres animaux. Je ne puis croire toutefois que la nutrition s'opère chez eux par une simple imbibition, comme on l'a prétendu, parce qu'un tel mode me paroît incompatible avec la formation des faisceaux fibreux, l'allongement, l'extension de tous les organes. On ne pourroit admettre cette supposition que dans les zoophytes, qui sont une masse muqueuse et molle, où l'on ne voit presque aucun organe et vaisseau circulatoire. En effet, les canaux aqueux

dont quelques genres sont munis (les oursins, les astéries, les méduses) ne font pas circuler une liqueur alimentaire, mais seulement l'eau dans laquelle ils sont plongés.

Dans les végétaux, on observe, à la vérité, une sève ascendante des racines aux tiges, et une sève descendante des feuilles et des tiges aux racines; mais il n'est point décidé qu'il s'exécute chez ces êtres une véritable circulation, bien que plusieurs naturalistes l'aient admise par analogie. *Voyez ARBRE.*

Après avoir considéré la circulation dans ses différens modes, suivant les classes et les familles des êtres organisés, examinons les phénomènes particuliers qu'elle présente.

Premièrement, dans tous les animaux chez lesquels existe une véritable circulation, il y a un ou plusieurs cœurs, agens musculaires pour faire mouvoir le liquide réparateur. Tels sont l'homme, les quadrupèdes vivipares, les cétacés, les oiseaux, les reptiles, les poissons, les mollusques nus ou testacés, et les crustacés. Tous les autres animaux paroissent privés d'un système de circulation proprement dit.

Secondement, les animaux à circulation sont tous munis nécessairement, soit de poumons, soit de branchies, ce qui forme une autre sous-division. Au contraire, tous les animaux sans cœur et sans véritable circulation ne respirent l'air que par des trachées ou des pores. Il en est de même des plantes où l'on n'a point trouvé de vraie circulation. Mais les espèces d'animaux à sang chaud et les reptiles, ont des poumons; la chaleur du sang paroît être toujours en rapport avec la quantité d'air respiré. Les poissons, les mollusques et les crustacés ont des branchies ou des ouïes qui séparent l'air dissous dans l'eau, parce que cette dernière division d'animaux est presque toujours plongée dans ce liquide, tandis que les précédens vivent assez constamment dans l'air. Les reptiles qui passent une partie de leur existence dans l'eau, comme les têtards de grenouilles et de salamandres, ont alors des branchies; ensuite, devenant terrestres avec l'âge, ils ne respirent plus que par des poumons; de là vient le changement de circulation qu'ils éprouvent, et que nous exposons aux mots **BRANCHIES** et **RESPIRATION**.

Troisièmement, tous les animaux pourvus d'un cœur ont aussi un foie; ce qui indique un mode particulier de nutrition et d'assimilation, qui ne se trouve point chez les insectes, les vers et les zoophytes privés de cet organe. Le système nerveux est, en général, plus étendu et plus considérable dans les espèces qui ont un cœur et une vraie circulation; la vie est aussi plus longue et plus active chez la plupart; le nombre des sens est supérieur à celui des autres espèces, puisqu'ils

ont presque tous l'organe de l'ouïe, qui manque aux animaux privés de cœur. Je soupçonne que ce sens sera découvert quelque jour dans les limaces et autres mollusques chez lesquels il n'est pas encore connu.

On doit surtout considérer l'influence des organes respiratoires sur le système de la circulation, parce qu'ils communiquent au sang des différences marquées qui le séparent en deux espèces : 1.^o le sang rouge artériel ; 2.^o le sang noir veineux, comme nous l'avons dit ci-devant ; mais les proportions respectives de ces deux sangs diffèrent suivant les classes d'animaux. Dans tous ceux à sang chaud, la quantité de l'un et de l'autre est à peu près égale ; mais la quantité de sang noir devient plus abondante à mesure qu'on descend l'échelle des espèces animales, parce que l'acte de la respiration devient moins énergique et s'obscurcit insensiblement chez elles. Consultez l'article RESPIRATION.

A mesure que la respiration devient plus imparfaite et se resserre davantage, la chaleur du sang diminue, et la circulation est plus lente ; le cœur, organe d'impulsion, est moins stimulé, moins actif, et les fibres du corps sont plus molles. Ainsi, vous verrez décroître l'irritabilité musculaire à mesure que vous descendrez des espèces de quadrupèdes vivipares et d'oiseaux, aux mollusques. La chaleur diminuera dans la même proportion ; car les oiseaux qui sont les plus chauds de tous les animaux, parce qu'ils respirent le plus abondamment, ont aussi des muscles extraordinairement irritables et mobiles, et une circulation très-rapide ; mais cette qualité de la fibre et cette fonction du cœur, diminuent à mesure qu'on descend vers les mollusques, chez lesquels la respiration est presque insensible, la chaleur à peu près égale à celle de l'atmosphère, la circulation lente et irrégulière, enfin la chair très-mollasse et visqueuse. Il en est de même à peu près des crustacés au-dedans de leur coque.

Dans l'homme et les animaux à sang chaud, la circulation est d'autant plus rapide, qu'ils sont plus voisins de leur naissance et de leur formation. A peine peut-on nombrer les contractions du cœur dans les fœtus, tant elles sont rapides ; car elles vont au-delà de cent quarante par minute. Il en est de même des petites espèces d'animaux à sang chaud. Au contraire, plus les êtres approchent de la vieillesse et de la mort, moins les contractions du cœur sont nombreuses. A cet égard, les gros animaux sont vieux, en comparaison des petites espèces ; car leur pouls est fort lent. Le bœuf a trente-six ou trente-huit pulsations par minute, le cheval trente-quatre, et l'éléphant encore moins ; mais celles d'un pigeon, d'un moineau, d'une souris, sont si précipitées, qu'on n'a presque

pas le temps de les compter. Les femmes ont aussi le pouls plus vif que les hommes ; elles ont environ quatre-vingts pulsations par minute ; l'enfant naissant a communément cent trente-quatre pulsations par minute ; il n'en a que cent vingt à trois mois , cent cinq à quatre ou six ans , quatre-vingt-dix à sept ans , quatre-vingt-cinq à quinze ans ; mais les tempéramens font varier ensuite cette progression , car les adultes , d'un tempérament phlegmatique , n'ont guère que soixante pulsations par minute , tandis que les bilieux en ont soixante-dix ou même plus au même âge. Pendant le sommeil , le pouls est aussi plus lent que dans le cours de la journée , et surtout le soir , car il est aussi moins agité le matin ; mais la quantité ordinaire des pulsations de l'homme est de soixante-dix par minute , comme l'avoit remarqué le célèbre Képler.

Les individus d'une grande taille ont aussi la circulation plus lente que les petits individus. Ainsi Senac attribue quatre-vingt-dix pulsations par minute aux enfans hauts de deux pieds , quatre-vingts à ceux qui ont quatre pieds , soixante-dix aux hommes de cinq pieds , et soixante aux hommes de six pieds de haut. En effet , les géans ont tous le pouls fort lent , et ils sont mous et lâches. Le mouvement , la nourriture , augmentent l'activité de la circulation , de même que les maladies fébriles. (*V. Bordeu , Recherches sur le pouls par rapport aux crises , etc.*) Pendant le sommeil , la vivacité du pouls décroît de dix pulsations par minute ; le froid et l'hiver la ralentissent aussi. Par une cause inverse , la chaleur et l'été l'augmentent. Aussi les hommes des pays chauds ont la circulation plus rapide que ceux des pays froids ; ceux-ci n'ont que soixante à soixante-cinq pulsations en hiver ; les Orientaux en ont cent , et les habitans de l'équateur , jusqu'à cent vingt par minute en été. Les colimaçons , dont le corps est , pour ainsi dire , toujours en hiver , à cause de sa froideur , ont un pouls fort lent. Dans les passions et le travail d'esprit , le nombre des pulsations de l'homme est bien augmenté. L'opium le diminue , parce qu'il fait dormir et suspend l'excitabilité des organes. Les animaux à sang rouge et froid ont peu de pulsations. L'anguille en a trente par minute , la vipère vingt-huit ; la tortue n'en a guère plus de treize.

Plus le cœur est gros , proportionnellement à la masse du corps , plus la circulation sera prompte et rapide ; c'est ce qu'on reconnoîtra en comparant la vitesse du sang et la masse du cœur dans l'homme et dans le poisson , le reptile et le mollusque.

Comme la chaleur augmente la vitesse de la circulation , et que le froid la diminue , les animaux qui passent l'hiver dans un état d'engourdissement , tels que les loirs et les marmottes ,

ont le sang dans une sorte de stagnation; chez eux, la circulation est comme suspendue, ou du moins insensible. Par la même raison, ils respirent peu ou point du tout, et ne mangent pas. Ils sont dans un état purement végétal, comme la plantule dans la graine. Ils ont une vie en puissance, non en action. Les femmes plongées dans un accès violent d'hystérie, dans certaines suffocations, peuvent éprouver le même état de stupeur.

Souvent la circulation n'est pas d'une égale vitesse dans tous les membres du même individu, soit à cause d'une hémiplégie, d'une paralysie, soit par quelque autre particularité ou mode d'excitation de chaque organe.

Nous verrons à l'article de la RESPIRATION, les causes de la chaleur des animaux. Elles n'appartiennent pas directement à la circulation, quoique, en général, les espèces aient plus de chaleur à mesure que leur circulation est plus rapide; mais il y a des raisons plus immédiates de ce fait important.

La nature recèle encore bien des secrets dont nous n'avons aucune connoissance. Nous ignorons, par exemple, les modifications vitales qu'exerce chaque organe sur le sang et la circulation, les différens usages du sang artériel et veineux dans certaines parties. Nous savons que le sang artériel est excitant et vivifiant; le sang veineux a des propriétés contraires; et s'il pénètre dans des artères, il y éteint la vie animale. Pourquoi celui-ci est-il si abondant dans la cavité abdominale, le système hépatique, celui de la veine-porte, etc.? Nous avons peu de données à ce sujet, et beaucoup d'hypothèses. (VIREY.)

CIRCULATION VÉGÉTALE. V. ARBRE et SÈVE.
(TOLL.)

CIRCURI. C'est l'un des noms de la CAILLE, en Sardaigne. (DESM.)

CIRCUS Brisson (*Règne animal*) donne ce nom aux espèces de son genre *accipiter*, qui sont plus ordinairement désignées par celui de BUSARDS. V. ce mot. (DESM.)

CIRE. Les ornithologistes ont appelé *cera* en latin moderne, la membrane épaisse et charnue qui couvre la base du bec de plusieurs oiseaux, et particulièrement des oiseaux de proie; les méthodistes français se sont approprié cette expression, qu'ils ont traduite par *cire*. (s.)

CIRE, *Cera*. On a dû remarquer à l'article ABEILLE, comment cet insecte va cueillir sur les fleurs la poussière des étamines, dont il fait de petits amas, et dont il charge ses deux pattes postérieures, pour transporter ce butin à son domicile, et en construire les gâteaux. On a regardé ces petites pelotes comme de la cire brute; cependant, quand on exa-

mine ces grains que les abeilles ont enlevés aux étamines des fleurs, on reconnoît aisément qu'ils ne sont pas de la cire, mais seulement la matière dont elle peut être composée. En pétrissant la cire ordinaire, quelque figure qu'on lui fasse prendre, ses parties restent toujours continues; elle est ductile, et la petite boule que l'abeille apporte à la ruche, ne l'est pas encore: elle ne se ramollit point entre les doigts, et s'y brise souvent, surtout lorsqu'elle est dépouillée de son humidité. On reconnoît toujours, à la vue simple, et encore mieux à la loupe, que la petite masse brute n'est qu'un assemblage de grains, dont chacun, malgré les pressions réitérées, a conservé sa figure. En mettant une petite pelote sur de la cendre chaude, si elle étoit de cire, dans un instant elle deviendroit coulante, au lieu qu'elle ne change pas de forme: elle jette de la fumée, se dessèche et se réduit en charbon. On peut faire au feu une autre expérience, qui prouve aussi décidément que la cire brute n'a pas les propriétés de la véritable: si on en forme un petit fil long que l'on présente à la flamme d'une bougie, il s'y allume, et brûle comme feroit un brin de bois sec et chargé de matière huileuse; mais il ne se fond pas comme se fondroit, sans brûler, un petit rouleau de cire. Cette matière également jetée dans l'eau, tombe et reste au fond, au lieu que la cire remonte et reste à la surface.

Ainsi, dans la supposition, généralement admise antérieurement aux curieuses expériences de M. Hubert fils, que le pollen des fleurs forme la base de la cire, il est nécessaire que cette matière reçoive dans le corps des abeilles une élaboration particulière, pour qu'elle devienne de la cire véritable. Mais nous avons vu aux articles ABEILLE et BOURDON, que, suivant ce naturaliste, la poussière des étamines, récoltée par ces insectes, n'est destinée qu'à la nourriture de leurs larves; qu'ils ne peuvent la convertir en cire, et que cette dernière substance n'est produite que par le miel ou des matières saccharines, dont la sécrétion se fait dans des organes particuliers, et qui transsude par les intervalles des anneaux intermédiaires de l'abdomen.

Cependant, la cire et le miel, soumis à l'analyse chimique, présentent, dans leurs élémens, des différences remarquables. Quelles que soient ces difficultés contre l'opinion de M. Hubert fils, ses expériences nous paroissent avoir été faites avec ce soin et cette sagacité qui distinguent cet habile observateur. M. Lombard, dans la cinquième édition de son *Manuel des Propriétaires des Abeilles*, rapporte un nouveau fait qui vient à l'appui de la théorie de M. Hubert. M. Chevreuil s'occupe actuellement d'une nouvelle analyse

chimique de ces deux substances. Il nous en fera probablement connoître les résultats, et nous espérons être à temps d'en donner l'extrait à l'article MIEL. (O. L.)

CIRI APOA. Nom brasilien d'un crabe rapporté sans doute à tort à l'espèce du CRABE MÉNADE (*Cancer mœnas*). (DESM.)

CIRIÉ. Nom languedocien du CERISIER. (LN.)

CIRIEGO, CÉRASA et CIRIEGIO. Noms donnés en Italie au CERISIER. (LN.)

CIRIER. L'AGRIC COULEUR DE CIRE de Jacquin porte ce nom en France. (B.)

CIRIER. On donne ce nom à deux ou trois arbres dont les fruits donnent, par ébullition, une substance analogue à la cire et bonne à brûler lorsqu'elle est fabriquée en bougie. C'est à l'espèce de GALÉ qui croît dans l'Amérique septentrionale qu'il est appliqué le plus communément. (B.)

CIRKELBAUM. L'un des noms allemands du pin sauvage (*Pinus sylvestris*, L.). (LN.)

CIRLO. C'est, en Italie, le BRUANT ZIZI; et *cirlo matto* le BRUANT FOU. (S.)

CIRLUS. V. BRUANT. (DESM.)

CIRON, *Siro*. On désigne vulgairement, sous ce nom, les plus petits insectes, et particulièrement les espèces du genre *acarus* de Linnæus. Cette dénomination est restreinte, dans notre méthode, à un genre d'arachnides trachéennes, de la famille des holètes, et de la tribu des phalangiens. On le distingue à ses mandibules saillantes, presque aussi longues que le corps, et à ses yeux écartés, soit sessiles, soit portés chacun sur un tubercule.

L'espèce d'après laquelle j'ai établi ce genre, le CIRON ROUGEATRE, *Siro rubens*, est d'un rouge pâle, avec les pieds plus clairs. Je l'ai trouvée, dans les départemens méridionaux de la France, au pied des arbres, sous la mousse. Elle est représentée pl. 6, fig. 2 du premier volume de mon *Genera crustac. et insectorum*. Elle se rapproche du *phalangium rubens* d'Herman; et l'on peut rapporter au même genre les acares qu'il nomme *crassipes* et *testudinarius*. Son genre *ciron* est le même que celui que nous nommons *bdelle*. V. son *Mémoire aptérologique*. (L.)

CIROS. Nom welsch de la rose sauvage (*Rosa canina*, Linn.). (LN.)

CIRPO et ESCIRPO. Noms espagnols des scirpes (*scirpus*). (LN.)

CIRQUE. Les géologues ont donné ce nom à des espaces circulaires ou elliptiques, qui sont environnés d'enceintes de rochers abruptes, ou même de montagnes escarpées. Ces en-

PROPERTY OF
MUSEUM OF
COMPARATIVE ZOOLOGY

ceintes, qui ont quelquefois deux ou trois lieues de circonférence, ont quelque ressemblance avec les petits ouvrages des hommes qui portent le même nom. Elles se trouvent dans la partie centrale et la plus élevée des chaînes de montagnes primitives; et c'est un des faits géologiques les plus propres à jeter du jour sur la formation de cet ordre de montagnes; mais il paroît qu'il a été jusqu'ici couvert d'un voile impénétrable; je tâcherai de le soulever dans un traité particulier de géologie. (PAT.)

M. Faujas a donné la description et la figure du cirque basaltique d'Arhuacregs, dans l'île de Muhl, l'une des Hébrides. V. le t. 2 de ses *Essais de Géologie*, pl. 29. (LUC.)

CIRQUINCHUM ou **CIRQUINÇON**. Nom que l'on donne communément au *tatou à dix-huit bandes* de la Nouvelle-Espagne, et que Buffon a adopté pour distinguer cette espèce des autres. V. **TATOU**. (DESM.)

CIRRÈE. Synonyme de **VRILLE**. (B.)

CIRRHINE, *Cirrhinus*. Sous-genre introduit, par Cuvier, parmi les **ESOCES**, pour placer l'**ESOCE CIRREUX** de Bloch. Ses caractères sont : nageoire dorsale grande; barbillons sur le milieu de la lèvre supérieure. (B.)

CIRRHIPODES ou **CIRRHIPÈDES**. On a donné ce nom à un groupe d'animaux intermédiaires par leur organisation entre les mollusques et les insectes, et qui composent le genre **ANATIFE** (*anatifia*, Linn.). (DESM.)

CIRRHITE, *Cirrhitis*. Poisson de la mer des Indes, dont on doit la connoissance à Commerson. Il est de la division des **ABDOMINAUX**, mais a de grands rapports de forme avec les **THORACINS**, ressemblant beaucoup aux **HOLOCENTRES** ou aux **PERCHES**. Le genre qu'il forme a pour caractères: sept rayons à la membrane des branchies, le dernier très-éloigné des autres; des barbillons réunis par une membrane, et placés auprès de la pectorale, de manière à représenter une nageoire semblable à cette dernière. (B.)

CIRRITES des anciens. Pierres qu'on trouvoit dans l'estomac de l'épervier: on leur attribuoit les mêmes vertus qu'aux autres pierres ou calculs qu'on retiroit du corps d'autres animaux. (LN.)

CIRSE, *Cirsium*, Gærtn. Nom donné, par Tournefort, à quelques espèces de **CHARDONS** et de **SERRATULES**, dont les calices ne sont pas épineux. Aujourd'hui ce genre est rétabli par quelques botanistes qui le précisent, en ajoutant au caractère de Tournefort, celui d'avoir des aigrettes plumeuses et un réceptacle couvert de paillettes. Les cirses ren-

ferment un assez grand nombre d'espèces, qu'on trouvera mentionnées sous le nom de CHARDON. (B.)

CIRSE BEAM. Nom donné au cerisier dans quelques cantons de l'Angleterre. (LN.)

CIRSÈLE, *Cirsium*. Genre de plante établi par Gærtner Il est de la syngénésie polygamie égale, et a pour caractères : un calice imbriqué de folioles épineuses ou non épineuses ; un réceptacle chargé d'écaillés soyeuses, les fleurs du disque hermaphrodites et celles de la circonférence femelles et linguées ; les semences sont toutes semblables et leurs aigrettes sont plumeuses. Ce genre est un dédoublement des ATRACTYLIDES, et a pour type l'ATRACYLIDE PRISONNIÈRE, *Atractylis cancellata*, Linn. Il a aussi été fait par Allioni, sous le nom d'ACARNE. (B.)

CIRSION, **CIRSIUM**, Dioscoride, Pline, etc. Ce nom étoit donné à une plante épineuse à laquelle on attribuoit la vertu de guérir les varices, *cirsos* en grec. Suivant quelques auteurs, cette plante seroit le *serratula arvensis*, L. Tournefort en a fait le nom d'un genre que Linnæus avoit réuni aux chardons (*carduus*), qu'Adanson avoit confondu avec l'artichaut, et que Ventenat a rétabli de nouveau. V. CIRSE. Au reste, d'autres plantes de la syngénésie ont reçu ce nom ; elles sont placées maintenant dans les genres SERRATULE, LIATRIS, CHARDON (*carduus*), QUENOUILLE (*cnicus*). (LN.)

CIRTODAIRE. Nom donné, par Daudin, aux GLYCIMÈRES de Lamarck. (B.)

CIRUELO. Nom espagnol du prunier (*prunus domestica*, Linn.). (LN.)

CIS, *Cis*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des xylophages.

Latreille a formé ce genre de plusieurs insectes, qui avoient été placés parmi les vrillettes et les dermestes, et qui cependant s'en éloignent beaucoup par leurs caractères, et même par leurs habitudes.

Leurs tarsi n'ont que quatre articles ; leurs antennes n'en offrent que dix, et se terminent en massue perfoliée ; leurs palpes maxillaires sont beaucoup plus grands que les labiaux, et plus gros à leur extrémité ; ceux-ci sont presque sétacés ; leur corps est ovale, rebordé et déprimé ; la tête, qui s'enfonce en partie dans le corselet, présente, dans plusieurs mâles, deux petites éminences, comme celle de plusieurs mâles d'hétéromères, qui se nourrissent des mêmes substances qu'eux ; le corselet est large ; les pieds sont courts, avec les trois premiers articles des tarsi égaux et velus.

Les cis sont très-petits et ont des couleurs sombres ; on les trouve à la fin de l'hiver, et au commencement du printemps, dans les bolets coriaces, qui croissent sur les saules, les vieux troncs de chênes ; ils y sont quelquefois en grande quantité, et se tiennent à la partie inférieure du bolet ; dès qu'on s'approche pour les prendre, ils replient leurs pattes et leurs antennes contre leur corps et se laissent tomber.

L'espèce de ce genre, la plus commune aux environs de Paris, et qu'on trouve au printemps, est le **CIS DU BOLET** ; il est d'un brun obscur ; son corselet et ses élytres présentent de légers reflets soyeux ; ses pattes sont testacées. Il faut rapporter au même genre l'*anobium reticulatum* de Fabricius, espèce que l'on trouve dans la forêt de Fontainebleau. (O.-L.)

CIS. Nom polonais de l'if (*taxus baccata*, L.). (LN.)

CIS, CISTRÉ, SAVEL ou TAPARAS. Noms que l'on donne, en Languedoc, à une roche graveleuse de granite calciné, qui s'émie facilement et qui sert à amender les terres. (L. d. Sauvage.) (LN.)

CISARUM. V. **SISARUM, CHERVI, BERLE.** (LN.)

CISERRE, SISERRE. Noms vulgaires de la **GRIVE DRAINE.** (V.)

CISHE. Nom vulgaire du **CYGNE.** (V.)

CISIOLA ou CISIOLETA. Nom vénitien des hironnelles. (DESM.)

CISNE. C'est le **CYGNE**, en espagnol et en portugais : on l'emploie aussi par corruption en France et en Italie. (DESM.)

CISSA. Nom grec de la **PIE.** (V.)

CISSAMPELOS (*Vigne-lierre*, en grec). Nom appliqué, par les anciens, à une plante qui grimpoit comme la vigne, et dont les feuilles étoient semblables à celles du lierre. L'on a pensé que ce pouvoit être le liseron des champs ou le liseron althéoïde (*convolvulus altheoides*, L.) et les persicaire lisserolle et des buissons (*polygonum convolvulus et dumetorum*. Linn.). V. **Fuchsius, Lécluse, Lobel, Dodonée et Adanson.** Linnæus a donné ce nom à un genre de la famille des **MÉNISPERMES**, dont les espèces sont sarmenteuses, et dont aucune n'a été connue des anciens. V. **PAIREIRE.** (LN.)

CISSANTHEMON, Dioscoride. L'un des noms donnés par les Grecs anciens au **CYCLAME.** (LN.)

CISSARON. Adanson regarde comme une espèce de ciste, la plante ainsi nommée par Dioscoride. (LN.)

CISSION, de Dioscoride. Cette plante paroît être une espèce d'asclépiade. (LN.)

CISSITE, Cissites. Lat. Genre d'insectes, ne formant plus qu'une division dans celui d'**HORIE.** V. Ce mot. (L.)

CISSITIS. Pline dit que le *cissitis* étoit une pierre blanche dans laquelle on voyoit comme des feuilles de lierre. On ne sait de quelle pierre il a voulu parler : elle s'appelloit encore *cittites* et *ciytes*. (LN.)

CISSOPHYLLUM (*feuille de lierre*). Dioscoride donnoit ce nom à un cyclame, et peut-être au *Cyclamen hederæfolium*, L. (LN.)

CISSOPIS. Nom générique du **PILLURION**. V. ce mot. (v.)

CISSOS. Nom grec du lierre, que les Latins appelloient *cissus* et *hedera*. Linnæus en a fait le nom d'un genre (**ACHIT**), dans lequel il ne se trouve que des plantes inconnues à Dioscoride, Pline, etc. Tournefort et Adanson avoient considéré ce genre *cissus* comme ne devant pas être séparé de celui de la vigne. La salvadore de Perse a été décrite comme une espèce du genre *cissus* de Linnæus, par Forskaël (*cissus arborea*). (LN.)

CISTE, *Cistus*. Genre de plantes de la polyandrie monogynie, et de la famille des cistoïdes, dont les caractères sont d'avoir : un calice à cinq folioles ovales, pointues, dont deux sont extérieures et souvent plus petites ; cinq pétales arrondis ou en cœur, très-ouverts et disposés en rose ; un grand nombre d'étamines ; un ovaire supérieur, arrondi, à style court, à stigmate en tête aplatie ; une capsule obronde ou ovale, environnée par le calice, s'ouvrant en trois, en cinq ou en dix valves, uniloculaire ou divisée en autant de loges que de valves, et contenant des semences petites et nombreuses.

Tournefort avoit fait deux genres, des plantes qui composent aujourd'hui celui des *cistes*. Voyez au mot **HÉLIANTHÈME**.

Quelques botanistes ont voulu, dans ces derniers temps, renouveler cette séparation ; mais ils n'ont pas été écoutés. Quoi qu'il en soit, on reconnoît généralement la nécessité de faire deux sections dans ce genre, qui contient près de cent espèces.

Les *cistes* sont principalement propres aux parties méridionales de l'Europe, et surtout à l'Espagne. On n'en connoît que quatre en Amérique, et pas un seul dans l'Inde, la Chine, et les îles qui en dépendent. Les bords asiatiques et africains de la Méditerranée en fournissent aussi.

Les grandes espèces de *cistes* servent, en Espagne, de bois à brûler, et on retire, de quelques-uns, une résine odorante connue sous le nom de *laudanum* ; mais, en général, ils sont d'une bien petite utilité pour l'homme. Si leurs fleurs étoient plus durables, beaucoup seroient propres à

être employées dans les jardins d'ornement; mais quelques heures les voient naître et périr. Cependant on y cultive plusieurs de leurs espèces, surtout de celles qui conservent leurs feuilles et qui craignent le moins la gelée. Certaines ont leurs étamines irritables, au point qu'on les voit souvent agitées sans causes apparentes.

Parmi les cistes proprement dits, et dont la fleur est rouge, il faut distinguer :

Le CISTE VELU. Arbrisseau agréable, celui qui est le plus connu ou le plus employé dans les jardins d'ornement, et qui croît naturellement dans les parties méridionales de l'Europe. Ses caractères sont d'être frutescent, sans stipules, et d'avoir les feuilles ovales, pétiolées, hérissées; les pédoncules longs et uniflores.

Le CISTE DE CRÈTE, qui est frutescent, sans stipules, dont les feuilles sont ovales, pétiolées, rugueuses, hérissées, ondulées sur leurs bords; les pédoncules courts, uniflores; les feuilles calicinales velues, et terminées en pointe. C'est de cette espèce que l'on tire le *laudanum* dans l'île de Candie, où il croît abondamment.

Le *laudanum* est une résine gluante, d'un roux noirâtre, et d'une odeur assez agréable, que l'on emploie en médecine, extérieurement, comme émollient, atténuant, et intérieurement, comme astringent, fortifiant et calmant. Elle entre dans plusieurs emplâtres, dans les pastilles odorantes, et dans la thériaque. Les habitans de l'Archipel en portent souvent à la main pour en respirer le parfum. On la croit spécifique contre la peste.

Pour récolter cette résine, on promène, pendant les plus grandes chaleurs de l'année et du jour, sur les cistes, des lanières de cuir attachées à un bâton. La matière résineuse fluide, qui transpire des feuilles de ces arbustes, s'y attache, et on la râcle avec un couteau. Un homme peut, par ce moyen, en ramasser jusqu'à deux livres par jour.

Parmi les cistes proprement dits, dont la fleur est blanche, il faut citer :

Le CISTE A FEUILLES DE LAURIER, le CISTE DE CHYPRE, et le CISTE LADANIFÈRE, qui ont beaucoup de rapports entre eux. Les caractères de ce dernier sont d'être frutescent, sans stipules; d'avoir les feuilles presque sessiles, connées, lancéolées, linéaires, glabres en dessus, velues en dessous, les pédoncules uniflores et garnis de bractées. Cette espèce couvre en Espagne des cantons fort étendus, ainsi que je l'ai remarqué pendant mon voyage dans ce pays. Les extrémités de ses rameaux, et leurs feuilles, sont garnies d'une résine gluante, plus abondante pendant l'été; c'est un véritable *lauda-*

num. Les Espagnols font bouillir ces parties, dont la résine monte à la surface de l'eau, et se recueille aisément. On l'emploie dans le pays, mais elle est peu estimée. *V. pl. B. 16* où cet arbrisseau est figuré.

Parmi les cistes hélianthèmes à feuilles dépourvues de stipules et à tiges ligneuses, se trouvent :

Le CISTE A OMBELLE, dont les feuilles sont opposées, linéaires, recourbées en leurs bords, et les fleurs en ombelle à l'extrémité des rameaux. C'est un sous-arbrisseau qui vient en touffe, et qui n'est pas sans agrément au moment où il est en fleur. Il se trouve dans les parties méridionales de la France, et très-communément à Fontainebleau près Paris, lieu où croissent beaucoup d'autres plantes que, comme celle-ci, on ne trouve plus qu'à cent lieues au midi.

Le CISTE À FEUILLES DE MYRTE, qui est couché, frutescent, et dont les feuilles sont ovales, oblongues, aiguës, blanches en dessous, vertes et velues en dessus, et les fleurs en ombelle. Cette espèce se trouve dans la partie intérieure de la France, sur les collines arides.

Le CISTE A FEUILLES MENEUES, dont les feuilles sont linéaires et alternes, celles de la base plus courtes, et le pédoncule uniflore. Cette espèce se trouve dans les pays secs et pierreux, dans les sables arides de Fontainebleau.

Parmi les cistes hélianthèmes à feuilles dépourvues de stipules et à tiges herbacées, on compte :

Le CISTE TACHÉ, qu'on rencontre très-abondamment dans toute la France, sur le bord des bois dont le sol est aride et sablonneux. Ses caractères sont d'avoir la tige rameuse, les feuilles opposées, lancéolées, velues, à trois nervures, les rameaux presque sans bractées. Il est annuel, et sa fleur est jaune avec une tache pourpre à la base de chaque pétale. Cette fleur ne dure épanouie qu'une heure ou deux.

Le CISTE DE LA CAROLINE, dont Ventenat a publié une figure dans son *Recueil des plantes du jardin de Cels*, et qui, ainsi que je l'ai observé dans son pays natal, ne se trouve que dans les sables les plus arides. Ses caractères sont d'avoir les feuilles radicales presque rondes, et celles de la tige alternes, ovales, lancéolées et velues.

Les cistes hélianthèmes à feuilles accompagnées de stipules et à tiges ligneuses, qu'on doit principalement citer, sont :

Le CISTE HÉLIANTHÈME proprement dit, qui est couché, dont les feuilles sont oblongues, repliées, blanches en dessous, dont le calice est très-velu, et les fleurs jaunes. C'est

le plus commun de tous : on le trouve sur les collines sèches de l'intérieur de la France, qu'il couvre quelquefois de ses fleurs. Il y est presque toujours accompagné du CISTE BARBU, qui a les fleurs blanches, les feuilles vertes des deux côtés, et qui est barbu dans toutes ses parties, mais qui du reste lui ressemble complètement par sa manière d'être.

Parmi les cistes à tiges herbacées de cette division, il n'en est point qui soit dans le cas d'être cité préférablement au CISTE D'EGYPTE, dont les feuilles sont linéaires, pétiolées, le calice renflé et plus grand que la corolle : il est annuel.

Cavanilles a figuré un grand nombre de cistes dans ses *Icones plantarum*. (B.)

CISTÉES. Synonyme de CISTOÏDES. (B.)

CISTÈLE, *Cistela*. Geoffroy désigne ainsi un genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, que presque tous les autres entomologistes nomment, avec Linnæus, *byrrhus*, BYRRHE (*Voy. ce mot*); mais il est un autre genre du même ordre, auquel Fabricius a transporté la dénomination de *cistèle*, et c'est celui dont il s'agit dans cet article. Il appartient à la famille des sténélytres, section des hétéromères. Il se distingue des autres de la même famille, par ses tarses, dont tous les articles sont simples et ses mandibules sans fissure ou échancrure à leur extrémité, ou terminées par une seule dent formant la pointe. Ce genre a de l'affinité avec celui des hélops. Les antennes et les palpes varient un peu, selon les espèces; je n'ai point trouvé de limites précises entre cette coupe générique et celle des ALLÉCULES, *allecula*, qui en a été démembrée.

Les cistèles ont le corps allongé, peu convexe; les élytres coriaces, légèrement flexibles à leur extrémité, et deux ailes membraneuses, repliées; le corselet un peu rebordé; les antennes filiformes, de la longueur de la moitié du corps, composées de onze articles, dont le second court, et les suivans coniques; la tête distincte, plus étroite que le corselet; la bouche composée de deux lèvres, dont l'inférieure bifide; de deux mandibules simples, cornées; de deux mâchoires bifides; de quatre antennules filiformes; enfin les tarses filiformes, composés de cinq articles aux quatre pattes antérieures, et seulement de quatre aux postérieures.

Ces insectes ont été confondus avec les chrysomèles, les ténébrions et les mordelles; les antennes et les tarses les en distinguent suffisamment.

Les cistèles fréquentent les fleurs et volent avec assez de facilité: leurs larves sont encore inconnues.

Parmi un assez grand nombre d'espèces décrites, les plus connues sont :

La CÉRAMBOÏDE; elle est noire; le corselet est rétréci antérieurement; les élytres sont striées, testacées.

La SULPHUREUSE, pl. B. 27, 5, est jaune, à élytres sulphureuses.

La MURINE est noire, à élytres, antennes et pattes testacées. (O. et L.)

CISTÉLÉNIES, *Cisteleniæ*. Lat. Famille d'insectes coléoptères, composée des genres : OËDEMÈRE, CISTÈLE et RHINOMACER; elle est maintenant réunie à celle des STÉNÉLYTRES. (Voyez ce mot.) (L.)

CISTENBEAM. Nom du châtaignier dans la langue teutonique. (LN.)

CISTICAPNOS, *Cisticapnos*. Genre établi aux dépens des fumeterres. Il a pour type, la FUMETERRE VÉSICULEUSE. Il n'a pas été adopté. (B.)

CISTICERQUE. V. CYSTICERQUE.

CISTOÏDE. Plukenet (*Mant.* 50, tom. 46, f. 3) donne ce nom à un arbrisseau du Cap de Bonne-Espérance, qui est le *mahernia verticillata*, L. Il a été encore appliqué à une espèce de TURNÈRE, *turnera cistoïdes*, L.; à une HERSE; *tribulus cistoïdes*, L. Toutes ces plantes ressemblent aux cistes, surtout par la délicatesse et la couleur jaune de leurs fleurs. Ce nom est aussi celui d'une petite famille également appelée des *hélianthèmes*, et qui comprend le genre *ciste*. (LN.)

CISTOIDES, *Cistoïdæ*, Jussieu. Famille de plantes, dont les caractères de la fructification sont : un calice à cinq divisions; une corolle formée de cinq pétales; des étamines nombreuses; un ovaire simple, à style unique, à stigmate simple; une capsule polysperme, uniloculaire et univalve, ou multiloculaire et multivalve; à valves séminifères le long de leur partie moyenne; à placenta septiforme ou linéaire; des semences nombreuses, petites, à périsperme charnu, à embryon roulé en spirale ou à radicule simplement courbée sur les lobes.

Les plantes de cette famille ont leur tige frutescente, subfrutescente ou herbacée, et portent des feuilles simples, presque toujours opposées, munies ou dépourvues de stipules; les fleurs, d'un aspect agréable, sont communément disposées en grappes terminales, ou presque en ombelle corymbiforme. La durée de l'existence de ces fleurs est très-courte; leurs pétales ouverts en rose, se détachent ordinairement le jour où ils se sont épanouis.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la dix-neuvième de la treizième classe de son *Tableau du Règne végétal*, dont les caractères sont figurés pl. 17, n.º 5 du même ouvrage, duquel on a emprunté l'expression ci-dessus, seulement trois genres; encore le dernier ne lui convient – il qu'en partie: ce sont le CISTE, l'HÉLIANTHÈME et la VIOLETTE. (B.)

CISTRAS. Marne et tuf, en languedocien. (LN.)

CISTRE. Nom que les bergers du Mézin donnent à l'ÆTHUSE A FEUILLES CAPILLAIRES. (B.)

CISTRE. *V. Cis.* (LN.)

CISTULE. Sorte de tubercule creux, qui naît sur les LICHENS, se déchire dans sa maturité, et laisse voir au centre des fibres qui supportent les bourgeons séminiformes, au moyen desquels la reproduction s'opère (B.)

CISTUS. Nom latin du genre CISTE. Il vient du mot grec *cistos*, qui servait à désigner un arbrisseau. On croit que le *cistos* et le *kisteron* de Dioscoride, sont deux espèces du genre ciste de Linnæus, dont les nombreuses espèces portent le nom de cistus et de chamæcistus, dans presque tous les anciens ouvrages de botanique. Il y a encore des plantes qui, par leur ressemblance avec les cistes, soit par le port, soit par les fleurs, ont reçu ce nom. Ce sont des azalées, des kalmies, des ledons, des diosma, une turnère *turnera ulmifolia*, L., un téléphe, *telephium imperati*, des andromèdes et des rosages. *V. CISTE* et HÉLIANTHÈME. (LN.)

CITAMBEL. Nom malabare d'une espèce de Nymphæa (*N. stellata*, Willd. *Andr. bot.* t. 330), figurée par Rhéede, *Mal.* 11, tab. 27. (LN.)

CITA-MERDU. (Rhéed. *Mal.* 7, t. 21.) Nom malabare d'une espèce de ménisperme (*menispermum cordifolium*, Willd.) (LN.)

CITELLUS. Quelques anciens auteurs désignent par ce nom la MARMOTTE SOUSLIC. (DESM.)

CITERNE. Réservoir où l'on conserve l'eau de pluie, dans les lieux où l'on est privé des eaux de source. (PAT.)

CITHAREXYLLUM, bois de guittare en grec. Nom latin du genre GUITTARIN. Plukenet l'a donné, le premier, à une espèce de ce genre (*cithar. cinereum.* L.). Linnæus l'a rendu ensuite générique. (LN.)

CITHARINE, *Citharinus*. Sous-genre de poissons établi par Cuvier parmi les SALMONES, sous la considération de la bouche déprimée, dont le bord supérieur est formé en entier par les intermaxillaires; des maxillaires sans dents.

Le **SERRASALME CITHARINE**, de Geoffroy, pl. 5, de la partie des poissons du grand ouvrage de la Commission d'Égypte, sert de type à ce sous-genre. (B.)

CITLI. C'est, à la Nouvelle-Espagne, le **TAPÉTI**. (S.)

CITOCACION. L'un des noms donnés par les Romains à la caméléée (*Cneorum tricocon*, L.). (LN.)

CITRACCA, **CETRACCA**. Noms italiens du cétérach (*asplenium ceterach*, L.). (DESM.)

CITRAGO. Gesner donnoit ce nom à la mélisse : on sait que cette plante a l'odeur du citron. (LN.)

CITRANGULA. Cæsalpin donne ce nom à une variété âcre du citron. (LN.)

CITREOLLUS, Cæsalpin. C'est une variété du melon. (LN.)

CITREUM, Tournefort. *V.* **CITRUS**. (LN.)

CITRIA, **MALA CITRIA**. Noms donnés au cédrat, variété du citron. *V.* **CITRONNIER**. Suivant Lobel, ce seroit le cédrus de Théophraste. (LN.)

CITRIL. *V.* **SERIN CINI** et **VENTURON**, article **FRINGILLE**. (V.)

CITRINELLE. Dénomination que des ornithologistes ont donnée au bruant de France. *V.* **BRUANT** proprement dit. (S.)

CITRO et **PASTECO**. Noms languedociens d'une sorte de melon, dont la chair est ferme et verdâtre, et que l'on confit au sucre et au moût. (LN.)

CITROBALANUS, Daléch. C'est le **MYROBOLAN CITRIN**. (LN.)

CITROENKRUID. Nom hollandais de la mélisse officinale. (LN.)

CITROMYNTA. Nom donné, en suédois, à la menthe ou baume des jardins (*mentha gentilis*, L.). (LN.)

CITRON. Nom français du *papilio rhamni*, de Linn. (L.)

CITRON. Nom que porte le fruit du **CITRONNIER**. (D.)

CITRON DE MER. Nom vulgaire des **DORIS**. (DESM.)

CITRON DE TERRE. C'est l'**ANANAS**. (B.)

CITRONADE, **CITRONELLE**. Noms vulgaires de la mélisse (*melissa officinalis*, L.), et d'une espèce d'armoïse, (*artemisia abrotanum*, L.). Ces deux plantes, surtout la première, ont une odeur de citron assez forte. (LN.)

CITRONE. Nom italien des **CITRONS**. (LN.)

CITRONELLE. *V.* **CITRONADE**.

On appelle aussi de ce nom, la **MÉLISSE OFFICINALE**, et à Cayenne, le **GOYAVIER**. (B.)

CITRONEM KRANT. L'un des noms allemands de la mélisse officinale. (LN.)

CITRONNIER, *Citrus medica*, Linn. Arbre du genre des ORANGERS, originaire des pays chauds des deux continents, et appartenant à la famille des HESPÉRIDÉES. Quoique les différences spécifiques qui existent entre le citronnier et l'oranger soient bien caractérisées; comme ces deux arbres se ressemblent beaucoup, non-seulement par le port, mais par plusieurs de leurs parties; comme ils offrent d'ailleurs dans la beauté, le parfum et l'emploi de leurs fleurs et de leurs fruits, une foule de rapprochemens qu'il seroit difficile de présenter d'une manière agréable et sans se répéter, si l'un et l'autre étoient traités séparément; comme enfin leur culture est à peu près la même en Europe et dans leur pays natal, j'ai cru devoir les réunir dans un même article, pour l'avantage de ce Dictionnaire et du lecteur. Voy. l'article ORANGER. (D.)

CITROSME, *Citrosma*. Genre de plantes de la dioécie icosandrie, dont les caractères consistent en un calice campanulé ou urcéolé, dont le limbe a quatre ou huit dents; dans les fleurs mâles, sept à soixante étamines ovales, aplaties, pétaliformes; dans les fleurs femelles, trois à dix ovaires supérieurs, à styles tubulés et à stigmates simples.

Le fruit est une baie ovale, charnue, ombiliquée, recouverte par le calice, couronnée par son limbe, uniloculaire, se déchirant inégalement et avec élasticité pour la dispersion des semences, et contenant de trois à dix semences ovales, osseuses, à demi-enveloppées dans une arille charnue.

Ce genre, qui a été établi par Ruiz et Pavon, contient sept espèces d'arbrisseaux du Pérou, qui exhalent une odeur de citron. (B.)

CITROUILLE. Espèce du genre COURGE. (B.)

CITROUNELLA. Nom donné, en Languedoc, à la Mélisse officinale. (LN.)

CITRULLUS. Nom latin de la Citrouille. V. CITROUILLE. (LN.)

CITRUM. Différens botanistes anciens nomment ainsi le Citronnier (*Citrus medica*). (LN.)

CITRUS. Nom latin du genre CITRONNIER, dans lequel Linnæus a placé également l'Oranger. Selon quelques auteurs, le mot de *Citrus* dérive de celui d'une ville d'Asie, appelée *Citria*, *Citrea*. V. ORANGER. (LN.)

CITTA. Nom arménien du CHAT. (DESM.)

CITTA, *Citta*. Nom donné par Loureiro à un genre qu'il a établi sur le DOLIC BRULANT, figuré par Rumphius sous le nom de *Lobus littoralis*. C'est le *Mucuna* d'Adanson. V. DOLIC. (B.)

CITTITES. V. CISSITIS. (LN.)

CITULE, *Citula*. Poisson de la Méditerranée que Cuvier regarde comme devant former un sous-genre parmi les CARANX, sous la considération que les premiers rayons des nageoires dorsales et anales sont allongés en faux. Ce poisson n'a encore été ni décrit ni figuré. (B.)

CIUCIO. C'est un des noms de l'ANE, en italien. (DESM.)

CIUFOLOTTO. L'un des noms italiens des BOUVREUILS. (DESM.)

CIURO. Nom portugais de l'ÉCUREUIL. (DESM.)

CIUS. Nom de la HULOTTE sur les Alpes et du SCOPS, dans les pays piémontais que l'on appelle *les Langues*. (V.)

CIVADE. Nom du CRANÇON vulgaire. C'est aussi une variété d'AVOINE. (B.)

CIVADO DE MAR. (Avoine de mer). C'est le nom languedocien des Crevettes, crustacés du genre PALÆMON. (DESM.)

CIVE ou **CIVETTE.** Nom d'une espèce cultivée du genre AIL. La Cive est vivace, se plante ordinairement en bordure, et se multiplie par séparation des oignons. Ses caractères sont assez difficiles à exprimer; mais on la reconnoît facilement à sa hauteur, qui ne surpasse pas un demi-pied, lors même qu'elle est en fleur. Son goût est doux et aromatique. Cette espèce (*Allium schœuoprasum*, Linn.), est appelée en Angleterre, *Cives*, *Chives*; en Portugal, *Cebolinha d'Inglaterra*; en Espagne, *Cibolina*; et en Italie, *Cipoletta* et *Vetta*. V. AIL. (B.)

CIVELLE. On donne ce nom, sur la Loire-Inférieure, au PÉTRYMYZON BRANCHIALE, qu'on y prend en immense quantité, et que les pauvres consomment. Quelques personnes pensent que c'est une espèce particulière d'Anguille qui ne devient jamais plus grosse. (B.)

CIVETTA. Nom italien de la CHOUETTE COMMUNE, *Strix ulula*, Linn.). (DESM.)

CIVETTE, *Viverra*, Linn., Erxleb., Cuv. Genre de mammifères carnassiers, digitigrades, ayant pour caractères:

six incisives à chaque mâchoire, placées sur une même ligne; deux canines assez fortes et coniques; six molaires de chaque côté, à la mâchoire supérieure, savoir, trois fausses molaires un peu coniques et comprimées, une carnassière, grande, tranchante, aiguë et presque tricuspide, et deux tuberculeuses; six molaires également à la mâchoire inférieure, savoir: quatre fausses molaires, dont une tombe le plus souvent; une carnassière forte, bicuspide, avec deux tubercules du côté interne; une seule tuberculeuse fort grande. Le corps est de moyenne taille, svelte; la tête longue, le museau pointu; la langue recouverte de papilles cornées, comme celle des chats; la pupille se contractant en une ligne transversale; les oreilles courtes, arrondies et droites; les mamelles tantôt au nombre de six, savoir: quatre pectorales et deux ventrales; tantôt au nombre de quatre, toutes ventrales; tous les pieds à cinq doigts, dont les ongles sont à demi rétractiles; la queue longue, à peu près cylindrique, non prenante; un petit cœcum, etc.

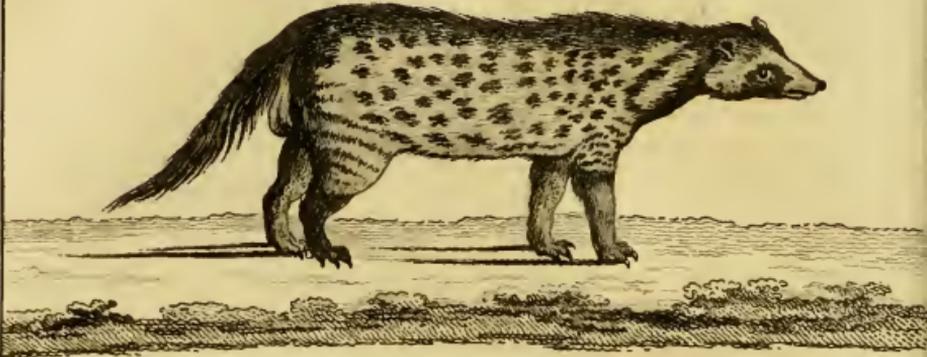
Dans ces animaux, on trouve, entre les organes de la génération et l'anus, une poche plus ou moins considérable ou un simple enfoncement de la peau qui renferme une matière grasse très-odorante, connue sous le nom de *faux musc* ou de *civette*.

Tous ces caractères se rapportent aux espèces comprises par Linnæus dans son genre *viverra*, genre dans lequel Gmelin et les autres nomenclateurs ont fait entrer ensuite des animaux qui sont de véritables martes; tandis qu'ils ont placé dans le genre des martes, des animaux qui appartiennent aux *viverra* de Linnæus.

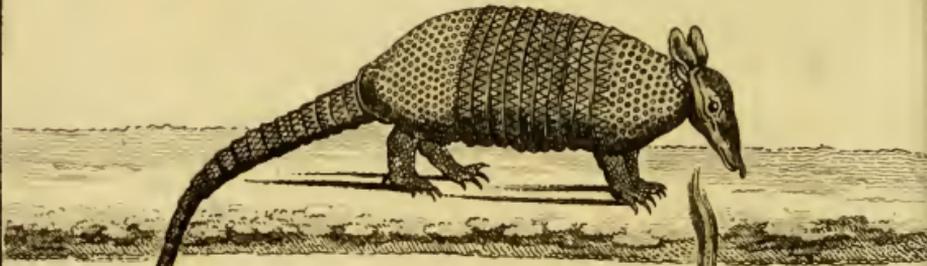
MM. Geoffroy et Cuvier avoient d'abord partagé ces *viverra* en deux genres distincts, savoir: les MANGOUSTES (*Ichneumon*) et les CIVETTES (*Viverra*), en renvoyant aux genres des martes et des mouffettes, les espèces qui leur venoient; et nous avons formé d'une espèce, le genre *suricate*, auquel Illiger a donné depuis le nom de *Ryzana*.

Dans son *Règne animal*, M. Cuvier remarquant que tous ces animaux présentent les mêmes caractères dans le nombre, la forme et la disposition de leurs dents, et la présence d'une poche plus ou moins étendue, plus ou moins divisée sous la queue, les réunit de nouveau, sous le nom générique de CIVETTES, *Viverra*. Néanmoins il les partage en quatre groupes distincts, auxquels il assigne les caractères suivans: 1.^o les *civettes* proprement dites: poche profonde, située entre l'anus et les organes de la génération, et divisée en deux sacs, se remplissant d'une pommade abondante, d'une forte odeur musquée; 2.^o les *genettes*: poche se réduisant à

3



1



2



Desceve del. 1. Cachicame. (tatou) 2. Callitriche. (Guenon.) 3. Civette. Foisard Sculp.

un enfoncement léger, formé par la saillie des glandes, et presque sans excréation sensible, quoiqu'il y ait une odeur très-manifeste; 3.^o les *mangoustes* : poche volumineuse simple, ayant l'anus percé dans sa profondeur; 4.^o les *suricates*, semblables aux mangoustes, mais n'ayant que quatre doigts à tous les pieds.

On ne peut disconvenir, en effet, que tous ces animaux ne soient très-voisins les uns des autres par leur organisation; cependant les genettes et les givettes semblent avoir un degré de ressemblance plus intime entre elles. Les mangoustes et les suricates aussi, se rapprochent davantage les unes des autres. Il y a dans le port, dans la forme de la queue, et jusque dans les couleurs du pelage, des caractères qui me paroissent encore suffisans pour faire séparer ces deux réunions d'animaux, et je trouve, de plus, dans la considération du nombre des doigts, des motifs suffisans pour subdiviser la dernière.

J'admets donc les genres *suricate*, *mangouste* et *givette*, en laissant dans ce dernier les deux premiers groupes distingués par M. Cuvier, ceux des *civettes* et des *genettes*.

Tous ces animaux sont de moyenne et même de petite taille; leur robe, dont le fond est gris ou fauve, est toujours marquée de bandes plus foncées et symétriques, ou de séries de taches disposées avec régularité, comme celles des chats; quelquefois l'épine dorsale est garnie de poils longs et susceptibles de former comme une sorte de crinière, lorsqu'ils se hérissent.

Ils habitent tous les contrées chaudes de l'ancien continent, telles que l'Afrique et l'Inde. Une seule espèce se trouve quelquefois en Europe, surtout en Espagne, et se rencontre rarement dans la France méridionale.

Leur nourriture consiste, comme celle des martes, en petits animaux qu'ils poursuivent avec beaucoup d'activité.

PREMIER SOUS-GENRE. — Les CIVETTES proprement dites, à poche profonde, divisée en deux sacs.

Première Espèce. — La CIVETTE proprement dite, *Viverra civetta*, Linn., Erxleb.; la CIVETTE, Buffon, tom. 9, pl. 34; Cuvier, Ménag. du Mus., pl. B. 24 de ce Dictionnaire.

La civette a deux pieds quatre pouces de longueur environ, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue; sa hauteur auprès des épaules est à peu près d'un pied; sa tête a six pouces, et sa queue quinze pouces de longueur; son museau est plus pointu que celui de la marte, mais moins que celui du renard; ses oreilles sont arrondies et courtes;

ses lèvres sont garnies de longues moustaches; le poil qui recouvre le corps est assez long et un peu grossier, surtout celui du derrière du cou et de la ligne dorsale, qui est susceptible de se relever et de former une crinière qui s'étend jusqu'à l'extrémité de la queue. Le fond de la couleur est un gris blanchâtre; toute la ligne dorsale est d'un noir-brun; les flancs sont marqués de taches irrégulières de la même couleur, plus grandes sur la croupe et le côté extérieur des cuisses qu'ailleurs; la gorge est aussi brune, avec des bandes obliques de chaque côté du cou; la tête est d'un gris blanchâtre, avec le menton, les joues et le tour des yeux bruns; la queue est brune, avec quelques taches plus claires vers sa base; le ventre est blanchâtre.

Les deux sexes ont une bourse semblable, située entre les parties de la génération et l'anus: cette bourse, qui s'ouvre au-dehors par une fente longitudinale, est ainsi décrite par M. Cuvier (*Ménag. du Mus.*): « Cette fente extérieure conduit dans deux cavités pouvant contenir chacune une amande; leur paroi interne est légèrement velue, et percée de plusieurs trous qui conduisent chacun dans un follicule ovale profond de quelques lignes, et dont la surface concave est elle-même percée de beaucoup de pores; c'est de ces pores que naît la substance odoriférante; elle remplit le follicule, et, lorsque celui-ci est comprimé, elle en sort, sous forme de *vermicelli*, pour pénétrer dans la grande bourse. Tous ces follicules sont enveloppés par une tunique membraneuse qui reçoit beaucoup de vaisseaux sanguins, et cette tunique est, à son tour, recouverte par un muscle qui vient du pubis, et qui peut comprimer tous les follicules, et, avec eux, la bourse entière, à laquelle ils s'attachent: c'est par cette compression que l'animal se débarrasse du superflu de son parfum. On a remarqué qu'outre la matière odorante, il s'en produit une autre qui prend la forme de soies roides, et qui se mêle à la première. La civette a, de plus, de chaque côté de l'anus, un petit trou d'où il découle une liqueur noirâtre et très-puante. »

La matière que renferment ces poches, a un parfum si fort, qu'il se communique à toutes les parties de l'animal; le poil en est imbu, et la peau pénétrée au point que l'odeur s'en conserve long-temps après la mort, et que de son vivant on ne peut en soutenir la violence, surtout si l'on est renfermé dans le même lieu. Lorsqu'on l'échauffe en l'irritant, l'odeur s'exalte encore davantage, et sa sueur même, très-fortement parfumée, est, dit-on, mais sans doute à tort, recueillie, et sert à falsifier le vrai parfum, ou, du moins, à en augmenter le volume. Les mâles fournissent plus de

pommade que les femelles; mais l'odeur de celles-ci est du double plus forte, selon quelques auteurs.

Les civettes sont naturellement farouches, et même un peu féroces; cependant on les apprivoise facilement, au moins assez pour les approcher et les manier sans grand danger; elles sont agiles et même légères, quoique leur corps soit assez épais; elles sautent comme les chats et peuvent aussi courir comme les chiens; elles vivent de chasse, surprennent et poursuivent les petits animaux, et surtout les oiseaux; elles cherchent, comme les renards, à entrer dans les basse-cours pour emporter les volailles; leurs yeux brillent la nuit, et il est à croire qu'elles voyent dans l'obscurité. Lorsque les animaux leur manquent, elles mangent des racines et des fruits: elles boivent peu, et n'habitent pas dans les terres humides; elles se tiennent volontiers dans les sables brûlans et dans les montagnes arides. Elles produisent en assez grand nombre. Elles ont la voix plus forte et la langue moins rude que le chat; leur cri ressemble assez à celui d'un chien en colère.

On appelle en français, *civette*, l'humeur onctueuse et parfumée que l'on tire de tous les animaux de ce genre; on la nomme *zibet* ou *algallia* en Arabie, aux Indes et dans le Levant, où l'on en fait un plus grand usage qu'en Europe. On ne s'en sert presque plus dans notre médecine, où elle étoit employée en teinture, comme stimulant et antispasmodique. Les parfumeurs s'en servent encore quelquefois et la font entrer principalement dans la poudre de Chypre; les marchands de tabacs en parfument des tabacs de choix; et les confiseurs en font entrer dans la composition des pastilles et autres dragées odorantes.

Pour recueillir le parfum, les Nègres de Guinée, les Indiens et les Levantins mettent l'animal dans une cage étroite, où il ne peut se tourner; ils ouvrent la cage par le bout, tirent l'animal par la queue, le contraignent à demeurer dans cette situation, en mettant un bâton à travers les barreaux de la cage, au moyen duquel ils lui gênent les jambes de derrière; ensuite ils font entrer une petite cuiller dans le sac qui contient le parfum; ils râclent avec soin toutes les parois intérieures de ce sac, et mettent la matière qu'ils en tirent dans un vase qu'ils recouvrent avec soin; cette opération se répète deux ou trois fois par semaine. La quantité de l'humeur odorante dépend beaucoup de la qualité de la nourriture et de l'appétit de l'animal; il en rend d'autant plus, qu'il est mieux et plus délicatement nourri; de la chair crue et hachée, du riz, de petits animaux, des oiseaux, de la jeune volaille, et surtout du poisson, sont les mets

qu'il faut lui offrir, et varier de manière à entretenir sa santé et exciter son goût; il lui faut un peu d'eau; et quoiqu'il boive rarement, il urine fréquemment, et l'on ne distingue pas le mâle de la femelle à leur manière de pisser. Les civettes, quoique originaires des contrées les plus chaudes de l'Afrique, peuvent cependant vivre dans les pays tempérés et même froids, pourvu qu'on les défende avec soin des injures de l'air, et qu'on leur donne des alimens succulens et choisis : on en nourrit, selon Buffon, un assez grand nombre en Hollande, où l'on fait commerce de leur parfum. La civette faite à Amsterdam est préférable à celle qui vient du Levant ou des Indes, qui est ordinairement moins pure : celle qu'on tire de Guinée, où l'animal est plus commun que dans aucune contrée de l'Afrique, seroit la meilleure de toutes, si les Nègres, ainsi que les autres peuples qui en font le commerce, ne la falsifioient en y mêlant des suc de végétaux, comme du laudanum, du storax et d'autres drogues balsamiques et odoriférantes.

Les Nègres du Darfourh placent dans la poche à musc de ces animaux, un petit morceau de beurre, ou d'autres corps gras; ils les irritent, ensuite les frappent, ce qui accélère la sécrétion de la matière odorante, laquelle se mêle au corps gras, et le pénètre tellement qu'il a presque autant d'effet que la pommade elle-même. Les femmes du Darfourh emploient ce beurre imprégné de civette, pour huiler leurs cheveux.

La civette a reçu quelquefois le nom de *chat-civette* et de *chat-musqué*; les habitans du Congo l'appellent *nzfusi* ou *nzime*. En Éthiopie, elle porte le nom de *kankan*, et en Guinée, celui de *kastor*.

La civette, par la forme de son corps, et surtout par la crinière que l'on remarque tout le long de son dos, a quelques traits de ressemblance avec l'*hyène*; aussi Belon l'a-t-il regardée comme étant l'*hyæna* des anciens. Un autre auteur l'a prise pour le *pardalis*, qui, selon les savantes recherches de M. Cuvier, est bien notre panthère.

Deuxième Espèce. — Le ZIBETH ou ZIBET, *Viverra zibetta*, Linn.; le ZIBETH, Buff., tom. 9, pl. 31.

L'on a long-temps confondu cet animal avec la civette, parce qu'il a, comme ce dernier quadrupède, près des parties de la génération, une poche qui contient une humeur huileuse et odoriférante, qui entre dans les parfums. Mais, quoique indépendamment de cette conformité dans le produit, ces deux animaux se ressemblent encore sous d'autres rapports, ils n'en forment pas moins, ainsi que l'a reconnu Buffon, deux espèces distinctes et séparées. Le pelage du

zibeth est cendré, avec des ondes noires; et sa queue est marquée d'anneaux alternativement de ces deux couleurs; il a le museau moins gros, les oreilles plus longues et plus larges, le poil plus court et moins roide, la queue beaucoup plus longue, etc.

Le zibeth habite, comme la civette, les contrées moyennes de l'Afrique, et c'est à tort, ainsi que l'a remarqué M. Cuvier, que Buffon a voulu établir entre ces deux espèces une distinction de climats qu'il n'est pas possible d'admettre. « Il est bien vrai, dit-il, que la civette se trouve en Afrique; mais il n'est pas prouvé qu'elle n'existe que là, ni qu'elle y existe seule; on pourroit même douter qu'il y ait aucune preuve certaine que le zibeth vient de l'Asie. » Les zibeths figurés dans les ouvrages de Gesner, la Peyronie et Belon, étoient tous des animaux d'Afrique.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous venons de rapporter au sujet des habitudes et de la liqueur onctueuse de cet animal, parce qu'elles sont les mêmes dans le zibeth.

SECOND SOUS-GENRE. — Les GENETTES, *poches réduites à un léger enfoncement.*

Troisième Espèce. — La GENETTE, *Viverra genetta*, Linn.; la GENETTE, Buff., tom. 9, pl. 36; *Civette de Malaca*, Sonnerat, *viverra malaccensis*, Gm.; la *Genette du Cap*, Buff., tom. 8, pl. 58; le *Chat bizaam* de Vosmaër; *viverra tigrina*, Gmel.; la *Genette de France* de Buffon, Suppl. tom. 3; la *Genette noire*, mal à propos figurée sous le nom de *Genette de France*, Suppl., tom. 3, pl. 47.

La genette est beaucoup plus petite que la civette. La longueur de son corps est de dix-huit pouces environ; celle de la queue presque égale; la hauteur du train de devant n'est que de sept à huit pouces.

Sa forme allongée, ses pattes courtes, la font ressembler jusqu'à un certain point aux martes, comme la taille haute et la crinière de la civette, rapprochent cet animal des hyènes.

Le museau de la genette est très-aigu; ses oreilles sont pointues; sa fourrure, composée d'un poil doux, est d'un cendré brillant taché de noir; ces taches sont tellement rapprochées vers le dos, qu'elles paroissent former des bandes continues, qui s'étendent tout le long du corps; une de ces bandes va depuis la tête, le long du cou et de l'épine du dos jusqu'à la queue, autour de laquelle sont six ou huit anneaux noirs, sur un fond gris clair; le bout en est noir;

au-dessous de chaque œil est une tache blanche , très-apparente. Le museau est noirâtre; le front est marqué d'une ligne de la même couleur , ainsi que le dessus de chaque œil. Une bande oblique , partant de celle du dos , se voit sur chaque épaule. Les taches des flancs sont disposées en séries longitudinales et se portent sur les cuisses; elles sont moins serrées près du ventre que vers le dos; le ventre est gris; les pattes antérieures grises en avant et brunes en arrière; les postérieures sont brunes avec le pied gris.

Le mâle a la tête plus grosse que la femelle, et son pelage est d'un gris plus foncé. Dans les deux sexes, la ligne dorsale noire est formée de poils plus longs qui font une sorte de crinière à peine sensible depuis le col jusqu'à la base de la queue.

La synonymie de cette espèce est très-confuse. Les naturalistes ont distingué plusieurs animaux que M. Cuvier regarde comme n'étant que des variétés de la genette, ou des genettes mal décrites.

Le premier, celui que nous venons de décrire, est considéré par ce naturaliste comme étant la véritable *genette*. Il habite les environs du Cap de Bonne-Espérance, sur toute la côte occidentale d'Afrique, en Barbarie, en Espagne, et même dans les parties méridionales de la France.

Quoique vivant de proie, il est d'un naturel doux; il s'habitue, comme le chat, à la domesticité. et comme lui, il fait la guerre aux rats et aux souris; c'est de là que lui sont venus les noms de *chat de Constantinople*, de *chat d'Espagne*, et de *chat genette*. Belon dit qu'à l'époque de son voyage au Levant, il y avoit dans les maisons de Constantinople des genettes aussi privées que des chats. Elles sont assez communes dans le Levant et dans l'Asie mineure; elles se tiennent ordinairement dans les lieux humides et près des ruisseaux; elles creusent, à-peu-près comme les lapins, des terriers, dans lesquels elles passent l'hiver.

Deux genettes qui ont vécu à la ménagerie étoient d'un naturel triste et taciturne. Elles dormoient tout le jour couchées en boule l'une sur l'autre, s'agitoient et couroient dans leurs cages pendant toute la nuit. On les nourrissoit de viande; elles buvoient peu; leur accomplissement avoit lieu à la manière des chats, en criant horriblement, et le mâle mordant la femelle au chignon. On a lieu de croire que la gestation de celle-ci a duré quatre mois; elle n'a fait qu'un seul petit, qui étoit marqué comme ses parens. La voix du mâle ressembloit à celle d'un jeune chat.

Les anciens n'ont point connu la genette. Ainsi l'on peut supposer qu'elle a été transportée en Grèce et en Natolie, où elle est maintenant assez multipliée, depuis le temps d'Aris-

tote. Isidore de Séville , auteur du septième siècle , paroît être , selon M. Cuvier , le premier qui en ait parlé.

Le second animal qui doit être rapporté à l'espèce de la genette est , selon M. Cuvier , celui que Buffon a représenté d'après un très-mauvais dessin de Sonnerat (suppl. tome 7 , pl. 58) , sous le nom de GENETTE DU CAP. C'est le *viverra malaccensis* de Gmelin. Dans la première édition de ce Dictionnaire , M. Sonnini croit retrouver , dans cette figure , celle de la fossane de Madagascar.

Le troisième est le CHAT BISAAM de Vosmaër , *viverra tigrina* , Gmel. , à tort décrit , dans la première édition de ce Dictionnaire , comme appartenant au genre des chats , et figuré pl. A. 22 , fig. 2. M. Cuvier fait observer que le mot hollandais qui correspond à chat musqué est *bisaam katjé* , ce qui indique un rapport avec la genette , dont l'odeur est forte , quoique sa poche ne soit pas développée autant que celle des civettes : il remarque aussi que sa description offre une ressemblance si frappante avec celle de la genette , qu'il affirmeroit presque l'identité du bisaam avec elle.

Ce bisaam (du Cap de Bonne-Espérance) est , selon Vosmaër , à peu près de la grandeur du chat domestique. La couleur dominante par tout le corps est le gris cendré clair rehaussé de taches brunes. Au milieu du dos , règne une raie noire jusqu'à la queue , qui est à bandes noires et blanches ; mais la pointe en est noire ou d'un brun très-foncé. Les pattes de devant et de derrière sont brunes en dedans , et grises , tachetées de blanc en dehors ; le ventre et la poitrine sont d'un gris cendré. Aux deux côtés de la tête et sur le nez , se voient des raies brunes ; au bout du nez et sous les yeux , il y a des taches blanches. Les oreilles rondes et droites sont couvertes de poils courts et gris ; le nez est noir , et de chaque côté sont plusieurs longs poils bruns et blancs. Les pattes sont armées de petites griffes blanches et crochues qui se retirent en dedans.

Le quatrième animal est moins certainement une genette que les trois précédens ; c'est le CHAT DU CAP , de Forster (*Trans. philos.* tome 71) ; *felis capensis* , Gmel. La figure qu'en donne ce naturaliste , marquée de taches et de lignes noires sur un fond plus clair , n'est pas assez caractérisée pour qu'il soit possible de la considérer plutôt comme étant celle d'un chat que celle d'une genette. M. Cuvier , dans l'article genette de la *Méuagerie du Muséum* , la regarde comme appartenant à ce dernier animal ; cependant , dans son *Mémoire sur les Espèces de chats* , il abandonne cette conjecture , pour ne voir dans l'animal décrit par Forster ,

qu'un chat, très-voisin du serval d'Afrique : mais dans son *Règne animal*, il revient à sa première idée, et ne remarque point de différence sensible entre la genette et le chat du Cap, de Forster. Néanmoins, il me semble qu'en considérant attentivement la figure donnée par Forster et copiée par Shaw, on trouve, entre l'animal qu'elle représente et la genette, quelques différences susceptibles d'être appréciées ; ainsi, l'on n'y remarque point les taches blanches du dessous des yeux que l'on observe dans ce dernier animal ; les bandes du cou sont plus marquées et moins obliques ; la croupe et les cuisses offrent des lignes noires qu'on ne voit pas dans la genette, et enfin les taches des côtés du corps sont plus irrégulières et plus irrégulièrement placées que celles de cet animal. Nous croyons donc pouvoir considérer, au moins, ce chat du Cap, comme un animal différent de la genette ; mais nous ne saurions nous décider à le placer plutôt dans le genre des civettes que dans celui des chats, d'après la seule inspection de sa figure.

Malgré cette incertitude, nous avons cru devoir, dans notre article chat, adopter le rapprochement que fait M. Cuvier, entre cet animal et une espèce de serval, dans son *Mémoire sur les Espèces de chats*. Voyez CHAT.

La *genette de France* ne diffère de la genette ordinaire qu'en ce que le fond de son pelage est plus jaunâtre et que les taches des côtés du corps sont moins nombreuses et moins régulièrement disposées en lignes longitudinales.

Ce n'est point, selon M. Cuvier, à cette genette de notre pays, qui se trouve principalement dans le Rouergue et le Poitou, mais qui n'y est cependant pas commune, que l'on doit rapporter la figure d'une genette noire représentée dans le tome 7, pl. 58 des supplémens de Buffon, sous le nom de *genette de France*. Cet animal, qui paroît réellement appartenir à une espèce particulière, avoit vingt pouces de longueur sur sept pouces et demi de hauteur ; il avoit le dessus du cou plus fourni de poil que l'autre genette ; celui de tout le corps étoit aussi plus long ; les anneaux circulaires de la queue étoient moins distincts, et même il n'y avoit point d'anneaux du tout au-delà du tiers de la queue ; le nez étoit noir et les narines très-arquées ; au-dessus du nez s'étendoit une raie noire qui se prolongeoit entre les yeux, et étoit accompagnée de deux bandes blanchâtres. Il y avoit une tache blanche au-dessus de l'œil, et une bande blanche au-dessous. Les oreilles étoient noires, mais plus allongées et moins noires à la base que les oreilles de la genette de France. Le poil du corps étoit d'un blanc-gris,

mêlé de grands poils noirs, dont le reflet paroissoit former des ondes noires; le dessus du dos étoit rayé et moucheté de noir; le reste du corps moucheté de même, mais d'un noir plus foible; le dessous du ventre blanc; les jambes et les cuisses noires; les pattes courtes; la queue étoit dans le premier tiers de sa longueur de la couleur du corps, rayée de petits anneaux noirs assez mal terminés, et dans les deux autres tiers étoit noire jusqu'à l'extrémité.»

Cette genette, que l'on monroit à Paris, en 1772, étoit farouche et cherchoit à mordre : on n'a pu savoir de quel pays elle venoit.

Quatrième Espèce. — La FOSSANE (*viverra fossa*, Linn.); la *fossane*, Buff., tome 9, pl. 36.

La fossane est de la forme et de la grandeur de la genette; elle lui ressemble assez par la disposition des couleurs de son poil et par quelques autres caractères. Le fond de son pelage est gris-roux et marqué de quatre lignes longitudinales de taches brunes, de chaque côté; la tête est plus claire; la queue est roussâtre et marquée d'anneaux d'un brun roux; tout le dessous du corps est d'un gris jaunâtre peu foncé. La poche à odeur est encore moins apparente que celle des genettes; mais on assure cependant que la fossane mâle étant en chaleur, répand une forte odeur de musc.

Cet animal a les mœurs de la fouine : il mange de la viande et des fruits; mais il préfère les derniers, surtout les bananes. Il est très-sauvage, fort difficile à apprivoiser; et quoiqu'élevé jeune, il conserve toujours un air et un caractère de férocité, remarquables dans un animal qui se nourrit plutôt de fruit que de proie vivante.

Cette espèce se trouve en Afrique, en Asie et à Madagascar. Elle a reçu de quelques-uns le nom de *genette de Madagascar*.

Cinquième Espèce. — La CIVETTE A BANDEAU (*viverra fasciata*), Geoff.

Cette espèce, dont une dépouille est conservée dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle, est de la grandeur de la fouine; son corps est d'un jaune clair, avec des taches d'un brun-marron, peu séparées les unes des autres, et disposées par lignes longitudinales sur le dos et les flancs; le bout de son museau, sa mâchoire inférieure et un bandeau qui passe sur les yeux et un peu en avant des oreilles, sont d'un blanc jaunâtre; la gorge, la poitrine et le ventre sont d'un gris fauve uniforme; l'extrémité de la queue et les pattes sont d'un brun foncé.

Cet animal, dont la patrie est inconnue, a quelque rapport avec la genette noire, figurée par erreur, par Buffon, sous le nom de genette de France, tome 3, pl. 47. (Voyez l'espèce de la genette.)

Une peau bourrée, qui faisoit partie de la même collection, et étoit étiquetée *grande civette de Java*, étoit très-sensible à celle de la civette à bandeau, pour les proportions du corps, quoiqu'un peu moindres, et pour la disposition des couleurs, à cela près que tout ce qui est brun-marron dans la civette à bandeau, étoit noir dans celle de Java.

Sixième Espèce. — La CIVETTE DE L'INDE (*viverra indica*), Geoff.

Cette espèce, également du Muséum d'histoire naturelle, a été rapportée de l'Inde par Sonnerat. Elle est de la grandeur de la genette ou de la fossane, mais plus allongée comparativement, et plus haute sur jambes, avec la queue plus courte. Tout son corps est d'un blanc jaunâtre, marqué sur le dos de huit bandes brunes non interrompues, mais confondues vers le cou; les flancs sont chargés de trois ou quatre lignes de points bruns parallèles à celles du dos; le cou, en dessous, présente deux lignes transversales brunes; le dessus de la tête est d'un gris-brun uniforme; le tour des yeux brun; les lèvres et le menton blancs; la queue annelée de brun et de blanc jaunâtre, et brune à la pointe; les pieds bruns; le poil rude.

Un autre animal, conservé dans la même collection sous le nom de *petite genette de Java*, est en effet beaucoup plus petit que la civette de l'Inde, et présente les mêmes taches et les mêmes lignes sur le dos, les flancs, la gorge et la queue; mais ces lignes et ces taches sont beaucoup moins apparentes. On pourroit soupçonner que ce seroit un jeune individu.

On n'a point d'autres renseignemens sur cette espèce.

Septième Espèce. — La CIVETTE RAYÉE OU PUTOIS RAYÉ DE L'INDE, Buffon, suppl. tome 7, pl. 57 (*viverra fasciata*), Gmelin.

Sonnerat a donné la description et la figure d'un petit mammifère qu'il a nommé *chat sauvage de l'Inde* (*Voyage aux Indes et à la Chine*), mais que Buffon a rapproché du putois d'Europe, sans néanmoins que l'on puisse le ranger dans le même genre, puisque tous ses caractères le rapportent au genre des civettes et à la division des genettes. Il ressemble au putois par la taille, la forme allongée du corps et celle des oreilles; mais ses ongles sont longs et crochus comme ceux des chats. Il a la tête et la queue d'un brun fauve; le tour

des yeux, le dessous du nez, les joues, le dessous de la mâchoire inférieure et la face interne des jambes de devant, d'un fauve pâle; le bout du nez noir; six larges bandes noires et cinq blanchâtres plus étroites, qui s'étendent alternativement sur la longueur du corps; tout le dessous du ventre d'un blanc sale. Sonnerat a trouvé ce quadrupède à la côte de Coromandel.

Pallas a décrit, sous le nom de *viverra hermaphrodita*, un quadrupède de Barbarie qui nous est totalement inconnu, et qui, par un de ses caractères, paroît en effet se rapprocher des genettes. Il est d'une taille intermédiaire entre celle de la civette et celle de la genette. Son museau, sa gorge, ses moustaches et ses pieds sont noirs; il a une tache blanche au-dessous des yeux; ses poils sont cendrés à la base et noirs à la pointe; le dos est marqué de trois bandes longitudinales noires; la queue est un peu plus longue que le corps, noire à l'extrémité; enfin, l'on remarque un double pli de la peau, qui est fine en cet endroit, entre les organes de la génération et l'anus.

C'est surtout cette dernière conformation qui porte à ranger cet animal dans le genre des civettes; mais avant de le placer sur la ligne des espèces bien déterminées, il sera nécessaire d'en bien connoître les dents.

CIVICH. Nom du MOINEAU FRIQUET, à Turin. (V.)

CIVIÈRE. Nom du BOUVREUIL dans quelques cantons.

CIXIE, *Cixius*. Genre d'insectes. V. FULGORE. (L.)

CIYTES. Voyez CISSITE. (LN.)

CLABAUDEUR. Les chasseurs disent qu'un chien courant *clabaude*, ou qu'il est *clabaudeur*, quand il rabat les mêmes voies, et ne peut aller avec les autres chiens. (S.)

CLABAUDS (CHIENS). Chiens de chasse auxquels les oreilles passent le nez de beaucoup. L'on prétend que les chiens clabauds sont moins vigoureux, toutes choses égales, que les autres chiens courans. (S.)

CLACLA. Nom qu'on a imposé à la GRIVE LITORNE, d'après son cri. (V.)

CLADION, *Cladium*. Genre de plantes établi par R. Brown aux dépens des CHOINS. C'est le même que le MARISQUE. (B.)

CLADODE, *Cladodes*. Arbrisseau à feuilles alternes, lancéolées, glabres, rugueuses; à fleurs petites, disposées en grappes terminales, qui forme un genre dans la monoécie polyandrie et dans la famille des euphorbes.

Ce genre offre pour caractères : un calice à quatre folioles ovales , concaves ; point de corolle ; huit étamines à filets membraneux dans les fleurs mâles ; un ovaire supérieur , trigone , à trois stigmâtes oblongs et sessiles dans les femelles ; une capsule presque ronde , à trois lobes , à trois loges , et à trois valves , monospermes.

Le cladode se trouve dans les forêts de la Cochinchine. (B.)

CLADONIE, *Cladonia*. Genre établi par Hoffmann aux dépens des LICHENS de Linnæus. Il rentre dans le genre SCYRPHOPHORE de Ventenat. Il est figuré pl. 25 des *Plantæ lichenosæ* du premier de ces auteurs. Achard et Persoon l'ont divisé en deux autres genres, BOÆMYCE et ISIDION. (B.)

CLADOSTYLE, *Cladostylis*. Plante annuelle de l'Amérique méridionale, qui seule , selon Humboldt et Bonpland, forme un genre dans la pentandrie digynie et dans la famille des liserons. V. *Plantes équinoxiales*.

Les caractères de ce genre sont : calice à cinq folioles lancéolées ; corolle presque campanulée , à cinq découpures profondes ; capsule uniloculaire qui ne s'ouvre pas et qui ne contient qu'une semence. (B.)

CLÆFERWYRT et **THRILEFE**. Noms donnés , dans quelques provinces d'Angleterre , aux TRÈFLES (*trifolium*). (LN.)

CLAEH-IOLAIRACH. Nom donné à la pierre d'aigle (ou *aëtile*) dans quelques provinces d'Angleterre. (LN.)

CLAIRETTE. Dans quelques endroits , on nomme ainsi la MÂCHE (*valeriana locusta*, Linn.). (LN.)

CLAIRON, *Clerus*, Geoff. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères , section des pentamères , famille des clavicornes.

Linnæus n'ayant établi son genre *attelabus* que d'après la considération de la forme des antennes et de celle de la tête , y a réuni plusieurs insectes très-disparates. Geoffroy en a séparé les espèces qui lui étoient connues et qui se trouvent aux environs de Paris , en deux genres , ceux de *clairon* et de *becmare*. Il a placé le premier dans la division de ceux qui ont quatre articles à tous les tarses ; et en effet , dans les espèces qu'il mentionne , le premier article étant fort court et caché sous le second , on n'en distingue d'abord que quatre ; mais comme il n'en existe pas moins , et qu'il est même très-apparent , tant en dessus qu'en dessous , dans d'autres espèces et dans les tilles , genre très-voisin , les clairons doivent être placés dans la section des pentamères ou de ceux qui ont cinq articles à tous les tarses. Ce genre , à raison des changemens qu'il a subis , a diminué d'étendue , et fait maintenant partie

d'une tribu ou sous-famille, les CLAIRONES (*V.* ce mot), et qui a pour caractères : tarsi, vus en dessus, ne paroissant avoir que quatre articles : l'avant-dernier aussi grand que le précédent et pareillement bilobé ; antennes à articles intermédiaires très-courts ; les trois derniers transversaux, réunis en une massue, formant un triangle renversé, tronquée obliquement au bout, et pointue à l'angle interne du sommet ; dernier article des palpes maxillaires un peu plus grand, en forme de triangle renversé, allongé ; le même des labiaux beaucoup plus grand, ayant la figure d'une hache. Leur corselet est presque cylindrique, ce qui les distingue des *nécrobies*, et les rapproche des *opiles* ou des *notoxes* de Fabricius ; mais ici les yeux n'ont point d'échancre comme ceux des clairons.

Ce naturaliste, perdant de vue les espèces dont Geoffroy composoit ce genre, comprend dans celui auquel il a conservé le même nom, des espèces dont le dernier n'avoit point parlé, de sorte que les clairons de Fabricius ne sont plus ceux de l'entomologiste français, et forment le genre *trichode*. J'ai rejeté cette dénomination comme abusive, et mon genre *clairon* ne diffère de celui de Geoffroy, que par l'exclusion de quelques espèces. Olivier, dans son *Histoire des coléoptères* (tom. 4, n.º 76), n'admet que le genre *nécrobie* ou celui de *corynète* de Paykull et de Fabricius. Les *notoxes*, les *trichodes* et les clairons proprement dits de celui-ci, ne forment que des sections du genre *clairon*, considéré sous un point de vue plus général. Nous remarquerons cependant que ces insectes présentent quelques différences dans leurs habitudes. Ainsi, les *opiles* et les *thanasimes* opèrent leurs métamorphoses dans les troncs cariés des arbres ou dans le vieux bois, et c'est sur ces corps qu'il faut les chercher, lorsqu'ils sont en état parfait. Il n'en est pas de même des clairons, comme nous allons le voir.

Ces insectes ont le corps allongé, presque cylindrique, plus étroit en devant ; les antennes à peu près de la longueur du corselet ; la tête assez large, avec les yeux ovales, échancrés au côté intérieur, et peu saillans ; le corselet allongé, plus étroit que les élytres, surtout postérieurement ; l'écusson très-petit, et arrondi en arrière ; les élytres étroites, de la longueur de l'abdomen, convexes, et recouvrant deux ailes ; les pieds de longueur moyenne, et dont les postérieurs ont, dans les mâles de quelques espèces, les cuisses plus fortes ; les articles intermédiaires des tarsi sont larges, garnis de pelotes en-dessous, et bilobés.

Ces coléoptères sont souvent hérissés de poils, et généralement ornés de couleurs vives et brillantes, disposées par bandes transverses sur les élytres. On les trouve sur les fleurs.

Lorsqu'on les saisit , ils inclinent leur tête , replient leurs pattes et contrefont le mort. Ils volent cependant avec assez de légèreté ; mais ce qui doit le plus fixer notre attention , ce sont leurs larves , bien moins remarquables par elles-mêmes que par les lieux qu'elles habitent. Celle du CLAIRON APIVORE (*Trichodes apiarius*, Fab., *Syst. eleut.*), s'introduit dans les nids de la mégachille des murs (*V. MÉGACHILE*), trouve le moyen de percer leurs cellules , et sait se mettre à l'abri de leur aiguillon , pour se nourrir sans crainte de leurs larves et de leurs nymphes. Elle est d'un beau rouge , et est munie de six pattes courtes , écailleuses , et de deux petits crochets également écailleux , placés près du derrière : il lui faut environ un an pour se transformer en insecte parfait ; c'est dans le même lieu où elle a vécu et pris son accroissement qu'elle subit ses métamorphoses. Quoique muni d'anneaux et d'élytres dont la dureté peut le garantir , on ne conçoit pas comment l'insecte parfait peut aller déposer ses œufs dans le domicile de ces apiaires , sans être au moins repoussé par le nombre de ces insectes , s'il n'est blessé par leurs piqûres.

On a cru que cette apiaire ramassoit elle-même les œufs de ce clairon parmi les étamines des fleurs , et qu'elle les transportoit dans son habitation avec la cire qu'elle y apporte ; cette conjecture n'est pas invraisemblable , mais elle ne peut être adoptée avant que l'observation ait prononcé d'une manière plus positive.

La larve d'une autre espèce (*clerus alvearius*) détruit celles de notre abeille domestique.

Le CLAIRON APIVORE, *Clerus apiarius*, Oliv., *Col.*, t. 4, n.º 76, pl. 1, fig. 5, A. 6 ; *Trichodes apiarius*, Fab. Il est bleu. Ses élytres sont rouges , avec trois bandes bleues , dont la dernière tout-à-fait terminale. On ne voit point de tache carrée de cette couleur autour de l'écusson. On le trouve en Europe sur les fleurs.

Le CLAIRON DES RUCHES, *Clerus alvearius*, B. 27. 6. et le *Clairon à bandes rouges*, Geoff. ; *Trichodes alvearius*, Fabricius. Il diffère du précédent, en ce que l'on voit une tache bleue carrée à l'écusson , et que la dernière bande bleue des élytres est placée avant le bout. Il se trouve en France et en Allemagne. (O. L.)

Voyez, pour les autres espèces mentionnées au même article dans la première édition, le genre THANASIME.

CLAIRONES, *Cleri*, Lat. Tribu ou sous-famille d'insectes , de l'ordre des coléoptères , section des pentamères , famille des clavicornes , et que je distingue des autres tribus qui y sont comprises , aux caractères suivans : antennes gros-

sissant insensiblement ou terminées en massue, quelquefois pectinées dans les uns, presque filiformes et presque entièrement en scie dans les autres; corps allongé, presque cylindrique, plus étroit en devant; abdomen mou, en carré plus ou moins allongé, recouvert par les élytres; articles intermédiaires des tarsi bilobés et membraneux en dessous; palpes saillans; les labiaux aussi longs ou plus allongés que les précédens, et terminés le plus souvent en massue.

La dénomination de cette sous-famille dérive de celle du genre primitif dont elle est formée, celui de CLAIRON, *Clerus*, établi par Geoffroy, et qu'il avoit placé parmi les tétramères. (V. cet article.) Leur corps est allongé et cylindracé; les antennes sont plus courtes que lui, de onze articles, dont les trois derniers forment ordinairement une massue. La tête s'enfonce jusqu'aux yeux dans le corselet, et s'incline, du moins, lorsqu'on saisit l'insecte; les yeux ont une petite échancrure intérieure dans beaucoup d'espèces. La bouche est composée d'un labre, de deux mandibules cornées, renfendues ou échancrées à leur pointe; de deux mâchoires terminées par deux lobes velus; d'une languette membraneuse, allongée, élargie et échancrée au sommet, paroissant annelée, et n'ayant à sa base qu'un menton très-court; et de quatre palpes avancés, souvent renflés à leur extrémité, et dont deux maxillaires et deux labiaux. Le corselet est presque cylindrique dans les uns, presque en cœur ou en demi-cercle dans les autres, mais resserré postérieurement dans ceux-ci comme dans ceux-là; les élytres sont étroites et recouvrent entièrement le dessus de l'abdomen; les articles intermédiaires des tarsi sont bilobés dans tous. Il paroît que les femelles déposent leurs œufs dans les lieux qui servent de retraite à des larves de divers insectes, afin que celles-ci servent de nourriture à leur postérité. Ayant subi leurs transformations, les clairones gagnent les fleurs, pour en sucer le miel, ou se tiennent sur les arbres, le vieux bois, dans lesquels elles avoient vécu. Elles inclinent leurs antennes et leurs pieds, et replient leurs pattes, lorsqu'on les prend.

Cette tribu se compose des genres suivans :

I. *Tarsi ayant cinq articles très-distincts, tant en dessus qu'en dessous.*

Les genres : CYLYDRE, TILLE.

II. *Tarsi ne paroissant avoir, vus en dessus, que quatre ou même que trois articles bien distincts.*

A. *Le quatrième ou l'avant-dernier article des tarsi aussi grand que le précédent, pareillement bilobé et très-distinct.*

Les genres : THANASIME, OPILE, CLAIRON.

B. *L'avant-dernier article des tarsi, ou le quatrième, beaucoup plus petit que le précédent, caché entre ses lobes et peu apparent dans quelques-uns, entier.*

Les genres : ÉNOPLIE, NÉCROBIE. *V.* ces articles. (L.)

CLAITONIA, Adanson. (*V.* CLAYTONE.) Ce nom est dérivé de celui d'un botaniste anglais auquel Gronovius (Virg. 25) dédia l'une des espèces de ce genre, qu'il avoit découvert en Virginie, *Claytonia virginica*. (LN.)

CLAMATORIA (AVIS). Pline rapporte que quelques Latins donnoient cette dénomination à un oiseau que d'autres nommoient *prohibitoria* (*Hist. nat.* lib. 10, cap. 16). Guéneau de Montbeillard présume que c'est notre SITTELLE. J'avoue que cette conjecture ne me paroît pas très-fondée.

(s.)

CLANCULUS. Nom latin adopté par Denys de Montfort pour le genre BOUTON, qu'il établit sur le *Trochus pharaonicus* de Linnæus. *V.* TOUPIE. (DESM.)

CLANDESTINE, *Lathræa*. Genre de plantes de la dynamique angiospermie, et de la famille des orobanchoïdes, dont les caractères sont : un calice monophylle à quatre divisions ; une corolle monopétale, tubulée, à bord labié ou divisé en lobes inégaux ; quatre étamines à anthères barbues, et dont deux sont plus courtes ; un ovaire supérieur, globuleux ou ovale, légèrement aplati, ayant à sa base une glande comprimée, et surmonté d'un style courbé vers son sommet, à stigmatte épais, tronqué et incliné ; une capsule ovoïde, avec une pointe à son sommet, uniloculaire, bivalve et polysperme ; les graines tiennent à des placenta fixés aux parois de la capsule.

Les clandestines formoient trois genres dans Tournefort, et, en effet, leurs espèces diffèrent beaucoup par la forme de la corolle ; toutes sont des plantes parasites, c'est-à-dire qui vivent sur les autres. On en compte quatre espèces :

La CLANDESTINE A FLEURS DROITES, *Lathræa clandestina*, Linn., dont les tiges sont rameuses, cachées dans la terre, et les fleurs droites et solitaires. Cette plante se trouve dans les bois exposés au nord. Elle est assez difficile à rencontrer, attendu qu'il n'y a que ses fleurs d'apparences, et que souvent encore elles sont cachées par des feuilles ou de la mousse. Elle passoit jadis pour un puissant emménagogue. Daléchamp rapporte qu'elle rendit, *en sa présence*, apte à la conception, une femme de plus de cinquante ans, qui avoit perdu ses règles depuis long-temps.

La CLANDESTINE A FLEURS PENDANTES, *Lathræa squamaria*, Linn., dont la tige est simple, couverte d'écailles, la corolle penchée, et la lèvre inférieure trifide. Celle-ci s'élève

de cinq à six pouces. Elle se trouve dans les mêmes endroits que la précédente.

La CLANDESTINE DU PORTUGAL, *Lathræa phelipæa*, dont la tige est très-simple, multiflore, la gorge de la corolle renflée, le limbe petit, ouvert et à cinq dents. Elle forme le genre PHELIPÉE de Tournefort, qui l'a découverte en Portugal; genre que Desfontaines a rétabli.

La CLANDESTINE DU LEVANT, *Lathræa amblatum*, Linn., dont la lèvre de la corolle est labiée et entière. Elle forme le genre AMBLATE de Tournefort, qui l'a trouvée dans le Levant. (B.)

CLANGULA. Dénomination latine, que les ornithologistes ont appliquée au Garrot, à cause du bruit que cet oiseau fait entendre dans son vol, en battant et faisant siffler l'air avec ses ailes très-fermes et musculeuses. V. CANARD GARROT. (S.)

CLAPIER. Endroit destiné à élever et nourrir des lapins. On appelle aussi *lapins de clapier*, ou simplement *clapiers*, les lapins élevés dans ces sortes d'endroits. (S.)

CLAQUET DE LAZARE. Nom vulgaire d'une coquille du genre SPONDYLE (*Spondylus gæderopus*, L.). (LN.)

CLAQUETTE. V. CLIQUETTE. (B.)

CLARIA, de Belon. V. LOTE. (DESM.)

CLARIAS, de Gronovius. C'est un SILURE (*Silurus anguillaris*). (DESM.)

CLARIONIE, *Clarionia*. Genre de plantes établi par Lagasca. Ses caractères sont : calice imbriqué de folioles membraneuses en leur bord; fleurons extérieurs plus grands, tous hermaphrodites, bilabiés, à limbe intérieur bipartite et contourné; réceptacle nu, ponctué, quelquefois cilié; aigrette sessile, velue, les soies dentées.

La PERDICIE DE MAGELLAN sert de type à ce genre, qui renferme plusieurs espèces. (B.)

CLARISIE, *Clarisia*. Genre de plantes de la dioécie diandrie, et de la famille des amentacées, qui présente pour caractères dans les fleurs mâles : un chaton filiforme, imbriqué d'écailles uniflores, ou couvrant chacune deux étamines. Dans les fleurs femelles, qui sont au nombre de deux sur chaque grappe, un calice très-petit, écailleux, sur lequel est un ovaire ovale, surmonté de deux styles subulés, à stigmates simples.

Le fruit est une drupe ovale, contenant une seule semence.

Ce genre renferme deux arbres du Pérou. (B.)

CLARKIE, *Clarkia*. Plante vivace de l'Amérique septentrionale, à tige droite, à feuilles alternes linéaires, à fleurs roses axillaires et solitaires, qui seul constitue un genre.

dans l'octandrie monogynie, et dans la famille des épilobiennes.

Les caractères de ce genre, selon Pursh, *Flore de l'Amérique septentrionale*, sont : calice tubulé à quatre divisions ; corolle de quatre pétales à trois lobes ; quatre des filamens stériles ; capsule à quatre loges. (B.)

CLARY. Nom anglais de la SAUGE DES PRÉS (*salvia pratensis*, L.). (LN.)

CLASSE. V. BOTANIQUE. (B.)

CLASTE, *Clasta*. Genre établi par Commerson pour placer un arbre de l'île de Bourbon, dont le bois est très-fragile. C'est la CASÉAIRE FRAGILE de Jussieu (B.)

CLATE. V. CLUSS. (LN.)

CLATHRE, *Clathrus*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des champignons, dont le caractère est d'avoir des rameaux charnus, cylindriques, disposés en treillage et formant une espèce de voûte.

On ne connoît qu'une seule espèce de clathre, qui se trouve dans les lieux sablonneux, dans les bois arides des parties méridionales de l'Europe. En naissant, il est renfermé dans un volva blanc, qui se déchire à son sommet et le laisse sortir sous la forme de rameaux, rouge-vermillon, qui se croisent et forment de larges mailles. La substance de ces rameaux est très-poreuse, et renferme, ainsi que le volva, une gelée qui se résout en eau extrêmement fétide, et qui entraîne les semences. Il varie beaucoup.

J'ai observé, en Caroline, un clathre entièrement semblable à celui-ci, mais qui n'a jamais que quatre branches qui se réunissent à leur sommet. Il est figuré dans la planche ci-jointe, B. 26, et dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*. (B.)

CLATIR. Ce mot (en vénerie) exprime le cri redoublé du chien courant, lorsqu'il s'approche du gibier dont il suit la voie. (s.)

CLAUDÉE, *Claudea*. Genre de plantes établi par Lamouroux dans son *Essai sur les Thalassiphytes*, pour placer une plante fort voisine des VARECS, qui croît dans les mers de la Nouvelle-Hollande, et qu'il a figurée pl. 8 de l'ouvrage précité.

Ses caractères sont : tubercules en forme de silique allongée, attachés aux nervures par les deux extrémités.

La singulière disposition de la fructification de la claudée, l'élégance de son port, la variété de ses couleurs, la rendent un objet digne d'attention. Il faut voir la figure pour s'en faire une idée exacte. (B.)

CLAUJOT. Nom vulgaire du GOUET dans quelques lieux.

(B.)

CLAUSÈNE, *Clausena*. Genre de plantes de l'octandrie monogynie, et de la famille des hespéridées, établi par Jus-sieu. Il a pour caractères : un calice à quatre dents ; une corolle de quatre pétales ; huit étamines dont la base est fort large ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmaté simple. Le fruit est une capsule.

Ce genre ne contient qu'une espèce qui vient de Java, dont les feuilles sont ovales, lancéolées, et les fleurs disposées en panicules lâches. (B.)

CLAUSILIE, *Clausilia*. Genre de coquilles, de la division des univalves, qu'a établi Draparnaud aux dépens des MAILLOTS de Lamarck. Voyez son *Tableau des mollusques de France*.

Le caractère de ce nouveau genre est principalement tiré d'une lamie presque droite, et d'un osselet oblong, élastique, un peu contourné en spirale, échancré à son sommet, et dont la base va s'attacher sur la columelle, au commencement de l'avant-dernier tour. (B.)

CLAUSULIE, *Clausulus*. Genre de coquille établi par Denys de Montfort. Ses caractères sont : coquille libre univalve, cloisonnée et cellulée, globulaire et contournée en spirale ; le dernier tour de spire renfermant tous les autres ; ouverture sériale, cellulée, étroite, de toute la longueur de la coquille ; cloisons unies et sériales.

La coquille qui sert de type à ce genre, a la forme d'un melon, et son diamètre surpasse à peine une ligne. On la trouve dans les pierres de plusieurs parties de l'Allemagne. Denys de Montfort la regarde comme formée par autant de tuyaux roulés en spirale, qu'il y a de stries transversales, tuyaux toujours en nombre pair, et s'ouvrant en gueule de four ; ses côtes, ajoute-t-il, indiquent les cloisons, et font de ces tuyaux autant de coquilles cloisonnées, et par leur réunion, une coquille cellulée. Ce genre jette donc un grand jour sur la structure des coquilles cellulées, structure qui n'a pas encore été expliquée d'une manière satisfaisante. (B.)

CLAVA-HERCULIS (*Massue d'Hercule*). C'est le nom d'une espèce de CLAVALIER, L. (*zanthoxylum clava-herculis*). Elle doit ce nom aux épines nombreuses dont elle est hérissée. (LN.)

CLAVAIRE, *Clavaria*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des champignons. C'est une substance coriace ou subéreuse, quelquefois tendre, charnue et fragile, tantôt taillée en massue, tantôt divisée en rameaux qui s'élèvent dans une direction verticale.

Les genres MÉRISME, GÉOGLOSSE, ACROSPERME, RAMARIE et SPHÉRIE, ont été établis aux dépens de celui-ci.

Les *clavaires* croissent sur la terre ou sur le vieux bois. Il en est dont le sommet est saupoudré de poussière fécondante, tandis que leurs semences, mêlées à un suc glaireux, sont renfermées dans de petites loges parsemées sur toute leur surface. Ces derniers font partie du genre SPHÉRIE des auteurs allemands.

On connoît près de cent espèces de *clavaires*, dont les principales parmi les coriaces, sont :

La CLAVAIRE DIGITÉE, qu'on trouve sur le bois demi-pouri, à la base des pieux et des planches qui sont enfoncés en terre, dans les lieux humides. Elle est brune, avec les sommets blanchâtres. Elle varie considérablement dans sa forme; mais, en général, elle représente une main ouverte.

La CLAVAIRE CORNUE ne diffère presque de la précédente, qu'en ce qu'elle est velue. Elle est plus rare.

La CLAVAIRE LANGUE DE SERPENT, *Clavaria ophioglossoides*, Linn., est simple, noire en dedans et en dehors. Elle n'a jamais ni poils ni loges à sa surface; son sommet est ordinairement spatulé. Elle croît sur la terre. Elle n'est pas rare dans les bois sablonneux.

Parmi les *clavaires* dont la chair est tendre et fragile, il faut noter :

La CLAVAIRE CORALLOÏDE, qui est très-molle, blanche, ordinairement composée par un grand nombre de rameaux glabres, cylindriques, qui s'entrelacent sans s'anastomoser. On ne la trouve que sur la terre, dans les bois, principalement dans ceux de hêtres. On la connoît dans les provinces, sous les noms de *menote*, *ganteline*, *barbe-de-bouc*, *bouquimbarbe*, *tripette*, *cheveline*, *pieds-de-coq*, etc. On la mange en fricassée de poulet, à la sauce blanche, en salade, etc.

La CLAVAIRE CENDRÉE ne diffère presque de la précédente, que par sa couleur cendrée; mais c'est une espèce distincte. Elle est figurée pl. 354 des *Champignons* de Bulliard. On la mange sous le nom de *menote grise gantelée*.

La CLAVAIRE PISTILLAIRE est la plus grande de ce genre, et ne vient que sur la terre. Elle est toujours simple, glabre et en forme de massue. Son sommet se fend ordinairement dans la vieillesse.

Voyez, pour les autres *clavaires*, le premier volume des *Traité des Champignons*, de Bulliard et de Paulet, qui les ont décrites et figurées. (B.)

CLAVAIRE, *Clavaria*. Genre de plantes établi par Stackhouse, *Néréide des botanistes*, aux dépens des VARECS de Linnæus; ses caractères sont : fronde filiforme cylindrique; rameaux touffus; frutification terminale en forme de massue.

Ce genre rentre dans la seconde section du genre GIGAR-

TINE de Lamouroux. Il renferme une seule espèce, le VAREC CESPITEUX, figuré pl. 12 du grand ouvrage du même auteur.

(B.)

CLAVAIRES NOSTOC. Paulet a donné ce nom au GYMNOSPORANGE. (B.)

CLAVAIRES TRUFFONS. Paulet donne ce nom à des CLAVAIRES, de consistance ferme et à saveur de truffe. Les plus connues sont la CLAVAIRES LANGUE DE SERPENT et l'ERGOT DU SEIGLE. (B.)

CLAVALIER, *Zanthoxylum*. Genre de plantes de la dioécie pentandrie, et de la famille des térébinthacées, ou mieux des zanthoxylées, dont les caractères sont d'avoir un calice de cinq folioles ovales, qui renferme, sur les pieds mâles, cinq étamines, et sur les pieds femelles, trois ou cinq ovaires, distincts, supérieurs, chargés chacun d'un style saillant, dont le stigmate est en tête; trois ou cinq petites capsules ovales, pédiculées, bivalves, uniloculaires, contenant chacune une graine arrondie et luisante.

Les clavaliers offrent une quinzaine d'espèces, toutes appartenantes à l'Amérique. Ce sont des arbres de moyenne grandeur, dont les tiges et les branches sont garnies de redoutables épines, les feuilles ailées avec une impaire, et parsemées de points transparens. Leurs fleurs sont axillaires, fasciculées ou disposées en grappes, et le nombre des parties de leur fructification est disposé à varier par avortement.

Le CLAVALIER RAMIFLORE, *zanthoxylum ramiflorum*; Mich., croît dans le Canada, et fructifie fort bien, en pleine terre, dans le climat de Paris. On l'appelle vulgairement le frêne épineux dans nos jardins où on la cultive fréquemment. Ses caractères sont d'avoir les feuilles pinnées, les folioles ovales, lancéolées, très-entières. Cette espèce passe, dans le Canada, pour un puissant sudorifique et diurétique. Ses graines et leurs capsules répandent une odeur agréable.

Le CLAVALIER DES ANTILLES, vulgairement appelé le bois épineux jaune, dont les caractères sont d'avoir les feuilles pinnées; les folioles ovales, oblongues, aiguës, largement crénelées et ponctuées; l'écorce de cette espèce est employée, à Saint-Domingue, pour teindre en jaune, et on la regarde comme un excellent fébrifuge.

Le CLAVALIER DE LA CAROLINE, dont les caractères sont d'avoir les feuilles pinnées, les folioles pétiolées, ovales, lancéolées, dentelées; le tronc chargé d'épines noduleuses. C'est le *zanthoxylum fraxinifolium* de quelques auteurs.

J'ai observé cette espèce en Caroline, où elle est commune, mais sur les bords de la mer seulement. Son tronc

s'élève peu, et est couvert d'épines courtes et larges qui ne tiennent qu'à l'écorce. Ses rameaux sont également épineux. Ses feuilles sont parsemées d'utricules en forme de points transparens qui contiennent une huile essentielle d'une odeur agréable, et que la chaleur fait exhaler à la distance de huit ou dix toises de rayon. On s'en sert pour apaiser le mal de dents. Ces feuilles sont souvent dévorées par la chenille du papillon thoas et du grillon obscur, tous deux vivant exclusivement à leurs dépens. Cet arbre est plutôt polygame que monoïque. Les rameaux polygames sont épineux, et ceux femelles sans épines. (B.)

CLAVATULE, *Clavus*. Genre de coquilles établi par Denys de Montfort dans le voisinage des Vis. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, turriculée ou conique; spire régulière, aiguë; ouverture allongée; columelle chargée d'une dent dans sa partie supérieure; lèvre extérieure tranchante, oblique, échancrée dans le haut; base échancrée.

Parmi les espèces assez nombreuses qui entrent dans ce genre, la **CLAVATULE FLAMMULÉE**, figurée dans Seba, mus. 3, tab. 60, n.º 49, peut être citée comme type. C'est une coquille de couleur terne, dont la longueur n'atteint pas trois pouces, et qui vit sur les côtes d'Afrique. (B.)

CLAVE. Synonyme de TRÈFLE. (B.)

CLAVÉL. Nom espagnol des **ŒILLETES** (*dianthus*). (LN.)

CLAVEL DE MUERTO, **CLAVELON**, *Clavel de India*. Ce sont les noms qu'on donne, en Espagne, aux **ŒILLETES D'INDE** ou **TAGÈTES** (*Tagetes*, Linn.). (LN.)

CLAVELADE. Nom vulgaire de la **RAIE BOUCLÉE**. (B.)

CLAVELLAIRE, *Clavelluria*. Nom qu'Olivier et M. de Lamarck avoient d'abord donné à un genre d'insectes, qu'on désigne aujourd'hui sous la dénomination de **CIMBEX**. Voyez ce mot. (L.)

CLAVELLINA HORTENSE. Nom espagnol de l'**ŒILLET DES JARDINS** (*Dianthus caryophyllus*, L.). (LN.)

CLAVELLOS et **CLAVOS DE ESPÈTIA**. Noms espagnols du clou de girofle. V. **GIROFLIER**. (LN.)

CLAVICÈRE. Genre d'insectes. V. **CÉRATINE**. (L.)

CLAVICORNES, *Clavicornes*, Lat. Famille d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, ayant pour caractères : quatre palpes; élytres recouvrant entièrement la majeure partie du dessus de l'abdomen; antennes grossissant insensiblement vers leur extrémité, ou terminées en massue, de formes diverses, mais point composées

de lames en feuillets et plicatiles , et toujours sensiblement plus longues que les palpes maxillaires.

Ces insectes se nourrissent , sous la forme de larves , et souvent en état parfait , de matières animales. L'insertion des antennes est nue ou placée sous une légère saillie des bords latéraux de la tête ; l'extrémité antérieure de cette partie du corps se termine presque toujours au niveau de l'origine des mandibules.

I. Palpes maxillaires longs et avancés dans les uns ; les labiaux plus grands ou aussi grands que les précédens et terminés en massue, dans les autres ; corps allongé ; tête et corselet plus étroits que les élytres.

A. Tête dégagée ; palpes maxillaires longs ; abdomen ovoïde , embrassé par les élytres ; tarsi à articles simples.

TRIBU I. Les PALPEURS, Palpatores.

B. Tête s'enfonçant postérieurement dans le corselet ; palpes maxillaires à peine plus longs que les labiaux ; abdomen en carré long , ou cylindracé ; pénultième article des tarsi bilobé.

TRIBU II. Les CLAIRONES, Clerü.

II. Palpes maxillaires courts ou de longueur moyenne , et plus grands que les labiaux ; corps ovale ou arrondi dans les uns , oblong dans les autres , avec le corselet de la largeur des élytres , du moins à sa base.

A. Mandibules aussi longues au moins que la tête ; antennes très-coudées (toujours courtes et en massue solide) ; les quatre derniers pieds plus écartés entre eux à leur naissance que les deux antérieurs.

Nota. Corps presque carré , à tête reçue dans une échancrure du corselet ; élytres tronquées ; pieds contractiles ; jambes dentées.

TRIBU III. Les HISTÉRIDES, Histerides.

B. Mandibules plus courtes que la tête , droites ou peu coudées ; tous les pieds séparés , à leur naissance , par des intervalles égaux.

* **Antennes plus longues que la tête , de dix à onze articles distincts , grossissant insensiblement vers leur extrémité , ou terminées en une massue soit solide , soit perfoliée , d'un à cinq articles.**

TRIBU IV. Les PELTOÏDES, Peltoides.

TRIBU V. Les NITIDULAIRES, Nitidulariæ.

TRIBU VI. Les DERMESTINS, Dermestini.

TRIBU VII. Les BYRRHIENS, Byrrhü.

** **Antennes plus courtes ou guère plus longues que la tête , de six à sept articles dans les uns , en ayant davantage dans les autres ,**

mais formant, depuis la troisième, une massue dentelée en scie ou en fuseau.

TRIBU VIII. Les MACRODACTYLES, *Macroductyli*. V. ces mots. (L.)

CLAVICULES. Nom donné anciennement aux BAGUETTES D'OURSINS PÉTRIFIÉES. (LN.)

CLAVIERS. On appelle ainsi le LABRE VARIÉ. (B.)

CLAVIGÈRE, *Claviger*, Preysl., Illiger. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, de la section et de la famille des dimères, ayant pour caractères : tarses terminés par un seul crochet; antennes grossissant insensiblement vers leur extrémité, de six articles, dont les derniers perfoliés; bouche simplement composée de deux très-petites mâchoires, portant chacune un palpe très-court, de deux à trois articles.

On ne connoît encore qu'une espèce de ce singulier genre. Elle est très-petite, entièrement roussâtre, avec les élytres courtes. Elle se rapproche, pour le port, des psélaphes. Elle se trouve en Allemagne, et a été figurée par Preysler, dans son Histoire des insectes de la Bohême, et par le docteur Panzer, dans sa Faune des insectes de l'Allemagne, *Fasc. 59, tab. 3.* (L.)

CLAVIJE, *Clavija*. Genre de plantes de la polygamie dioécie, qui offre pour caractères : un calice de cinq folioles presque rondes; une corolle en roue, avec cinq saillies intérieures oblongues, et un limbe divisé en cinq parties presque rondes. Dans les fleurs mâles, un tube membraneux à dix dents, couvrant le germe et entourant cinq étamines; dans les fleurs femelles point de tube, cinq étamines stériles; un germe supérieur ovale, à stigmatte sessile et ombiliqué; une baie globuleuse, fragile, uniloculaire, renfermant une seule semence réniforme, très-dure, enveloppée d'une pulpe et insérée à un réceptacle charnu.

Les fleurs hermaphrodites et les fleurs mâles sont sur des pieds différens.

Ce genre contient quatre espèces d'arbrisseaux propres au Pérou. (B.)

CLAVIPALPES, *Clavopalpata*, Lat. Famille d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, ayant pour caractères : premiers articles des tarses garnis de brosses en dessous; le pénultième bifide; antennes terminées en massue perfoliée; mâchoires ayant au côté interne un crochet écailleux.

Leur corps est le plus souvent de forme ovale ou arrondi, quelquefois même hémisphérique et bombé, avec les antennes courtes; les mandibules échancrées ou dentées à leur pointe; les palpes plus gros à leur extrémité, et le

dernier article des maxillaires très-grand, transversal, comprimé, presque en croissant. La manière dont les mandibules sont terminées, la dent cornée et intérieure des mâchoires, nous indiquent que ces insectes sont rongeurs. La plupart des espèces indigènes se trouvent, en effet, dans les bolets qui naissent sur les troncs des arbres ou sous les écorces.

Cette famille comprend les genres suivans : EROTYLE, TRIPLAX, TRITOME, LANGURIE, PHALACRE. V. ces mots, ainsi que ceux d'ÆGITHE, de CLYPÉASTRE et d'AGATHIDIE.

(L.)

CLAVUS. Nom latin des coquilles du genre CLAVATULE de Denys de Montfort. (DESM.)

CLAYTONE, *Claytonia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des portulacées, dont les caractères sont d'avoir : un calice de deux folioles opposées et ovales ; cinq pétales presque en cœur et onguiculés ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, turbiné, chargé d'un style dont le stigmate est trifide ; une capsule arrondie, trivalve, uniloculaire, et qui contient trois semences.

Ce genre réunit six espèces, dont cinq croissent naturellement dans l'Amérique, et l'autre dans la Sibérie. Cette dernière a servi à l'établissement du genre LIMNIE. Il y a déjà long-temps que celles d'Afrique en sont séparées et forment le genre PORTULACAIRE. Toutes, principalement la CLAYTONE A FEUILLES PERFOLIÉES, peuvent se manger crues en salade, ou cuites avec des viandes, positivement comme le pourpier.

Les claytones sont de petites plantes à feuilles radicales, à hampe munie de deux feuilles à sa base, et multiflore à son sommet. Elles ne présentent rien de remarquable. (B.)

CLEAVERS, GOOSE GRASS et GOOSE GREASE. Noms anglais du GRATERON (*Galium aparine*, Linn.). (LN.)

CLEF. Ce mot a deux acceptions différentes parmi les chasseurs : en vénerie, l'on appelle *clefs de meute* les chiens les meilleurs et les plus sûrs ; en fauconnerie, les *clefs* sont les ongles des doigts postérieurs des oiseaux de proie. (S.)

CLEF DE MONTRE. Nom vulgaire de la LUNAIRE ANNUELLE. (B.)

CLEMA, de Dioscoride. Cette plante est rapportée aux EUPHORBES par Adanson. (LN.)

CLEMATIS (*petite vigne*, en grec). Dioscoride, et Pline après lui, ont consacré ce nom à une plante sarmenteuse que l'on croit être notre clématite (*Clematis vitalba*) mais rien n'est moins certain. Les anciens botanistes l'ont

donné à des plantes tout-à-fait différentes, et qui n'avoient de commun que leur tige sarmenteuse ou volubile. Linnæus l'a fixé définitivement à un genre de la famille des renoncules (V. CLÉMATITE). Les autres genres qui renferment des espèces nommées clématiss par les auteurs, sont : VOMIQUIER (*Strychnos*), PERVENCHE (*Vinca*), FRANGIPANIER (*Plumiera*), PAULINIE, BAUHINIE, BANISTAIRE, ATRAGÈNE, BIGNONE PASSIFLORE, PAREIRE (*Cissampelos*), OPHIOXYLON, ARISTOLOCHE, etc. (LN.)

CLÉMATITE, VIORNE, *Clematis*, Linn. (Polyandrie polygynie.) Genre de plantes de la famille des renonculacées, dans lequel la fleur a quatre pétales, quelquefois cinq (sans calice), avec des étamines nombreuses, et plusieurs styles persistans, allongés, souvent soyeux ou plumeux, et de forme différente dans la plupart des espèces. Le fruit est composé de plusieurs semences ovales, comprimées, rapprochées en tête, et surmontées chacune d'un style. V. ATRAGÈNE et VITICELLE. Dans ce genre, qui a des rapports avec les pigamons, se trouvent des plantes herbacées et ligneuses, la plupart sarmenteuses, et toutes ayant leurs feuilles opposées. Parmi les quarante espèces connues, on distingue les suivantes.

La CLÉMATITE DES HAIES, *Clematis vitalba*, Linn. Plante vivace, très-commune en Europe dans les haies et dans les buissons. Ses feuilles sont ailées, et composées ordinairement de cinq folioles en cœur; les pétioles, ainsi que dans la plus grande partie des autres espèces, se roulent et se tortillent en manière de vrille. Ses fleurs blanchâtres forment, au mois de juin, des bouquets plus singuliers que beaux, mais d'une odeur agréable. Elles sont suivies de semences plates, et terminées chacune par une longue aigrette torse, soyeuse et blanche.

On cultive peu cette plante dans les jardins. Ses jeunes pousses se mangent en guise d'asperges, dans quelques cantons d'Italie, leur principe délétère étant dissoluble dans l'eau. Avec ses tiges sarmenteuses, on fait des liens, de jolis paniers et des ruches de mouches à miel. Ses feuilles écrasées sont propres à guérir la teigne, et à nettoyer les ulcères sordides; elles sont aussi caustiques et vésicatoires; appliquées sur la peau, quand elles sont récentes et froissées, elles l'enflamment. Quelques mendiens en font usage, pour produire sur différentes parties de leur corps de larges excoriations, qu'ils étalent aux yeux du public, afin d'exciter sa pitié, et qu'ils guérissent ensuite avec des feuilles de poirée. C'est ce qui a fait donner à cette clématite les noms vulgaires d'*herbe aux yeux*, et de *viorne des pauvres*.

La CLÉMATITE ODORANTE, *Clematis flammula*, Linn. Elle est vivace, et croît parmi les haies dans le midi de la France, en Suisse, en Italie; ses sarmens sont nombreux et grim-pans; ses feuilles simples, entières et en forme de lance; les inférieures deux fois ailées. Ses fleurs, blanches et odo-rantes, produisent des semences ayant une queue plumeuse.

La CLÉMATITE DE BOURBON, *Clematis mauritiana*, Lam. Espèce sarmenteuse et grimpante, à tige ligneuse, et à feuilles ternées, dont les folioles sont dentées et presque en forme de cœur. Ses fleurs viennent latéralement sur des rameaux courts et pendans; elles ont quatre pétales elliptiques, blanchâtres et velus; et les semences qui leur suc-cèdent, portent une queue plumeuse de la longueur à peu près de deux pouces. Cette plante croît à l'île de Bourbon, dans les bois; elle y porte le nom de *vigne de Salomon*. On s'en sert en guise de mouches cantharides.

La CLÉMATITE A VRILLES, *Clematis cirrhosa*, Linn. Elle a des feuilles simples, et une tige ligneuse qui pousse beau-coup de sarmens cylindriques et grim-pans. Ses fleurs blan-châtres ou de couleur herbacée, viennent sur les côtés des branches, sont solitaires sur chaque pédoncule, et ont un petit calice. Cette plante fleurit ordinairement au milieu de l'hi-ver. Elle est originaire d'Espagne et du Portugal. Comme ses feuilles restent vertes toute l'année, on peut l'employer à décorer les treillages et les murs. On la multiplie en marcotant, en automne, ses rejetons de l'année.

La CLÉMATITE DE MAHON, *Clematis balearica*, Mus. Fort jolie espèce qu'on trouve à Minorque; elle est li-gneuse et grimpante; ses feuilles composées de folioles dé-coupées très-finement, et ses fleurs blanchâtres, à pétales oblongs et parsemés à l'intérieur de taches rouges, la dis-tinguent de toutes les autres espèces. On peut la multiplier de la même manière que la précédente.

La CLÉMATITE A FEUILLES SIMPLES, *Clematis integrifolia*, Linn. Celle-ci croît naturellement dans la Hongrie et la Tar-tarie, et mérite d'être employée à la décoration des jardins. Ses fleurs sont grandes et d'un beau bleu en dedans, blan-châtres et veloutées en dehors; elles paroissent au mois de juin; et quand elles sont passées, les semences qui les rem-placent forment avec leurs queues une houppe soyeuse et ar-gentée. Cette plante a des feuilles ovales, lancéolées, simples et sessiles. Elle est vivace par ses racines, et c'est eu les divisant qu'on la multiplie. Presque tous les sols et toutes les situations lui conviennent.

La CLÉMATITE BLEUE, *Clematis viticella*, Linn. C'est la plus

belle de toutes ; son joli feuillage d'un vert brun , et ses variétés à fleurs bleues , pourpres , rouges , simples ou doubles , la font préférer à toutes les autres , pour former des palissades ou couvrir des portiques et des berceaux. Elle est sarmenteuse et vivace , croît fort vite , et grimpe à plus de huit ou dix pieds. Elle a des feuilles composées de neuf à quinze folioles entières , quelquefois partagées en deux lobes , et des fleurs remarquables par la membrane blanchâtre qui les borde de chaque côté , et qui va en s'élargissant vers leur sommet.

Cette clématite est originaire d'Espagne et d'Italie ; on la multiplie en marcottant , au commencement de juillet , les branches de la dernière pousse. (D.)

CLEMATITIS, Dioscoride. C'est la même plante qu'il nomme **CLEMATIS**. Tournefort donne ce nom au genre **CLÉMATITE** (*Voyez ce mot.*), et Plukenet, à une espèce d'**EUPATOIRE** (*Eupatorium scandens*, L.), qui constitue maintenant un genre particulier nommé **MIKANIA**. Il y a encore l'**ARISTOLOCHE COMMUNE**, qui s'appelle ainsi (*Aristolochia clematidis*). (LN.)

CLEMENTEA. Deux genres de plantes ont été appelés ainsi par Cavanilles : l'un est l'*angiopteris* d'Hoffman , fondé sur une très-belle fougère des Iles-de-la-Société , et l'autre rentre dans les **DOLICS**. (LN.)

CLÉODORE, *Cleodorus*. Genre de mollusques ptéropodes établi aux dépens des **CLIOS**, dont il diffère par une enveloppe en forme de pyramide triangulaire. Cuvier pense que l'**ARCHONTE** de Denys de Montfort s'en éloigne peu.

Le **CLÉODORE PYRAMIDAL** est figuré pl. 2 , n.º 14 du 15.º vol. des Annales du Muséum , à la suite du Mémoire de Péron sur les Mollusques ptéropodes. Il l'avoit été précédemment par Lamartinière , à qui on en doit la découverte , dans le Journal de Physique et dans le Voyage à la recherche de la Peyrouse. (B.)

CLEOME. Nom latin du genre **MOZAMBÉ**. Octave-Horace le donnoit à une plante qui , selon Adanson ; seroit un **VÉLAR** (*Erysimum*), et , selon d'autres botanistes plus anciens , un *Sysimbryum*. (LN.)

CLEONIA. Les Grecs donnoient ce nom à une plante qu'Adanson croit être une espèce de son genre , **VOSACAN**. (*Helianthus*, Linn.). Linnæus l'a appliqué à un genre de labiées que quelques botanistes modernes ont réuni aux **BRUNELLES**. (LN.)

CLÉONICON, Dioscoride. Synonyme de *clinopodium*, suivant quelques auteurs. V. **CLINOPODIUM VULGARE**. (LN.)

CLÉONIE, *Cleonia*. Genre de plantes de la didynamie

gymnospermie, et de la famille des labiées, qui ne diffère des BRUNELLES que par des stigmates quadrifides et les bractées laciniées de la seule espèce qu'il contient. Lamarck et Ventenat ont pensé que ces caractères n'étoient pas suffisans pour conserver en titre de genre, et ils l'ont en conséquence réunie aux BRUNELLES.

La cléonie se trouve en Espagne et en Portugal; elle est annuelle et a les feuilles profondément découpées. (B.)

CLÉONYME, *Cleonymus*, Lat. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des pupivores, tribu des chalcidites. Il se rapproche des *spalangies* par la forme de son corselet, qui est rétréci en avant, et par ses mandibules, bidentées à leur extrémité; mais les antennes sont insérées près du milieu de la face de la tête; l'abdomen est en forme de triangle allongé, déprimé, et la coulisse, servant à loger la tarière, s'étend dans toute la longueur du ventre: ces caractères distinguent ce genre de tous les autres de la même tribu.

CLÉONYME DÉPRIMÉ, *Cleonymus depressus*, *Diplolepis depressa*, Fab.; Coqueb., *Illust. icon. insect.*, déc. 1, tab. 5, fig. 5; long d'environ deux lignes et demie; antennes roussâtres, avec l'extrémité noire; tête et corselet finement chagrinés, d'un rouge cuivreux foncé; abdomen long, d'un vert mêlé de bleu d'acier, très-luisant; pieds roussâtres; ailes supérieures ayant une grande tache noirâtre, arquée du côté du bord extérieur; cellule radiale située à peu de distance du bout de l'aile.

Sur le tronc des ormes. (L.)

CLÉOPHORE, *Cleophora*. Nom donné par Gærtner au genre de PALMIERS que Jussieu a appelé LATANIER. Ce genre ne contient qu'une espèce, la CLÉOPHORE LONTAROÏDE, qui vient de l'île de la Réunion, où il est connu sous le nom de *latanier rouge*. Ses caractères sont d'avoir: les fleurs mâles sur des épis distincts des femelles, mais sur le même pied; la spathe du mâle polyphyllé, imbriquée de folioles; le spadix rameux; le calice divisé en six parties, dont trois extérieures plus courtes; seize étamines réunies par leur base. Le calice de la fleur femelle est de six folioles. Le fruit est une baie globuleuse, uniloculaire, et à trois semences. (B.)

CLEPTE, *Cleptes*, Lat., Fab., Jur. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des pupivores, tribu des chrysidés.

Les *cleptes* se rapprochent des *hédychres* et des *élampes*, à raison de leurs mandibules dentelées, de leur abdomen uni et sans crénelures terminales; il se termine en pointe, et la

languette est arrondie et entière, comme dans les derniers; mais les cleptes s'en éloignent, ainsi que de tous les autres genres de la même tribu, par leur corselet rétréci antérieurement, et leur abdomen presque ovoïde, point voûté en dessous, et composé de quatre anneaux extérieurs, dans les femelles, et de cinq, dans les mâles. Leur cellule radiale est en demi-ovale, fermée et terminée à quelque distance du bout de l'aile; les deux cellules discoïdales sont presque égales.

Ces insectes sont les plus petits de cette tribu. Linnæus et Fabricius les avoient confondus avec les *ichneumons*, et Geoffroy les associe aux guêpes. Ils ont des couleurs brillantes, et qui diffèrent selon les sexes. Leurs habitudes sont les mêmes que celles des chalcidites et des chrysidés. On les trouve sur les feuilles, où ils se promènent continuellement et avec agilité.

CLEPTE DEMI-DORÉ, D. 1, 7, *Cleptes semi-auratu*, Fab., la femelle; *cleptes splendens*, *ejusd.*, le mâle; long de deux lignes et demie; la femelle a la tête et le corselet tantôt dorés, tantôt d'un rouge cuivreux ou pourpre, très-brillant, avec l'extrémité postérieure de cette dernière partie bleue ou verdâtre; l'abdomen est fauve, avec l'extrémité noirâtre ou bleuâtre; les articles inférieurs des antennes, ou les premiers après le coude, sont roussâtres, et ceux de l'extrémité, noirâtres; les pieds sont entièrement d'un fauve pâle; les jambes et les tarsi sont de cette couleur, avec les cuisses verdâtres ou bleuâtres. Le mâle a les antennes noires, avec la tête et le corselet bleuâtres, ou d'un vert bleuâtre. L'abdomen ressemble, pour la couleur, à celui de la femelle.

Les *cleptes*: *stigma*, *fulgens*, *muscarum*, *larvarum*, *coccorum* de Fabricius, appartiennent à la tribu des chalcidites. (L.)

CLEPTIOSES, *Cleptiosa*. Nom que j'avois donné, dans le troisième volume de mon Histoire générale des crustacés et des insectes, ainsi que dans la première édition de cet ouvrage, à une famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères, composé des genres BÉTHYLE, SPARASION et CLEPTE; celui-ci est maintenant placé dans la tribu des chrysidés, et les deux autres, dans celle des OXYURES. Voyez ces mots. (L.)

CLERODENDRUM (*Arbre fortuné*, en grec). C'est le nom donné par Linnæus au genre PERAGU, dont la première espèce connue est le *Clerodendrum infortunatum*, qui est le *Peragu* des Malabares. On trouve dans le genre *volkammeria*, des espèces rangées autrefois avec les CLERODENDRUM. (LN.)

CLERUS. Nom donné par les Latins à une espèce de

larve, et par lequel Geoffroy a désigné un genre d'insectes de l'ordre des coléoptères. *V. CLAIRON.* (L.)

CLETHRA, Théophraste. C'est le nom que les Grecs donnoient à l'*alnus* des Latins, notre AUNE. Linnæus a appelé *clethra*, un genre de la même famille que les bruyères, et dont toutes les espèces sont originaires d'Amérique ou de Madère, et, par conséquent, inconnues aux anciens. Adanson, pour éviter cette faute, nomme *junia*, la *clethra* de Linnæus. (LN.)

CLETHRA, *Clethra*. Genre de plantes de la décandrie monogynie et de la famille des bicornes, dont les caractères sont : un calice à cinq divisions, velues en dehors ; cinq pétales obtus ; dix étamines, dont les anthères sont fourchues ; un ovaire supérieur chargé d'un style persistant à stigmate trifide ; une capsule globuleuse, environnée par le calice, trilobulaire, trivalve, et qui contient plusieurs semences anguleuses.

Swartz a réuni les TINIERS à ce genre.

Les *clethra* renferment six espèces, dont cinq de l'Amérique et une de Madère. La plus connue est le **CLETHRA A FEUILLES D'AUNE**. C'est un joli arbrisseau qui s'élève d'une toise et plus, est très-garni de rameaux, qui tous portent à leur extrémité des fleurs blanches en épis. Les feuilles sont ovales, dentelées, légèrement pubescentes en dessous. Il croît naturellement dans la Virginie et la Caroline, aux lieux humides sans être marécageux, où, ainsi que je m'en suis souvent assuré, il couvre quelquefois des espaces considérables. On le cultive en Europe, dans les jardins, et on l'y multiplie par graines, par marcottes et par division des vieux pieds. (B.)

CLETHRIA. Synonyme de CLATHRE, dans Hill. (B.)

CLETRITE. Nom donné autrefois à du bois pétrifié qu'on pensoit être celui de l'AUNE (*betula alnus*, L.). Les pierres qui présentoient des empreintes de feuilles de cet arbre étoient également appelées *cletrites*. (LN.)

CLETTE. C'est ainsi que se nomme l'AVOCETTE en Picardie. (v.)

CLEYERA, **KLEIERA**. Adanson avoit appliqué ce nom au genre *polypremum* de Linn. Thunberg l'a donné ensuite à un arbre du Japon, qui est une espèce de TERNSTROÉMÉE. (LN.)

CLEYÈRE, *Cleyera*. Arbuste du Japon qui, selon Thunberg, forme seul un genre dans la polyandrie monogynie.

Ce genre présente pour caractère : un calice à cinq découpures ; cinq pétales ; un grand nombre d'étamines insérées sur l'ovaire ; un ovaire supérieur surmonté d'un style à stig-

mate échancré; une capsule enveloppée par le calice, qui subsiste, à deux valves et à deux loges. *V.* TERNSTROÉMIE. (B.)

CLIBADIE, *Clibadium*. Genre de plantes à fleurs composées, de la monoécie pentandrie, qui a pour caractères: un calice commun imbriqué; les mâles avec des corolles à cinq découpures dans le disque, et les femelles avec des corolles lingulées à la circonférence. Le fruit est une baie ombiliquée.

Ce genre ne contient qu'une espèce; c'est une plante de Surinam, dont les feuilles sont opposées; ovales et entières; les pédoncules opposés, le calice commun violet dans sa maturité, et les fleurons fétides. (B.)

CLIBADION, Dioscoride. Cette plante est rapportée à la PARIÉTAIRE. (LN.)

CLIFFORTE, *Cliffortia*. Genre de plantes, de la dioécie polyandrie et de la famille des rosacées, dont les caractères sont: un calice de trois folioles ovales, pointues, coriaces, contenant, dans les pieds mâles, une trentaine d'étamines dont les anthères sont didymes, et dans les pieds femelles un ovaire inférieur, oblong, chargé de deux styles plumeux à sigmate simple; une petite capsule oblongue, presque cylindrique, couronnée, biloculaire, et qui contient une semence linéaire dans chaque loge.

Les *cliffortes* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, simples ou ternées, engainantes à leur base; à fleurs axillaires, presque sessiles et de peu d'apparence. On en compte une vingtaine d'espèces, toutes propres au Cap de Bonne-Espérance, et dont peu sont cultivées en Europe. La plus commune ou mieux celle qui se conserve le plus facilement dans les jardins de botanique, est la CLIFFORTE À FEUILLES DE HOUX, dont les caractères sont d'avoir les feuilles presque en cœur et dentées. C'est un petit arbrisseau d'un à deux pieds de haut dont les fleurs sont verdâtres. (B.)

Linnæus a consacré ce genre à Cliffort, hollandais instruit, qui lui avoit ouvert sa nombreuse bibliothèque et son riche jardin et qui a concouru ainsi à protéger ses premiers pas dans la carrière des sciences naturelles. Linnæus publia, en 1736, en un vol. in-fol., et sous le titre de *Musa Cliffortiana*, et en 1737, sous celui d'*Hortus Cliffortianus*, les plantes cultivées dans le jardin que cet illustre Hollandais, que Linnæus pouvoit nommer son bienfaiteur, possédoit à Hartecamp près de Harlem. (LN.)

CLIFTONIA, Banks. C'est le *waltheriana* de Frazer, et le *MYLOCARYUM* de Willdenow. *V.* ce mot. (LN.)

CLIGNOT. *V.* MOTTEUX, article des *traquets*. (v.)

CLIMACIUM, Weber et Mohl. *V.* GRADULE. (b.)

CLINANTHE. Nom nouvellement donné aux réceptacles coniques des fleurs composées et autres; réceptacles qu'on considère comme une continuité du pédoncule.

Il y a un *clinanthe* dans les CORÉOPES, dans les SCABIEUSES, dans les DORSTÈNES, etc. (b.)

CLINCHE. Quelques auteurs ont désigné par ce nom, le CHINCHE. *V.* ce mot. (s.)

CLINE, *Clinus*. Sous-genre de poissons établi par Cuvier aux dépens des BLENNIES. Ses caractères sont : dents courtes, disposées sur trois rangées, dont la première est plus grande.

Les BLENNIES MOUTELLE, SOURCILLEUSE, AIGUE, AUDIFREDI, etc., entrent dans ce sous-genre. (b.)

CLINOCÈRE, *Clinocera*. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, établi par M. Meigen. Il lui donne pour caractères : antennes avancées, de trois articles, dont les deux premiers sphéroïdaux, le troisième conique, avec une soie descendante au bout; ailes couchées sur le corps. La forme de ses antennes indique qu'il est voisin des leptis de Fabricius, qu'il appartient à notre famille des *tunystomes*, tribu ou sous-famille des *rhagionides*, et qu'il y forme, avec le *leptis vermileo*, une division particulière, à raison de ses ailes croisées sur le corps. M. Meigen ne cite qu'une espèce, la CLINOCÈRE NOIRE, *clinocera nigra*. Voyez son ouvrage sur les diptères, tom. 1, 2.^e part., tab. 14, fig. 20—25. (L.)

CLINOPODE, *Clinopodium*. Genre de plantes de la didynamie gymnospermie, et de la famille des labiées, dont les caractères sont : un calice monophylle, cylindrique, un peu courbé, à cinq dents très-aiguës et inégales, qui se partagent en deux lèvres; une corolle monopétale, labiée, à tube un peu plus long que le calice, s'évasant en un limbe à deux lèvres, dont la supérieure est courbe, droite, un peu relevée et à deux divisions, et l'inférieure à trois lobes, dont celui du milieu est le plus large et échancré; quatre étamines, dont deux plus grandes; quatre ovaires supérieurs, entre lesquels s'élève un style filiforme, dont le stigmate est simple. Le fruit est composé de quatre semences nues, ovales, et attachées au fond du calice, qui est un peu renflé inférieurement, et contracté à son orifice.

Ce genre comprend trois espèces, toutes vivaces et odorantes. Il en renfermoit autrefois un plus grand nombre qui ont été employées à former les genres HYPTIS et PYCNANTHÈME.

Le CLINOPODE COMMUN a pour caractères : des fleurs en tête, presque rondes, hérissées de longs poils, et des brac-

tées sétacées. Cette plante se trouve dans les lieux secs et montagneux : elle passe pour aromatique , céphalique et tonique.

Le CLINOPODE BLANCHATRE est beaucoup plus grand que le précédent , a les feuilles velues en dessous, les verticilles des têtes aplatis , et les bractées lancéolées. Celui-ci croît dans les parties méridionales de l'Amérique septentrionale , aux lieux secs et découverts.

La troisième espèce vient d'Égypte , et ressemble beaucoup à la première. (B.)

CLINOPODIUM et CLINOPODION, *Pied de lit*, en grec. Dioscoride et Pline appeloient ainsi une plante labiée , qui , suivant la plupart des botanistes commentateurs , seroit notre CLINOPODE vulgaire (*clinopodium vulgare*). Ce nom a été donné aussi à des ziziphora , des monardes , des sarriettes (*satureia*) , des chataires (*nepeta*) , des thymus , des brunelles (*prunella*) , à la cléonie , aux bartsies , aux *hyptis*, Jacq. , à des phlomides , aux PYCNANTÈMES et au COMÈTE. (LN.)

CLINOTROCOS, Théophraste. C'est l'ÉRABLE , suivant Adanson. (LN.)

CLIO, *Clio*. Genre de la classe des vers mollusques , dont les caractères sont d'avoir le corps contenu dans un sac oblong , turbiné , muni supérieurement de deux ailes branchiales , membraneuses , opposées l'une à l'autre ; la tête saillante entre les ailes , séparée du corps par un étranglement et formée de deux tubercules , entre lesquels est la bouche ; deux tentacules courts insérés sur la tête. *V. pl. A. 28*, où il est figuré.

Linnæus avoit réuni , sous ce genre , des animaux à coquilles et des animaux sans coquilles. Bruguières , Cuvier et Lamarck les en ont séparés. J'ai réuni les premiers avec les HYALES.

Les espèces qui sont restées dans ce genre , sont seulement au nombre de quatre , dont une seule est commune ; c'est le CLIO BORÉAL , dont les caractères sont d'avoir le corps gélatineux , transparent , les nageoires presque triangulaires , et la queue pointue. C'est un animal vagant dans la haute mer , comme les *méduses* , et extrêmement multiplié dans les parages qui lui conviennent ; mais ce n'est que dans les temps les plus calmes , et seulement pendant les heures les plus chaudes de la journée , qu'il se fait apercevoir à la surface de l'eau , où il semble ne paroître que pour disparaître. Il se meut au moyen de ses deux nageoires qui , d'après l'observation de Cuvier , lui tiennent lieu de branchies , ou du moins ont un tissu vasculaire qui peut le faire croire ; pour se mouvoir il les rapproche pointe contre pointe , et les écarte ensuite rapidement. Outre les ailes , il y a trois petits

lobes , situés un peu plus bas. Le manteau enveloppe le devant du corps. Les parties de la génération sont semblables à celles de l'escargot ; le système nerveux presque le même que dans la LAPLYSIE. Il n'y a qu'un cœur situé au côté gauche. On voit par-là , dit Cuvier , que les *clios* appartiennent aux *gastéropodes* , c'est-à-dire , aux *mollusques* de la division des *limaçons* , quoiqu'ils n'aient pas un pied propre à ramper. V. la belle anatomie de cet animal , qu'il a publiée dans le premier cahier des *Annales du Muséum d'Histoire naturelle de Paris*. Voy. aussi , dans le même recueil , le travail de Blainville qui l'a pour objet ; travail aussi complet que possible.

Les *clios* servent de nourriture aux baleines et à une grande quantité de poissons et d'oiseaux de mer.

Les genres CLÉODORE , CYMBULIE et LIMACINE se rapprochent infiniment de celui-ci. (B.)

CLIQUETTE ou CLAQUETTE DE LÉPREUX , ou DE LADRE. Ce sont des noms vulgaires de l'huître épineuse (*Spondylus gæderopus*, L.) V. SPONDYLE. (LN.)

CLISE. V. CLUSS. (LN.)

CLISIPHONTE , *Clisiphontes*. Genre de coquille établi par Denys de Montfort. Ses caractères sont les suivans : coquille libre , univalve , cloisonnée , en disque , contournée en spirale , mamelonnée sur les deux centres ; le dernier tour de spire renfermant tous les autres ; dos caréné et armé ; ouverture triangulaire , ouverte , recevant dans son milieu le retour de la spire ; cloisons unies , percées par un siphon.

Ce genre renferme plusieurs espèces. Une de la mer des Indes a six lignes de diamètre. Une de la Méditerranée n'a qu'un tiers de ligne. Cette dernière est figurée dans l'ouvrage de Soldani. (B.)

CLITELLAIRE , *Clitellaria*. Genre d'insectes de Meigen , et le même que celui nommé par nous ÉPHIPPIE. V. ce mot. (L.)

CLITHON , *Clithon*. Genre de COQUILLES établi par Denys de Montfort , et précédemment par Klein , sous le nom d'URCÉ. Ses caractères sont : coquille libre , univalve , à spire régulière , écrasée ; point d'ombilic ; ouverture entière , arrondie , évasée , perpendiculaire à l'horizon ; columelle tranchante chargée d'une ou de plusieurs dents ; lèvre extérieure tranchante.

Ce genre renferme plusieurs espèces , toutes fluviatiles et armées de longues épines sur les tours de leur spire ; celle qui lui sert de type est la NÉRITE COURONNE de Linnæus (la nérite épineuse des marchands) , qui se trouve aux fles de France et de Bourbon , et dans l'Inde. Elle est noire , et sa longueur est d'un pouce.

Léach en figure une belle espèce, pl. 104 de ses Mélanges de Zoologie. (B.)

CLITORE, *Clitoria*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses ; ses caractères sont : un calice monophylle, droit, tubuleux, à cinq divisions ; une corolle papilionacée, composée d'un étendard très-grand, droit, étendu, obtus, avec une légère échancrure ; de deux ailes oblongues, plus courtes que l'étendard ; d'une carène encore plus courte et arquée ; dix étamines, dont neuf réunies à leur base ; un ovaire supérieur oblong, chargé d'un style à stigmatte obtus ; une gousse longue, linéaire, le plus souvent aplatie, terminée par une pointe en alène, uniloculaire, bivalve, et qui contient plusieurs semences réniformes.

Ce genre comprend une quinzaine d'espèces, en plus grande partie d'Amérique, et en moindre partie des Grandes-Indes. Ce sont des herbes à racines vivaces, à tiges volubles, à feuilles ternées ou ailées, avec une impaire, à folioles articulées, stipulées et aristées à leur base. Les pédoncules axillaires, ordinairement biflores ; les fleurs grandes et plus ou moins bleues.

La **CLITORE DE TERNATE** a les fleurs les plus grandes, et du bleu le plus intense. C'est une très-belle plante, originaire de l'Inde, où on la cultive pour l'ornement. Ses caractères sont d'avoir les feuilles pinnées, les folioles un peu ovales, et l'involucre de deux feuilles arrondies. On emploie ses fleurs pour teindre en bleu les boissons et les alimens dans les repas de cérémonie.

La **CLITORE DE VIRGINIE**, qui a pour caractères les feuilles ternées, et les calices géminés et campanulés ; ses fleurs sont médiocrement grandes et d'un bleu pâle. Elle est très-commune dans les bois de la Caroline, où elle est en fleur une grande partie de l'année. Elle y produit un fort agréable effet, ainsi que je l'ai fréquemment observé.

Les autres sont beaucoup moins connues, et par conséquent moins dans le cas d'être citées ici.

Poiteau, dans un travail qu'il a présenté à l'Institut, propose, d'après Brown et Michaux, de diviser ce genre en deux. Les espèces dont le calice est en cloche, dont l'étendard est très-ouvert, muni d'un éperon à sa base extérieure et dont le style est glabre, resteroient dans le genre **CLITORE** ; et celles dont le calice est en tube, dont l'étendard est roulé en cornet, sans protubérance à sa base, dont le style est cilié en dessous, seroient des **GALACTIES**. (B.)

CLITORIA, Linnæus. *V. CLITORE*. Ce genre de légumineuses avoit d'abord été nommé par Breyn et Dillen, *clitorius*. Adanson a proposé de l'appeler *ternatea*. (LN.)

CLITORIS. *V. ORGANES SEXUELS, SEXE et VAGIN.* (VIREY.)

CLIVINE, *Clivina*. Lat., Clairv., Bon. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des carabiques. Ces insectes avoient été réunis aux *scarites*; mais ils en diffèrent sous plusieurs rapports: leur labre est membraneux ou légèrement coriace et sans dentelures; leurs mandibules sont beaucoup plus courtes que la tête et sans dents au côté interne; leur languette s'élève au-delà de l'échancrure du menton, et se termine comme celle des harpales, par deux oreillettes latérales, et une division intermédiaire, tronquée ou obtuse. Ces insectes ont d'ailleurs la physionomie des *scarites*; mais leur corps est cependant un peu plus épais. Ils habitent les lieux humides, et se tiennent cachés dans la terre. Toutes les espèces connues sont de très-petite taille.

Quelques-unes n'ont pas de dentelures au bord extérieur des deux premières jambes; mais les deux épines de leur extrémité sont fort longues. M. Bonelli a formé, avec ces espèces, le genre *dischirius*.

L'espèce la plus commune en Europe, est la **CLIVINE ARÉNAIRE**, *scarites arenarius*, Fab., Oliv. Elle est brune ou noirâtre, avec des impressions sur le milieu du front, la coupe du corselet presque carrée, les élytres striées et à stries ponctuées. *V. DISCHIRIE*. (O. et L.)

CLOCHE-BIANCHE. Nom vulgaire de la **NIVÉOLE**. (B.)

CLOCHER CHINOIS. Coquille du genre **CÉRITE** (B.)

CLOCHETTE. Ce nom est donné vulgairement à des liserons, à des narcisses et à des campanules, qui tous le doivent à la forme de leur corolle. La clochette des bois est le *narcissus pseudonarcissus*; la clochette des blés, le *convolvulus arvensis*; la clochette des murs est le *campanula rotundifolia*, L. (LN.)

CLOCHETTE. Nom donné à quelques espèces de balanes ou glands de mer, et principalement au balane balanoïde de Bruguières. (LN.)

CLOCHETTE. Nom vulgaire d'une coquille du genre **CALYPTRÉE**, *calyptrea equestris*. (DESM.)

CLOCHETTE (petite). On donne ce nom, en français, à l'*Agaricus campanulatus* de Linnæus, figuré pl. 12, n.º 1 et 2, du *Botanicon* de Vaillant. (B.)

CLOFHF. *V. CLOFYS*, ci-après. (S.)

CLOFYS. C'est, selon Drapper, un oiseau tout noir et de la grosseur d'un étourneau, qui se trouve en Afrique et s'y nourrit de fourmis. Il passe, parini les nègres, pour un oiseau de mauvais augure, et lorsqu'ils veulent prédire une mort funeste à quelqu'un, ils disent que le *clofys* a

chanté sur lui. Je ne puis m'expliquer au sujet de cet oiseau noir et sinistre ; je ne le connois pas. (s.)

CLOISON, *Dissepimentum*. Membrane plus ou moins épaisse qui traverse entièrement, ou en partie, la cavité du PÉRICARPE. V. ce mot et le mot VALVE. (D.)

CLOMENA. M. Palisot Beauvois donne ce nom à un genre qu'il établit dans la famille des graminées et qui comprend une seule espèce qui croît au Pérou. Elle a le port des *agrostis*, Linn. ; mais elle s'en éloigne par sa glume inférieure tridentée et sa soie terminale placée entre les deux dents qui terminent la paillette inférieure : caractères qui, suivant M. Palisot de Beauvois, distinguent cette plante de tous les genres connus. (LN.)

CLOMIUM, **KLOMION**. C'est un genre qu'Adanson a établi dans la famille des chardons, et qui n'a pas été adopté. Il y rapporte une plante à feuilles entières et épineuses ; à fleurs solitaires terminales, dont les écailles du calice sont en épines droites à leur extrémité, les écailles du réceptacle fendues, et les aigrettes des semences longues : cette plante est une espèce de CIRSE. (LN.)

CLOMPAN. C'est un arbrisseau sarmenteux, de la famille des légumineuses, dont les feuilles sont alternes, ailées avec une impaire. Ses fleurs viennent en panicules terminales, et sont diadelphiques. Ses fruits sont de petites gousses semi-lunaires, ventruës vers leur bord, convexes, d'un rouge écarlate en dehors, et monospermes.

Cette liane croît dans les Moluques et dans la Guyane, près des rivières, et peut servir à faire des berceaux capables de donner un ombrage impénétrable (B.)

CLOMPANUS. Rumphius nomme ainsi trois plantes dont deux TONG-CHU, *sterculia*. La première est figurée, tab. 107, vol. 3 ; c'est le KARIL DES MALABARES, *sterculia fetida*, L. ; la seconde est le CAVALAN DES MALABARES, ou le BALANGHAS, *sterculia balanghas*, L. ; la troisième. V. CLOMPAN.

CLOMPARIUS. V. CLOMPANUS. (LN.)

CLONIS ou **CLONISSE**. Nom d'une VÉNUS. (B.)

CLOPORTE, *Oniscus*. Genre de crustacés, qui, considéré dans toute l'étendue que lui a donnée Linnæus, embrasse notre ordre des ISOPODES ; mais est restreint aujourd'hui aux espèces du même ordre ayant pour caractères : branchies renfermées dans les premières écailles placées sous la queue ; quatre antennes, dont les latérales seules bien apparentes, de huit articles, et recouvertes, à leur base, par les bords latéraux de la tête ; les deux appendices latéraux ou extérieurs du bout de la queue, beaucoup plus grands que les intermédiaires. Ce genre fait partie de la section ou tribu des

ptérygibranches, et compose, avec les ligies, les philoscies, les porcellions et les armadilles, une division très-naturelle, dont j'exposerai les caractères communs, à l'article CLOPORTIDES. Dans ces deux derniers genres, les antennes extérieures ont un article de moins : les ligies en ont quatre très-apparences, et la dernière pièce des précédentes est divisée en un grand nombre de petits anneaux ; dans les philoscies, les mêmes antennes ont leur origine découverte, et les quatre appendices caudaux sont coniques, saillans et presque égaux.

Ce sont, en général, d'assez petits crustacés, qui se montrent rarement pendant le jour ; ils se tiennent ordinairement dans les endroits humides, sous des pierres, dans les fentes des murailles, dans les caves, et s'enfoncent dans la terre. Ils semblent fuir la lumière et l'ardeur du soleil. Ils marchent lentement ; mais quand ils sont poursuivis, ils cherchent à se sauver en fuyant ; alors, ils courent assez vite.

Ils se nourrissent de différentes matières, attaquent et rongent les fruits de toute espèce tombés sur terre, et mangent aussi les feuilles des plantes. Degeer a vu de petits cloportes en manger un gros de leur espèce, qui étoit renfermé avec eux ; ce qui prouve qu'ils sont carnassiers.

Les femelles pondent des œufs qui éclosent, pour ainsi dire, dans leur corps ; elles les portent dans une espèce de sac ovale, mince et flexible, placé en dessous de leur corps, et s'étendant depuis la tête jusque vers la cinquième paire de pattes. Lorsque les petits sont entièrement formés, pour leur donner une libre sortie, la mère ouvre le sac ou ovaire, auquel il se fait une fente longitudinale et trois transversales ; alors les petits sortent en foule, en se pressant les uns sur les autres, et après leur sortie, la mère referme son ovaire. Suivant quelques auteurs, ces crustacés étoient ovipares ; mais Geoffroy paroît être disposé à les croire ovipares et vivipares ; c'est-à-dire qu'il ne se forme point de petits vivans dans le corps de la mère, mais des œufs, et qu'au lieu de les répandre au-dehors, elle les fait passer dans l'espèce de poche membraneuse qu'elle a sous le corps ; que là elle les couve en quelque manière jusqu'à ce que les petits étant formés sortent de cette poche. A leur naissance, les petits sont d'un blanc jaunâtre, et ne diffèrent de leur mère qu'en ce qu'ils ont proportionnellement la tête beaucoup plus grande, et les antennes plus grosses ; ils naissent ordinairement vers la fin de l'été. Des observations ont fait voir que ces crustacés nouvellement nés, ont, à leur naissance, deux pattes et un anneau de moins, et n'acquièrent toutes leurs parties

qu'après plusieurs mues ; ils n'ont encore que douze pattes après la première , qui a lieu au bout de quelques jours.

Les cloportes sont d'un grand usage en médecine. On les donne , soit en substance , soit en infusion ; on les regarde comme diurétiques et apéritifs ; écrasés et appliqués en cataplasme , ils sont quelquefois salutaires dans l'esquinancie. L'espèce qui se retire dans les fentes des murs , dans les lieux humides et nitreux , est employée de préférence aux cloportes qui vivent dans les champs ou sous l'écorce des arbres , ceux-ci n'étant pas aussi efficaces.

CLOPORTE ORDINAIRE , *Oniscus asellus*, Linn., d'un cendré noirâtre et inégal en dessus , avec de petites taches jaunâtres le long du dos ; une rangée longitudinale de taches de chaque côté , et les bords extérieurs des anneaux d'un jaunâtre pâle ; les appendices inférieurs et intermédiaires de la queue dépassent la pièce supérieure et terminale du corps.

Je pense qu'il faut regarder comme synonyme de cette espèce :

Le cloporte figuré par Geoffroy , tom. 2 , pl. 22 , fig. 1 , et qu'il distingue ainsi : *Oniscus lævis* , *cinereus* , *flavo nigroque lutus*. (L.)

CLOPORTE DE MER. On donne ce nom aux OSCABRIONS et à quelques crustacés des genres LIGIE , SPHÉROMES , etc. V. ces mots.

On le donne aussi à une PORCELAINE. (B.)

CLOPORTIDES , *Oniscides* , Lat. Crustacés de l'ordre des isopodes , tribu des ptérygibranches , et y composant une division spéciale distincte par ses antennes , dont les intermédiaires sont fort courtes , cachées , ou très-peu apparentes.

Linnæus comprit dans le genre *oniscus* les espèces terrestres et aquatiques. Geoffroy en sépara , sous le nom d'*aselle* , une espèce qui vit dans les eaux douces , et Degeer la plaça , ainsi que celles qui sont marines , avec les *squilles*. Ces mêmes *oniscus* , tant des eaux douces que des eaux salées , formèrent ensuite le genre *cymothoa* de Fabricius , et qu'il mit dans la classe des crustacés (ses *agonates*) , tandis que son genre *oniscus* devint partie intégrante de son ordre des *mitosates* ; mais il a distingué ensuite des *cymothoa* , les *ligies* , les *idotées* , et en a composé , ainsi qu'avec les *oniscus* et les *monoculus* , l'ordre des *polygonates*. Les *oniscus* aquatiques ou les *cymothoa* primitifs de Fabricius , sont des *aselles* pour Olivier (*Encycl. méth.*). Dans son *Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux* , M. Cuvier fit immédiatement succéder aux crustacés macroures , le genre *oniscus* de Linnæus , en le divisant en deux sous-genres , les *aselles* et les *cloportes* proprement dits. Dans ses *Leçons d'anatomie comparée* , il dé-

tache du premier , sous le nom de *cymothoe*, les espèces marines, et ces trois genres forment sa première famille de la classe des insectes, celle des *polygnathes*. M. de Lamarck (*Système des animaux sans vertèbres.*) adopta le genre *ligie* de Fabricius, celui de *cyame* que j'avois formé, et les rangea, ainsi que les *aselles* et les *cloportes* d'Olivier, avec ses crustacés sessiliocles. J'avois aperçu moi-même, depuis long-temps (*Précis des caract. génér. des insectes*), les rapports qui existent entre les crustacés et les cloportides; et mon ordre des myriapodes, qui vient, sans intermédiaire, à la suite de mon ordre des crustacés, renferme exclusivement les genres: *aselle*, *cyame*, *cloporte*, *jule* et *scolopendre*, dont la bouche nous offre plusieurs mâchoires, caractère distinctif des crustacés.

Quoique, dans des ouvrages postérieurs, j'aie placé, soit avec les insectes, soit avec les arachnides, les genres dérivés de celui d'*oniscus*, je n'ai pas moins continué de suivre cette série naturelle. Ce sont mes TÉTTRACÈRES, divisés en deux familles, les *asellotes* et les *cloportides*.

Je donne le nom de *cloportides* au groupe qui comprend les cloportes de Linnæus, respirant l'air d'une manière immédiate, ou qui ont des branchies analogues, quant à leurs propriétés, aux pounons des animaux vertébrés. Ces crustacés, à l'exception des ligies, sont terrestres, et, plongés dans l'eau, y périssent au bout d'un temps plus ou moins long. Ils ont le corps ovale, plat en dessous, convexe en dessus, susceptible de contraction, et composé d'une tête et de treize anneaux. Les sept premiers portent chacun une paire de pattes simples et terminées par un onglet: les six derniers anneaux forment une sorte de queue, garnie, en dessous, de cinq paires d'écaillés ou de fausses pattes sous-caudales, imbriquées graduellement sur deux rangées longitudinales. Les premières, ou les plus voisines des pattes proprement dites, renferment dans leur intérieur les organes de la respiration, et sont le siège de ceux du sexe.

Ces écaillés ou ces feuilletts ont la figure d'un triangle curviligne rectangle, large, et dont le côté, servant de base, est implanté sur l'anneau dont il dépend. On aperçoit sur les quatre premiers, dans la plupart des espèces, une tache d'un blanc plus intense et plus vif, qui s'étend depuis l'angle extérieur de la base du feuillet jusques vers son milieu. Si on examine ces taches au jour, on découvre qu'elles sont formées par une multitude infinie de fibrilles, agglomérées en une sorte de rosette ou de petite houppe aplatie et multifide sur ses bords; elles représentent un petit paquet de byssus. Sous le bord postérieur du feuillet, est un évasement relevé sur ses bords, transversal, en demi-ovale ou en forme de

triangle allongé, et dans lequel on découvre une cavité pénétrant la duplication de l'écaïlle; c'est par cette ouverture que l'air s'insinue dans les cloportes et les porcellions. Mais les deux premiers feuillets ont chacun dans les armdilles, quatre petits trous circulaires et disposés sur une ligne transversale, comme ceux d'une flûte. Je n'ai pu en distinguer que deux aux deux feuillets suivans. Les mêmes écaïlles ne m'ont paru offrir dans les ligies, que de petits grains jaunâtres, occupant leur cavité intérieure.

Degeer avoit observé, à l'égard des aselles et des idiotées, que les premiers feuillets présentoient des différences sexuelles. On les retrouve aussi dans les cloportides. Ainsi les mâles, du moins ceux de plusieurs espèces, ont quatre appendices, de la consistance et de la couleur des feuillets, mais plus étroits, plus longs, et presque en forme de soie, situés par paires, dans l'entre-deux des quatre premiers feuillets; ceux de la seconde paire sont plus grêles. Le corps est terminé postérieurement par d'autres appendices, en forme de stylets ou de pointes, soit au nombre de quatre, et composés chacun de deux articles, dont celui de la base très-court, soit au nombre de deux, mais formés d'une tige, à l'extrémité de laquelle s'articulent deux petits corps allongés, et d'un seul article, en manière de fourche; les ligies sont dans ce cas. J'ai vu sortir de l'extrémité de ces appendices une humeur visqueuse et gluante, sous la forme d'un fil très-délié.

La tête des oniscides est transverse, plus étroite que le corps, et s'emboîte dans une échancrure du premier segment. Elle a, de chaque côté, deux yeux formés d'un grand nombre de petits grains réunis. La bouche est composée d'un labre; d'une sorte d'épiglotte située au-dessous; de deux mandibules cornées, épaisses à leur base, très-comprimées, crochues à la pointe et à dentelures irrégulières; de deux paires de mâchoires étroites, allongées, dont celles de la première au moins finement dentelées à leur extrémité, et dont celles du second rang, ou les plus inférieures, servent de gaine aux deux supérieures ou les recouvrent; enfin, les deux autres pièces extérieures s'appliquent sur toutes les autres, en forme de feuillets, contigus au bord interne, et terminés par une saillie conique ou triangulaire, offrant quelques articulations, et semblable à un palpe. Ces deux pièces tiennent lieu de lèvre, et sont les premières mâchoires auxiliaires dans la méthode de M. Savigny. On peut les considérer comme des pieds-mâchoires, ou plutôt comme des mâchoires-pieds, ou mâchoires labiales.

Telle est la composition générale et extérieure des cloportes. Leur cœur ressemble, par sa forme étroite et

allongée, au vaisseau dorsal des insectes. Il commence à être bien sensible vers le cinquième anneau, à partir de la tête.

Je ne parlerai point de leurs habitudes: elles sont, en général, les mêmes que celles des autres *isopodes* et des *cloportes*. (V. ces mots.)

M. Cuvier a publié dans le *Journal d'Histoire Nat.*, 1792, plusieurs observations curieuses sur ces animaux. Elles ont réveillé l'attention des naturalistes et préparé les travaux qui ont éclairci ce sujet. Les *cloportides* comprennent les genres **LIGIE**, **PHILOSIE**, **CLOPORTE**, **PORCELLION** et **ARMADILLE**. V. ces mots. (L.)

CLOQUE. V. **ARBRES (MALADIE DES)**. (TOL.)

CLOR, **CYLOR** et **CNAU'R**. Noms donnés, dans la province de Galles, à la **CHÂTAIGNE DE TERRE** ou **TERRENOIX**. (*Bunium bulbo castanum*, L.). (LN.)

CLOSTEROCÈRES ou **FUSICORNES**. Famille d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, ainsi nommée par M. Duméril, et qui comprend le genre *sphinx* de Linnaeus. V. **CRÉPUSCULAIRES**. (L.)

CLOTHO, *Clotho*, Walck. Genre d'arachnides, de l'ordre des pulmonaires, famille des aranéides, ou des fileuses, section des tubitèles, distingué des autres genres qu'elle renferme, par les caractères suivans: huit yeux; les deux filières supérieures beaucoup plus longues que les autres; pieds peu différens en grandeur: la quatrième paire, ensuite la seconde, puis la troisième, un peu plus longues; mâchoires inclinées sur la lèvre, dont la forme est triangulaire.

Par la longueur des filières supérieures, ce genre anomal vient se placer dans notre section des aranéides tubitèles. Les yeux sont très-ramassés et forment deux lignes arquées en arrière, et presque égales; les quatre de la rangée postérieure sont rapprochés deux par deux. Les mâchoires se penchent sur la lèvre, comme dans les drasses et les thomises. Les mandibules sont très-petites et fort inclinées. Les palpes, presque aussi gros que les pattes, ont leur insertion au côté extérieur des mâchoires, et l'onglet qui les termine n'a pas de dentelures sensibles. Le corps, par sa forme courte, large et aplatie, par celle du corselet, qui a la figure d'un rein ou d'un croissant, nous présente d'autres traits de ressemblance avec les thomises. Les pattes sont robustes.

J'avois publié ce genre (*Gen. Crust. et Insect.*, tom. 4, pag 371), d'après des notes que M. Walckenaër avoit eu la complaisance de me communiquer. L'espèce d'après laquelle le genre a été établi, se trouve aux environs de Montpellier, en Espagne, et même en Egypte. Son corps est long d'environ cinq lignes. Le corselet est d'un brun noi-

râtre , bordé de jaune pâle , dans quelques individus ; l'abdomen est ovale , terminé en pointe , d'un noir velouté , avec cinq points jaunâtres , placés sur le dos , de la manière suivante : 2 , 2 , 1. Les palpes et les pieds sont d'un brun-marron. Cette aranéide porte le nom de celui qui l'a découverte , M. Durand (CLOTHO de DURAND) , qui a fait une étude spéciale des productions naturelles de plusieurs contrées de l'Afrique septentrionale où il a voyagé. (L.)

CLOTHO, *Clotho*. Genre de coquille établi par Faujas de Saint-Fonds , dans les *Annales du Muséum*. Il offre pour caractères : Coquille bivalve , équivalve , presque équilatérale , striée transversalement ; charnière à une dent bifide , un peu comprimée , recourbée en crochet sur chaque valve ; une dent plus large que l'autre ; deux impressions musculaires ; ligament intérieur.

Ce genre a été établi sur une coquille fossile existant dans les roches de Clion , près Loriol. Il se rapproche des CORBULES , mais ses valves sont égales. Ce qui rend cette coquille remarquable , c'est qu'elle a vécu dans l'intérieur d'une CARDITE , qui elle-même perçoit les pierres. (B.)

CLOTHONIE, *Clothonia*. Genre de reptile ophidien , établi par Daudin , pour placer le BOA ANGUIFORME de Schneider , qui s'écarte des autres. Ses caractères sont : un rang longitudinal d'écaillés plus grandes sous le corps ; des crochets venimeux. Ce genre est regardé comme mal fondé , par quelques naturalistes. (B.)

CLOTS. Nom anglais de la BARDANE. (LN.)

CLOU. Nom de plusieurs coquilles des genres CÉRITE et VIS. (B.)

CLOU DE DIEU. Nom vulgaire du RUBANIER DROIT. (B.)

CLOU DORÉ. On a donné ce nom à l'AGARIC FRAGILE de Linnæus , figuré dans Vaillant , pl. 11 , n.^{os} 16 , 17 et 18. (B.)

CLOU DE GIROFLE. C'est le calice , ou mieux la fleur non développée du GIROFLIER. (B.)

CLOU DE PALA. C'est aussi le calice , ou mieux la fleur non développée du DRYMIS. (B.)

CLOU MÈRE DE GIROFLE. C'est le fruit desséché du GIROFLIER. (S.)

CLOUDET. Nom vulgaire du HIBOU COMMUN , dans diverses provinces. (V.)

CLOUVA. C'est , à la Chine , et dans quelques autres pays adjacens , le cormoran , que l'on y dresse à prendre le poisson. V. CORMORAN. (S.)

CLOVE PINK. Nom anglais de l'ŒILLET DES JARDINS, (*Dianthus caryophyllus*, L.), qui est également nommé *clove-gilly-flower*; *July-Flower*. (LN.)

CLOVER. Nom anglais des TRÈFLES, *Trifolium*, et spécialement du trèfle des prés. (LN.)

CLUACINA, Plin. C'est le MYRTE, selon Adanson. (LN.)

CLUBIONE, *Clubiona*, Lat., Walck. Genre d'araignées, de l'ordre des pulmonaires, famille des aranéides, section des tubitèles, distinct des autres de la même division par ces caractères : huit yeux ; filières extérieures presque de longueur égale ; mâchoires droites, élargies à leur base supérieure, pour l'insertion des palpes, et arrondies à leur extrémité ; lèvre en carré long.

Les longueurs respectives des pattes varient dans ce genre ; la première paire, et ensuite la quatrième, sont communément les plus grandes ; mais dans quelques espèces, cette dernière, et puis la première ou la seconde, surpassent les autres. La disposition générale des yeux présente aussi quelques modifications particulières ; les deux de chaque extrémité latérale sont ordinairement plus éloignés l'un de l'autre que dans les argyronètes, que je considère comme des tubitèles, mais aquatiques.

CLUBIONE SOYEUSE, *Clubiona holosericea*, Lat., Walck; *Hist. des Aran.*, fasc. 4, tab. 3, la fem. ; *aranea holosericea*, Linn., Deg., Oliv. ; la quatrième paire de pattes, la seconde ensuite, puis la première, plus longues ; les deux yeux mitoyens de la ligne postérieure beaucoup plus écartés entre eux que les deux correspondans de la ligne antérieure ; mandibules avancées, noirâtres ; tronc d'un jaune verdâtre avec la partie antérieure d'un brun foncé ; abdomen ovale, allongé, d'un gris satiné, avec quatre points enfoués au milieu du dos ; corps long de près de cinq lignes. Cette espèce est très-commune sous les vieilles écorces des arbres, des pieux, etc. L'araignée décrite par Lister, pag. 71, sous le titre 23, et qu'on cite comme synonyme, me paroît différente.

CLUBIONE NOURRICE, *Clubiona nutrita*, Latr., Walck. Première paire de pattes, la dernière ensuite, plus longues ; les quatre yeux intermédiaires formant presque un carré parfait ; les autres rapprochés par paires sur une petite éminence ; corselet et pattes roussâtres ; abdomen d'un vert jaunâtre, avec une bande plus obscure le long du dos ; le dernier article des palpes du mâle en forme de bouton ovoïde, pointu, noir, velu, et accompagné, à sa base, de deux crochets inégaux.

Commune, vers la fin de l'été, aux environs de Paris,

sur les têtes du panicaut des champs ou du *Chardon Roland*, dont elle plie les feuilles pour la construction de son nid.

CLUBIONE ATROCE, *Clubiona atrox*, Lat., Walck.; *Aranea atrox*, Deg., Oliv.; *list. aran.*, tit. 21. Première paire de pattes, la quatrième ensuite, plus longues; les quatre yeux intermédiaires formant un carré un peu plus large postérieurement qu'en devant; les quatre autres rapprochés par paires, une de chaque côté, sur une élévation, et dans une direction oblique; corps brun; corselet plus foncé, et très-bombé en devant; abdomen noirâtre, avec une tache carrée noire, bordée de jaunâtre, sur la partie antérieure du dos.

Cette espèce habite les cavités des vieux murs, les fentes des lambris et des croisées, et se trouve jusque dans les toits les plus élevés des églises, au sommet des tours. Elle y passe l'hiver, renfermée dans sa toile, en sort cependant quelquefois si la saison est pluvieuse ou si elle n'y est pas en sûreté. Lister remarque que les fils du réseau, dont l'entrée de son habitation est environnée, sont d'épaisseur inégale, semblables à de la soie, non tordus et d'un blanc mat. Ayant ouvert, vers la mi-juin, plusieurs nids de cette espèce, il trouva dans chacun d'eux un cocon d'un tissu peu serré, et ne renfermant qu'un petit nombre d'œufs. Ces œufs étoient blanchâtres, sans adhérence entre eux, et petits, à raison de la grosseur de l'animal. Une femelle, renfermée avec la scolopendre *queue-fourchue*, vint à bout, à force de morsures et en s'attachant aux plaies qu'elle suçoit, de la faire périr. Le même naturaliste a vu mourir, dans un instant, une mouche assez grande que cette aranéide avoit saisie à l'ouverture de sa cellule, et qu'elle n'avoit piquée qu'une fois. (L.)

CLUNIPÈDES. Les ornithologistes appellent ainsi les oiseaux qui ont les pieds placés près de l'anus et en partie cachés dans l'abdomen. (v.)

CLUNCH. Schiste argileux qui contient du minerai de fer en rognons (fer carbonaté compacte terreux) qui accompagne ordinairement la houille en Angleterre. (LN.)

CLUPANODON, *Clupanodon*. Genre de poissons établi par Lacépède aux dépens des CLUPÈS de Linnæus. Il offre pour caractères : plus de trois rayons à la membrane des branchies; le ventre caréné; la carène du ventre dentelée ou très-aiguë; la nageoire de l'anus séparée de celle de la queue; une seule nageoire sur le dos; point de dents aux mâchoires.

Lacépède rapporte six espèces à ce genre, dont les plus importantes à connoître ont pour noms spécifiques **CAILLEUX TASSART**, **PILCHARD** et **CHINOIS**. V. au mot CLUPÈ. (B.)

CLUPÉ, *Clupea*. Genre de poissons de la division des ABDOMINAUX, qui présente pour caractères : un corps comprimé, à ventre dentelé, et couvert d'écaillés de moyenne grandeur ; une bouche garnie de petites dents ; une cavité ou un enfoncement oblong au-dessus de la tête ; huit rayons à la membrane des ouïes.

Il suffit de nommer les principales espèces de ce genre, tels que le HARENG, la SARDINE, l'ANCHOIS et l'ALOSE, pour en donner une idée. Il n'est personne qui ne sache de quelle importance est la pêche de ces poissons pour les peuples de l'Europe, et qui n'ait fait des vœux pour son extension.

Les détails dans lesquels je suis entré aux mots précités, me dispensent de plus grands développemens. En conséquence, je me borne au simple exposé des caractères qui distinguent quelques-unes des dix-sept espèces de Clupés.

Le CLUPÉ HARENG, *Clupea harengus*, Linn., a la mâchoire inférieure plus longue que la supérieure, et la nageoire anale composée de dix-sept rayons.

Le CLUPÉ SARDINE, *Clupea spratus*, Linn., a la mâchoire inférieure plus longue que la supérieure, et la nageoire anale composée de dix-neuf rayons. On le trouve dans les mers du Nord et dans la Méditerranée. Il est de moitié plus petit que le hareng, mais lui ressemble du reste extrêmement, soit dans sa forme, soit dans ses mœurs. V. pl. B. 20, où il est figuré.

Le CLUPÉ ALOSE, *Clupea alosa*, Linn., a la mâchoire supérieure fendue à son extrémité, et le corps tacheté de noir. On le trouve dans les mers de l'Europe et de l'Asie septentrionale et dans les rivières y affluentes, qu'il remonte. Il parvient à une longueur de deux à trois pieds.

Le CLUPÉ ANCHOIS, *Clupea encrassicolus*, Linn., a la mâchoire supérieure plus longue que l'inférieure. On le pêche dans toutes les mers d'Europe, principalement dans la Méditerranée. Il parvient rarement à plus de trois pouces de long.

Le CLUPÉ APALIKE, *Clupea cyprinoides*, Linn., a le dernier rayon de la nageoire dorsale très-long, l'anale composée de vingt-quatre rayons, et l'abdomen obtus. Il habite dans les mers d'entre les Tropiques, et remonte les rivières. Sa grandeur est quelquefois de douze pieds : son caractère spécifique l'éloigne des autres espèces de ce genre, pour le rapprocher des CYPRINS. Il a des dents, quoique plusieurs auteurs lui en aient refusé.

La CLUPÉE FEINTE et la CLUPÉE ROUSSE diffèrent peu de l'alose avec laquelle ils sont confondus généralement. On les pêche à l'embouchure de la Seine. La première a le corps plus rond, la tête moins aplatie, la lèvre inférieure plus

longue , la carène de son ventre moins fortement dentée. Sa femelle se nomme PUCELLE à Paris. On en a formé un genre particulier , sous les noms de SERPE et de GASTÉRO-PLÈQUE.

Le CLUPÉ CAILLEUX-TASSART , *Clupea trissa* , Linn. , a le dernier rayon de la nageoire dorsale très-long ; la nageoire anale droite et composée de vingt-huit rayons. Il habite les mers d'Amérique et de l'Inde. Il remonte les fleuves , atteint à peine la longueur d'un pied , et a une chair sapide , qu'on ne recherche cependant pas , à raison de la grande quantité d'arêtes qu'elle contient. Il devient quelquefois un poison aux Antilles , où il est commun ; les uns disent parce qu'il mange le fruit du *mancenilier* , les autres , parce qu'il vit sur des écueils où il y a des mines de cuivre. Il est à désirer que l'on fasse des recherches positives sur la cause réelle de cet effet. V. ASTÉRIE et MOULE. Il sert actuellement de type au genre CLUPANODON de Lacépède.

Le CLUPÉ DE LA CHINE a la bouche édentée et le rayon inférieur de la membrane branchiale tronqué. Il est figuré dans Bloch , sous le nom de *hareng de la Chine*. Il se trouve dans les mers d'Asie , surtout de la Chine , en aussi grande quantité que le hareng ordinaire dans celles d'Europe , mais il est peu estimé. Une grande partie de ceux qu'on prend sur la côte de Malabar , est employée à fumer les champs de riz. Il se trouve aussi dans les mers d'Amérique. Sa longueur est de dix pouces.

Le CLUPÉ PICHARD a la nageoire du dos placée au centre de gravité du corps , et a dix-huit rayons à la nageoire anale. Il habite les mers d'Europe. On le voit arriver , au milieu de l'été , en troupes innombrables , sur les côtes d'Angleterre , où on le pêche et on le sale pour le mettre dans le commerce , positivement comme le *hareng* , dont il diffère fort peu. On dit sa chair préférable à celle de ce dernier. Il fait partie des CLUPANODONS.

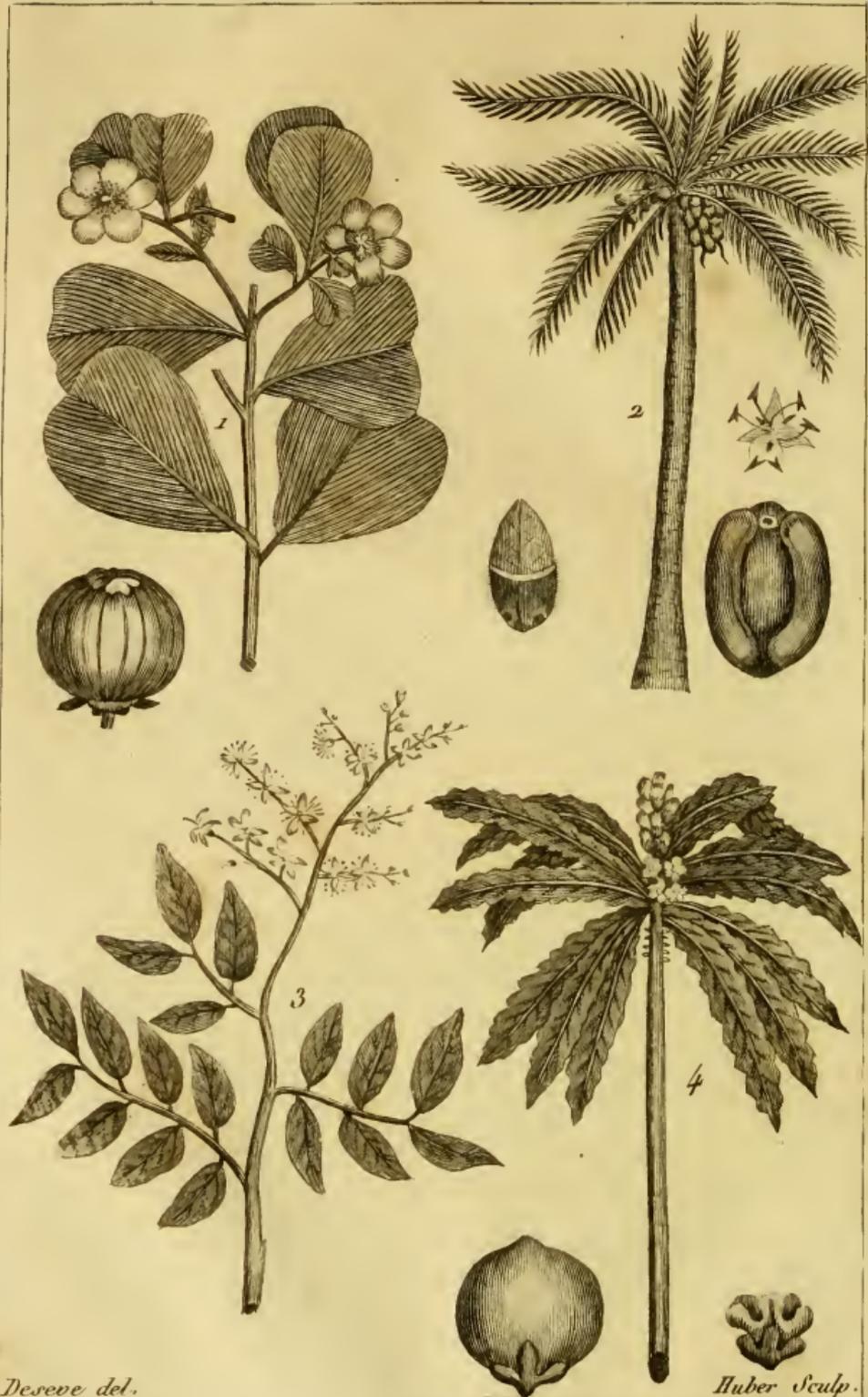
Le CLUPÉ BANDE D'ARGENT , *Clupea atherinoides* , Linn. , a une large bande argentée de chaque côté , et trente-cinq rayons à la nageoire de l'anus. Il se trouve dans la mer des Indes et la Méditerranée , et parvient à la longueur de cinq à six pouces. Sa chair est grasse et de bon goût. Il est bien distingué de l'*atherine* par ses caractères.

La CLUPÉE MYSTE forme aujourd'hui le genre MYSTE. (B.)

CLUSE. (*Fauconnerie*.) Le cri du fauconnier pour exciter les chiens quand l'oiseau de vol a remis la perdrix dans un buisson : l'on dit en ce sens *cluser*. (S.)

CLUSEAU. Nom vulgaire de l'AGARIC ÉLEVÉ , que l'on mange dans beaucoup de lieux. (B.)





Deseve del.

Huber Sculp.

1. Clusier rose.
2. Cocolier nucifere.

3. Copayer officinal.
4. Coquemollier d'Amérique

CLUSEAU. Synonyme de COLUMELLE. (B.)

CLUSIA. Genre de plante de la famille des guttifères. *V. CLUSIER.* Ce nom a été encore donné au *decumaria barbarea*, Linn. Plumier fut le premier qui consacra le nom de l'*Écluse* à un genre de plantes. L'*Écluse*, né à Arras, en 1526, contemporain des Gesner et des Bauhin, illustra comme eux le 16.^e siècle par ses travaux en botanique. Il avoit une mémoire prodigieuse, connoissoit un grand nombre de langues, et avoit beaucoup voyagé. Ses nombreux ouvrages sont remarquables encore de nos jours, par la méthode, l'exactitude, la précision et l'élégance des descriptions des plantes. Ses *Flores d'Espagne* et de *Pannonie* sont deux modèles en ce genre, qui contribuèrent beaucoup à perfectionner l'étude de la botanique. (LN.)

CLUSIER, *Clusia*. Genre de plantes de la polygamie monoécie, et de la famille des guttifères, dont les caractères sont d'avoir : un calice imbriqué de plusieurs folioles ovales, arrondies, concaves et persistantes; quatre à cinq pétales arrondis; un grand nombre d'étamines dont les anthères sont adnées au sommet des filamens; un ovaire supérieur, ovale, cylindrique, dépourvu de style, surmonté d'un stigmate épais et en étoile.

Les fleurs femelles ont, au lieu d'étamines, autour de l'ovaire, une rangée épaisse de corpuscules oblongs, pointus, courbés vers le stigmate.

Le fruit est une grosse capsule, couronnée par le stigmate, marquée en dehors de plusieurs sillons, qui s'ouvre en cinq à douze panneaux, et qui contient, dans un pareil nombre de loges, des semences nombreuses, ovales, enveloppées dans une pulpe et attachées à un réceptacle columniforme et sillonné.

Les clusiers sont des arbres parasites, propres aux Antilles. Leurs feuilles sont opposées, obtuses, coriaces; leurs fleurs solitaires, géminées et ternées et leurs pédoncules munis de petites bractées. On en compte quatre espèces dont font partie :

Le CLUSIER ROSE. Il a pour caractères : une corolle de six pétales roses, et des feuilles épaisses et spatulées. Toutes ces parties sont remplies d'un suc visqueux, laiteux, qui roussit à l'air, et dont on se sert pour panser les plaies des chevaux et pour gondronner les vaisseaux. On l'appelle *figuier maudit marron* à Saint-Domingue. Il croît souvent sur des arbres moins gros que lui; mais alors une partie de ses racines gagne la terre pour y trouver plus de nourriture. *Voy. pl. B. 28*, où il est figuré.

Le **CLUSIER VEINEUX**. Ses feuilles sont veinées et ses fleurs rouges ou blanches. Il ne paroît pas être parasite. On l'appelle à Saint-Domingue *palétuvier des montagnes*. (B.)

CLUSS, **CLOTIS**, **CLISE**, ou **CLUTE**. Noms anglais de la **BARDANE**. (LN.)

CLUSTERED WINTER-CHERRY. Nom anglais du **COQUERET SOMMIFÈRE**, L. (LN.)

CLUTELLE, *Clutia*. Genre de plantes de la dioécie gynandrie, et de la famille des tithymaloïdes, dont les caractères sont d'avoir un calice à cinq divisions, ou composé de cinq folioles; cinq pétales à onglets plats; leur base accompagnée d'autant d'écaillés trifides; dans les pieds mâles, cinq étamines insérées à la partie supérieure du style; dans les pieds femelles, un ovaire supérieur, arrondi, chargé de trois styles bifides, à stigmates obtus, et entouré de cinq glandes didymes.

Le fruit est une capsule globuleuse, à six sillons, couverte de poils tuberculeux et à trois loges monospermes.

Les clutelles sont des arbrisseaux du Cap de Bonne-Espérance ou des Indes, dont les feuilles sont alternes, munies de stipules, et les fleurs axillaires. On en connoît une quinzaine d'espèces, dont deux seulement sont cultivées dans les jardins de botanique.

L'une, la **CLUTELLE ALATÉROÏDE**, a les feuilles linéaires lancéolées, pointues, très-glabres, mais leurs bords scabres. L'autre, la **CLUTELLE ÉLÉGANTE**, *clutia pulchella*, L., a les feuilles ovales, très-entières, et les fleurs latérales. Toutes deux viennent d'Afrique, et ne présentent rien de remarquable. On les cultive dans les jardins de botanique.

Le genre **CLUYTIE** a été établi aux dépens de celui-ci. (B.)

CLUTIA. Boerhaave a donné, le premier, ce nom, qui dérive de celui de Cluyts, botaniste hollandais, à un genre de la famille des euphorbes, auquel Linnæus l'a conservé. C'est sur une espèce de ce genre que Linnæus fit des expériences qui confirmèrent l'existence des sexes dans les plantes, et qui firent connoître quelles étoient les fonctions des étamines et celles des ovaires. Adanson divise ce genre en deux : *altora*, qui comprend la *clutia pulchella*, et *eluteria*, que Linnæus avoit établi d'abord et qu'il confondit ensuite avec le *clutia*. V. **CLUTELLE**. (LN.)

CLUYTIE, *Briedelia*. Genre de plantes de la polygamie monadelphie, et de la famille des euphorbes, établi aux dépens des **CLUTELLES**, et renfermant trois espèces, toutes des Indes, dont aucune n'est cultivée dans nos jardins.

Ce genre offre pour caractères, dans les fleurs hermaphrodites, un calice à cinq divisions; cinq pétales insérés sur le calice; cinq étamines monadelphes; un ovaire supérieur surmonté d'un style bifide; une baie à deux semences. Dans les fleurs mâles, point d'ovaire. (B.)

CLYMENON, *Clymenum*, Dioscoride. Selon ses commentateurs, ce seroit une gesse, *lathyrus*. Dioscoride dit que le clyménon a la tige carrée de la fève, avec des membranes, et les feuilles du plantain. Il ajoute que le suc du clyménon étoit excellent pour arrêter les hémorragies, et que les feuilles et les gousses pilées, appliquées sur les blessures, enhâtoient la guérison. Suivant Pline, la racine du clyménon, portée sur soi, préserveroit de certaines maladies de l'anus. Tournefort, et, après lui, Adanson et Mœnch, ont consacré ce nom à un groupe de légumineuses, qui sont des gesses pour Linnæus, mais qui en diffèrent par leur calice à deux lèvres, et par les gousses presque toujours noueuses. Linnæus l'a conservé comme nom spécifique à une espèce de gesse, *lathyrus clymenum*. Chabrée, en le donnant au chèvre-feuille, fait remarquer la confusion qui existe chez les anciens au sujet du clyménon. (LN.)

CLYPÉACÉS ou **ASPIDIOTES**. Noms donnés par M. Latreille (*Nouv. Dict. d'Hist. Nat.*, tom. 24), à une section des crustacés entomostracés, ayant un test en forme de bouclier. Elle est composée des genres : **LIMULE**, **CALIGE**, **BINOCLE**, **OZOLE**, **APUS**. M. Duméril (*Zoolog. Anal.*), a fait de cette section une famille, avec les mêmes noms et les mêmes élémens. V. **ASPIDIOTES**, **BRANCHIOPODES**, et **CRUSTACÉS**. (DESM.)

CLYPEARIA. Rumphius (*Hort. Malab.*; 3, tab. 32) donne ce nom à trois arbres de l'Inde, de la famille des légumineuses, dont un est une espèce de **CONDORI**, *Adnanthera falcata*, L. (LN.)

CLYPEASTRE. Genre d'insectes. V. **LÉPADITE**. (L.)

CLYPÉASTRE, *Clypeaster*. Genre de la classe des **VERS ÉCHINODERMES**, établi par Lamarck, aux dépens des **OURSINS** de Linnæus. Ses caractères sont : un corps irrégulier, elliptique ou orbiculaire, plus ou moins déprimé, garni de très-petites épines, et de plusieurs rangées de pores qui forment, en dessus, des ambulacres bornés, disposés en étoiles, imitant une fleur à cinq pétales; une bouche inférieure et centrale; un anus inférieur entre le bord et la bouche.

Ce genre, qui ne diffère pas de l'**ÉCHINANTHE** de Leske, comprend deux divisions :

Les clypéastres qui ont l'anus près du bord, et dont le type est l'OURSIN ROSACÉ.

Les clypéastres qui ont l'anus près de la bouche, et dont le type est l'OURSIN PENTAPORE.

Dix espèces, dont la moitié fossiles, se rapportent à ce genre. (B.)

CLYPÉOLA. Petit bouclier, en latin. Linnæus a consacré ce nom au JONTHLASPI de Tournefort, à cause de la forme de ses fruits.

Ce genre diffère à peine des *alyssum*. V. ci-après, **CLYPÉOLE.** Plusieurs autres plantes crucifères ont reçu ce nom. V. PELTAIRE et BISCUTELLE. (LN.)

CLYPÉOLE, *Clypeola*. Genre de plantes de la tétrady-namie siliculeuse, et de la famille des crucifères, dont les caractères sont d'avoir un calice de quatre folioles ovales, oblongues, droites et caduques; quatre pétales oblongs et entiers; six étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, arrondi, comprimé, chargé d'un style simple, dont le stigmate est obtus; une silicule fort petite, orbiculaire, aplatie, à une seule loge, qui ne contient qu'une semence.

Le genre **CLYPÉOLE** a été plus ou moins nombreux, selon que l'on y a réuni les PELTAIRES de Linnæus, qui n'en diffèrent que parce que leur silique est ovée au rebours, et quelques espèces d'ALYSSES qui s'écartent un peu des autres. En dernier lieu, Willdenow n'y a laissé qu'une seule espèce, la **CLYPÉOLE ALISSOÏDE**, *Clypeola jonthlaspi*, Linn., petite plante annuelle, qui croît en Italie, et dans les sables des parties méridionales de la France, dont les fleurs sont jaunes et disposées en épis terminaux; les feuilles spatulées et velues. Elle forme dans la *Flore du Piémont*, d'Allioni, le genre FOSSÉLINIE. V. ce mot. (B.)

CLYPEUS. Chaperon. V. BOUCHE DES INSECTES. (DESM.)

CLYTE, *Clytus*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, formé par Fabricius aux dépens de celui des CALLIDIÉS. La languette, suivant lui, est bifide dans ceux-ci, tandis qu'elle est tronquée et entière dans les clytes. Mais la bouche des insectes de ces deux genres ne nous a point paru offrir de différences appréciables. Les clytes ne s'éloignent des callidies que par leur corselet plus élevé ou presque globuleux, et leurs antennes souvent moins sétacées ou presque filiformes. Nous conservons ce dernier genre tel qu'il a été formé dans le principe, en y faisant simplement deux divisions. V. CALLIDIE. (O. et L.)

CLYTIA, *Camerarius*. C'est la MAURELLE, *Croton tinctorium*, Linn. (LN.)

CLYTIE, *Clytia*. Genre de POLYPIERS, établi par Lamouroux, aux dépens des SERTULAIRES. Ses caractères sont : polypier phytoïde, rameux, filiforme, volubile ou grim pant ; cellules campanulées, pédiculées ; pédicules ordinairement longs et contournés.

Six espèces entrent dans ce genre, dont cinq appartiennent aux mers de l'Europe : ce sont les SERTULAIRES VERTICILLÉE, VOLUBLE, SYRINGA, OVIFÈRE, et RUGUEUSE, toutes figurées par Ellis ; la sixième, la CLYTIE URNIGÈRE, vient de la Nouvelle-Hollande, et est figurée pl. 5 de l'ouvrage de Lamouroux. (B.)

CLYTRÉ, *Clythra*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des *cycliques*. Ses antennes insérées au-devant des yeux, écartées, courtes et en soie ; son corps presque cylindrique, et à l'extrémité antérieure duquel la tête est enfoncée verticalement, le distinguent des autres genres de la même famille.

Les *clytres* ont le corps à peu près cylindrique ; les élytres coriacées, dures, convexes, et recouvrant deux ailes membraneuses et repliées ; le corselet rebordé, et presque de la largeur des élytres ; la tête assez large, enfoncée verticalement dans le corselet ; les antennes en scie, plus courtes que la moitié du corps, composées de onze articles ; la bouche composée de deux lèvres, dont la supérieure échancrée, et l'inférieure simple ; de deux mandibules arquées, bidentées ; de deux mâchoires divisées en deux, et de quatre antennules inégales ; enfin, quatre articles aux tarsi, dont les trois premiers garnis de brosses ; le troisième bilobé, le quatrième arqué, mince, un peu renflé à son extrémité, et terminé par deux ongles crochus, assez forts.

Ces insectes ont été confondus avec les *gribouris* ; ils en diffèrent par les antennes, les mandibules, et par les antennules.

Quoique peu riches en couleurs brillantes et variées, les *clytres* n'en paroissent pas moins assez agréables à la vue. Elles ne s'élèvent pas à une grandeur bien remarquable. Les plus grandes espèces connues ont à peine six lignes de long : leur vol n'est pas bien agile, et on peut les prendre facilement. Elles fréquentent les fleurs. On les trouve plus ordinairement sur les fleurs des chênes.

Parmi un assez grand nombre d'espèces de *clytres* décrites, les plus connues sont : la QUADRIPONCTUÉE. Elle est noire, avec les élytres rouges, et deux points noirs sur chaque. Sa larve vit dans un tuyau d'une matière assez solide, ridée à sa surface extérieure, presque cylindrique, ferme et arrondie postérieurement, ouverte à l'autre bout, et qu'elle transporte avec elle en marchant.

La TRIDENTÉE. Elle est d'un noir bleuâtre luisant, à élytres jaunes, sans taches; à pattes antérieures très-longues.

La LONGIMANE est bronzée; les élytres sont jaunâtres, avec un petit point noir à la base; les pattes antérieures sont longues.

La BUCÉPHALE est bleue, avec la bouche, les côtés du corselet et les pattes rougeâtres. (O. L.)

CNAU-FFRENGIG. Nom gallois du NOYER. (LN.)

CNAUR. V. CLOR. (LN.)

CNAVEL. V. GNAVELLÉ. (LN.)

CNECUS. Nom que Gesner donne au CARTHAME des teinturiers (*Carthamus tinctorius*, L.). Fallopius nomme *cneecum* cette plante, et *carthamum* ses graines. Celles-ci sont aussi appelées *cardamum*. V. CNICUS. (LN.)

CNEMIDOTUS. Nom donné par Illiger à un genre d'insectes de l'ordre des COLEOPTÈRES, qui avoit été établi par Latreille sous le nom de HALIPLE, *Haliphus*. Voyez ce mot. (O.)

CNEKION, Dioscoride. Cette plante est regardée comme notre marjolaine, *Origanum majorana*. (LN.)

CNEORUM. Théophraste et Dioscoride donnoient ce nom, qui signifie, en grec, âcre ou caustique, à une plante qu'on s'accorde à regarder comme une espèce de DAPHNÉ (*D. cneorum*, L.), qui a effectivement les feuilles âcres. Linnæus nomme *cneorum* la CAMELÉE. V. ce mot. Celle-ci est le *chamaelea* des anciens et de tous les botanistes antérieurs à Linnæus. Le *cneorum* blanc de Bauhin est une espèce de LISERON (*Cowwolvulus cneorum*) à feuilles soyeuses et blanches, tandis que dans le *Daphne cneorum* elles sont vert-sombre, et noircissent en desséchant. (LN.)

CNEPOLOGOS. Nom grec du HOCHÉ-QUEUE-LAVAN-DIÈRE. (V.)

CNESTRON de Théophraste. Espèce de plante aussi nommée *cneorum*. V. ce mot. (LN.)

CNIC. Nom vulgaire du bonduc, *Guilandina bonduc*. (LN.)

CNICUM. Genre établi par Cusson dans la famille des ombellifères, et qui n'a pas été adopté. Les espèces en sont dispersées dans les genres *thapsi* et *athamante*. V. Jussieu, *Gener. pl.* (LN.)

CNICUS, KNIKOS. Théophraste, Dioscoride et Pline, d'après tous les commentateurs, nommoient ainsi le carthame cultivé (*carthamus tinctorius*). Pline nous apprend que, de son temps, (Vespasien étant empereur), la culture du carthame étoit particulière à l'Égypte, pour l'huile qu'on retiroit des graines de cette plante. Cette culture ne

s'est étendue en Europe qu'au temps des Maures, époque à laquelle le *cnicus* y fut introduit, avec le nom de *cartham* que donnoient les Maures à ses graines, et qui est l'origine du mot carthame. Tournefort conserva soigneusement le nom de *cnicus* au genre dans lequel il plaçoit le carthame. Linnæus, en partageant ce genre en trois, appela l'un *cnicus*, l'autre *atractylis*, et le troisième *carthamus*, qui renferme le *cnicus* des anciens. Première confusion.

Une seconde cause de désordre dans la synonymie de ces plantes, c'est que ces trois genres de Linnæus, mal caractérisés pour les espèces qu'il y rapporte, ont donné naissance à plusieurs autres dans lesquels se retrouvent des plantes aussi nommées *cnicus*; tels sont, outre les précédens, les genres ACARNE, CARDUNCILLE, CENTAURÉE, SERRATULE, CIRSION, CARLINE, CNICUS et CARTHAME. (LN.)

CNIDE d'Hippocrate. C'est l'ortie, suivant Adanson. (LN.)

CNIPA, Hermann. C'est le savonnier, *Sapindus saponaria*, L. (LN.)

CNIQUIER, QUÉNIC, POIS QUÉNIQUES et OEIL DE CHAT. Différens noms du BONDOC (*Guilandina bunduc*, L.), ou CHICOT. (LN.)

CNODALON, *Cnodalon*, Lat. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des taxicornes, ayant pour caractères: palpes maxillaires plus grands que les labiaux, avec le dernier article en forme de hache; antennes terminées par six articles plus grands, transversaux, comprimés, et presque en dents de scie au côté intérieur; corps ovale, très-convexe; l'avant-sternum prolongé en arrière, en forme de pointe ou de corne.

Ce genre ne doit pas être confondu avec les *cnodulons* de Fabricius, qui ne me semblent pas différer essentiellement des hélops.

Je ne connois encore qu'une espèce de *cnodalon*, celle que j'ai appelée VERT, *viride*, figurée, tom. 1, pl. 10, fig. 7, de mon *Genera*, et qui est encore représentée dans cet ouvrage, sous le nom de *cnodalon azuré*, B. 21. 6. C'est peut-être l'*hélops morbillosus* de Fabricius. Cet insecte a sept lignes de long; tout son corps est d'un beau vert luisant, particulièrement sur les élytres, avec une teinte d'un bleu violet; sa tête est en carré long, avec la bouche, les derniers articles des antennes et les yeux noirs; ses élytres ont des stries longitudinales, formées par de très-gros points enfoncés et allongés; ses tarses sont violets. — Il se trouve à Saint-Domingue, d'où il a été rapporté par M. Palisot de Beauvois. (L.)

CNODULON, *Cnodulon*, Fab. Genre d'insectes, de

l'ordre des coléoptères, et qui ne nous paroît pas différer essentiellement de celui des HÉLOPS. *V.* ce mot. (L.)

CNOPODION. Nom donné par Dioscoride à une plante qui paroît être la renouée (*Polygonum aviculare*). (LN.)

CO. Plante de la Chine, dont on retire une filasse propre à la fabrication des toiles. Il est très-probable que c'est la CORETTE CAPSULAIRE. (B.)

CO et SUCA. Noms donnés, à Brescia, en Italie, aux COURGES (*Cucurbites*). (LN.)

COA. *V.* NEMOPTÈRE. (DESM.)

COA. Nom donné par Plumier à deux arbrisseaux sarmenteux d'Amérique, qui rentrent dans le genre que Linnæus nomme HIPPOCRATEA. Ce sont les *Hipp. volubilis*, Linn., et *comosa*, Sw. *V.* BEJUCO. (LN.)

COACH. Le CORBEAU à Madagascar. (s.)

COACTO ou QUATTO de Vosmaër. C'est l'ATÈLE COAITA. (DESM.)

COAITA. Singe d'Amérique, du genre ATÈLE. *V.* ce mot. (DESM.)

COAK. C'est le nom que les Anglais donnent à la houille qu'on a fait brûler, en la préservant du contact de l'air, pour la réduire en charbon. C'est ce qu'on appelle *charbon désoufré* dans les usines des environs de Lyon, et notamment à la fonderie de cuivre de Saint-Bel.

Par cette opération, la houille devient propre à fondre les métaux, et peut remplacer le charbon de bois. Dans les fonderies de Caron, en Ecosse, l'on a imaginé un procédé très-avantageux, en opérant en même temps le grillage de la mine de fer, et la conversion de la houille en coak. « Les deux minéraux sont entassés pêle-mêle en longs monceaux en dos d'âne, auxquels on met le feu, et qu'on éteint ensuite en le couvrant de terre et de poussier, lorsque le soufre et les parties bitumineuses sont dissipés par la première combustion. Il est très-important que cette opération préalable soit bien faite; car il suffit d'une très-petite quantité de minéral non grillé, introduite dans le haut fourneau, pour détériorer toute une fonte. » *Bibl. britan.*, n.^o 140.

Cette combustion préalable à l'air libre est nécessaire quand la houille contient du soufre; mais quand elle en est exempte, comme celle des environs de Lyon, il faut, dès le commencement de l'opération, couvrir de terre les monceaux de houille, et n'y conserver qu'un léger courant d'air, pour entretenir la combustion de la partie bitumineuse. (PAT.)

COAL-FISH, en anglais. C'est le nom du COLIN, espèce de GADE, *Gadus carbonarius*, Linn. (DESM.)

COALHALEITE. Nom espagnol du GAILLET JAUNE, *Gallium verum*. (LN.)

COANANAM. Espèce d'*avoira* indiqué par Aublet. (B.)

COANENEPILLI, d'Hernandez. C'est le nom mexicain d'une espèce de PASSIFLORE, *Passiflora normalis*, L., que les Espagnols du Mexique nomment *contrayerva*. (LN.)

COAPIA et **CAAPIA.** Noms brasiiliens d'un MILLEPERTUIS, *Hypericum bacciferum*, L. V. **CAAPIA.** (LN.)

COAPOIBA. C'est le COPAÏER. (B.)

COARH. V. **COWARCH.** (LN.)

COASE, *Viverra vulpecula*, Gmel. Mammifère ainsi appelé par Buffon, et rapproché par lui et les autres auteurs qui l'ont suivi, des MOUFFETTES de l'Amérique. C'est une espèce factice qu'on aura établie d'après un *coati* mal conservé, ainsi que le pensent d'Azara et M. Cuvier. (DESM.)

COATI, *Nasua*, Storr, Cuv.; *Ursus*, Brisson; *Viverra*, Linn. Genre de mammifères carnassiers, plantigrades, assez voisins des ours et ainsi caractérisés : six incisives à chaque mâchoire ; deux canines, fortes, anguleuses et aiguës ; six molaires de chaque côté, en haut et en bas, placées immédiatement après les canines, les trois premières (ou fausses molaires) aiguës, et les trois dernières tuberculeuses ; nez très-allongé et formant une espèce de trompe mobile ; museau tronqué obliquement, et dont le bord supérieur est saillant ; langue lisse ; oreilles petites, ovales ; pieds à cinq doigts demi-palmés et munis d'ongles très-forts ; plantes nues ; queue longue, couverte de poils, non prenante ; six mamelles ventrales ; point de gros intestins ni de cœcum, etc.

Ces animaux, long-temps placés dans le genre des ours, en ont été retirés par Storr : ils sont tous de l'Amérique méridionale. Leurs habitudes diffèrent peu de celles des renards et des fouines, mais ils sont beaucoup plus lents que ces animaux ; ils se creusent des terriers avec leurs fortes griffes et grimpent avec assez de facilité sur les arbres : ils répandent une odeur très-forte et désagréable.

Première Espèce. — Le **COATI**, *Nasua quasje*, Geoffr. ; *Viverra quasje*, Linn. ; le **COATI NOIRÂTRE**, Buffon, t. 8, pl. 48 ; le *Couati* d'Azara.

Celui-ci a le poil généralement d'un roux noirâtre avec la queue annelée de brun et de fauve. Sa longueur, mesurée depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue, est d'environ deux pieds ; celle de la tête est de plus de six pouces. La hauteur au train de devant est de onze pouces, et au train de derrière de treize pouces. La queue a vingt pouces et demi de long. Tout le dessus du corps est brunâtre

le museau et toute la partie antérieure de la tête sont d'un brun-noir : il y a une petite tache blanchâtre au-dessous de l'œil, une autre en arrière de l'angle postérieur, et une bande qui part de ce même angle et contourne l'œil. La lèvre inférieure est noire, et le dessus de la mâchoire blanc ; cette couleur va, par l'angle de la bouche, occuper la moitié de la lèvre supérieure. Tout le dessous de la gorge et du ventre est jaunâtre. Partout l'extrémité des poils est noirâtre ; les quatre pieds sont noirâtres, l'oreille aussi, excepté sa bordure et son intérieur, qui sont blancs.

Le poil est très-serré, doux, et celui de la queue est plus long et plus touffu.

La femelle a les mêmes couleurs que le mâle. Dans les jeunes, le dessous du cou est blanchâtre, et le ventre gris.

Quelques individus des deux sexes diffèrent des autres, en ce que la gorge, tout le dessus et tout le dessous de l'animal ses flancs et son front sont grisâtres, avec des poils dont les pointes sont noires, et enfin, en ce que les quatre pieds sont d'un noir très-foncé, et que l'intérieur de l'oreille est aussi de ce même noir.

Le coati se trouve au Brésil et au Paraguay ; il se nourrit de chair et de sang, et, comme les différentes espèces du genre des martes, il égorge les petits animaux, les volailles, mange les œufs, cherche les nids d'oiseaux ; et c'est probablement par cette conformité de naturel qu'on a regardé le coati comme une espèce de petit renard.

On assure que les coatis produisent ordinairement trois petits ; ils se font des tanières en terre comme les renards ; leur chair a un mauvais goût de venaison, mais on peut faire de leurs peaux d'assez belles fourrures ; ils s'appriivoisent facilement ; ils deviennent même très-caressans, et ils sont, dit-on, sujets à manger leur queue, ainsi que les sapajous, les guenons, et la plupart des autres animaux à longue queue des climats chauds. Lorsqu'ils ont pris cette habitude sanguinaire, on ne peut pas les en corriger ; ils continuent de ronger leur queue et finissent par mourir, quelque soin et quelque nourriture qu'on puisse leur donner.

D'Azara dit que les coatis se tiennent de préférence dans les bois : qu'ils ne sont pas rares au Paraguay ni dans les Missions ; qu'ils vont seuls ou par paires, ou en petites troupes ; qu'ils grimpent facilement aux arbres, d'où ils se laissent tomber comme des corps abandonnés, lorsque par des coups ils reconnoissent qu'on cherche à abattre l'arbre ou qu'on feint de le faire.

Au Paraguay, on élève ordinairement les coatis dans les maisons ; mais on a soin de les attacher, parce qu'ils grim-

pent partout, mieux que le chat, et qu'il n'est rien qu'ils ne retournent et qu'ils ne mettent en confusion. Ils mangent du pain, de la chair crue et cuite, des fruits, en un mot, de tout. D'Azara en a vu saisir des poussins et des poules, les tuer et en manger un peu, en commençant par le bas du cou. Pour manger, ils mettent leurs deux pieds de devant sur la viande, et la déchirent avec les ongles sans se servir de leurs pieds pour porter à leur bouche, comme le font les chats. Ils boivent à la manière des chiens, mais ils ont le soin de relever l'extrémité de leur museau hors de l'eau. Ils sont joueurs, aiment qu'on les gratte et qu'on les caresse; mais ils ne prennent de véritable affection pour personne. Ils ne sont plantigrades que lorsqu'ils se reposent; dans la marche, le talon est toujours relevé. Leur voix est un sifflement aigu. Les femelles font quatre à cinq petits à chaque portée, etc.

Seconde Espèce. — Le COATI ROUX, *Viverra nasua*, Linn., Schreb., pl. 118. Cette espèce est d'un roux vif, plus foncé sur la ligne dorsale que sur les flanes. La partie antérieure de la tête est plus brune, ainsi que les pattes, dont le brun est encore plus foncé; le dessous du corps est fauve; la queue est annelée de brun-fauve et de jaunâtre.

Cette espèce ne diffère de la précédente que par sa teinte d'un roux presque uniforme dans toutes les parties du corps. Elle habite le même pays.

Troisième Espèce. — Le COATI BRUN, *Viverra narica*, Linn.; *Coati brun* ou *Coati mundi*, Buff., tom. 8, pl. 48. Ce coati est d'un gris-brun sur tout le corps, à l'exception du devant et des côtés de la tête, et des pieds qui sont d'un brun-noir; et on retrouve près des yeux les mêmes taches blanches qu'au coati noirâtre. La queue ne présente point d'anneaux apparens; elle est roussâtre, plus brune à l'extrémité, et noirâtre à sa base. Buffon dit qu'il y a sur cette queue les mêmes anneaux que sur celle des deux espèces précédentes; mais qu'à la vérité ils ne sont presque point apparens, étant étroits, et formés teintés de brun et de fauve.

Dans cette espèce, les poils diffèrent de ceux du coati noirâtre et du coati roux, en ce que leur base est brune; qu'ils ont ensuite un anneau noir, et que la pointe en est d'un jaune grisâtre, tandis qu'ils sont terminés de noir-brun dans le premier, et sont presque uniformément roux dans le second. Ce caractère, quoique généralement constant, ne pourroit cependant suffire pour distinguer ces trois espèces; car on remarque sur les poils de quelques coatis à queue annelée, de semblables anneaux noirs, avant la pointe qui est jaunâtre.

En général, tous les animaux de ce genre se ressemblent

tellement , que leurs espèces ne sauroient encore être regardées comme bien caractérisées. Buffon et d'Azara même sont d'avis qu'il n'en existe qu'une seule.

Le nom de *coati mondé* ou *mondi*, attribué à la dernière espèce de ce genre par Marcgrave , signifie *coati solitaire*, et désigne ainsi une habitude et non un caractère de conformation, de taille, ou de couleur, et d'Azara assure que les coatis qui vont seuls , sont tout simplement des mâles qui abandonnent la société des autres coatis, pour tâcher de rencontrer des femelles dans des endroits écartés.

Deux peaux de coati falsifiées et défigurées, ont fait établir par Buffon deux fausses espèces de mammifères : l'une est son *coase*, rapporté au *viverra vulpecula* de Gmelin , et l'autre son *tamandua*, (Suppl., tom. 3, pl. 56), ou *myrmecophaga striata* de Shaw. (DESM.)

COATI (PETIT). C'est un jeune individu de l'espèce du *coati roux*, qui avoit d'abord été regardé comme formant une espèce distincte, et qu'on avoit rapporté ensuite à la *petite fouine de la Guyane* de Buffon. (DESM.)

COATLI d'Hernandez, ou BOIS NÉPHRÉTIQUE. C'est le CAMPÈCHE, *Hæmatoxylum campechianum*, L. (LN.)

COB WEB. V. GOBE-MOUCHE. (DESM.)

COBALT. Métal de couleur blanche, solide, dur et cassant ; légèrement ductile à chaud : il se brise sous le marteau ; l'on peut même le pulvériser. Sa cassure présente un grain fin et serré.

Sa pesanteur spécifique est à peu près la même que celle du cuivre fondu ; Bergman l'a trouvée d'environ 7,700 ; Brisson, de 7,8119 ; Haüy, de 8,5384.

Ce métal n'est un objet d'utilité que par son oxyde, qui a la propriété de donner aux verres et aux émaux une couleur bleue, parfaitement belle, et qui résiste à toute la violence du feu. On l'employoit à cet usage bien long-temps avant de savoir que la matière qui fournissoit ce beau bleu fût un métal. (Les anciens Egyptiens s'en servoient pour colorer les émaux bleus dont ils ornoient les cercueils de leurs momies ; mais on ignore d'où ils le tiroient. Son usage, en Europe, remonte à l'époque du quinzième siècle.) Ce fut Brandt, célèbre chimiste suédois, qui, le premier, obtint le régule de cobalt, et qui fit connoître la plupart de ses propriétés dans les *Mémoires de l'Acad. d'Upsal*, en 1733. Lehman, en 1761, Bergman, en 1780, Tassaert, en 1798, et Vauquelin, en 1800, se sont également occupés de ce métal.

Le cobalt exposé au feu ne se fond pas aisément, mais seulement quand il a été poussé jusqu'au rouge blanc. Si on le fait refroidir avec précaution, on l'obtient cristallisé sous la

forme d'aiguilles entassées les unes sur les autres , que Mongez comparoit à des amas de prismes basaltiques.

Dans les travaux en grand , il cristallise quelquefois en cubes. Romé-Delisle en possédoit un échantillon qui présentoit cette forme ; il étoit dans un culot de *speiss* , c'est le nom qu'on donne , en Saxe , au régule métallique qui se rassemble au fond des grands creusets , dans lesquels on prépare le *smalt* ou verre bleu de cobalt.

Plusieurs chimistes ont reconnu que le cobalt le plus pur , et qui ne contenoit pas un atome de fer , possédoit les propriétés magnétiques , de même que le nickel. Wensel a fait des barreaux de cobalt qui attiroient d'autre cobalt ; et Tassaert a obtenu , sous les yeux de Vauquelin , des culots de ce métal qui attiroient le fer aimanté.

Le cobalt a beaucoup d'affinité pour l'oxygène , et précipite la plupart des autres métaux de leurs dissolutions. Il est susceptible d'offrir trois degrés d'oxydation ; mais on ignore encore quelles sont les quantités particulières d'oxygène que ses oxydes renferment (*Théuard*). Il est soluble avec effervescence dans l'acide nitrique.

On le trouve toujours dans la nature , mêlé ou combiné avec différentes substances , notamment avec l'arsenic , le soufre , le fer , le nickel.

Pour le débarrasser de ces matières , ou du moins de celles qui sont volatiles , on lui fait subir un violent grillage dans des fourneaux qui aboutissent à de longues cheminées tortueuses où se sublime l'oxyde d'arsenic , et c'est de là que provient tout l'arsenic qu'on trouve dans le commerce.

L'oxyde de cobalt qui reste après le grillage est d'une couleur grise noirâtre , et on lui donne , dans cet état , le nom de *saffre*.

On le mêle avec une certaine quantité de sable quarzeux et de potasse , on le fait fondre , et l'on obtient un verre bleu si foncé qu'il paroît presque noir.

Ce verre , tant qu'il est en masse , est appelé *smalt* ; quand il est réduit en poudre extrêmement fine , il porte le nom d'*azur*. Il y en a de différens degrés de finesse , qu'on désigne très-improprement sous les noms d'azur de premier feu , de deux feux , de trois feux , etc. ; car ces différentes qualités s'obtiennent par le simple lavage , et non par le moyen des fourneaux. L'azur du premier est le plus fin , c'est celui qui demeure suspendu dans l'eau qu'on décante de la partie supérieure des tonneaux où se fait le lavage. L'azur de deux feux est celui qui provient de la partie moyenne des tonneaux , etc.

Cet azur , connu sous le nom de *bleu d'empois* , est em-

ployé dans le blanchissage ordinaire du linge, et dans les blanchisseries des toiles, linons, batistes, mousselines, pour en relever la blancheur par une légère teinte azurée. On s'en sert au même usage dans les papeteries.

Il est excellent pour la peinture en détrempe et pour la peinture en émail; mais malheureusement il se refuse à toute combinaison avec les matières grasses, et il ne peut être employé dans la peinture à l'huile, où il remplaceroit l'outremer, dont le prix est aussi excessif que celui de l'azur est modique. *V. BLEU DE COBALT.*

La principale consommation de cette matière, soit à l'état de saffre, soit à l'état d'azur, se fait dans les verreries, dans les manufactures de faïence et de porcelaine, pour les belles couleurs bleues de toutes les nuances, depuis le bleu de saphir jusqu'au bleu azuré.

On évalue la consommation des *saffres*, *smalts* et *azurs*, en France, à quatre cents milliers, qui coûtent depuis 72 jusqu'à 600 francs le quintal.

La Saxe et la Bohême sont les pays qui en fournissent la plus grande partie, qui se prépare dans les fabriques de Schnéeberg, en Saxe, et dans celles de Platten et de Joachimstal, en Bohême; leur produit annuel est d'environ mille quintaux.

La propriété que possède l'oxyde de cobalt de colorer en bleu les matières vitrifiées, fournit un moyen facile de reconnoître sa présence dans un minerai quelconque. Il suffit d'en exposer un fragment à la flamme du chalumeau avec un peu de borax; il lui donne aussitôt une teinte bleue, quelque petite que soit la quantité de cobalt contenue dans l'échantillon soumis à cet essai.

L'oxyde de cobalt, outre les propriétés qui le rendent précieux dans les arts, possède encore celle de former une encre de sympathie qui présente un phénomène curieux, et dont on n'a pas encore, ce me semble, donné d'explication bien satisfaisante.

On fait digérer dans l'acide nitro-muriatique (ou eau régale) une petite quantité de saffre, et quand l'acide a dissous l'oxyde de cobalt, on trace avec cette dissolution les caractères et les figures qu'on juge à propos; quand tout est sec, rien ne paroît; mais si l'on fait un peu chauffer le papier, alors tout ce qu'on a tracé devient d'une jolie couleur verte, qui s'évanouit à mesure que le papier se refroidit, et qui reparoît toutes les fois qu'on l'expose à la chaleur.

Un artiste ingénieux a su tirer parti d'une manière fort agréable de cette singulière propriété; il a dessiné sur des écrans, avec les couleurs ordinaires, des paysages d'hiver où

la terre et les arbres étoient dépouillés de verdure. Il a passé la dissolution de cobalt sur le gazon, et a dessiné le feuillage des arbres avec la même dissolution.

Les personnes qui tenoient ensuite ces écrans devant le feu, voyoient avec surprise le tableau de l'hiver devenir dans leurs mains l'image du printemps.

Le cobalt ne se trouve point dans la nature à l'état de métal pur : il est toujours combiné avec d'autres substances, et surtout avec l'arsenic et l'oxygène. On compte aujourd'hui six espèces dans ce genre, qui sont : le *cobalt arsenical*, le *cobalt gris*, le *cobalt sulfuré*, le *cobalt oxydé*, le *cobalt arsenié* et le *cobalt sulfaté*. V. plus bas. (PAT. et LUC.)

Des gîtes du Cobalt. — Le profond minéralogiste De Born, qui connoissoit fort bien la marche de la nature dans ses ateliers souterrains, fait sur le cobalt une observation importante : « Les mines de cobalt, dit-il, se trouvent ordinairement dans les filons métalliques, avec les mines d'argent. Dès que les filons de cobalt, et en général tous les filons qui contiennent des substances combinées avec de l'arsenic, se joignent aux filons ferrugineux, il se forme des mines très-riches en argent. »

Cette remarque est si constante et si générale, qu'on ne sauroit la considérer comme l'effet du hasard ; et des faits de cette nature méritent toute l'attention de ceux qui font une étude sérieuse de l'histoire naturelle des substances minérales.

Les principales mines de cobalt se trouvent aux environs de Schnéeberg et d'Annaberg, en Saxe ; à Joachimsthal, en Bohême ; à Schmœlnitz, en Hongrie ; à Tunaberg, en Suède ; à Riegelsdorf, dans le pays de Hesse. Celle de la vallée de Gistain, dans les Pyrénées espagnoles, a long-temps alimenté les fabriques de saffre et de smalt de Saxe.

Cette mine est dans une montagne très-élevée, composée d'une roche feuilletée, où domine le feld-spath : c'est une espèce de gneiss mêlé de bancs de schiste quarzeux et de schiste micacé.

Vers la région moyenne de la montagne, du côté de l'ouest, il existe un banc de schiste argileux noir, friable, souvent bitumineux de vingt à trente pieds d'épaisseur du côté du midi, et de soixante du côté du nord. Il a pour mur un banc de feld-spath rouge, et pour toit, des couches de pierre calcaire.

Ce banc de schiste est traversé par des veines de cobalt, dirigées sur six heures, c'est-à-dire, de l'est à l'ouest : elles vont en s'élargissant depuis trois à quatre lignes jusqu'à cinq pieds et plus.

Près du jour, c'est un cobalt terreux, mêlé d'ocre jaune avec du cobalt noir fuligineux; vient ensuite un cobalt brun et merde d'oie; et enfin, une mine compacte de cobalt arsenical. Les parois des filons sont elles-mêmes pénétrées de cobalt.

Il y a tel de ces filons dont on a retiré cinq à six cents quintaux de minerai pur, compacte, à grain d'acier.

Les Pyrénées françaises n'en sont pas dépourvues, et l'on peut espérer d'y faire d'heureuses découvertes en ce genre, surtout dans la contrée appelée le *Comminge*. Le savant observateur Dietrich dit qu'à deux ou trois lieues au nord de Saint-Gaudens, et de Martre, aux environs du village de Saint-Lary, on trouve à la surface du sol, dans une étendue de deux lieues, une mine de cobalt terreuse noire, mêlée de manganèse. Ce minerai se présente en fragmens arrondis, ce qui fait présumer qu'il a été roulé par les eaux; et, en cassant ces rognons, on y remarque une gangue quarzeuze qui semble avoir fait partie d'un filon.

Dans la vallée de Luchon, les espérances seroient encore mieux fondées. Le comte de Beust a trouvé, près du village de Juset, sur la rive droite de la Pique, un filon de cobalt régulier dans une gangue quarzeuze, au pied de la montagne de Chédau. Il est encaissé dans un schiste ferrugineux, qui lui sert de mur et de toit: la montagne même est toute schisteuse. Les environs de Luz promettent aussi du minerai de cobalt.

M. de Beust a formé un établissement considérable pour la fabrication des saffres, smalts et azurs, près du village de Saint-Mamet, dans la vallée de Luchon, où l'on traite le cobalt des Pyrénées françaises, avec celui des mines espagnoles, dont M. de Beust a obtenu la concession jusqu'en 1804. (*Dietrich*, t. 1, p. 294 et suiv.)

Nous avons également plusieurs filons de cobalt dans les Vosges; notamment celui de la mine de Chrétien, dans le val de Phaunoux, près de Sainte-Marie-aux-Mines. « Ce filon de cobalt, dit M. de Dietrich, est dirigé sur dix heures, et incliné à l'occident; il conserve, sans se déranger, cette direction et cette pente, sur une longueur de plus de deux cents toises... On en a tiré beaucoup d'argent natif et du cobalt spéculaire dans du spath calcaire... Les travaux les plus bas, où l'on assure qu'il subsiste six pouces de mine de cobalt massive, sont inférieurs de trente toises au sol de la galerie de Chrétien. Si l'on avoit pris, de la galerie profonde du vallon de Phaunoux, une traverse pour rencontrer ces ouvrages (qui

sont actuellement inondés), on les auroit mis à sec, au moins jusqu'au-dessous du sol de l'extension qui prend naissance au premier puits. » (*Ibid.*, tom. 2, pag. 164.)

Il y a un autre filon de cobalt dans la montagne qui termine au midi le vallon de Fertru. Sa gangue est également un spath calcaire blanc; et il y a dans le voisinage, un filon d'argent, nommé la mine du Four à pain. (*Ibid.* pag. 187.)

Le val de Villés, qui est aussi dans les Vosges, a des mines d'où l'on tiroit autrefois de l'argent et du cobalt; mais elles sont maintenant abandonnées. (*Ibid.* p. 197.)

Nous avons encore du cobalt dans la mine d'argent d'Allemond, en Dauphiné, et le minerai connu sous le nom de mine d'argent merde d'oie qu'on y a trouvé assez abondamment, est très-riche en cobalt. Le savant minéralogiste Schreiber, qui en a fait l'analyse, en a retiré :

Cobalt.	43,00
Arsenic	20,75
Argent	12,75
Mercure	4,75
Fer.	3, 5
Acide sulfurique	15,25
Perte.	0,45

100

Le cobalt paroît être une richesse minérale particulière à l'Europe. Rien n'annonce qu'on en ait trouvé dans le Nouveau-Monde; et les exportations considérables que font les Hollandais en smalt et azur, aux Indes et en Chine, prouvent que ces contrées sont privées de cobalt. Les anciens Egyptiens en ont fait usage; mais on ne sait point de quel pays ils le tiroient.

Bergman, en parlant des mines de cobalt, dans sa Géographie physique, rapporte un fait qui paroît intéressant pour la théorie des filons en général.

« Le cobalt, dit-il, se trouve dans les mines de Suède, en filons étroits, qui, tantôt s'élargissant, et tantôt se contractant, ont reçu de cette disposition le nom de *chapelets*. » (*Journ. des Min.*, n.º 16, pag. 33.)

Saussure a plusieurs fois observé la même disposition dans des roches primitives qui ne contenoient rien de métallique, notamment dans une colline située au pied du Mont-Cenis, et qui est composée de couches alternatives de schiste et de pierre calcaire. « Ce qu'il y a de remarquable ici, dit-il, c'est la forme des couches de pierre calcaire que ce schiste sépare.

Chacune de ces couches se renfle et s'amincit successivement avec une sorte de régularité ; en sorte que sa coupe verticale présente l'image d'une espèce de chapelet. La même couche bien suivie, qui a vingt pouces d'épaisseur dans un endroit, s'amincit peu à peu ; en sorte qu'à quatre ou cinq pieds de là, elle n'a plus que trois pouces ; et ensuite, elle se renfle de nouveau, pour s'amincir encore. » (§ 1213.)

Le rapprochement de ces deux observations me semble fournir une preuve très-forte en faveur de l'opinion des mineurs, qui pensent que les molécules métalliques qui composent les filons, ont peu à peu pris la place des molécules de la roche.

Il y avoit sans doute dans les montagnes de Suède des couches de roches en chapelet comme au pied du Mont-Cenis ; et la nature, par une modification peut-être fort légère, a converti ces couches pierrecuses en filons de cobalt.

Les montagnes primitives ne sont pas les seules qui renferment des mines de ce genre. Il y a, dans la Hesse, des couches secondaires qui sont riches en cobalt ; et les mines de Riegelsdorff, entre autres, présentent des faits curieux.

On trouve, à la profondeur d'environ deux cents pieds, une couche immense, à peu près horizontale, d'une ardoise cuivreuse où l'on voit beaucoup d'empreintes de poissons, et qui devient d'autant plus riche en cuivre, que les empreintes y sont plus abondantes.

Cette couche d'ardoise, évidemment secondaire, est recouverte de plusieurs couches de pierre calcaire ; et enfin, par des dépôts tertiaires.

La masse entière de ces couches est coupée verticalement par différens filons de cobalt qui sont très-réguliers et accompagnés de leurs salbandes. Ces filons ont depuis quelques lignes jusqu'à sept à huit pieds d'épaisseur, et se prolongent de l'est à l'ouest, dans une étendue de cinq à six cents toises et plus : et ce qu'il y a de remarquable, c'est que le minerai de cobalt ne se trouve que dans la profondeur des filons et dans le voisinage du schiste cuivreux.

Ce même ordre de choses continue jusqu'à de grandes distances ; car les mines de Bieber, dans le comté de Hanau, présentent le même phénomène. (*Journal des Mines*, n.º 27.)

(PAT.)

COBALT ARSENIATÉ, Haüy. (Mine de cobalt en efflorescence, ou Fleurs de cobalt, Romé-Delisle ; Oxyde de cobalt rouge, De Born ; *Rother Erdkobalt*, Werner ; *Kobalt-bluth*, Karsten ; Cobalt terreux rouge, Brochant). Combinaison de l'oxyde de cobalt avec l'acide arsenique, dont le principal caractère est emprunté de sa couleur rouge, tirant

sur le violet, jointe à la faculté qu'elle partage avec les autres mines de ce métal, de colorer en bleu le verre de borax.

On le trouve en aiguilles radiées d'une belle couleur violette, ou en petits mamelons sur le quartz, dans plusieurs mines de la Saxe et de la Thuringe, mais beaucoup plus communément sous la forme de simples efflorescences d'un rouge plus ou moins foncé à la surface des autres mines de cobalt, et notamment du cobalt arsenical. Il accompagne souvent le nickel arsenical ou oxydé, le bismuth, etc. Il colore en rouge violet, ou en rose, le quartz et la baryte sulfatée, sur lesquels on le rencontre aussi en cristaux prismatiques aciculaires ou en grains brillans. Suivant M. Haüy, ce sont des prismes hexaèdres, terminés par des sommets à facettes obliques.

M. Bucholz ayant analysé une variété de cobalt arseniaté aciculaire, y a trouvé, sur 100 parties : oxyde de cobalt, 39 ; acide arsenique, 38, et eau, 23.

Il en vient de beaux échantillons des mines du Fürstemberg et de la Thuringe, de Saxe, de Schemnitz en Hongrie, et d'Allemont en France. On le rencontre également en Angleterre, à Alva, dans le Stirlingshire ; à Broughon, dans les mines de plomb de Clifton, près de Tendrum, et à Dolcoath, en Cornouailles (*Jameson*) ; à Modum, en Norwége ; en Silésie, etc.

COBALT ARSENIATÉ TERREUX ARGENTIFÈRE, Haüy. (Mine d'argent merde d'oie, *Gansekotiges Silber* des mineurs allemands ; Cobalt merdoie, Brongniart.) Ce mélange, dont nous avons déjà parlé à l'article ARGENT MERDE D'OIE, doit ce nom à la couleur qu'il présente communément ; l'argent s'y trouve quelquefois en quantité notable. Il se rencontre plus particulièrement dans les mines de Schemnitz, en Hongrie, et dans celle d'Allemont (*V. ci-dessus*, p. 225), sous la forme de masses terreuses, friables, d'un jaune verdâtre, mélangées de brun et de rougeâtre, renfermant soit de l'argent sulfuré, soit des filets d'argent natif : on l'exploite comme mine de ce métal.

COBALT ARSENICAL, Haüy. C'est la plus commune des mines de ce genre. Elle offre deux variétés très-distinctes que l'on peut considérer comme des sous-espèces, mais qui ne diffèrent essentiellement entre elles que par l'éclat argentin de l'une et la couleur ordinairement grise ou gris-noirâtre de l'autre. Cette dernière contient une plus grande quantité d'arsenic et de fer que le *cobalt blanc*. On ne la trouve pas comme lui sous des formes régulières ; elle est ordinairement en masse, et rarement en concrétions. On a réuni quelquefois à cette espèce le cobalt éclatant de Tunaberg (cobalt gris, *Haüy*), qui présente une composition à

peu près semblable, mais dont le tissu est lamelleux, tandis que celui du *cobalt arsenical* est compacte ou à grain très-fin.

Ces mines ont porté toutes trois les noms de *Cobalt arsenical*, *Cobalt sulfureux*, *Cobalt gris*, *Cobalt blanc*, *Cobalt éclatant*, *Cobalt spéculaire*, etc.; ce qui n'a pas peu contribué à les faire confondre entre elles.

I. Le COBALT ARSENICAL BLANC ou *argentifère* de M. Haüy (*Weisser Speisskobalt*, Werner) est d'un blanc d'argent, surtout à sa surface; sa cassure est à grain fin et serré, et sa pesanteur spécifique de 7,7207 suivant M. Haüy, et seulement 6,2173 d'après M. Kopp.

Exposé au feu du chalumeau, il laisse dégager d'abondantes vapeurs arsenicales, et le fragment devient attirable à l'aimant. Fondu avec le verre de borax, il lui communique une belle couleur bleue. Il se dissout dans l'acide nitrique, en y occasionnant une vive effervescence.

Ses formes sont peu variées et dérivent soit du cube, soit de l'octaèdre. La variété *cubo-octaèdre* est celle sous laquelle il se rencontre le plus fréquemment. Ses cristaux sont assez nets, et ordinairement groupés sur le cobalt arsenical en masse. La plupart viennent de Bohême, de Saxe, de Thuringe et de Styrie.

Les filons d'Allemont et du Pricuré fournissent aussi de beaux cristaux de cette substance, qui s'y trouve souvent en grandes masses, et contient quelquefois de l'argent. (*Héricart de Thury*.)

II. Le COBALT ARSENICAL GRIS ou *gris-noirâtre* (*Grauer Speisskobalt*, W.) présente à peu près tous les caractères de la première sous-espèce; seulement il est plus léger, sa pesanteur spécifique n'étant que de 6,4306 suivant M. Kopp, et au moins 5,511. Il est aussi très-cassant, et répand, quand on le frappe, une odeur d'ail plus forte que le cobalt blanc.

Nous avons dit plus haut qu'il n'affectoit point de formes régulières. Il compose quelquefois des espèces de grappes ou de mamelons; le plus souvent il est en masse.

Le cobalt arsenical appartient à la fois aux terrains primitifs et à ceux de formation postérieure; mais il est moins commun dans ces derniers. Il est en veines dans le granite, en Souabe; dans le gneiss, en Bohême, en Saxe et à Allemont en France; dans le schiste argileux, en Cornouailles, etc. Les couches de schiste marno-bitumineux de la Thuringe en renferment également.

On le trouve fréquemment avec le nickel arsenical, dont il partage les gisemens, le bismuth et les autres mines de cobalt. Il accompagne encore dans les veines différentes mines, et notamment l'argent natif, l'argent sulfuré,

l'argent rouge, l'arsenic natif, le cuivre pyriteux, le fer sulfuré, etc.; le quartz, la chaux carbonatée, le braunspath et la baryte sulfatée lui servent de gangues. Il abonde plus particulièrement en Bohême, en Saxe et en Suède. *V.* plus haut, p. 223.

COBALT ARSENICAL ARGENTIFÈRE. Le cobalt arsenical des filons d'Allemont, département de l'Isère, contient quelquefois de l'argent, d'après l'observation de M. Héricart de Thury, rapportée plus haut.

COBALT ÉCLATANT. **COBALT GRIS,** Haüy; Cobalt arsenical à tissu lamelleux et Cobalt gris, Romé-Delesle; Cobalt cristallisé de Tunaberg; *Glanzkobalt*, Werner; Cobalt éclatant, Brochant. Ce minéral a aussi porté les noms de *Cobalt blanc*, *Cobalt arsenical*, etc., empruntés, soit de la couleur de ses cristaux, soit de sa composition; en effet, il n'en diffère essentiellement que par son tissu très-lamelleux; car, à l'exception du fer, ses principes constituans sont à peu près les mêmes.

Sa couleur est le blanc, nuancé de jaunâtre ou de gris; celle du cobalt arsenical argentin est plutôt bleuâtre, et ses cristaux se divisent parallèlement aux faces d'un cube.

Il étincelle aussi souvent, par le choc du briquet, en donnant l'odeur d'ail. Sa pesanteur spécifique varie, d'après les auteurs, de 4,9411 à 6,4509.

Ses caractères chimiques sont à peu près les mêmes que ceux de l'espèce précédente: cent parties contiennent, selon M. Klaproth: cobalt, 44,0; arsenic, 55,5; et soufre, 0,5; et suivant M. Tassaert: arsenic, 49; cobalt, 36,66; fer, 5,66; et soufre, 6,50. Il y a eu 2,18 de perte.

Nous n'avons encore aucune analyse exacte du cobalt arsenical cristallisé à tissu compacte.

Les formes cristallines du cobalt éclatant semblent s'être modelées sur celles du fer sulfuré ordinaire, et dépendent aussi de trois décroissemens, dont les directions se croisent à angle droit, sur les faces qui composent un même angle solide du cube primitif. Cela prouve seulement, dit M. Haüy, que ces deux minéraux se sont trouvés, pendant leur formation, dans des circonstances qui ont lieu rarement à l'égard des substances dont le noyau est un cube.

La variété *primitive* (cubique) est une des plus rares. On le trouve ordinairement en cristaux *cubo-dodécaèdres*, en *dodécaèdres*, en *octaèdres* et en *icosaèdres*: la dernière a sa surface composée de vingt triangles. Le cobalt éclatant est presque toujours cristallisé. On le trouve principalement à Tunaberg en Suède, où il est engagé dans une chaux carbonatée laminaire, qui renferme aussi du cuivre pyriteux et est elle-même

encaissée dans le talc schisteux. Suivant Jameson, cette espèce de cobalt existe également à Skuterud, paroisse de Modum, en Norvège, et en petite quantité à Querbach, en Silésie ?

COBALT ARSENICAL ROUGEÂTRE. *V.* NICKEL ARSENICAL.

COBALT ARSENICO-SULFUREUX. *V.* COBALT ÉCLATANT OU COBALT GRIS.

COBALT BLANC. On a donné ce nom tantôt au *Cobalt arsenical* et tantôt au *Cobalt gris*. *V.* COBALT ARSENICAL ARGENTIN.

COBALT GRIS. *V.* COBALT ÉCLATANT.

COBALT MERDOIE. *V.* COBALT ARSENIATÉ TERREUX ARGENTIFÈRE.

COBALT NOIR. *V.* COBALT OXYDÉ NOIR.

COBALT OXYDÉ NOIR, Haüy. (Chaux de cobalt noire, R. D. ; Cobalt pur oxygéné, Oxyde de cobalt noir, de B. ; Cobalt vitreux ou scoriacé ; *Schwarzer Erdkobalt*, W. ; Cobalt terreux noir, Broch.) Ce minerai de cobalt, qui est assez rare, est ordinairement en masses terreuses plus ou moins compactes, quelquefois très-friables, ou même fuligineuses ou ressemblant à de la suie, et d'une couleur noire. Cependant on le trouve aussi en concrétions mamelonnées, à cassure luisante ou résinoïde, mais beaucoup moins communément.

Il est noir, se dissout dans l'acide muriatique, et colore en bleu le verre de borax. Etant chauffé, il donne assez souvent l'odeur arsenicale. Les variétés terreuses deviennent éclatantes aux endroits frottés avec un corps dur et uni.

Le cobalt oxydé noir se trouve avec le cobalt arsenical et le cobalt arseniaté, dont il partage les gisemens et les associations. Il est en veines dans le schiste argileux, avec le quartz, en Bavière ; et dans le granite, sur la baryte sulfatée, à Wittichen en Souabe. Il abonde à Allemont, où on le rencontre dans les filons les plus riches : il y est associé à l'argent. Il se trouve encore à Kitzbichel, dans le Tyrol, et à Saalfeld en Thuringe ; en Angleterre, dans le Cheshire, et aux environs de Dublin, en Saxe, dans le Tyrol, en Autriche, etc.

Il renferme peu de matières étrangères ; aussi, en le fondant avec du sable quarzeux et de la potasse, il donne un *smalt* de la plus grande beauté.

COBALT OXYDÉ FERRIFÈRE. Nous avons réuni, sous cette dénomination, les divers minerais de *cobalt terreux*, d'une couleur jaunâtre ou brune, que les Allemands désignent sous les noms de *Gelber* et *Brauner Erdkobalt* ; Cobalt oxydé jaune et Cobalt oxydé brun de M. Brongniart.

Ils sont ordinairement en masses terreuses ou disséminées,

et plus rarement superficiels. Exposés à l'action du chalumeau, ils deviennent attirables, et colorent le verre de borax en bleu. Leur couleur varie du jaunâtre au jaune-roussâtre, au brun et au brun-noirâtre.

Le cobalt oxydé ferrifère brun se trouve, en assez grande quantité, à Saalfeld en Thuringe et à Kamsdorf en Saxe, dans les filons de montagnes à couches; à Alpirsbach dans le Wurtemberg et à Allemont, dans des montagnes primitives: il y est accompagné d'autres variétés de *cobalt terreux*, surtout du rouge et du noir. Le cobalt jaune, que l'on a aussi nommé *cobalt blanc*, se rencontre dans les mêmes lieux que le brun, mais il y est beaucoup plus rare. (*Brochant.*)

Suivant le même savant, le *cobalt vert*, indiqué par quelques minéralogistes, est un mélange de cuivre carbonaté terreux, ou de nickel oxydé, avec un peu d'oxyde de cobalt: il en vient de Saalfeld en Thuringe.

COBALT SPÉCULAIRE. On a donné plus particulièrement ce nom à une variété massive de Cobalt arsenical, à surface lisse et miroitante; quelquefois aussi au Cobalt oxydé noir, à cassure résinoïde.

COBALT SULFATÉ. On avoit regardé anciennement comme un *sulfate de cobalt*, une substance saline trouvée à Neusolh en Haute-Hongrie, sous la forme de concrétions d'une couleur rose; mais elles ont été reconnues depuis pour un sulfate de magnésie renfermant 7 pour 100 d'oxyde de cobalt. *V. MAGNÉSIE SULFATÉE COBALTIÈRE.*

Cette dénomination s'applique beaucoup mieux à un minéral découvert, il y a quelques années, à Bieber en Hanau, et dont M. le docteur Kopp a publié la description et l'analyse dans le *Manuel de minéralogie* de M. Leonhard, pour 1807.

Ce sel a une couleur rouge de chair; sa saveur est stiptique. Il est tendre, peu pesant, et sans forme déterminée.

Il contient: oxyde de cobalt, 38,71; acide sulfurique, 17,74; et eau, 41,55.

Le cobalt oxydé terreux et la baryte sulfatée laminaire lui servoient de gangue.

COBALT SULFURÉ. M. Hisinger, savant chimiste suédois, a décrit sous ce nom, dans le tome 83.^e des *Annales de Chimie*, une nouvelle espèce de mine de cobalt qui se trouve en Suède, et qui ne contient point d'arsenic.

Voici les caractères qu'il lui assigne:

Sa couleur est le gris-blanchâtre ou le gris d'acier clair; son tissu compacte et sa cassure inégale, à grains d'un éclat métallique, certains morceaux présentent des indices d'une cristallisation confuse.

Traité au chalumeau, on sent le soufre, mais pas d'odeur arsenicale. Le fragment fond en un globule fragile, gris-noirâtre brillant en dehors et gris-blanchâtre en dedans. Il donne, après la calcination, un verre bleu avec le borax, et un bouton métallique blanc qui est attirable à l'aimant, quand il a été rougi.

Il est soluble dans l'acide nitrique, avec dégagement de gaz nitreux, en laissant un résidu blanchâtre dans la liqueur qui est d'abord rosée et ensuite brune.

Cent parties de cobalt sulfuré contiennent :

Cobalt.	43,20
Cuivre.	14,40
Fer.	3,53
Soufre.	38,50
Gangue	0,33
Perte.	0, 4
	100,00

Le cobalt sulfuré est rare; on l'a trouvé à Nya-Bastnaes ou dans les mines de Saint-Gorans, près de Riddarhyttan en Suède, associé au cuivre pyriteux jaune verdâtre et à l'amphibole fibreux verdâtre, formant un nid dans le gneiss.

C'est le *Kobalthies* de Haussman et le *Cobalt-pyrites* de Jameson.

COBALT TERREUX, BRUN OU JAUNE. *V.* COBALT OXYDÉ FERRIFÈRE.

COBALT TERREUX ROUGE. *V.* COBALT ARSENIATÉ.

COBALT TESTACÉ. *V.* ARSENIC NATIF.

COBALT DE TUNABERG. *V.* COBALT ÉCLATANT OU COBALT GRIS.

COBALT TRICOTÉ. Variété du Cobalt arsenical dendritique noirâtre, à rameaux entrelacés, renfermant beaucoup d'arsenic et quelquefois de l'argent rouge. Elle vient de Schunberg en Saxe. On l'a aussi nommée *argent noir*.

COBALT VERT. Nickel arseniaté mélangé de Cobalt oxydé. *V. C.* OXYDÉ FERRIFÈRE.

COBALT VITREUX. *V.* COBALT OXYDÉ NOIR RESINOÏDE.
(LUC.)

COBAYA ou CAVIA COBAYA. *V.* COBAYE. (S.)

COBAYE, *Cobaya*, Cuvier; *Cavia*, Linn., Gmel., Illig.; *Anama*, Fréd. Cuv. Genre de mammifères rongeurs, démembré du genre CABIAI ou *cavia* de Linnæus, par M. Frédéric Cuvier. Il est ainsi caractérisé : Deux incisives à chaque mâchoire, les inférieures comprimées latéralement et arrondies à leur face antérieure; point de canines; quatre

molaires composées et sans racines, de chaque côté des deux mâchoires, ayant toutes, à peu de chose près, la même forme et la même grandeur; elles sont à couronne plate, avec des replis de l'émail, plus nombreux en dedans qu'en dehors à la mâchoire inférieure, et, au contraire, plus nombreux en dehors qu'en dedans à la mâchoire d'en haut; museau peu prolongé, comprimé; lèvre supérieure entière; point d'abajoues; oreilles arrondies, médiocres; point de queue; pieds courts, les antérieurs à quatre doigts, les postérieurs à trois seulement, non palmés; corps court et ramassé, de petite taille; clavicules rudimentaires, etc.; deux mamelles abdominales seulement, etc.

Espèce unique. — Le COCHON D'INDE, *Cavia cobaya*, Linn.; le COCHON D'INDE, Buffon, tom. 8, pl. 1; l'APEREA d'Azara, *cavia aperca*, Linn., Gmel.

Les traits les plus marqués de la conformation extérieure du cochon d'Inde, sont : d'être court et trapu, avec le cou si gros qu'on ne le distingue pas du corps; d'avoir les oreilles plus larges que hautes, droites, nues, transparentes et cachées en grande partie par les poils du dessus de la tête; les yeux ronds, gros et saillans; la tête et le museau semblables à la tête et au museau du lapin; les dents incisives, comme celles du rat; la queue nulle; enfin, le poil lisse, long, dur, mais que l'on compare, assez mal à propos, aux soies du cochon. La couleur de ce poil n'est pas la même dans tous les individus; les uns sont entièrement blancs, et d'autres ont, sur un fond blanc, de larges taches noires, ou d'un fauve plus ou moins foncé.

Cette espèce, dont le pays natal est le Brésil, aussi bien que quelques autres parties de l'Amérique méridionale, vit et multiplie à peu près dans tous les pays où on l'a transportée, excepté néanmoins dans ceux où le froid est trop rigoureux : mais il s'en faut bien que cette acquisition soit aussi importante qu'elle a été facile. La chair du cochon d'Inde, quoique chargée de graisse, est fade et insipide; sa peau n'a presque aucune valeur. Cependant, je ne crois pas que l'on ait encore tenté en France d'élever les cochons d'Inde; autrement que renfermés très-étroitement dans quelque coin de nos maisons, où ils sont privés du grand air et de la chaleur du soleil; en sorte que, à vrai dire, ils ne sont pas encore acclimatés dans nos pays. Des essais en ce genre ne seroient vraisemblablement pas infructueux; l'économie rurale y trouveroit une nouvelle branche d'industrie et de nouveaux profits. La chair des cochons d'Inde, généralement dédaignée, acquerroit le fumet qui lui man-

que, et fourniroit avec abondance une nouvelle ressource pour nos tables. Il ne s'agiroit que d'accoutumer, par degrés, ces petits animaux, à vivre en plein air, dans des enclos spacieux, dans des garennes, où ils trouveroient la nourriture qui leur convient, avec la précaution de leur ménager des abris contre le froid et l'humidité auxquels ils sont très-sensibles, et qui les font périr, ainsi que de les défendre contre les chats et les autres animaux carnassiers, auxquels ils ne savent pas même opposer la fuite, seule défense de l'extrême faiblesse. Les bénéfices d'une garenne de cette espèce ne me paroissent pas douteux, et la petitesse du cochon d'Inde seroit amplement compensée par sa prodigieuse multiplication.

Il est d'un tempérament si précocé et si chaud, qu'il peut produire cinq ou six semaines après sa naissance : l'on a vu des femelles mettre bas à deux mois d'âge; elles ne portent que trois semaines, n'allaitent leurs petits que pendant douze ou quinze jours, reprennent le mâle, et les chassent, au plus tard, trois semaines après avoir mis bas. Les premières portées ne sont que de quatre ou cinq petits; les autres, de sept ou huit, quelquefois de dix ou onze. Ainsi, une paire de cochons d'Inde peut fournir en un an, près d'un millier d'individus.

Leur sommeil est court, mais fréquent; ils ne l'interrompent que pour manger et jouir; également gourmands et lascifs, c'est à satisfaire ces deux penchans, que se bornent toutes leurs facultés et presque toutes leurs sensations. « Ils sont, dit Buffon, naturellement doux et privés; ils ne font aucun mal, mais ils sont également incapables de bien; ils ne s'attachent point; doux par tempérament, dociles par foiblesse, presque insensibles à tout, ils ont l'air d'automates montés pour la propagation, faits seulement pour figurer une espèce. »

On nourrit ces petits animaux avec toute sorte d'herbes et de fruits, du son, de la farine, du pain, etc.; ils aiment le persil de préférence à toutes les plantes; ils ne boivent jamais, et cependant ils urinent beaucoup; ils ont un grognement semblable à celui d'un petit cochon de lait, un léger murmure d'amour et un cri aigu de douleur. Dans beaucoup d'endroits, on est dans la persuasion que les souris ni les rats ne viennent jamais où il y a des cochons d'Inde. (s.)

Tout porte à penser que le type sauvage de l'espèce du cochon d'Inde, est l'*aperea*, animal décrit imparfaitement par les premiers naturalistes qui nous ont fait connoître les productions du Nouveau-Monde, mais sur lequel d'Azara

nous a donné des notions positives. Cet animal, qui se trouve au Brésil et au Paraguay, tient beaucoup du cochon d'Inde ; mais il ne produit qu'une fois par an, et ses portées ne sont que d'un ou de deux petits ; la longueur de son corps est de dix pouces trois quarts ; ses jambes, courtes, ont quatre doigts aux pieds de devant et trois à ceux de derrière ; ses oreilles longues d'un pouce, sont flexibles, arrondies, avec une échancrure au milieu, et nues à l'extérieur ; quelques longs poils forment des moustaches au museau ; la paupière et les lèvres sont nues ; la bouche ressemble à celle du rat. L'orifice des parties de la génération du mâle a la forme d'une vulve, dans les lèvres apparentes de laquelle sont deux testicules que le tact y fait trouver. On ne voit que l'issue de la verge, qui est recourbée, et dont la pointe est tournée en arrière ; la femelle n'a que deux mamelles ; le dos, le dessous de la gorge, de la tête et du corps sont blanchâtres. Il y a des individus tout blancs.

L'aperea se recèle dans les trous des rochers, où il n'est point difficile à prendre ; on le chasse comme un très-bon gibier ; il abonde au Brésil et au Paraguay ; il court assez vite ; il est fort doux et il s'apprivoise très-facilement.

(DESM.)

COBBÉ ou **KOBBOE**. Nom donné, à Ceylan, à une espèce de sumac, *Rhus cobbé*. (LN.)

COBEBAS. Nom portugais du **CUBÈBE**, espèce de **POIVRE**. V. ce mot. (LN.)

COBÉE, *Cobæa*. Plante grimpante à feuilles alternes, ailées sans impaire, terminées par une vrille dichotome ; à fleurs solitaires, axillaires, grandes, violettes, qui vient de l'Amérique méridionale, et dont Cavanilles a fait un genre nouveau dans la pentandrie monogynie.

Ses caractères sont : un calice à cinq côtes et à cinq divisions ouvertes ; une corolle infundibuliforme, à tube très-long, à limbe campanulé à cinq divisions ouvertes, crénelées ; cinq étamines déclinées, à anthères vacillantes ; un ovaire supérieur, entouré, à sa base, d'un disque pentagone, à style surmonté de trois à cinq stigmates subulés ; une capsule triloculaire qui renferme plusieurs semences.

Cette plante est aujourd'hui cultivée dans presque toutes les orangeries de Paris, et s'y fait remarquer par la longueur de ses tiges et la grandeur de ses fleurs. On la multiplie de graines, de marcottes et de boutures. Elle se conserve souvent plusieurs années en pleine terre lorsqu'elle est plantée à une bonne exposition, et donne tous les printemps de fort longues guirlandes, susceptibles d'être disposées d'une manière très-agréable. (B.)

COBEL ou **COBELLE**. **COULEUVRE** d'Amérique. (B.)

COBILAR. En Ukraine, c'est le nom de l'**ÉPEICHE**, espèce de **PIC**, *Picus major*. (DESM.)

COBIO. L'un des noms donnés en Portugal à l'**EUPHORBIA CHARACIAS**, L. (LN.)

COBIOS, Dioscoride; **COBIUM**, Pline. C'est un **TITHYMALE**, suivant Adanson, c'est-à-dire, une espèce d'*euphorbe*, et peut-être la même que celle nommée *cobio* en Portugal. (LN.)

COBITE, *Cobitis*. Genre de poissons de la famille des **ABDOMINAUX**, dont les caractères consistent à avoir la tête aplatie; les yeux presque au sommet et rapprochés; point de dents; le corps cylindrique et très-allongé.

Bloch et Lacépède ont modifié le caractère de ce genre, et en ont retranché plusieurs espèces pour former les genres **ANABLEPE**, **MISGURNE** et **FUNDULE**. Le genre **BUTYRIN** s'en rapproche beaucoup. Ainsi, ce ne sont pas les *cobités* de Linnæus dont il est ici question; mais ceux de Lacépède, qui sont au nombre de trois.

Le **COBITE LOCHE FRANCHE**, *Cobitis barbatula*, Linn., a six barbillons, tous à la lèvre supérieure, et point de pointes devant les yeux. *V. pl. B. 20*, où il est figuré. Il se trouve dans presque tous les ruisseaux et les rivières dont l'eau est pure, surtout dans les pays de montagne. Il n'a guères que trois pouces de long; sa bouche n'a pas de dents; son corps est visqueux, couvert d'écaillés à peine visibles, et marbré de gris; sa chair très-délicate, est fort recherchée des gourmets, surtout au printemps et en automne; c'est pourquoi, non-seulement on cherche continuellement à le prendre à la nasse, au filet ou de toute autre manière, mais on en forme des viviers où on en trouve en tout temps. Voici le procédé que Bloch indique comme employé en Allemagne.

On fait une fosse, de huit pieds de long et de moitié de profondeur et de largeur, au milieu d'un ruisseau d'eau vive, dont le fond soit caillouteux (car ce poisson meurt dans l'eau stagnante), et on la garnit de planches percées ou de claies, de manière qu'il y ait un demi-pied d'intervalle entre ces planches et les côtés, afin de pouvoir y entasser du fumier de mouton. Les *cobites loches* que l'on met dans ces fosses et que l'on garantit de la dent des rats d'eau et autres ennemis, trouvent une nourriture abondante dans le suc du fumier ou dans les vers qui s'y forment, multiplient et engraisent à un point incroyable. On peut aussi utilement leur donner du pain de chenevis ou de pavot. Pour bien faire, il faut avoir

trois fosses , une pour le frai , une pour l'alvin , et la troisième pour l'engrais.

Lorsqu'on veut transporter ce poisson , il faut choisir un temps froid , et tenir l'eau dans laquelle il est , dans une agitation continuelle.

Les *loches franches* sont extrêmement communes dans toutes les rivières et les ruisseaux de l'intérieur de la France , où elles sont connues sous le nom de *moutelle* et de *barbotte* , *franche barbotte* , etc. On a trouvé des poissons fossiles très-semblables à cette loche , ainsi qu'à l'espèce précédente , à Oëningen , près Constance.

Le COBITE LOCHE DE RIVIÈRE , *Cobitis tenia* , Linn. , a six barbillons , dont deux à la lèvre supérieure , et une épine fourchue auprès de chaque œil. Il est figuré dans Bloch , pl. 31 ; dans le *Buffon* de Deterville , pl. 5 , pag. 100 , et dans un grand nombre d'autres auteurs. Il se trouve dans les rivières , et atteint rarement cinq pouces de long , n'a point de dents , est brun en dessus et jaune en dessous , avec des taches brunes latérales ; ses mœurs se rapprochent beaucoup de celles du précédent ; mais il est bien plus vif : sa chair passe pour dure et de mauvais goût.

Le COBITE TROIS BARBILLONS se trouve dans les ruisseaux des environs de Rouen , où il a été observé par Noël. Le cobite hétéroclite rentre dans le genre POÉCILIE de Schneid. (B.)

COBOLT. V. COBALT. (PAT.)

CO BO XIT. Nom cochinchinois du *sphæranthus cochinchinensis* , Lour. Plante herbacée qui croît dans les moissons et les jardins en Chine , et en Cochinchine. Elle est émolliente , résolutive et réfrigérante. Son suc est employé pour calmer les inflammations du gosier et comme ophthalmique. (LN.)

COBRA. Nom de la VIPÈRE NAJA. (B.)

COBRELEIRA et PAO DE COBRELOS. Noms portugais d'un vomiquier , *Strychnos colubrina* , L. (LN.)

COBRESIE , *Kobresia*. Genre de plantes établi aux dépens des LAICHES. On l'avoit aussi appelé *froclichie* et *elyna*. Il a pour type le *carex bellardi*. Ses caractères consistent : en des fleurs monoïques ; les mâles et les femelles réunies sur les mêmes épis. Dans les mâles , une seule écaille recouvrant trois étamines ; dans les femelles deux écailles , dont une concave , enveloppant l'ovaire qui est surmonté d'un style à trois sigmates. Les semences sont trigones et non renfermées dans un urcéole. (B.)

COBRINHA AQUATICA. Nom portugais du DRAGONNEAU , *Gordius aquaticus*. (DESM.)

COC , COCKILLOC. Nom du Coq en Basse - Bretagne. (V.)

COC DE WINDHOVER. C'est, dans Albin, la **CRES-SERELLE**. (v.)

COC-D'INDE. C'est, dans Belon, le **DINDON** (v.)

COCA ou **COCCA.** C'est l'**ERYTHOROXILON DU PÉROU**, dont les feuilles sont continuellement mâchées par les indigènes de ce pays, et servent de petite monnaie. (B.)

COCA. L'un des noms espagnols des crabes du genre **MAÏA**. (DESM.)

COCAGNE. On appelle ainsi dans le commerce, les petits pains de *guède* ou *vouède*, dont on tire la couleur bleue appelée **PASTEL**. (s.)

COCARDE, *Tentaculum*. Nom donné par Geoffroy aux vésicules ou appendices rouges, qu'on voit sortir des côtés du corselet et du ventre des **MALACHIES**, et que ces insectes ont la faculté d'enfler et de désenfler à leur gré. (o.)

COCARDEAU. Variété de **JULIENNE** à larges fleurs, qui se cultive dans quelques jardins. (B.)

COCAS et **COCCAEIRA.** Nom portugais de la coque du Levant, *Menispermum cocculus*, L. (LN.)

COCASSE. Variété de **LAITUE**. (B.)

COCATRE. C'est ainsi que l'on nomme, en économie rustique, un *demi-chapon*, c'est-à-dire, un *coq* auquel on n'a ôté qu'un testicule, et qui a conservé un reste de voix grêle. (s.)

COCCAEIRA. V. **COCAS**. (LN.)

COCCIGRUE. On donne, dans quelques cantons, ce nom aux **PEZIZES**, principalement à la **LENTICULAIRE**, qui sert de type au genre **CYATHE** de Jussieu. (B.)

COCCINELLE, *Coccinella*, Linn., Geoff., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des trimères, famille des aphidiphages.

Les coccinelles, connues depuis long-temps en histoire naturelle sous le nom de *scarabée hémisphérique*, et vulgairement sous les noms de *bête-à-dieu*, *vache-à-dieu*, *bête-de-la-vierge*, ont le corps hémisphérique; les élytres très-convexes, coriaces, légèrement rebordées, et au-dessous, deux ailes membraneuses, repliées; le corselet convexe, plus étroit que les élytres; la tête petite et placée dans une échancrure ou cavité; les antennes courtes, composées de onze articles, dont le premier gros, les autres grenus, les trois derniers un peu en massue; la bouche composée de deux lèvres, dont la supérieure arrondie, coriace, et l'inférieure avancée, de deux mandibules courtes, cornées, simples, de deux mâchoires cornées, ciliées, et de quatre antennules inégales; enfin, trois articles aux tarses, dont les deux premiers en cœur et garnis de brosses.

Ces insectes ont quelques rapports avec les chrysomèles et les érotyles ; ils en diffèrent par les tarsi, les antennes et les antennules.

Les coccinelles, dont le corps entier forme une demi-sphère ou un segment de sphère, sont faciles à connoître et sont aussi très-connues. Elles ne s'élèvent pas à une grandeur bien étendue. La plupart des plus grandes n'ont guère plus de diamètre qu'un gros pois : ces insectes sont très-jolis. Leurs élytres, qui ont beaucoup de brillant et d'éclat, et qui sont bien appliquées l'une contre l'autre, paroissent former une voûte d'écaille luisante, d'une même pièce. Leurs couleurs ne sont pas bien variées ; mais ils ont presque tous quelques taches qui les distinguent. Ces taches sont ordinairement arrangées d'une manière régulière et agréable. C'est leur figure hémisphérique qui doit faire un de leurs caractères les plus apparens ; il y en a cependant qui ont le corps un peu plus allongé et tirant sur l'ovale ; mais le nombre en est petit. C'est surtout quand l'insecte baisse la tête en dessous, ce qu'il fait ordinairement dès qu'on le touche, qu'il paroît le plus sphérique. Les coccinelles ont encore d'autres caractères assez remarquables. Quand elles sont en repos, elles plient les jambes à côté des cuisses, et les appliquent ensemble contre le corps, de sorte qu'en les regardant en dessous, on les croiroit sans pattes ; elles sont assez courtes pour qu'on ne puisse pas les apercevoir. Quand la coccinelle est un peu touchée, elle fait sortir du bout des cuisses une goutte de liqueur jaune, mucilagineuse, d'une odeur pénétrante, très-forte et puante. Quoiqu'on doive supposer une ouverture à l'extrémité de chaque cuisse, on n'a pu encore la découvrir ; on a vu seulement que la liqueur semble s'échapper de la jointure même qui unit la cuisse à la jambe : c'est sans doute là que doit se trouver cette ouverture, peut-être au dedans de la jointure.

Ces petits insectes ne marchent pas bien vite, mais ils volent aisément. Ils paroissent avoir beaucoup de facilité pour ouvrir les élytres qui couvrent leurs ailes, et c'est ce qu'ils ne manquent pas de faire avant de prendre terre, quand on veut les jeter en l'air. Ils sont très-communs, et les enfans s'en amusent beaucoup : c'est d'eux sans doute qu'ils ont reçu les noms bizarres que nous avons cités. Les coccinelles se nourrissent de pucerons, c'est pourquoi on les rencontre sur toutes sortes de plantes ou d'arbres peuplés de ces petits animaux. Elles passent l'hiver, et sont des premiers insectes qui reparoissent au printemps ; elles s'accouplent alors, et pondent leurs œufs sur les plantes où elles ont vécu.

Les larves des coccinelles sont hexapodes ; elles ont le

corps allongé, de figure conique, diminuant vers le derrière, et divisé en douze anneaux. Le premier anneau, moins large, mais plus long que les suivans, est ovale, aplati en dessus, et couvert d'une peau écailleuse, ou du moins coriace et dure, ayant l'air d'un petit corselet. La peau des autres anneaux est membranense; mais le second et le troisième ont chacun deux plaques ovales, de couleur plus foncée que le reste, qui sont aussi écailleuses. Dans quelques espèces, tous les anneaux sont hérissés d'épines en dessus et vers les côtés; dans d'autres, ils ont des tubercules élevés et coniques, tous hérissés de petites pointes en forme d'épines mousses; tandis que d'autres encore ont la peau toute lisse et sans épines. Le dernier anneau est petit, et la larve en fait souvent sortir un mamelon charnu et assez gros, qu'elle appuie quelquefois sur le plan de position, et qui alors lui sert comme d'une septième patte. Tout le dessous du corps est garni de beaucoup de poil.

La tête est petite, écailleuse, un peu aplatie, et à contours arrondis. Elle a deux petites antennes courtes, coniques, et divisées en articulations; deux lèvres; quatre barbillons, dont les deux extérieurs sont grands et gros, et divisés en cinq parties; mais les deux autres sont très-courts et coniques. Les mâchoires, qui sont placées entre les lèvres, sont couleur de marron, et garnies de dentelures au bout. Des poils se voient par-ci par-là sur la tête et sur les autres parties du corps.

Les six pattes écailleuses, assez longues et presque de grosseur égale dans toute leur étendue, sont divisées en trois parties, mais leur conformation est assez différente de celle des pattes de plusieurs autres larves hexapodes. La première partie, unie au corps, est courte et grosse; la seconde est longue et cylindrique; et la troisième est semblable à la précédente en grosseur et à peu près en longueur. Le bout de la patte est aussi gros que le reste, et terminé par un crochet unique, en forme d'ongle d'oiseau. Sur les deux longues parties des pattes il y a plusieurs poils, les uns longs, et les autres courts; mais ce qu'il y a de singulier, c'est que les petits poils qui se trouvent en grand nombre vers le bout de la patte du côté intérieur, sont plus gros au bout qu'ailleurs; ils sont terminés comme par une petite massue allongée, et ils sont transparens: il faut se servir d'un microscope à liqueur pour voir tout cela. Comme ces larves adhèrent fortement aux objets sur lesquels elles marchent, on seroit tenté de croire que ces poils en massue pourroient bien fournir quelque matière gluante propre à fixer d'autant mieux les pattes, quoique les crochets servent principalement à cet usage.

Ces larves vivent sur les plantes et sur les arbres de toute espèce, chargés de pucerons, qui forment leur unique nourriture. Elles sont très-voraces, et consomment un grand nombre de ces petits insectes dont elles se saisissent avec les pattes de devant, et qu'elles portent ainsi à la bouche pour les manger : elles les tiennent alors fixés au moyen des deux grands barbillons. Elles ne s'épargnent pas même les unes les autres, et s'entre-mangent quand elles le peuvent : rassemblées dans un même poudrier, les petites et les plus foibles deviennent souvent la proie des plus fortes. Pour se transformer, elles s'attachent sur les feuilles, sur les branches, avec le mamelon charnu du derrière, d'où elles font sortir une liqueur gluante qui le colle contre le plan de position; au bout de deux ou trois jours, elles se défont de leur peau, et paroissent sous la forme de nymphes. Elles font glisser la peau peu à peu vers le derrière, où elle se ramasse en peloton, dans lequel la nymphe reste engagée par le bout du corps.

Les nymphes sont ordinairement tachetées de noir et d'autres couleurs, et le seul mouvement qu'elles se donnent, c'est que de temps en temps, et particulièrement quand on les touche, elles haussent et baissent le corps alternativement; souvent elles se redressent perpendiculairement sur le derrière, et restent quelques instans dans cette position, le derrière servant comme de charnière au corps; mais dans l'inaction, la tête repose sur le plan de position. Les coccinelles quittent l'enveloppe de nymphe, souvent au bout de six jours, d'autres fois après dix ou onze. Nouvellement sorties de cette enveloppe, les élytres sont ordinairement d'un blanc sale et jaunâtre, sans aucune tache, et elles sont alors de consistance molle et flexible; mais à mesure qu'elles s'endurcissent par l'action de l'air extérieur, les taches commencent peu à peu à paroître. Le dessous du corps est du même blanc jaunâtre au commencement; mais au bout de quelques heures, cette couleur devient noire, jaune, rouge, selon les différentes espèces.

Le genre des COCCINELLES comprend plus de cent cinquante espèces distinctes; les plus connues sont :

La COCCINELLE SEPT POINTS, B. 27. 8; noire; deux points sur la tête, et deux taches sur le corselet, jaunes; élytres rouges, avec trois points noirs sur chaque, et un autre commun aux deux, sous l'écusson. On lui a attribué une vertu odontalgique. Cette espèce est très-commune et entre souvent dans les maisons.

La COCCINELLE BIPONCTUÉE; elle est noire avec les bords

de l'abdomen rouges ; les élytres sont rouges avec deux points noirs.

La COCCINELLE DU NOPAL ; elle a la tête et le corselet d'un noir luisant, sans taches ; les élytres sont noires, lisses, avec une tache rouge au milieu de chaque. Sa larve vit dans l'Amérique méridionale, sur le nopal, *cactus cochenillifer*, et se nourrit de la cochenille. (O. et L.)

COCCIS. On donne ce nom, à Saint-Domingue, à trois plantes dont les racines excitent le vomissement, et portent en conséquence le nom de *faux ipécacuanha* : elles appartiennent au genre CRUSTOLLE. La plus employée est la *crustolle tubéreuse*. (B.)

COCCO. Nom donné, à la Jamaïque, à différentes espèces de GOUET (*arum*) et de CALADION, dont on mange les racines, et dont les feuilles servent à nourrir les cochons. (LN.)

COCCOCIPSILUM. Brown donne ce nom à un arbrisseau de la Jamaïque, dont il fait un genre qu'Adanson nomme *sicelium*, et qui, suivant Willdenow et Persoon, est le même que le *fernelia* de Commerson, Jussieu, Lamarck. V. COCIPSILE. (LN.)

COCCODÉE, COCCODEA, Palisot Beauvois. Genre de plantes de la famille des algues, première tribu ou section des LIODÉES.

Ces plantes les plus simples de toutes celles qui sont connues, qui se rapprochent le plus des dernières classes des animaux, se présentent sous une forme gélatineuse diversement colorée ; examinées au microscope, on ne voit qu'un mucilage, sans aucune espèce de filamens, mucilage parsemé de corpuscules ovales à extrémités arrondies, contenant chacun plusieurs autres corpuscules plus petits et de même forme.

Les deux espèces les plus communes sont :

1.^o La COCCODÉE SANGUINE, qui couvre le bas des murailles exposées à l'humidité et au nord : elle se présente sous forme d'une membrane gélatineuse, d'un rouge foncé ou couleur de sang. C'est le *Thelephora sanguinea*, Pers.

2.^o La COCCODÉE VERTE ; elle croît par flocons dans les bouteilles ou les carafes dans lesquelles on laisse séjourner de l'eau (P.-B.)

COCCODRILLO. En italien, le CROCODILE. (DESM.)

COCCOLITHE (*Abildgaard*). Ce mot veut dire pierre à noyaux. C'est un minéral de couleur verte foncée, formé d'un assemblage de grains qui n'ont entre eux que peu d'adhérence. Quelques-uns présentent l'apparence de cristaux, dont les angles solides et les bords auroient été oblitérés. M. Haüy, en les divisant mécaniquement, en a retiré des

prismes à quatre pans, à peu près perpendiculaires entre eux, de 92 et de 88. Cette observation, jointe aux autres propriétés de ce minéral, a déterminé sa réunion avec le PYROXÈNE. *V.* ce mot.

Vauquelin a retiré de cent parties :

Silice	50
Chaux.	24
Magnésie	10
Alumine.	1,5
Oxyde de fer.	7
Oxyde de manganèse.	3
Perte.	4,5

100

La coccolithe se trouve dans les mines de fer de Sudermanie et dans les filons d'Arandal, en Norvège. (PAT. et LUC.)

COCCOLOBIS. Nom donné par Brown à un genre de plantes de la Jamaïque, dont Linnæus fit d'abord des espèces de *polygonum*, puis un genre qu'il nomma *wifera* (du nom donné par Plukenet), et qu'il changea ensuite en celui de *coccoloba*. Plumier et Adanson ont appelé ce genre *guiabara*. *V.* RAISINIER. (LN.)

COCCONILEA, Théophraste. C'est le FUSTET (*Rhus cotinus*, Linn.). (LN.)

COCCOON. Nom donné, à la Jamaïque, à une espèce de SENSITIVE (*Mimosa scandens*, Linn.) qui rentre dans le genre ACACIE de Willdenow, et qui est le *gigalobium* de Brown. Cette plante légumineuse est remarquable par la longueur de ses gousses qui ont six et huit pieds. Il ne faut pas la confondre avec le *fevillea cordifolia*, que Brown nomme l'antidote du COCCOON. (LN.)

COCCO - PLUMBS (*prune coco*). Nom donné, à la Jamaïque, au fruit du *chrysobalanus icaco*, L. *V.* ICAQUE. (LN.)

COCCOS CNIDIOS, Dioscoride. C'est la THYMÉE, espèce de DAPHNÉ, suivant Adanson. (LN.)

COCCOTHRAUSTES de la plupart des ornithologistes, est le GROS-BEC. Quelques-uns ont appliqué la même dénomination au CARDINAL, au BOUVREUIL, au VERDIER, etc. (v.)

COCCOVEGGIA. L'un des noms italiens du PETIT DUC (*Strix scops*). (DESM.)

COCCU, COQU. Noms vulgaires du COUCOU. (v.)

COCCULUS. Nom donné, dans les pharmacopées et dans les anciens ouvrages de botanique, à la COQUE DU LEVANT, *Menispermum cocculus*, Linn. Plukenet l'a étendu à plusieurs autres espèces du même genre. (LN.)

COCCUS. Nom latin des insectes du genre COCHENILLE. (L.)

COCCUS, COCCUM. Les Latins donnoient ce nom à une plante qui produisoit certains petits grains, qui ont été regardés comme des insectes ou comme des semences. Ces grains servoient pour teindre en pourpre. Des excréments de poules, qui avoient mangé de ces grains, se trouvant teints en pourpre, donnèrent l'idée de les employer en teinture. Leur nom de *coccus* a donné naissance à l'adjectif *coccineus* (écarlate, cramoisi). On les appeloit aussi *karmes*, qui étoit leur nom carthaginois, ou bien dérivé de celui de Charme, ville du pays des Sardes, où, suivant Pline, l'on teignit d'abord la laine en pourpre. L'on ignore quelle peut être cette plante, qui, à beaucoup d'égards, pourroit être le CHÈNE KERMÈS ou COCHENILLIER, *Quercus coccifera*. (LN.)

COCCYGRIA. Théophraste donne encore ce nom au FUSTET (*Rhus cotinus*, Linn.). Pline nomme cette même plante *cotinus* et *coccygia*. Ce dernier mot a donné naissance à celui de COCCIGRUE. (LN.)

COCCYMELEA, Théophraste. C'est le PRUNIER ou une de ses variétés. (LN.)

COCCYSUS. Nom générique des COULICOUS. *V. ce mot.* (v.)

COCCYX. Nom grec du COUCOU. (v.)

COCHE. Nom vulgaire de la TRUIE. *V. COCHON.* (s.)

COCHE ou **COCHERELLE.** Synonyme de COLUMELLE. *V. AGARIC ÉLEVÉ.* (B.)

COCHELERIEU, COCHELIVIER. Noms vulgaires de l'ALOUETTE LULU. (v.)

COCHELIVIER et **COCHELIVIEU.** Dénominations vulgaires, sous lesquelles on connoît, en Sologne, le CUJELIER. (s.)

COCHÈNE. En France, et spécialement aux environs de Chartres, on donne ce nom au SORBIER SAUVAGE, *Sorbus aucuparia*, Linn. (LN.)

COCHENILLE, *Coccus.* Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères, section des homoptères, famille des gallinsectes, et dont les caractères sont : tarsi d'un article, et terminés par un seul crochet; mâle dépourvu de bec, n'ayant que deux ailes qui se recouvrent horizontalement sur le corps; son abdomen terminé par deux soies; femelle aptère, munie d'un bec; antennes filiformes ou sétacées, de onze articles.

Les cochenilles sont de très-petits et de très-frêles insectes, et singulièrement remarquables par les différences de formes des sexes. Les mâles ont le corps allongé, la tête ronde, des yeux petits, des antennes assez longues et de onze

articles distincts ; ils n'ont point d'organes de la manducation apparens ; leur corselet est arrondi , et sert d'attache à deux ailes longues , horizontales , couchées l'une sur l'autre , à nervures très-fines ; leur abdomen est sessile , conique , et terminé par une pointe bivalve , renfermant l'organe fécondateur , et accompagné de deux filets longs et divergens. Les femelles ont , dans leur premier âge , le corps ovalaire , aptère , plat , avec les antennes courtes , à articles peu distincts , communément au nombre de onze ; une tête en demi-cercle , des yeux également petits comme ceux des mâles , un corselet peu distinct et appliqué contre l'abdomen , qui est formé d'une suite d'anneaux. Leur bouche consiste en un petit bec presque conique , très-court , inséré entre les premières et secondes pattes , presque perpendiculaire , formé d'une gaine dont les articles sont peu distincts , et d'un suçoir de trois soies. C'est par le moyen de ce bec qu'elles se nourrissent du suc des végétaux , auxquels elles sont très-nuisibles par leur grande multiplicité. Ces individus se fixent , à l'époque de leurs amours , sur la plante ou l'arbre qui leur sert d'habitation. Leur corps se gonfle prodigieusement , prend la forme d'une galle qui met à couvert les petits , et cesse d'être animé.

Ce changement extraordinaire qui s'opère dans les individus de ce sexe , a fait nommer ces petits animaux *gallinsectes*. Nous observerons cependant qu'à proprement parler , cette dénomination n'est appliquée par Réaumur et quelques autres auteurs qui l'ont suivi , qu'aux insectes de cette famille , dont les femelles , en état de galle , ne présentent aucune apparence d'anneau , et dont la forme , sous ce rapport , s'éloigne encore davantage de celle d'un insecte. Les femelles qui ne conservent pas , lorsqu'elles sont parvenues à cette métamorphose , des vestiges de leur figure primitive , telles que les femelles des cochenilles , sont , pour Réaumur , des *progallinsectes* , ou de faux gallinsectes. Cette distinction a servi de base aux genres KERMÈS et COCHENILLE , de Geoffroy. On fera attention , à l'égard de cette dénomination de kermès , que les insectes auxquels Linnæus l'a donnée , sont différens de ceux du même nom du naturaliste précédent et d'Olivier. Les *chermes* de Linnæus sont pour ces derniers , ainsi que pour moi , des psylles.

Je ne doute pas qu'on n'acquière , avec l'observation , de nouvelles preuves de la division naturelle des gallinsectes ou des kermès , et des progallinsectes ou des cochenilles. Mais forcé de m'arrêter à l'état actuel de la science , ne devant offrir , comme méthodiste , que des coupes bien tranchées , je trouve de grands obstacles à tracer exactement la ligne

de démarcation des kermès et des cochenilles. Les gallinsectes très-tuméfiés n'offriront pas naturellement des segmens annulaires et d'autres vestiges de leur forme primitive ; les gallinsectes femelles, dont les pontes seront moins nombreuses, seront aussi moins volumineuses ; elles éprouveront moins d'expansibilité dans leur peau ; leur forme sera moins bombée et plus approchante de celle du premier âge ; leurs anneaux ne seront pas dès lors oblitérés. Qu'on parcoure les figures des différentes sortes d'espèces de kermès et de gallinsectes, et l'on verra sans peine qu'il y a ici une grande variété de formes. Comment, après cela, trouver des caractères clairs et distincts ? Les mâles des kermès et des cochenilles sont tellement semblables, qu'on peut en conclure l'identité générique, du moins jusqu'à ce qu'on ait de nouvelles observations à ce sujet. Je ne fais donc qu'un seul genre des kermès et des cochenilles, à l'exemple de Linnæus. J'ai cependant cru pouvoir laisser subsister encore dans un ouvrage de la nature de celui-ci, les deux divisions génériques, soit pour me conformer à l'opinion générale, soit pour ne pas rendre cet article trop long par la réunion de deux.

Les cochenilles, de même que les kermès, passent une grande partie de leur vie attachées à l'écorce des arbres dont elles tirent le suc avec leur trompe, sans faire de mouvement sensible ; une fois fixées dans un endroit, elles ne le quittent plus, elles s'y accouplent, grossissent, font leur ponte et meurent ; leurs petits restent pendant quelque temps sous leur corps, comme les petits kermès sous celui de leur mère. Ce qui distingue, comme nous l'avons déjà dit, ces insectes des kermès, c'est que les cochenilles femelles, en prenant de l'accroissement, conservent toujours la figure d'un animal, au lieu que les kermès perdent entièrement la forme d'insecte, pour prendre celle d'une baie ou d'une galle.

On trouve ordinairement les cochenilles dans les bifurcations et au-dessous des petites branches des arbres ; elles ont acquis toute leur grosseur vers la fin du printemps ou au commencement de l'été. Alors elles ressemblent à une petite masse convexe, plus ou moins ovale, à laquelle on ne distingue, même avec la loupe, ni la tête ni les pattes, mais seulement les segmens qui divisent le corps. Quelques espèces sont couvertes d'un duvet cotonneux, qui forme une espèce de nid, dans lequel une partie du corps de l'insecte est logé ; ce duvet sert aussi à recevoir la ponte. Les œufs, dont chaque femelle fait plusieurs milliers, sortent du corps de la mère par une ouverture placée à l'extrémité de l'ab-

domen , et ils repassent sous son ventre pour y être couvés. Après la ponte , le corps de la mère se dessèche , ses deux membranes s'aplatissent et forment une espèce de coque où les œufs sont renfermés. Si on écrase ces œufs sur du papier blanc , le plus grand nombre le colore en rouge plus ou moins foncé. Après la mort de la mère , les petites cochenilles ne tardent pas à sortir de dessous son corps ; dès qu'elles ont assez de force , elles se répandent sur les feuilles tendres pour en tirer le suc avec leur trompe. Dans leur jeunesse , ou tant qu'elles sont sous la forme de larve , elles sont assez vives et changent de place ; mais pour passer à leur dernière forme , les femelles se fixent , restent immobiles , passent l'hiver et s'accouplent au printemps.

Les mâles sont bien moins nombreux et moins connus que les femelles , auxquelles ils ressemblent avant de subir leur métamorphose ; fixés comme elles sur la plante sans prendre de nourriture ni d'accroissement , leur peau se durcit et devient une coque dans laquelle s'opère le changement qui les distingue quand ils sont insectes parfaits. Sous leur nouvelle forme , ils sont très-différens des femelles ; leur corps est de moitié plus petit , et ils ont deux ailes assez grandes. On les trouve rarement , parce qu'ils ne vivent pas long-temps après s'être accouplés. Dès qu'un mâle a acquis des ailes , il s'approche des femelles , se promène plusieurs fois sur le corps de celle qu'il a choisie avant de la féconder ; ensuite il introduit son organe générateur , qui est un crochet recourbé , situé à l'extrémité de l'abdomen , dans la partie sexuelle de la compagne de ses plaisirs ; et dès qu'il a satisfait au vœu de la nature , il périt. Les femelles grossissent , et elles ne tardent pas à faire leur ponte.

De toutes les cochenilles , il n'y a que deux espèces qui soient employées dans les arts ; les autres ne sont connues que par les dégâts qu'elles font sur plusieurs végétaux , les orangers , les figuiers , l'olivier notamment.

C'est au Nouveau-Monde que nous devons la cochenille la plus précieuse , celle avec laquelle on fait les plus belles teintures de toutes les nuances d'écarlate et de pourpre. Cet insecte fournit une branche de commerce si considérable , qu'en 1736 , on en apportoit en Europe sept cent mille livres pesant , qui coûtoient plus de quinze millions de France. (Voyez , à cet égard , le *Voyage de M. le baron de Humboldt.*) Pendant long-temps on l'a employée sans la connoître , sans savoir ce qu'elle étoit , et il paroît démontré , par plusieurs passages de Pline , que ce naturaliste croyoit , avec le vulgaire , que le coccus , ou plutôt le kermès , que l'on tiroit du Portugal , de la Sardaigne , de l'Asie mineure

et d'Afrique, étoit le fruit d'un arbre; mais ceux qui l'ont observé depuis avec des yeux attentifs, ont bientôt soupçonné que c'étoit un animal.

On élève la cochenille du commerce, - la cochenille de nopal, ou du cactier, au Mexique, seul pays connu où on la récolte. On l'apporte en Europe sous la forme de petits grains, de figure irrégulière, communément convexe d'un côté, sur lequel on aperçoit des espèces de cannelures, concave de l'autre, avec des enfoncemens plus ou moins profonds. La couleur de celle qui est la plus estimée, est d'un gris ardoisé mêlé de rougeâtre, et couverte d'une poussière blanche. On distingue deux espèces de cochenilles, la *cochenille fine*, connue sous le nom de *mestèque*, parce qu'on en fait des récoltes à Métèque, dans la province de la Honduras, et la *cochenille sylvestre* ou *savage*. On n'obtient la première qu'au moyen du soin qu'on prend pour l'élever sur des plantes qu'on cultive. On ramasse l'autre sur des plantes qui croissent naturellement, comme on ramasse le kermès sur des arbustes qui se multiplient sans le secours des hommes. On ignore encore si la cochenille mestèque et la cochenille sylvestre sont deux espèces différentes; on sait seulement que cette dernière est moins chère, parce qu'elle fournit moins de teinture; ce que M. Thierry de Menonville attribue, non à l'infériorité de sa couleur, mais à la quantité de matière cotonneuse qui la couvre, et qui, en augmentant son poids, absorbe une partie de sa couleur.

La plante sur laquelle on élève la cochenille fine, est le nopalli des Indiens. On l'a nommé en France, *opuntia*, *figuier d'Inde*, *raquette*, *cardasse*, *nopal*. Les botanistes distinguent aujourd'hui ce cactier de celui qui porte les noms précédens. Ses articulations sont peu épineuses, ovales-oblongues, comprimées et charnues. Sa fleur est petite, et d'un rouge de sang. C'est au suc de cette plante qu'on attribue la couleur de la cochenille. Les Indiens du Mexique mangent son fruit et celui de la plupart des cactiers, ainsi que les bourgeons de leurs fleurs. Ce cactier se reproduit de bouture, il sort de ses feuilles qu'on met en terre. Sa culture consiste à arracher les mauvaises herbes qui l'environnent. On peut le planter dans les terres argileuses, graveleuses, ou remplies de cailloux; mais il réussit mieux dans un bon terrain, surtout quand il est à l'abri des vents du nord. Cet arbuste croît promptement; en six ans il acquiert plusieurs pieds de haut, et il est en état de nourrir la cochenille dix-huit mois après qu'il a été planté; mais il faut le renouveler au bout de six ans, parce que plus il est jeune plus il convient à la cochenille. On ne voit ce nopal nulle

part dans les campagnes depuis Teguahacan jusqu'à Guaxaca ; il ne se trouve que dans les jardins de ces contrées et à Saint-Juan del Rey. En 1787, il existoit aussi à Saint-Domingue , ainsi que celui nommé par les Indiens *nopal de Castille*.

Les Indiens de Guaxaca et d'Oxaca qui se livrent à la culture de la cochenille, plantent, auprès de leurs habitations, des nopals, et ils nomment les plantations des *nopalerias*; les plus considérables n'ont qu'un arpent et demi ou deux arpens au plus. Un seul homme suffit pour en entretenir une en bon état. On sème la cochenille sur les nopals, vers le 15 d'octobre, époque du retour de la belle saison au Mexique. Cette opération consiste à placer sur les plantes les femelles qui ont déjà quelques petits. Ces femelles sont des cochenilles de la dernière récolte, que les Indiens gardent sur des branches de nopal, qu'ils conservent dans leur habitation pendant les pluies, qui feroient périr ces insectes s'ils les laissoient dehors; cependant, dans quelques cantons, ils restent dans les *nopalerias*, où l'on a soin de les garantir des intempéries de l'air avec des nattes.

La manière de semer les cochenilles, est de mettre huit ou dix femelles dans un petit nid, fait avec une espèce de filasse qu'on tire des pétioles des feuilles du palmier ou toute autre matière cotonneuse. On place les nids entre les feuilles des nopals; on les assujettit aux épines dont elles sont armées, et on a soin de tourner le fond du nid du côté du soleil levant pour faire éclore promptement la petite famille. Il sort des nids un grand nombre de cochenilles, car chaque femelle en fait des milliers, qui ne sont pas plus grosses que la pointe d'une épingle, de couleur rouge, couverte de poussière blanche. Les jeunes cochenilles se répandent promptement sur les feuilles, et tardent peu à s'y attacher; quand elles se sont fixées, si par quelque événement elles sont dérangées, leur trompe, qui est enfoncée dans la plante, se rompt, et elles périssent.

Les femelles vivent environ deux mois, et les mâles la moitié moins; les uns et les autres restent dix jours sous la forme de larve, quinze sous celle de nymphe, et ensuite deviennent insectes parfaits, propres à se reproduire. Les femelles, en changeant d'état, ne changent pas de forme; elles quittent seulement leur peau pour en prendre une autre, au lieu que les mâles sortent de leur dépouille de nymphes avec des ailes. Jusqu'à cette époque, rien ne les distingue des femelles, si ce n'est qu'ils sont de moitié plus petits; devenus insectes ailés, ils s'accouplent et meurent. Les femelles qui vivent encore un mois après avoir été

fécondées, prennent de l'accroissement pendant ce temps ; et elles périssent après avoir donné naissance à leurs petits.

Il y a, selon M. Thierry, six générations de ces insectes par an ; l'on pourroit les recueillir toutes, si les pluies ne dérangoient et ne détruisoient leur postérité. Mais tous les auteurs s'accordent sur le nombre des récoltes, qui est de trois chaque année. La première se fait vers le milieu de décembre, et la dernière dans le mois de mai. Dans la première, on enlève les nids de dessus les nopals, pour en retirer les mères qu'on y avoit mises, et qui sont mortes. On attend, pour faire la seconde récolte, que les cochenilles commencent à faire leurs petits. Pour cette opération, on se sert d'un couteau dont le tranchant et la pointe sont émoussées. Pour ne point endommager la plante, on passe la lame du couteau entre l'écorce du nopal et les cochenilles, pour les faire tomber dans un vase ; ensuite on les fait sécher.

Les Indiens ont plusieurs procédés pour faire périr ces insectes, qu'ils se hâtent de faire mourir, crainte de perdre une partie de leur récolte. Les mères, quoique détachées des plantes, peuvent encore vivre quelques jours et faire leurs petits : ces petits se disperseroient bientôt, et seroient autant de déduit sur le poids de la cochenille qui a été ramassée. Quelques Indiens mettent les cochenilles dans une corbeille, les plongent ensuite dans l'eau bouillante, et après les avoir retirées, les exposent au soleil pour les faire sécher ; d'autres les mettent dans un four chaud, ou sur des plaques échauffées ; mais il paroît que la meilleure manière est l'emploi de l'eau bouillante. C'est de ces différentes méthodes de faire mourir les cochenilles, que dépendent principalement les différentes couleurs de celles qu'on apporte en Europe. Les cochenilles vivantes étant couvertes d'une poudre blanche, celles qu'on fait périr dans l'eau, y perdent une partie de cette poudre ; elles paroissent ensuite d'un brun rouge ; on les appelle *renagrída*. Celles qu'on fait périr dans les fours ne perdent point cette poudre ; elles restent d'un gris cendré ; on leur donne le nom de *jarpéada*. Celles qu'on fait mourir sur des plaques, deviennent noirâtres, comme épilées ; on les appelle *negra*.

Les mères mortes qui ont été tirées des nids posés sur les nopals, perdent plus de leur poids en séchant, que n'en perdent les cochenilles qui ont été prises vivantes et pleines de petits. En faisant sécher quatre livres des premières, on les réduit à une livre, et trois livres des autres ne perdent que les deux tiers à la dessiccation. Quand les cochenilles sont des-

séchées, on peut les garder renfermées dans des coffres de bois pendant des siècles, sans qu'elles se gâtent et sans qu'elles perdent rien de leur propriété tinctoriale.

La cochenille sylvestre est moins grosse que la cochenille fine; tout son corps, excepté le dessous du corselet, est couvert d'une matière cotonneuse, blanche, fine et visqueuse, et il est bordé de poils tout autour. Huit jours après qu'elle s'est fixée, les poils et la matière cotonneuse s'allongent et se collent sur la plante, de sorte qu'on croit y voir autant de petits flocons blancs qu'il y a d'insectes: ici, les uns sont séparés des autres; là, on en voit une centaine qui sont groupés ensemble. Le groupe augmente de volume à proportion de l'âge, et tient tellement à la plante, que quand on veut détacher la cochenille on laisse sur la plante une partie du coton qui la couvre.

Quoique cette cochenille croisse naturellement sur un cactier épineux, les Indiens la cultivent comme la cochenille fine, et l'élevé sur le nopal des jardins, parce que sa récolte est plus facile. Le plus habile ouvrier n'en peut recueillir, sur les opuntia épineux, une assez grande quantité chaque jour pour en faire deux onces quand elle est desséchée; au lieu qu'il peut en faire trois livres sèches quand il la récolte sur le nopal des jardins. Les cultivateurs y trouvent encore un autre avantage: c'est qu'élevée sur cette plante, elle devient presque aussi grosse que la cochenille fine, et qu'à mesure qu'elle se reproduit, elle perd une partie de sa matière cotonneuse. Comme ce nopal et celui de Castille réussissent dans nos colonies, et qu'on assure que la chenille sylvestre s'y trouve dans plusieurs cantons, on doit désirer que les colons se livrent à sa culture, afin d'établir une nouvelle branche de commerce entre eux et les habitans de la métropole.

Il y a une espèce de cochenille qui ne vit que dans les pays froids, qu'elle paroît préférer aux pays tempérés; elle habite la Pologne. Autrefois, avant que celle du Mexique fût connue, on l'employoit pour la teinture: les récoltes, qui n'étoient ni aussi abondantes, ni aussi faciles que celles de la vraie cochenille étoient moins suivies. Cette cochenille est connue sous le nom de *coccus tinctorius Polonicus*; en français, *graine d'écarlate de Pologne*. On la trouve sur la racine de la plante que le célèbre botaniste Ray a nommée *polygonum cocciferum*, et que Tournefort croit être son *alchemilla gramineo folio, flore majore*. Quelques auteurs prétendent qu'on trouve la même graine d'écarlate, ou une semblable, sur la racine du *sceleranthus perennis*, de la piloselle, de la pimprenelle et de la pariétaire. On ramasse cette graine au commencement de l'été; chaque grain est alors à peu près sphérique, d'une

couleur de pourpre ; les plus forts sont de la grosseur d'un grain de poivre ; chacun , a-t-on dit , est logé en partie dans une espèce de calice , comme un gland l'est dans le sien ; le dehors de cette enveloppe est raboteux ; l'intérieur est poli : on ne trouve quelquefois qu'un ou deux de ces grains sur la plante , quelquefois plus de quarante. Des observations ont fait voir qu'il sort de ces petits grains des insectes qui ont deux antennes et six pattes ; qu'au bout de quelques jours , ces insectes se raccourcissent , cessent de marcher ; et que lorsqu'ils sont devenus immobiles , leur corps se couvre d'un duvet cotonneux , semblable à celui qui entoure le corps de la cochenille de l'orme. Les mâles de cette espèce sont semblables aux mâles de certaines espèces de kermès , et s'accouplent comme les autres cochenilles. On a observé que les femelles ne se couvrent de duvet qu'après avoir été fécondées , et que celles qui ne l'ont point été , restent presque nues. Les unes et les autres cependant font des œufs ; mais il n'y a que ceux des premières qui donnent des petits. Ce qui distingue cette cochenille des autres espèces , c'est qu'après avoir été ronde et immobile , elle peut mouvoir ses pattes et changer de forme , de ronde devenir oblongue. On ne fait la récolte de cet insecte que tous les deux ans , aussitôt après le solstice d'été , parce qu'alors il est plein d'un suc de couleur pourpre. On se sert , pour cette opération , d'une espèce de bêche , avec laquelle on lève la plante de terre pour en détacher la cochenille ; et ensuite on repose la plante à la même place , crainte de la détruire. Quand on a séparé la cochenille de la terre , par le moyen d'un crible , on l'arrose de vinaigre ou d'eau chaude , et ensuite on l'expose au soleil pour la faire mourir et sécher. On dit que les Turcs et les Arméniens achètent cette drogue , et s'en servent pour teindre la soie , la laine , le cuir , le maroquin et la queue de leurs chevaux , et que les femmes en tirent une teinture avec du jus de citron ou du vin , et s'en servent pour se rougir l'extrémité des pieds et des mains. On dit aussi qu'autrefois ces peuples achetoient ce *coccus* fort cher , et qu'ils l'employoient avec moitié de cochenille du Mexique pour teindre les draps en écarlate ; que de la teinture de cet insecte , extraite avec le jus de citron , ou avec une lessive d'alun , on peut , avec de la craie , faire une espèce de laque susceptible d'être employée dans la peinture , et que si on y ajoute de la gomme arabique , elle est aussi belle que la laque de Florence ; et enfin que le suc exprimé des coques du *polygonum* sert en médecine aux mêmes usages que le kermès. Malgré toutes les propriétés de cette cochenille , on ne se sert plus actuellement , pour les belles teintures , que de celle du Mexique.

En Russie, les habitans tirent aussi une teinture cramoisie d'une espèce de cochenille indigène ; on n'a point encore essayé en France de s'en procurer de celles qui sont si nuisibles aux orangers et autres arbres ; peut-être donneroient-elles une couleur qui, sans avoir la beauté de la cochenille d'Amérique, pourroit être de quelque utilité. Selon quelques auteurs, c'est aussi à une cochenille que nous devons la laque, espèce de gomme qui vient des Indes orientales ; mais on n'en a aucune preuve bien positive. V. LAQUE.

L'orme nourrit une espèce de cochenille qui a beaucoup de ressemblance avec celle du nopal ; on la trouve principalement dans les bifurcations des branches qui ont un ou deux ans. Vers le milieu de l'été, les cochenilles qui ont pris toute leur grosseur, ressemblent à une petite masse ovale, convexe, d'un rouge brun, qui a environ une ligne de longueur ; elles sont entourées d'une espèce de cordon blanc et cotonneux, qui ne laisse à découvert que la partie supérieure du corps : cette matière contient le ventre de l'insecte et sert de nid aux petits. Réaumur croit les femelles vivipares ; mais, selon Geoffroy, elles sont ovipares. Vers le milieu de juillet, on trouve dans les nids un grand nombre de petits vivans, d'un blanc jaunâtre ; ils ont deux antennes, six pattes courtes, avec lesquelles ils marchent assez vite. Il y a apparence qu'un jour ou deux après sa naissance, chaque petit quitte le nid pour courir sur les branches d'orme, où l'on en découvre une grande quantité ; mais ils ne sont pas long-temps sans s'y fixer. Leur accroissement, comme dans les autres espèces, n'a lieu qu'après l'hiver : au commencement du printemps, leur corps est un peu rougeâtre ; chaque anneau est bordé de poils gris et courts, qui disparaissent pour faire place à la matière cotonneuse qui forme le nid. Il paroît vraisemblable que cette matière s'échappe du corps de l'insecte comme il en sort de celui du puceron et du kermès ; les œufs, en sortant du corps de la mère, passent sous son ventre à mesure, et les petits la quittent lorsqu'ils ont assez de force pour se rendre sur les branches. Dès que la femelle a fini sa ponte, elle meurt, se dessèche, et par la suite tombe du nid.

On connoît une trentaine d'espèces de ce genre, et qu'on trouve presque toutes en Europe.

La COCHENILLE DU FIGUIER COMMUN, *Coccus ficus caricæ* (Oliv., *Encycl. méth.*, et Bern., *Mém. d'Hist. nat.*). Elle est ovale, convexe, de couleur cendrée, avec une ligne circulaire à sa partie supérieure, d'où partent plusieurs autres lignes qui vont aboutir à la circonférence. Son mâle n'est pas encore connu.

On la trouve au midi de l'Europe et dans tout le Levant. Ces insectes produisent le plus mauvais effet sur les figuiers ; ils les dessèchent en pompant le suc de ces arbres, et en occasionnant l'extravasation d'une grande partie de la sève ; aussi ceux qui en sont infestés depuis quelque temps, perdent leurs feuilles de meilleure heure que les autres. Dans les nouveaux jets, l'intervalle des nœuds devient chaque année plus petit ; le nombre des figues diminue, les fruits tombent la plupart sans mûrir ; les feuilles et les branches se couvrent de taches noires ; l'écorce se détache et s'écaille ; enfin lorsque les arbres sont parvenus à un certain degré de foiblesse, l'hiver achève de les détruire. On a employé beaucoup de moyens pour se délivrer de ces cochenilles : leur peu d'efficacité prouve qu'ils ne sont pas suffisans. Quelques cultivateurs frottent les branches et les feuilles avec du vinaigre et de la lie d'huile ; mais la postérité nombreuse de ces insectes survit à tous les moyens qu'on emploie pour les détruire. Ce n'est que pendant l'hiver qu'on pourroit les attaquer avec avantage, en frottant avec un linge les jets où ils se trouvent, et en les écrasant, ou bien en les détachant avec un couteau ou avec un morceau de bois un peu tranchant ; cette opération, qui ne seroit ni coûteuse ni longue, seroit d'autant plus aisée dans cette saison, qu'alors la cochenille tient peu à l'arbre.

Celles qui s'attachent aux figues, croissent plus rapidement que les autres. On n'ose guère manger les figues qui en sont attaquées, parce qu'on ne peut les cueillir sans écraser quelqu'un de ces insectes, et il en sort une matière épaisse, rougeâtre, qui est rebutante. Comme on a soin de remuer les figues sur les claies, et comme les liens qui retiennent les cochenilles s'affoiblissent avec elles, on ne doit pas être surpris qu'elles se détachent facilement des figues que l'on fait sécher.

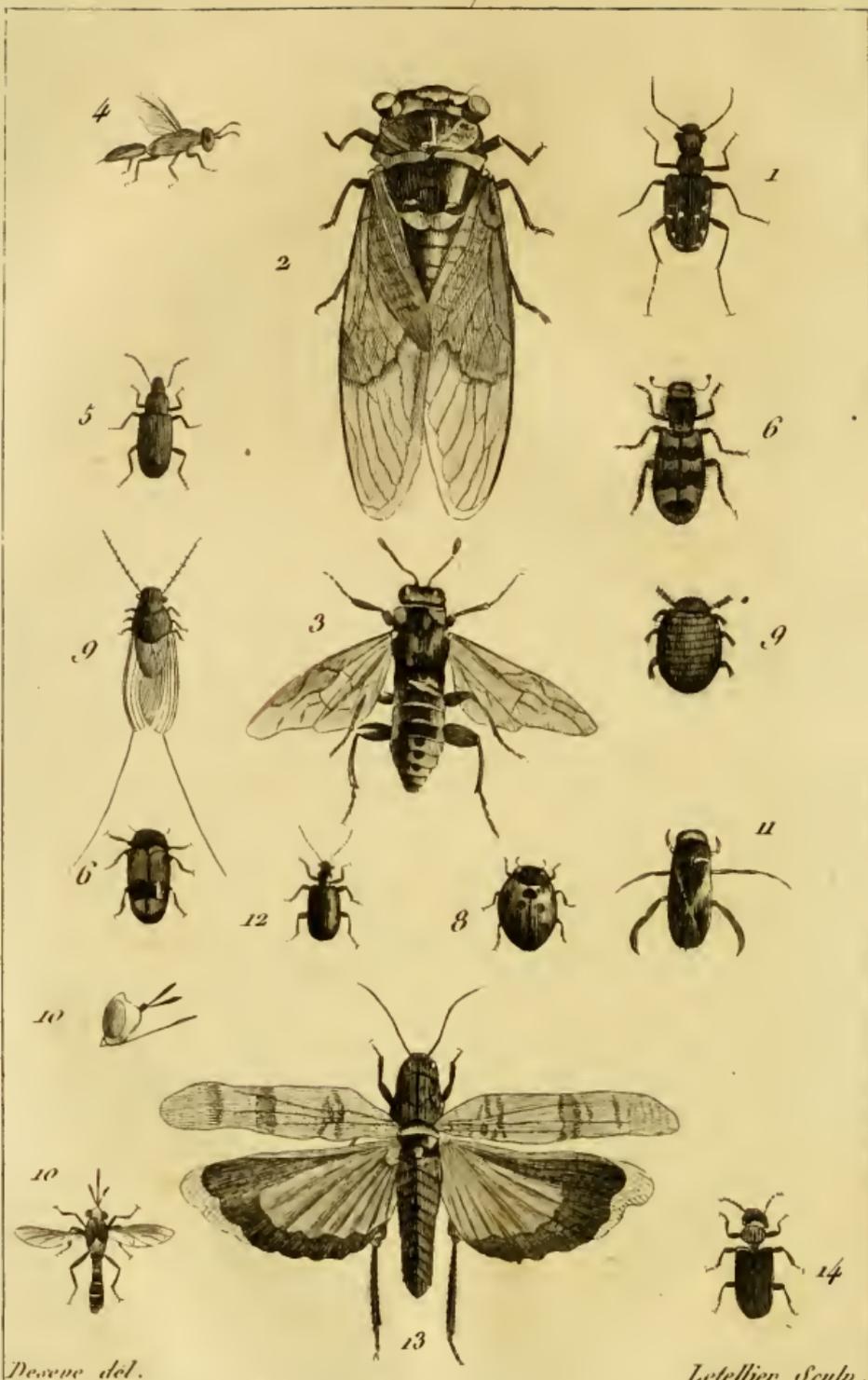
COCHENILLE DES SERRES, *Coccus adonidum*, Linn., Fab.

La femelle est ovale, oblongue, couverte d'une poussière farineuse ; ses anneaux ont, sur les côtés, des appendices, et les deux derniers forment une espèce de queue. Le mâle est petit ; il a les antennes longues ; le corps et les pattes roses, couverts d'une poussière farineuse ; les ailes et les filets de la queue d'un blanc de neige.

Cette espèce est originaire du Sénégal, d'où elle a été apportée en Europe sur des plantes, et s'est multipliée dans les serres.

COCHENILLE DE L'OLIVIER, *Coccus oleæ*, Oliv., Bern.

La femelle est ovale, d'un brun rouge plus ou moins foncé, avec des nervures élevées, irrégulières. Le mâle n'est pas connu.



Degeve del.

Letellier Sculp.

1. Cicadele champêtre. 6. Clairon des ruches. 10. Conops rufipede et sa tête grossie.
 2. Cigale plébecienne. 7. Clythre 4-punctuée. 11. Coriase striée.
 3. Cimber à epaulettes. 8. Coccinelle à sept points. 12. Criocere du lis.
 4. Conops des Chrysahdes. 9. Cochenille du nopal. 13. Criquet stridule.
 5. Cistelle sulfuréenne. mâle et femelle. 14. Cucujus rufipede.

On la trouve dans les parties méridionales de la France et en Italie, sur l'olivier : elle ne touche jamais au fruit de cet arbre. Les petits, peu après être nés, se répandent sur la partie inférieure des feuilles et sur les jeunes pousses, qu'ils abandonnent lorsqu'ils veulent se fixer. Ils font beaucoup de tort aux oliviers, parce qu'ils multiplient prodigieusement, et qu'on ne peut pas en nettoyer les arbres comme le figuier.

Elle habite aussi sur le myrte et le phyllirea.

COCHENILLE DE L'ORANGER, *Coccus hesperidum*, Linn., Fab., Geoffroy.

La femelle est ovale, oblongue, d'un brun luisant; elle a une échancrure à sa partie postérieure.

Les orangers, les citronniers et les autres arbres de cette famille, sont attaqués par ces insectes. Leur nombre est si considérable, que souvent ils font languir les arbres et nuisent à leur production.

COCHENILLE DU NOPAL, *Coccus cacti*, Linn., pl. B. 27, 9; mâle et femelle. Le mâle est très-petit, et a les antennes moins longues que le corps; le corps allongé, d'un rouge foncé, terminé par deux soies assez longues, divergentes; les ailes grandes, blanches, couchées et croisées sur l'abdomen; les pattes assez longues.

La femelle, qui est du double plus grosse que le mâle, est à peu près de la grosseur d'un petit pois; quand elle a pris tout son accroissement, elle est d'un brun foncé, couverte d'une poussière blanche; elle a les antennes courtes; le corps aplati en dessous, convexe en dessus, bordé, avec les segmens des anneaux assez marqués; les pattes courtes.

On la trouve au Mexique, d'où on l'apporte en Europe : elle sert à faire la belle teinture écarlate. Nous renvoyons aux généralités, pour voir la manière dont les Indiens élèvent et récoltent cet insecte.

J'ai observé que les petits de la *Cochenille sylvestre* des serres du Jardin des Plantes, à Paris, étoient renfermés chacun dans une petite coque blanche, étroite et cylindrique.

COCHENILLE FARINEUSE, *Coccus farinosus*, Linn. On trouve cette cochenille en Europe, sur les branches d'aune. Degeer l'a décrite et figurée dans le tome sixième de ses Mémoires. Le corps de la femelle est, suivant lui, ovale, un peu déprimé, long d'environ deux lignes, d'un brun rougeâtre, et couvert en dessus d'une poussière blanche. Il est divisé en quatorze anneaux assez distincts. Les côtés sont garnis de plusieurs petites touffes d'un duvet blanc et cotonneux. Les antennes et les pattes sont courtes et brunes.

Cette cochenille se recouvre presque entièrement, étant fixée, d'une couche de matière blanche et cotonneuse, qui s'étend même du côté de l'anus, beaucoup au-delà de cette extrémité du corps. Les œufs sont déposés dans cette nichée molle, et accumulés les uns sur les autres. Ils trouvent ainsi à la fois une couche et une couverture qui garantissent leur frêle existence. La ponte finie, la mère périt et se dessèche peu à peu. Degeer a dépouillé une de ces cochenilles de la matière cotonneuse qui couvroit son dos; une couche semblable, quoique moins épaisse, a reparu le lendemain, preuve que la nature a pourvu ces animaux d'une quantité assez considérable de cette matière. Comme elle est un peu gluante, il arrive que, lorsqu'on veut la prendre, plusieurs de ses fils restent adhérens à la feuille où se tient l'insecte, ou à son corps lui-même.

Remarques. Nous aurions pu donner plus d'étendue à cet article, en mentionnant surtout un grand nombre d'espèces, plus connues par la plante qu'elles habitent que par leurs habitudes; mais nous croyons avoir suffisamment rempli le but que nous nous sommes proposé. Que les entomologistes s'occupent moins de nomenclature; qu'ils s'attachent à connoître les mœurs si singulières des *gallinsectes*; qu'ils tentent particulièrement des expériences relatives à l'utilité que l'on pourroit retirer de nos espèces indigènes; et mes vœux, qui sont, je crois, ceux de tout bon citoyen, seront satisfaits. Le gouvernement a le plus grand intérêt à favoriser ces tentatives. Il me paroît assez démontré que nous pouvons cesser d'être tributaires de l'Espagne pour cette branche de commerce. La *cochenille sylvestre* se perpétue dans les serres du Jardin des Plantes de Paris; pourquoi ne porteroit-on pas ses regards sur ce genre de culture, auquel d'heureuses circonstances semblent nous inviter? J'engagerois encore les naturalistes, ou les hommes éclairés, qui habitent les Indes orientales, à étudier une autre sorte de *cochenille* qui est particulière à ces contrées, et qui est infiniment supérieure pour la grandeur à celle du Mexique. J'en juge par un individu que Mac, zélé naturaliste, a envoyé au Muséum d'Histoire naturelle. (L.)

COCHENILLE DE PROVENCE. Voyez KERMÈS. (L.)

COCHENILLE DU CHARACIAS. V. DORTHÉSIE. (L.)

COCHENILHEIRA. Nom portugais du CACTIER A COCHENILLES (*Cactus cochenillifer*). (LN.)

COCHE-PIERRE. Nom vulgaire du GROS-BEC D'EUROPE. (V.)

COCHER. Poisson du genre CHÉTODON. (B.)

COCHEVIER. C'est, en Sologne, l'ALOUETTE LULU. (v.)

COCHEVIS. V. ALOUETTE. (v.)

COCHEVIS DU SÉNÉGAL. V. ALOUETTE GRISETTE. (s.)

COCHICAT. Nom que l'on donne à un TOUCAN du Mexique. (v.)

COCHILITES ou **COCHLITES.** Les anciens oryctographes employoient ce mot, d'une manière générale, pour désigner toutes les coquilles univalves pétrifiées. Il est tombé en désuétude. (B.)

COCHIN. Marsden, *Hist. de Sumatra*, dit qu'on trouve, dans cette île, une variété de CHATS que les habitans appellent COCHIN. Elle est particulièrement remarquable par la forme de la queue, dont l'extrémité porte un bouquet de poils, en forme de houppe, et qui est comme échancrée de distance en distance. (s.)

COCHITENACALT. Nom mexicain du TOUCAN A COLLIER. (v.)

COCHITOTOLT. Nom d'un oiseau du Mexique, décrit d'après Séba, que Brisson appelle PROMÉROPS ORANGÉ. (v.)

COCHLE, *Cochlus.* Genre de vers intestins, établi par Zeder pour placer le CUCULLAN ASCAROÏDE de Linnæus, qui s'écarte des autres par ses caractères. Ceux de ce nouveau genre sont : corps aminci en devant, annelé à la façon des coquilles ; bouche rétractile.

Ce genre a été réuni aux LIORINQUES par Rudolphi. (B.)

COCHLEA MARGARITIFERA des Latins. C'est le NAUTILE FLAMBÉ. (DESM.)

COCHLEARIA, du mot latin *cochlear*, qui signifie cuiller. Il paroît que Matthiole a fixé ce nom au CRANSON COMMUN, à cause de la forme des feuilles ; il est devenu ensuite celui du genre. Plusieurs CAMELINES et plusieurs CRAVES, ont été classées avec les CRANSONS. (LN.)

COCHLEARIUS. Dénomination latine que Brisson a donnée au SAVACOU. Charleton appelle la spatule, *cochlearia plateola*. V. SPATULE. (s.)

COCHLEATA. C'est le nom que donne Rivin à une petite LUZERNE (*Medicago lupulina*, Linn.), et à une autre espèce voisine, dont les légumes sont contournés en spirale. (LN.)

COCHLITES. V. COCHILITES. (PAT.)

COCHO. On a donné ce nom à la PERRUCHE A GORGE ROUGE et à une variété du PERROQUET CRICK A TÊTE BLEUE. Séba applique cette même dénomination à une PERRUCHE JAUNE. (v.)

COCHOCHATL. Nom sous lequel est décrit un oiseau du Mexique, qui est jaune, blanc, roux, et un peu plus grand que le chardonneret. (v.)

COCHON, Sus. Genre de mammifères, de l'ordre des **PACHYDERMES**, ainsi caractérisé : six incisives à chaque mâchoire; deux canines (*crochets* ou *défenses*), une de chaque côté, très-fortes, arquées, trigones et quelquefois fort longues et recourbées à leur extrémité; vingt-quatre ou vingt-huit molaires en tout (six ou sept de chaque côté, aux deux mâchoires, dont les antérieures sont plus ou moins comprimées, et les postérieures à couronne tuberculeuse; nez prolongé, cartilagineux, tronqué au bout et renfermant un petit os particulier appelé *os du boubou*; oreilles médiocres; yeux petits; corps couvert de poils roides et longs, nommés *soies*, assez rares; queue courte et grêle; les quatre pieds tétradactyles, les deux doigts du milieu étant les plus grands, appuyant seuls sur le sol, et munis de sabots assez forts; dix mamelles ventrales, etc.

Ce genre d'animaux ne renferme maintenant que trois espèces distinctes, savoir : 1.^o le *sanglier* et le *cochon*; 2.^o le *babiroussa* ou *cochon cerf*, et 3.^o le *sanglier de Madagascar* ou *sanglier à masque* de M. Frédéric Cuvier, auxquelles conviennent, en entier, les caractères que nous venons de détailler. Linnæus et les autres naturalistes nomenclateurs y joignoient plusieurs espèces que M. Frédéric Cuvier a proposé d'en séparer, avec raison, d'après les caractères qu'elles présentent, pour en former deux genres particuliers, qu'il nomme *phascochære* et *dicotyles*.

Les *phascochæres* ont les mâchoières composées de cylindres joints ensemble par une matière corticale, à peu près comme le sont les lames transverses de celles de l'éléphant, et se poussant aussi d'arrière en avant. Leur crâne est large; leurs défenses arrondies, dirigées de côté, en en haut, et d'une grandeur effrayante; sur chacune de leurs joues, pend un grand lobe charnu, qui achève de rendre leur figure hideuse; ils n'ont que deux incisives en haut et six en bas (Cuv., *Règne animal*). Le sanglier du Cap-Vert et le sanglier dit d'Éthiopie, qui, d'ailleurs, sont peut-être de la même espèce, appartiennent à ce genre. *V. PHASCOCHÆRES.*

Les *dicotyles* ou *pécariis* ont les incisives et les molaires semblables à celles des cochons proprement dits; leurs canines, beaucoup plus foibles et plus courtes, ne sortent point de la bouche. Ils n'ont pas de queue, ni de doigt externe au pied de derrière. On remarque sur leurs lombes une ouverture glanduleuse, de laquelle sort une humeur fétide. Ils se rapprochent des ruminans par leur estomac divisé en plusieurs poches, et par leurs os métacarpiens et métatarsiens des

doigts du milieu, qui sont soudés (Cuv., *Règne animal*). Deux espèces seulement appartiennent à ce genre : le *pécari à collier* ou *putira* (*dicot. torquatus*, Cuv.), et le *tagnicati* ou *tajassou* (*dicot. labiatus*, Cuv.)

Dans cet article, nous ne traiterons que des trois espèces particulières au genre des cochons, qui, toutes, sont originaires de l'ancien continent, et présentent des habitudes naturelles très-semblables. Ces animaux, dont le cuir est épais et la graisse abondante, recherchent les lieux humides et la fange, pour s'y vautrer. Quoique omnivores, ils se nourrissent principalement, dans l'état de nature, de fruits et de racines, qu'ils se procurent en fouillant la terre avec leur museau ou boutoir : ils sont très-gloutons et très-voraces ; leur naturel est plutôt sauvage que féroce. Les femelles font un assez grand nombre de petits, surtout dans l'état de domesticité, etc.

Première Espèce. — Le SANGLIER, *Sus scrofa ferus* ; le COCHON ou PORC, *Sus scrofa domesticus*, Linn., Buffon, tom. 5, pl. 14 et 17.

Le sanglier est le *cochon sauvage*, c'est-à-dire, tel qu'il existe dans la nature. Nos cochons domestiques forment des races qui ne sont dues qu'à l'industrie des hommes, et qui ne peuvent se maintenir que par leurs soins : elles appartiennent tout entières à l'art ; le sanglier est le cochon de la nature.

Dans l'un et l'autre de ces animaux, la tête ou la hure est grosse et allongée ; la partie postérieure du crâne est fort élevée ; le museau, que l'on nomme groin, se prolonge et s'amincit sensiblement : il est tronqué à son extrémité, et terminé, au-devant de la mâchoire supérieure, par un cartilage plat, arrondi, nu, marqué de petits points, et qui déborde, par les côtés et surtout par le haut, la peau de la mâchoire ; c'est le boutoir. Il est percé par les deux ouvertures petites et rondes des narines, entre lesquelles est renfermé, dans le milieu du boutoir, un petit os qui sert de base et de point d'appui à cette partie. La lèvre inférieure est plus courte et plus pointue que la supérieure ; les mâchoires sont munies de quarante-quatre dents ; savoir : six incisives, deux canines et quatorze molaires, sept de chaque côté dans chacune des mâchoires ; les six incisives de la mâchoire supérieure, au lieu d'être tranchantes comme celles d'en bas, sont longues, cylindriques et émoussées à la pointe, en sorte qu'elles forment un angle droit avec celles de la mâchoire inférieure, et qu'elles ne s'appliquent que très-obliquement les unes sur les autres par leurs extrémités. Une autre singularité, c'est que de ces dents incisives de la mâchoire supérieure, les deux du milieu ne se

touchent que par leur extrémité, et sont fort éloignées l'une de l'autre à leur racine.

Les quatre dents canines, auxquelles on a donné le nom de *défenses* dans le sanglier, et celui de *crochets* dans le cochon domestique, croissent pendant la vie de l'animal, sortent au-dehors à côté de la bouche, et font remonter la lèvre supérieure en se recourbant en haut en portion de cercle; elles sont très-profondément enfoncées dans l'alvéole. La truie, aussi bien que le cochon coupé, ont des dents canines à la mâchoire inférieure; mais elles croissent beaucoup moins que celles des mâles, et ne sortent presque point au-dehors.

Au-dessous de la mâchoire inférieure, est une verrue qui sert de base à cinq longues soies; le cou est gros, et si court que la tête touche presque les épaules; le cochon la porte toujours très-basse, et de manière qu'on ne lui voit point de poitrail; le corps est épais et la croupe avalée; la queue est mince, de longueur moyenne, pendante, et recoquillée à son origine, avec quelques sinuosités dans le reste de sa longueur. Ce n'est que quand l'animal a plus de six semaines, que sa queue commence à se contourner en haut, d'un côté ou de l'autre.

Les jambes de devant sont fort basses; les pieds ont quatre doigts, quoiqu'il n'en paroisse que deux à l'extérieur; les deux doigts du milieu sont plus longs que les autres, et ont chacun un sabot qui porte sur la terre; les deux autres doigts, beaucoup plus courts, ont leur troisième ou dernière phalange revêtue d'une corne pareille à celle des sabots; mais elle est placée plus haut, à l'endroit où sont les ergots des ruminans. Quelques auteurs ont parlé de *cochons solipèdes*, c'est-à-dire, qui ont le sabot d'une seule pièce, comme les chevaux et les ânes. Aristote dit que l'on voyoit de ces cochons à sabots entiers et solides dans la Pæonie, dans l'Illyrie et dans quelques autres contrées (*Hist. animal.*, lib. 2, cap. 7). Pline en fait aussi mention (*Hist. nat.*, lib. 11, c. 46). L'on en a vu en Angleterre et en Flandre (Gesner, *Quadrup.*); et Linnæus assure qu'ils sont fort communs en Suède, particulièrement aux environs d'Upsal (*Amenit. acad.*, tom. 1, pag. 141). Mais rien ne prouve suffisamment l'existence de ces animaux singuliers.

De grosses soies, droites et pliantes, et d'une substance presque cartilagineuse, couvrent les cochons; les plus grosses et les plus longues forment une sorte de crinière sur le sommet de la tête, le long du cou, sur le garrot et le corps, jusqu'à la croupe. Ces soies se divisent à l'extrémité en plusieurs filets qui ont de six à huit lignes de longueur; en les écartant, on peut partager chaque soie d'un bout à l'autre. Le groin

et les côtés de la tête, de même que le ventre et le tronçon de la queue, sont presque nus.

Les cochons ont une graisse différente de celle de presque tous les autres quadrupèdes, et semblable à celle des cétacés, qui est seulement plus huileuse; leur lard recouvre partout la chair, et forme entre elle et la peau, une couche épaisse, distincte et continue. La langue est parsemée de petits grains blancs, et le palais traversé par plusieurs sillons larges et profonds. L'estomac est fort ample; de plus, le grand cul-de-sac se prolonge en haut, se recourbe et se termine en forme de capuchon. Une membrane ridée tapisse une partie de l'intérieur de l'estomac, le reste est revêtu d'un velouté bien sensible. Les intestins ont beaucoup de volume, et le *colon* fait plusieurs circonvolutions avant de se joindre au *rectum*. Quatre lobes composent le foie; la vésicule du fiel est oblongue; la rate a presque toujours beaucoup de longueur et trois faces longitudinales. Le cœur placé obliquement est plus ou moins allongé, comme plus ou moins pointu. Les testicules du mâle sont fort gros, la verge est aplatie et le gland allongé et pointu; le gland du clitoris de la femelle ou de la truie a la même forme, il est seulement plus petit; la vulve se termine en pointe; l'orifice de la matrice est peu apparent, mais ses cornes sont très-longues et font un grand nombre de circonvolutions.

Tels sont les détails d'organisation qui sont communs à tous les cochons, tant à l'état domestique qu'à l'état de nature. Néanmoins il existe entre ces animaux des différences telles qu'il nous paroît convenable de traiter leur histoire séparément.

§ I. Du PORC SAUVAGE ou SANGLIER.

Il a la tête plus allongée que celle des cochons domestiques, la partie inférieure du chanfrein plus arquée, les défenses plus grandes et plus tranchantes, les oreilles plus courtes et un peu arrondies, les soies plus grosses et plus profondément implantées dans le cuir; la queue est courte et droite. Indépendamment des soies dures et pliantes dont le sanglier est hérissé, il est, de plus, revêtu sur différentes parties de son corps, ou dans ses différens âges, d'un poil doux et frisé, à peu près comme de la laine, qui est entre les soies, et dont la couleur est ou jaunâtre, ou cendrée ou noirâtre.

Dans le premier âge, et même avant la naissance, dès que le poil commence à croître sur le fœtus, le sanglier est rayé de bandes longitudinales, alternativement d'un fauve clair et d'un fauve brun, sur un fond de couleur mêlé

de blanc, de brun et de fauve. C'est ce que les chasseurs nomment la *livrée* ; le petit sanglier ou MARCASSIN, la conserve jusqu'à l'âge de six mois. Adulte, cet animal a le groin, les oreilles, le bas des jambes et le bout de la queue de couleur noire ; un mélange de blanc et de jaune couvre la tête, et l'on y aperçoit une nuance noire en quelques endroits. Le dos ne présente, sur les soies serrées et courbées en arrière, qu'un brun roussâtre, auquel se mêle du blanc sur les flancs et sous le ventre.

Le naturel des sangliers participe de la rudesse de leur extérieur. Leurs mouvemens sont brusques et leurs inclinations farouches. Doués d'une grande force, ils l'accompagnent de beaucoup de hardiesse. Quoique, à parler exactement, ils ne soient pas carnassiers, leurs actions n'en portent pas moins l'empreinte de la dureté et de la violence, et ils se rendent souvent redoutables aux chiens et aux chasseurs. C'est depuis trois jusqu'à cinq ans que ces animaux sont le plus à craindre, parce qu'alors leurs défenses sont extrêmement tranchantes. Plus vieux, ces défenses se courbent et coupent moins, ce que les chasseurs expriment par l'épithète de *mirés*, qu'ils donnent alors aux sangliers.

C'est dans la sombre épaisseur des forêts et dans les endroits humides que le sanglier passe ordinairement la journée. La place où il reste couché est connue par les chasseurs sous le nom de *bauge*. Il en sort le soir pour chercher sa nourriture, qui se compose communément de glands, de châtaignes et d'autres fruits sauvages, aussibien que de racines et de grains ; il fouille la terre plus profondément que le cochon et presque toujours en ligne droite, au lieu que le cochon fouille de côté et d'autre. Lorsqu'il vit dans des cantons abondans en gibier, il dévore les jeunes lapins qu'il va chercher au fond du terrier, les levrauts, les perdrix et leurs œufs. Les champs, les prés, les vignes qui avoisinent les bois sont souvent dévastés par les sangliers, qui y font de grands ravages dans une nuit. Il n'y a pas d'autre moyen de se débarrasser de ces terribles dévastateurs, que de s'armer et de leur faire la chasse.

Les sangliers ne sont pas des animaux sédentaires ; ils voyagent souvent et passent d'un pays à un autre, afin d'y trouver une subsistance abondante. Leurs émigrations ont lieu en automne et en hiver, et ils arrivent quelquefois de fort loin, après avoir traversé les fleuves et les grandes rivières, soit à la nage, soit en hiver sur la glace. Ils crient peu, mais lorsqu'ils sont surpris ou effrayés, ils soufflent avec violence. L'époque du rut est au mois de décembre ; c'est un moment de fureur et de rudes combats entre les mâles. La laie ou la femelle porte pendant quatre mois et quelques jours, et elle

met bas depuis trois jusqu'à huit ou neuf petits qu'elle allaite durant trois ou quatre mois. Si on les attaque, la mère devient terrible, et elle se précipite avec fureur pour les défendre. La famille, le père excepté, vit long-temps réunie; elle se mêle à d'autres familles qui forment une troupe plus ou moins nombreuse, composée de laies avec leurs marcassins, et de jeunes mâles qui n'ont pas atteint trois ans, et dont les défenses sont encore foibles. Quand ces derniers se sentent pourvus d'armes qui les rassurent et les mettent dans le cas de compter sur leurs forces, ils quittent la troupe pour vivre seuls. Alors le sanglier n'a plus recours ni à l'assistance de ses semblables, ni à l'industrie. S'il se sent blessé dans sa fuite, il s'arrête, menace, charge, combat, intimide les hommes et les chiens, les blesse, et s'ouvre souvent de vive force un passage qui lui permet encore de fuir, jusqu'à ce que pressé de nouveau il fasse tête à ses ennemis, dont plusieurs deviennent ses victimès.

L'espèce du sanglier se trouve dans les contrées tempérées de l'Europe et de l'Asie. Elle n'existe pas en Angleterre ni au nord de la mer Baltique; Frédéric I.^{er}, roi de Suède, l'a introduite dans l'île d'Öland. Il paroît certain que la vie ordinaire de ces animaux est de vingt-cinq à trente ans.

On mange peu de vieux sangliers. Leur chair est dure, sèche, pesante; il n'y a que la hure qui soit bonne. Le marcassin est un gibier fin et délicat, ainsi que le jeune sanglier d'un an. Les anciens étoient dans l'usage de soumettre à la castration les marcassins qu'ils pouvoient enlever à leur mère, et de les lâcher dans les bois, où ces animaux mutilés grossissoient plus que les autres et acquéroient une saveur et un fumet qui les rendoient préférables aux cochons domestiques. Les chasseurs coupent les testicules du sanglier qu'ils viennent de tuer; sans cette précaution, tout l'animal contracteroit une odeur désagréable, qui empêcheroit de le manger.

Chasse du Sanglier. — Avant d'entrer dans quelques détails sur les différentes manières de chasser les sangliers, il faut d'abord indiquer les différens noms que les chasseurs donnent à ces animaux aux différentes époques de leur vie.

Jusqu'à six mois, le sanglier s'appelle *marcassin*; de six mois à un an, on le nomme *bête rousse*; entre un an et deux, on lui donne le nom de *bête de compagnie*; après deux ans, il se nomme *ragot*; à trois ans, c'est un *sanglier à son tiers an*; à quatre, un *quartanier*; et passé ce temps, c'est un *vieux sanglier*, un *porc entier*: dans quelques pays on l'appelle encore *solitaire*, et *vieil hermite* quand il est très-vieux.

Il faut encore savoir que le ragot, le tiers-an et le quartanier sont plus redoutables pour les chiens que les sangliers plus vieux, parce que les défenses de ceux-ci se recourbent et cessent d'être dangereuses, à moins que, sentant le besoin qu'ils en ont lorsque déjà ils ont été chassés, ils ne s'avisent de les rompre contre des troncs d'arbres ou des rochers.

On juge de l'âge d'un sanglier par ses traces ou l'impression de ses pieds, qui offrent des différences dans la forme, la grandeur, et parce que suivant l'âge ou le sexe, il pose les pieds de derrière en dedans ou en dehors à côté de la trace des pieds de devant; ce qui sert encore à distinguer le sanglier du porc domestique, qui pose toujours ses pieds postérieurs derrière les traces de ceux de devant et dans la même direction. Avec de l'habitude on peut apercevoir des différences sensibles entre la trace du sanglier et celle de la laie ou femelle. Le premier a les pinces plus grosses, la sole, les gardes et le talon plus larges, les allures plus longues et plus assurées.

On connoît encore l'âge du sanglier par ses boutis, c'est-à-dire, les trous qu'il fait en terre pour y chercher sa nourriture.

Comme le sanglier fouille toujours devant lui, on juge de sa grosseur par la largeur du trou qu'il fait en fouillant, et qui est toujours la mesure juste de sa tête.

Il est bon de ne pas ignorer que les sangliers, qui presque en tout temps habitent les forts les plus épais et les plus fourrés d'un bois, changent cependant de demeure, suivant les saisons. En été, ils s'approchent du bord des forêts, pour être à portée des grains et des vignes où ils fourragent pendant la nuit, et de quelques mares où ils vont se rafraîchir pendant le jour; ce qui s'appelle *prendre le souil*: en automne, ils se retirent dans les futaies, pour y manger le gland et la faîne: en hiver, ils s'enfoncent dans le bois, pour y vivre de vers, de racines, etc.

La bauge qui est l'endroit où le sanglier se retire dans les broussailles ou dans le plus épais du bois, ainsi que le souil ou l'endroit bourbeux où il se vautre lorsque surtout il est attaqué par les insectes, servent encore à reconnoître l'âge d'un sanglier par l'étendue de l'impression qu'a faite son corps sur la terre ou dans le borbier.

Enfin on juge de son âge par ses *laissées* ou fientes, qui sont plus ou moins grosses, suivant que l'animal est plus ou moins vieux.

Telles sont les connoissances préliminaires qu'il faut avoir pour forcer le sanglier; espèce de chasse qui suppose un train de vénerie; chasse dangereuse, qui ne réussit bien qu'à l'aide de dogues ou de gros chiens de basse-cour qu'on a

dressés à *coiffer* le sanglier , c'est-à-dire , à le prendre et à le retenir fortement par les oreilles , en attendant que le chasseur vienne lui enfoncer un coutelas au défaut de l'épaule , ou le tirer avec un fusil chargé de balles ou d'un lingot.

Mais, pour le commun des chasseurs qui ne peuvent avoir une vénerie , et qui ne veulent pas forcer le sanglier , mais seulement le tirer , il suffit d'avoir quelques bons et forts limiers , ou des mâtins avec lesquels plusieurs traqueurs vont droit à la bauge du sanglier , en faisant attention d'y arriver sous le vent , tandis que les tireurs vont se placer au-dessus dans les routes ou sur les bords des bois , et ont soin de ne tirer que lorsqu'ils aperçoivent la bête bien distinctement , afin d'éviter les accidens et d'être sûrs de leur coup ; car s'ils le manquent , ils sont souvent exposés à voir l'animal courir sur eux , et à en être grièvement blessés.

Il est une autre manière de chasser le sanglier , mais qui exige beaucoup d'avance et de dépense. On environne de toile une partie de la forêt à une certaine distance de la retraite de l'animal. On raccourcit peu à peu cette enceinte ; on chasse le sanglier jusque vers une extrémité , près de laquelle se placent les tireurs , de manière à ne pas manquer leur coup.

Par cette manière de traquer , et à l'aide de bons chiens , on prend de jeunes sangliers vivans pour en peupler les cantons où l'on désire en avoir.

On tire le sanglier à l'affût , en se plaçant la nuit à portée d'un champ de blé , d'une vigne , ou d'une futaie de chêne , ou enfin d'une mare , après avoir reconnu d'avance les traces ou les laissées de l'animal , et en se plaçant toujours sous le vent.

Pour le tuer à l'affût , on peut l'attirer dans une clairière où il n'y auroit pas de glands , en y répandant de ces fruits quelques jours de suite avant la nuit destinée à l'affût. (s.)

§ 2. Du PORC DOMESTIQUE, ou COCHON.

Ce n'étoit pas assez pour l'homme en société , d'avoir soumis des espèces d'animaux qui paroissent indomptables ; d'avoir fait du *cheval* , fougueux et superbe , le compagnon de ses travaux , de ses voyages , de ses combats ; d'avoir appliqué à l'agriculture la masse et la force du *bœuf* ; d'avoir cherché à travers les précipices des rochers les plus hauts et les plus escarpés , le *bélier* et la *chèvre* , pour en former , au milieu de ses habitations champêtres , des colonies toujours prêtes à lui fournir une nourriture abondante et les matières de ses vêtemens ; ce n'étoit pas assez d'avoir su modifier , adoucir , changer le naturel féroce et carnassier du *chien* ,

au point d'en faire le guide et la défense de ses troupeaux ; l'exécuteur actif et intelligent de ses volontés, et, ce qu'il rencontre si rarement dans sa propre espèce, l'ami le plus fidèle, que rien ne peut corrompre, que les châtimens et l'ingratitude ne rebutent point, qui, inconsolable de la perte de son maître, en suit les restes inanimés, s'efforce de le rappeler à la vie par des cris lamentables, refuse quelquefois de quitter la tombe qui le sépare de l'unique objet de son affection, et y périt victime de son attachement et de sa douleur. Ces sortes de conquêtes, auxquelles on ne peut comparer celles que la violence arrache et que les flots de sang arrosent, sont une démonstration évidente de la supériorité de la nature de l'homme, du pouvoir que lui donne son génie, et des ressources fécondes de son imagination. Si, par son organisation physique, il se rapproche des animaux, combien ne s'élève-t-il pas au-dessus d'eux, par cela même qu'il peut changer à son gré leur naturel, rendre esclaves les espèces les plus sauvages et les plus indociles, et les réduire à n'avoir plus d'autre volonté que la sienne ? En effet, vit-on jamais une de ces espèces, de quelque instinct qu'on la suppose douée, s'en attacher une autre et s'en servir pour son utilité ou ses plaisirs ? La force n'est à cet égard d'aucun secours ; la plupart des espèces que l'homme s'est appropriées, possèdent de plus grands moyens de puissance physique ; mais elles ont dû céder au pouvoir de l'esprit, à son industrieuse activité et à cette supériorité d'intelligence, émanation de la Divinité, et qu'aucune autre créature n'a la gloire de partager.

Des succès multipliés firent naître dans l'homme le désir de les multiplier encore ; c'est ainsi qu'après avoir subjugué les espèces les plus utiles, et satisfait à ses besoins les plus pressans, il voulut que l'abondance régnât autour de lui, et que d'autres animaux devinssent également ses tributaires. C'est ainsi qu'il tira le sanglier des forêts, et que par ses soins, ainsi que par le choix et l'abondance de la nourriture, il rendit la chair de cet animal l'aliment le plus commun et en même temps le plus savoureux. (s.)

L'espèce du cochon, asservie depuis long-temps, élevée avec des soins différens, sous des climats variés, a dû nécessairement recevoir de nombreuses modifications ; aussi les races qu'elle présente sont-elles fort multipliées. Nous nous contenterons de passer en revue les principales de ces races, dont trois, celles du *cochon de Siam*, du *cochon de Guinée* et du *cochon commun*, et le *sanglier*, ont produit toutes les autres par leurs croisemens.

1.^o Le *cochon de Siam* ou *porc chinois*. Il est plus petit que le cochon commun, a les jambes courtes et le corps allongé.

Il a très-peu de soies ; la partie postérieure de son dos en est entièrement dépourvue ; sa queue est très-courte et pendante. Ce porc est tantôt noir, tantôt gris foncé, quelquefois à bandes noires, rarement blanc. Il a les oreilles petites, le cou plus long, plus épais, et le boutoir plus raccourci que les autres races de porcs. Il est très-fécond, aime la propreté, et sa chair est plus blanche et plus délicate que celle des autres races. Les Chinois, qui ont beaucoup de goût pour la chair du cochon, élèvent de nombreux troupeaux de cette race, que, par cette raison, l'on a aussi nommée *cochon de la Chine*. Les derniers navigateurs l'ont retrouvée dans les îles de la mer du Sud, et c'est, avec le chien, les deux seules espèces d'animaux que les insulaires y élèvent en domesticité.

2.^o Le *cochon de Guinée*, dont les auteurs systématiques ont fait une espèce particulière (*sus porcus*, L.), n'est cependant qu'une race dans l'espèce du cochon. Il a la même grosseur que le cochon de Siam, et le poil court, roux, brillant plus fin et plus doux que celui des autres cochons. Il n'a point de soies sur le dos ; le cou seulement et la croupe près de la queue sont couverts de poils, un peu plus longs que ceux du reste du corps. Ce cochon diffère encore du nôtre par sa tête moins grosse, ses oreilles longues, minces et très-pointues, et par sa longue queue sans poils, et qui touche presque à terre.

3.^o Le *cochon commun* ou *cochon à grandes oreilles* (*sus scrofa domesticus*, L.) diffère principalement de la race sauvage, ou plutôt de la souche même de l'espèce, en ce que ses défenses sont plus petites que celles du sanglier, en ce que ses oreilles sont plus longues, plus pointues et à demi-pendantes, et en ce que sa couleur est, pour l'ordinaire, d'un blanc jaunâtre terne, plus communément sans taches, mais quelquefois avec des taches noires, irrégulières ; il y a aussi plusieurs de ces animaux qui sont presque tout noirs.

Cette race, également répandue en France, en Allemagne et en Angleterre, offre différentes sortes d'abâtardissement, parmi lesquelles certaines méritent plus particulièrement l'attention des agriculteurs. Elles ont été décrites par M. Viborg, professeur de l'école vétérinaire de Copenhague, dans un Mémoire couronné par la Société d'agriculture de Paris, et inséré dans son recueil pour l'année 1814, et c'est d'après ce Mémoire que nous allons les indiquer ici.

Quelques-unes de ces variétés prennent une taille extraordinaire, donnent beaucoup de lard et de graisse ; de ce nombre sont le gros porc anglais, le normand, le danois et l'allemand. D'autres sont très-petites et très-fécondes, comme le porc chinois et le porc noir à jambes courtes. Certaines

aussi sont moyennes, comme le porc noir bigarré, et celui de Mongolitz.

De toutes ces variétés, on préfère celles qui donnent le plus grand produit en lard et en graisse, dans le temps le plus court et avec le moins de fourrage.

Porcs de la grande race anglaise. Ils sont caractérisés par des oreilles longues pendantes, un corps très-allongé, les côtes larges, une teinte gris-blanc ou jaune-blanc, rarement bigarrée. Ils acquièrent une taille considérable, et leur poids s'élève jusqu'à mille et douze cents livres. M. Viborg fait encore mention de deux autres races particulières à l'Angleterre, dont l'une, celle des *porcs de nobles*, a été produite par le soin de M. Kortright, à faire croiser le *porc chinois* et le *porc sauvage* de l'Amérique septentrionale (sanglier d'Europe transporté dans ce continent) : elle est de petite stature ; sa hure est courte et pointue ; sa nuque bien garnie de soies, ses oreilles petites, courtes et droites ; son cou épais et très-saillant par en bas ; son corps allongé ; ses jambes courtes ; sa croupe longue, large et arrondie ; ses cuisses larges. Elle a beaucoup de ressemblance avec le *porc de Siam*, si ce n'est qu'elle est blanche et qu'elle a une plus belle structure que celui-ci. La seconde race qui a été produite par l'économiste anglais M. Witt, résulte du croisement du porc anglais et du porc chinois. Elle est plus grande que celle de M. Kortright ; sa hure est droite et fine, ses oreilles un peu saillantes, de grandeur moyenne ; son cou épais, rond, garni en haut de soies, et saillant par en bas ; ses épaules larges et fortes ; ses flancs larges ; son dos droit et dépourvu de soies ; sa croupe longue, large et arrondie ; son corps allongé ; les jambes courtes ; les soies d'un blanc luisant. Elle est très-féconde, grandit rapidement, et s'engraisse facilement.

Porc danois. En Danemarck, il se trouve en général deux races de porcs ; une plus grande dans le Jutland, et une plus petite en Zélande. Le porc du Jutland a le corps allongé et le dos un peu courbé ; il a en même temps de longues jambes et il est un peu oreillard : il donne dans la seconde année deux cents à trois cents livres de lard. Il s'exporte annuellement du Jutland dix mille de ces porcs et douze cent milliers de lard.

Le *porc de Zélande* est petit ; il a des oreilles relevées, un corps raccourci et un dos fortement garni de soies. Dans la seconde année de l'engrais, il pèse cent à cent cinquante livres, et plus tard, il peut rendre, comme porc gras, de cent soixante à deux cent quarante livres de lard.

Porc suédois mi-sauvage. C'est un métis du *gros porc* avec le *sanglier* ; il est de Suède, mais il s'en est aussi trouvé en

Danemarck. Il a la hure large et le boutoir retroussé, des oreilles presque redressées, le corps allongé; les jambes longues. Son caractère est très-féroce.

Les *porcs de la Pologne et de la Russie* sont roux ou jaunes, et ne deviennent jamais plus grands que les *marcassins* de nos forêts.

Porc pie. La race de porcs tachetés prend sans doute son origine dans un croisement du porc domestique avec celui de Siam ou le noir à jambes courtes, ou avec le sanglier. On la trouve dans quelques contrées d'Allemagne, d'Angleterre et du Danemarck, et elle diffère peu du porc domestique commun. A Berkshire, en Angleterre, les fermiers donnent la préférence à cette race, parce que les os en sont petits et qu'elle s'engraisse rapidement.

Porc turc ou de *Mongolitz*. On appelle ainsi une race de porcs qui viennent de la Croatie, de la Bosnie et des provinces voisines de Vienne. Ils se distinguent par des oreilles courtes, redressées et pointues, par une hure raccourcie et mince, par des jambes courtes et fines, qui portent un corps dont la longueur excède de peu la hauteur, et par des soies minces et frisées, d'une couleur grise ou gris foncé, rarement noire, et plus rarement encore rouge-brun. Les porcs de lait sont gris-blancs ou rouge-bruns, avec des bandes noires le long de la partie dorsale des côtes. Ce porc qui s'engraisse en moitié moins de temps que notre porc commun, atteint un poids de trois cents à quatre cents livres. Il est indigène dans la Turquie européenne, d'où il en vient des troupes nombreuses, qui sont conduites en Hongrie, où on le connoît à cause de cela sous le nom de *porc turc*.

Porc noir à jambes courtes, ou *cochon ras*. Il ressemble beaucoup au porc de Siam et au porc chinois: il est noir, à jambes courtes, à tête raccourcie, à mâchoires épaisses. Son front est rabougri; le dessus de ses yeux marqué de plis; son cou épais et fort; son poitrail vigoureux; son dos large et droit, dépourvu de soies; ses jambes fortes; son corps rond et allongé; sa peau très-mince; ses soies minces et courtes; ses flancs presque nus et sa queue droite; ses oreilles courtes, un peu pointues et presque relevées. Cette race est ordinairement noire; il en existe pourtant des individus d'une couleur rouge de feu. On la trouve en Espagne, en Calabre, en Toscane, en Savoie, en France, et dans d'autres pays de l'Europe, comme aussi dans les climats chauds de l'Amérique; mais la meilleure variété de cette race, se trouve, à ce qu'on prétend, en Portugal. C'est avec la chair de ce cochon que l'on fait les saucissons renommés de Bologne. Dans beaucoup de nos provinces de l'Ouest, on nour-

rit une race de cochon , qui , à la différence près de la quantité de poil , de la couleur de la peau et de la grosseur de l'animal , réunit les mêmes avantages.

Les *cochons de Bayonne* sont également noirs , et approchent beaucoup des *cochons d'Italie* ; on appelle cette race *cochons des bois* ; elle est très-commune dans les Landes. Lorsqu'on les engraisse , ils ne peuvent plus marcher ; leur chair est délicate et recherchée.

Les *cochons de France*, considérés par rapport à la couleur , présentent trois variétés principales : la première est noire et très-commune vers le midi ; la seconde est blanche , et se rencontre particulièrement au nord : elle est très-commune en Westphalie , quoique moins brune et plus élancée ; enfin , la troisième est pie , ou pie noire , ou pie blanche , et plus généralement répandue au centre de la France : les roux paroissent les plus estimés.

Dans les diverses races de cochons qui se trouvent dans notre pays , il y en a trois bien distinctes , et toutes trois bonnes sous le rapport de l'économie rurale ; la première est celle de Normandie ou de la Vallée d'Auge , où se trouve la race pure. Presque dans tout le nord , l'ouest et le centre de la France , elle est croisée , et forme avec des variétés infinies , ce qu'on appelle le *cochon commun*. Les caractères de la race pure sont : la tête petite et très-pointue ; les oreilles étroites ; le corps long et épais ; le poil blanc et peu abondant ; les pattes minces ; les os petits. Elle se nourrit très-bien avec du trèfle , de la luzerne , du sainfoin et autres herbes ; elle prend bien la graisse , et parvient au poids de plus de 600 livres. La deuxième race est le *cochon blanc du Poitou*. Il a la tête longue et grosse ; le front saillant et coupé droit ; l'oreille large et pendante ; le corps allongé ; le poil rude ; les pattes larges et fortes ; le corps long , et de gros os. Son plus grand poids n'exécède pas 500 livres. La troisième race est celle dite du *Périgord*. Elle a le poil noir et rude ; le cou est court et gros ; le corps large et très-ramassé. On a trouvé que cette race donnoit plus de profit croisée avec celle du Poitou , et c'est de ce croisement qu'est sortie la race pie , qui est maintenant très-répandue dans le midi de la France , et qui est excellente.

En général , il n'est guère de pays de l'ancien continent où l'on n'élève des cochons ; ils se plaisent et réussissent partout , excepté dans les contrées très-froides , et ils viennent , généralement parlant , plus gros au midi qu'au nord. Les Européens ont transporté ces animaux dans le Nouveau-Monde ; ils s'y sont multipliés , et sont devenus sauvages en beaucoup d'endroits. (DESM.)

La durée de la vie des cochons est de quinze à vingt ans ; mais il est rare qu'on les laisse vivre aussi long-temps ; leur accroissement dure pendant quatre à cinq ans , et peut-être au-delà. Ces animaux peuvent s'accoupler dès l'âge de neuf mois ou d'un an ; ils sont d'un tempérament très-lascif et d'une luxure furieuse. La truie est presque toujours en chaleur ; quoique pleine , elle recherche les approches du mâle , et si elle n'est pas satisfaite , on la voit s'agiter avec excès , se vautrer dans la boue , et répandre une liqueur blanchâtre. Dans ces sortes d'accès , la truie souffre , dit-on , les approches d'un mâle de différente espèce , tel que le chien.

La gestation est d'environ quatre mois ; bientôt après avoir mis bas , la truie recherche le mâle , en sorte qu'elle fait deux portées par an ; la première n'est pas nombreuse , et les petits sont foibles. Quoiqu'elle n'ait que dix mamelles , souvent moins et jamais plus , elle produit fréquemment quinze , dix-huit et même vingt petits. L'on assure qu'il y a des exemples de truies qui en ont mis bas , en une seule fois , jusqu'à trente-sept. Le maréchal de Vauban n'a pas dédaigné de faire le calcul estimatif des produits présumés d'une truie ordinaire pendant l'espace de dix années. Ce grand homme avoit intitulé son travail , *la Cochonnerie* , et il fait partie de douze volumes *in-folio* , manuscrits , fruits de méditations profondes , et qu'il appelloit ses *oisivetés*. Vauban n'a pas compris les cochons mâles dans son calcul , bien qu'on en suppose autant que de femelles dans chaque ventrée. Il faut observer , en outre , que toutes les ventrées ne sont également estimées dans cette supputation , qu'à six cochons chacune , mâles et femelles compris , quoique , pour l'ordinaire , elles soient plus nombreuses. Le résultat est que la production d'une seule truie , en onze années de temps , équivalentes à dix générations , donne six millions quatre cent trente-quatre mille huit cent trente-huit cochons ; en compte rond , et en ôtant pour les accidens , les maladies et la part des loups , quatre cents trente-quatre mille huit cent trente-huit , restera à faire état de six millions de cochons , qui est autant qu'il y en peut avoir en France. Si on pousoit cela , dit Vauban , jusqu'à la douzième génération , il y en auroit autant que toute l'Europe pourroit en nourrir ; et si on continuoit à le pousser seulement jusqu'à la seizième , il est certain qu'il y auroit de quoi en peupler toute la terre abondamment. L'on a vu ces années dernières , en Angleterre , un exemple surprenant de la fécondité. et du rapport d'une truie , appartenante à M. Thomas Richdale , à Kegworth , dans le comté de Leicester. Cette truie avoit produit , en 1797 , trois cent cinquante-cinq petits en vingt portées. Quatre ans auparavant , elle

avoit déjà fait deux cent cinq petits en douze portées, et elle a eu huit portées depuis cette époque. Elle fit dans la première, vingt-deux petits; quinze dans la seconde; dix-sept dans la troisième; dix-neuf dans la quatrième; vingt-quatre dans la cinquième; quinze dans la sixième; seize dans la septième, et vingt-deux dans la huitième. Si l'on ajoute ce produit aux deux cent cinq petits qu'elle avoit faits précédemment, on trouvera trois cent cinquante-cinq petits en tout; elle en a allaité dix à la fois. En prenant le terme moyen, on a vendu ceux des huit dernières portées, seize schellings l'un dans l'autre, ce qui fait soixante-quatre livres sterlings, lesquelles ajoutées à quatre-vingt-six livres sterling qu'avoient produit les douze précédentes, font en tout cent cinquante livres sterlings. Au printemps de 1797, cette truie allaitoit sa vingtième portée (*Bibliot. britan.*, n.^o 42).

Ainsi, quelque consommation qu'on puisse faire des cochons, la fécondité de l'espèce et les soins rendront toujours leur multiplication assez facile pour qu'il y en ait un assez grand nombre, de manière à fournir au besoin de tous. Leur éducation et leur nourriture sont d'ailleurs fort aisées, et il n'est guère d'habitans de la campagne qui ne puissent élever un cochon par an, et se procurer par-là un aliment succulent et peu dispendieux. L'on connoît les profits que l'on tire du cochon, et combien l'usage de sa chair, de son lard, de sa graisse, etc., est répandu; et cet usage date de l'antiquité. Aussi les anciens sacrifioient-ils cet animal à Cérés, la déesse des moissons. Dans l'île de Crète, les cochons étoient regardés comme des animaux sacrés. A Rome, l'on en faisoit un cas particulier, et l'on s'y occupoit beaucoup de l'art de les élever et de les engraisser, art que les auteurs latins d'économie rustique ont nommé *porculatio*. Sous les empereurs, le luxe de la glotonnerie, chez les Romains, fut porté à l'excès et même jusqu'à la cruauté la plus dégoûtante. Parmi les riches, il y avoit deux manières renommées d'apprêter les cochons; l'une consistoit à servir un de ces animaux tout entier, dont un côté étoit rôti et l'autre bouilli; la seconde manière s'appeloit à *la troyenne*, par allusion au cheval de Troie, dont l'intérieur étoit rempli de combattans; celui du cochon, d'où l'on avoit tiré les intestins et les viscères, se farcissoit de victimes de toute espèce, comme de grives, de bec-figues, d'huîtres, etc.; le tout arrosé de bon vin et du jus le plus exquis. L'appareil de la préparation de ce cochon troyen entraînoit des dépenses si considérables, qu'il devint le motif d'une loi somptuaire; mais il n'y en eut point qui défendit les moyens barbares, employés dans les mêmes temps, pour mettre à mort les cochons, dans la vue de donner plus

de saveur à leur chair. On ne peut, sans frémir, se rappeler ces anecdotes d'une horrible gourmandise. Tantôt on fouloit aux pieds le ventre d'une truie prête à mettre bas, et on la faisoit mourir dans les tourmens les plus affreux, afin, disoit-on, de rendre sa chair et celle de ses petits plus délicate; tantôt on passoit des fers rouges dans le corps de l'animal vivant, tantôt... Mais tirons le rideau sur des atrocités qui avilissent l'espèce humaine, la rendent odieuse, et feroient presque rougir de lui appartenir.

Il paroît que, chez nos ancêtres, le cochon étoit la nourriture la plus ordinaire et la plus estimée; la loi salique traite du cochon plus au long que d'aucun autre animal domestique, et un chapitre entier roule entièrement sur le larcin des porcs, *de furtis porcorum*. Sous les premiers rois de France, la principale dot des églises consistoit dans la dîme des porcs; le fisc avoit ses porchers aussi bien que les particuliers; enfin, la viande de porc étoit un aliment si ordinaire en France, que les plats destinés à la servir sur les tables se nommoient *bacconiques*, de l'ancien mot *baccon* ou *bacon*, qui signifioit un porc engraisé. C'est encore la nourriture journalière de la plus grande partie des habitans de nos campagnes, qui, sans le lard et les autres pièces de porc dont ils s'approvisionnent, seroient réduits à manger leur pain sec. Le jour que le villageois tue son cochon est à peu près un jour de fête; il distribue des portions de la menue dépouille à ses voisins et à ses amis; les morceaux de choix sont offerts aux personnes que l'on honore; et dans les longues soirées de l'hiver, l'on se rassemble près d'un grand feu, à la lueur d'une lampe rustique, autour d'une table couverte de viande de cochon et de bouteilles de vin nouveau; une joie un peu grosse, mais franche et naturelle, préside à ces repas; tandis que toute gaîté est bannie de ces réunions brillantes, de ces festins fastueux, commandés par la dédaigneuse opulence, et apprêtés par le luxe, où tout est artifice, depuis les propos des convives, le maintien et le sourire de la beauté, jusqu'aux mets dont les tables sont décorées plutôt que chargées.

C'est en hiver que la viande de porc acquiert une meilleure qualité; c'est aussi pour les égorger dans cette saison que, dans nos pays, l'on engraisse les cochons. Leur chair est moins ferme et moins saine en été; plus le climat est chaud, moins elle est bonne; et je me suis aperçu qu'en Égypte, en Syrie, et même dans les parties méridionales de la Grèce, où la race des porcs tient plus du cochon de Chine ou de Siam que de la race commune, leur viande, très-blanche, très-délicate, mais en même temps très-chargée de graisse, fatigue les estomacs les plus robustes. Cela seul peut y faire considérer cet

aliment comme pernicieux , et en expliquer la proscription prononcée par les législateurs de l'Orient, à commencer par les prêtres de l'ancienne Égypte. Une pareille abstinence avoit sans doute son principe dans des préceptes d'hygiène , indispensables sous un ciel brûlant. Il n'étoit permis aux Égyptiens de manger du cochon qu'une seule fois l'année , au jour de la fête de la lune , et ils en sacrifioient un grand nombre à cette planète. Dans les autres temps , si quelqu'un venoit à toucher un de ces animaux , ne fût-ce qu'en passant , il devoit se plonger dans le Nil avec ses vêtemens. Les gardiens des troupeaux de cochons formoient une classe isolée que la société rejetoit ; l'entrée des temples leur étoit interdite , aussi bien que l'alliance avec d'autres familles. Cette aversion pour les cochons s'est transmise jusqu'aux Égyptiens modernes ; les Coptes ne s'en nourrissent jamais , non plus que tous les sectateurs de la religion de Mahomet ; et les Juifs , qui ont pris en Égypte l'horreur pour le cochon , l'ont conservée dans les pays moins chauds , où cet animal est un des plus utiles pour la subsistance des hommes.

Si l'expérience n'avoit appris que la bonne qualité de la chair du porc n'est point altérée par l'appétit vorace qui porte cet animal à fouiller dans les tas d'ordures les plus infectes , et à dévorer les choses les plus dégoûtantes , il eût été difficile de se défendre de quelque répugnance. La gourmandise des cochons est en effet grossière et brutale ; ils sont même avides de sang et de chair sanguinolente et fraîche , puisqu'ils mangent quelquefois leurs petits , et même les enfans au berceau. Dès qu'ils trouvent quelque chose de succulent et d'onctueux , ils le lèchent et finissent bientôt par l'avalier. A ces goûts immondes , le cochon joint un naturel grossier ; il n'a aucune sensibilité dans le goût ni dans le toucher , et la rudesse de son poil , comme la dureté de sa peau , semblent influencer sur son naturel. Cependant ses autres sens sont bons ; il est même susceptible de ressentir les impressions de l'atmosphère ; on le voit , à l'approche de l'orage , quitter le troupeau , et courir , sans se détourner , ni s'arrêter , mais toujours en criant jusqu'à la porte de l'étable. Il reconnoît son habitation , tout aussi bien que tout autre animal domestique ; lorsqu'il est bien soigné et traité avec ménagement , il peut donner des marques de docilité , d'intelligence et même de reconnaissance ; enfin quelle que soit la grossièreté stupide que l'on attribue généralement aux cochons , j'en ai vu qui étoient devenus très-familiers et même caressans ; mais ces mouvemens d'une sorte de sensibilité ne peuvent avoir d'intérêt que pour l'observateur : les caresses ne sont aimables qu'autant qu'elles sont accompagnées d'une physionomie où le sentiment se

peint, et d'inflexions de voix qui semblent l'exprimer, et l'on sait combien la figure du cochon est dure, ignoble, rebu-tante, et que son grognement n'a rien que de désagréable.

Outre ce grognement ordinaire, le cochon jette encore un autre cri; la femelle se fait entendre plus souvent que le mâle; les jeunes crient le plus et le plus haut. Tous ont la même roideur dans les mouvemens; ils peuvent à peine plier les jambes et le corps, ils n'ont aucune agilité, et dans leur course, ils ont toujours l'air contraint.

Un exemple remarquable de la docilité du cochon, est celui que présentent quelques cantons de l'Ecosse, et particulièrement le Murray-Shire. Là, cet animal si brut, et auquel on ne reconnoît ailleurs que la propriété d'être bon à manger, rend des services d'un tout autre genre, et auxquels il ne paroisoit pas destiné; on l'y fait travailler comme une bête de trait, et il n'est pas rare de voir dans cette contrée un petit cheval, un âne et un cochon attelés à la même charrue. Une loi des Hébreux défendoit de pareilles associations dans la culture des terres, et partout où on les rencontre, elles sont un signe certain d'une agriculture languissante et de la pauvreté du cultivateur.

Conduits dans les bois, les cochons mangent les glands, les faînes et d'autres fruits sauvages; dans les campagnes, ils ramassent le grain après les moissons, fouillent la terre avec leur boutoir, pour y chercher les vers et plusieurs espèces de racines, comme celles de la carotte sauvage et de la *gesse tubéreuse*, qu'en Lorraine on nomme *macuson*. Ils sont aussi très-avides de la racine de fougère (*Pteris aquilina*), et c'est, avec les glands, la nourriture qu'on leur donne en Esclavonie, pour les engraisser. Ils recherchent aussi les truffes avec ardeur. A Madère, où le cochon est un mets estimé, on attribue l'excellent goût de sa chair aux racines de fougère qu'il trouve sur les montagnes. L'on assure, mais faussement, que le poivre fait mourir les cochons; et ils ont une forte aversion pour toutes les drogues aromatiques. Mais une observation importante en économie rurale, et à laquelle nos cultivateurs ne font, que je sache, aucune attention, quoiqu'elle puisse être de quelque influence sur les maladies du bétail, est celle que Godin-des-Odonais a faite au Pérou; il assure que dans les gorges des montagnes de cette partie de l'Amérique, où le bétail naît, croît et pâture en liberté, on a grand soin d'éloigner les cochons des endroits où paissent les bestiaux, parce qu'on y est dans la persuasion qu'en broutant l'herbe, ces animaux déposent une bave qui est fort préjudiciable tant au gros qu'au menu bétail.

Les cochons, nourris largement, deviennent bientôt gras; leur embonpoint augmente tellement, qu'on en a vu ne pouvoir plus marcher, ni presque se remuer, et devenir d'une grosseur énorme. M. Collinson, de la société royale de Londres, écrivit, en 1767, à Buffon, qu'un cochon tué en Chester-Shire pesoit 850 livres; savoir : l'un des côtés 313 livres, l'autre côté 314 livres, et la tête, l'épine du dos, la graisse intérieure, les intestins, etc., 203 livres. L'on faisoit voir, ces années dernières, à Paris, un cochon qui pesoit 998 liv. On a tué en Angleterre, des cochons d'un poids considérable, par exemple, de 1031 livres, et même de 1247 livres de notre poids.

Les procédés en usage pour engraisser les cochons, sont relatifs au climat, aux localités et surtout à la nature des productions. Ici je quitte la plume, et la remets à un grand-maître dans toutes les parties d'économie; il va tracer, d'une main habile et exercée, les soins qu'exige et les profits que donne une espèce d'animaux, qui fait une de nos principales richesses agricoles. (s.)

COCHON (*Économie rurale*). — Le cochon offre des ressources incalculables; il appartient à tous les climats, prospère dans toutes les contrées, et est, parmi les animaux de basse-cour, le moins difficile dans le choix de la nourriture. Content de tout, pourvu qu'il soit plein, il n'y a point d'alimens, même ceux que rebutent les autres animaux, qu'il n'approprie à sa constitution physique. Son éducation est aisée; il multiplie infiniment, et les services qu'il rend après sa mort, ne sauroient être contestés. Qui ne sent pas, en effet, le prix d'avoir toujours à la ferme, une viande prête à devenir un mets fondamental du repas, ou à assaisonner les herbages, les légumes et les racines potagères, dont l'usage convient si évidemment aux hommes livrés à des travaux et à des exercices pénibles, par conséquent aux cultivateurs?

Il n'est pas douteux que s'il falloit acheter, à un certain taux, ce que, généralement, les cochons consomment avant d'être en état d'entrer dans le saloir, on ne dût craindre que leur éducation rapportât moins de profit que les autres animaux qu'on engraisseroit. Les Anglais, qui ont le plus recherché combien cette branche de l'économie rurale pouvoit devenir productive, n'ont rien oublié pour l'améliorer, et aujourd'hui, il n'y a pas une seule famille, en Angleterre, demeurant à la campagne, qui n'engraisse, pour son usage domestique, un ou plusieurs cochons. Si nous sommes, à cet égard, moins avancés, il faut en faire le reproche à nos agriculteurs. La plupart ne proportionnent pas le nombre de cochons qu'ils peuvent élever avec les ressources locales. Ils

dédaignent de faire choix des meilleures espèces; ils n'apprécient pas suffisamment les dépenses qu'ils font, avec le produit net qu'ils en retirent, et quelquefois ils s'en rapportent trop facilement à des agens secondaires.

Persuadé que l'idée dans laquelle on est assez généralement, que le cochon est d'un entretien dispendieux, est l'ouvrage de la prévention, Mâmont a fait un calcul bien simple, d'après une suite d'expériences. Ce cultivateur, distingué des environs de Paris, suppose un particulier, habitant d'une ville où le fumier seroit compté pour rien, et que ce particulier n'aura ni lavures, ni débris de cuisine à jeter; il suppose qu'il est privé de la ressource d'acheter des racines, des herbages, du marc de bière et d'amidon, du pain de suif, des tourteaux ou marcs de semences huileuses, etc., et qu'il se trouveréduit à l'absolue nécessité de nourrir ses cochons avec du son et de la farine, qu'il achètera aux prix courans; la question, dans ce cas, est de savoir s'il y trouvera du profit.

<i>Dépense.</i> — Achat d'un cochon de six mois, de belle espèce.	20 l.
De six à douze mois, il consommera, pour être très-bien nourri, $\frac{1}{2}$ boisseau de son, à dix sous le boisseau.	45
De douze à dix-huit mois, $\frac{1}{2}$ boisseau, $\frac{1}{3}$ farine d'orge et $\frac{2}{3}$ de son; la farine à 1 liv. le boisseau.	60
Pour achever un engrais parfait, il faudra 36 boisseaux de farine pure, à une liv.	36
TOTAL de la dépense.	161

Un cochon nourri de cette manière, pesera au moins 400 livres, et la livre, seulement à dix sous, donnera pour les soins, comme on voit, 39 livres.

Races de cochons. — Nous renvoyons à la partie d'histoire naturelle de cet article, pour la description des races de porcs les plus répandues.

Choix des verrats et de la truie. — La prospérité d'un troupeau de cochons dépend particulièrement du choix du mâle: un bon verroat est le soutien des races. Pour que celui destiné à peupler la basse-cour réunisse les qualités convenables, il faut qu'il ait les yeux petits et ardents, la tête grosse, le cou grand et gros, les jambes courtes et grosses, le corps long, le dos droit et large, les soies épaisses: un seul peut suffire à vingt truies; mais il convient de le borner à seize, afin d'avoir une postérité plus robuste. Quoiqu'ils soient amoureux dès l'âge de six mois, dans tous les pays où on élève beaucoup de cochons, les verrats ne servent les femelles que depuis l'âge de huit mois jusqu'à celui de dix-huit. A cette époque, ils commencent à devenir méchans, et à deux ans,

il n'y en a point qui ne soient dangereux et féroces : aussi lorsqu'on veut envoyer un troupeau de cochons à la glandée, choisit-on exprès un vieux verrat; c'est un gardien sûr contre l'attaque des loups.

Il faut choisir une truie conformée sur le modèle du verrat, d'un naturel tranquille et d'une race féconde. Elle doit avoir le corps allongé, les reins et les épaules larges, ainsi que les oreilles, le ventre ample, les mamelles longues et nombreuses, les soies naturellement douces. Une truie peut devenir mère au bout d'une année, et on a vu des femelles de l'espèce de la Chine, donner de très-beaux produits à l'âge de huit mois.

Habitations des Cochons. — La propreté contribue beaucoup à l'engrais des cochons; aussi doit-on être très-attentif à leur procurer des habitations commodes et chaudes; ces *toits à porcs*, c'est le nom propre, ont une porte faite de planches, suspendue en forme de cloche, que ces animaux ouvrent eux mêmes pour aller déposer leur fumièr dans une petite cour exposée au soleil qui accompagne toujours leur étable, dont les murailles sont percées d'autant de trous qu'il y a d'animaux; une auge est fixée au-dehors le long de ces ouvertures, et c'est dans cette auge qu'on leur donne à manger.

Chaque truie cochonnière, chaque cochon à l'engrais, les jeunes cochons, les cochons malades, doivent nécessairement avoir une loge séparée; il doit se trouver des citernes pour recevoir les lavures, le lait de beurre, le petit-lait, en sorte qu'elles puissent être vidées dans toutes les auges à la fois; un conduit doit être pratiqué entre la laiterie et la citerne pour conduire ces matières de l'une à l'autre; une chaudière dans un endroit séparé, pour préparer la nourriture d'engrais. Tous ces objets doivent être placés et distribués de manière à rendre commode et économique le service du bétail; mais dans nos grandes et moyennes fermes, on néglige trop les bâtimens destinés à la demeure des cochons.

Pour les fermiers qui se disposent à nourrir beaucoup de cochons, leur bénéfice sera plus assuré, en destinant une cour séparée de celle à fumier, pour les contenir lorsqu'ils ne seront pas à la porcherie ou aux champs; mais il est nécessaire que cette cour ait une mare.

Il est essentiel, plus qu'on ne pense, de mettre dans les habitations des cochons, et même dans les cours où on les tient, des poteaux contre lesquels ces animaux puissent se frotter et se nettoyer parfaitement le poil. C'est de cette opération dont tous les animaux ont besoin, que dépendent souvent leur santé et la facilité de les engraisser.

On est assez généralement dans l'opinion que les cochons se plaisent dans l'ordure , parce qu'ils paroissent trouver du plaisir à se vautrer dans la fange , et c'est peut-être là une des causes du peu d'attention qu'on donne à leur entretien et au renouvellement de leur litière ; mais des expériences comparatives faites en grand , ont suffisamment démontré que ces animaux n'engraissent jamais bien , si , renfermés sous leur toit , ils sont forcés de se coucher dans leur fiente ; ils s'agitent sans cesse , détruisent leurs cloisons , et dépérissent malgré la bonne nourriture.

Fumier des Cochons. — Dans leur éducation , un point principal , c'est que leur étable et leur cour soient bien couvertes de litière renouvelée fréquemment. On ne sauroit croire combien ces soins contribuent à les faire devenir gras et forts en peu de temps , à rendre la chair plus fine , plus ferme , et à les conserver dans un état de santé parfaite.

Un dédommagement de la paille employée , c'est le fumier abondant qu'on en retire. Cet engrais n'est pas moins actif que celui des autres animaux de la basse-cour. Les auteurs qui croient qu'il est dangereux et brûle les plantes , l'auront vraisemblablement employé frais et sans mélange ; car si , pour s'en servir , on attend qu'il ait fermenté , et qu'on l'associe avec un autre fumier , il produit un très-bon effet sur les terres compactes , argileuses , qu'on appelle assez improprement terres froides. On sait qu'en Angleterre , le cochon mis au parc dans des clos semés de trèfle , amende bien le terrain , et le met en état de rapporter de beau froment. Mamont a éprouvé que ce fumier , bien consommé , étoit très-favorable à la végétation des légumes.

De l'accouplement et de la gestation de la Truie. — La truie est , pour ainsi dire , en chaleur pendant toute l'année , et ne fuit point l'approche du mâle , quoiqu'elle soit pleine ; cet état est caractérisé par des accès et par des mouvemens convulsifs qui ne cessent que quand elle s'est vautrée dans la boue. Quand elle n'a pas de penchant à prendre le verrat dans le temps qui convient le mieux , on l'y excite , en mêlant à la nourriture du matin et du soir , un peu d'avoine grillée. La truie est-elle trop en rut ? on la tempère , en ajoutant à son manger quelques herbes relâchantes , telles que la laitue , la poirée , la pimprenelle , etc.

Lorsqu'on veut que la truie en chaleur soit fécondée , il faut l'enfermer avec le verrat ; car , laissée avec les autres cochons , elles les tourmenteroit et les fatigueroit. Elle porte cent treize jours , et met bas le cent quatorzième , ou , comme on dit vulgairement , trois mois , trois semaines et trois jours. L'époque la plus avantageuse pour la faire sortir ,

quand on se propose d'élever les petits , est depuis le milieu de novembre jusqu'au mois de juin. Ils ont alors le temps de se développer, de se fortifier avant l'hiver, et souvent de résister aux rigueurs de la saison. Si, au contraire, les cochonnets sont destinés pour la boucherie, on doit s'attacher à les faire naître dans toutes les saisons où ils se vendent le mieux.

On sait qu'abandonnée à sa fécondité naturelle, une truie auroit jusqu'à trois portées dans le cercle de quatorze mois. Mais quel en seroit le résultat? Je ne saurois assez blâmer la cupidité insatiable, qui, rapprochant ainsi les portées, fatigue et épuise les mères. En ne leur donnant le mâle que deux fois l'année, les petits auront alors le triple avantage de naître plus forts, et de téter plus long-temps une mère plus robuste. Une truie conçoit presque toujours dès la première fois qu'elle a pris le verrat. Il est bon cependant de les laisser ensemble pendant quelques jours.

Le terme de la fécondité des truies va plus loin que celui des verrats. Il faut l'interrompre vers la sixième année. A cinq ans, les verrats ne doivent plus être gardés pour le service de la basse-cour. Il faut les châtrer l'un et l'autre. Sans cette opération, ils prendroient mal l'engrais; leur chair seroit dure et de mauvaise qualité.

Aussitôt qu'on est assuré que la femelle est pleine, il faut en séparer le verrat, dans la crainte qu'il ne la morde et ne la fasse avorter. On doit empêcher surtout qu'il n'en approche quand elle met bas, par la raison qu'il pourroit se jeter sur sa progéniture, et manger quelques-uns des nouveaux-nés.

Dans cet état, elle exige encore d'autres soins particuliers; une nourriture plus souvent répétée qu'aux autres, sans néanmoins trop l'engraisser; car alors elle seroit exposée à perdre la vie en cochonnant, ou à ne pas avoir assez de lait pour la famille naissante. Mais l'inconvénient le plus ordinaire, c'est qu'elle devient lâche et pesante, et que lorsqu'elle se couche sur ses petits, elle les étouffe plutôt que de les relever.

On renouvelle souvent la litière, qu'on tient peu épaisse; son toit reste ouvert pour lui donner du repos à son gré. Il suffit seulement de l'y tenir renfermée deux ou trois jours avant qu'elle mette bas, de lui donner une bonne litière de paille douce et fine. On reconnoît d'avance cette époque, par le lait qui commence à arriver aux mamelles; et si la truie est en liberté, elle l'annonce immédiatement en transportant dans son toit des pailles avec lesquelles elle se prépare une litière commode.

La portée est ordinairement de dix à douze petits ; mais il est prouvé , par l'expérience , que c'est une erreur de choisir des truies fécondes à l'excès , et qu'il y a un bénéfice assuré à ne pas faire nourrir trop de cochonnets par la même mère ; que les portées composées de huit à neuf petits , sont beaucoup meilleures que celles de douze et au-dessus , parce qu'ils naissent plus gros , que la mère les nourrit mieux , et se fatigue moins.

Au moment de la délivrance , on fortifie la mère en lui donnant un mélange d'eau tiède , de lait et d'orge ramollie par la cuisson de l'eau. On met ensuite à sa disposition tout ce qui sort de la cuisine et de la laiterie ; mais la nourriture la plus ordinaire , après que la truie a mis bas , consiste , matin et soir , en un picotin d'orge cuite ou moulue , auquel succède une eau blanche composée de deux bonnes poignées de son sur un seau d'eau tiède. Au bout de quinze jours , si la saison le permet , on envoie la truie aux champs.

Lorsqu'on craint que la truie , qui vient de cochonner pour la première fois , ne mange ses petits , on peut prévenir cet accident par deux moyens : le premier , c'est de lui fournir une nourriture surabondante les deux ou trois premiers jours qui précèdent celui du part ; le second , de frotter le dos des jeunes cochons , aussitôt après le part , avec une éponge trempée dans une infusion d'aloës ou de coloquinte.

Des cochonnets ou jeunes cochons.—Il faut visiter les cochonnets qui tettent , nourrir amplement la truie avec des racines cuites , telles que navets , pommes-de-terre dans du petit-lait et mêlées avec de la farine d'orge : ce mélange lui donne beaucoup de lait , et on lui laisse pour boisson de l'eau blanche dans un baquet peu profond , parce que souvent il arrive que les cochonnets y montent , et pourroient s'y noyer.

Dans le cas où la portée seroit très-nombreuse , comme de quinze à dix-huit petits , quoique la mère n'ait que douze mamelles , la fermière ne souffrira pas que la mère allaite plus de trois semaines : alors elle doit en supprimer , et les supprimés portent le nom de cochons de lait , dont il est aisé de se défaire , parce qu'à cet âge leur chair est plus molle , plus délicate , plus savoureuse que quand ils n'ont au plus que quinze jours.

Pour cet effet , on saisit le moment où la truie est absente , ou on la fait sortir de son toit , en flattant sa gourmandise par quelques poignées de grains ; sans quoi , il seroit difficile de se défendre de sa colère. On garde les mâles de préférence pour élever , parce qu'ils deviennent ordinairement plus forts , et se vendent toujours mieux que les fe-

melles. Huit à dix suffisent à la mère, qui, soulagée dans son allaitement, augmente d'autant la force de la famille des élus.

A mesure que les cochons se développent, on leur donne, quinze jours après leur naissance, du petit-lait chaud, dans lequel on délaie de la farine d'orge, de seigle et de maïs, à proportion de leur croissance et autant qu'ils peuvent en digérer.

Il est difficile d'élever de jeunes cochons quand on n'a pas de laiterie : s'ils souffrent dans le premier âge, il est rare qu'ils parviennent à une certaine grosseur. Beaucoup de pays, dépourvus de cette ressource, y suppléent par de la farine délayée dans l'eau.

On commence à sevrer les cochonnets, en leur donnant, en l'absence de la truie, du lait caillé chaud, en les laissant aller dans la cour et aux champs, pour les accoutumer insensiblement à la nourriture ordinaire, et à suivre la mère. Le mois étant révolu, on augmente leur nourriture, en ajoutant du lait, de la farine d'orge, ou du son plus ou moins gras ; on mêle à ces repas, des choux, des pommes-de-terre et autres racines potagères cuites, en continuant de les faire manger à part pendant plusieurs mois, afin de leur administrer une nourriture meilleure et plus abondante qu'aux cochons de la basse-cour, qui pourroient, en la leur disputant, les estropier.

Il suffit ordinairement que la truie allaite ses petits pendant deux mois ; un plus long espace de temps la fatiguerait trop et l'épuiserait, de sorte qu'elle seroit malade à une seconde portée. A cette époque, ils peuvent se passer de la mère. L'usage de la laitue est avantageux pour les truies qui ont des petits ; il accélère le sevrage de quinze jours, et offre un moyen d'épargner du lait et du grain.

Ce n'est absolument qu'en soignant et nourrissant bien les cochonnets, qu'on parvient à avoir des élèves de bonne qualité. Quand la truie a fait plusieurs portées et qu'elle est grasse, elle se nomme coche, et les cochonnets ne s'appellent cochons qu'après avoir subi l'opération qui leur enlève la faculté de se reproduire.

Nourriture des cochons. — Les cochons s'accoutument de presque toutes les substances qu'on leur présente, soit que le règne végétal les ait fournies, ou qu'elles aient été tirées du règne animal. Il faut toujours avoir grand soin d'en modérer la quantité, jusqu'à l'instant où l'on veut leur faire prendre graisse.

Les fruits que les vents ont abattus, ceux qui sont gâtés en partie, les choux, les navets, les carottes, le lait de beurre, le lait caillé, les pois, les fèves, les tripailles, les

lavures de vaisselle , le son , les graines de toute espèce , le trèfle , la luzerne ; ces différentes matières conviennent également à leur nourriture.

L'expérience prouve journellement que les cochons préfèrent les alimens à demi-cuits , chauds et un peu fermentés, aux alimens crus et froids. Mais quelles que soient la forme et la nature de la subsistance employée , il convient de la mélanger avec d'autres pour perfectionner l'engrais , qui jamais n'a plus de succès qu'au moyen d'alimens diversifiés. Les cochons nourris dans les chalets , sur les Alpes , avec du lait pur , ne fournissent jamais qu'un lard mollasse et une chair qui ne gonfle pas au pot.

Comme les cochons sont naturellement gourmands , indociles , difficiles à conduire , un homme ne peut en surveiller plus d'une soixantaine aux champs.

La principale attention , pour gouverner ce bétail , c'est d'empêcher , au moyen de fossés et de haies hérissées d'épines , qu'il ne fasse des dégâts en entrant dans les jardins , à les éloigner des terrains cultivés , pour ne les conduire que sur les jachères , sur les friches , dans les bois et dans les endroits marécageux , où ils trouvent des vers de terre , ainsi que des racines sauvages , telles que carottes , panais , etc. , et autres qu'ils se procurent en fouillant la terre à l'aide de leur boutoir. Mais une précaution qu'on doit observer , c'est de les faire manger amplement avant qu'ils ne se rendent aux champs , sans quoi ils romproient les haies des clos où ils seroient renfermés , pour courir dévaster les grains : c'est même pour leur en ôter la puissance qu'on leur donne des jougs. En Amérique , on leur suspend au cou des triangles de bois dont la base est plus large que les côtés , et qui , ne les gênant point pour chercher leur nourriture , les empêchent de pénétrer à travers les clôtures.

On les laisse paître deux fois par jour , à commencer au mois de mars jusqu'à celui de septembre , le matin , dès que la rosée est dissipée , jusqu'à midi , et depuis deux heures jusqu'au soir : en hiver , ils ne sortent qu'une fois , encore attend-on qu'il fasse beau temps. Il faut bien prendre garde , quand on lâche les cochons , qu'ils ne mangent l'herbe à discrétion , surtout au printemps , car ils en seroient bientôt incommodés. Un champ de trèfle et de luzerne est très-nourissant pour eux.

Les truies nourries avec ces plantes abondent en lait ; leurs petits prennent en peu de temps le goût pour cette nourriture , qui leur réussit également bien. Mais il faut toujours leur donner , avec cette nourriture , un peu d'eau blanche ou du petit-lait.

Il faut tenir les cochons écartés des voiries et des boucheries, parce que l'usage de ces alimens leur donne la diarrhée. Ces animaux digèrent mal la viande crue : donnée à certain degré, elle les échauffe au point de les rendre furieux; ce n'est qu'en la soumettant à la cuisson qu'on a pu prévenir un pareil inconvénient. Mais jusqu'à ce qu'on les enferme pour les engraisser, on doit se borner à leur donner une nourriture modérée, plus délayante que substantielle, capable seulement de les entretenir en bon état, de les empêcher d'être trop voraces, de les rafraîchir et de distendre leurs viscères.

On a proposé comme un moyen économique, de destiner aux cochons une pièce de luzerne ou de trèfle, en faisant une enceinte de ce qu'ils doivent manger chaque jour, avec des claies qu'on transporte plus loin le lendemain; mais il vaut mieux faucher l'herbe, et la distribuer aux cochons dans des râteliers portatifs : on est plus certain de la quantité qu'ils en consomment, et il y en a moins de perdue.

Il n'y a qu'une circonstance où on trouveroit de l'économie à conduire les cochons dans les prairies naturelles ou artificielles; ce seroit après que les chevaux et les vaches y ont pâturé, parce que ceux-ci mangent l'herbe également partout, et qu'elle deviendroit nulle sans cet emploi.

On s'aperçoit aisément que les cochons ont soif, à une toux sèche; or, quand cette soif n'est pas satisfaite à temps, elle les maigrit infiniment. A la vérité, les boissons abondantes sont contraires à l'engrais; le lard n'en est ni aussi ferme ni aussi bon quand la nourriture a été trop délayante; aussi beaucoup de nourrisseurs sont-ils dans la louable habitude de n'administrer aux cochons, vers les derniers jours de l'engrais, que la quantité d'eau nécessaire pour détremper leurs alimens.

Engrais des cochons. — Pour engraisser ces animaux, il faut les rendre heureux, et ne rien épargner pour les mettre à même de tout ce qui peut y contribuer; nourriture appropriée et abondante, habitation chaude, paille fraîche, cour commode, soins convenables, et surtout faire choix de bonnes races.

— On peut mettre à l'engrais les cochons destinés au petit-salé, lorsqu'ils ont atteint huit à dix mois; mais il faut qu'ils en aient au moins dix-huit pour fournir le lard. Tous ne sont pas également propres à prendre une bonne graisse. Il y a donc un choix à faire : les moyens d'amener ces animaux à la surabondance graisseuse, peuvent être réduits à quatre principaux, savoir : 1.^o la castration; 2.^o le choix de la saison;

3.^o l'état de repos où doit être le cochon ; 4.^o enfin la nature, la forme et la quantité de la nourriture.

La castration peut avoir lieu à tout âge pour le cochon ; mais plus l'animal qui subit cette opération est jeune, moins les suites en sont funestes. Dans quelques cantons on la pratique à six semaines ou deux mois au plus ; les cochonnets encore au régime lacté guérissent plus vite que s'ils eussent été sevrés, et leur chair en est plus délicate : ils ne deviennent pas , il est vrai, aussi beaux ; dans d'autres endroits c'est depuis quatre jusqu'à six mois que la castration a lieu. Peu importe d'ailleurs dans quelle saison, pourvu que la température soit douce, parce que les chaleurs vives et les grands froids rendroient également la plaie dangereuse et d'une guérison difficile.

Les verrats et les truies réformés de la basse-cour peuvent également subir la castration ; mais dès qu'elle est faite , il faut nécessairement promener ces animaux pendant deux heures et les veiller de près ; car la fièvre momentanée qui leur survient leur fait rechercher l'eau , et ce bain leur donne toujours la mort. Les cochons qu'on doit garder de préférence pour élèves , sont ceux de la portée du printemps ; en hiver ils sont pincés par le froid , ce qui les empêche de croître. L'automne est ordinairement préférée pour l'engrais des cochons. La disposition à l'engrais semble être favorisée par le temps sombre et les brouillards ; la transpiration arrêtée paroît se changer en graisse , l'air rafraîchi la laisse mieux croître que le temps chaud ; d'ailleurs l'engrais des cochons étant terminé ordinairement pour l'hiver , c'est dans cette saison que généralement on fait les salaisons ; ce sont du moins les meilleures et celles qui se conservent le plus long-temps en bon état.

Une troisième condition pour concourir à accélérer l'engrais des cochons , et conséquemment à épargner des frais , c'est de les tenir constamment dans un état de propreté et de repos qui les provoque au sommeil ; il faut éloigner des étables les grogneurs , qui , les empêchant de dormir , retardent singulièrement l'engrais , quand on les surchargeoit de nourriture.

Une longue expérience a appris aux Américains que l'usage du soufre mêlé avec l'antimoine , donné de temps en temps aux cochons , leur est extrêmement utile , parce que ces deux ingrédients les purgent insensiblement et les entretiennent dans un état de perspiration qui les dispose à engraisser.

La farine d'ivraie mêlée à l'eau de son , est le narcotique assez généralement conseillé et usité pour porter les gro-

gneurs au sommeil ; ailleurs on est dans l'habitude d'associer à leur mangeaille ordinaire , tantôt un peu de semences de jusquiame , et tantôt celle de *stramonium* ou *pomme épineuse* ; il y a certains endroits où on leur casse les dents incisives , et d'autres où on leur fend les narines , dans la vue toujours de prévenir leur agitation , de rendre leurs dégâts moins fréquens , et de les faire arriver plus promptement à l'état désiré ; enfin pour disposer plus promptement encore le cochon à prendre graisse , une saignée est quelquefois à propos ; mais l'essentiel , on le répète , est qu'ils soient tenus proprement , qu'ils aient une litière renouvelée fréquemment , et qu'ils soient placés à l'abri de la lumière , du bruit , et de tout autre objet capable d'émouvoir leurs sens.

Une quatrième et dernière condition pour engraisser les cochons destinés à fournir le petit-salé et le lard , c'est de leur dispenser la nourriture ainsi que la boisson sous des formes convenables et à des heures réglées ; il faut donc , sur toutes choses , ne pas oublier de les y disposer , en ne les nourrissant d'abord que foiblement les deux ou trois premiers jours qui précèdent leur entrée sous le toit pour n'en plus sortir : ce préparatoire excite la faim chez ces animaux , distend leurs viscères , les détermine à manger plus goulument.

Dès qu'ils laissent de leur mangeaille et que leur appétit diminue sensiblement , ils ne tardent guère à réunir toutes les qualités nécessaires pour entrer dans le saloir : il ne faut pas différer de les tuer.

Un grand moyen d'engrais peu dispendieux , mais praticable seulement dans le voisinage des bois , ce sont les fruits sauvages et particulièrement le gland , que les cochons mangent avec plaisir ; ces animaux , à leur retour du bois , n'ont besoin que d'une eau blanche ou même d'eau pure. Les cochons à la *faînée* ne donnent qu'un lard jaune , mou , de peu de garde , qui fond à la première chaleur , et leur chair prend mal le sel. Dans les cantons où l'on cultive le pavot , le colsat , la navette , le lin , etc. , pour en exprimer l'huile , on donne le marc ou tourteaux aux cochons , et ce manger bien dirigé procure un grand profit : on leur donne aussi le marc de pommes-de-terre quand on en a préparé la fécule.

Les cochons aiment les racines potagères ; elles réussissent à cet égard par-dessus tout autre aliment ; et dans le nombre des substances propres à suppléer les grains , on doit les regarder comme les plus nourrissantes et les moins coûteuses : on peut les leur administrer crues ou cuites , avec la précaution de les diviser par tranches menues , et d'en régler toujours la quantité sur la force et la constitution de l'animal.

Mais une racine facile à se procurer partout , c'est la pomme-

de-terre ; elle convient singulièrement aux cochons , et aux vues qu'on a de les engraisser promptement et à peu de frais. On peut conduire ces animaux plusieurs jours de suite dans le champ où on a récolté cette plante ; en fouillant la terre , ils y trouvent les tubercules qui ont échappé aux ouvriers , et qui , sans cet emploi , seroient absolument perdus ; mais en soumettant ces pommes-de-terre au pressoir , comme les pommes à cidre , il en résulte un marc farineux qui , séché au soleil , et mis en réserve , peut offrir , dans toutes les saisons , une excellente nourriture d'engrais. Les carottes , la betterave champêtre , les topinambours et les panais ne sont pas moins recherchés par les cochons que les pommes-de-terre ; ils les mangent avec la même avidité. Mais nous ne saurions assez le répéter , quoique les racines soient toutes excellentes pour la nourriture des cochons , on ne parviendra jamais à les engraisser promptement et efficacement , qu'en faisant cuire ces racines et les mêlant avec un peu de farine et des pains de suif , etc.

Quoique tous les grains farineux soient , sans contredit , les matières les plus propres à concourir à l'engrais des animaux , puisqu'elles renferment le plus de nourriture sous un moindre volume , il a fallu choisir parmi les céréales et les légumineux , ceux qui sont les moins chers dans les cantons qu'on habite. Au Midi , c'est le maïs ; au Nord , c'est l'orge , les pois , les fèves et les haricots. Il ne faut pas les donner en entier , à moins qu'ils ne soient gonflés par un commencement de cuisson ; mais au moment où l'on touche au terme de l'engrais et que l'animal n'a plus une grande énergie , il faut faire moudre grossièrement ces semences sans les bluter , en délayer la farine dans l'eau , et la convertir par la cuisson en une bouillie claire qu'on épaissit à mesure qu'on approche du terme de l'engrais.

Un excellent moyen d'administrer les grains aux cochons , est de les laisser tremper pendant vingt-quatre heures : ensuite , on les fait bouillir ; ils absorbent une grande quantité d'eau. Lorsqu'ils sont bien gonflés , et qu'ils s'écrasent sous le doigt , on les met dans une cuve où ils fermentent pendant deux jours avant de les faire distribuer : cette manière est beaucoup plus profitable que de les moudre. On en fait autant pour les légumes. (PARM.)

Poisons et ennemis des cochons. — On a remarqué qu'à mesure que les cochons se nourrissent de la semence de vesce , ils maigrissent , leur chair dispaçoit , et ils finissent par la consommation. Les habitans des campagnes disent alors que leurs cochons sont brûlés.

Divers auteurs rapportent que l'ansérine rouge , celle de

muraille et la batarde (*chenopodium rubrum*, *murale*, *hybridum*) tuent les porcs, et que ces animaux rebutent l'anserine bon-henry (*C. bonus-henricus*), ainsi que l'anserine fétide (*C. vulvaria*). M. Erik Viborg a fait à ce sujet plusieurs expériences qui ont prouvé que ces diverses espèces d'anserines ne sont pas des poisons pour les porcs; mais que ce sont des plantes dont ces animaux ne se soucient pas, ou dont ils ne mangent que lorsqu'elles sont jeunes.

Les cochons évitent de manger différens champignons, tels que l'agaric moucheté ou fausse oronge, l'agaric tue-mouche, l'agaric à tête large, etc.; mais il leur arrive quelquefois d'avalier avec les feuilles de chêne un champignon parasite sur ces feuilles, le *sclerotium fusciculatum* de Schumacher, et alors ils ne tardent pas à périr, s'ils en ont mangé une certaine quantité. Il y a une quarantaine d'années il se manifesta dans un parc impérial des environs de Vienne, une maladie parmi les sangliers, qui enleva principalement les *marcassins* ou *gorets*. On reconnut que les feuilles de chêne qui recouvroient entièrement le sol étoient couvertes de petits champignons, jonchés à leurs surfaces, comme des grains de sable; et des expériences faites sur des porcs et des gorets domestiques, prouvèrent leurs funestes effets par la mort de ceux de ces animaux qui en avoient mangé.

Le poivre, le lin et le sarrasin ont été regardés, par les physiciens anciens, comme des poisons mortels pour les porcs. Abildgaard a prouvé que cette opinion étoit erronée pour le poivre. Les porcs peuvent l'avalier en grains entiers sans en être incommodés; mais, donnée en poudre, cette substance peut, par le picotement mécanique qu'elle occasionne à la trachée-artère, causer la mort de ces animaux. Quant au lin et au sarrasin, M. Viborg s'est assuré que tout ce qu'on a avancé sur leur prétendue qualité vénéneuse, est également dénué de fondement. Le jeune lin est même un aliment agréable aux porcs.

L'aconit napel ou aconit bleu (*aconitum napellus*), est un poison également actif pour les chevaux et pour les porcs que la faim porte à en manger.

On avoit dit aussi que le taupé-grillon ou courtilière, ainsi que la salamandre, étoient des ennemis des cochons, et qu'ils leur causoient une maladie putride, dont ils mourroient. M. Viborg a donné à des porcs, des courtilières et des salamandres écrasées, qu'ils ont mangées sans éprouver le moindre accident.

C'est un vieux dicton qu'on trouve chez les anciens auteurs qui traitent du porc, que quand le vif-argent est mêlé habituellement dans le fourrage, il neutralise la propension amou-

reuse de la truie, et l'empêche d'entrer en chaleur; mais des expériences faites par le même vétérinaire, ont prouvé que cet effet n'a pas lieu.

Ce seroit ici le lieu de parler des maladies du cochon; mais, afin de suivre l'ordre que nous avons adopté dans cette nouvelle édition, nous devons renvoyer, pour cet objet à l'article MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, où l'on traitera des principales maladies qui attaquent les animaux domestiques, et des moyens de guérison les plus efficaces employés contre elles. (DESM.)

Usages économiques des cochons. — Tout sert dans le cochon : la chair nouvelle, fumée ou salée, le sang, les intestins, les viscères, les pieds, la langue, les oreilles, la tête, la graisse, le lard, parent les festins de nos grandes communes, et deviennent souvent la base et l'unique ressource des meilleurs repas champêtres. Les soies dont ces animaux sont recouverts fournissent des vergettes et des pinceaux; leur peau fortifie les malles; on en fait des cribles, et l'on s'en sert pour les selles et les harnois : elle fait de bonnes semelles. En Espagne, on en fait des outres pour le vin. Pour être tannée, elle exige plus d'écorce et plus de temps que les peaux des autres animaux. Enfin, le fumier de la litière des cochons est très-recommandé pour l'engrais des terres légères et sèches.

Salaison du porc. — La viande de porc se sale très-bien, et offre de grandes ressources dans les voyages de long cours, dans les armées de terre et de mer, dans tous les ménages, et surtout au printemps, où le cochon frais est ordinairement fort cher. Mais on doit observer que le choix du sel n'est pas ici une chose indifférente pour la bonté des viandes conservées par ce moyen antiputride, et que c'est à celui qui provient de la fontaine de Salies, que les salages de la Bigorre et du Béarn, connus sous le nom de *jambon de Bayonne*, doivent leur juste réputation.

La saison la plus favorable pour saler indistinctement toutes les viandes, est l'hiver; préparées dans un autre temps, elles ne sont pas susceptibles de conservation. Le porc n'absorbe jamais plus de sel qu'il n'en faut, pourvu qu'il soit parfaitement sec, bien égrugé, et qu'on ne le laisse point avec des épices et des aromates, à moins cependant qu'on n'ait dessein de mariner la viande, c'est-à-dire, de l'attendrir et de lui ôter son goût sauvageon à la faveur du vinaigre.

Dès que le porc est tué, refroidi et découpé, on garnit le fond du saloir d'une bonne couche de sel; on étend chaque morceau après l'avoir bien frotté tout autour de sel; on fait un premier lit des plus gros morceaux, sur lesquels on en

jette encore , puis un second, et ainsi de suite ; les autres pièces les moins en chair , comme oreilles , têtes et pieds occupent le dessus. Le tout étant distribué et arrangé , on recouvre la partie supérieure d'un lit copieux de sel ; on ferme exactement le saloir de manière à empêcher l'accès de l'air extérieur pendant six semaines environ.

S'il y a des morceaux qui ne prennent point le sel , on les retire sur-le-champ , et on met les parties saines dans un nouvel assaisonnement de vinaigre et de sel ; six jours après on les sort de la cuve ; on les examine pour la dernière fois ; et quand on s'aperçoit qu'ils sont légèrement comprimés , on les met en barriques , en plaçant une légère couche de sel entre chaque morceau. Dans les petits ménages où l'on sale quelques livres de cochon , on a le soin d'examiner si la viande n'est pas trop salée au moment de s'en servir ; alors en la retirant du saloir , on la trempe un moment dans l'eau bouillante , et on la suspend au plancher ou bien à la cheminée , où elle sèche insensiblement.

Cuisson du jambon. — On enveloppe le jambon d'une toile claire , et on le met dans une marmite de capacité requise et garnie de son couvercle ; on fait en sorte que la marmite soit suffisamment remplie d'eau pour que le jambon trempe à l'aise : on y ajoute aussitôt des carottes , du thym , du laurier , un bouquet de persil , dans lequel se trouvent trois à quatre clous de girofle , deux gousses d'ail , et quelques oignons. Une attention essentielle pendant les cinq à six heures que dure cette cuisson , c'est d'avoir soin que le feu ne soit pas vif , et que la liqueur frémissse seulement et ne bouille jamais. Quand on approche de la cuisson , on essaye si un tuyau de paille entre et pénètre jusqu'au fond du jambon , c'est le signe auquel on reconnoît qu'il est cuit. Alors on ajoute environ un demi-setier d'eau-de-vie , et la marmite demeure encore un quart d'heure sur le feu ; le jambon qu'on retire ensuite se désosse facilement et peut être mis sur un plat. On lui laisse la peau pour qu'il se conserve frais autant qu'il dure.

La décoction ou le bouillon qui reste peut servir à cuire une tête de veau qui est très-délicate , sans aucune autre addition ; enfin , si on fait cuire dans le liquide restant une poitrine de mouton , et dans le temps des légumes , une purée de pois , de fèves de marais , on est assuré d'avoir un excellent potage au pain ou au riz. (PARM.)

Deuxième Espèce. — Le BABIROUSSA ou PORC CORNU , *Sus babyroussa* , Linn.

Le BABIROUSSA , Buff. , suppl. , tom. 3 , pl. 12 et pl. A. 22 de ce Dictionnaire. *Babyroussa* ou *Babirooesa* , dans la

langue de quelques îles de l'Océan indien, veut dire *cochon-cerf*, et ce nom, appliqué à l'animal dont il est question, désigne les deux quadrupèdes avec lesquels il a des traits de ressemblance; mais il en a bien plus avec le cochon qu'avec le cerf, dont il n'a guère que la grandeur, la forme élancée du corps, la longueur et le peu de grosseur des jambes; sa tête est oblongue et étroite; son museau allongé; tout son corps est couvert d'un poil doux et un peu frisé, à l'exception de quelques soies lâches semées sur son dos; une touffe de laine termine sa queue longue et contournée; mais la singulière disposition de ses dents canines, le distingue de tous les autres quadrupèdes.

De ces dents canines, les deux de la mâchoire inférieure sont semblables aux défenses du sanglier, et les deux autres, qui partent de la mâchoire supérieure, percent le dessus du museau, se dirigent d'abord droit en haut, et ensuite se recourbent en arrière en demi-cercle, jusqu'au dessous des yeux, et, s'allongeant à mesure que l'animal vieillit, rentrent quelquefois dans l'os frontal. Ces énormes défenses qui donnent au babiroussa une physionomie fort extraordinaire, et qui souvent ont été prises pour des cornes, sont d'un très-bel ivoire, plus net, plus fin, mais moins dur, et par conséquent moins susceptible d'un beau poli que l'ivoire de l'*éléphant*. Elles sont un attribut particulier au mâle de l'espèce. On dit qu'il s'en sert pour s'accrocher aux branches des arbres, reposer ainsi sa tête et dormir debout.

Les jambes de devant sont plus courtes que celles de derrière: ce qui rend la marche du babiroussa un peu lente et heurtée. Le pelage est d'un cendré tirant sur le rousâtre, et plus ou moins mêlé de noir.

Le *babiroussa* va par troupes comme le sanglier: il ne vit que d'herbes et de feuilles de bananier et d'autres arbres; il ne touche pas aux fruits sauvages ni aux racines, et il n'entre jamais dans les jardins pour manger des légumes. C'est un animal presque toujours silencieux, et lorsqu'il se fait entendre, mais rarement, c'est par un cri semblable au grognement du cochon. Il a l'odorat extrêmement fin; il évite de loin son ennemi en se dressant ordinairement contre un arbre: il exhale une odeur forte qui le décèle. Quand les chiens le poursuivent de trop près, il court se jeter à la mer, où il nage et plonge avec beaucoup de facilité: il y peut faire de longs trajets et passer d'une île à une autre. Sa chair a plutôt le goût de la viande du cerf que de celle du cochon; elle fournit peu de lard, et les Indiens la regardent comme très-savoureuse et très-délicate.

On trouve les babiroussas en quantité dans les forêts de l'île de Java et des Célèbes, à l'île de Bouro ou Booro, près d'Amboine, et dans d'autres îles de la mer de l'Inde. On ne sait d'après quelle autorité Erleben assure que l'on n'en voit point sur le continent (*Syst. regn. animal.*, p. 190). Valentyn, le seul auteur qui ait donné des détails sur l'histoire naturelle du babiroussa (*Descript. des Indes or.*, vol. 3), ne dit rien de semblable; ce seroit un fait fort singulier; mais le contraire paroît prouvé. Robert Lade dit que les Hollandais rapportent de Estrila, des dents de sangliers qui sont plus belles que celles de l'éléphant (tom. 1, p. 121 de la traduct. française); or, ces dents ne peuvent appartenir qu'aux babiroussas. Séba a vu lui-même plus de cinquante têtes de ces animaux, que des vaisseaux hollandais avoient apportées de différentes parties de l'Inde.

L'on a beaucoup de peine à garder long-temps les babiroussas en domesticité, quoiqu'ils soient doux et faciles à apprivoiser. Valentyn n'en vit qu'un à Batavia, et un autre à Amboine: ce dernier approchoit lorsqu'on l'appeloit, et se laissoit toucher et caresser; on le nourrissoit de riz; mais il aimoit le poisson par-dessus toute autre chose.

Ce quadrupède étoit connu des anciens. Ælien en fait mention sous le nom de *tetracheros*, qui signifie *animal à quatre cornes* (*Hist. des animaux*, liv. 1, chap. 10); et c'est probablement cette même espèce de sangliers des Indes, que Pline a désignée, d'après de fausses notions, comme ayant à la mâchoire deux dents longues d'une coudée, et deux autres qui lui sortent du front, comme des cornes de veau (*Hist. nat.*, lib. 8, cap. 5.)

Troisième Espèce. — Le SANGLIER DE MADAGASCAR, Daubenton, *Descript. du Cab.*, n.º 1885; *Sus africanus*, Schreb., pl. 327; le SANGLIER A MASQUE; *Sus larvatus*, Fred. Cuv., G. Cuv. (*Règne animal.*)

Cette espèce a beaucoup de rapport avec celle du cochon ordinaire par ses formes générales, et par le nombre et la disposition de ses dents: ses défenses ne sont pas plus saillantes que celles de notre sanglier; mais elle est fort remarquable par la protubérance assez volumineuse qu'on remarque de chaque côté de son museau, un peu au-delà des canines, et qui renferme dans son intérieur un renflement des os de cette partie.

On la trouve à Madagascar et dans la partie de l'Afrique qui avoisine cette île. (DESM.)

COCHOND'AMÉRIQUE. Dénomination sous laquelle on a désigné le PÉCARI. V. ce mot. (s.)

COCHON BAS. Race particulière de cochon. Quelquefois aussi c'est le nom que l'on donne au cochon de Siam. *V. COCHON.* (s. et DESM.)

COCHON DES BOIS. Le PÉCARI, dans notre colonie de la Guyane. (s.)

COCHON-CERF ou **BABIROUSSA.** Espèce du genre **COCHON.** (DESM.)

COCHON DE CHINE ou **COCHON DE SIAM.** Race de cochon. (s.)

COCHON CHINOIS. *V. COCHON DE SIAM.* (s.)

COCHON CORNU. Animal imaginaire. (s.)

COCHON CUIRASSÉ. Les Espagnols de l'Amérique désignent ainsi les *tatous*, selon le capitaine Wood, dans son *Voyage à travers le détroit de Magellan*, à la suite du voyage de Dampierre, tom. 4, p. 181. (s.)

COCHON D'EAU de Desmarchais (*Voyages*). C'est le **CABIAI.** *V. ce mot.* (DESM.)

COCHON DE FER. Nom que les colons du Cap de Bonne-Espérance donnent au **PORC-ÉPIC.** (s.)

COCHON DE GUINÉE. Race de **COCHON.** *Voyez ce mot.* (s.)

COCHON DE GUINÉE. C'est aussi le nom donné improprement au *cochon d'Inde* ou *cobaye.* *V. ce mot.* (DESM.)

COCHON D'INDE. Petit mammifère de l'ordre des rongeurs, placé avec plusieurs autres animaux dans le genre *cavia* de Linnæus, sous le nom de *cavia cobaya*, et qui en a été retiré depuis peu, pour former un genre particulier, sous le nom de **COBAYE.** (DESM.)

COCHON DES INDES. Le même que le *cochon de Siam.* (s.)

COCHON DE LAIT. Petit cochon qui tette encore et qui n'a point été coupé. (s.)

COCHON MARIN, *Phoca porcina*, Molina, *Hist. nat. du Chili.* Quadrupède du genre des **PHOQUES**, qui se montre, mais rarement, sur la côte du Chili. Les méthodistes le regardent comme de la même espèce que le phoque lion marin. Cependant Molina, de qui l'on tient quelques notions sur cet animal, le distingue expressément du *lion marin*, dont il diffère, en ce que ses oreilles sont plus relevées que celles de cet animal, et que son museau plus allongé ressemble au groin du cochon. Il a les pieds antérieurs divisés en cinq doigts bien distincts, quoique couverts par une membrane. (s.)

COCHON MARRON. Cochon transporté d'Europe en Amérique, et qui y est devenu sauvage. Il a repris les habitudes et la férocité de son origine, c'est-à-dire, du sanglier. En langage créole, marron signifie *fugitif*, *sauvage*; et on l'applique également aux hommes qui se sont soustraits à l'esclavage, et aux animaux qui échappent à la domesticité.

(s.)

COCHON DE MER. Dénomination vulgaire et fautive du **COCHON D'INDE** et du **MARSOIN**. *V.* **DAUPHIN**. (s.)

COCHON DE MER. On donne ce nom à l'**OSTRACION TRIGONE**, parce qu'il fait entendre un bruit ou un grognement analogue à celui du cochon. (b.)

COCHON NOIR de Barrère (Fr. équinox.). C'est le **PÉCARI**. *V.* ce mot: (DESM.)

COCHON (PETIT) des **BLÉS**. *V.* **HAMSTER**. (DESM.)

COCHON RAS. Race de *cochons* commune en Italie.

(s.)

COCHON SANGLIER. C'est ainsi que les gens de la campagne en Bourgogne nomment le *sanglier*. (s.)

COCHON SAUVAGE. *V.* **COCHON MARRON**. (DESM.)

COCHON DE SIAM ou **COCHON DE CHINE.** Race particulière de **COCHON**. *V.* ce mot. (s.)

COCHON DE TERRE, *Myrmecophaga capensis*. C'est un mammifère de l'ordre des édentés, qui habite l'Afrique méridionale. Il ressemble beaucoup aux fourmiliers, dont il a la longue langue; mais ses mâchoires sont pourvues de dents molaires, dont la structure est toute particulière. La forme de sa tête et ses longues oreilles, ainsi que son poil ras, le font ressembler un peu au cochon. Ses doigts antérieurs sont au nombre de quatre, et les postérieurs, au nombre de cinq, tous armés de fortes griffes aplaties et propres à fouiller la terre. *V.* **ORYCTÉROPE**. (s.)

COCHONNET. Petit cochon, lorsqu'il a été coupé.

(s.)

COCHONS FOSSILES. On n'a point encore trouvé d'ossements fossiles de cochons paroissant appartenir à des espèces différentes de la nôtre. Les tourbières ont offert quelques dents de ces animaux, dont la substance étoit noircie, et l'on en a rencontré dans le sable des bords de la Seine, à une profondeur assez considérable, lorsqu'on faisoit les fouilles nécessaires pour l'établissement de la culée du pont d'Iéna, du côté de l'École militaire. (DESM.)

COCHUAN, COUCHOUAN. Noms vulgaires de la **MARQUETTE**. (v.)

COCHWT. Nom hollandais du COUCOU D'EUROPE.

COCIFROIDE, CODLAINAN, BEILBIAY, CROMALUS.
Noms du PAVOT, dans différentes provinces d'Angleterre.
(LN.)

COCIHELOS. Nom portugais d'un COTYLET (*Cotyledon umbilicus*, Linn.). (LN.)

COCIPSILE, *Coccosipilum*. Plante herbacée, rampante, cylindrique, rameuse, à feuilles opposées, pétiolées, ovales et entières; à fleurs axillaires, presque sessiles, et ramassées par petits paquets alternes, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie, et de la famille des rubiacées.

Chaque fleur a un calice divisé en quatre parties; une corolle monopétale, tubulée, à quatre divisions; quatre étamines égales; un ovaire inférieur, arrondi, chargé d'un style simple à deux stigmates oblongs.

Le fruit est une baie sphérique, renflée, couronnée par les découpures du calice, biloculaire, et qui contient de petites semences comprimées, attachées à la cloison.

Cette plante croît dans les Antilles et à Cayenne. On lui a réuni, depuis, les FERNELS de Lamarck, ainsi qu'un NACIBE d'Aublet et une CONDALIE de Ruiz et Pavon; ce qui a porté à cinq le nombre des espèces du genre COCIPSILE. (B.)

COCK CHAFFER. Nom allemand de l'*helix scarabæus* de Linnæus; *Cochlea imbricum*, Rumph., dont M. Denys de Montfort fait son genre SCARABE. (DESM.)

COCKATOO. V. KAKATOES et PERROQUET. (DESM.)

COCKATOON. Nom anglais du KAKATOËS. (V.)

COCKATRICE. Nom anglais du reptile SAURIEN qui forme le genre BASILIC. (DESM.)

COCKLE. Nom qu'on donne, en Cornouailles, à l'AMPHIBOLE que renferment plusieurs espèces de granites de cette province de l'Angleterre. (LN.)

COCKLÈS. Nom anglais de la COQUE DU LEVANT (*Melampus cocculus*, Linn.). (LN.)

COCKILLOC. V. COC. (V.)

COCKOLINDU. Nom finlandais du MILAN. (DESM.)

COCK-PADDLE. L'un des noms anglais du CYCLOPÈRE LUMP. (DESM.)

COCKROACHES. L'un des noms anglais du CLOPORTE ORDINAIRE, *Oniscus asellus*. (DESM.)

COCKRECOS. C'est un RALE DU BRÉSIL, selon Dampierre, *Voyage autour du Monde*, tom. 3, pag. 315. (S.)

COCK'S-COMB. Nom anglais des COCRÈTES (*Rhinanthus*) et de quelques MÉLAMPYRES. (LN.)

COCK'S COMB. Nom anglais d'une coquille appelée la **CRÊTE DE COQ**, **OREILLE DE COCHON**, etc. (*Mytilus crista galli*, Linn.). (LN.)

COCK'S-FOOT (*Pied de coq*). En Angleterre, on donne ce nom à plusieurs **GRAMINÉES**, et principalement au **DACTYLE PELOTONNÉ** et aux deux plantes que nous nommons **SANGUINAIRE** et **PIED DE POULE** (*Panicum crus galli* et *sanguinale*). (LN.)

COCK'S HEAD. L'un des noms anglais de l'**ESPARCETTE** (*Hedysarum onobrychis*, Linn.). (LN.)

COCK'S TAIL. Nom anglais d'une **HOUQUE** (*Holcus mollis*, Linn.). (LN.)

COCLEZ. Ancien nom français de l'**ANÉMONE** des jardins. (LN.)

COCNOS. Nom du **COURLIS** en Perse. (s.)

COCO. Nom syriaque du **COUCOU**. (s.)

COCO. V. **COCOTIER**. (s.)

COCO. C'est, à Cayenne, le **PIMÉLÉODE BAGRE**. (B.)

COCO. Espèce de **Tulipier** (*liriodendrum coco*, Lour.). V. **FULA-COCO**. (LN.)

COCO DES MALDIVES. Fruit du **RONDIER DES SÉCHELLES**. (B.)

COCOCHATL. Oiseau du Mexique, blanc et roux, un peu plus grand que le **CHARDONNET**. (v.)

COCOI. Nom brésilien du **HÉRON HUPPÉ DE CAYENNE**. (v.)

COCOLOBIS, Plin. C'étoit une sorte de **RAISIN** d'Espagne. (LN.)

COCOMERO. Nom italien des **CONCOMBRES** (*Cucumis*); **COCOMERELLO** est celui du *momordica elaterium*, Linn.). (LN.)

COCON. V. **BOMBIX**, **VERS À SOIE**. (L.)

COCOSTOL. V. **XOCHITOL**. (v.)

COCOTIER, *Cocos*. Genre de plantes de la monoécie hexandrie, et de la famille des palmiers, qui présente pour caractères : une spathe monophylle; un spadix rameux, qui supporte un grand nombre de fleurs, à corolle de six pétales presque égaux, dont les unes, placées au sommet, ont six étamines à anthères sagittées et un pistil qui avorte; et les autres, moins nombreuses et placées à la base, sont femelles, c'est-à-dire, ont un ovaire supérieur, arrondi, dépourvu de style, ou chargé de trois stigmates ou d'un stigmate trilobé. Le fruit est une drupe très-grande, coriace, fibreuse, qui renferme un noyau monosperme très-dur, d'une seule pièce, marqué de trois sutures sailantes et creusé à sa base de trois trous inégaux.

Ce genre renferme six à sept espèces d'arbres, toutes utiles sous plusieurs rapports, mais dont une, principalement, peut être regardée comme un des plus précieux dons de la nature pour les habitans des pays où elle se trouve. C'est le **COCOTIER** proprement dit, le *cocos nucifera* de Linnæus. Voyez pl. B. 28, où il est figuré.

Cet arbre croît naturellement dans les Indes, en Afrique et en Amérique. Son tronc, qui s'élève jusqu'à soixante pieds de hauteur, est couronné par un faisceau de dix à douze feuilles de dix à douze pieds de long, sur trois ou quatre de large, composé de deux rangs de folioles ensiformes. Ces feuilles sont droites dans leur jeunesse et horizontales dans leur vieillesse. On voit au centre du faisceau un bourgeon droit, pointu, tendre, qu'on nomme *chou*, et qui est très-bon à manger; et à la base interne des feuilles inférieures, de grandes spathes ovales, pointues, qui donnent issue à une panicule qu'on appelle *régime*, et qui est chargée de fleurs jaunâtres. A ces fleurs succèdent des fruits de la grosseur d'une tête d'homme, lisses à l'extérieur, et contenant une amande à chair blanche et ferme comme celle de la noisette, dont elle a un peu le goût, entourée, avant sa maturité, d'une liqueur claire, agréable et rafraîchissante.

Ce palmier croît lentement, mais il vit fort long-temps et fructifie régulièrement deux ou trois fois l'année. Lorsqu'on coupe l'extrémité de ses spathes encore jeunes, il distille de la plaie une liqueur blanche, douce, d'un goût très-agréable, qui se recueille dans des vases. C'est cette liqueur qu'on appelle *vin de palmier*, et dont on fait un grand usage en boisson dans l'Inde. Elle est très-douce quand elle est fraîche, devient plus rafraîchissante lorsqu'elle commence à s'aigrir; mais dans l'espace de vingt-quatre heures, elle devient si aigre, qu'on n'en peut plus faire usage. Lorsqu'on la concentre par l'ébullition, dans sa fraîcheur, et qu'on y joint un peu de chaux vive, on en tire un sucre impur dont on fait des confitures. Lorsqu'on la distille, au bout de douze heures, elle fournit une assez bonne eau-de-vie.

Les fruits du cocotier, à moitié mûrs, contiennent une grande quantité d'eau claire, odorante, et fort agréable au goût. Il y en a qui en fournissent jusqu'à trois ou quatre livres. Lorsqu'ils sont complètement mûrs, il n'y en a plus qu'une petite quantité dans le milieu de leur amande. Cette amande, comme on l'a déjà dit, est bonne à manger, et a le goût de noisette. On en peut faire des émulsions, en exprimer le jus pour l'usage de la cuisine. On en extrait une huile qui égale en bonté celle d'amande douce quand

elle est fraîche, et dont on fait presque exclusivement usage dans les Indes. Lorsqu'elle vieillit, elle n'est plus bonne que pour la peinture.

Une analyse chimique de la noix de coco, faite par M. Tromsdorf, constate qu'elle contient un liquide aqueux et beaucoup d'huile grasse, d'albumine et de principe mucosucré, toutes matières extrêmement nourrissantes. Ce qui explique le grand usage qu'en font, comme aliment, tous les peuples intertropicaux.

On polit la coque ligneuse qui renferme l'amande dont il vient d'être question, et on en fabrique un grand nombre de petits meubles fort agréables. Dieppe faisoit, et fait même encore un grand commerce du produit de ce travail. Dans le pays, cette coque, coupée en deux, sert de vase pour conserver les liquides ou pour les mesurer.

L'écorce extérieure ou le brou, qu'on nomme *caire*, est garnie de filamens, ou d'une sorte de bourre dont on fabrique des câbles et des cordages pour les vaisseaux, dont on tire tous les usages auxquels est propre l'étope du chanvre, que même elle remplace avantageusement, puisqu'elle ne se pourrit pas si vite.

Les feuilles du cocotier s'emploient pour écrire, pour couvrir les maisons, pour faire des nattes, des paniers et autres ustensiles d'économie usuelle.

Enfin, le bois, qui est très-dur, sert à faire un grand nombre d'objets d'utilité domestique.

Ainsi aucune des parties de cet arbre précieux n'est perdue pour l'homme; aussi le conserve-t-il, le ménage-t-il plus qu'aucun autre. Il est des cantons où on le cultive avec le plus grand soin, où on se fait un scrupule de couper son chou pour le manger, parce que cette opération le fait inmanquablement périr.

On rempliroit des volumes, si l'on vouloit mentionner tout ce qu'on a écrit à son sujet; mais les bornes de cet ouvrage obligent à s'en tenir au simple exposé qu'on vient de lire, quelque sec qu'il puisse paroître à ceux qui ont entendu faire son éloge aux Européens revenus des Indes ou de l'Amérique. *V.* au mot PALMIER.

Le COCOTIER DU BRÉSIL, *Cocos butyracea*, forme un grand et bel arbre dont le tronc est plus gros et la cime plus vaste que dans le précédent. Ses feuilles sont ailées et munies de deux rangs de folioles simples. Il croît dans l'Amérique méridionale. Les habitans en écrasent les fruits et les jettent dans l'eau. Par cette simple opération, trois fois répétée, sans le secours de la presse ni celui du feu, ils retirent toute l'huile,

ou la partie butireuse qui étoit contenue dans l'amande , et qui vient nager à la surface du liquide. On fait un grand usage de cette huile dans l'économie domestique et en médecine ; mais elle n'est bonne que lorsqu'elle est récente.

Le **COCOTIER A CANNE**, *Cocos guineensis*, Linn., est très-épineux, a les feuilles distantes et les racines rampantes. Il croît dans l'Amérique méridionale ; et c'est par erreur qu'il a été appelé de *Guinée*. Sa tige est de l'épaisseur du pouce et de la hauteur de dix pieds, garnie dans toute sa longueur d'épines très-nombreuses. Les habitans font une sorte de vin avec le suc acide de ses fruits, et des cannes avec ses tiges. De là le nom de *palmier-canne*, qu'il porte à Tabago ; et celui d'*avoira-canne*, qu'il reçoit à Cayenne.

Il y a encore, dans les mêmes pays, un cocotier épineux, qu'on appelle vulgairement *grougrou*, et qui est figuré pl. 169 des *Plantes américaines* de Jacquin. Il se rapproche beaucoup du précédent. Un palmier dont le fruit est amer s'y trouve également, et porte le nom de *palmiste amer*.

Le **COCOTIER NIPA** forme actuellement un genre. *V.* au mot **NIPA**. (B.)

COCOTIER DE MER. Espèce de **PALMIER** du genre **RONDIER**, *Borassus flabelliformis*, L. (LN.)

COCOTLI ou **COCOTZIN**. Nom mexicain de la **PETITE TOURTERELLE**, *Columba passerina*, d'après Fernandez. (DESM.)

COCO-TUMBA. *V.* **CARIM-TUMBA**. (B.)

COCOTZIN. Nom mexicain d'une petite **TOURTERELLE**. *V.* **PIGEON**. (V.)

COCOUCO, pour **COUCOUCO**, en vieux français. (S.)

COCOUCAN. Nom vulgaire de la **MARQUETTE** en Normandie. *V.* ce mot. (V.)

COCOXIHUITL. Nom mexicain de la **BOCCONE FRUTESCENTE**, *Bocconia frutescens*, L., suivant Hernandez. (LN.)

COCQ. *V.* **COQ**. (V.)

COCQ LÉZARD. C'est l'**IGUANE VULGAIRE**. (B.)

COCRÈTE, *Rhinantus*. Genre de plantes, de la didynamie angiospermie, et de la famille des rhinanthoïdes, dont les caractères sont : un calice monophylle persistant et à quatre divisions, dont deux plus profondes que les autres ; une corolle monopétale, tubuleuse, labiée, ayant sa lèvre supérieure voûtée, courbée en avant, concave, légèrement bifide, et l'inférieure plus large et à trois lobes ; quatre étamines didynamiques, qui portent des anthères barbues antérieurement et bifides postérieurement ; un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style un peu plus long que les étamines,

et à stigmatte obtus et penché; une capsule ovale, comprimée, biloculaire, bivalve, à cloison opposée aux panneaux, et qui contient plusieurs semences quelquefois entourées d'un rebord membraneux.

Lamarck, Jussieu et Ventenat réunissent à ce genre les **BARTSIES** de Linnæus. *V.* ce mot.

Les cocrètes, au moyen de cette réunion, renferment dix-huit à vingt espèces, dont la plupart sont d'Europe. Les plus communes ou les plus remarquables sont :

La **COCRÈTE DES PRÉS**, *Rhinanthus crista galli*, Linn., vulgairement appelée la *crête de coq*. C'est une plante annuelle, à tiges quadrangulaires, à feuilles opposées, sessiles, allongées, dentées en crête de coq. Les fleurs forment un épi terminal, muni de larges bractées. La corolle est jaune, avec deux appendices bleuâtres à son sommet. Cette plante croît dans les prés, qu'elle détériore souvent par son abondance. Le moyen de la détruire, c'est de l'arracher avec exactitude deux ou trois années de suite, au moment de sa floraison. On la dit vulnéraire.

Haller en a fait un genre sous le nom d'**ALECTOROLOPHE**.

La **COCRÈTE DES ALPES**, *Bartsia alpina*, Linn., est vivace et croît dans les montagnes élevées de la Suisse et de la Laponie, etc. Ses caractères sont d'avoir : les feuilles opposées, presque en cœur, obtusément dentées, les florales colorées. Elle formoit le genre **BARTSIE** de Linnæus. *V.* ce mot.

La **COCRÈTE TRIXAGE** a la lèvre inférieure de la corolle plus longue que la supérieure, la division intermédiaire obtuse et plus longue que les latérales; le calice velu; les feuilles opposées et obtusément dentées; la tige simple. Elle se trouve dans les lieux humides des parties méridionales de l'Europe. Allioni en fait un genre sous le nom de **BEL-LARDE**.

La **COCRÈTE ÉLÉPHANTOÏDE** et la **COCRÈTE ORIENTALE** avoient été regardées, par Tournefort, comme devant former un genre particulier, auquel il avoit donné le nom d'*éléphant*, parce que la lèvre supérieure de leur corolle ressemble à une corne grêle, arquée en devant, et terminée par une très-petite lame ovale, qui lui donne l'aspect d'une trompe d'éléphant. Elles se trouvent en Italie et dans le Levant. Ce sont de très-belles plantes.

La **COCRÈTE GLAUQUE** a été indiquée comme type d'un genre appelé **GYMNANDRE** et **LAGÓTIS**. (B.)

COCRICO. C'est, dans plusieurs cantons, le nom que porte le **PAVOT DES CHAMPS**. (LN.)

COCS. C'est la même chose que **COCAGNES.** (s.)

COCTANA. Pline donne ce nom à une variété de **FIGUES.**
(LN.)

CO-CU. Nom que l'on donne, en Cochinchine, à plusieurs **SOUCHETS**, *cyperus*, et particulièrement au **SOUCHET A RACINES TUBÉREUSES RONDES**, *cyperus rotundus*, L., dont les tubérosités sont employées comme diurétiques, emménagogues et vulnéraires. (LN.)

COCU et **COUCOU.** Noms vulgaires de la **PRIMEVÈRE PRINTANIÈRE**, *primula veris*, Linn. (LN.)

COCUE. Ancien nom français de la **GRANDE-CIGUE**, *conium maculatum*, L. V. **CICUTAIRE.** (LN.)

COCUJUS. Mouffet (*Insect.*) donne ce nom à un insecte d'Amérique qui est une espèce de taupin, *Elater noctiluus*.
(DESM.)

COCUT ou **COGUL.** Nom du **COUCOU** sur la lisière des Pyrénées orientales, et dans la Catalogne. (DESM.)

CO-CUT-LON. Nom d'une espèce de **LAMIER**, qui croît dans la Cochinchine, et qui se trouve aussi en Chine et au Japon. C'est le *lamium garganicum*, Thunb. *Jap.* (LN.)

CODAGAM. V. **CODAGEN.** (B.)

CODAGA-PALA. Nom malabare du **LAUROSE ANTIDYSSENTÉRIQUE**, *Nerium antidyssentericum*, L. (LN.)

CODAGEN, Rheede Malab. 10, t. 46. Nom malabare d'une espèce d'**HYDROCOTILE**, *Hydrocotyle asiatica*, L., plante qui se trouve non-seulement dans toute l'Asie, mais aussi dans les îles de l'Amérique, à la Jamaïque, etc. (LN.)

CODALIAN. Nom gallois de la **BELLADONE**, *Atropa belladonna*, Linn. (LN.)

CODAPAIL. V. **CODOPAIL.** (B.)

CODARI, *Codarium.* Arbre de Guinée à feuilles pétiolées, pinnées et alternes, à folioles alternes ou opposées, ovales, coriaces, et à grandes panicules terminales, formant, dans la diandrie monogynie, un genre qui avoit été confondu avec le **DIALI**, et qui offre pour caractères : un calice de cinq folioles; un seul pétale linéaire attaché à un nectaire orbiculaire et légèrement concave; deux étamines; un ovaire supérieur pédicellé presque rond, surmonté d'un style recourbé; un légume ovale, de la grandeur d'une fève, rempli d'une pulpe farineuse et acide, et contenant ordinairement trois semences. (B.)

CODA-PILAVA. C'est la **MORINDE A FEUILLES DE CITRONNIER.** (B.)

CODDA-PANNA. Nom que l'on donne, au Malabar, à l'un des plus beaux **PALMIERS** connus, *Corypha umbraculifera*, L.; nommé vulgairement *talipot de Ceylan*; *grand palmier éventail*; *pomme de bache.* (LN.)

CODDAM-PULLI, Rheed. Mal. V. t. 24. C'est le nom malabare du **GUTTIER**, *Cambogia gutta*, L., le *Carcapuli* de d'Acosta, Clusius, etc., nommé par les Brames **DARAMBO**. Le *Guttier* et le *Mangostan* appartiennent maintenant au même genre nommé **GARCINIA**. (LN.)

CODA TREMOLA. L'un des noms des **HOCHEQUEUES** ou des **BERGERONNETTES**, en Italie. (DESM.)

COD AEPPEL. Un des noms anglais du **COIGNASSIER**. (LN.)

COD-BAIT. L'un des noms anglais des insectes *névroptères* du genre des **FRIGANES**. (DESM.)

CODEÇO, **CODESSO**, **CODICO**, **CODICEIRO**. Noms portugais d'un **CYTISE**, *Cytisus hirsutus*, L. (LN.)

COD, **COD-FISH**. En anglais, c'est le nom de la **MORUE**. (DESM.)

CODIA. *V.* **CODIE**. (B.)

CODIAEUN. C'est dans Rumphius le **CROTON PANACHÉ**. (B.)

CODIAMINUM, Pline. Plante rapportée au **NARCISSE**, ainsi que le **CODIANUM** du même auteur. (LN.)

CODI-AVENACU. Non malabare de la **TRAGIE CHAMELÉE**. (B.)

CODICO et **CODICEIRO**. *V.* **CODEÇO**. (LN.)

CODIE, *Codia*. Genre de plantes de l'octandrie digynie, et de la famille des **cuponiacées**. Il ne renferme qu'une espèce. C'est une plante ligneuse, dont les feuilles sont opposées, pétiolées, elliptiques et entières.

Les fleurs sont posées sur un réceptacle commun, velu, muni d'une collerette de quatre folioles ovales, et sont portées sur un pétiole axillaire ou terminal.

Chacune de ces fleurs a un calice propre de quatre folioles : quatre pétales linéaires et onguiculés ; huit étamines plus longues que la corolle ; un ovaire supérieur, très-petit, velu, chargé de deux styles en alène.

On trouve cette plante, dont le fruit n'est pas connu, dans la Nouvelle-Écosse. (B.)

CODIGI. C'est une plante dont les tiges sont herbacées et garnies de longs poils ; les feuilles pétiolées, presque en cœur, rouges sur leurs bords ; les fleurs disposées en bouquets ombelliformes et rouges, ayant chacune un calice velu en dehors, monophylle, à trois découpures ; une corolle à trois divisions ; trois étamines ; un pistil simple.

Cette plante croît dans les terres sablonneuses au Malabar. (B.)

CODILE LAITEUSE. Nom vulgaire du **TORBYLE A LARGES FEUILLES**. (B.)

CODINHO. Nom qu'on donne, à Ternate, au **CROTON PA-**

NACHÉ, *Croton variegatum*, L., dont Loureiro fait un genre qu'il nomme CODIÆUM. (LN.)

CODINZINZOLA. Les BERGERONNETTES sont ainsi nommées dans quelques parties de l'Italie. (DESM.)

CODION, *Codium*, Palisot-Beauvois. Genre de plantes de la famille des algues, première tribu ou section, les iliodées; substance granuleuse ou filamenteuse, enveloppée dans une matière gélatineuse.

Il se distingue des autres ILIODÉES, par les caractères suivans : substance filamenteuse, très-rameuse; rameaux terminés par des tubercules ovales, contenant des corpuscules granuleux, qui paroissent être les organes reproductifs. (P.-B.)

CODIROSSO. En Italie, on donne ce nom, qui signifie *queue rousse*, au ROSSIGNOL DE MURAILLES; et l'on appelle *codirosso maggiore*, le MERLE DE ROCHE de Buffon. (DESM.)

CODISONA ou **CAUDISONA.** Laurenti donne ces noms aux SERPENS A SONNETTES ou CROTALES. (DESM.)

CODLAINAN. C'est, en Angleterre, un nom du PAVOT. (LN.)

CODLINGS et **CREAM.** Noms anglais de l'ÉPILOBE VELU, *epilobium hirsutum*, L. (LN.)

CODLINGUE. Nom des petites MORUES. (B.)

CODOCK. Adanson (*Sénégal*) donne ce nom à un coquillage bivalve : la *Vénus tigrina* de Gmelin. (DESM.)

CODON, *Codon*. C'est une plante à tige cylindrique, dure, pleine de moelle, cotonneuse et hérissée de quantité d'aiguillons très-blancs, dont les feuilles sont alternes, pétio-lées, ovales, cotonneuses et hérissées comme la tige, et dont les fleurs solitaires, à pédoncules courts, épineux, ainsi que les calices, sont situées un peu au-dessus des aisselles des feuilles.

Chaque fleur a un calice monophylle, divisé profondément en dix découpures étroites et linéaires; une corolle monopétale, campanulée, à dix divisions, et garnie à sa base interne de dix écailles conniventes; dix étamines; un ovaire supérieur, conique, chargé d'un style de la longueur des étamines, terminé par deux stigmates sétacés et divergens.

Le fruit est à deux loges, et contient plusieurs semences arrondies, hérissées, nichées dans une pulpe sèche et colorée.

Le THURARIA de Molina paroît avoir de grands rapports avec ce genre. (B.)

CODONION, *Codonium*. Nom d'un genre de plantes appelé autrement **SCHÆFFIE**. (B.)

CODOPAIL, *Pistia*. Plante qui flotte à la surface de l'eau, à la manière des *lenticules* et des *marsiles*, et qu'on trouve dans les eaux stagnantes des régions méridionales de l'Amérique, de l'Asie et en Égypte.

Ses racines sont nombreuses, enfoncées dans l'eau même, et adhèrent quelquefois au rivagé.

Ses feuilles sont toutes radicales, et disposées en rosette qui nage sur la surface de l'eau. Elles sont cunéiformes, obtuses et quelquefois un peu échancrées, dentelées, nerveuses en dessous.

Ses fleurs sont axillaires, solitaires, presque sessiles et blanchâtres. Chacune consiste en un calice monophylle, tubuleux à sa base, velu en dehors, et dont le bord, tronqué obliquement en oreille d'âne, est entier et resserré, vers son milieu, par un pli de chaque côté; en un filament simple, muni à sa base d'une membrane circulaire, attaché à la paroi interne du calice, et couronné, à son sommet, de huit à dix anthères disposées en cercle; en un ovaire oblong, adné longitudinalement à la paroi interne et dorsale du calice, chargé d'un style court, épais, à stigmate un peu en plateau.

Le fruit est une capsule ovale, comprimée, uniloculaire, qui contient plusieurs semences attachées longitudinalement au côté de la capsule qui adhéroit au calice.

Ainsi donc cette plante est de la gynandrie, et paroît fort voisine, par ses caractères, des **ARISTOLOCHES**; mais cependant il est encore douteux qu'elle appartienne à cette famille.

Le codopail ou les codopails, car il est probable qu'il y en a plusieurs espèces, jouissent au plus haut degré de la faculté d'absorber le carbone et l'azote, qui proviennent de la décomposition des végétaux et des animaux. C'est un des plus puissans producteurs d'air pur qui existe. Bartram a fait sur cela des observations curieuses, dans son Voyage en Floride, pays où cette plante couvre d'immenses espaces d'eau, où elle est si serrée, qu'elle s'oppose à la navigation.

Loureiro a décrit cette même plante différemment, dans sa *Flore de la Cochinchine*, sous le nom de *zala*. Il lui donne une corolle monopétale, lingulée, sans calice; un nectaire de deux folioles; huit ou dix étamines réunies à leur base, et séparées de la corolle et du nectaire; une follicule oblongue, bossue, obtuse, uniloculaire et polysperme. Ainsi elle doit être placée, comme Schreber et

autres l'avoient déjà dit , dans la famille des ORCHIDÉES.

(B.)

CODORNIZ. Nom espagnol et portugais de la **CAILLE**, *Tetrao coturnix*, Linn. (DESM.)

CODOT. C'est ainsi qu'Adanson a nommé une coquille bivalve du genre **VENUS** ; c'est la **VENUS RÉTICULÉE**. (B.)

CODUVO. Nom brame du **CATU-NAREGAM** des Malabares, c'est-à-dire, du **GRENADIER**, suivant J. Burmann.

(LN.)

CODWARTH. Nom qu'on donne à la **BELLADONE**, *Atropa belladonna*, dans le pays de Galles. (LN.)

COECILIE, *Cæcilia*. Genre de reptiles de la famille des **SERPENS**, dont le caractère est d'avoir la peau nue, et pourvue d'une rangée longitudinale de plis, et deux tentacules à la lèvre supérieure.

Deux espèces composent ce genre ; elles paroissent se rapprocher des **AMPHISBÈNES**, mais être dépourvues de plaques ou d'écaillés sur la tête, et avoir les plis ou rides infiniment petits.

Blainville a prouvé, par des considérations anatomiques, qu'elles devoient être placées dans le voisinage des **PROTÉES** et des **SIRÈNES**. En effet, la nudité de la peau, l'articulation de la tête, les vertèbres, la forme et la position de l'anus, la forme du cœur et de la vessie, les en rapprochent plus que des **SERPENS**.

Au reste, on ne sait rien des mœurs des *cæcilies*, qui toutes deux viennent des parties les plus chaudes de l'Amérique et de l'Inde. Leur forme semble devoir faire supposer qu'elles vivent dans l'eau.

La **COECILIE IBIARE**, *Cæcilia tentaculata*, est d'un brun bleuâtre, et a environ cent trente-cinq rides. On lui donne un pied de longueur sur un pouce de diamètre. Elle se trouve en Amérique.

La **COECILIE VISQUEUSE** est brune, avec une ligne blanche de chaque côté. Elle a trois cent cinquante rides, et est visqueuse. Elle se trouve dans l'Inde et en Amérique. (B.)

COËFFE, *Calyptra*. Membrane en forme d'éteignoir, qui recouvre la fructification des mousses, et qui tombe naturellement lorsque leurs semences sont arrivées à maturité. Voyez aux mots **PLANTE**, **MOUSSE** et **BOTANIQUE**. (B.)

COEG BENNOG. Nom gallois de la *sardine*, espèce de **CLUPÉE**. (DESM.)

COELACHNE. V. **CAELACHNE**. (LN.)

COELAT SAGU. Nom malais du **CYCAS** des Indes (*cycas circinalis*, L.). (LN.)

COELESTINE. Sulfate de strontiane de couleur *bleu-celeste*, trouvé d'abord à Frankstown en Pensylvanie. Werner lui a donné le nom de *cœlestine* (à cause de sa couleur). Il l'a appliqué depuis à toutes les variétés de *strontiane sulfatée*.

V. STRONTIANE SULFATÉE. (PAT.)

COELHO. Nom portugais du *lapin*. V. LIÈVRE. (DESM.)

COELIOXYDE, *Cœlioxyis*, Lat. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des mellifères, tribu des apiaires, très-voisins des *mégachiles* (V. ce mot), et dont ils diffèrent par leurs mandibules proportionnellement plus étroites et moins fortes, leur abdomen conique ou triangulaire, et dépourvu de brosse soyeuse, et l'écusson muni de deux épines ou de deux petites dents. Le premier article de leurs palpes maxillaires est sensiblement plus long que le second, tandis que les mêmes articles sont presque de la même longueur dans les *mégachiles*.

Les *cœlioxydes* n'ayant point d'instrument propre à la récolte du pollen des fleurs, déposent leurs œufs dans les nids des autres apiaires solitaires, et particulièrement de celles qui sont maçonnes; aussi les voit-on fréquemment voltiger autour de ces nids. Le dernier anneau de l'abdomen des femelles se prolonge en pointe, ce qui leur donne plus de facilité pour y introduire leurs œufs. L'abdomen des mâles est plus court, et terminé par plusieurs dentelures. Trompés par cette dissemblance, plusieurs naturalistes ont fait, des deux sexes, autant d'espèces distinctes. Ainsi, l'*abeille conique* (*conica*) de Linnæus, type du genre *cœlioxyde*, n'est que la femelle de celle qu'il a nommée *quadridentata*. Fabricius, malgré mes observations et celles de M. Kirby, n'a point corrigé cette erreur. Il place ces insectes avec ses *anthophores* ou nos *mégachiles*. Le dernier en a formé une coupe particulière dans son genre *apis*. Panzer les a réunis mal à propos aux *anthidies*, et s'est mépris pour les sexes.

La **CÆLIOXYDE CONIQUE**, Panz., *Faun. insect. Germ., fasc. 59, tab. 7*, fem., est longue d'environ six lignes, noire, très-punctuée, avec le devant de la tête garni d'un duvet soyeux, d'un gris jaunâtre; des poils courts, peu abondans, et grisâtres, sur le corselet; deux petites épines ou dents à son extrémité postérieure, et le bord postérieur des anneaux de l'abdomen, blanchâtre. Le bout de l'abdomen du mâle présente quatre dents, dont les intermédiaires fourchues; il se termine en une pointe assez longue, bivalve et très-pointue dans la femelle.

Elle est commune dans toute l'Europe. On y trouve aussi une autre espèce du même genre, mais beaucoup plus petite, l'*acanthure* d'Illiger, et dont Panzer a représenté le

mâle , sous le nom d'*apis quadridentata* (*ibid.* , 55-19). L'anthophore *tridentée* de Fabricius est aussi une *cælioxyde*, mais qui habite les Antilles. (L.)

COELI-ROSA (rosée du ciel). Nom donné par Linnæus à une jolie petite espèce d'AGROSTÈME (*agrostema cæli rosa*), qui croît naturellement en Orient et en Sicile. (LN.)

COELIT LAWAN. V. CULIBAN. (LN.)

COELOGENUS. Nom latin des mammifères du genre *paca*, établi par M. Frédéric Cuvier. (DESM.)

COELORACHIS. Espèce de graminées du genre ROTTBOLLE, qui croît à Tanna, île de la mer du Sud. (LN.)

COENDOU, *Coendus*, Lacép., Geoff.; *hystrix*, Linn., Erxl., Cuv., Illig. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, très-voisin de celui des PORC-ÉPICS, avec lequel la plupart des naturalistes le réunissent.

Les coendous ont, comme les porc-épics, deux fortes incisives plates en devant et terminées en biseau; une barre ou espace interdentaire entre ces incisives et les molaires, qui sont au nombre de quatre de chaque côté, tant en haut qu'en bas, tuberculeuses dans les jeunes individus, et à couronne plate présentant des linéamens ou des replis de l'émail plus ou moins marqués, plus ou moins compliqués dans les adultes. Ils ont le corps couvert de piquans roides, très durs et médiocrement allongés; leur museau est court et gros; leur langue recouverte de papilles cornées; leurs oreilles sont courtes et arrondies. Ils ont quatre doigts aux pieds de devant et cinq à ceux de derrière, tous munis d'ongles forts et crochus.

Ils diffèrent uniquement des porc-épics par leur queue, qui est longue, dépourvue de poils et de piquans à son extrémité, et préhensile.

Les coendous ont un grand cæcum, quatre mamelles pectorales, etc.

Ces animaux, au lieu de se creuser des tanières comme les porc-épics, se tiennent sur les arbres, où ils s'accrochent à l'aide de leur queue. Leur nourriture consiste principalement en fruits, feuilles et autres substances végétales. Les femelles ne font qu'un ou deux petits. Ils habitent seulement les contrées les plus chaudes de l'Amérique.

Première Espèce. — Le COENDOU proprement dit ou COUIX (*hystrix brachyura*), Linn., *Syst. nat.*, ed. 10; (*hystrix novæ Hispaniæ*) *aculeis apparentibus, caudâ brevi et crassâ*, Briss., *Quadr.* 127; le COENDOU, Buff., tome 12, pl. 54; le couix d'Azara, *Quadr. du Parag.*, tome 2, p. 105.

Le coendou proprement dit, *cuandu* des Brâsiliens, *hoitz-tlacuatzin* des Mexicains, (*sarigue épineux* d'Hernandez), ou *couiy* des Guaranis du Paraguay, a été confondu par le plus grand nombre des auteurs, avec l'espèce suivante, sous le nom commun de *lystrix prehensilis*. Cependant Brisson et Buffon en ont fait connoître les différences, et la description que d'Azara a donnée du *couiy* a levé tous les doutes à cet égard.

Selon cet auteur, le *couiy* a vingt pouces environ de longueur, et sa queue, qui n'en a que neuf, est extrêmement grosse et vigoureuse à sa base, et nue seulement dans les quatre derniers pouces de son extrémité. Les épines qui recouvrent les différentes parties du corps, sont jaunâtres dans leur première moitié, ensuite obscures et terminées aussi de jaunâtre; les poils sans épines qui garnissent les quatre jambes et toutes les parties inférieures de l'animal sont obscurs dans leur première moitié et bruns dans la seconde.

La tête ressemble à celle d'un porc-épic; les dents incisives sont jaunes; les yeux très-petits et peu saillans; le bout du museau rond; les moustaches grandes et nombreuses; les oreilles rondes et obtuses, entièrement couvertes par des épines courtes. Sur le chanfrein, sont des épines dures, aiguës; l'occiput en présente de plus longues; toutes celles qui recouvrent le dessus du dos ont deux pouces, mais elles ne sont pas aussi fortes que celles de la tête; sur les hanches et sur la queue il y a beaucoup d'épines, sans mélange de poil: ces épines sont longues d'un pouce, mais plus fortes, aiguës et droites; et parmi elles-mêmes, les unes sont transversales ou obliques, par rapport aux autres, et confusément disposées. Ces épines des hanches, ou les plus fortes, ne se voient que lorsque l'animal veut se défendre, parce qu'alors il élève les épines de l'épaule, et écarte celles des côtés du corps et de la queue.

Cette description, et la figure du coendou de Buffon, suffisent pour donner une idée exacte de cet animal, qui n'habite que l'Amérique méridionale. Il est rare au Paraguay, où d'Azara l'a observé. Il se tient sur les plus grands arbres, où il va avec beaucoup de tranquillité sur les plus petites branches et sur les troncs; il grimpe avec facilité à l'aide de ses pattes, et ne se sert de sa queue prenante que pour descendre. Lorsqu'il est à terre, sa démarche est lente. En général c'est un animal sédentaire et qui ne prend de mouvement que lorsqu'il a faim. Sa nourriture consiste en fruits, en feuilles et en fleurs de végétaux.

En captivité, il ne boit point et mange peu; il ne fait aucun cas de la chair qu'on lui présente, et aime à varier sa

nourriture. D'Azara en avoit un qui mangeoit avec des lices des morceaux de bois de saule et de la cire vierge. Cet animal se perchoit sur le bord d'un volet de fenêtre, en se fixant par ses pieds de derrière seulement, et courbant son corps en avant, avec les pattes de devant jointes en l'air; il restoit ainsi immobile des journées entières. Il soutenoit sa nourriture avec les pieds de devant, comme l'*agouti*, et se grattoit avec ses quatre pattes successivement, lorsque les puces le tourmentoient. Il paroît que les femelles font leurs petits dans la dernière saison de l'année; car d'Azara trouva, dans le corps d'une femelle qu'il ouvrit au mois de septembre, un seul petit couvert d'épines comme la mère, mais de couleur de paille.

Parmi les ennemis du coendou, il paroît qu'on doit compter le jaguar; et ce qui le fait présumer, c'est que les excréments de cette grande espèce de chat sont quelquefois remplis de piquans, qui sortent tels qu'ils sont entrés et sans la moindre altération.

Buffon, en parlant du coëndou, rapporté, d'après les voyageurs, qu'on en distingue deux espèces, une grande et une petite, dont il ne donne point les caractères distinctifs, et qui ne sont peut-être que celles que nous distinguons dans cet article. Il dit que ces animaux sont plutôt carnassiers que frugivores, ce qui est en contradiction avec les observations de d'Azara; et il ajoute qu'ils cherchent à surprendre les oiseaux, les petits animaux et les volailles; ce qui n'est pas certain, puisque Hernandez assure que l'*hoitztlacuatzin* ne se nourrit que de fruits. Tout doit porter, au contraire, à faire penser que le coendou vit seulement de matières végétales, puisque son cœcum est aussi développé que celui des lapins et autres rongeurs tout-à-fait herbivores, et que ses dents molaires sont à couronne plate comme celles de ces animaux.

Il paroît que la vraie patrie du coendou proprement dit est le Brésil, le Paraguay et le Mexique.

Seconde Espèce. La COENDOU A LONGUE QUEUE (*hystrix prehensilis*), Linn.

Le coendou à longue queue, Buffon, tome 7, pl. .
Grand porc-épic d'Amérique (Brisson, *hystrix caudâ longissimâ, tenui medietate extremâ aculeorum experte. Ouricocacheiro* des habitans de la Louisiane.

Celui-ci est le plus commun dans les collections de Paris, où il est généralement regardé comme étant le coendou proprement dit. Cependant il est plus grand que cet animal, puisque la longueur de son corps est de vingt-quatre pouces environ. Sa queue est surtout plus longue, puisqu'elle a un

peu plus de dix-sept pouces : elle est assez mince à la base ; va en diminuant , et finit en pointe. Il n'y a sur cette queue d'autres piquans que ceux de l'extrémité du tronc , qui s'étendent jusqu'à son milieu ; elle est noirâtre et couverte d'écaillés depuis ce milieu jusqu'à son extrémité , et le dessous de cette même queue , depuis la base jusqu'au milieu , c'est-à-dire jusqu'à l'endroit où s'étendent les piquans , est couvert de petits poils d'un brun clair ; le reste (la partie préhensile) est garni d'écaillés en dessous comme en dessus.

Les oreilles nues et sans poil ont quelques piquans sur les bords ; les poils des moustaches sont noirs et très-longs ; le dos et les flancs sont couverts de piquans , dont la base et la pointe sont blanches , avec un anneau noir dans le milieu ; les plus grands , sur le dos , ont au plus deux pouces huit lignes ; ceux des jambes de devant ont un pouce et demi , et ceux des jambes de derrière , six lignes seulement.

Cette espèce paroît habiter le Brésil , la Guyane , le Mexique , la Louisiane et les contrées les plus méridionales du Canada. Il y a sans doute des pays où elle se trouve avec la précédente ; mais il paroît qu'elle se porte plus vers le nord du nouveau continent , tandis que l'autre se tient plus au midi. Ainsi , vraisemblablement le coendou à queue courte ne se trouve point au Canada , tandis que celui à longue queue n'habite point le Paraguay.

La chair du coendou est bonne à manger , surtout bouillie , selon Dampier. (DESM.)

COENDOU AMÉRICAIN de Lacépède. C'est le COENDOU proprement dit , ou *couï*. (DESM.)

COENDUS. Voyez COENDOU. (DESM.)

COENOMYIE, *Cœnomyia*, Lat. Genre d'insectes de l'ordre des diptères , famille des tanystomes , et qui a pour caractères : antennes de trois pièces , dont la dernière plus longue , conique , à huit anneaux ou petits articles ; trompe saillante , courte , terminée par deux grandes lèvres , renfermant un suçoir de quatre soies ; palpes extérieurs ; ailes couchées sur le corps ; écusson à deux épines.

Les *cœnomyies* , que Fabricius désigne sous le nom de *sicus* , donné par Scopoli à des diptères très-différens , ont des rapports avec les stratiomes et les taons , mais surtout avec les premiers , dont ils ne diffèrent essentiellement que par la composition de leur suçoir. Elles ont le corps ovale-oblong , et simplement pubescent ; la tête est plus basse et un peu plus étroite que le corselet , presque hémisphérique , et occupée , en grande partie , dans les mâles , par deux yeux à facettes ; elle offre , en outre , trois petits yeux lisses situés sur son sommet ; deux antennes courtes , très-rapprochées à leur

base, arquées et terminées en une pointe simple ou sans soie; une trompe membraneuse, saillante, à tige courte, avec deux grandes lèvres et deux palpes, relevés, aussi longs qu'elle, et de figure conique. Le corselet est élevé et son écusson est muni, à son extrémité, de deux pointes assez fortes. Les ailes sont couchées horizontalement sur le corps, et, par la disposition de leurs aréoles, se rapprochent plus de celles des taons que de celles des stratiomes; mais leurs balanciers sont découverts, comme ceux des derniers. Les pieds sont assez forts, avec deux crochets et trois pelotes au bout des tarsi. Les métamorphoses de ces diptères n'ont pas encore été observées.

M. Meigen, qui a fait une étude particulière des insectes européens de cet ordre, mentionne deux espèces de *sicus* : le FERRUGINEUX, *ferrugineus*, Schæff., *Icon. insect. ratisb.*, tab. 110, fig. 4, 5; il est roussâtre, avec l'écusson bidenté et des taches blanchâtres sur les côtés de l'abdomen; cette dernière partie du corps est noirâtre dans le mâle, et Fabricius fait de cet individu une espèce propre, sous le nom d'ERRANTE (*sicus errans*); 2.^o l'UNICOLOR, *unicolor*, Panz., *Faun. insect. Germ.*, fasc. 9, tab. 20; cette espèce n'a point de taches sur l'abdomen, et n'est probablement qu'une variété du *sicus bicolor* de Fabricius; elle répand une forte odeur de mélilot. Je n'ai jamais rencontré ces insectes aux environs de Paris et dans la France méridionale; mais ils ne sont pas rares dans le département du Calvados, d'après les observations de MM. de Basoche et de Brébisson. (L.)

COENOPTÈRE, *Cœnopteris*. Genre de plantes de la cryptogamie, et de la famille des FOUGÈRES, établi par Bergius, et adopté par Smith, qui l'a figuré pl. 50 de ses *Icones*. Ses caractères sont d'avoir la fructification disposée en lignes courtes, solitaires, presque marginales, unilatérales et sail-lantes, et les follicules entourées d'un anneau élastique.

La plante sur laquelle ce genre a été établi a les feuilles bipinnées, et est remarquable en ce que l'extrémité supérieure de ces feuilles cherche la terre, prend racine, et donne naissance à un nouveau pied, qui se sépare de l'ancien par le desséchement de la feuille. C'est à la Dominique qu'on trouve cette plante qui fait aujourd'hui partie des MYRIOTHÈQUES.

Swartz a employé le même nom pour désigner les DARÉES de Jussieu. (B.)

COENTRO et CORIANDRO. Noms portugais de la CORIANDRE cultivée. (LN.)

COËNURE, *Cœnurus*. Genre établi pour placer l'HYDATIDE CÉRÉBRALE, qui vit dans le cerveau des moutons, et cause le tournis. C'est une vésicule remplie de lympe, au-tour de laquelle sont fixés, de manière à ne faire qu'un seul

animal, vivant d'une vie commune, des petits vers susceptibles de contraction et même de rétraction dans l'intérieur.
 V. HYDATIDE et CÉNURE. (B.)

COERANDJE. Nom javan du DIALI DES INDES, *Dialium indicum*. (LN.)

COEREBA (GUIRA). C'est, dans Marcgrave, le nom brésilien du GUIT-GUIT NOIR et BLEU. (V.)

COERI ULOSEN. Nom donné, par les Tartares Kal-moucks, au PEUPLIER NOIR (*Populus nigra*, Linn.). (LN.)

COESCOES ou CUSOS. C'est, selon Valentyn, le nom du PHALANGER, à Amboine. Ce nom a été employé par M. de Lacépède, pour désigner le genre entier des PHALANGERS. (DESM.)

COESDOES, qu'on prononce COUDOUS, est le nom d'un mammifère ruminant du genre des ANTILOPES, et que Buffon a désigné sous le nom impropre de CONDOMA. (DESM.)

COESIOMORE. V. CÆSIOMORE. (DESM.)

COESION. V. CÆSION. (DESM.)

COEUR. Il n'est, dans les animaux, aucun organe à qui l'on ait donné autant d'importance qu'au cœur. C'est là qu'on a placé le foyer de la vie, et même l'âme ou l'esprit qui anime les créatures vivantes. Chez les hommes, on l'a regardé comme le siège de tous les sentimens moraux et le centre de toutes les passions. Chez tous les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles, les poissons, il a paru être le fondement de l'existence, l'organe primitif dont tous les autres dépendent, et le dernier qui perd la vie. Cette haute prérogative qu'on lui a depuis long-temps accordée, existe-t-elle en effet? Nous allons l'examiner.

Premièrement, le cœur est un organe exclusif aux animaux, mais qui ne se trouve pas dans tous. Ainsi les animalcules microscopiques (1), les zoophytes, comme les éponges, gorgones, isis, antipathes, madrépores, millépores, tubipores, cellépores, etc.; les coraux, corallines, pennatules, enfin les nombreux polypes d'eau douce (*hydræ*); les animaux marins, connus sous le nom de méduses ou orties de mer, holoturies, actinies, qui ont tous une organisation circulaire et rayonnante, qui leur a mérité le nom générique de radiaires; les oursins, les étoiles de mer, radiaires testacés; tous ces animaux, dis-je, n'ont aucun organe qu'on puisse appeler

(1) Tels sont les *monades*, *protées*, *enchelides*, *vibrio*, *cyclides*, *paramécies*, *cercires*, *leucophres*, etc. Aucun de ces animalcules n'est pourvu d'un cœur. Ce que des observateurs ont pris pour un cœur dans les *corticelles*, les *rotifères* et autres animalcules, n'est que leur estomac, comme on s'en est bien assuré depuis. Voyez Muller *infusoria*, *præfat.*, etc.

cœur. On n'observe aucune véritable circulation chez eux ; ils n'ont pas de sang, mais une liqueur lymphatique qui s'insinue dans toutes leurs parties, et qui ne paroît rien autre que l'eau dans laquelle vivent ces animaux. On a pensé qu'ils ne se nourrissoient que par imbibition ; mais cette manière de concevoir un acte de la vie, ne peut convenir qu'à des corps bruts ; car il est nécessaire que le principe vital réagisse sur les substances alimentaires et les liqueurs qui les charrient dans le corps animal pour les assimiler.

Après ces animaux, les derniers de l'échelle des êtres, et cependant les plus féconds, viennent les vers ou les annélides qui n'ont pas de véritable cœur. Un long tube susceptible de contractions successives dans son étendue et de dilatations dans des temps inégaux, est le seul organe qui remplisse quelque fonction analogue à celle du cœur. Ce n'est cependant pas un vrai cœur, et il n'y a pas de circulation bien complète, quoique ce vaisseau contienne une liqueur.

Tels sont les vers de terre, sang-sues, dragonneaux, etc. ; mais il est d'autres annélides plus compliqués que l'on peut nommer helminthides, les tubicoles, amphitrites, etc., qui ont un double système de vaisseaux circulatoires, l'artériel et le veineux, mais sans cœur musculaire.

Les insectes vrais ont à peu près la même organisation intérieure que les précédens ou les vers, c'est-à-dire, qu'ils n'ont pas un cœur, mais un vaisseau qui semble en tenir lieu. Ainsi, c'est un organe long et grêle dans la chenille, la scolopendre, l'éphémère. Dans le papillon, c'est une sorte de vaisseau noueux ou inégal, selon Malpighi, Swammerdam et Lyonnet.

Dans les crustacés, tels que les écrevisses, crabes, langoustes, etc., que des naturalistes avaient rangé parmi les insectes, mais qui font une classe à part, on trouve un véritable cœur, c'est-à-dire, un muscle creux et contractile qui reçoit le sang et qui le refoule dans les vaisseaux. Il en doit être de même des cirrhipèdes, animaux vivant dans les conques anatifères et les balanites. Il est remarquable qu'où le cœur commence dans le règne animal, on aperçoit aussi le foie ou un organe qui en tient lieu, et un mode plus parfait de respiration ; car tous les êtres qui ont un cœur respirent, soit par des poumons, soit par des branchies, c'est-à-dire, des feuillets ou des lamelles qui reçoivent l'influence de l'air sur leurs faces nombreuses. Cette observation devient plus sensible dans les mollusques, comme les sèches, les limaces, et les coquillages univalves, tels que l'escargot, le buccin, les cornets, les pucelages ou porcelaines ; et les coquillages bivalves, comme la moule, l'huître, le peigne, la vénus, les tarets et les térébra-

tules, etc. Le cœur est singulièrement placé dans plusieurs bivalves; il est traversé par l'anús dans les moules, etc.

Le cœur des sèches est partagé en trois portions séparées; mais chez les autres mollusques il est unique, et n'a qu'une seule oreillette et un ventricule, selon Lister, Willis et M. Cuvier.

Celui des poissons, quoique plus parfait que celui des précédens, n'a cependant qu'une oreillette et un ventricule; mais le bulbe de l'artère qui en sort est renflé, et sert d'une seconde oreillette pour pousser le sang dans les branchies qu'on appelle vulgairement les *ouïes*. En outre, l'aorte qui reçoit le sang de retour des branchies, se contracte comme un second cœur pour envoyer le sang à tout le corps.

Dans les reptiles, c'est-à-dire, les quadrupèdes ovipares et les serpens, le cœur a diverses conformations, cependant il n'a qu'un ventricule; mais l'oreillette est tantôt double, comme dans les tortues, les lézards, surtout chez le crocodile, le caméléon et dans les grenouilles; tantôt simple, comme parmi les serpens. Ainsi, les anciennes divisions des animaux établies sur la forme du cœur et sur le nombre des oreillettes, ne sont pas exactes et fondées sur la nature.

Le cœur des oiseaux, des cétacés et des quadrupèdes vivipares, est pourvu de deux oreillettes et de deux cavités comme celui de l'homme: tous ces êtres ont un système de respiration plus vaste et plus parfait que celui de tous les autres animaux; c'est pourquoi leur degré de chaleur est plus considérable, et on les appelle des *animaux à sang chaud*, car tous les autres sont plus ou moins froids, et surpassent de très-peu le degré de la température atmosphérique. Nous en exposerons la raison à l'article RESPIRATION.

Chez les animaux à sang chaud, une grande quantité de cette liqueur est mise en contact avec l'air dans le poumon, et en revient dans le cœur du côté gauche ou du ventricule aortique, pour être distribuée par tout le corps, au moyen des artères qui s'y ramifient; les veines ramènent ce sang dans le cœur du côté droit ou ventricule pulmonaire, avec les altérations qu'il a subies dans son cours et le mélange du chyle. Nous examinons cet objet à l'article de la CIRCULATION, auquel on peut recourir.

Le cœur n'est un organe essentiel à la vie que dans quelques classes du règne animal, puisque les autres existent bien sans lui: on a même vu des poissons, des grenouilles, des serpens subsister pendant plusieurs jours après que leur cœur avoit été arraché de leurs entrailles. Les pulsations du cœur, c'est-à-dire, ses mouvemens de systole et de diastole,

sont plus ou moins prompts dans les diverses classes d'animaux ; ils sont lents et inégaux chez les reptiles , très-rapides chez les oiseaux, parce que ceux-ci respirent beaucoup d'air, et les précédens, très-peu. Le cœur n'est pas le seul agent de la circulation du sang, car les artères sont pourvues d'une force oscillatoire et contractile , qui aide à refouler le sang dans les plus petits canaux ; cette même force ne paroît pas exister dans les veines , quoiqu'elles ramènent le sang au centre commun de la circulation.

On voit très-peu de nerfs dans le cœur, de sorte que la cause de son action paroît être une irritabilité , une activité qui lui est propre , et dont la cause n'est point soumise à notre volonté, puisque nous ne pouvons ni arrêter ni augmenter par elle seule l'action du cœur. Behrends a même soutenu que le cœur ne recevoit aucun nerf ; mais le célèbre Scarpa a fait voir que cet organe en recevoit surtout des rameaux de la huitième paire ou pneumo-gastrique , et Legallois a démontré que les nerfs spinaux influoient aussi sur ses contractions et son irritabilité.

D'ailleurs , cette activité propre semble assez visible dans le cœur des animaux à sang froid, tel que celui des reptiles et des poissons, qui se contracte encore long-temps après avoir été arraché du corps de l'animal. Celui d'un saumon battoit vingt-quatre heures après sa séparation ; celui de la tortue se contracte après trente heures : on a vu celui d'une vipère se mouvoir encore après cinquante heures, suivant Fabricius de Hilden. Il en est à peu près de même pour le cœur des escargots, d'après l'expérience de Lister.

Les anciens avoient imaginé que cet organe étoit le réservoir d'un feu inné, idée suivie aussi par Descartes. Sylvius de le Boë prétendit expliquer l'action du cœur par je ne sais quelle effervescence ; Stahl y plaça une sorte d'âme, etc.

Toutes les affections morales dont nous plaçons la cause dans le cœur, n'y existent pas réellement, puisque cet organe est peu sensible par lui-même ; mais ces passions portent leur affection sur ce muscle ; c'est ainsi que, dans la colère, le cœur bat avec une extrême violence, il palpite dans l'amour, il se ralentit dans la crainte, etc. Mais les sensations de douleur ou de plaisir, les émotions, les frissonnemens que nous éprouvons dans les entrailles, et qui se disséminent au loin dans l'économie animale, attaquent principalement le système nerveux du nerf grand-sympathique qui parcourt le bas-ventre et communique des rameaux au cœur. Les mouvemens extraordinaires de cet organe dans les passions, viennent ainsi des nerfs abdominaux, et surtout du plexus semi-lunaire ou opisto-gastrique , placé derrière l'estomac vers le

cardia, où nous ressentons les plus fortes secousses des passions. *V.* l'article SENSIBILITÉ à ce sujet. (VIREY.)

COEUR. Dargenville et autres conchyliologistes français donnent ce nom à une famille de coquillages bivalves, dont la forme approche de celle qu'on est convenu de donner au cœur; et comme cette forme convient à des coquilles fort différentes les unes des autres par les caractères de leur charnière, il se trouve des *cœurs* dans plusieurs genres, tels que ceux **CARDITE**, **BUCARDE**, **ARCHE**, **HYPPOPE**, **VÉNUS**, etc.

Il y a beaucoup de coquilles qui portent, chez les marchands, des noms qui commencent par celui de cœur. On n'en détaillera ici que quelques-uns, attendu que le plus grand nombre se rapportent aux genres précités. (B.)

COEUR DE BOEUF. Fruit de deux espèces de **COROSOLIERS**. (B.)

COEUR DE LA JAMAÏQUE, *Arca senilis*, L. Espèce de **COQUILLE BIVALVE**. *V.* **ARCHE**. (LN.)

COEUR DE SAINT THOMAS. Semence de l'**ACACIE GRIMPANTE**. (B.)

COEUR DES INDES, *Arca fusca*. Espèce de coquille du genre des **ARCHES**. (LN.)

COEUR DES INDES. C'est le fruit du **CORINDE**. (B.)

COEUR EN ARCHE, *Arca antiquata*, L. Nom marchand d'une coquille, appelée encore **CŒUR EN CARÈNE**. (LN.)

COEUR EN CARÈNE. C'est l'**ARCHE DE NOÉ**. (DESM.)

COEUR MARIN, de Davila. C'est un oursin du genre **SPATANGUE**, *Echinus purpureus*, Linn. (DESM.)

COFARE. Nom donné, par Adanson, au **MUREX COMMUN**, de Linn. *V.* **ROCHER**. (B.)

COFER de Loesling. C'est le **SYMPLOGOS DE LA MARTINIQUE**. (LN.)

COFFEA. Nom latin du genre **CAFÉ**. Il tire son origine du mot arabe **COFFÉ**. (LN.)

COFFRE. Poissons du genre **OSTRACION**. (B.)

COFFRE. (*Vénerie*). Ce qui reste du *cerf*, du *daim* et du *chevreuil*, après qu'on en a enlevé les membres. (S.)

COFFERSHELL. Nom anglais de la **NASSE ARCU-LAIRE**. (DESM.)

COFRE. En espagnol et en portugais, c'est le nom de la **NASSE ARCU-LAIRE**. (DESM.)

- COG.** Un des noms savoyards du **COQ**. (v.)
- COG.** Le **COUCOU** porte ce nom en Norwége. (DESM.)
- COGGYRIA**, de Pline. V. **COCCYGRIA**. (LN.)
- COGOGO.** Nom imposé par M. de Azara à une **F'AUVETTE** du Paraguay. V. ce mot. (v.)
- COGOMBRO.** Nom espagnol des **CONCOMBRES**. (LN.)
- COGSRAN.** L'un des noms gallois du **CHOUCAS**, espèce de **CORBEAU**. (DESM.)
- COGUJADA MARINA.** Nom espagnol du **BLENNIE COQUILLADE**. (DESM.)
- COHINE.** Espèce du genre **CALEBASSIER**. (B.)
- COHOMBRILLO.** En espagnol, c'est le nom du *Momordica elaterium* ou **CONCOMBRE SAUVAGE**. Voy. **MOMORDIQUE**. (LN.)
- COHOMBRO** et **PEPINO.** Noms espagnols du **CONCOMBRE**, *Cucumis sativus*, L. (LN.)
- COIATA.** V. **COAITA** et **ATÈLES**. (DESM.)
- COICLINAT.** Nom qu'on donne, en Cornouailles, à une espèce d'**ANGÉLIQUE**, *Angelica archangelica*. (LN.)
- COIFFE DE CAMBRAI.** C'est l'un des noms marchands de l'**ARGONAUTE POPYRACÉ**. (DESM.)
- COIFFE JAUNE.** Nom généralisé par Buffon à des **CAROUGES** et à des **TROUPIALES**. (v.)
- COIFFE NOIRE.** V. **NÉMOSIE**. (v.)
- COIGNASSIER** ou **COIGNIER**, *Cydonia*, Juss.; *Pyrus cydonia*, Linn. (*icosandrie pentagynie*). Petit arbre de la famille des rosacées, qui souvent n'est pas plus haut qu'un arbrisseau, et que l'on met au rang des arbres fruitiers. Il donne son nom à un genre qui se rapproche beaucoup de celui des **POIRIERS**. Ses fleurs sont solitaires, presque sessiles et disposées en rose. Elles viennent aux extrémités des rameaux. Chacune d'elles est composée d'un calice à cinq divisions grandes et dentées, d'une corolle à cinq pétales, d'environ vingt étamines, et de cinq styles distincts, velus à leur base, terminés par autant de stigmates. Son fruit, qu'on appelle *coing*, est une espèce de pomme ou de poire assez grosse, dont la peau est cotonneuse et d'une belle couleur jaune, et dont la chair est un peu acide et odorante. Il est divisé intérieurement en cinq loges qui renferment plusieurs semences dures et calleuses.
- Le *coignassier commun* est un arbre moyen, qui croît naturellement dans le Midi de l'Europe. Il a un tronc souvent

tortueux et noueux , qui est revêtu d'une écorce épaisse , cendrée en dehors , et rougeâtre en dedans. Son bois est jaunâtre et assez dur , ses feuilles sont pétiolées , simples , très-entières , couvertes d'un duvet fin , et blanchâtres en dessous. Son fruit a une odeur forte , et une saveur mêlée d'âpreté et d'acidité. Cet arbre fleurit au mois de mai. Le *coignassier de Portugal* en est une variété plus grande dans toutes ses parties , et préférable à cultiver , mais qui demande un meilleur terrain. Il porte des fruits oblongs ou arrondis , plus ou moins gros , plus ou moins parfumés , selon l'espèce de terrain qui les a produits. Dans un sol riche et humide , ces fruits ont plus de volume , mais ils sont aqueux et inodores ; ils sont plus petits , mais aromatiques , dans un terrain rocailleux et sec. Ainsi , en élevant cet arbre , suivez l'indication de la nature.

Cet arbre sert communément à tous les jardiniers de sujet pour greffer plusieurs espèces de poiriers , surtout ceux d'été et à poires fondantes. Ce ne sont pas seulement les rejetons nombreux que fournissent ses souches , qui ont porté les pépiniéristes à lui donner à cet égard la préférence sur les poiriers sauvageons ; ils y ont été déterminés aussi par d'autres raisons. Les poiriers greffés sur *coignassier* poussent moins de bois que les autres , s'élèvent moins haut , sont plus aisément contenus en espalier , donnent enfin du fruit plus promptement ; et , comme on aime à jouir , l'impatience des acheteurs d'un côté , et de l'autre l'intérêt des vendeurs , tout a concouru à faire adopter cette espèce de greffe qui réunit plusieurs avantages , il est vrai , mais qui pourtant n'est pas sans inconvéniens. Le plus grand de tous est d'avoir des arbres qui durent moins que ceux greffés sur franc ; ils sont aussi moins vigoureux et moins élevés ; et leur disproportion avec ceux-ci , en hauteur et en force , est souvent contraire à leurs progrès ou à leur renouvellement ; elle offre en même temps , dans les vergers ou espaliers , une inégalité désagréable à la vue. D'ailleurs les poires d'hiver réussissent mal par cette greffe , et sont plus sujettes à se crevasser.

On peut multiplier le *coignassier* de plusieurs manières ; il faut choisir. La voie du semis est négligée comme trop longue : restent les marcottes et les boutures. Ces deux moyens sont bons ; en employant l'un ou l'autre , on se procure d'excellents sujets pour les pépinières. Les marcottes peuvent être faites en tout temps , mais mieux en hiver. On les transplante l'hiver suivant. On plante les boutures au commencement du printemps , à demeure ou en pépinière ; et quand elles sont assez fortes , on les greffe en écusson ou à œil dormant. On greffe aussi le *coignassier* sur le poi-

rier. Si on a la patience de semer, on doit préférer la graine du *coing de Portugal*. Ce coing est le plus estimé; la chair du fruit est plus tendre, plus parfumée, moins graveleuse que celle du coing ordinaire. Elle prend une belle couleur pourpre quand elle est cuite. C'est le meilleur des coings pour les marmelades et les confitures.

On taille peu ces arbres; il suffit de supprimer les branches gourmandes et les bourgeons qui se croisent, afin que leur tête ne soit pas trop garnie de bois, ce qui est contraire à toutes les espèces d'arbres fruitiers.

Le fruit du coing est astringent, et ses semences sont très-mucilagineuses. Il n'est pas bon cru, mais on le mange cuit, en compote, en gelée: on en fait une liqueur, du vin et un sirop.

Depuis quelque temps, on cultive en pleine terre dans les jardins de Paris, un coignassier venant de la Chine, dont les feuilles sont très-ovales serrées, les fleurs rouges et le fruit très-gros. C'est un arbre très-élégant, mais dont le fruit est inférieur à celui dont il vient d'être question. Thouin en a donné une description très-détaillée et une très-belle figure dans les Annales du Muséum. On le cultive positivement comme le précédent. (D.)

COIGNIER. Nom altéré du COIGNASSIER. (B.)

COILANTHA, Renaume. C'est la GENTIANE POURPRE, *G. purpurea*, L. (LN.)

COILOTAPALUS. Nom donné par Brown (*Hist. jam.*), au BOIS TROMPETTE (*Cecropia peltata*, L.), qui est le *yaruma* d'Oviedo, et que Læffling nomma le premier *cecropia*, nom qui est devenu celui d'un genre de la famille des orties, comprenant trois espèces. V. COULEKIN. Adanson appeloit ce genre *ambaiba*, du nom donné par Marcgrave à une autre espèce. (LN.)

COILOPHYLLUM. Morison décrit, sous ce nom, dans son Histoire des plantes, deux espèces de SARRACÈNE; ce sont les *sarracenia flava* et *sar. purpurea*, L. (LN.)

COIN. Les fauconniers appellent *coin* les plumes latérales de la queue des oiseaux de proie; l'on dit les *deux premières*, les *deux secondes* de chaque *coin*; les deux penes intermédiaires prennent le nom de *couvertes*. (S.)

COINBHILE. Nom gallois du BOIS-PUNAIS ou CORNOUILLER SANGUIN, *Cornus sanguinea*, L. (LN.)

COING. C'est le fruit du COIGNASSIER. V. ce mot. (LN.)

COING DE MER, *Cotonia marina* des Italiens. C'est une espèce d'ALCYON, *Alcyonium cydonium*. (DESM.)

COINS, *Crocs* ou *Crochets*. On donne ces divers noms aux dents canines des quadrupèdes. (DESM.)

COIPATLIS. Nom mexicain d'une plante mentionnée par Hernandez, et qui paroît avoir beaucoup de rapport avec une espèce de syngénèse qui croît à la Jamaïque, dont la tige un peu velue s'élève à six ou sept pieds, et est garnie de feuilles velues et ovales. C'est la **SANTOLINE**, n.º 3, de Brown. (*Hist. Jam.*) (LN.)

COIPOU ou **COYPU**. Grande espèce de rat de l'Amérique Meridionale, qui fait partie du genre **HYDROMYS** de M. Geoffroy. *V.* ce mot. (DESM.)

COIRCE. L'un des noms de l'**AVOINE** dans le pays de Galles. (LN.)

COIREAMAN. Nom de la **CORIANDRE**, cultivée dans quelques endroits de l'Angleterre. (LN.)

COIRUOHO. En Finlande, c'est l'**ABSINTHE**. (LN.)

COITE (*Dioscoride*). Synonyme du mot **CICUTA**. *V.* **CAPTASYXIS**. (LN.)

COIWU ou **KOIWU**. Nom du **BOULEAU** (*Betula alba*, L.) en Finlande. (LN.)

COIX. Nom latin du genre **LARMIER**. C'étoit chez les anciens celui d'un **PALMIER**. (LN.)

COJA METL. *V.* **PÉCARI**. (DESM.)

COJUMERO. Nom du **LAMANTIN**, à la Guyane espagnole. (DESM.)

COL. Les habitans des Alpes donnent ce nom aux passages que la nature a ouverts entre les sommets des montagnes qui forment la partie centrale d'une grande chaîne. Ce sont ces mêmes passages qui sont appelés *ports* dans les Pyrénées.

Le célèbre Saussure fait sur les cols des Alpes une remarque générale qui me paroît avoir besoin d'explication. Il dit (§ 681) que presque toujours dans ces cols, la route passe sur les tranches ou sommités de couches d'ardoises verticales; et il ajoute que ces ardoises se trouvent placées entre les montagnes *primitives* et les montagnes *secondaires*. Sur quoi il est important d'observer que lorsqu'il tenoit ce langage, il étoit prévenu, d'après l'opinion de Buffon, que toute pierre calcaire étoit secondaire. Mais la description qu'il donne lui-même de ces pierres calcaires, dont les couches sont presque verticales et alternent avec des couches de schistes quarzeux et micacés, ne laisse pas douter un instant que ces couches calcaires ne soient elles-mêmes primitives; c'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue en lisant la première moitié des *Voyages* de cet illustre observateur; car dans la seconde, il

reconnoît très-bien que ces sortes de couches calcaires sont véritablement primitives (ou de transition).

Quant à la circonstance relative aux ardoises qui se trouvent constamment dans ces hauts passages, la raison en est fort simple, car ces cois n'existent que parce qu'il y avoit là des ardoises.

Lorsqu'il s'est trouvé, comme cela se voit fréquemment, un assemblage de couches schisteuses ou ardoises primitives à peu près verticales, appuyées d'un côté contre les couches granitoïdes du noyau de la montagne, et flanquées de l'autre par des couches de calcaire primitif, les eaux qui descendoient du sommet granitique, ont trouvé beaucoup de facilité à s'infiltrer dans les couches feuilletées du schiste, et à opérer successivement sa destruction; tandis que les roches granitoïdes et les bancs calcaires leur offroient beaucoup plus de résistance.

Il devoit donc arriver à la longue, que ces deux espèces de roches formassent à droite et à gauche une saillie au-dessus de ces ardoises, que les eaux et les autres agens extérieurs attaquoient avec plus de facilité.

Ainsi, quoique dans le principe ces ardoises s'élevassent presque aussi haut que les couches granitoïdes, et plus haut que les couches calcaires, elles se trouvent aujourd'hui beaucoup plus basses que les unes et les autres; mais c'est par la seule raison qu'elles ont été plus échanrées par la main du temps. (PAT.)

Nous ajoutons ici, d'après l'*Annuaire* du Bureau des longitudes, les hauteurs auxquelles s'élèvent au-dessus du niveau de la mer, les points culminans des principaux passages des Alpes, qui conduisent d'Allemagne, de Suisse et de France en Italie; ainsi que ceux par lesquels on va de France en Espagne.

Passages des Alpes.

	mètres.
Passage du Mont-Cervin	3,410
— de Fura	2,530
— du Col de Seigne	2,461
— du grand Saint-Bernard	2,428
— du Col Ferret	2,321
— du petit Saint-Bernard	2,192
— du Saint-Gothard	2,075
— du Mont-Cenis	2,066
— du Simplon	2,005
— du Splügen	1,925

	mètres.
— de la Poste du Mont-Cenis	1,906
— du Col de Tende	1,795
— des Taures de Rastadt	1,559
— du Brenner	1,420

Passages des Pyrénées.

Port de Pinède	2,516
— de Gavarnie	2,333
— de Cavarère	2,259
Passage de Tourmalet	2,194

(LUC.)

COLA. On appelle ainsi l'ALOSE. (B.)

COLA ANCHA. Nom espagnol d'un Serpent à large queue, ou PLATURE. (DESM.)

COLARIS. C'est, dans le Règne animal, le nom de la division des ROLLES. (V.)

COLAS. Nom que l'on donne au CORBEAU, parce qu'il apprend facilement à prononcer ce mot. (V.)

COLASPE, *Colaspis*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des cycliques.

Les antennes des *colaspes* sont insérées au-devant des yeux, ce qui distingue ces insectes, soit des *galéruques* et des *altises*, soit des *criocères*, des *hispes* et des *cassides*. Elles se terminent par quatre à cinq articles plus allongés que les précédents et d'une forme un peu différente, de même que dans les *eumolpes*; mais leurs palpes sont filiformes avec le dernier article presque conique. Leur corps est plus court et plus arrondi, ce qui les rapproche des *chrysomèles*. Mais les antennes de ces derniers coléoptères sont plus courtes et grenues; leur tête est avancée et non presque verticale comme celles des *eumolpes* et des *colaspes*; l'extrémité de leurs mandibules est obtuse ou peu avancée en pointe, tandis qu'elles se terminent par une forte dent dans les deux genres précédents, et dans quelques autres analogues.

Les *colaspes* se trouvent plus particulièrement en Amérique, et doivent avoir les habitudes des autres insectes de la même famille.

COLASPE FLAVICORNE, *Colaspis flavicornis*, Fab. Oliv., *Col.*, tom. 5, pag. 881, pl. 1, fig. 1, 5, a. b., de grandeur moyenne; verte; antennes et pattes jaunes; élytres sillonnées, avec des rangées de points dans les sillons. A Cayenne.

COLASPE TRÈS-NOIRE, *Colaspis atra*, Oliv., *ibid.*, pag. 887, pl. 2, fig. 22; *Colaspis barbara*, Fab.; ovale; très-noire,

pointillée, avec la base des antennes fauve. Dans les départemens méridionaux de la France et en Barbarie. (L.)

COLASSO Nom brame d'une espèce de BARRELIÈRE qui croît dans l'Inde, et que les Malabares appellent COLETTA VEETLA, *Barleria prionitis*, L. (LN.)

COLGANAUTHLI. C'est, dans Fernandez, le nom de la SARCELLE ROUSSE À LONGUE QUEUE femelle. V. SARCELLE. (V.)

COLGANAUHTLICIOUHT. Espèce de CANARD du Mexique. (S.)

COLCHICACÉES. Famille de plantes établie par Decandolle. Elle ne diffère pas de celle des MELANTHACÉES de R. Brown. (B.)

COLCHICON, *Colchicum*, Dioscoride, Pline. Plante qui croissoit abondamment en Colchide. Ses propriétés ont de l'analogie avec celles du colchique commun ou tue-chien, ce qui fait que beaucoup d'auteurs n'ont pas balancé à voir dans le *colchicum* des anciens, notre COLCHIQUE. V. ce mot. Avant Linnæus, les botanistes confondoient avec les colchiques le bulbocode printanier, l'*ammarylide d'automne* et la *mérendère*. (LN.)

COLCHIQUE, *Colchicum*, Linn. (*hexandrie trigynie*). Genre de plantes de la famille des COLCHICACÉES de Decandolle, et dans lequel les fleurs, qui ont l'aspect de celles du safran, sont dépourvues de calice; la corolle est monopétale et en cloche; elle a le limbe profondément divisé en six segmens égaux, ovales, lancéolés, et un très-long tube qui part immédiatement de la racine; au sommet à peu près de ce tube sont insérées six étamines, plus courtes que les divisions de la corolle, et dont les anthères sont oblongues, mobiles et à quatre valvules; l'ovaire est supérieur, il est situé sur la racine même au fond du tube, et il soutient trois styles minces, qui en parcourent toute la longueur, et qui s'élèvent un peu au-dessus des étamines. Le fruit est une capsule formée de trois loges uniloculaires et polyspermes, réunies à leur partie inférieure, légèrement séparées vers leur sommet, qui est pointu, et s'ouvrant chacune par une suture intérieure, aux bords de laquelle sont confusément attachées des graines rondes et ridées. Voyez Lamarck, *Illustr. des Genr.* pl. 267.

Les botanistes connoissent trois espèces de colchique: le COLCHIQUE COMMUN ou D'AUTOMNE; celui DE MONTAGNE, et le COLCHIQUE PANACHE.

COLCHIQUE D'AUTOMNE, **COLCHIQUE COMMUN**, **SAFRAN DES PRES**, **TUE-CHIEN**, *Colchicum autumnale*, Linn. C'est une plante singulière par la manière dont elle s'offre d'abord à nos

yeux, et par le long intervalle qui sépare l'époque de la fécondation de son germe de celle de son développement. Ses fleurs sortent de terre en automne, et ses feuilles, ainsi que ses fruits, ne paroissent qu'au printemps. Ainsi l'ovaire fécondé avant l'hiver passe toute cette saison sous la terre avec la racine qui le porte. Cette racine est un bulbe charnu à peu près aussi gros que celui de la *tulipe*. Chaque année après avoir produit sa fleur, il périt et se trouve remplacé par un bulbe latéral auquel il a donné naissance, et qu'il a nourri pendant les premiers jours. C'est ce nouveau bulbe qui doit produire des fleurs l'année suivante. Ces fleurs partent immédiatement de la racine, et s'élèvent insensiblement jusqu'à la hauteur d'environ quatre à cinq pouces avec des tubes minces et très-allongés; elles sont de la même forme que celles du *safran*, mais plus grosses; elles n'ont point de calice, si ce n'est quelques spathes informes; et leur corolle, dont la couleur varie par la culture, est ordinairement d'un bleu incarnat à gorge jaune. A la fin de l'hiver, du sein même du bulbe, s'élèvent trois ou quatre feuilles lancéolées, entières, d'un vert foncé, plissées l'une sur l'autre en dessous, et longues de cinq à six pouces sur un pouce environ de largeur.

Le *colchique* croît naturellement dans les prairies basses et humides de l'Europe, quelquefois sur les montagnes; on dit qu'il étoit jadis très-comun dans la *Colchide*, d'où lui vient sans doute son nom. Le bulbe du *Colchique* est un poison qu'on emploie quelquefois contre les loups et les renards: de là le nom de *Tue-loup* et *Tue-chien* qu'il porte. On en fait usage en médecine principalement contre la goutte. Sa propriété vénéneuse est plus intense au printemps qu'à aucune autre époque de l'année. Cela n'empêche pas qu'on en retire, en la râpant dans l'eau, une fécule nutritive très-saine, qu'on utiliseroit sans doute, si elle ne revenoit pas à un trop haut prix.

On peut relever l'oignon du *colchique* au mois de juillet, et ne le replanter qu'au milieu du mois d'août. On doit l'enfoncer de trois pouces au moins, à cause de sa grosseur. Toute terre lui convient, ainsi que toute exposition, excepté celle du midi. Il n'est pas nécessaire de le relever tous les ans; on le laisse ordinairement en terre pendant trois ou quatre ans. Il produit beaucoup de cayeux. Il réussit très-bien à l'ombre des arbres, et la gelée la plus forte ne lui fait aucun tort.

COLCHIQUE DE MONTAGNE, *Colchicum montanum*, Linn. Il croît dans les montagnes de la Suisse et en Espagne. Sa fleur est rougeâtre. Elle paroît en automne, avant les feuilles, qui se montrent peu après, et persistent communément pendant l'hiver.

COLCHIQUE PANACHÉ DE L'ÎLE DE CHIO, *Colchicum varie-*

gatum, Linn. C'est une espèce intéressante par la beauté de sa fleur, dont le limbe, ample et ouvert, est marqué de petits carreaux en forme de damier, comme la *fritillaire méleagre*. Ses feuilles se développent quand la fleur est passée; elles ont leurs bords ondulés. (D.)

COLCHIQUE JAUNE. C'est l'AMARYLLIS JAUNE. (B.)

COLCHIQUE ORIENTAL. C'est le même que le *Colchique panaché*. Ses bulbes sont connus sous le nom d'*hermodactyle*. Ces bulbes purgent par haut et par bas lorsqu'ils sont frais; mais lorsqu'ils sont desséchés et rôtis, on les mange sans inconvénient. Les femmes, en Syrie et en Egypte, en font une grande consommation dans la vue de s'engraisser. (B.)

COLCOTAR FOSSILE. Oxyde de fer provenant de la décomposition des *pyrites martiales*, et qui contiennent de l'acide sulfurique. On trouve cette substance dans des couches d'argile pyriteuse qui ont demeuré quelque temps exposées à l'action de l'atmosphère. (PAT.)

COLCUICUITU. Nom mexicain d'un COLIN. Voyez le genre PERDRIX. (V.)

COLDENE, *Coldenia*. Plante de la tétrandrie tétragynie et de la famille des borraginées. Ses caractères sont d'avoir : les racines annuelles; les tiges cylindriques, hérissées de poils blancs, et couchées sur la terre; les feuilles alternes, ovoïdes, crénelées dans leur contour, plissées et inégales à leur base, et chargées de poils blancs.

Les fleurs sont petites, sessiles, axillaires, composées de quatre folioles ovales, lancéolées, hérissées de poils; la corolle est monopétale, infundibuliforme, de la longueur du calice, à limbe ouvert et obtus; renfermant quatre étamines insérées à son tube; quatre ovaires supérieurs, ovales, se terminant chacun par un style persistant, à stigmate simple.

Le fruit consiste en deux semences biloculaires, mucronées à leur sommet, hérissées de poils courts, aplaties du côté où elles se joignent, et formant ensemble quatre lobes réguliers.

Cette plante croît dans les Indes Orientales. (B.)

COLDOR. Nom imposé par M. Levaillant à une FAUVETTE d'Afrique. (V.)

COLÉ, *Coleus*. Plante herbacée, à racine vivace, rampante, à tige presque cylindrique, velue, à feuilles opposées, longuement pétiolées, charnues, presque en cœur, obtuses, crénelées, velues, blanchâtres, à fleurs rougeâtres, verticillées, sur de longs épis terminaux.

Cette plante forme, dans la didynamie gymnospermie, et dans la famille des labiées, un genre qui offre pour caract-

tères : un calice bilabié, à lèvre supérieure quadrifide, à lèvre inférieure lancéolée, très-entière, recourbée et plus longue; une corolle bilabiée, à lèvre supérieure relevée, courte, obtuse, quadrifide; à lèvre inférieure ovale, concave, entière et deux fois plus longue; quatre étamines insérées au tube de la corolle, réunies dans une moitié de leur longueur, et dont deux sont plus courtes; un ovaire supérieur, surmonté d'un style qui entre dans le tube formé par les étamines et à stigmat bifide; le fruit est composé de quatre semences ovales, renfermées au fond du calice.

Le colé croît dans presque toute l'Asie orientale, aux lieux humides. Toutes ses parties sont odorantes, et regardées comme toniques, céphaliques et résolatives. On en ordonne l'infusion dans l'asthme, la toux, les convulsions épileptiques et autres. On les fait entrer comme assaisonnement dans les alimens. Loureiro a fait connoître une seconde espèce de ce genre. (B.)

COLEBRILLA. Nom du VER DE GUINÉE à Curaçao. (DESM.)

COLEBROOKIE, *Colebrookia*. Genre établi par Smith pour placer deux GLOBBÉES qui diffèrent peu des autres. (B.)

COLEMEL. Synonyme de COULEMELLE. (B.)

COLEMOUSÉ. Nom anglais de la petite CHARBONNIÈRE ou MÉSANGE A TÊTE NOIRE. (V.)

COLENICUI. Nom mexicain d'un GALLINACÉ, que je soupçonne être le COLIN HOUÏ, d'après son plumage, brun sur le dos, gris et noir sur le ventre, blanc sur la gorge et sur les sourcils. Voyez l'article COLIN, au mot PERDRIX. (V.)

COLENICUILTIE, de Fernandez. Voyez l'article précédent. (S.)

COLÉOPTÈRES, *Coleoptera*, Linn.; *Eleutherata*, Fab. Cinquième ordre de notre classe des insectes, ayant pour caractères : quatre ailes, dont les deux supérieures en forme d'étuis; des mandibules et des mâchoires pour la mastication; ailes supérieures pliées simplement en travers; étuis crustacés et à suture droite.

Les caractères qui distinguent cet ordre, sont si apparens et si naturels qu'ils n'échappèrent point à l'observation des premiers naturalistes. Ils désignèrent ces insectes, tantôt sous le nom latin et composé de *vaginipennes*, tantôt sous celui de *coléoptères*, dérivé du grec, et qui a la même signification : ailes à étuis ou engainées. Linnæus leur associa, d'abord, les *forficules* ou *perce-oreilles*, les *blattes*, les *sauterelles* et autres insectes analogues, dont les étuis sont moins solides, plutôt coriaces que crustacés, et dont les ailes sont pliées ou plissées longitudinalement. Il les transporta ensuite dans l'or-

dre des *hémiptères*; mais Degeer les en sépara et en forma un ordre particulier, celui des *dermaptères*, dénomination qu'on a changée en celle d'*orthoptères*, et qui a prévalu parmi les naturalistes français.

De tous les insectes, les coléoptères sont les plus nombreux et leur mieux connus; les formes singulières, les couleurs brillantes ou agréables que présentent plusieurs de leurs espèces; le volume de leur corps; la consistance plus solide de leurs tégumens, qui rend leur conservation plus facile; les avantages nombreux que l'étude retire de la variété de formes de leurs organes extérieurs, etc., leur ont mérité l'attention particulière des naturalistes. En effet, les hyménoptères, les hémiptères, les diptères, les aptères, sont bien moins connus que ne le sont les coléoptères. Les entomologistes se plaignent, avec quelque fondement, que les voyageurs n'envoient ou ne rapportent presque, de leurs voyages, que des lépidoptères et des coléoptères; encore, parmi ceux-ci, choisissent-ils ordinairement les espèces un peu grosses, et négligent-ils celles qui n'ont que deux ou trois lignes de longueur, à moins qu'elles ne soient brillantes, ou qu'elles n'aient une forme remarquable.

La tête des coléoptères offre deux antennes, dont la forme et l'insertion varient selon les genres, et composées ordinairement de onze articles; deux yeux à facettes; une bouche formée d'un labre, de deux mandibules cornées, de deux mâchoires portant chacune un ou deux palpes, et d'une lèvre de deux pièces, dont l'inférieure, plus solide, est appelée *menton*, et dont la supérieure, le plus souvent membraneuse, a reçu le nom de *languette* et porte deux palpes, les *labiaux*; ceux des mâchoires, ou les *maxillaires*, sont, comme nous l'avons dit plus haut, au nombre de deux ou de quatre; les intérieurs, lorsqu'il y en a quatre, n'ont jamais plus de deux articles; les extérieurs, soit dans ce cas, soit lorsqu'ils sont solitaires, n'en ont pas au-delà de quatre; on en compte un de moins aux palpes de la lèvre. Les formes et les proportions de ces organes varient aussi, suivant les coupes génériques. Les maxillaires ont toujours leur insertion près de l'extrémité supérieure et dorsale des mâchoires. Ces dernières parties sont, le plus souvent, crustacées ou cornées intérieurement, et se terminent par un ou deux lobes membraneux ou coriaces, plus ou moins velus, et qui concourent à la déglutition.

Tous les coléoptères connus sont privés d'yeux lisses (*ocelli*, *stemmata*). Le tronc est divisé en deux parties; l'une antérieure, plus grande et plus solide, entièrement découverte, portant la première paire de pieds, et que l'on désigne habi-

tuellement par le nom de corselet (*thorax*). La seconde partie est intimement unie avec l'abdomen, et lui sert de support, ainsi qu'aux autres organes du mouvement. Degeer l'appelle, d'une manière assez impropre, le dos (*dorsum*). Elle s'emboîte en devant dans la cavité intérieure du corselet, par le moyen d'un très-court pédicule, qui forme, pour ses mouvemens, une sorte de pivot, et sur le dessus duquel l'on voit une petite pièce triangulaire, crustacée, plus ou moins avancée, selon sa grandeur, entre les élytres, l'écusson (*scutellum*). Le dessous du tronc est ce qu'on appelle la poitrine (*pectus*), et dont la partie mitoyenne et longitudinale, comprise entre les pattes, est le sternum (*sternum*). La surface de la poitrine est composée de deux aires distinctes; l'une, antérieure, forme le dessous du corselet; c'est l'avant-poitrine; l'autre, ou la postérieure, sera l'arrière-poitrine; de là aussi les distinctions d'avant-sernum et d'arrière-sernum; l'un ou l'autre s'avancent quelquefois en forme de cornes, comme dans les cétoines, les taupins, etc.

Les élytres, ou les étuis, et les ailes prennent naissance sur les bords latéraux et supérieurs de l'arrière-thorax ou de cette partie que Degeer nomme le dos; les élytres sont crustacées et, dans le repos, s'appliquent l'une contre l'autre, par leur bord interne, ou la suture, et toujours dans une situation horizontale; elles cachent presque toujours les ailes, qui sont larges et pliées transversalement.

Chacune de ces élytres a la figure d'une écaille plus ou moins épaisse, concave en dessous, allongée, et plus ou moins rétrécie en pointe à son extrémité postérieure.

Les ailes sont repliées transversalement sur elles-mêmes caractère qui les distingue de celles des autres insectes ailés, et cachées sous les élytres, lorsque l'insecte n'en fait pas usage; mais lorsqu'il veut voler, il écarte latéralement les élytres et déploie les ailes. Les élytres ouvertes et assez écartées pour ne pas gêner le jeu des ailes, contribuent par leur position horizontale, et par leur concavité, à faciliter le vol; elles ne font cependant aucun mouvement, tandis que les ailes seules sont mises en jeu, et, en frappant l'air, occasionent le vol. Les ailes des coléoptères ne sont pas en proportion avec le poids de leur corps; elles ne sont pas assez grandes, et elles ne sont pas mues par des muscles assez vigoureux, ce qui fait que ces insectes volent très-mal, et qu'ils s'élèvent avec quelque difficulté. Leur vol est court, incertain, mal assuré et pesant; ils frappent l'air fréquemment et le moindre vent les abat.

Quelques-uns même ne peuvent faire usage de leurs ailes que quand l'air est parfaitement calme. Quelques autres, dont le corps est plus léger, s'élèvent et volent avec un peu plus de facilité, surtout lorsque le temps est chaud et sec; mais leur vol est court, quoique fréquent. Aucun coléoptère d'ailleurs ne peut voler que vent arrière, et jamais contre le vent.

Un grand nombre de coléoptères fait très-peu, ou même ne fait point du tout usage de ses ailes. Ces insectes se transportent d'un lieu à un autre, ou en marchant ou en sautant. Mais quelques-uns manquent entièrement d'ailes: les élytres sont alors réunies par leur suture, et elles ne peuvent pas s'ouvrir. Cette exception, qui ne porte que sur quelques espèces, ne rend pas la classification des coléoptères douteuse, puisqu'il n'est pas nécessaire d'examiner les ailes; il suffit de faire attention aux élytres, qui ne manquent jamais, pour distinguer, au premier aspect, un coléoptère de tous les autres insectes. Un très-petit nombre, tels que les *nécydales*, les *staphylins*, et quelques *mordelles*, ont les élytres si courtes, qu'elles peuvent à peine cacher leurs ailes. Ces élytres cependant, quelque courtes qu'elles soient, n'en existent pas moins, et se font aisément reconnoître par leur forme, leur consistance et leur position.

L'abdomen est sessile, ou uni au tronc par sa plus grande largeur; il est nu en dessous, et recouvert en-dessus par les ailes et les élytres; il est composé de cinq à six anneaux, ou segmens, qui rentrent un peu les uns dans les autres, et permettent, au moyen d'une membrane qui les lie, les divers mouvemens qu'il doit exécuter; il est dur, crustacé et convexe en dessous; il est mou, aplati ou concave en dessus. Le dernier anneau est ouvert à son extrémité, pour donner issue aux excréments et aux parties de la génération.

Les pieds, au nombre de six, sont composés de quatre pièces principales, la hanche, la cuisse, la jambe, le doigt ou le tarse. La hanche est toujours formée de deux parties, et dont la radicale, prolongée latéralement, s'incorpore avec la poitrine, et fait partie de son tégument. Les deux pièces suivantes sont inarticulées; mais le tarse, ou le doigt, offre un nombre d'articles qui varie d'un à cinq; le dernier est terminé par deux crochets.

Les coléoptères passent, ainsi que tous les insectes ailés, par quatre formes différentes; celle d'*œuf*, celle de *larve*, celle de *nymphé*, et enfin celle d'*insecte parfait*.

Tous les coléoptères sont ou mâles ou femelles; aucun n'est hermaphrodite, c'est-à-dire, pourvu des deux sexes,

et aucun n'en est privé, ainsi qu'on le remarque dans un grand nombre d'hyménoptères. Les parties de la génération sont placées à l'extrémité du ventre, et cachées dans le dernier anneau. Ces insectes sont ovipares, et leur accouplement est absolument nécessaire pour leur reproduction; mais cet accouplement ne peut avoir lieu que lorsqu'ils sont parvenus à leur dernier état, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont insectes parfaits. La durée de la vie est très-courte dans leur dernier état; les mâles périssent immédiatement après leur accouplement, et les femelles aussitôt que leur ponte est finie. Ainsi, tous ceux qui se sont accouplés dans le courant du printemps ou de l'été, périssent peu de temps après; ceux, au contraire, qui, nés en automne, n'ont pas eu le temps de s'accoupler et de se reproduire avant l'hiver, survivent, pour la plupart, à cette saison, s'accouplent dès la fin de l'hiver, et périssent bientôt après.

Ces insectes ne s'accouplent qu'une seule fois, et cette fois suffit pour féconder tous les œufs de la femelle, dont le nombre est souvent très-considérable. La durée de l'accouplement est ordinairement de plusieurs heures, souvent d'un jour, et quelquefois de deux. Le mâle est placé sur le dos de la femelle, et ne fait aucun mouvement; la femelle reste le plus souvent tranquille, ou si elle marche, elle emporte alors le mâle avec elle. Les parties de la génération sont placées à l'extrémité de l'abdomen, et cachées dans le dernier anneau; elles ont leur issue par la même ouverture que celle de l'anus. Si on comprime un peu fortement le ventre du mâle, on fait sortir un corps charnu, assez gros, au bout duquel se trouve un autre corps fort mince, presque cylindrique, de substance presque cornée, à chaque côté duquel on voit une espèce de crochet, destiné sans doute à retenir la femelle pendant la copulation. Les parties génitales extérieures de la femelle consistent en une ouverture destinée à recevoir la partie du mâle. Cette ouverture est simple dans les espèces qui déposent leurs œufs sur les feuilles des végétaux; elle est accompagnée d'une espèce de tarière dans celles qui les placent dans le bois, dans la terre ou dans quelque corps solide.

Les femelles, ainsi que nous l'avons dit, font leur ponte peu de temps après leur accouplement; elles ne peuvent prendre aucun soin de leurs œufs, puisqu'elles périssent aussitôt après leur ponte; mais elles ne manquent jamais de les placer à portée de la nourriture qui convient aux larves qui doivent en sortir. Les chrysomèles, les altises, les coccinelles, placent leurs œufs sur les arbres et les plantes; les dermestes, les anthrènes, choisissent les substances ani-

males; les nécrophores, les boucliers, quelques staphylins, les déposent dans les cadavres en putréfaction; les diaprères, les pœdères, les tritomes, les confient à des agarics, des champignons; les bruches, les charançons, piquent les gous-ses, les siliques, les graines des plantes, et y déposent leurs œufs; les hannetons, les cétoines, les mylahres, les cantharides, les enfoncent dans la terre; les bousiers, la plupart des staphylins, les sphéridies, les placent dans le fumier et les matières végétales en putréfaction; les capricornes, les leptures, les lucanes, les buprestes, les taupins, les déposent dans la substance même du bois dont la larve se nourrit; les hydrophiles, les dytiques, font leur ponte dans l'eau stagnante, ou dont le cours est peu rapide. Aucun de ces œufs n'a besoin d'incubation; ils éclosent par la seule chaleur de l'atmosphère, et la larve qui en sort, à portée de la nourriture qui lui convient, n'a besoin d'aucun secours; elle vit dans le même lieu, jusqu'à ce que, parvenue à son dernier état, d'autres besoins l'obligent à mener un autre genre de vie.

Les œufs varient un peu quant à la forme, la consistance et la couleur; ils sont ovales, ou allongés, ou aplatis par les deux bouts; ils sont le plus souvent sphériques. Leur enveloppe est assez dure sans être friable; elle est membraneuse ou coriace, et quelquefois d'une substance presque cornée. Leur couleur est ordinairement blanchâtre, ou pâle, ou jaunâtre, quelquefois brune, et rarement bleuâtre. Ceux qui doivent être attachés à la surface de quelque corps, tels que les feuilles ou les tiges des végétaux, sont empreints d'une humeur visqueuse qui sèche bientôt à l'air, mais qui a servi à les fixer.

La multiplication des coléoptères n'est pas la même dans tous les genres; elle est innombrable dans quelques-uns, tels que les hannetons, les carabes, les dermestes, les charançons, les cantharides, les chrysomèles, les altises, les coccinelles. Elle l'est beaucoup moins dans quelques autres, tels que les buprestes, les taupins, les capricornes, les nécydales, les clairons. Quelques autres, peut-être, ne nous paroissent très-peu nombreux, que parce qu'ils échappent davantage à nos recherches, soit par leur manière de vivre, soit par leur petitesse.

Le second état sous lequel se présentent les coléoptères, est celui de larve. Ces larves ont le corps composé de douze à treize anneaux assez distincts, dont le premier, ou celui qui vient immédiatement après la tête, est ordinairement plus grand que les suivans. Elles ont, pour la plupart, six pattes écailleuses, suspendues par paires, aux trois pre-

miers anneaux. Quelques-unes en sont cependant dépourvues, et ces organes y sont remplacés par de petits mamelons. Leur tête est écailleuse, offre souvent deux petites antennes de forme conique, composées d'un petit nombre d'articles, et deux groupes de petits grains, situés sur les côtés, et semblables à de petits yeux lisses. Mais les organes de la vision, proprement dits, sont cachés sous plusieurs enveloppes, et l'insecte n'y voit point encore dans cet état. Il a, de chaque côté du corps, neuf stigmates, au moyen desquels l'air nécessaire à sa respiration y est introduit.

Les coléoptères, ainsi que les autres insectes, prennent tout leur accroissement sous la forme de larve; ils ne croissent plus dans le dernier état, et ils vivent bien plus long-temps dans l'état de larve, que dans celui d'insecte parfait. Quelques-uns ne demeurent que fort peu de temps sous la forme de larve, tandis que d'autres y restent plusieurs années. En général, les larves qui se nourrissent de feuilles de végétaux, telles que les chrysomèles, les altises, les criocères, ne restent guère plus d'un mois sous cette forme; celles, au contraire, qui vivent de la substance du bois, ou qui, enfoncées dans la terre, se nourrissent de racines de végétaux, y restent une, deux, trois années, ou même davantage. Dans tous les pays froids et tempérés, les coléoptères passent l'hiver ou sous la forme d'œuf, ou sous celle de larve, ou enfin sous celle de nymphe. Ceux qui le passent sous la forme d'œuf sont ceux qui vivent peu sous la forme de larve; ils naissent, croissent, se reproduisent et meurent dans le courant de la belle saison. Les coléoptères qui passent l'hiver sous la forme de larve ou de nymphe sont ceux qui vivent beaucoup plus que les autres, sous ces deux dernières formes; ils se nourrissent de la substance du bois, ou vivent dans la terre.

Les larves muent ou changent plusieurs fois de peau avant de se transformer en nymphe. Cette opération s'exécute de la même manière dans toutes; la peau se fend longitudinalement sur le dos, et la larve sort peu à peu de son enveloppe, en détachant successivement toutes les parties du corps. Elle se prépare à cette opération par une abstinence plus ou moins longue, et elle ne reprend de la nourriture que quelque temps après. Les larves des coléoptères muent ordinairement trois ou quatre fois avant de se changer en nymphe.

Toutes les larves ne sont pas également connues; celles qui vivent sur les plantes, celles dont les mues et les métamorphoses s'exécutent à découvert sur ces mêmes végétaux, sont beaucoup mieux connues que celles qui vivent dans le bois à demi-pouri, ou qui se nourrissent, dans la terre, de

racines de végétaux. La plupart échappent à nos regards par leur petitesse, et sont plutôt connues par les dégâts qu'elles font à nos boiseries, que par la forme de leur corps.

Les larves sont, en général, très-voraces; leur accroissement est d'autant plus prompt que leur nourriture est plus abondante, et que la chaleur de l'atmosphère est plus grande. Quelques-unes passent l'hiver sans prendre presque aucune nourriture, et sans croître sensiblement; mais, dès que le retour de la chaleur les a ranimées, elles prennent une quantité considérable de nourriture, et leur accroissement est prompt. Leur bouche est munie d'instrumens analogues à leur manière de vivre; celles qui se nourrissent de feuilles ou d'autres substances molles, ont les mandibules bien moins dures et nues par des muscles moins forts, que celles qui se nourrissent de la substance du bois. Celles qui vivent dans les cadavres ont des mandibules presque membraneuses, et elles font sortir de leur bouche une liqueur propre à ramollir et à hâter la putréfaction des chairs.

Les nymphes des coléoptères ne prennent point de nourriture, et ne font aucun mouvement. Toutes les parties extérieures du corps de l'insecte parfait se montrent à travers la peau qui le recouvre; elles restent pendant quelque temps dans cet état, après quoi elles quittent leur peau de nymphe, et se montrent sous la forme d'insecte parfait. Quelques-unes sont cachées dans la terre, et enfermées dans une espèce de coque que la larve a construite (les hannetons). D'autres restent nues, et fixées par leur anus à quelques plantes ou autres corps (les coccinelles).

On élève difficilement les larves des coléoptères, à cause de leur manière de vivre. Il est presque impossible de nourrir celles qui se plaisent dans les cadavres et dans les bouses, celles qui rongent les tiges et les racines des plantes, celles qui vivent dans la terre. On peut élever avec la farine de seigle ou de froment, les larves qui se nourrissent de la substance du bois; mais il est très-rare qu'elles parviennent à l'état parfait. Quelques-unes se changent assez bien en nymphes, mais elles périssent ordinairement sous cette forme.

Dans leur premier âge, les insectes ont besoin d'une nourriture abondante, pour que leur corps se développe, et prenne tout son accroissement; dans leur dernier âge, ces insectes ne croissent plus. Le plus grand nombre ne prend plus d'alimens, et ne semble occupé que du soin de se reproduire et de perpétuer son espèce.

On connoît les ravages que les bruches et les calandres font aux différentes graines; mais c'est uniquement dans l'état de larve que ces insectes rongent la substance farineuse

de ces graines. On a avancé que les charançons des blés vulgairement connus sous le nom de *calandres*, font encore bien du tort aux grains dans leur dernier état. L'observation démontre qu'ils ne prennent alors que peu ou même point de nourriture solide, qu'ils cherchent à s'accoupler aussitôt après leur dernière métamorphose, et à faire leur ponte sur les mêmes grains. Le charançon, dans son dernier état, n'est donc à redouter qu'à cause de sa ponte. (V. CALANDRE).

Les anhrènes, les dermestes, qui, dans leur premier état, rongent les pelleteries et toutes les substances animales, se contentent du nectar des fleurs, lorsqu'ils sont devenus insectes parfaits. Les femelles seules retournent aux cadavres pour y faire leur ponte. Les larves des cétoines, si nuisibles aux racines des plantes, ne vivent plus que du suc contenu dans les fleurs, lorsqu'elles sont parvenues à leur dernier état. Les priones, les capricornes, les leptures, les buprestes, les taupins et tant d'autres, attaquent la substance du bois dans leur état de larve; tandis que l'insecte parfait ne se trouve plus que sur les fleurs et sur le tronc des arbres, auxquels il ne fait aucun tort. Les criocères, les altises, les chrysonèles, les galéruques, sont bien plus nuisibles aux plantes dont elles rongent les feuilles, dans leur premier ainsi que dans leur dernier état. La larve du ténébrion *molitor* se nourrit de la farine de froment ou de seigle, et l'insecte parfait, qu'on trouve fréquemment dans les maisons, ne touche plus à ces substances. Le clairon apivore ne fait aucun mal aux abeilles, tandis que sa larve vit dans les nids des abeilles maçonnes, et se nourrit des larves et des nymphes de ces insectes. Les coccinelles ne sont redoutables aux pucerons et aux cochenilles, que sous la forme de larves; l'insecte parfait n'est presque point malfaisant.

Parmi les insectes carnassiers, on remarque le scarite, le carabe, la cicindèle. Plusieurs gros scarabés et différens autres petits insectes, ayant été renfermés dans une boîte, avec le scarite géant, celui-ci avoit tout mis en pièces le lendemain, et en avoit dévoré une grande partie. Les carabes et les cicindèles font la guerre aux autres petits insectes; ils les attrapent à la course, les saisissent avec leurs longues mandibules, et les dévorent. Ces insectes sont aussi carnassiers sous l'une que sous l'autre forme.

Les coléoptères sont répandus partout; on les rencontre courant sur la terre ou sur le sable; on les trouve dans les fientes des animaux, dans la terre, sous les pierres, à la racine des plantes, dans les troncs des arbres morts, ou même vivans, dans les boiseries, dans les charpentes, dans les cadavres frais, ou dans les substances animales desséchées; on les voit

fréquemment sur les fleurs et sur les feuilles des plantes et des arbres.

La bouche de tous les coléoptères est munie de mandibules plus ou moins grosses, plus ou moins fortes; et plus ou moins longues et dentées, suivant la nourriture dont ils font usage. Quelques-uns cependant paroissent manquer de mandibules; du moins sont-elles petites, membraneuses, incapables de servir à l'insecte: ce sont les espèces qui ne prennent aucune nourriture, ou qui vivent du suc répandu sur les fleurs, telles que les cétoines. Les bousiers, qui ne se trouvent que dans les fientes humides des animaux, et qui ne prennent pas d'autre nourriture, qui se contentent de sucer cette matière presque liquide, dans laquelle ils vivent, n'ont aussi point de mandibules solides.

On ne trouve, parmi les coléoptères, aucun insecte venimeux: aucun n'est armé d'aiguillon, aucun ne pique, aucun n'est dangereux pour l'homme ou les quadrupèdes. Cependant quelques-uns mordent ou pincent fortement lorsqu'on les saisit, tels que les scarites, les carabes, les cicindèles, le manticore.

Aucun coléoptère n'est employé dans les arts. Nous croyons cependant que quelques-uns pourroient y être de quelque utilité. Le méloë proscarabé fait sortir de la bouche et des articulations des pattes, lorsqu'on le prend, une liqueur gomme-résineuse, d'une belle couleur jaune orangée, qui pourroit être employée dans la peinture ou dans la teinture: cet insecte est gros et abondant. On pourroit aussi extraire de la plupart des insectes, tels que les mylabres, les carabes, les cantharides, un sel utile dans la médecine, dans les arts et surtout dans la teinture.

Le brillant métallique de quelques cétoines, d'un grand nombre de buprestes, les belles couleurs de quelques charançons, de quelques carabes, pourroient servir à faire des ouvrages de bijouterie, qui ne le céderoient pas pour l'éclat à tout ce que l'argent, l'or, l'azur et les pierres précieuses nous présentent. Plusieurs amateurs ont fait monter des bagues avec le charanson royal, dont les couleurs d'or très-brillant, de vert doré, d'azur et de pourpre, font le plus bel effet. Les Indiens emploient quelques-uns de ces insectes comme ornement; les femmes en font des espèces de colliers, des pendans d'oreilles, des guirlandes, dont elles se parent.

Les Romains servoient sur leurs tables les larves de quelques espèces de coléoptères, tels que le cerf-volant, les gros capricornes, qu'ils retiroient du bois des vieux chênes, et qu'ils nourrissoient et engraissoient avec de la farine. Les Améri-

cains et les Indiens regardent aussi les larves des charançons palmistes (*calandre*) comme un mets délicat.

Les cantharides fournissent à la médecine un de ses plus puissans remèdes. Une espèce de mylabre est employé par les Chinois, comme vésicatoire, ainsi qu'il l'étoit par les anciens. On est porté à croire que les carabes pourroient aussi servir aux mêmes usages, et les vertus du méloë proscarabé égalent au moins celles des cantharides.

Nous divisons cet ordre en cinq sections :

1.^o PENTAMÈRES. *Cinq articles à tous les tarses* : elle comprend les familles suivantes : CARNASSIERS, BRACHÉLYTRES, SERRICORNES, CLAVICORNES, PALPICORNES, LAMELLICORNES.

2.^o HÉTÉROMÈRES. *Cinq articles aux quatre tarses antérieurs, quatre aux deux derniers*. MÉLASOMES, TAXICORNES, STÉNÉLYTRES, TRACHELIDES.

3.^o TÉTRAMÈRES. *Quatre articles à tous les tarses*. RHINCHOPHORES, XYLOPHAGES, PLATYSOMES, LONGICORNES, EUPODES, CYCLIQUES, CLAVIPALPES.

4.^o TRIMÈRES. *Trois articles à tous les tarses*. APHIDIPHAGES, FUNGICOLES.

5.^o DIMÈRES. *Deux articles à tous les tarses*. DIMÈRES.

Suivant les observations de M. Leclerck de Laval, le *dermeste armadille* de Degeer n'a qu'un seul article à tous les tarses. Il formeroit alors une autre section, celle des MONOMÈRES. *V. ces mots.* (O. et L.)

COLÉOPTILE. Sorte de cavité dans laquelle est logée la PLUMULE, soit avant, soit pendant la GERMINATION. *Voy. ces mots et celui de FRUIT.* (B.)

COLEORAMPES, *Coleoramphi*. Famille de l'ordre des oiseaux *échassiers*, et de la tribu des TÉTRADACTYLES. *V. ces mots. Caractères* : pieds médiocres, épais ; tarses réticulés ; doigts externes unis à la base par une membrane ; pouce élevé de terre ; bec couvert à l'origine d'une gaine cornée ; douze rectrices. Cette famille ne renferme que le genre CHIONIS. *V. ce mot.* (V.)

COLEORHIZE. On a donné ce nom à une cavité dans laquelle se loge quelquefois la RADICULE. *V. ce mot et celui de FRUIT.* (B.)

COLERETTE, ou COLLERETTE. Folioles qui accompagnent souvent les OMBELLES et les OMBELLULES. On ne doit pas les distinguer de l'INVOLUCRE. (B.)

COLETTA VEETLA. Nom malabare du JASMIN DES INDES (*Barleria prionitis*, L.). *V. BARRELIÈRE.* (LN.)

COLEJON. Nom espagnol du CHOU D'ORIENT, *Brassica orientalis*, L. (LN.)

COLEUVRÉE. C'est la **BRYONE COMMUNE**, *Bryonia alba*.
COLGRAVE. L'un des noms du **CORBEAU** (*corvus corax*).

COLHERADO. En portugais, c'est le nom de la **SPATULE COULEUR DE ROSE**, *Platalea ajaja*. (DESM.)

COLHES et **COWES.** Noms espagnols des **CHOUX**.

COLIADE, *Colias*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, tribu des papilionides, et distingué des autres genres qu'elle renferme, aux caractères suivans :

Crochets des tarsi saillans ou très-apparens ; palpes inférieurs (ou les extérieurs) velus ou garnis d'écaillés jusqu'à leur sommet ; six pieds propres à la course dans les deux sexes ; ailes inférieures sans échancrure à leur bord interne, prolongées sous l'abdomen et lui formant un canal ; palpes inférieurs très-comprimés, le dernier article beaucoup plus court que le précédent ; antennes courtes, terminées graduellement en une massue, formant un cône renversé.

Par la saillie des crochets de leurs tarsi, leurs palpes extérieurs velus, les *coliaides* s'éloignent des polyommates et des érycines, ou de ces lépidoptères diurnes qu'on désigne communément sous le nom d'*argus*. Leurs chenilles et leurs chrysalides n'ont point d'ailleurs cette forme ovale ou de cloportes, qui caractérise les précédens dans ces deux états. Les *coliaides* ont six pieds semblables, ce qui les rapproche des papillons proprement dits, des parnassiens et des thais ; mais ils en sont distingués par la forme et la disposition de leurs ailes inférieures, ainsi que par les crochets unidentés ou bifides de leurs tarsi ; ils diffèrent enfin des piérides ou des lépidoptères diurnes, appelés *danaïdes blanches*, tels que les *brassicaires*, quant aux palpes et aux antennes. Ce genre embrasse la quatorzième famille des papillons de M. Ochsenheimer, celle qu'il nomme les *danaïdes jaunes*, et dont les chenilles ont le ventre ou le dessous du corps plus pâle, *pallidi-ventres*.

COLIADE CITRON, *Papilio rhamni*, Linn. ; le *Citron*, Geoff. ; Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LIII, n.º 110, a—c. Cette espèce est très-reconnoissable à la forme de ses ailes qui ont chacune un angle curviligne, et à leur couleur d'un citron verdâtre dans les mâles, d'un blanc verdâtre dans les femelles ; le milieu de chaque aile a un point rougeâtre ; on en voit aussi de petits au bord postérieur.

La chenille est verte, avec une ligne plus pâle de chaque côté du ventre, et de petites pointes noires, coniques, écaillées sur le dos. Ses anneaux semblent avoir plusieurs incisions. Le devant du corps est gros et arrondi, et la partie postérieure est aplatie. Pour se reposer, cette chenille ta-

pisse de soie une feuille, y cramponne ses pieds, et élève sa partie antérieure. Elle vit sur le nerprun purgatif, la bourdaine, etc.

La *chrysalide* est renflée au milieu, jaunâtre, avec une raie plus claire, et une tache d'un rouge terne de chaque côté. Le lien qui la retient est très-lâche, et ses deux bouts partent d'un même point. Ce papillon est commun en Europe, hiverne souvent, et paroît alors dès le mois de février ou de mars.

COLIADE CLÉOPATRE, *Papilio Cleopatra*, Linn.; variété du citron, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LIII, n.º 110, f, g. Cette espèce n'est distinguée de la précédente que par la tache aurore qui couvre le disque de ses ailes supérieures, et le défaut de point ferrugineux sur cette partie.

Elle se trouve dans le midi de l'Europe et en Barbarie. Engramelle s'est mépris en croyant que Degeer avoit eu, en Suède, cette espèce, d'une chenille qu'il avoit élevée. Le lépidoptère du naturaliste suédois n'est qu'une variété mâle du citron, dont les ailes supérieures ont bien leur disque d'un jaune orangé vif, mais qui ont le point ferrugineux du *C. citron*, et qui ne se voit point dans le *coliaide Cléopatre*. Cette méprise a engagé Engramelle à ne faire de cette espèce qu'une variété du citron.

COLIADE SOUCI, *Papilio Edusa*, Fab.; le Souci, Geoff. *A*, le mâle; *B*, la femelle; Engram., pl. LIV, n.º III. a—e; pl. LXXIX, suppl. XXV, fig. III. f, g. Le dessus des ailes est souci, mêlé de vert sur les inférieures, avec une large bordure d'un brun presque noir, tacheté de jaune dans la femelle; les supérieures ont un point noir vers leur milieu, et les inférieures un point souci foncé; le dessous des supérieures est souci ou d'un blanc verdâtre, suivant les sexes, avec un point noir au milieu; près du bord postérieur, sont trois points noirs et six petits yeux à prunelle argentée et iris rouge, le tout sur une ligne transversale, et sur un fond vert dans quelques individus; le dessous des inférieures est d'un jaune verdâtre, avec deux yeux réunis, dont l'un plus petit, au milieu, formé d'un point noir, argenté dans son milieu, et renfermé dans un cercle rouge; près du bord postérieur est une ligne de très-petits yeux presque semblables, au nombre de sept environ; les quatre ailes ont leur bord rouge tant en dessus qu'en dessous.

Il se trouve en Europe, à la fin de l'été.

COLIADE AURORE, *P. Aurora*, Fab., Ochs.; le VERTUMNE, Engram. *ibid.*, pl. 8. III.º Suppl. fig. III. Quint. Il est un peu plus grand que le précédent. Le fond du dessus des ailes est d'un fauve très-vif tirant sur le rouge; et la tache noire des

supérieures forme en dessous une espèce de petit œil. Cette espèce est rare, et ne se trouve que dans quelques montagnes très-élevées de l'Allemagne, et en Sibérie.

COLIADE MYRMIDONE, *P. Myrmidone*, Esp., Hübn., Ochs.; le SAFRANÉ, Engram., *ibid.*, pl. 78, *Suppl.* XXIV.^e, fig. 111, *a. b. bis.* Très-voisin du précédent, mais plus petit : le fauve du dessus des ailes a un reflet bleuâtre ; la bordure noire a moins d'étendue ; le dessous des inférieures n'offre point cette rangée de points oculaires, que l'on voit à ces mêmes ailes, dans les deux espèces précédentes. Il se trouve en Hongrie.

COLIADE CHRYSOTHÈME, *P. Chrysothème*, Esp., Hübn., Ochs.; l'ORANGÉ, Engram., *ibid.*, pl. 88, XXIV.^e *Suppl.*, fig. 111, *a. b. ter.* Le fond du dessus de ses ailes est plus clair que celui des ailes du Souci, glacé plus ou moins de verdâtre dans les femelles ; la bordure des supérieures est d'un gris foncé, coupé de traits noirs dans le mâle. La tache noire du dessus des ailes supérieures est oculée en dessous, ainsi que dans les deux espèces précédentes. A cela près, il diffère peu du C. Souci. Il se trouve en Hongrie.

COLIADE PHICOMONE, *P. Phicomone*, Esp., Hübn., Ochs.; le CANDIDE, Engram., *ibid.*, pl. 79, XXV.^e *Suppl.*, fig. 112, *a. b. c. bis.* Le dessus des ailes est d'un blanc jaunâtre, avec du noir à la base et vers le limbe postérieur, où le fond jaunâtre se détache, par l'opposition de ces deux couleurs, en manière de bande transverse ; les supérieures ont un gros point noir, comme dans les précédens ; leur dessous est blanchâtre, avec l'extrémité jaune ; le point noir y forme un petit œil ; la même surface des inférieures est jaune, avec un ou deux points argentés, au milieu de leur disque. Dans les montagnes élevées de la France, de l'Allemagne, etc.

COLIADE HYALE, *P. Hyale*, Linn., Fab., Ochs.; le Souci, Geoff. *var. C.* ; le SOUFRÉ, Engram., *ibid.*, pl. 79, *Suppl.* XXV.^e, fig. 112, *d. e. f.* Il a le dessus des ailes jaunâtre ; le limbe postérieur des supérieures est noir, avec une rangée de petites taches de la couleur du fond ; le milieu des inférieures est marqué d'une tache jaune et arrondie. Le dessus des quatre ailes ne diffère de celui du C. Souci, qu'en ce que les supérieures, à l'exception des bords antérieurs et postérieurs, sont jaunâtres, et que le point noir est oculé.

Dans toute l'Europe.

COLIADE PALÆNO, *P. Palæno*, Linn., Fab., Ochs.; *P. Europome*, Esp., Hübn.; le SOLITAIRE, Engram., *ibid.*, pl. 6, *Suppl.* III.^e, fig. 111, *a. b. quater.* Le dessus des ailes supérieures est jaune ou jaunâtre, avec le limbe postérieur noir, et point ou peu tacheté ; les supérieures ont sur les deux côtés, près du milieu du bord antérieur, une petite tache oculaire :

le dessous des quatre ailes est jaune , avec une teinte verdâtre près du bout ; les inférieures n'ont qu'une seule tache placée au centre , en forme de point , et argentée.

En Suède , en Allemagne , et dans les contrées montagneuses de la France. (L.)

COLIART. Nom vulgaire de la RAIE BATAIS. (B.)

COLIAS. Nom spécifique d'une espèce de SCOMBRE. *V.* ce mot. (DESM.)

COLIBELLE. Nom du CUCUBALE BEHEN , dans les environs de Perpignan , où on mange ses feuilles , au rapport de Decandolle. (B.)

COLIBRI, *Trochilus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS , et de la famille des ANTHOMISES. *V.* ces mots. *Caractères* : bec grêle , droit chez les uns , arqué chez les autres , plus long que la tête , entier , dentelé dans une seule espèce , garni à la base de petites plumes et déprimé en dessus , tubulé vers le bout et finissant en pointe ; mandibule supérieure couvrant les bords de l'inférieure ; bouche très-petite ; narines linéaires , couvertes en dessus d'une membrane renflée , ouvertes et situées vers la base du bec ; langue susceptible de s'allonger , entière à la base , divisée en deux filets , depuis le milieu jusqu'à la pointe ; pieds impropres à la marche ; tarsi très-courts , grêles , emplumés , au moins par derrière , plus courts que le doigt du milieu ; quatre doigts séparés dès la base , trois devant , un derrière ; ongles courts , très-rétractiles , très-crochus , fort aigus ; ailes très-longues , étroites ; la première rémige la plus longue de toutes , et terminée en forme de faux ; toutes les autres étagées jusqu'à la dernière penne secondaire , qui est la plus courte de toutes ; queue composée de dix pennes. Ce genre est divisé en deux sections ; la première contient , sous le nom de *colibris* , les espèces qui ont le bec fléchi en arc ; et la seconde , sous la dénomination d'*oiseaux-mouches* , celles qui ont le bec droit. C'est dans celle-ci que se trouve l'espèce nouvelle et rare dont la mandibule est finement dentelée en scie sur les bords. Les *colibris* et les *oiseaux-mouches* que je n'ai vus ni en nature , ni figurés , sont indiqués par un astérisque.

Ce n'est que dans les contrées les plus chaudes de l'Amérique que se trouvent les colibris et les oiseaux-mouches ; presque tous sont confinés entre les tropiques ; ceux qui s'en éloignent , ne séjournent sous les zones tempérées que pendant l'été ; ils suivent le soleil , s'avancent et se retirent avec lui. Des deux espèces qui se trouvent dans l'Amérique septentrionale , l'une pénètre jusqu'au Canada , et l'autre , dans le nord-ouest , jusqu'au 54.^e degré et 12 minutes de latitude , où Mackensie l'a rencontrée. Celles de l'Amérique méridio-

nale ne s'éloignent pas autant des tropiques ; car M. de Azara nous assure qu'ils n'outré-passent pas le 35.^e degré de latitude sud , et que parmi les oiseaux-mouches qu'on voit à Buenos-Ayres , il en est qui y sont sédentaires ; tandis que les *rubis* et le *sasin* , les seuls qui se plaisent dans le nord , n'y restent pas pendant l'hiver.

Quoique des voyageurs aient pris pour des colibris , des oiseaux d'un plumage aussi brillant et qui vivent de la même manière , dans les contrées chaudes de l'ancien monde , il est certain qu'il n'y en a point , ni dans les îles de la mer Pacifique , ni dans les Terres australes , telles que la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Zélande. C'est donc en Amérique que la Nature a fixé un de ses chefs-d'œuvre. Prodigue envers eux , elle les a comblés de tous les dons qu'elle n'a fait que partager aux autres oiseaux : prestesse , grâce , fraîcheur et velouté des fleurs , poli des métaux , éclat des pierres les plus précieuses , elle a tout réuni sur ses petits favoris. Aussi les Indiens frappés de l'éclat et du feu que rendent les couleurs de ces oiseaux , leur avoient donné les noms de *rayons* ou *cheveux du soleil* ; non-seulement ces couleurs brillent sur leur plumage , mais encore elles ont la propriété de présenter une variété de nuances très-différentes , selon la direction de la lumière ; et cette propriété est due à la forme particulière des plumes et des barbes. V. le mot COULEUR. Tous emploient les mêmes matériaux pour la construction de leur nid ; la plupart le font dans les mêmes endroits , et chaque couvée n'est que de deux œufs. Le mâle et la femelle partagent le travail du nid et de l'incubation : ce nid est composé de diverses sortes de coton , ou d'une bourre soyeuse recueillie sur les fleurs ; son tissu est si fort , qu'il a la consistance d'une peau douce et épaisse. Les oiseaux-mouches l'attachent indifféremment à un seul brin d'oranger , de citronnier , de cafier , à des feuilles même , et quelquefois à un fêtu qui pend de la couverture de quelque case. Les colibris le posent ordinairement sur une branche d'arbre plus ou moins forte , et toujours l'extérieur est couvert de lichens pareils à ceux qui croissent sur l'arbre où il est posé.

Leur vol est continu , bourdonnant , et tellement rapide qu'on n'aperçoit nullement le mouvement des ailes , dont le battement est si vif , que l'oiseau s'arrêtant dans les airs , paroît non-seulement immobile , mais tout-à-fait sans action. On le voit s'arrêter ainsi quelques instans devant une fleur , partir comme un trait pour aller à une autre , et les visiter toutes en plongeant sa langue dans leur sein , afin d'y saisir sa nourriture. Jamais ces oiseaux ne marchent ni se posent à

terre. Ils passent la nuit et le temps de la plus forte chaleur du jour perchés sur une branche, et souvent sur la plus grosse. Pour l'ordinaire, ils ne font entendre de cris que quand ils quittent une plante ou un arbre en fleur, pour en rechercher un autre. Ce cri se compose des syllabes *tère*, prononcées d'un son de voix plus ou moins fort, plus ou moins aigu. Ces oiseaux sont solitaires, et s'il y en a un qui soit sur un arbre, d'autres n'en approchent pas; mais ils se rassemblent souvent, voltigent en nombre, et se croisent sans cesse avec une extrême rapidité au-dessus des plantes et des arbrisseaux en fleurs. Ils se battent entre eux avec acharnement, et disparaissent sans qu'on puisse voir l'issue du combat; ils ne montrent pas moins de courage pour attaquer les autres oiseaux qui viennent près de leur nid; quelquefois ils les assaillent sans motif, les mettent en fuite, et même les poursuivent. Les moqueurs, les pipiris sont souvent forcés de céder à un colibri l'arbre sur lequel ils sont perchés.

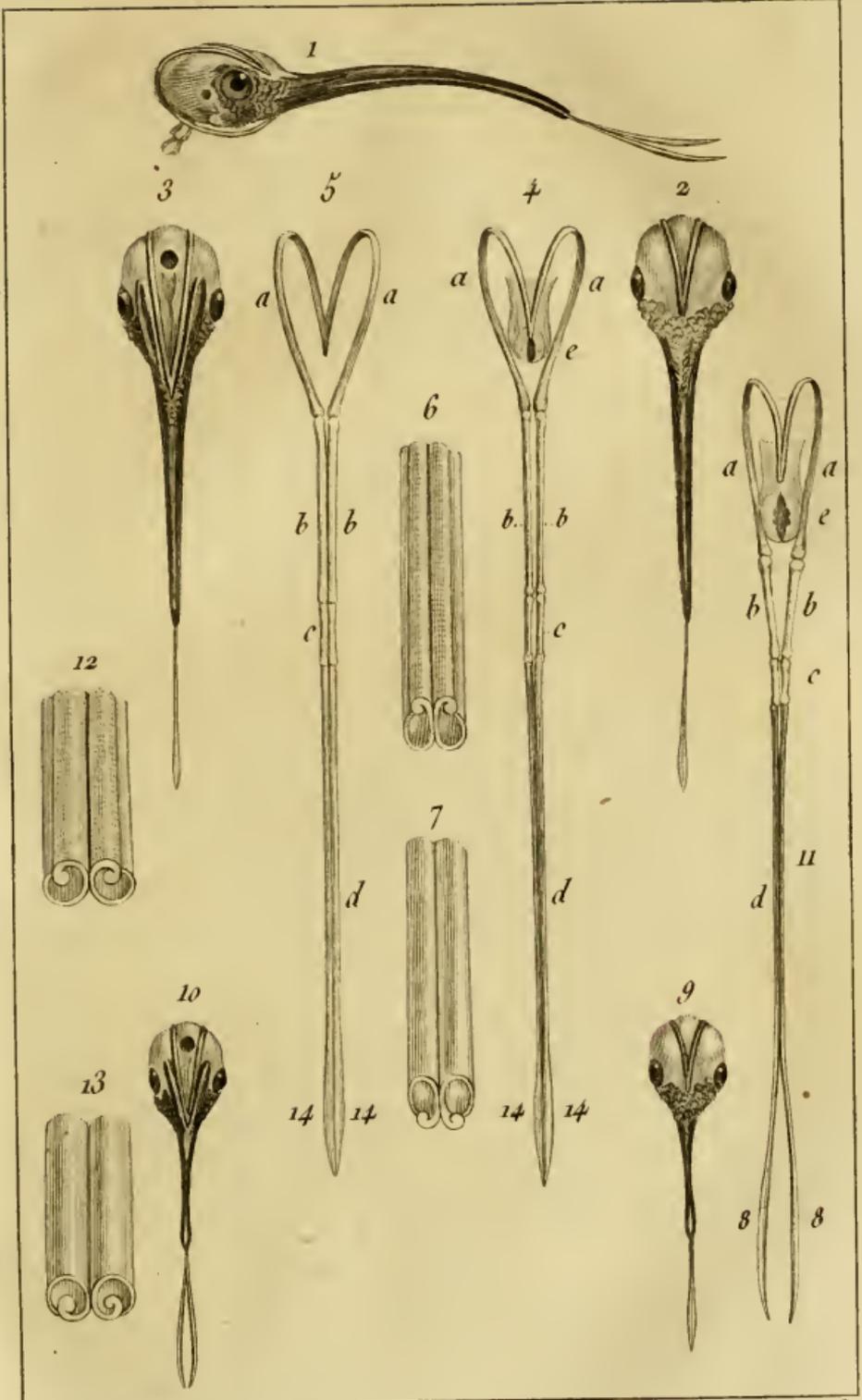
Leur langue, dit Marcegrave, est composée de deux fibres creuses, formant un petit canal, divisé vers le bout en deux petits filets; elle a, selon Labat, la forme d'une trompe, dont elle fait les fonctions; l'oiseau la darde, hors de son bec, par un mécanisme de l'os hyoïde, semblable à celui de la langue du pic. Cette observation, sur celle des oiseaux-mouches, est confirmée par un anatomiste célèbre, M. Vicq d'Azir, qui, après avoir examiné la langue, l'os hyoïde et les fibres musculaires qui servent à ses mouvemens, a reconnu que la disposition de ces parties étoit la même que dans les pics. Comme on aura, au moyen de la gravure, une exposition beaucoup plus parfaite et plus satisfaisante de la situation, des formes et du mécanisme des langues du colibri et de l'oiseau-mouche, qu'il ne seroit possible de la faire par le discours, on a destiné une planche pour ce sujet, avec d'autant plus de motifs que ces langues n'ont pas encore été dessinées telles que nous les présentons.

Explication de la planche B. 38 de ce Dictionnaire.

(1) Tête de *colibri*, ayant la langue sortie hors du bec, vue de profil. On a supprimé la peau pour montrer les deux branches *a, a* de l'os hyoïde, qui se recourbent en arrière par-dessus le crâne, de manière à atteindre la racine du bec; ces deux branches sont, sur la tête, écartées l'une de l'autre jusque sur le *capistrum* où elles se réunissent; elles dardent, comme dans le pic, la langue par un mécanisme semblable.

(2) La même tête, vue en dessus.

(3) La même retournée ou vue par dessous.



J. G. Proteau del.

Pierron sculp.

Anatomie.

Formes et Positions de la Langue du Colibri et de l'Oiseau-mouche.

(4) La langue grossie , séparée de la tête , vue en dessus. — *a a*, branches postérieures des cornes de l'os hyoïde. — *b b*, leurs branches antérieures. — *c*, l'os hyoïde lui-même. — *d*, la langue. — *e*, le larynx.

(5) La même langue retournée.

(6) Tronçon de la langue qui est formée de deux canaux cartilagineux réunis dans leur longueur. Ce tronçon est vu en dessus et très-grossi.

(7) Le même, vu en dessous.

(8) Extrémité de la langue divisée en deux filets , convexes à l'extérieur , concaves en dedans.

(9) Tête d'oiseau - mouche , la langue tirée hors du bec , vue en dessus.

(10) La même, vue en dessous.

(11) La langue séparée du bec et grossie , vue en dessus.

(12) Tronçon de la langue grossi, également vu en dessus.

(13) Le même tronçon retourné.

Nota. Les cinq figures 9 à 13 correspondent aux figures 2, 3, 4, 6 et 7, représentant la langue du *colibri*. L'organisation est analogue , et les mêmes parties y sont indiquées par les mêmes lettres.

(14) Les deux filets réunis et formant un tube creux et tels qu'ils sont toujours quand l'oiseau darde sa langue dans les fleurs.

Je viens de dire que la langue du colibri ou de l'oiseau-mouche étoit dans une grande partie de sa longueur composée de deux canaux ou fibres creuses appliqués l'un contre l'autre ; c'est aussi le sentiment de Marcgrave et de Labat qui les ont observés dans leur pays natal, de Brisson et de Buffon. Quant à moi, quoique je n'aie examiné que des langues desséchées depuis long-temps, auxquelles j'ai fait en sorte de rendre leur forme naturelle en les humectant, j'ai cependant vu de même que les ornithologistes ci-dessus. Au reste, si je me suis trompé, les naturalistes qui auront occasion de disséquer la langue d'un colibri fraîchement tué, sont, je crois, les seuls qui peuvent, avec fondement, indiquer mes erreurs.

La langue des *souimangas* est, d'après les observations de M. Levaillant et les miennes, conformée de même que celle des colibris ; peut-être doit-on en dire autant de la langue de plusieurs *guît-guîts* et *hérotaires* qui, comme ceux-ci, la dardent hors du bec dans le calice des fleurs. Mais nous manquons de renseignemens à ce sujet.

Les naturalistes et les anatomistes que j'ai cités, sont d'accord sur la langue de ces oiseaux; mais il en est autrement pour leur nourriture. Garcillaco, Gomara, Hernandez, Clusius, Nieremberg, Marcgrave, Sloane, Gatesby, Feuillée, Labat, Dutertre, le général Davies (cité par Latham) s'accordent à

dire, ce que j'ai vu moi-même, qu'ils plongent leur langue dans le calice des fleurs pour en tirer les sucs.

Don Félix de Azara, tout en convenant qu'ils s'en nourrissent, soupçonne qu'ils ont d'autres moyens de s'alimenter; puisque, dit-il, aux environs de la rivière de la Plata, où il en reste toute l'année, et où il n'y a ni bosquets ni fleurs pendant l'hiver, il en a vu dans cette saison visiter les toiles d'araignées, et qu'il lui a semblé qu'ils mangeoient ces insectes. Il ajoute, à l'appui de ce soupçon, que le P. M. Fr. Isidore Guerra, homme très-digne de foi, qui a nourri plusieurs *bees-fleurs*, lui a certifié qu'il les avoit vus manger des araignées; mais il n'exclut pas totalement le suc des fleurs, comme l'a fait Badier, qui a observé les colibris et les oiseaux-mouches à la Guadeloupe. Cet observateur nous assure que leur langue ne leur sert que pour attraper les petits insectes dans le calice des fleurs, et que ceux qu'il a nourris pendant six semaines avec du sirop, dans lequel il émiettoit du biscuit, ont toujours été en dégénéral, que leur santé s'affoiblissoit d'un jour à l'autre, et qu'enfin la mort est survenue. Il ajoute qu'à cette époque il les a ouverts, et qu'il a trouvé du sucre cristallisé dans leurs boyaux, et qu'une partie de ces mêmes boyaux avoit perdu de sa flexibilité, s'étoit endurcie et étoit devenue cassante. Toutes les personnes citées ci-dessus ont étudié les oiseaux-mouches et les colibris dans leur pays natal; de tous, il n'y en a que deux qui les font vivre d'insectes, et Badier est le seul qui ait exclu le suc des fleurs. J'ai aussi observé ces oiseaux dans la nature vivante; je conviens qu'ils peuvent aspirer de très-petits insectes, qui se trouvent quelquefois au fond du calice lorsqu'ils en pompent le suc, et de plus, comme le conjecture M. de Azara, la poussière contenue dans les sommets des étamines; mais, quoique j'en aie tué beaucoup au moment où ils prenoient leur nourriture, je n'ai jamais trouvé dans leur œsophage, ni dans leur estomac, aucun débris d'insectes; ce qui m'a fait croire que leur nourriture principale consiste dans le suc mielleux des fleurs, que l'on remplace avec succès par le sirop, quoi qu'en dise Badier, ou par du sucre fondu. En effet, nous voyons, 1.^o dans le Voyage aux îles d'Amérique, par Labat, que le P. Montdidier a conservé pendant cinq à six mois des oiseaux-mouches huppés, et leur a fait élever leurs petits dans son appartement, en leur donnant, pour nourriture, une pâtée très-fine et presque claire, faite avec du biscuit, du vin d'Espagne et du sucre, dont ils prenoient la substance en passant leur langue dessus; mais le miel a paru préférable à cet aliment, parce qu'il se rapproche davantage de ce nec-

tar délicat qu'ils recueillent sur les fleurs. 2.^o Latham cite un fait qui, quoique très-extraordinaire, est appuyé de témoignages irréprochables. Non-seulement des colibris ont été apportés vivans en Angleterre, mais une femelle prise sur son nid a couvé ses œufs en captivité. « Un jeune homme, dit Latham, peu de jours avant son départ de la Jamaïque pour l'Angleterre, surprit une femelle colibri qui couvoit; l'ayant prise et désirant se procurer le nid sans l'endommager, il coupa la branche sur laquelle'il étoit, et apporta le tout à bord du navire. La femelle se familiarisa assez pour ne pas refuser la nourriture qu'on lui présentoit; elle vécut de miel et continua de couvrir avec une telle assiduité, que les œufs sont éclos durant le voyage; mais elle survécut peu à la naissance de ses deux petits, qui arrivèrent vivans en Angleterre. Tous les deux y ont vécu quelque temps chez lady Hamon, et l'un n'est mort que deux mois après son arrivée. Ces charmans oiseaux s'étoient tellement apprivoisés, qu'ils venoient prendre leur nourriture sur les lèvres de leur maîtresse. Leur espèce, le *hausse-col-vert*, est très-commune à la Jamaïque et à Saint-Domingue. 3.^o Le général Davies, cité par le même auteur, ayant pris adultes plusieurs oiseaux-mouches rubis, les a conservés vivans pendant quatre mois, en leur donnant pour nourriture du miel ou du sirop, ou un mélange de sucre brut et d'eau, qu'il mettoit dans le fond du calice de fleurs artificielles, faites en forme de pipe, et dont les couleurs et l'arrangement approchoient de la nature, le plus possible. 4.^o Enfin, suivant M. de Azara, don Pedro Melo de Portugal, gouverneur du Paraguay, conserva un bec-fleur, pris adulte, pendant quatre mois. Cet oiseau étoit si familier, qu'il connoissoit fort bien son maître, auquel il donnoit des baisers et autour duquel il voltigeoit pour demander à manger. Alors don Melo prenoit un vase de sirop très-clair, et il le penchoit un peu, afin que le bec-fleur pût y plonger sa langue; il lui donnoit aussi de temps en temps quelques fleurs. Avec ces précautions, cet oiseau vécut aussi bien que dans les campagnes, jusqu'à ce qu'il périt par la négligence d'un domestique pendant l'absence de son maître. Il résulte de ces faits que le suc des fleurs est une nourriture propre aux colibris et aux oiseaux-mouches; qu'il peut se remplacer par du miel, du sucre en fusion ou du sirop, et que si ce dernier aliment s'est cristallisé dans les boyaux des oiseaux nourris par Badier, il n'en est pas résulté le même effet pour ceux qui ont été élevés par les personnes dont il vient d'être question.

Il est inutile de répéter toutes les petites merveilles que l'imagination a voulu ajouter à l'histoire des colibris. Méta-

morphoses , engourdissement pendant la mauvaise saison ; mort et résurrection avec les fleurs ; et cela dans des pays où il n'y a point de saison sans fleurs ; toutes ces fictions ont été rejetées par les naturalistes sensés.

Manière de faire la chasse aux Colibris et aux Oiseaux-mouches.

— Ces oiseaux paroissent peu défiants , et se laissent approcher jusqu'à cinq à six pas , et même plus près , de manière qu'on peut les prendre , en se plaçant dans un buisson fleuri , avec une verge enduite d'une gomme gluante à la main. Il suffit de les toucher , lorsqu'ils bourdonnent devant une fleur ; mais il faut un coup d'œil juste , car ils sont dans un mouvement continuel. Cette manière de les prendre a l'inconvénient de gâter leurs plumes ; c'est pourquoi toute chasse où l'on se sert de glu doit être rejetée , puisque ce n'est que pour avoir leur habit qu'on leur fait la guerre. On les tue en leur lançant des petits pois avec une sarbacane , ce qui demande une grande adresse ; on les abat aussi en les inondant avec de l'eau lancée par une seringue : du sable mis au lieu de plomb dans un fusil ou un pistolet les tue ; et même en tirant de très-près , l'explosion de la poudre suffit seule pour les étourdir et les faire tomber. J'ai eu recours à deux autres méthodes qui ne sont pas sujettes à endommager leur riche plumage : pour l'une l'on se sert du filet nommé *toile d'araignée* ou *araigne* (V. BEC-FIGUE), dont on entoure les arbrisseaux et les plantes en fleurs à un pied ou deux de distance ; l'autre consiste à se servir d'une gaze verte en forme de filet à papillons ; mais cette manière demande de la patience , et ne peut être mise en usage que sur les plantes et les arbrisseaux nains. Il faut d'ailleurs se tenir caché ; car quoique l'oiseau se laisse approcher de très-près , il n'en est pas moins sur ses gardes ; tandis qu'il suce les fleurs , il a toujours l'œil aux agnets , afin de voir tout ce qui se passe autour de lui , et aussitôt que quelque chose l'offusque , il jette un cri et disparaît. Pour avoir quelque succès dans cette chasse , qui se fait ordinairement dans un jardin , il faut construire une petite niche la plus basse possible , avec les plantes et les arbrisseaux voisins , et de là envelopper l'oiseau avec le filet , de la même manière que l'on prend les papillons. Cette chasse peut se faire dans tous les lieux où il y a des plantes en fleur ; mais afin de les forcer à venir à celles où est la niche , l'on a soin de détruire toutes les autres. Pour plus de facilité , l'on construit avec des feuillages frais une petite hutte ambulante qu'on transporte dans les lieux où l'on voit un plus grand nombre de ces oiseaux.

A. BEC ARQUÉ.

* Le COLIBRI ACUTIPENNE, *Trochilus caudacutus*, Vieill., a les plumes de la queue très-pointues, les latérales fort étroites, les deux du milieu de 9 lignes plus courtes que l'extérieure, et les autres également étagées. De la forme des plumes caudales, est venu le nom de *cola de tixera*, que M. de Azara a imposé à ce colibri du Paraguay. Sa longueur totale est de cinq pouces un tiers; il a le bec noir; les plumes de la gorge et du haut du cou d'un très-beau blanc, et chacune marquée d'un petit point noir; le reste du devant du cou et de la poitrine d'un bleu d'émail à reflets éclatans; les couvertures inférieures et les plumes de la queue bleues sous un aspect, d'un vert de mer sous un autre; le dessus de la tête brun; ses côtés, et toutes les parties supérieures du corps d'un vert doré; le ventre blanc; les plumes des ailes, comme chez presque tous les oiseaux-mouches et les colibris, d'un noir bleuâtre.

Le COLIBRI D'AMBOINE. C'est le SOUIMANGA D'AMBOINE.

Le COLIBRI ARLEQUIN, *Trochilus multicolor*, Lath., pl. des Oiseaux dorés. Le vêtement de ce petit oiseau semble être formé de pièces de rapport, comme l'habit d'arlequin. Il a du vert sur la tête, la gorge, le devant du cou, la poitrine, le milieu du dos et les couvertures supérieures des ailes; une large bande bleue entre l'angle postérieur de l'œil et la nuque; du noir entre cette bande et le haut du dos; du rouge de carmin au ventre; du brun sur le dos, le croupion, les ailes et les plumes latérales de la queue; enfin, du violet tendre sur les autres. L'oiseau entier est long de quatre pouces et demi.

* Le COLIBRI AZARA, *Trochilus Azara*, Vieill. Tête mordorée en dessus, et brune sur les côtés; manteau d'un vert bleuâtre sous un aspect, d'un vert doré sous un autre; devant du cou et poitrine d'un brun clair, avec une bandelette blanche et longitudinale sur celle-ci; côtés des parties inférieures à reflets dorés; queue à peu près pareille au dos, avec les deux plumes latérales terminées de blanc; bec noir; longueur totale, quatre pouces cinq sixièmes.

Il se trouve au Paraguay, et M. de Azara le nomme *del Blanco de Baxo*.

Le COLIBRI BLEU, *Trochilus cyaneus*, Lath., n'est point une espèce particulière. V. COLIBRI GRENAT.

Le COLIBRI BLEU DU MEXIQUE, de Briss., est un GUIT-GUIT.

Le COLIBRI DU BRÉSIL. V. COLIBRI A PIEDS VÊTUS.

Le COLIBRI BRIN BLANC, *Trochilus superciliosus*, Lath., pl. 17 et 18 de l'*Hist. des Colibris* d'Audebert, a le bec long

de vingt lignes; toutes les parties supérieures d'un vert-olive doré; deux traits blancs sur les côtés de la tête, l'un au-dessus de l'œil et l'autre au-dessous; toutes les parties inférieures grises; les ailes d'un brun-violet; les deux pennes intermédiaires de la queue dépassent les autres d'un pouce; elles sont vertes à leur base, verdâtres dans le milieu et blanches dans le reste; toutes les autres sont étagées, d'un brun-vert, et terminées par du blanc jaunâtre; le bec et les pieds noirâtres. Les jeunes ont les plumes de la tête et du corps bordées de gris à l'extrémité.

Cette espèce se trouve à la Guyane. Des individus, nouvellement apportés de l'île de la Trinité, diffèrent du précédent, en ce que les bandes des côtés de la tête sont, ainsi que le milieu de la gorge, d'une teinte jaunâtre.

Le COLIBRI BRIN-BLEU est un de ces oiseaux décrits et figurés par Séba, que l'on ne peut déterminer avec certitude; c'est pourquoi je l'ai isolé. *V. BRIN-BLEU.*

Le COLIBRI BRUN, *Trochilus fuscus*, Vieill., se trouve au Brésil. Il est brun sur toutes les parties supérieures, sur le devant du cou et sur la poitrine; on remarque sur le dessus du corps quelques foibles reflets verts; la gorge est noire dans le milieu et bordée par une bandelette brune qui part de la mandibule inférieure; les flancs, le ventre et le bas-ventre sont blancs, ainsi qu'une grande partie des pennes caudales, dont les couvertures inférieures sont brunes; les ailes sont d'un violet sombre; le bec est noir et le tarse vêtu jusqu'aux doigts. Longueur totale, quatre pouces trois lignes.

* Le COLIBRI A CASQUE POURPRÉ, *Trochilus galeritus*, Lath. Une huppe pourpre orne la tête de cet oiseau; le dessus du corps est vert doré, le dessous aurore; les ailes et la queue sont brunes. On trouve ce colibri au Chili.

Le COLIBRI CENDRÉ, *Trochilus cinereus*, Lath., pl. 5 des Oiseaux dorés. Un vert brillant à reflets dorés couvre les parties supérieures; la gorge, la poitrine et le ventre sont d'un gris cendré très-pur. Il y a à l'angle postérieur de l'œil une petite tache blanche; les ailes sont noirâtres, avec un reflet violet; les pennes intermédiaires de la queue entièrement d'un vert foncé; les deux suivantes vertes dans leur première moitié, ensuite noir bleuâtre, et frangées de blanc à leur extrémité; les autres sont d'un noir brillant et terminées de même. Le bec est brun en dessous et noir en dessus; les pieds et les ongles sont de cette dernière teinte. Longueur totale, cinq pouces six lignes.

Le COLIBRI DU CHILI. *V. COLIBRI A CASQUE POURPRÉ.*

Le COLIBRI A COLLIER ROUGE, *Trochilus leucurus*, Lath., pl. n.º 256 des Oiseaux d'Edwards. Sa longueur totale est

d'environ quatre pouces six lignes ; il a le bec noirâtre , et les pieds blanchâtres ; le dessus du corps , la gorge , la poitrine , les petites couvertures des ailes d'un vert brunâtre , à reflets cuivrés et dorés ; un demi-collier rouge au bas du cou ; le ventre , les couvertures inférieures de la queue d'un blanc-gris ; les ailes d'un pourpre foncé ; les pennes intermédiaires de la queue pareilles au dos ; les autres blanches et un peu nuancées de brun à leur extrémité. On trouve ce colibri à Surinam. Il est très-rare ; je ne l'ai jamais vu en nature.

Le COLIBRI A CRAVATE NOIRE, *Trochilus nigricollis*, Vieill., a la gorge , le devant du cou et le milieu de la poitrine d'un noir velouté ; les côtés de ces parties , le ventre , les couvertures inférieures de la queue , le dessus de la tête , du cou , du corps et des ailes d'un vert doré ; les pennes des ailes et de la queue violettes ; le bec et les pieds noirs. Il est de la taille du colibri à plastron noir , avec lequel on pourroit le confondre , d'après les rapports que présente leur plumage ; mais celui à cravate noire a le bec plus court et plus gros à la base. On le trouve au Brésil. Il a des rapports avec le colibri à plastron noir ; mais celui-ci diffère en ce qu'il a les côtés du cou et de la poitrine d'un beau bleu.

Le COLIBRI A CRAVATE VERTE, *Trochilus gularis*, Lath. ; *Trochilus maculatus*, Gm., est un jeune *Colibri hausse-col vert*, qui commence à se parer des couleurs de l'adulte.

* Le COLIBRI A FACE ORANGÉE, *Trochilus fulvifrons*, Lath., a un peu plus de trois pouces de longueur ; le bec noir , et blanc à sa pointe ; les plumes de l'occiput un peu allongées ; le plumage généralement noirâtre , avec quelques reflets bleus , si ce n'est sur le ventre ; une tache orangée entre le bec et l'œil ; le menton de cette même teinte , ainsi que les bords extérieurs des ailes , sur toute leur longueur ; la queue bleue en dessus , et d'une couleur orangée en dessous ; les pieds noirs. Latham , qui le premier a décrit cet oiseau , ignore de quel pays il est. Ses couleurs indiquent plutôt une femelle ou un jeune SOUMANGA.

* Le COLIBRI A FRONT JAUNE, *Trochilus flavifrons*, Lath. Tout ce que l'on sait de cet oiseau , c'est qu'il vit dans les contrées australes de l'Amérique ; trois couleurs dominent sur son plumage ; le jaune sur le front , le vert sur le corps et les couvertures des ailes ; le noir sur les pennes alaires et caudales. Est-ce bien un *Colibri* ?

Le COLIBRI A GORGE BLEUE, pl. 66 des Oiseaux dorés. Quoique j'aie indiqué cet oiseau sous une dénomination particulière , je ne prétends pas le donner pour une espèce distincte , mais comme un jeune dont la race n'est pas con-

nue. Son plumage offre de l'analogie avec le Colibri à ventre piqueté ; un vert sombre règne sur la tête, les côtés et le dessus du cou ; il se change en vert doré sur le manteau ; les ailes sont d'un violet noirâtre ; la gorge et la poitrine variées de bleu et de blanc ; les parties postérieures blanches ; les pennes de la queue d'un vert brillant en dessus, d'un violet bronzé en dessous, et terminées de blanc, avec une tache d'un bleu noirâtre vers le bout ; le bec et les pieds sont noirs. Longueur totale, quatre pouces un tiers.

Le COLIBRI A GORGE ET CROUPION BLEUS. *V. SOUIMANGA JAUNÂTRE.*

Le COLIBRI A GORGE CARMIN, *Trochilus gularis*, Lath., pl. 266 des *Oiseaux d'Edwards*, est le COLIBRI GREMAT, sous un plumage qui n'a pas encore acquis toute sa perfection.

Le COLIBRI A GORGE GREMAT, *Trochilus granatinus*, Lath. Latham a donné ce colibri comme une espèce distincte du gremat. Cependant il me semble, d'après sa description, que c'est le même oiseau, mais vu sous un aspect différent. *V. COLIBRI GREMAT.*

Le COLIBRI A GORGE ROUGE d'Edwards est l'OISEAU-MOUCHE RUBIS.

Le GRAND COLIBRI. Nom donné par Dutertre au COLIBRI GREMAT.

Le COLIBRI GREMAT, *Trochilus granatinus*, Lath. ; *Trochilus auratus*, Gmel. ; *Oiseaux dorés*, pl. 4 de l'*Hist. des Colibris* d'Audubert. La tête, le cou, le dos et le ventre de cet oiseau sont d'un noir-bleu ; les couvertures supérieures et inférieures de la queue d'un vert doré très-brillant ; la gorge, le devant du cou jusqu'à la poitrine pourprés ; les pennes des ailes d'un vert doré, celles de la queue d'un vert-noir ; enfin le bec et les pieds noirs. Longueur, quatre pouces et demi. La femelle a des reflets moins brillans et moins variés ; le haut de la poitrine, le ventre et les ailes bruns.

Le COLIBRI HAUSSE-COL DORÉ, *Trochilus aurulentus*, Audubert, pl. 12 et 13 des *Oiseaux dorés*. Quoique cet oiseau ait des rapports avec le hausse-col vert, on le distingue par sa taille plus petite, par son bec plus court, et des teintes différentes ; le dessus de la tête et du cou, le dos et le croupion sont d'un vert obscur doré ; les couvertures de la queue vertes ; les pennes d'un brun verdâtre ; les latérales violettes et terminées de bleu ; un beau vert doré couvre la gorge, et un léger reflet bleu paroît sur les côtés du cou ; la poitrine est noire ; cette couleur s'étend jusque sous le ventre, où elle prend une teinte brunâtre ; un mélange de vert et de doré colore les côtés du corps ; le bec et les pieds sont noirs.

La femelle a le dessus de la tête brun ; le dessus du cou et

du corps, les pennes intermédiaires de la queue, d'un brun vert peu doré; les pennes latérales d'un roussâtre obscur dans leur première moitié; le reste est d'un noir violet, et leur extrémité blanche; le dessous du bec, la gorge et la poitrine sont d'un grisâtre qui devient obscur sur le ventre; le bec et les pieds sont noirs. On rencontre cette espèce dans l'île de Porto-Ricco.

Le COLIBRI HAUSSE-COL A QUEUE FOURCHUE, *Trochilus elegans*, Audebert, *Oiseaux dorés*, pl. 14 de l'*Hist. des Colibris*, est vert sur le dessus du corps; cette teinte est très-brillante sur la gorge, les côtés du cou et du corps; une tache d'un noir de velours couvre la poitrine, et s'étend jusque sous le ventre; la queue est d'un noir violet et fourchue; les plumes des jambes sont blanches et les doigts noirs; le bec est noir en dessus, et d'un blanc jaunâtre en dessous dans deux tiers de sa longueur.

Les jeunes ont la gorge et le cou d'un gris-blanc sale; cette couleur se rembrunit sur la poitrine et le ventre de certains individus; le dessus du corps vert doré; les pennes des ailes et de la queue d'un brun foncé. Cette espèce, qui se trouve à Saint-Domingue, se plaît sur la lisière des forêts, et se perche de préférence à la cime des grands arbres.

Le COLIBRI HAUSSE-COL VERT, *Trochilus pectoralis*, Lath.; *troch. gramineus*, Gm., pl. E. 10, fig. 3 de ce Dictionnaire, a le dessus du corps d'un vert obscur peu doré; la queue violette; les ailes d'un noir violet; la gorge et les côtés du cou d'un vert foncé très-brillant; une grande tache d'un noir velouté sur la poitrine; les côtés du corps et le ventre d'un vert noir un peu doré (dans quelques individus le bas-ventre est blanc); le bec est très-long et noir; les pieds sont de la même couleur. La femelle indiquée par Buffon, est un jeune en mue qui commence à prendre les couleurs de l'adulte. Il en est de même du COLIBRI A QUEUE VIOLETTE, *Trochilus nitidus*, Lath., pl. 11 des *Oiseaux dorés*, ainsi que du COLIBRI A CRAVATE VERTE, *Trochilus gularis*, Lath., pl. 10 des *Oiseaux dorés*; mais la femelle, que Buffon donne à celui-ci, est une espèce distincte, décrite ci-après, sous la dénomination de *colibri à pieds vêtus*. Enfin, les COLIBRIS VERT PERLÉ, *Trochilus dominicus*, et à PLASTRON BLANC, *Troch. margaritaceus*, sont des jeunes dans leur premier âge. Je dois remarquer que Buffon n'a décrit le premier que d'après Brisson, et que c'est à tort qu'il le dit guère plus grand que l'oiseau-mouche huppé, puisqu'il a, selon Brisson, réellement quatre pouces deux lignes, tandis que celui-ci n'a que trois pouces; différence très-grande chez des oiseaux d'une petite taille. Les jeunes diffèrent des adultes en ce qu'ils ont la gorge et

toutes les parties postérieures d'un gris de perle, foncé sur les uns, presque blanc chez les autres; le bas-ventre de cette couleur, ainsi que l'extrémité des plumes latérales de la queue.

On trouve tous ces oiseaux à Saint-Domingue, à Porto-Ricco et à la Guyane.

* Le COLIBRI HUPPÉ, *Trochilus paradiseus*, Lath. Une belle huppe, composée de plumes étroites et longues, pare la tête de cet oiseau du Mexique, et retombe sur le cou; son plumage est en général d'un beau rouge, à l'exception des couvertures et des plumes des ailes qui sont bleues; les plumes du milieu de la queue outre-passent de beaucoup les autres; longueur totale, huit pouces et demi. Est-ce bien un colibri?

* Le COLIBRI A HUPPE DORÉE, *Trochilus cristatellus*, Lath. Ce très-petit colibri, qui n'a guère plus de deux pouces de longueur, est remarquable par une huppe épaisse qui part du sommet de la tête. Cette huppe est d'un beau vert à reflets dorés, ainsi que le reste du plumage, à l'exception des ailes et de la queue qui sont noires. La femelle est d'un brun verdâtre en dessus, et blanchâtre en dessous, avec quelques taches noirâtres sur la poitrine.

Le COLIBRI DES INDES est le SOUIMANGA BLEU DES INDES ou de MADAGASCAR.

Le COLIBRI DE LA JAMAÏQUE. V. COLIBRI A PASTRON NOIR.

Le COLIBRI A LONGUE QUEUE DE CAYENNE. V. COLIBRI BRIN-BLANC.

Le COLIBRI A LONGUE QUEUE DU MEXIQUE. V. COLIBRI BRIN-BLEU.

Le COLIBRI DU MEXIQUE. V. COLIBRI VERT ET NOIR.

Le COLIBRI MULTICOLOR. V. COLIBRI ARLEQUIN.

Le COLIBRI A PIEDS VÊTUS, *Trochilus hirsutus*, pl. 20 des *Oiseaux dorés*, a été donné mal à propos pour une variété du colibri à ventre roussâtre. C'est une espèce très-distincte qui en diffère par son bec beaucoup plus long et plus gros, par sa taille qui est celle du colibri brin-blanc femelle, et enfin par sa queue autrement conformée. Le dessus de la tête est brun; le dessus du cou, le dos, les couvertures des ailes et les deux plumes intermédiaires de la queue, sont d'un vert doré; le dessous du corps est d'un roux-jaune; les trois premières plumes de la queue sont ferrugineuses dans les deux premiers tiers, le reste est noir et terminé de blanc; la mandibule inférieure d'un blanc jaunâtre; les pieds sont couverts de plumes rousses; les doigts et les ongles blancs. Le jeune (pl. 68 des *Oiseaux dorés*) a le dessus de la tête, du cou et les plumes

des ailes brun, avec quelques reflets cuivreux. Cette couleur est plus foncée sur les oreilles, d'un ton vert brillant sur le corps, et tend au violet sur les pennes. Une teinte rousse, plus ou moins claire, domine sur les parties inférieures et les plumes qui recouvrent les pieds; les pennes de la queue sont vertes en dessus, d'un roux vif en dessous, depuis leur naissance jusqu'à leur moitié; ensuite d'un noir violet terminé de blanc. Longueur totale, quatre pouces et demi; bec, quatorze lignes, noir en dessus et à la pointe, jaunâtre en dessous; doigts d'un jaune blanchâtre; ongles noirs.

Le PETIT COLIBRI de Dutertre, est l'OISEAU-MOUCHE HUPPÉ.

Le PETIT COLIBRI DU BRÉSIL, *Trochilus thaumantias*, Lath., pl. enl. de Buff., n.º 600, fig. 1, a deux pouces dix lignes de longueur totale; tout le plumage d'un vert doré, à l'exception de l'aile qui est violette ou brune. On remarque une petite tache blanche au bas-ventre, et un petit bord de cette même couleur aux plumes de la queue, plus large sur les deux extérieures dont elle couvre la moitié.

Cette espèce se trouve au Brésil. Mauduyt lui rapporte un individu qu'il a reçu de Cayenne. Il en diffère en ce que le vert doré du dessus de son corps n'a pas autant d'éclat, et que les parties inférieures sont d'un roussâtre terne.

Le PETIT COLIBRI BRUN d'Edwards est l'OISEAU-MOUCHE POURPRE, de Buffon.

Le PETIT COLIBRI DE LA GUYANE. V. PETIT COLIBRI du Brésil.

Le COLIBRI PIQUETÉ. V. COLIBRI ZITZIL.

Le COLIBRI A PLASTRON BLANC, *Trochilus margaritaceus*, Lath., pl. 16 des *Oiseaux dorés*, est un jeune de l'espèce du COLIBRI A HAUSSE-COL VERT.

Le COLIBRI A PLASTRON NOIR, *Trochilus mango*, Lath., pl. 7 des *Oiseaux dorés*, a la gorge, le devant du cou, la poitrine et le ventre du plus beau noir velouté; tout le dessus du corps vert doré; une bande longitudinale bleue s'étend sur les côtés du cou et remonte jusqu'aux coins du bec; les ailes sont d'un noir violet; les pennes de la queue d'un roux pourpré; le bec et les pieds noirs; longueur, quatre pouces. Cette espèce se trouve aux Grandes-Antilles.

Le COLIBRI A PLASTRON VIOLET, *Trochilus mango*, Var.; Lath., pl. 7 des *Oiseaux dorés*, est, selon moi, une variété du COLIBRI A HAUSSE-COL VERT, laquelle n'en diffère essentiellement qu'en ce qu'une teinte violette est répandue sur sa poitrine et sur son ventre.

* Le COLIBRI QUADRICOLOR, *Trochilus quadricolor*, Vieill. Devant du cou, une partie des côtés de la tête et poitrine, d'un bleu turquin presque noir, brillant, et bordé sur cha-

que côté d'un bleu d'émail; dessus du cou et du corps d'un vert doré; tête noirâtre; queue violette et terminée de noir; bec un peu gros et légèrement courbé. Longueur totale, quatre pouces cinq lignes environ. C'est le *turqui de Baxo*, de M. de Azara. Il se trouve au Paraguay.

Le COLIBRI A QUEUE BLANCHE d'Edwards est le COLIBRI A COLLIER ROUGE.

Le COLIBRI A QUEUE BLANCHE ET VERTE, *Trochilus viridis*, *Oiseaux dorés*, pl. 41. Cette espèce, que j'ai fait connoître, se trouve à la Guyane à l'île de la Trinité, mais elle y est rare. Longueur, environ quatre pouces et demi; bec un peu courbé, noir en dessus et à la pointe, blanc en dessous; dessus de la tête d'un brun verdâtre; ligne blanche au-dessus des yeux; parties supérieures d'un vert doré très-éclatant; gorge et poitrine d'un vert-jaune à reflets très-brillans; ventre vert doré dans sa partie antérieure, d'un gris brillant mélangé de vert dans sa partie inférieure; couvertures du dessous de la queue blanches et dorées à leur extrémité; pennes des ailes d'un brun-roux; queue mélangée de vert et de blanc, à l'exception des intermédiaires qui sont entièrement vertes; pieds de couleur jaunâtre; queue arrondie.

Le COLIBRI A QUEUE FOURCHUE. Nom par lequel les habitans de Cayenne désignent le COLIBRI TOPAZE, d'après sa manière de porter les deux longues plumes de sa queue.

Le COLIBRI A QUEUE VIOLETTE, *Trochilus nitidus*, Lath.; *Troch. albus*, Gm., pl. 11 des *Oiseaux dorés*, est un jeune colibri hausse-col vert, qui commence à prendre les couleurs de l'adulte.

Le COLIBRI ROUGE HUPPÉ A LONGUE QUEUE DU MEXIQUE. V. COLIBRI HUPPÉ.

Le COLIBRI ROUGE A LONGUE QUEUE DE SURINAM. V. COLIBRI TOPAZE.

Le COLIBRI DE SAINT-DOMINGUE est un jeune de l'espèce du COLIBRI HAUSSE-COL VERT.

Le COLIBRI DE SURINAM. V. COLIBRI A COLLIER ROUGE.

* Le COLIBRI A TÊTE, DEMI-COLLIER ET QUEUE POURPRÉS, *Trochilus torquatus*, Lath. Le pays de cet oiseau n'est pas connu. Il a le dessus de la tête pourpre, la gorge et le dos verts; un demi-collier d'un beau bleu sur le bas du cou; les ailes d'un pourpre foncé; la queue de la même teinte et fourchue.

* Le COLIBRI A TÊTE NOIRÂTRE, *Trochilus atricapillus*, Vieill., se trouve au Paraguay. Bec un peu gros, très-légèrement courbé; plumes de la tête noirâtres, largement bordées de roux chez les jeunes; celles des parties supérieures du cou et du corps d'un vert doré, frangées de roux chez les

mêmes; un point blanchâtre derrière l'œil chez quelques individus; une bande d'un noir velouté, depuis le dessous du bec jusqu'à la queue, et bordée de blanc sur chaque côté; les deux pennes intermédiaires de la queue vertes, les autres d'un très-beau violet rougeâtre avec une tache bleue vers l'extrémité qui est blanche. M. de Azara l'appelle *del fava negra a lo largo*.

Le COLIBRI A TÊTE NOIRE, *Trochilus polytmus*, Lath. pl. 47 des Ois. dorés. La Jamaïque paroît être la patrie de ce beau colibri; mais il y est très-rare. Les plumes qui recouvrent sa tête sont longues et d'un noir à reflets bleuâtres; le pli de l'aile est blanc; un vert éclatant à reflets dorés, règne sur le dessus du corps, et jette des reflets bleus sur la gorge, la poitrine et le ventre. Un violet tirant au brun et à reflets bleuâtres colore les ailes et la queue. Celle-ci est étagée et fourchue en même temps; les deux pennes latérales outre-passent la plus longue des autres de près de deux pouces; le bec est jaune et les pieds sont noirs. Longueur totale, cinq pouces et demi.

La femelle a le bec noir en dessus et blanc en dessous dans la moitié de sa longueur; le sommet de la tête d'un brun noirâtre; le dessus du corps pareil à celui du mâle; le dessous blanc; cette couleur est marbrée de vert sur les côtés du cou; les plumes de la queue sont de cette dernière teinte et d'égale longueur; toutes, excepté les deux intermédiaires, sont à moitié blanches. Tel est l'individu que Latham soupçonne être la femelle du colibri à tête noire.

Le COLIBRI A TÊTE NOIRE ET A LONGUE QUEUE d'Edwards, est le COLIBRI A TÊTE NOIRE.

* Le COLIBRI A TÊTE ORANGÉE, *Trochilus aurantius*, Lath. L'on ne connoît de cet oiseau que le plumage; il a la tête orangée, la gorge et la poitrine jaunes; le dos et le ventre d'un brun foncé; les ailes pourpres et la queue d'un ferrugineux clair. N'est-ce pas un souimanga?

Le COLIBRI TOPAZE, *Trochilus pella*, Lath. pl. 2 et 3 des Ois. dorés. Si, parmi ces oiseaux brillans, il en est un qui mérite le prix de la beauté, c'est sans contredit ce colibri: il joint à une taille svelte et élégante les couleurs les plus riches. Une plaque topaze très-brillante couvre la gorge et le devant du cou; vue de côté, elle paroît d'un beau vert doré, et vue en dessous, elle est d'un vert pur; un noir velouté teint le dessus de la tête, entoure les yeux et encadre la plaque d'or; les côtés du cou et le haut du dos sont d'un rouge-pourpré foncé très-brillant: cette belle couleur est enrichie de reflets dorés sur le ventre et sur le dos; un roux aurore se remarque sur le bas du dos et le croupion; les ailes sont brunes avec un reflet violet; les pennes latérales de la queue rousses, et les intermédiaires,

qui sont très-longues et étroites, sont d'un noir violet. Longueur, y compris les deux brins, près de sept pouces et demi; bec noir; pieds et ongles blancs (bruns dans quelques individus). Ce colibri a deux variétés. L'on distingue la première par plusieurs plumes blanches, éparées çà et là sur le dessus et le dessous du corps. La seconde, qui est due à l'âge, a la gorge d'un vert très-brillant, sans aucun reflet de couleur topaze; généralement tout son plumage est à reflets dorés. La femelle a la gorge marquée d'une tache d'or rouge; tout le plumage d'un vert-brun cuivreux; la queue arrondie, d'une couleur dorée sur les quatre pennes intermédiaires, et rousse sur les autres.

Les colibris-topazes se tiennent de préférence sur les bords des fleuves de la Guyane française, et ordinairement dans l'intérieur du pays, où l'on en voit souvent et en assez grand nombre. Ils se perchent sur les branches peu élevées des arbres qui bordent les rivières, et sur celles qui sont desséchées et qui flottent sur l'eau, dont ils rasent la surface à la manière des hirondelles. Le mâle porte les deux brins de la queue, non en ligne droite, mais croisés, d'où est venu le nom de *colibri à queue fourchue* que lui donnent les colons.

* Le PETIT COLIBRI VARIÉ, *Trochilus exilis*, Lath. Si cet oiseau existe réellement tel qu'on le décrit, c'est bien le plus petit des colibris. Sa longueur n'est pas d'un pouce et demi, et son poids est au-dessous de cinquante grains. Sur sa tête s'élève une petite huppe verte à sa base, et d'un or très-éclatant à son sommet; un brun verdâtre à reflets d'un rouge brillant couvre le corps, et un beau noir teint les ailes et la queue. Il habite la Guyane.

Le COLIBRI AU VENTRE BLANC d'Edwards, est l'OISEAU-MOUCHE A COLLIER, ou la JACOBINE.

Le COLIBRI A VENTRE NOIR, *Trochilus atrigaster*, Vieill. (*Oiseaux dorés*, pl. 65.) Le plumage de ce colibri offre des rapports avec celui du vert et noir; mais il est privé de la plaque blene qu'a celui-ci sur la poitrine. Comme il habite aussi le Mexique, ne seroit-ce pas sa femelle? car celle qui est indiquée par Buffon n'est caractérisée que par la privation d'une petite tache blanche au bas du ventre; ce qui ne me semble pas suffisant, puisque cette tache manque à un grand nombre de peaux desséchées de la plupart des colibris qui la portent lorsqu'ils sont vivans. Quoi qu'il en soit, un vert brillant à reflets métalliques couvre la tête, le dessus du corps et le haut de la gorge, dont le reste est, ainsi que les parties postérieures, d'un noir foiblement pourpré; le bas-ventre est blanc; les ailes et la queue d'un violet noirâtre; le bec et les pieds noirs. Longueur totale, trois pouces trois quarts.

Le COLIBRI A VENTRE PIQUETÉ, *Trochilus punctatus*, Lath. (*Oiseaux dorés*, pl. 8.) Le mélange de couleurs ternes, et le vert peu brillant qui règne sur le plumage de ce colibri, ne laisse aucun doute qu'il ne soit une femelle ou un jeune; mais il n'est pas facile de déterminer à quelle espèce il appartient. Il a quelques rapports avec le zitzil, mais il en diffère par sa taille qui est très-inférieure; de plus, il est beaucoup moins piqué de blanc. Ce colibri a le dessus de la tête et du corps, les couvertures des ailes et les deux plumes intermédiaires de la queue d'un vert peu doré; les plumes des ailes d'un brun noirâtre avec un reflet violet; les latérales de la queue noires, bordées et terminées de blanc; le dessous du corps d'un gris-brun plus foncé sur la poitrine que sur la gorge; sur celle-ci les plumes sont bordées de brun; elles le sont de blanc sur les autres parties. Longueur, quatre pouces; bec et pieds noirâtres.

Le COLIBRI VERT, *Trochilus viridis* (*Oiseaux dorés*, pl. 15), est entièrement vert, à l'exception des ailes qui sont noirâtres, et de la queue qui est bleue; les plumes qui entourent le bec sont d'une teinte un peu plus obscure; et les huit plumes latérales de la queue ont leur extrémité frangée de blanc; le bec et les pieds sont noirs. On le trouve à Porto-Ricco et à Saint-Domingue.

Le COLIBRI A VENTRE ROUSSÂTRE, *Trochilus brasiliensis*; Latham, *Oiseaux dorés*, pl. 19. Tout le dessus du corps de cet oiseau est d'un vert-olive doré; tout le dessous d'un jaunegris (d'un bleu roussâtre dans l'individu décrit par Buffon). On remarque un trait noir au coin de l'œil, et au-dessous un trait blanc; la queue est d'un noir-violet à reflets verts dorés, et terminée de blanc; les plumes sont étagées et pointues; les deux intermédiaires dépassent les autres d'un demi-pouce, et sont totalement blanches dans cette partie. Le bec est fin, long, et blanc jaunâtre en dessous; les pieds couverts de plumes; les doigts bruns; grosseur de l'oiseau-mouche rubis. Longueur totale, quatre pouces; du bec, treize lignes; de la queue, un pouce neuf lignes. C'est par erreur qu'Audebert a fait de cet oiseau un jeune du brin-blanc. On le trouve au Brésil et à Cayenne.

Le COLIBRI VERT ET BLEU d'Edwards, est l'OISEAU-MOUCHE ÉMERAUDE-AMÉTHYSTE de Buffon.

Le COLIBRI VERT A LONGUE QUEUE d'Edwards, est l'OISEAU-MOUCHE A TÊTE BLEUE.

Le COLIBRI VERT ET NOIR, *Trochilus holosericeus*, Lath. (*Oiseaux dorés*, pl. 6), se trouve non-seulement au Mexique et à la Guyane, mais encore à Saint-Domingue et à Porto-Ricco. Il a quatre pouces de longueur; le dessus de la tête et du cou, le dos et les couvertures des ailes d'un vert doré;

celles de la queue et le croupion d'un vert-bleu très-brillant ; une bande bleue , changeante en violet et en vert , coupe transversalement le haut de la poitrine ; les autres parties inférieures du corps sont d'un noir luisant , mais les plumes du ventre , vues sous un certain jour , paroissent nuancées d'un vert bronzé obscur , et mélangées de rouge cuivreux ; celles qui entourent l'anus sont blanches , ainsi que les côtés du ventre ; le beau bleu de la poitrine reparoît encore sur les couvertures inférieures de la queue ; les ailes sont bleues ; les pennes caudales d'un noir violet ; le bec et les pieds noirs.

Le COLIBRI VERT PERLÉ, *Trochilus dominicus*, Lath., est un jeune de l'espèce du *hausse-col vert*. Buffon se trompe , en disant qu'il n'est guère plus grand que l'*oiseau-mouche huppé* ; car il a quatre pouces et demi de longueur , et celui-ci n'a que trois pouces environ.

Le COLIBRI VERT AU VENTRE NOIR, d'Edwards est le COLIBRI VERT ET NOIR.

Le COLIBRI VIOLET, *Trochilus violaceus*, Lath., pl. enl. de Buffon , n.º 600 , f. 2 , a quatre pouces trois lignes de longueur totale ; la tête , le cou , le dos , le ventre d'un violet pourpré , brillant sur la gorge et sur le devant du cou , fondu sur tout le reste du corps dans du noir velouté ; les ailes et la queue d'un vert doré , changeant en noir. Cet oiseau a de si grands rapports avec le colibri à gorge carmin d'Edwards , ou le grenat , que je le regarde comme étant de la même espèce. On le trouve à Cayenne.

* Le COLIBRI ZITZIL, *Trochilus punctulatus*, Lath. Son nom mexicain est *hoitzitzil* ou *hoitzitziltotl* , dont Buffon a tiré par contraction celui de *zitzil*. Il a cinq pouces et demi de longueur ; tout le plumage d'un vert changeant en couleur de cuivre de rosette ; la gorge , le devant du cou et les couvertures des ailes du même vert , parsemés de petites taches blanches , d'où lui est venue la dénomination de *colibri piqué* ; les pennes des ailes sont d'un brun-violet ; celles de la queue d'un brun changeant en vert et terminées de blanc ; le bec , les pieds et les ongles sont noirs.

B. BEC DROIT.

L'OISEAU - MOUCHE AMÉTHYSTE, *Trochilus amethystinus*, Lath., pl. B. 19 , fig. 1 de ce Dictionnaire , a toute la gorge et le devant du cou de couleur améthyste brillante , changeant en brun pourpré , si on place l'oiseau au-dessous de l'œil ; les parties postérieures marbrées de gris-blanc et de brun ; le dessus du corps vert doré ; la queue fourchue et la taille du rubis , avec lequel il a une si grande analogie , que je

le crois de la même espèce. On le trouve à Cayenne, où il est rare.

L'OISEAU-MOUCHE BANCROFT, *Trochilus bancrofti*, Lath.; n'est point une espèce particulière. C'est un individu de celle du COLIBRI GRENAT.

L'OISEAU-MOUCHE À BEC BLANC, *Trochilus albirostris*, *Oiseaux dorés*, pl. 45. Les ailes de cet oiseau dépassent la queue de près de quatre lignes; sa longueur est de trois pouces un quart. Il a le bec blanc; la tête brune à reflets de carmin doré; le dos de la même couleur avec quelques taches dorées; les plumes des ailes sont brunes, celles de la queue roussâtre; le cou, la gorge et la poitrine d'un vert doré; mais chaque plume a son extrémité bordée de blanc, ce qui fait paroître ces parties d'un gris brillant; le ventre est brun dans un jour, piqué d'or dans un autre; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue sont blancs, les pieds jaunâtres et les ongles noirs. Le plumage de cet oiseau-mouche me paroît indiquer une femelle ou plutôt un jeune; mais il faut d'autres renseignemens que ceux qu'on peut tirer d'une peau desséchée, pour déterminer à quelle espèce il appartient; quoi qu'il en soit, il se trouve à Cayenne.

L'OISEAU-MOUCHE À BEC EN SCIE, *Trochilus serrirostris*, Vieill., est d'un beau vert doré à reflets sur toutes les parties supérieures; d'un bleu-violet sur les côtés de la gorge, dont les plumes du milieu et du devant du cou sont violettes et terminées de vert doré; la poitrine et le haut du ventre d'un brun à reflets violets; le reste du ventre blanc; les couvertures et les plumes de la queue vertes; les plumes alaires d'un violet sombre; le bec noir, et dentelé en scie sur les bords de sa partie supérieure; les pieds noirâtres. Des individus ont un plumage plus terne, et chez eux le ventre et les parties postérieures sont d'un blanc sale, mélangé d'une teinte sombre; pieds en partie vêtus; taille du rubis-topaze; longueur, quatre pouces. Cette rare et nouvelle espèce se trouve au Brésil.

L'OISEAU-MOUCHE BRUN-GRIS est une femelle ou un jeune de l'espèce de l'OISEAU-MOUCHE À QUEUE ROUSSE.

L'OISEAU-MOUCHE DE CAYENNE est un individu de l'espèce de l'OISEAU-MOUCHE TOUT VERT, dont le plumage n'a pas encore atteint toute sa perfection.

L'OISEAU-MOUCHE A CALOTTE BRUNE, *Trochilus hypophæus*, Lath., est un jeune de l'espèce de l'OISEAU-MOUCHE RUBIS-TOPAZE. Il en est de même pour les deux variétés décrites par Latham.

* L'OISEAU-MOUCHE CENDRÉ, *Trochilus cinereus*, Vieill. Longueur totale, trois pouces et demi; bec noir et un peu rougeâtre à sa base; parties supérieures et ventre d'un vert doré;

gorge, devant du cou, poitrine et couvertures inférieures de sa queue d'un cendré obscur; penes des ailes violettes; queue étagée, avec une tache blanche à l'extrémité des deux penes latérales, une tache bleue sur les deux intermédiaires, et les autres de cette couleur. Il se trouve au Paraguay. M. de Azara l'appelle *del ceniciento-oscuro debaxo*.

L'OISEAU-MOUCHE A COLLIER, *Trochilus mellivorus*, Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 23, égale en grandeur l'oiseau-mouche à larges tuyaux: il a le bec noir; la tête et la gorge bleues; cette couleur prend une nuance de vert doré sur la poitrine, les flancs et le cou; un demi-collier blanc sépare celui-ci du dos qui est, ainsi que les couvertures des ailes, d'un vert doré; les penes sont d'un bleu-violet; les grandes couvertures supérieures de la queue d'un vert doré, et presque aussi longues que les penes caudales, qui sont blanches ainsi que le ventre; toutes ont à leur extrémité une frange noire; les pieds sont pareils au bec.

Une variété d'âge (pl. 24 du même ouvrage) a quatre pouces huit lignes de longueur; le dessus de la tête et du cou, le dos, le croupion et les petites couvertures des ailes, variés de vert et de bleu; la gorge l'est de gris, de bleu et de blanc; les grandes couvertures et les penes d'un brun-violet; les penes de la queue d'un vert doré, bleues vers l'extrémité, et bordées de blanc; le bec et les pieds noirs.

L'Oiseau-mouche à gorge tachetée, pl. 22 des *Oiseaux dorés*, est un jeune de cette espèce, lequel a les plumes de la tête et du manteau d'un vert-brun, plus foncé sur le dos, et bordées de gris-blanc; celles de la gorge vertes avec une bordure pareille; la poitrine et le ventre blancs et mouchetés de brun-vert brillant; les couvertures inférieures de la queue d'un gris-blanc; les petites du dessus de l'aile vertes; les penes d'un brun violet; celles de la queue d'un vert sombre; les latérales bordées et terminées de blanc. Ces oiseaux se présentent encore à diverses époques de leur âge sous des nuances différentes: tel est celui décrit par Buffon sous la même dénomination, et la variété des ornithologistes modernes. Celle-ci a le plumage en dessus d'un vert à reflets cuivreux; la gorge et le devant du cou d'un vert doré; chaque plume frangée de gris; le reste du dessous du corps, y compris les couvertures inférieures de la queue, blanc; le bas-ventre paroît couvert de duvet au lieu de plumes; les penes sont d'un bleu foncé; la queue est d'un noir verdâtre.

L'OISEAU-MOUCHE A COU MOUCHETÉ, *Trochilus maculatus*, Lath., est un jeune mâle *rubis*.

L'OISEAU-MOUCHE A CRAVATE DORÉE DE CAYENNE, *Trochilus leucogaster*, Lath., pl. enl. de Buff. 672, fig. 3, est un

jeune mâle de l'espèce du rubis-topaze qui commence à prendre la livrée des adultes.

* L'OISEAU-MOUCHE A CROUPION, AILES ET QUEUE POURPRÉS, *Trochilus obscurus*, Lath., a quatre pouces de longueur; le dessus de la tête, jusqu'aux yeux, de couleur obscure; la gorge d'un vert brillant; le dessus du cou, le haut du dos d'un bleu foncé, le milieu du dos vert; sa partie inférieure, le croupion, la queue et les jambes, d'un pourpre obscur; la poitrine, le ventre et les couvertures des ailes, d'un bleu pourpré; le bec brun et les pieds noirs. Latham, qui le premier a décrit cet oiseau, ne dit pas quel pays il habite.

* L'OISEAU-MOUCHE ÉCLATANT, *Trochilus splendidus*, Vieill., a trois pouces et demi de longueur; le bec incarnat, et à pointe noire; toutes les parties supérieures d'un vert doré éclatant; un point blanc derrière l'œil; la gorge, le devant du cou et la queue d'un bleu foncé et uniforme; le ventre blanc; le reste du plumage comme le dos, mais moins brillant; la queue fourchue. Il se trouve au Paraguay; c'est le *masbello* de M. de Azara.

L'OISEAU-MOUCHE ÉMERAUDE - AMÉTHYSTE, *Trochilus ourissia*, Lath., pl. enl.n.º 227, f. 3. Un vert d'émeraude éclatant et doré couvre la gorge et le devant du cou; un beau bleu d'améthyste domine sur la poitrine et le haut du dos; sa partie inférieure est d'un brun à reflets vert-dorés; le ventre blanc; l'aile noirâtre; la queue d'un noir luisant, fourchue, et un peu plus longue que les ailes; longueur, près de quatre pouces. On trouve cet oiseau-mouche dans la Guyane.

L'OISEAU - MOUCHE ESCARBOUCLE, *Trochilus carbunculus*, Lath., pl. 5 des *Oiseaux dorés*, est un individu de l'espèce de l'oiseau-mouche RUBIS-TOPAZE.

L'OISEAU - MOUCHE A GORGE BLEUE, *Trochilus caeruleus*, Vieill., *Oiseaux dorés*, pl. 40, tom. 1, a trois pouces cinq lignes de longueur; le dessus du bec noir, le dessous brun jaunâtre; le haut de la gorge d'un bleu de saphir, lorsque l'oiseau se présente de face; vu de côté, la gorge paroît brune, et d'un brun pourpré si elle est placée plus bas que l'œil; le devant du cou, la poitrine et le ventre sont d'un beau vert glacé, à reflets bleus sur les côtés du cou; un vert-brun, enrichi de reflets rougeâtres et cuivrés, couvre le sommet de la tête, le dessus du cou et du corps, les couvertures des ailes et de la queue; les pennes des ailes sont d'un violet-noir; celles de la queue d'un bleu d'indigo mélangé de vert, et les pieds noirs. Cette espèce se trouve à Cayenne; elle a beaucoup de rapport avec la variété ou l'espèce très-voisine du *saphir émeraude*, dont parle Buffon.

L'OISEAU - MOUCHE A GORGE ET POITRINE VERTES, *Tro-*

chilus maculatus, Oiseaux dorés, pl. 44, Vieill., a le dessus de la tête d'un brun peu doré; la gorge et la poitrine d'un beau vert doré; le dessus du cou, le dos et les couvertures supérieures de la queue d'un brun verdâtre, plus brillant sur ces dernières; au bas de la poitrine est un trait blanc qui la partage dans son milieu, qui s'élargit sur le ventre, et occupe entièrement la partie postérieure, couvre les jambes et une partie du bas-ventre; les couvertures inférieures de la queue sont d'un gris doré; les plumes intermédiaires d'un vert bronzé, les latérales terminées par une bordure roussâtre; les pieds bruns; le bec d'un brun-jaune à sa base, noir à la pointe, et d'un blanc jaunâtre en dessous. Longueur, trois pouces huit lignes. Cet oiseau est commun à Cayenne. Est-ce une espèce particulière?

L'OISEAU-MOUCHE A GORGE DORÉE DU BRÉSIL. V. OISEAU-MOUCHE RUBIS-TOPAZE.

L'OISEAU-MOUCHE A GORGE ROUGE DE LA CAROLINE. V. OISEAU-MOUCHE RUBIS.

L'OISEAU-MOUCHE A GORGE ROUGE DE CAYENNE. V. OISEAU-MOUCHE RUBIS.

* L'OISEAU-MOUCHE A GORGE ROUSSE, *Trochilus ruficollis*, Vieill., habite le Paraguay. Toutes les parties supérieures, le devant du cou, la poitrine et les côtés du corps sont d'un vert doré, mélangé de brun sur les parties inférieures; la gorge est d'un roux un peu rembruni, et la queue de la couleur de la topaze; ses couvertures inférieures sont dorées; de ses plumes, l'extérieure de chaque côté et les deux du milieu sont les plus courtes; le bec est couleur de chair et noir à la pointe, qui est presque insensiblement courbée. Longueur totale, quatre pouces.

Un individu présumé un jeune ou une femelle, diffère du précédent en ce qu'il a la mandibule supérieure et la moitié de l'inférieure noire; le reste est rouge; les plumes caudales d'une teinte d'or bruni, sans mélange de vert, les trois latérales avec une petite tache jaune à l'extrémité; les côtés de la tête d'un brun clair; la gorge et la poitrine couleur de cannelle. Longueur totale, trois pouces neuf lignes.

M. de Azara appelle le premier *del pecho de canela*, et le second *del cola de lopacio*.

L'OISEAU-MOUCHE A GORGE TACHETÉE, pl. 22 des Oiseaux dorés, est un jeune de l'espèce de l'OISEAU-MOUCHE A COLLIER.

L'OISEAU-MOUCHE A GORGE TOPAZE D'AMÉRIQUE ET DE CAYENNE. V. OISEAU-MOUCHE RUBIS-TOPAZE.

L'OISEAU-MOUCHE A GORGE TOPAZE DU BRÉSIL. V. OISEAU-MOUCHE RUBIS-TOPAZE.

L'OISEAU-MOUCHE A GORGE ET VENTRE BLANCS, *Trochilus leucogaster*, Lath., pl. 43 des *Oiseaux dorés*, a trois pouces onze lignes de long; le bec noir en dessus, blanchâtre en dessous, et noirâtre à la pointe; le dessus de la tête brun-vert avec des reflets dorés, ainsi que les côtés du cou, de la gorge et de la poitrine dont le milieu est blanc; cette couleur couvre en entier le ventre et les parties postérieures; les plumes des ailes sont d'un vert-brun, se changeant en noir violet vers leur bout; celles de la queue sont pareilles, mais le vert est éclatant sur les intermédiaires; les pieds sont bruns. On trouve cet oiseau à Cayenne, où il est assez commun.

Cet oiseau-mouche, ainsi que celui à gorge et poitrine vertes, me paroissent des jeunes de l'espèce de l'oiseau-mouche tout vert; cependant ce n'est de ma part qu'une conjecture.

L'OISEAU-MOUCHE A GORGE VERTE, *Trochilus mellisugus*, Lath., pl. 39 des *Oiseaux dorés*, a trois pouces de long; le bec noir; tout le plumage en dessus d'un vert doré, changeant en brun sous différens jours; la gorge, les côtés et le devant du cou d'une belle couleur verte, à reflets dorés, bleus et violets; la poitrine, le ventre et les petites couvertures du dessous des ailes d'un vert-jaune doré; le bas-ventre blanc; les ailes d'un noir violet; les couvertures inférieures de la queue d'un vert brillant et à reflets bleus; les plumes d'une couleur d'acier poli, à reflets d'un bleu violet; les pieds couverts de plumes brunes, jusqu'aux doigts qui sont noirs ainsi que les ongles.

La femelle ne diffère qu'en ce que ses couleurs jettent des reflets beaucoup moins éclatans. Les jeunes ont la tête et le dessus du corps mélangé de brun-noir et de vert doré; la gorge et la poitrine sont des mêmes couleurs; le ventre est d'un brun foncé; le bas-ventre blanc; les ailes et la queue pareilles à celles des vieux. Le plumage des jeunes suffit pour qu'on ne puisse confondre cette espèce avec celle de l'oiseau-mouche à ventre gris, dont les petits ressemblent à leur mère qui est d'un vert doré sombre en dessus et d'un gris sale en dessous. Ces oiseaux se trouvent à Cayenne, à Porto-Ricco, et dans le sud de Saint-Domingue.

L'OISEAU-MOUCHE A GOSIER BLEU. V. OISEAU-MOUCHE A GORGE BLEUE.

L'OISEAU-MOUCHE A GOSIER DORÉ, pl. 46 des *Oiseaux dorés*, est un jeune mâle RUBIS-TOPAZE, qui commence à prendre la livrée de son sexe.

Le GRAND OISEAU-MOUCHE DE CAYENNE. V. OISEAU-MOUCHE A OREILLES.

* Le PLUS GRAND OISEAU-MOUCHE, *Trochilus maximus*, Lath., a près de huit pouces de longueur ; le bec moitié plus long que la tête ; le plumage éclatant ; le dessus de la tête, les pennes des ailes et de la queue bleuâtres ; l'occiput, le dos, la poitrine, le croupion et les couvertures des ailes d'un verdâtre doré ; la gorge d'un blanc de neige ; le bas-ventre d'une couleur de rouille, et la queue pointue. On ignore le pays qu'habite ce colibri, figuré tab. 2, n.º 2, mus. Lesk., n.º 76.

L'OISEAU-MOUCHE, dit le GRAND-RUBIS. *V. OISEAU-MOUCHE A QUEUE ROUSSE.*

L'OISEAU-MOUCHE DE LA GUYANE. *V. OISEAU-MOUCHE VERT ET CRAMOISI.*

L'OISEAU-MOUCHE HUPPE-COL, *Trochilus ornatus*, Lath., pl. 49 des *Oiseaux dorés*. Une jolie huppe d'un rouge vif qui pare la tête, et d'assez longues plumes qui partent des côtés du cou, font de cet oiseau un des plus beaux de ce genre : ces plumes du cou, qui se dirigent en arrière lorsqu'il les relève, sont au nombre de quatorze, et de longueur inégale ; les plus longues ont onze lignes, et les plus courtes ne dépassent presque pas les autres plumes du cou ; mais on les distingue aisément par leur forme et leurs reflets. Le bec est roux à sa base, noir à son extrémité, et couvert de plumes jusqu'au quart de sa longueur ; le front d'un vert brillant ; la huppe d'un roux très-vif ; l'occiput et le dos sont d'un brun vert doré ; les plumes du croupion et des couvertures de la queue brunes à l'extérieur et rousses à l'intérieur ; les pennes d'un roux obscur bordé de brun ; les plumes du bec, de la gorge et de la poitrine d'un vert éclatant ; et brunes sous un autre aspect ; le ventre est d'un vert-brun très-brillant ; le bas-ventre d'un gris sale ; les ailes sont d'un brun-violet ; les longues plumes du cou rousses, un peu fauves vers leur extrémité, et terminées par une paillette qui, vue dans un certain jour, est d'un vert doré ; une bande transversale d'un blanc jaunâtre se fait remarquer sur le bas du dos ; les pieds sont d'un gris noirâtre : longueur, deux pouces sept lignes.

La femelle n'est point huppée, et est privée de longues plumes sur le cou ; la bande transversale du dos est roussâtre ; le dessus de la tête, du cou et du dos est d'un vert bronzé, plus sombre sur le sinciput ; le croupion est d'un rouge doré ; le dessous du corps roux et tacheté de vert ; les pennes de la queue sont rousses à leur base, et d'un vert noir à leur extrémité, excepté les deux intermédiaires qui sont de cette dernière couleur. On distingue la jeune femelle, en ce qu'elle n'a point de bande sur le croupion ; mais les jeunes mâles ont les plumes du cou plus longues que les autres, sans l'être

à beaucoup près, autant que celles des vieux, et elles sont de la couleur du dos. On trouve cette espèce à la Guyane. Les mâles parfaits sont rares dans les collections.

L'OISEAU-MOUCHE HUPPÉ, *Trochilus cristatus*, Lath., pl. B. 19, fig. 3 de ce Dictionnaire. Une jolie huppe d'un vert doré, changeant en bleu et en brun sous différens jours, s'élève sur la tête de ce charmant oiseau qui n'a guère que trois pouces de longueur; le dessus du corps est brun à reflets verts et or; cette même teinte, un peu veloutée, est répandue sur toutes les parties inférieures, avec quelques jets vert-dorés; elle prend un ton violet sur les pennes des ailes et de la queue dont les deux intermédiaires sont pareilles au dos; le bec est couvert de petites plumes vertes et brillantes presque jusqu'à la moitié de sa longueur; les pieds le sont de plumes brunes jusqu'aux doigts, qui sont noirs ainsi que les mandibules; la gorge est d'un brun cendré.

La femelle est un peu plus petite que le mâle et n'a point de huppe; les plumes de la tête ont seulement plus de longueur qu'elles n'en ont ordinairement dans ces oiseaux; ses couleurs sont sombres; le bec est brun et couvert de plumes de la même teinte; ce brun, un peu doré, domine sur la tête et le dessus du corps, prend un ton violet sur les ailes et la queue dont l'extrémité est blanche, excepté sur les deux pennes intermédiaires; la gorge et toutes les parties postérieures sont d'un blanc sale; ses pieds sont pareils à ceux du mâle. Cette jolie petite espèce qu'on voit rarement à Cayenne, qui est nombreuse à la Martinique et à la Guadeloupe, ne se trouve pas dans les grandes Antilles; elle se plaît près des habitations, fréquente les jardins, même dans les villes, et ne craint point d'y nicher. Elle attache son nid à une petite branche de citronnier, d'oranger, de jasmin, même à un brin de paille saillant d'une couverture. Ces oiseaux ont un tel attachement pour leurs petits, qu'ils les suivent si on les leur enlève, les soignent et les nourrissent jusque dans les appartemens, où ils passent volontiers la nuit avec eux.

L'OISEAU-MOUCHE A HUPPE BLEUE, *Trochilus pileatus*, Lath., *Troch. punicus*, Linnæus, édit. 13, *Oiseaux dorés*, pl. 63, t. 1. A l'exception de la huppe, qui est d'un bleu éclatant, le plumage de cet oiseau est d'un brun pâle, plus foncé sur les ailes et la queue. Ses dimensions sont un peu au-dessous de celles de l'oiseau-mouche huppé, à l'espèce duquel il me paroît appartenir comme variété accidentelle.

L'OISEAU-MOUCHE, dit la JACOBINE. V. OISEAU-MOUCHE A COLLIER.

L'OISEAU-MOUCHE A LARGES TUYAUX, *Trochilus latipennis*,

Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 21, tom. 1, se distingue facilement des autres par trois ou quatre grandes plumes des ailes, dont le tuyau paroît dilaté et courbé vers le milieu; les barbes qui l'accompagnent sont courtes et noirâtres; sa longueur est de quatre pouces huit lignes; le bec est noir; le dessus de la tête et du corps et les couvertures supérieures de la queue sont d'un vert peu doré; la gorge, le dessous du corps et les couvertures inférieures de la queue, d'une teinte grise; ses plumes intermédiaires d'un vert foncé; ses latérales noires et terminées de blanc. On le trouve à Cayenne.

L'OISEAU-MOUCHE A LONG BEC, *Trochilus longirostris*, *Oiseaux dorés*, pl. 59, tom. 1. Ce bel oiseau a le bec long de quinze lignes, noirâtre, ainsi que les pieds; le dessus de la tête jusqu'aux yeux, bleu; deux bandes sont sur les côtés; l'une, noire, prend naissance à la base de la mandibule supérieure et s'étend sur les joues; l'autre, blanche, part de l'angle du bec et a la même étendue; le dessous du cou et les côtés de la poitrine sont verts avec des reflets dorés; la gorge est d'une belle couleur de carmin; le reste du dessous du corps est d'un gris-blanc; les plumes des ailes, les barbes intérieures des latérales de la queue et le milieu des intermédiaires sont gris; toutes les plumes caudales sont bordées à l'extérieur de vert doré; on remarque encore deux taches blanches à l'extrémité des deux plus extérieures de chaque côté, et une seule sur les plus proches; longueur totale, trois pouces et demi. La couleur bleue de la tête indique le mâle dans l'état parfait. Cette même partie est d'un vert doré chez l'oiseau moins avancé en âge. On trouve cette belle espèce à l'île de la Trinité.

* L'OISEAU-MOUCHE A LONGUE QUEUE, COULEUR D'ACIER BRUNI, *Trochilus macrourus*, Lath. Longueur totale, six pouces, dont la queue fait plus de la moitié; tête, gorge et cou d'un beau bleu-violet; dessus et dessous du corps d'un vert doré éclatant; grandes couvertures et plumes des ailes, d'un brun tirant au violet; tache blanche au bas-ventre; couvertures inférieures et plumes de la queue, d'un bleu d'acier poli; les deux extérieures plus longues de deux pouces que les intermédiaires; les autres vont toujours en décroissant, ce qui rend la queue très-fourchue; bec et pieds noirs.

Cet oiseau, que Brisson dit se trouver à la Guyane, est fort rare. Latham et Gmelin l'ont placé parmi les colibris.

L'OISEAU-MOUCHE A LONGUE QUEUE NOIRE. V. COLIBRI A TÊTE NOIRE.

L'OISEAU-MOUCHE A LONGUE QUEUE, OR, VERT ET BLEU, *Trochilus forficatus*, Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 60, se trouve, dit Edwards, à la Jamaïque. Un riche bleu couvre sa tête;

un vert doré à reflets éclatans, brille sur le reste du plumage, excepté sur le ventre et les couvertures inférieures de la queue, dont la couleur est blanche; un bleu changeant en or et en vert, est répandu sur les pennes de la queue, dont les deux extérieures ont quatre pouces et demi de long, les suivantes, deux pouces deux lignes de moins, et les autres diminuent graduellement de longueur, jusqu'aux intermédiaires qui n'ont que dix lignes, ce qui rend la queue très-fourchue. Longueur totale, huit pouces; bec et pieds noirs. Des individus ont non-seulement la tête, mais encore la gorge, le cou en entier, et la poitrine d'un bleu-violet éclatant. Ils se trouvent au Brésil.

L'OISEAU - MOUCHE MAGNIFIQUE, *Trochilus magnificus*, Vieill., n'a pas encore été décrit: son plumage présente des rapports avec celui du huppe-col; cependant je soupçonne que c'est une espèce distincte: l'attribut singulier, qui distingue celui-ci de tous les oiseaux-mouches, se fait aussi remarquer sur le *magnifique*; une huppe assez longue, et d'un orangé foncé, orne sa tête; et de chaque côté du cou, au-dessous des oreilles, partent des plumes inégales assez longues, mais plus larges que celles du huppe-col: elles sont d'un blanc de neige, et terminées par une bandelette d'un vert doré éclatant; l'oiseau les relève en les dirigeant en arrière lorsqu'il vole, et elles sont couchées sur le cou quand il est en repos; un riche vert doré, à reflets éclatans, colore la tête, le manteau, la gorge et le devant du cou; une petite marque blanche se fait remarquer sur le haut de la poitrine qui est, ainsi que le ventre, de la couleur du dos, mais moins brillante; les couvertures supérieures des ailes sont d'un vert à reflets d'or, et bordées de jaune-orangé; les pennes d'un violet noirâtre; les couvertures inférieures de la queue vertes et terminées de roux; le dessus des pennes est de la couleur du manteau, mais plus foncée; le dessous brun, avec une bordure d'un jaune-orangé; le bec est d'une teinte cannelle lustrée; les pieds sont noirs. Longueur totale, deux pouces huit lignes. Cet oiseau-mouche se trouve au Brésil.

*L'OISEAU-MOUCHE MARBRÉ, *Trochilus marmoratus*, Vieill., a les plumes de la gorge et de toutes les parties postérieures d'un noirâtre mêlé de bleu et bordées de blanchâtre; les côtés du corps et du cou, les couvertures inférieures et supérieures des ailes, les plumes du bas du cou, en dessus, du dos, du croupion et de la queue, sont vertes et bordées de roux; un trait de blanc roussâtre descend sur le côté du corps jusqu'à la queue; le dessus de la tête est d'un roux noirâtre, avec une tache ronde et blanche sur le milieu, le reste presque de la même teinte que le dos; la nuque

marbrée de blanc et de brun roussâtre ; un point blanc est derrière l'œil ; longueur totale, quatre pouces et demi. Cette espèce habite le Paraguay, et est décrite, par M. de Azara, sous le nom *del pintado*.

L'OISEAU-MOUCHE MAUGÉ, *Trochilus maugæus*, *Oiseaux dorés*, pl. 37. Nous devons la connoissance de cette espèce au naturaliste Maugé, qui l'a rapportée de Porto-Ricco. Le mâle a trois pouces sept lignes de long ; le bec noir en dessus, jaunâtre en dessous ; les parties supérieures d'un beau vert doré ; les inférieures de la même couleur et à reflets bleus et violets ; le bas-ventré blanc ; les pennes des ailes et de la queue d'un noir velouté, changeant en bleu-violet ; la queue un peu fourchue ; les pieds noirs.

La femelle est un peu plus petite ; le dessus de la tête, le cou, le dos, le croupion, les couvertures des ailes et de la queue sont d'un vert cuivré, peu doré ; le haut de la gorge est d'un blanc sale ; cette teinte est parsemée de quelques taches vertes sur la poitrine et sur le ventre ; les pennes alaires sont brunes ; les intermédiaires de la queue vertes ; les deux les plus extérieures de cette couleur à la base, ensuite grises, bleues et terminées de gris-blanc, les autres bleues à leur extrémité ; les pieds bruns ; enfin le bec est noirâtre.

L'OISEAU-MOUCHE A OREILLES, *Trochilus auritus*, Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 25. Ce bel oiseau tire sa dénomination de deux pinceaux de plumes qui s'étendent en arrière des oreilles, et qui sont deux fois au moins plus longues que celles qui les avoisinent ; l'un de ces faisceaux est d'un vert d'émeraude, et l'autre d'un violet améthyste ; une tache d'un noir velouté passe sous l'œil et s'étend au-delà ; un vert doré éclatant domine sur la tête, le cou et le dessus du corps ; cette même couleur est encore plus brillante sur les couvertures de la queue ; la gorge, le devant du cou et tout le dessous du corps sont d'un blanc de neige, ainsi que les trois pennes les plus extérieures de chaque côté de la queue ; les quatre intermédiaires sont d'un bleu noir ; celles des ailes noirâtres ; le bec et les pieds noirs. Longueur, quatre pouces et demi.

La femelle, pl. 26 des *Oiseaux dorés*, a le *lorum* et les joues couverts d'une marque noire qui s'étend sur les côtés de la gorge ; celle-ci et toutes les parties postérieures sont d'un beau blanc parsemé de taches peu prononcées et de couleur noirâtre ; le dessus de la tête et toutes les parties supérieures sont d'un vert doré brillant ; les deux pennes intermédiaires de la queue d'un bleu-noir ; du reste elle ressemble au mâle. La variété dont parle Latham ne diffère de celui-ci qu'en ce que le trait qui passe sous les yeux est pourpre et terminé de bleu.

L'OISEAU-MOUCHE OR-VERT *Trochilus viridissimus*, Lath., est, selon moi, de l'espèce de l'OISEAU-MOUCHE TOUT VERT.

Le PETIT OISEAU-MOUCHE À QUEUE FOURCHUE DE CAYENNE. Voyez OISEAU-MOUCHE AMÉTHYSTE, pl. B. 19, fig. 1, du Dictionnaire.

Le PLUS PETIT OISEAU-MOUCHE, *Trochilus minimus*, Lath. De tous les oiseaux, celui-ci est le plus petit; il n'a que seize à dix-sept lignes de longueur, et son poids n'est que de vingt grains. Le mâle a le bec noir; les pieds bruns; la tête et le dessus du corps d'un vert brillant; le dessous gris-blanc; les ailes d'un brun violet; les pennes intermédiaires de la queue d'un noir bleuâtre, les latérales grises dans une partie de leur longueur, et terminées de blanc. La femelle est d'une taille un peu inférieure, et diffère du mâle en ce que le dessus du corps est d'un brun-vert, avec quelques reflets brillans sur les couvertures des ailes, et en ce que le dessous du corps est d'un gris sale. Ces oiseaux se trouvent aux Antilles et à la Guyane.

L'OISEAU - MOUCHE À POITRINE BLEUE, de Surinam. V. OISEAU-MOUCHE ÉMERAUDE AMÉTHYSTE.

L'OISEAU-MOUCHE A PLAQUE DORÉE SUR LA GORGE, est un jeune mâle RUBIS-TOPAZE.

* L'OISEAU - MOUCHE POURPRÉ, *Trochilus ruber*, Lath. Trois pouces environ font sa longueur; le dessus de la tête et du corps, les couvertures des ailes et de la queue sont d'un brun sombre, mélangé de jaunâtre; les côtés de la tête et le dessous du corps d'un rouge bai-clair, avec quelques reflets violets ou pourprés, et quelques taches noirâtres sur la poitrine; un trait brun est au-dessous des yeux; cette couleur se change en violet sur les ailes et la queue, excepté sur les deux pennes intermédiaires de celle-ci; le bec est noir en dessus, et couleur de chair en dessous; les pieds noirs. On trouve cet oiseau à Surinam.

* L'OISEAU-MOUCHE A QUEUE AZURÉE, *Trochilus cyanurus*, Vieill., a le dessus de la tête, du cou et du corps, les couvertures supérieures et inférieures des ailes et le devant du cou d'un vert doré un peu terne; le front d'un brun noirâtre qui paroît mélangé d'or, sous un aspect; l'oreille noirâtre; la gorge et les parties postérieures marbrées de brun et de blanchâtre; la queue bleue, fourchue et composée de pennes très-fournies de barbes; l'extérieure de chaque côté est plus longue de trois lignes que la suivante.

La femelle ou le jeune a des teintes plus foibles et les

couvertures du dessous de la queue d'un brun mêlé de blanchâtre. M. de Azara donne à cette espèce, qui se trouve au Paraguay, le nom de *cola azul con seno*.

* L'OISEAU MOUCHE A QUEUE FOURCHUE DU BRÉSIL, *T. glaucopsis*, Lath., a quatre pouces six lignes de longueur; le dessus de la tête d'un bleu violet; le dessus et le dessous du corps, les couvertures supérieures et inférieures de la queue, les petites couvertures des ailes, d'un vert doré brillant; les jambes brunes; une tache blanche vers l'anus; les grandes couvertures des ailes d'un noir verdâtre; les pennes d'un brun-violet; la queue, chez les uns, d'un beau bleu-violet, chez les autres, couleur d'acier poli; le bec noir; les pieds couverts de plumes brunes, terminées de blanchâtre.

L'OISEAU-MOUCHE A QUEUE FOURCHUE DE CAYENNE. *V.*
OISEAU-MOUCHE A LONGUE QUEUE D'ACIER BRUNI.

L'OISEAU - MOUCHE A QUEUE FOURCHUE DE LA JAMAÏQUE.
V. COLIBRI A TÊTE NOIRE.

L'OISEAU-MOUCHE A QUEUE ROUSSE ou le GRAND RUBIS, *Trochilus ruficaudatus*, Vieill., *Oiseaux dorés*, pl. 27; a quatre pouces trois lignes de longueur; le bec noir; les parties supérieures grises, excepté le bas du dos, qui est d'un noir très-peu doré; les couvertures des ailes d'un brun-rouge doré; les grandes pennes brunes; les plus courtes rousses, avec une bordure plus foncée; le haut de la gorge de couleur obscure; le reste de la gorge d'un rouge de feu très-vif; le devant du cou et la poitrine d'un vert changeant en gros bleu sur le ventre; les pennes de la queue rousses et bordées de blanc; les pieds noirs.

La femelle ou le jeune, dans son premier âge, pl. 28, de l'Histoire des *Oiseaux dorés* sous le nom d'*oiseau-mouche brun-gris*, a le dessus du corps brun, le dessous gris, plus foncé sur le ventre; les pennes intermédiaires de la queue d'un brun-vert; les autres rousses à la base, ensuite noires et terminées de blanc. On trouve cette espèce à Cayenne, mais elle y est rare.

L'OISEAU-MOUCHE A RAQUETTES, *Trochilus platurus*, Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 98, se distingue de ses congénères par la première plume de chaque côté de la queue, laquelle est conformée comme une raquette; ces deux plumes sont dénuées de barbes dans la partie qui excède les autres, et se termine par une sorte d'éventail rond. La grosseur de cet oiseau est celle du huppe-col, et sa longueur de trois pouces deux lignes, de la pointe du bec à l'extrémité des pennes intermédiaires de la queue, et de quatre pouces jusqu'au bout des latérales; les plumes de la base de la mandibule infé-

rière sont noires; la gorge et la poitrine sont d'un riche vert d'émeraude; le ventre est d'un brun-noir; les parties postérieures sont blanches; un vert doré bronzé colore le dessus de la tête, du cou, du corps et les petites couvertures des ailes, dont les plumes sont d'un brun-violet; celles de la queue d'un brun verdâtre; les huit plumes intermédiaires se terminent en pointe, et toutes ont la tige grosse et jaunâtre. Cette espèce se trouve à la Guyane, où elle est très-rare.

L'OISEAU-MOUCHE RAYÉ. V. OISEAU-MOUCHE A CALOTTE BRUNE.

L'OISEAU-MOUCHE RUBIS, *Trochilus colubris*, Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 31. Ce charmant oiseau s'avance dans l'Amérique septentrionale jusqu'au Canada, y arrive dans le mois de mai, à l'époque où les pêcheurs sont en fleur, et la quitte au mois de septembre, pour passer l'hiver au Mexique, et dans les Grandes-Antilles.

Le mâle a trois pouces quatre lignes de longueur; le dessus de la tête et le dos d'un vert doré, plus brillant vers le croupion; la poitrine et le ventre d'un gris-blanc et d'un gris noirâtre; les plumes des ailes brunes, avec une tige très-forte et saillante; la queue noire et fourchue; les plumes intermédiaires de la couleur du croupion; la gorge d'un rouge éclatant; le bec d'un jaune obscur et brun à la pointe; les pieds étant de cette dernière couleur. La femelle, pl. 32, diffère du mâle par des couleurs ternes et par sa queue qui est d'une autre forme; ayant les plumes arrondies par le bout et égales entre elles; le front est d'un vert-brun-gris; le cou en dessus, le dos et le croupion, sont d'un vert doré; les couvertures supérieures vertes, ainsi que les plumes intermédiaires de la queue; les latérales sont de cette couleur à leur base, noires au milieu, et blanches à l'extrémité; les plumes des ailes noirâtres; la gorge, le devant du cou et le dessous du corps d'un gris-blanc; le bec et les pieds noirs.

Le jeune mâle, pl. 33, a le dessus de la tête, du cou et du corps brun et peu doré; le dessous du corps d'un gris-blanc; la queue non fourchue; il y a de petits points rouges sur la gorge, qui est pareille aux parties inférieures. La jeune femelle ne diffère qu'en ce qu'elle est privée de ces points rouges; c'est le *tomineo* de Gmelin.

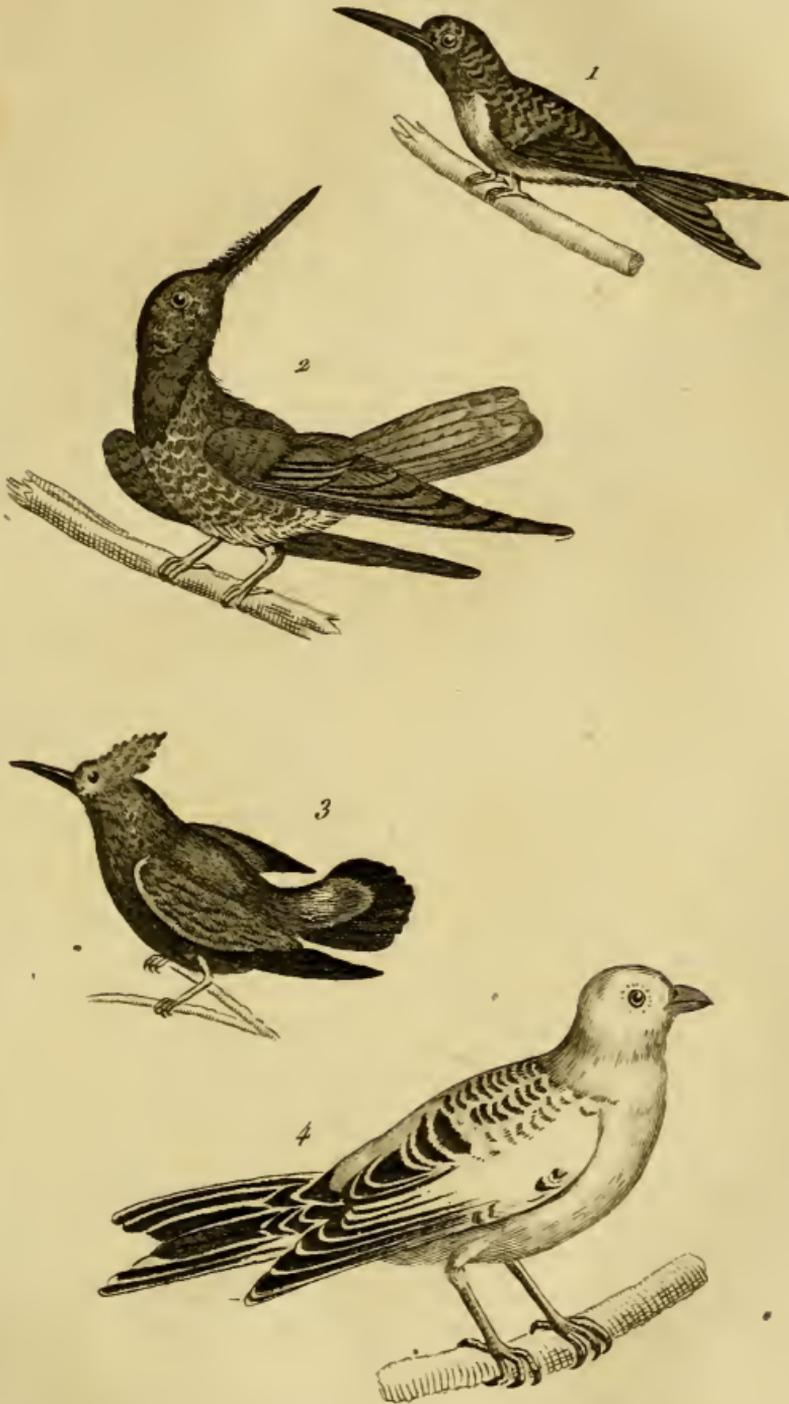
L'OISEAU-MOUCHE RUBIS-ÉMERAUDE, *Trochilus rubineus*, Lath., pl. enlum. de l'*Hist. nat. du Buffon*, n.º 276, fig. 4. Quatre pouces quatre lignes font la longueur de cet oiseau-mouche, dont la gorge est d'un rubis éclatant ou couleur de cuivre de rosette, suivant les aspects; la tête, le cou, le devant et le dessus du corps sont d'un vert d'émeraude, à reflets do-

rés ; les grandes couvertures des ailes rousses et bordées d'un brun-violet , ainsi que les pennes et celles de la queue ; le bec et les pieds sont noirs. On trouve cet oiseau au Brésil et à la Guyane.

L'OISEAU-MOUCHE RUBIS-TOPAZE , *Trochilus moschitus* , Lath. , pl. B. 19, f. 2 de ce Dictionnaire. Le mâle est un des plus beaux oiseaux de cette brillante famille ; les petites plumes qui recouvrent le bec dans près de sa moitié , celles de la tête et de l'occiput , vues en face , ont l'éclat du rubis ; vues de côté , elles sont d'un pourpre sombre ; celles de la gorge et du devant du cou , vues de face , ont le brillant de la topaze , et vues de côté , elles sont d'un vert sombre ; la partie inférieure de la poitrine et le ventre sont noirs ; le bas-ventre a deux petites taches blanches sur les côtés ; le dessus du cou et du corps , les couvertures des ailes et de la queue sont noirs , avec quelques reflets verts ; les pennes des ailes d'un brun changeant en violet ; les couvertures inférieures de la queue rousses ; les pennes d'un brun-roux pourpré , et terminées de brun-noir ; le bec et les pieds noirâtres.

Cette espèce varie dans la taille et dans le plus ou moins d'éclat dans ses couleurs. L'oiseau-mouche à huppe de rubis , d'Edwards , pl. 344 , et celui de la planche enl. de Buffon , 640 , fig. 1 , sont un peu plus petits ; la huppe du premier n'est pas naturelle ; les plumes de la tête , qui sont ordinairement longues , se sont trouvées hérissées dans l'individu qui a servi de modèle.

La femelle , pl. 55 des Ois. dorés , a le dessus de la tête et du corps d'un vert cuivré ; les petites couvertures des ailes et celles de la queue d'un vert doré ; les pennes d'un violet sombre ; celles du milieu de la queue pareilles aux couvertures ; les autres rousses , tachetées de noir , et changeantes en violet bronzé vers leur extrémité ; la gorge et le dessous du corps gris ; le bec et les pieds bruns. Cette femelle , dans son jeune âge , est l'OISEAU-MOUCHE A VENTRE GRIS de Cayenne , *Trochilus pegasus* , Lath. ; et celle indiquée par Buffon , Mauduyt , etc. , est un jeune mâle pris à l'époque de la mue. Celui-ci , figuré pl. 30 , a le dessus du corps brun , plus clair sur la tête , et mélangé de quelques taches rouges ; la gorge et la poitrine blanches , et coupées par le milieu d'une bande longitudinale de couleur de topaze ; le ventre brun , tacheté de blanc sur les côtés. Dans un âge moins avancé , le jeune mâle , pl. 46 , n'a qu'une tache rouge sur la gorge , et tout son plumage ressemble assez à celui de la femelle ; enfin chez le même , avant la mue , pl. 56 , la gorge est tachetée de brun ,



Desvres del.

Marchant Sculp.

Colibri.

1. Oiseau-mouche Améthiste. 2. Oiseau-mouche Rubis-topaze.
3. Oiseau-mouche huppé. 4. Ortolan de neige.

le dessous du corps est d'un gris sale; le dessus d'un vert cuivré sombre; et l'extrémité des plumes de la queue d'abord noire, ensuite blanche.

Cette espèce se trouve à Cayenne et au Brésil.

L'OISEAU-MOUCHE DE SAINT-DOMINGUE. *Voyez OISEAU-MOUCHE A VENTRE GRIS.*

L'OISEAU-MOUCHE SAPHIR, *Trochilus saphirinus*, Lath., pl. 35 des *Oiseaux dorés*, a trois pouces et demi de longueur; le bec blanc avec sa pointe noire; le dessus de la tête et du corps d'un vert doré brillant; le haut de la gorge roux; le devant du cou et la poitrine d'un riche bleu de saphir, avec des reflets violets; le ventre pareil au dos; deux petites taches blanches près de l'anus; les petites et les grandes couvertures des ailes d'un brun doré; les plumes brunes; les couvertures inférieures de la queue d'un roux foncé; les plumes du milieu d'un brun doré; les autres rousses en dessus, d'un violet rembruni en dessous; les pieds bruns. Cet individu, me paroît être une femelle ou un jeune mâle dans sa deuxième année. Le mâle parfait, *ibid.*, pl. 57, diffère en ce que la couleur rousse du menton est remplacée par un bleu éclatant qui s'étend sur toute la gorge, le dessus de la tête, le devant du cou et la poitrine, avec des reflets du plus beau violet; l'occiput, le dessus du cou et du corps sont de couleur de cuivre de rosette à reflets d'or; le bas de la poitrine, le ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un beau noir à reflets verts; les flancs pareils au dos; la queue est d'un bleu-noir: longueur, taille, bec et pieds pareils au précédent.

Le jeune (*ibid.*, pl. 58.) a les parties supérieures d'un vert cuivré sombre; les inférieures d'un gris mélangé de noir; quelques plumes bleues sur la gorge, le menton d'un roux pâle; les plumes des ailes et de la queue brunes; les latérales de cette dernière bordées de gris; le bec brun en dessus, d'un blanc jaunâtre en dessous, et les pieds noirâtres. Cet oiseau, avant sa première mue, a la tête et les autres parties supérieures d'un brun-vert; le dessous du corps d'un blanc sale; les couvertures de la queue d'un gris foncé; les plumes vertes, depuis leur origine jusqu'à leur moitié; d'un brun violet dans le reste, et terminées de gris. D'autres individus, à peu près du même âge, ont la poitrine verte, la gorge d'un bleu obscur; cette teinte forme des taches sombres qui percent à travers le gris dont chaque plume est terminée.

On trouve cet oiseau à Cayenne et à la Guyane.

L'OISEAU-MOUCHE SAPHIR-ÉMERAUDE, *Trochilus bicolor*,

Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 36. Cet oiseau, dont les deux couleurs principales lui ont mérité le nom de deux pierres précieuses, a la tête et la gorge d'un bleu de saphir éclatant, qui se fond avec le vert d'émeraude glacé et à reflets dorés qui brille sur la poitrine, le ventre, le dessus du cou et le dos; les plumes scapulaires, les couvertures des ailes, le croupion et les couvertures de la queue sont d'un bleu-violet; les inférieures d'un violet-noir doré; les plumes d'un bleu-violet en dessus et en dessous, se changeant, sous un certain jour, en noir velouté; les plumes des ailes noires; les pieds de cette couleur, ainsi que le dessus du bec, dont le dessous est d'un blanc jaunâtre dans les deux tiers; longueur, près de quatre pouces; queue un peu fourchue.

Cette espèce se trouve à la Guadeloupe et à la Martinique.

L'OISEAU-MOUCHE SASIN, *Trochilus collaris*, Lath., pl. 61 et 62 des *Oiseaux dorés*, se trouve à la baie de Nootka, où il porte le nom de *Sasinneer-Sasin*. Le mâle a la tête d'un vert doré brillant, inclinant à l'olive; le dessus du corps d'une teinte de cannelle pâle; les couvertures des ailes d'un verdâtre brillant; la gorge et le haut de la poitrine de couleur de rubis, à reflets d'un vert olive éclatant; les plumes allongées du cou, mobiles, comme celles du *Huppe-col*, mais un peu moins longues; les ailes d'un brun pourpré; la poitrine rougeâtre; les parties inférieures rousses; les plumes de la queue couleur de cannelle, assez larges et pointues; le bec et les pieds noirâtres. Longueur, trois pouces deux lignes. La femelle n'a point de plumes longues sur le cou; sa gorge est seulement tachetée de roux, et les plumes latérales de la queue sont terminées de blanc.

L'OISEAU-MOUCHE DE SURINAM. V. OISEAU-MOUCHE POURPRÉ.

L'OISEAU-MOUCHE DE TABAGO, *Trochilus tabagensis*, Lath. V. OISEAU-MOUCHE MAUGÉ.

* L'OISEAU-MOUCHE AUX TEMPES BLANCHES, *Trochilus leucocrotaphus*, Vieill., est très-commun au Paraguay. Il a, sur les côtés de la tête, deux bandelettes, l'une blanchâtre, qui s'étend depuis l'angle postérieur de l'œil jusqu'au côté de l'occiput, et l'autre noirâtre au-dessous; la gorge, le devant du cou et la poitrine blanchâtres; le ventre blanc; les côtés du corps, les couvertures inférieures et supérieures des ailes, le dessus de la tête, du cou et du corps d'un vert doré; les plumes de la queue d'un bleu presque noir, avec une tache blanchâtre à l'extrémité des deux latérales de chaque côté; le bec moitié rouge et moitié noir. Longueur totale,

trois pouces cinq lignes. Il n'y a point de différence entre le mâle et la femelle. Le nid est composé à l'extérieur de petites feuilles sèches et de brins d'écorces minces, liés avec des filamens qui paroissent de la laine, et garni de coton en dedans. Ces oiseaux l'attachent communément par la pointe au-dessus de l'extrémité d'un petit rameau vertical, ou à demi détaché de ceux dont on couvre les cabanes champêtres, ou tenant à quelque arbre. C'est le *sienes blanchas* de M. de Azara.

* L'OISEAU-MOUCHE A TÊTE BLEUE, *Trochilus cyanocephalus*, Lath. Cet oiseau, décrit par Molina (*Hist. nat. du Chili*), n'est pas, dit ce naturaliste, plus gros qu'une noix; sa tête est d'un bleu doré; son dos d'un vert éclatant; les ailes et la queue sont d'un beau bleu, avec des lignes pourprées; le ventre est orangé; le bec blanchâtre, et la queue trois fois plus longue que le corps.

L'OISEAU-MOUCHE A TÊTE OBSCURE. V. OISEAU-MOUCHE A CROUPION, AILE ET QUEUE POURPRÉS.

L'OISEAU-MOUCHE TOUT VERT, *Trochilus viridissimus*, Gm. Var., Lath. *Oiseaux dorés*, pl. 40. Un vert glacé à reflets d'or sur la gorge et la poitrine, sombre sur la tête, brillant sur le cou et le dos, très-éclatant sur le croupion, les couvertures supérieures des ailes, celles de la queue et ses pennes, est la couleur dominante du plumage de cet oiseau; les ailes sont d'un violet rembruni; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue sont blancs et tachetés de vert; le bec est brun en dessus et jaunâtre en dessous; la queue un peu arrondie; longueur, quatre pouces environ. On en voit une variété qui n'en diffère que par sa queue violette.

Cet oiseau-mouche est bien celui représenté dans Edwards, pl. 360, f. 1, lequel n'en diffère que par la couleur des parties inférieures qui reflètent en bleu; mais ce n'est point l'*Or vert* de Buffon, qui n'a que deux pouces de longueur, et la queue un peu fourchue.

L'OISEAU-MOUCHE A VENTRE BLANC. V. OISEAU-MOUCHE A GORGE ET VENTRE BLANCS.

L'OISEAU-MOUCHE A VENTRE GRIS DE CAYENNE, *Trochilus pegasus*, Lath., est une jeune femelle. V. RUBIS-TOPAZE.

L'OISEAU-MOUCHE VERT-DORÉ est un jeune OISEAU-MOUCHE TOUT VERT.

* L'OISEAU-MOUCHE VERT ET GRAMOISI, *Trochilus guianensis*, Lath. Sa longueur est d'un peu plus de deux pouces; le bec est noir, long et menu; le sommet de la tête orné d'une petite huppe rouge; les plumes de la poitrine sont de cette couleur; celles du dessus du cou et du dos, d'un vert

doré, ainsi que les couvertures supérieures des ailes; les pennes des ailes et de la queue mélangées de vert, de rouge et de pourpre sombre. Bancroft, qui a fait connoître cet oiseau, dit qu'il est très-commun à la Guyane. Cependant on ne l'a pas encore vu dans les nombreuses collections qu'on apporte de cette contrée.

L'OISEAU - MOUCHE VIEILLOT. C'est, dans l'édition de Buffon par Sonnini, l'OISEAU-MOUCHE le GRAND-RUBIS.

L'OISEAU-MOUCHE VIOLET A QUEUE FOURCHUE, *Trochilus furcatus*, Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 34. Le dessus de la tête et du cou est d'un vert doré, changeant en brun, selon l'incidence de la lumière; le haut du dos, la poitrine et le ventre sont d'un bleu violet très-éclatant; les plumes scapulaires d'un vert brillant changeant en violet; les couvertures supérieures des ailes et de la queue d'un vert doré; les flancs noirs et mélangés de violet; les côtés du bas-ventre blancs; les couvertures inférieures de la queue variées de blanc et de noir; les pennes d'un noir-bleu; la plus extérieure de chaque côté est longue d'un pouce six lignes; les autres vont en décroissant jusqu'aux intermédiaires, les plus courtes de toutes, ce qui rend la queue fourchue: longueur, quatre pouces. Cet oiseau habite la Guyane, et est commun à Cayenne. Latham et Gmelin se trompent en le donnant pour un *Trochilus à bec arqué*. (v.)

COLICKWORT. L'un des noms anglais du PERCEPIER, *Aphanes arvensis*, L. (LN.)

COLIFLOR. Le CHOU-FLEUR, en espagnol. (LN.)

COLIMAÇON. Dans quelques cantons on donne ce nom aux HÉLICES TERRESTRES, et dans d'autres, aux LIMACES. (B.)

COLIN. Nom généralisé à des petits GALLINACÉS de l'Amérique, qui ont des rapports avec la *perdrix* et avec la *caille*. V. le genre PERDRIX, article des COLINS. Belon donne le même nom aux *goëlands* grisart, varié, à manteau noir, etc. (v.)

COLIN. On appelle ainsi la MORUE NOIRE. (B.)

COLIN-NOIR. Nom vulgaire de la *poule d'eau*. V. GAL-LINULE. (v.)

COLINABA. Nom espagnol du CHOU-RAVE. V. CHOU. (LN.)

COLINGA. V. COTINGA. (v.)

COLINIANE. Nom brame du ZERUMBET, espèce du genre AMOME. (LN.)

COLINIL. V. KOLINIL. (LN.)

COLIOU, *Colius*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des GRANIVORES. *Voy.* ces mots. *Caractères* : bec épais à la base, convexe en dessus, un peu aplati en dessous, entier; mandibule supérieure un peu fléchie en arc, courbée à la pointe, couvrant les bords de l'inférieure; celle-ci droite, plus courte; narines rondes, petites, cachées sous des plumes dirigées en avant; langue courte, cartilagineuse, aplatie, lacérée à la pointe; quatre doigts, totalement séparés, trois devant, un derrière; pouce articulé sur le côté interne du tarse, court, versatile; ongles très-arqués, le postérieur le plus court de tous; ailes à penne bâtarde, courte; les deuxième et troisième rémiges les plus longues de toutes. Ce genre est composé de huit espèces.

Les *colious* vivent en familles, et chaque famille niche dans le même buisson. Ils dorment suspendus aux branches, la tête en bas, et pressés les uns contre les autres, marchent comme les martinets, en s'appuyant sur la longueur du tarse, et grimpent, à la manière des perroquets, en s'aidant de leur bec. Ils vivent de fruits, de graines, de bourgeons d'arbres et des pousses tendres des plantes potagères. Ces oiseaux appartiennent à l'ancien continent, et se trouvent dans les contrées chaudes de l'Afrique et de l'Asie.

Le **COLIOU DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE**, *Colius capensis*, Lath., pl. enl. de Buff., n.º 282, fig. 1. Il a dix pouces trois lignes de longueur totale; le bec gris à la base, noirâtre vers le bout; la tête, la gorge, le cou et la poitrine d'un cendré nuancé d'une teinte vineuse; le dos blanc, les scapulaires et le dessus des ailes d'un cendré pur; une tache rougeâtre sur le croupion; les couvertures supérieures de la queue d'un marron pourpré; le ventre et les parties postérieures d'un blanc sale; les grandes couvertures subulaires noires; les pennes cendrées à l'extérieur, brunes dans le reste; celles de la queue grises; les latérales bordées de blanc; les deux intermédiaires noires, longues de six pouces neuf lignes, les autres étagées; les pieds gris et les ongles noirâtres. M. Levaillant regarde comme un individu de la même espèce le *colius erythropus* de Gmelin, ou le *colius leuconothus* de Latham. En effet, celui-ci n'en diffère qu'en ce que le dos est d'un marron pourpré avec une bande blanche dans le milieu, laquelle s'étend jusqu'à la queue. Il a les pieds d'un jaune rougeâtre, et une huppe plus prononcée que chez le *coliou du Cap*. Cet oiseau est figuré pl. 257 de l'Ornithologie d'Afrique.

Le **COLIOU À CROUPION ROUGE**, *Colius erythropygius*, Vieill.; *Loxia cristata*, Lath. se trouve en Afrique, et particulière-

ment en Ethiopie. Il a une huppe rouge sur le front ; la poitrine , le croupion et les pieds de cette couleur ; le reste du corps d'un gris-blanc ; les pennes de la queue cendrées , et les deux intermédiaires du double plus longues que les autres. La femelle diffère du mâle en ce que sa huppe et sa poitrine sont blanchâtres.

Le COLIOU A DOS BLANC , *Colius leuconotus* , Lath. V. COLIOU DU CAP.

Le COLIOU A GORGE NOIRE , *Colius nigricollis* , Vieill. , pl. 259 des Oiseaux d'Afrique , est de la grosseur du proyer , et a quatorze pouces de longueur totale ; le front , la gorge et le devant du cou sont noirs ; la huppe d'un gris vineux clair ; le dessus du cou et le manteau d'un brun uniforme , plus foncé sur les ailes ; les côtés du cou , la poitrine et les flancs du même brun , et rayés transversalement d'un noir lavé ; le ventre et les parties postérieures d'un brun roussâtre ; le bec d'un blanc jaunâtre ; les pieds d'un rouge vif ; les ongles noirs. Il se trouve à Malimbe.

Le COLIOU HUPPÉ DU SÉNÉGAL , *Colius senegalensis* , Lath. , pl. enl. de Buff. , n.º 282 , fig. 2 , a la huppe , la tête , la gorge et toutes les parties postérieures , le bas du dos , le croupion et les couvertures de la queue d'un gris clair , un peu vineux ; le haut du dos et les couvertures des ailes d'un gris un peu plus foncé ; la nuque d'un beau bleu céleste ; les pennes de la queue d'un gris tirant au bleu ; celles des ailes d'un gris brun à l'extérieur et rousses en dedans ; la queue étagée ; le bec d'un gris-blanc en dessus , noir à la pointe et en dessous ; les pieds gris et les ongles bruns. Longueur totale , douze pouces.

Le COLIOU DE L'ÎLE PANAY , *Colius panayensis* , Lath. V. COLIOU RAYÉ.

Le COLIOU DES INDES , *Colius indicus* , Lath. , est un peu plus grand que celui du Cap de Bonne-Espérance ; son plumage est cendré en dessus , et roux en dessous ; le front et la gorge sont jaunes ; l'espace compris entre le bec et l'œil et le tour des yeux , de la même couleur et dénué de plumes ; le bec est rouge à sa base et noir dans le reste ; les pieds sont rouges , et les ongles noirâtres.

Le COLIOU A JOUES ROUGES , *Colius erythromelon* , Vieill. , se trouve en Afrique , dans le pays des Cafres. Il a la région des yeux dénuée de plumes , et rouge ; le bec blanc à la base , noir vers le bout et en dessous ; toutes les parties supérieures d'un gris verdâtre , les inférieures d'un gris vineux ; les cou-

vertures inférieures des ailes et une partie des plumes de couleur rousse ; les pieds gris et les ongles noirs.

Le COLIOU RAYÉ, *Colius striatus*, Lath., a treize pouces de longueur totale ; le bec noir en dessus et noirâtre en dessous ; la gorge rayée de brun sur un fond gris roussâtre ; le ventre l'est également de brun sur un fond roux ; le dessus du corps d'un gris terne légèrement nuancé d'une couleur lilas qui devient plus rougeâtre sur le croupion ; la queue verte , et tout-à-fait semblable à celle des autres *colious*.

On rapproche de ce coliou celui de l'île Panay, *Colius panayensis*, Lath., comme un individu de la même espèce. Il a la tête, le cou, le dos, les ailes et la queue d'un gris cendré, teinté de jaune ; la poitrine rayée de noir en travers ; le bas-ventre et le dessus de la queue roussâtres.

Le COLIOU VERT, *Colius viridis*, Lath. Ce *coliou* de la Nouvelle-Hollande a la grosseur du *mauvis*, et onze pouces de longueur ; la queue étagée ; le front et les paupières d'un noir foncé ; les ailes et la queue noirâtres ; le reste du plumage d'un vert éclatant , et le bec noir. (v.)

COLIROJO. En espagnol, c'est le ROSSIGNOL DE MURAILLES. (DESM.)

COLIUS. C'est, dans Linnæus, le nom générique du COLIOU. V. ce mot. (v.)

COLIVICOU. C'est, dans l'Ornithologie de Salerne, le nom du TACCO. V. ce mot. (v.)

COLJE. Nom donné, à Timor, au RONDIER, *Borassus flabelliformis*, espèce de palmier. (LN.)

COLL, COLLEN CYL. Noms gallois du NOISETIER ou COUDRIER, *Corylus avellana*, Linn. (LN.)

COLLADOA, *Colladoa*. Plante graminée dont le chaume est rameux, haut de quatre pieds, les feuilles velues, avec une gaine ample, rétrécie à son extrémité, qui forme un genre dans la polygamie triandrie.

Ce genre a pour caractères : un calice d'une seule balle, profondément divisé en deux parties ovales, et contenant trois fleurs, dont l'intermédiaire est mâle, et les autres hermaphrodites ; chaque fleur a une corolle bivalve, à valves lancéolées, carénées dans les hermaphrodites ; trois étamines dans les mâles ; trois étamines et deux styles dans les hermaphrodites ; une semence aiguë.

La *colladoa* croît dans les lieux humides de l'île de Mindanao. Elle paroît devoir être réunie aux TRIPSACS. (B.)

COLLAGLION. Nom du FORFICULE PERCE-OREILLE, dans la principauté de Galles, en Angleterre. (DESM.)

COLLAR POE. Nom malabare d'une espèce de *CADALARI*, *Achyranthes lanata*, Linn., rapportée au genre *illiebrum*, par Willdenow, et dont Adanson a fait un genre particulier. *V.* OURET. (LN.)

COLLECTEUR. Nom qu'on donne au chasseur qui tend des collets. (v.)

COLLE DE POISSON. On appelle ainsi, dans le commerce, une espèce de *colle-forte* faite avec la vessie aérienne ou les membranes qui l'avoisinent, des esturgeons, et autres poissons du genre *ACIPENSÈRE*. *V.* au mot *ESTURGEON*.

Il seroit à désirer que cette *colle*, la plus solide qu'on connoisse, fût plus abondante, car sa rareté, et par suite son haut prix, l'excluent de plusieurs arts où elle seroit avantageusement employée. Ainsi on doit inviter ceux que leur position, sur les côtes abondantes en poissons, favorise, de se livrer à sa fabrication, en employant les diverses parties membraneuses des poissons cartilagineux qui, d'après des essais faits en petit, peuvent en fournir d'aussi bonne, ou presque d'aussi bonne que celle que les Russes nous vendent si cher. Ce sont principalement dans les poissons des genres des *RAIES* et des *SQUALES*, qu'il paroît avantageux de la chercher; mais la plus grande partie des poissons de mer et d'eau douce, peut sans doute en fournir. On sait que les Lapons en font de très-bonne avec la peau de la perche fluviatile. (B.)

COLLEJA. Nom espagnol du *BEHEN BLANC*, *Cucubalus behen*, L. (LN.)

COLLEMA, *Collema*. Nom donné par Achard et Hoffmann, au genre de plantes de la famille des *ALGUES*, que Ventenat a appelé *GEISSODÉE*. Les espèces qui composent ce genre, faisoient partie des *lichens* de Linnæus. *V.* au mot *LICHEN* et *GEISSODEE*. (B.)

COLLERETTE. *V.* *COLERETTE*. (D.)

COLLET. Lignette faite de crins de cheval ou de fil, qui se tend annulairement, et qui se ferme au moyen d'un nœud coulant. Le collet à piquet est tenu dans des piquets qu'on fiche en terre; le collet pendu est suspendu par un fil; le collet traînant est attaché à une ficelle qui traîne à terre; le collet à ressort a un ressort pour mobile. (v.)

COLLET DES RACINES. Plan de séparation de la tige et de la racine des plantes. Le plus souvent il n'a point de caractères particuliers, mais quelquefois il se distingue fort bien. C'est en lui que réside le principe de vie des végétaux, car on peut souvent couper la tige et la racine sans que la plante périsse, et la désorganisation de cette partie amène toujours la mort de la plante, à moins qu'elle ne soit du

nombre de celles qui peuvent se reproduire de boutures ou de racines. *V.* RACINE. (B.)

COLLET BLANC (GRAND). Espèce d'AGARIC des environs de Paris, que Paulet a fait connoître le premier, et qu'il a figuré pl. 141 de son *Traité des champignons*. Elle est toute blanche; son chapeau est inégalement bombé et légèrement visqueux; ses lames sont dentelées. Son pédicule est haut de six à sept pouces, cylindrique et pourvu d'un collet.

L'odeur de ce champignon est peu agréable, cependant il n'est pas malfaisant.

COLLET DORÉ. Autre AGARIC qui, quoiqu'indiqué par Scopoli, n'avoit pas encore été figuré avant le même Paulet, pl. 142 de l'ouvrage précité. Il a le chapeau d'un jaune clair en dessus avec les lames rousses. Son pédicule est haut de trois pouces et pourvu d'un collet; son odeur et sa saveur agréable n'annoncent rien de suspect.

COLLETS EN FAMILLE. Paulet a ainsi appelé des AGARICS qui naissent en touffe au pied des arbres, et dont le pédicule est pourvu d'un collet. Il en compte cinq espèces, savoir: le CHAMPIGNON DU MURIER, le CHAMPIGNON DU PEUPLIER, le CHAMPIGNON SOYEUX DU CHÊNE; le CHAMPIGNON DE L'AUNE et la TÊTE DE MÉDUSE. *V.* ces mots.

COLLET JAUNE. On a donné ce nom à l'AGARIC JAUNISSANT de Scopoli, qui se mange en Italie. *V.* COLLET DORÉ.

COLLET ROUX. C'est une espèce d'AGARIC des environs de Paris, mentionné par Micheli et figuré par Paulet, pl. 142 de son *Traité des champignons*. Il a au plus deux pouces de hauteur, et est partout d'une couleur rousse; son pédicule est pourvu d'un collet.

COLLETS SOLITAIRES. Paulet a donné ce nom à une famille de champignons prise dans le genre AGARIC de Linnæus, qui a pour caractères: un chapeau bombé et un pédicule cylindrique pourvu d'un collet.

Cette famille rassemble cinq espèces qui sont: le GRAND COLLET BLANC, le COLLET DORÉ, le PETIT COLLET FAUVE, l'AMANDE AMÈRE, le DARMAS A COLLET. (B.)

COLLET DE NOTRE-DAME. On appelle ainsi, à Saint-Domingue, le *poivre en ombelle*, qui passe pour un contre-poison, et qu'on emploie fréquemment pour guérir les blessures, déterger les ulcères, etc. (B.)

COLLÈTE, *Colletes*, Latr. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des mellifères, tribu des andrenètes, ayant pour caractères: langue courte, évasée à son extrémité à trois lobes; celui du milieu plus large, bilobé; troisième article des antennes plus

long que le second; trois cellules cubitales, dont la seconde et la troisième reçoivent chacune une nervure récurrente.

Les collètes et les prosopes forment, dans la tribu des andrenètes, une section particulière, distincte, 1.^o par sa languette, dont la division intermédiaire est évasée et échancrée à la manière d'un cœur, comme dans les guêpes et beaucoup d'autres hyménoptères de la famille des fouisseurs; 2.^o par leurs antennes, dont le troisième article et les suivans forment, du moins dans les femelles, une massue allongée, presque cylindrique; 3.^o par leur abdomen ovoïdo-conique, et non ovalaire, ainsi que l'est celui des autres andrenètes. Les collètes diffèrent en plusieurs points des prosopes: elles ont trois cellules cubitales; le troisième article de leurs antennes est plus allongé que le second; leurs mandibules ont une forte dent sous leur extrémité; leur corps est garni de poil ou de duvet. Les prosopes sont parasites, tandis que les collètes pourvoient, avec des soins et des travaux dignes d'attention, à la conservation de leur race.

Le nom de *collète* vient d'un mot grec qui répond à celui de *colleur* de notre langue. On sentira la raison de cette dénomination, lorsqu'on connoîtra la manière dont les insectes de ce genre font leur nid.

Réaumur a bien observé les parties de la bouche d'une espèce de ce genre, de celle qui nous sert de type, *apis succincta*, Linn. Il nous a dépeint encore, avec son talent ordinaire, les moyens qu'elle emploie dans la construction du berceau de ses petits; c'est son *abeille qui fait son nid de membranes soyeuses*. Ce nid est composé de plusieurs cellules en forme de dés, enchâssées habilement les unes dans les autres, et qui n'ont pas d'enveloppe commune; chaque cellule est faite de deux ou trois membranes d'une finesse inexprimable, appliquées l'une sur l'autre. Examinées au microscope, ces membranes n'offrent rien qui puisse faire soupçonner qu'elles ont été prises sur des plantes; elles paroissent d'une soie pure, belle et blanche. Les abeilles ne filant point, quelle est donc l'origine d'une matière si lustrée, et qui a autant de finesse et de blancheur? Si on examine attentivement la cavité de la terre où le nid est renfermé, on la voit enduite d'une légère couche de matière lustrée, semblable à celle des cellules, et que l'on peut comparer à la bave visqueuse que les limaçons répandent sur les lieux où ils passent: c'est une sorte de glu ou de gomme, dont nos insectes ont une ample provision, et qu'ils mettent en œuvre avec une grande industrie; mais l'obscurité dans laquelle ils travaillent, n'a pas permis encore de les surprendre à l'ouvrage. Ces cellules, malgré leur finesse, ne laissent pas d'avoir assez de con-

sistance pour pouvoir être touchées sans qu'on altère leur forme; la pâtée qu'elles contiennent soutient d'ailleurs leurs parois : une espèce de cire un peu détrempée, ou qui ne l'est même pas du tout, telle est la nature de cette pâtée, qui sert de nourriture aux larves qui habitent solitairement chaque cellule. Elles mettent, dans la consommation qu'elles en font, une espèce d'intelligence ; car, pour conserver intacts les murs de leur habitation, elles ne creusent leur pâtée que perpendiculairement, et s'y pratiquent ainsi un petit tuyau qui en occupe l'axe. Ce tuyau s'agrandit à proportion que les reclus croissent en âge : tout est consommé lorsqu'ils arrivent aux parois.

COLLÈTE CEINTURÉE, *Colletes succincta*, D. 1. 6; *Megilla calendarum*, Fab., le mâle; *ejusd.*, *Andrena succincta*, la femelle.

Cet insecte est long d'environ quatre lignes; le devant de la tête et le corselet sont couverts d'un duvet d'un gris jaunâtre; les ailes supérieures sont un peu obscures; l'abdomen est conique, noir, avec le bord postérieur des anneaux gris; cette couleur est formée par un duvet; la bande du premier anneau est plus étroite, ne paroît même presque pas au milieu; les côtés de cet anneau, sa base et les pattes ont des poils grisâtres.

M. Cuvier est le premier auteur qui ait décrit cette espèce après Réaumur : c'est son *hylée glutineux*.

Kirby l'appelle *Melitta succincta*. (L.)

COLLETTIER, *Collettia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des rhamnoïdes, dont les caractères sont d'avoir : un calice monophylle, urcéolé, à limbe quinquéfide, réfléchi; quatre écailles pétaliformes dans une des espèces; cinq étamines; un ovaire supérieur trigone, à style cylindrique, à stigmate trilobé; une capsule à trois coques, posées sur la base du calice qui persiste, cohérentes entre elles, et monospermes.

Ce genre contient quatre espèces. Ce sont des arbrisseaux très-épineux, à rameaux opposés, presque sans feuilles, à fleurs solitaires ou ramassées par petits paquets, situées dans les aisselles des épines qui sont opposées en croix.

Elles viennent toutes de l'Amérique méridionale, et une d'elles est cultivée dans le jardin de Cels; c'est celle qui a des écailles pétaliformes. (B.)

COLLI des Chinois, *Aletris chinensis*. On le nomme aussi *Holli-ray*. (LN.)

COLLIBRANCHE. C'est le SPHABRANCHE À LONG BEC de Bloch.

Lacépède n'en a pas fait mention; mais il se rapproche infiniment de son genre CÆCILIE. (B.)

COLLIER. Poisson du genre CHÉTODON. (B.)

COLLIER NOIR. Nom d'une FAUVETTE du Paraguay.
Voyez ce mot. (V.)

COLLIER ROUGE. C'est, dans la Traduction de l'Histoire des Oiseaux du Paraguay, de M. de Azara, le nom du JABIRU. (V.)

COLLIGUAY, *Colliguaja*. Arbrisseau du Chili, qui s'élève à la hauteur d'un homme, dont les feuilles sont opposées, lancéolées, denticulées, charnues et persistantes, et dont les fleurs sont monoïques, incomplètes et disposées sur des chatons axillaires.

Les fleurs mâles garnissent la partie supérieure des chatons, et consistent en un calice à quatre divisions et en huit étamines.

Les fleurs femelles sont situées en dessous, et ont un calice également à quatre divisions, et un ovaire chargé de trois styles. Il leur succède des capsules triangulaires, élastiques, qui contiennent trois semences arrondies, de la grosseur d'un pois.

Le bois de cet arbrisseau sent la rose, au rapport de Molina, auquel on doit sa description. (B.)

COLLINARIA, Ehrhart. C'est le KÆLERIA de Persoon et Decandolle, genre qui a pour type le PATURIN CRÊTÉ, *Poa cristata*, Linn. (LN.)

COLLINE. Élévation de terre qui n'a, pour l'ordinaire, que deux ou trois cents pieds perpendiculaires. La colline de *Montmartre* est décorée du nom de *montagne*. (PAT.)

COLLINSONE, *Collinsonia*. Genre de plantes de la diandrie monogynie, et de la famille des labiées, dont les caractères sont : un calice monophylle, campanulé, court, persistant, à cinq dents inégales ; une corolle monopétale, infundibuliforme, beaucoup plus longue que le calice, irrégulière, à lèvre supérieure presque nulle et divisée en cinq parties ; à lèvre inférieure grande, frangée, partagée en beaucoup de découpures capillaires ; deux étamines plus longues que la corolle ; un ovaire supérieur, quadrifide, chargé d'une grosse glande et d'un style sétacé, aussi long que les étamines, incliné, purpurin, à stigmate bifide ; une semence globuleuse, située au fond du calice.

Il y a trois espèces de Collinsones, toutes propres à l'Amérique septentrionale. Ce sont des plantes vivaces, à tiges tétragones, à feuilles opposées, à fleurs disposées en panicules terminaux. La plus connue des trois est la COLLINSONE DU CANADA, qui se cultive dans plusieurs jardins de botanique, et dont le caractère est d'être glabre dans toutes ses parties, et d'avoir les feuilles ovales.

La racine de la **COLLINSONE PRÉCOCE** a la vertu de celle du **GOUET SERPENTAIRE**, et se vend souvent sous son nom. (B.)

COLLIROSTRES, ou **AUCHÉNORINQUES**, famille d'insectes, de l'ordre des hémiptères, établie par M. Duméril, dans sa *Zoologie analytique*, et composée du genre **CICADÁ** ou Cigale de Linnæus. V. **CICADAIRES**. (L.)

COLLIS DES CHINOIS. C'est le **DRAGONNIER DE LA CHINE**, *Dracæna terminalis*, Linn. Quelques botanistes l'ont placé parmi les **ALÉTRIS**. (B.)

COLLIURE, *Colliuris*, Latr.; *Collyris*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des cicindelètes.

Quelques coléoptères, de la famille des carnassiers, et la plupart exotiques, sont remarquables par la forme étroite et allongée de leur corselet, de sorte que leur tête semble être portée sur un long cou. Tels sont les colliures de Degeer, nos colliures proprement dits, les agres et les odacanthes. Ce naturaliste ayant négligé, comme on le faisoit généralement, de son temps l'examen des organes masticateurs, il étoit facile de rapporter à son genre colliure les espèces de la même famille qui offrent le même port, quoique ces parties soient essentiellement différentes. C'est ainsi que, dans mon Précis des caractères génériques des insectes, j'ai considéré la cicindèle aptère d'Olivier comme étant un colliure. Mais l'insecte d'après lequel Degeer a établi ce genre, appartient à la tribu des carabiques, et me paroît devoir être réuni aux agres de Fabricius. Mes colliures ne doivent donc pas être confondus avec ceux de Degeer. Ils se rapprochent des cicindèles, et des manticores, par leurs mâchoires terminées en griffe, ou un ongle articulé, par la consistance, la forme et la petitesse de leur languette, ainsi qu'à raison de leurs mandibules et de la grosseur de leurs yeux; mais leur corselet est long, étroit, presque conique ou ovoïde, et le pénultième article de leurs tarsi est bilobé.

Fabricius, qui a substitué à la dénomination primitive de ce genre, celle de *Collyris*, en décrit trois espèces. Nous avons représenté ici la première, le **COLLIURE LONGICOLLE**, *Colliuris longicollis*, pl. B. 21, 7; *Collyris longicollis*, Fab. Il est ailé, d'un bleu azuré, avec les cuisses rouges; les étuis sont échancrés à leur extrémité. Il se trouve au Bengale. Le *Collyris aptera* de Fabricius, qui habite aussi les Indes-Orientales, est aptère, très-noir, avec les étuis soudés et rugueux dans leur milieu; ses cuisses sont fauves.

La cicindèle aptère d'Olivier, que j'ai placée dans le même genre, pourroit en être séparée. Ses antennes sont

filiformes, tandis qu'elles grossissent vers le bout, dans les deux espèces précédentes. Ses palpes maxillaires extérieurs sont beaucoup plus courts que les labiaux, et le dernier article des uns et des autres est presque cylindrique; ce même article est triangulaire et comprimé dans les autres colliures; enfin le port est un peu différent.

Le *Collyris formicaria* de Fabricius m'est inconnu. Il se trouve dans l'Amérique méridionale. (L.)

COLLOCOCUS. Synonyme de **SEBAN.** (B.)

COLLOTORTO. L'un des noms italiens du **TORCOL** (*yunx torquilla*, L.). (DESM.)

COLLURIE. Un des noms génériques des **PIE-GRIÈCHES.**

La **COLLURIE** ardoisée. . . }

La **COLLURIE** boréale. . . }

La **COLLURIE** brune. . . }

La **COLLURIE** de Nootka. . }

V. le genre **PIE-GRIÈCHE.**

COLLURIO. Nom spécifique latin d'une espèce de **PIE-GRIÈCHE.** *Lanius collurio.* (DESM.)

COLLURIONS, *Colluriones.* Famille de l'ordre des oiseaux **SYLVAINS** et de la tribu des **ANISODACTYLES.** V. ces mots. *Caractères* : pieds médiocres, un peu grêles; tarses annelés, nus; doigts extérieurs quelquefois réunis jusqu'au milieu, ordinairement à la base seule; pouce grêle; bec un peu robuste, convexe, comprimé par les côtés; mandibule supérieure dentée ou échancrée, souvent crochue; l'inférieure à pointe retroussée, très-aiguë, quelquefois entaillée; douze rectrices. Cette famille est composée des genres **PIE-GRIÈCHE**, **FALCONELLE**, **SPARACTE**, **LANION**, **BATARA**, **PILLURION**, **DRONGO**, **VANGA**, **BAGADAIS**, **GONOLEK**, **LANGRAIEN.** V. ces mots. (v.)

COLLURIENS. Nom donné par moi, à certains oiseaux du genre des **TANGARAS** (V. ce mot), qui se rapprochent beaucoup des pie-grièches par la forme de leur bec, et parmi lesquels on distingue l'oiseau silencieux (*arremon* de Vieillot). (DESM.)

COLLYBITE. V. l'article **POUILLOT**, au mot **FAUVETTE.** (v.)

COLLYRION. Nom grec de la **PIE-GRIÈCHE.** (v.)

COLLYRIS. V. **COLLIURE.** (L.)

COLMA. Nom sous lequel Buffon a décrit un de ses **FOURMILIERS.** V. ce mot. (v.)

COLMASE. L'un des noms anglais de la mésange grosse charbonnière (*parus major*). (DESM.)

COLNUD. Oiseau du genre **CORACINE.** V. ce mot. (v.)

COLOBACHNE (*écaille tronquée*, en grec). Plante graminée que M. P. de Beauvois sépare du genre polypogon (*polypogon vaginatum*, Willd. et Pers.), pour en faire un particulier, qu'il caractérise par les valves de la glume inégales, subulées, et par la valve inférieure de la glume intérieure, munie d'une arête coriace et torse qui naît de sa base. (LN.)

COLOBE, *Colobus*, Illig., Geoff. ; *Simia*, Penn., Schr., Bodd., Shaw. Genre de mammifères, de l'ordre des quadrumanes et de la famille des singes, établi par Illiger sur deux espèces peu connues, et adopté depuis par M. Geoffroy.

Ce dernier naturaliste place le genre colobe dans le groupe des *singes catarrhins*, ou de l'ancien continent, c'est-à-dire, ceux dont les narines sont séparées par une mince cloison, et qui ont cinq molaires seulement, de chaque côté des deux mâchoires.

Les colobes ont le museau court; le front déprimé l'angle facial non évalué); le corps allongé et menu; les extrémités grêles; les doigts peu longs; le pouce postérieur écarté et très-reculé en arrière; la queue plus longue que le corps, très-menue, non prenante des callosités? Mais leur caractère le plus saillant est d'avoir *les mains antérieures à quatre doigts, sans pouce*, comme les ATÈLES de l'Amérique méridionale.

Ces animaux habitent la côte de Guinée, en Afrique: leurs habitudes sont inconnues.

Première Espèce. — Le COLOBE A CAMAIL, *Colobus polycomos*, Geoff.; *Full bottom.*, Pennant; *Simia polycomos*, Schr., pl. 10 D.; Guenon à camail, Buff., suppl., t. 7, fig. 17; *Simia comosa*, Shaw.

Buffon décrit ainsi cette espèce singulière de singe: « Le sommet de la tête, le tour de la face, le cou, les épaules et la poitrine de cette guenon, sont couverts d'un poil long, touffu, flottant, d'un jaune mêlé de noir, qui forme une sorte de camail. Elle a trois pieds de hauteur lorsqu'elle est debout sur ses pieds de derrière; elle a la face noire; le corps, les bras et les jambes sont garnis d'un poil très-court, luisant et d'un beau noir; ce qui fait ressortir la couleur de la queue, qui est d'un blanc de neige, et qui se termine par une touffe de poils également blancs. Les membres de cet animal sont très-déliés; il n'a que quatre doigts aux mains, comme le coaita (*V. ATÈLES*), dont il diffère cependant par un grand nombre de caractères, et principalement par les abajoues et par sa queue qui n'est point prenante.

Cette espèce de colobe habite dans les forêts de Sierra-

Leona en Guinée, où les Nègres lui donnent le nom de *Roi des singes*, apparemment à cause de la beauté de ses couleurs et à cause de son camail, qui représente une sorte de diadème ; ils estiment fort sa fourrure, dont ils se font des ornemens, et qu'ils emploient aussi à différens usages.

Seconde Espèce. — Le COLOBE FERRUGINEUX, *Colobus ferruginosus*, Geoff.; *Bay monkey*, Penn.; autre Guenon, Buff., suppl., tome 7, pag. 64 ; *Simia ferruginea*, Shaw.

Cette espèce, que Pennant a fait connoître, a été apportée du même pays que le *colobe à camail*, et elle lui ressemble par ses membres déliés, par la longueur et le peu de grosseur de sa queue, et surtout en ce qu'elle a cinq doigts aux pieds de derrière, et qu'elle n'en a que quatre aux pieds de devant. Son poil est noir au-dessus de la tête et sur les jambes, bai foncé sur le dos, et d'un bai très-clair sur les joues, le dessous du corps et la face intérieure des jambes et des bras.

Buffon, qui la décrit ainsi d'après Pennant, la regarde comme une variété de l'espèce précédente. (DESM.)

COLOBION. Nom donné, par Roth, à un genre de plantes depuis appelé THRINCIE. (B.)

COLOBIQUE, *Colobicus*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, et qui a pour caractères: antennes terminées en une massue solide, orbiculaire, de deux articles; bouche recouverte par un avancement arrondi et en forme de chaperon de l'extrémité antérieure de la tête; corps ovale et déprimé; élytres recouvrant entièrement le dessus de l'abdomen.

Ces coléoptères ressemblent beaucoup aux nitidules, et surtout aux *peltis* de Fabricius; mais leurs mandibules et leur labre sont cachés sous une espèce de chaperon plat et demi-circulaire. La massue de leurs antennes n'est d'ailleurs composée que de deux articles, qui sont étroitement unis, et la font paroître comme d'une seule pièce; leur troisième article est encore beaucoup plus long que le suivant.

Le COLOBIQUE BORDÉ, *Colobicus marginatus*, Lat., *Gener. crust. et insect.*, tome 1, tab. 16, fig. 1, et tome 2, pag. 10, est long d'environ deux lignes, ovale-oblong, noirâtre, avec les antennes, le bord extérieur de la tête et du corselet d'un brun fauve; le dessus du corps est parsemé de petites écailles grises; les élytres ont des stries formées par des points. On trouve cet insecte aux environs de Paris, sous les écorces des ormes. Rossi paroît l'avoir connu (*nitidula hirta*). Le *dermeste lunulé* de Paykull est peut-être du même genre. (L.)

COLOCASE. C'est le GOUET OMBILIQUE. (B.)

COLO-COLO. *V.* COLOCOLLA. (DESM.)

COLO-COLO. Nom d'une espèce de Pélican, peut-être le PÉLICAN BRUN de Sonnerat, qui se trouve dans les Philippines. (B.)

COLOCOLLA ou COLO - COLO. Espèce de mammifère du genre des CHATS, du Chili, décrite par Molina. (DESM.)

COLOCHIERNI. Dans l'île de Crète, on appelle ainsi une espèce de CHARDON. (LN.)

COLOCYNTIDA, de la Bible, *Colocynthis* des Grecs et des Latins. C'est la COLOQUINTE, espèce du genre des CONCOMBRES, *cucumis*, remarquable par l'amertume de son fruit. (LN.)

COLOITIA, *Colytea*, Théophraste. L'on croit que cette plante est le BAGUENAUDIER. *V.* COLUTEA. (LN.)

COLOM. En languedocien, c'est le nom des PIGEONS ou COLOMBES. (DESM.)

COLOMBA. *V.* COULOMBA. (DESM.)

COLOMBADE. Nom d'une fauvette de Provence qui n'est pas déterminée. (V.)

COLOMBAR. Nom que MM. Levaillant et Themminck ont imposé à une division des *pigeons*, qui correspond à mon genre TRÉRON. *V.* ce mot. (V.)

COLOMBARIO ou ASTORE. Noms italiens de l'AUTOUR, *Falco palumbarius*, Linn. (DESM.)

COLOMBASSE ou COLUMBASSE. Un des noms vulgaires des GRIVES DRAINE et LITORNE. (V.)

COLOMBE. *V.* PIGEON. Quelques auteurs, et notamment Edwards, ont donné le nom de *colombe de Groënland* et de *colombe tachetée* au petit GUILLEMOT RAYÉ. (S.)

COLOMBEIN. Nom vulgaire du TOURNE-PIERRE, en Picardie. (V.)

COLOMBELLE, *Columbella*. Genre de coquilles univalves, établi par Lamarck aux dépens des VOLUTES de Linnæus. Ses caractères sont d'avoir la spire courte; la base de l'ouverture plus ou moins échancrée et sans canal; un renflement à la partie interne du bord droit, et des plis ou des dents à la columelle.

On peut se former une idée de ce genre dans Adanson, pl. 9, fig. 29, où se trouve figurée la *volute marchande* de Linnæus, qui lui sert de type. On y verra aussi la figure de son animal, dont la tête est munie de deux tentacules, portant les yeux au-dessous de leur partie moyenne; le manteau

forme un tube au-dessus de la tête pour la respiration, et le pied est muni d'un petit opercule fort mince. (B.)

COLOMBETTE. Nom vulgaire de l'*agaricus candidus*, figuré par Scheffer, pl. 225. (B.)

COLOMBI-GALLINE. Nom générique que M. Levaillant a imposé au GOURA, au PIGEON de NICOBAR, etc., d'après quelques rapports avec les *gallinaces*. (V.)

COLOMBINA. L'un des noms italiens de la draine, *Turdus viscivorus*, espèce de GRIVE. (DESM.)

COLOMBINE. L'on nomme ainsi la fiente de pigeon. C'est de tous les fumiers le plus chaud et le plus actif, que l'on ne doit employer qu'avec ménagement. En Normandie, la *colombine* s'appelle *poulnée*. (S.)

COLOMBINE. L'ANCHOLIE VULGAIRE, un PIGAMON et une variété d'ANEMONE portent ce nom. (B.)

COLOMBINS, *Columbini*. Famille de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la tribu des ANISODACTYLES. *V.* ces mots. *Caractères.* Pieds courts ou médiocres; tarsi réticulés; doigts antérieurs totalement séparés, quelquefois réunis à la base par une petite membrane; ongles courts, pointus; bec garni à l'origine d'une membrane molle renflée, incliné ou crochu à la pointe; rectrices, quatorze au plus, douze au moins. Cette famille se compose des genres TRÉRON, PIGEON, GOURA. *V.* ces noms. (V.)

COLOMBITE. Nom donné par M. Hattehet à un minéral du Massachussets dans lequel il avoit cru reconnoître l'existence d'un nouveau métal, qu'il appeloit *Colombium*, et que M. Wollaston a reconnu depuis pour être le même que celui du *Tantalite*. *V.* COLOMBIUM et TANTALE OXYDÉ. (LUC.)

COLOMBIUM ou **COLUMBIUM.** M. Wollaston ayant soumis aux mêmes épreuves le *Tantalite* et le *Colombite*, en a conclu que le nouveau métal appelé *Tantalium* par M. Eckerberg, et le *Colombium* de M. Hattehet, sont un même métal. La seule différence qui existe, dit-il, entre les deux minéraux qui le fournissent est celle de leur pesanteur spécifique, qui est de 7,953 pour le *Tantalite*, et de 5,918 pour le *Colombite*. (Ann. de Ch., t. 76, p. 67.) *V.* TANTALE. (LUC.)

COLOMBO, *Colombo*. Plante à racine tubéreuse, fusiforme, à tige grimpante, cylindrique, velue, à feuilles alternes, pétiolées, en cœur, à cinq lobes aigus, entiers, à fleurs portées sur des grappes axillaires, accompagnées de bractées, dont on ne connoît que les fleurs mâles et qui paroît devoir constituer un genre dans la dioécie hexandrie et dans la famille des ménispermées, si voisin de celui de ce nom, que Lamarck l'y a réuni sous le nom de *ménisperme palmé*. Ses caractères sont : calice de six folioles, dont trois intérieures; co-

rolle de six pétales charnus, obtus, concaves; six étamines à peine plus longues que la corolle.

Cette plante, qui est figurée pl. 5 du dixième vol. des *Recherches asiatiques*, a une racine éminemment amère, et contient un tiers d'amidon et un tiers de matière animale. L'expérience des médecins anglais, leur a appris qu'elle étoit un excellent antiseptique, et qu'elle arrêtoit les vomissemens et les diarrhées les plus désespérées. On commence à la trouver dans nos pharmacies. (B.)

COLOMNÉE, *Columnea*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des personnées, dont les caractères sont : un calice monophylle, divisé en cinq parties étroites; une corolle monopétale, infundibuliforme, beaucoup plus grande que le calice, à limbe à cinq lobes un peu inégaux; quatre étamines, dont deux plus grandes à anthères rapprochées et jointes comme en couronne; un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style aussi long que la corolle, à stigmates à deux lobes; une capsule globuleuse, charnue, environnée à sa base par le calice, biloculaire, et contenant des semences oblongues, menues et nombreuses.

Les *colonnées* sont des plantes herbacées, vivaces, dont les feuilles sont opposées, les fleurs souvent solitaires, toujours axillaires, et d'un rouge vif. On en compte neuf espèces qui se rapprochent beaucoup des SÉSAMES, des GESNÈRES, des BUCHNÈRES. L'une d'elles a servi à établir le genre appelé **CYRILLE** par Lhéritier; une autre forme celui nommé **ACHIMÈNES** et **DICEROS**. Ce sont d'assez belles plantes pour être employées à l'ornement de nos jardins. V. COLUMNEA (B.)

COLON. Nom d'un MOUCHEROLLE du Paraguay. V. ce mot. (v.)

COLONIE, *Colonia*. Arbre à feuilles alternes, presque sessiles, ovales, lancéolées, dentées, très-grandes, à fleurs rougeâtres disposées en grappes solitaires et axillaires, quelquefois en panicule, lequel forme un genre dans la gynandrie polyandrie, ou la polyandrie monogynie.

Ce genre, qui a été établi par Cavanilles, offre pour caractères : un calice de cinq folioles linéaires, caduques et colorées intérieurement; une corolle de cinq pétales accompagnés d'une écaille à leur base; une colonne pentagone portant les organes de la génération; un grand nombre d'étamines insérées au sommet de cette colonne; un ovaire globuleux, tétragone, inséré à son centre, et portant un style plus long que les étamines et à stigmate simple; une drupe globuleuse à quatre ailes repliées, s'ouvrant en quatre parties, qui, chacune, contiennent deux semences ovales.

Le **COLONIE A FEUILLES DENTÉES**, que Persoon a appelé

COLUMBIE, croît dans les îles Philippines : il diffère des **GREUVIERS** par son fruit. (B.)

COLONNEA. *V.* **CALONNEA** et **GALARDIE**. (LN.)

COLONNE TORSE. Coquille qui passe pour fluviatile, et qui fait partie du genre **BULIME** de Bruguière. (B.)

COLONNES ARTICULÉES de Knorr. Pétrification, placée anciennement parmi les *orthoceratiles*, et dont Denys de Montfort fait son genre **TÉLÉBOÏTE**. (DESM.)

COLOPHANE (BOIS DE). *V.* **GOMART**. (B.)

COLOPHANIA et **COLOPHONION**, Dioscoride. C'est un **LISERON**, *Convolvulus scamone*, Linn. (LN.)

COLOPHERME, *Colopherrum*. Genre de plantes de la famille des conferves, établi sur une espèce vivant dans la mer de Sicile, la **COLOPHERME FLOCCULEUSE**, par Rafinesque, et dont les caractères consistent en des filamens cloisonnés, à gongyles terminaux et solitaires. (B.)

COLOPHON. Nom par lequel on désigne un gros oiseau aquatique du Pérou, que l'on soupçonne être un *héron*. (V.)

COLOPHONE ou **COLOPHANE**. Nom donné à une préparation de térébenthine, dont les joueurs d'instrumens à cordes de boyau se servent pour frotter leur archet. Cette substance est quelquefois employée en médecine. (D.)

COLOPHONITE. Variété de grenat d'un jaune roussâtre, ou brun, ayant un aspect luisant analogue à celui de la résine appelée *colophone*. Elle a été trouvée d'abord à Arendal, en Norvège; il en vient également de l'île de Ceylan, où on la trouve aux environs des villages de Mankadelle et de Mankavitte, à Matura (*Bournon*). M. G. Santi en a aussi trouvé en Toscane. *V.* **GRENAT RÉSINITE**. (LUC.)

COLOQUINELLE ou **FAUSSE COLOQUINTE**. *V.* au mot **COURGE**. (B.)

COLOQUINTE ou **CONCOMBRE AMER**, *Cucumis colocynthis*, Linn. Plante annuelle et rampante, du genre des **CONCOMBRES** (*V.* ce mot), qui croît abondamment dans les îles de l'Archipel, et sur les côtes maritimes du Levant. Sa racine, qui est peu fibreuse et faite en forme du fuseau, pousse des tiges grêles, anguleuses, hérissées de poils courts, et garnies de feuilles rudes, blanchâtres, velues et très-découpées. Les fleurs sont petites, solitaires et jaunâtres : elles viennent, ainsi que les vrilles, aux aisselles des feuilles. Aux fleurs femelles succèdent des fruits sphériques, lisses, et de la grosseur du poing ; ils sont jaunâtres dans leur maturité, ont une écorce mince et dure, et contiennent une pulpe fongueuse et blanche d'une amertume insupportable. On nous apporte d'Alep cette pulpe desséchée. Elle est âcre au goût, excite des nausées, et blesse le gosier. C'est un violent pur-

gatif, dont on ne se sert que dans les cas désespérés, et qu'il faut employer toujours avec une grande circonspection, à cause des effets dangereux qu'il peut produire. Les graines que contient la pulpe sont plates, dures, un peu grises, roussâtres et de la grandeur de celles du concombre. Comme celles-ci, elles sont huileuses, douces, émulsives et rafraîchissantes.

La coloquinte, selon Bourgeois, est le meilleur et le plus sûr de tous les vermifuges; elle est surtout spécifique contre le ténia ou ver plat, et contre les affections soporeuses. Hoffmann la regarde comme un poison: elle est, suivant lui, dangereuse; en ce qu'elle ébranle, trouble l'estomac, les viscères et les nerfs; elle brise les petites veines, en fait sortir le sang, corrode les intestins, et leur cause de cruelles douleurs. (D.)

COLOS. *V.* COLUS. (DESM.)

COLOSTIS. On rapporte cette plante, des anciens, à la PYRÈTHRE. (LN.)

COLOSTOS, *Clusius. V.* COSTUS. (LN.)

COLOUASSE. *V.* CALOUASSE. (S.)

COLPOON. Berger, dans ses Descriptions des plantes du Cap de Bonne-Espérance, figure le colpoon, arbre dont il fait un genre nommé *fusanus* par Linnæus, et qui, depuis, a été réuni au *thesium* par presque tous les botanistes, attendu que le nombre de chaque partie de la fleur varie entre quatre et cinq. Il y a encore dans le genre FUSAIN (*evonymus*) un arbrisseau du Cap, qui porte le nom de COLPOON. (LN.)

COLSA. Nom vulgaire d'une espèce de CHOU, que l'on cultive pour la graine, dont on retire une huile d'un grand usage dans les arts. (B.)

COLT. En anglais, c'est le POULAIN. (DESM.)

COLTRAICHE. Nom du PINGOUIN (*alca torda*), dans la principauté de Galles, en Angleterre. (DESM.)

COLTSFOOT. Nom de l'ASARET DU CANADA, en Virginie. (LN.)

COLT'S-FOOT. Nom anglais d'un TUSSILAGE (*Tussilago farfara*, Linn.). (LN.)

COLUBER. Nom latin des COULEUVRES. (DESM.)

COLUBRI. *V.* COLIBRI. (S.)

COLUBRIN. Nom spécifique d'un ANGUIS. (B.)

COLUBRINA. Nom italien et espagnol de la BISTORTE (*Polygonum bistorta*, Linn.). Les Espagnols donnent encore ce nom à la racine de l'*ophiorhiza mungos*, Linn. (LN.)

COLUBRINE. *V.* SERPENTINE. (PAT.)

COLUBRINE, *Colubrina*. Genre de poisson établi par Lacépède dans la division des ABDOMINAUX, très-voisin des

COBITES. Il offre pour caractères : tête très-allongée et revêtue d'écaillés semblables à celles de la tête des couleuvres; corps très-allongé; point de nageoire dorsale.

Ce genre ne contient qu'une espèce qui vient de la Chine, et qui doit avoir beaucoup de rapports de mœurs avec les ANGUILES. (B.)

COLUBRINE et **COULEVRÉE.** C'est la **BRYONE BLANCHE** (*Bryonia alba*, L.) dont les fleurs sont blanchâtres et les fruits noirs. (LN.)

COLUBRINUM, *Rumphius*. **COLUBRINUM LIGNUM**, *V.* **BOIS DE COULEUVRE**, **VOMIQUIER.** (LN.)

COLUDDLIS. Nom gallois de la **MENTHE POULIOT** (*mentha pulegium*, L.). (LN.)

COLUMBA. Nom latin et générique du **PIGEON.** (V.)

COLUMBA. Nom donné, par les Romains, au **GREMIL** (*lithospermum*). (LN.)

COLUMBASSE. *V.* **COLOMBASSE.** (V.)

COLUMBÉE. Nom donné, par Salisbury, au genre de plantes appelé **DOMBEYE** par Lamarck. (B.)

COLUMBELLIER. Animal de la **COLOMBELLE.** Il a un opercule, deux tentacules portant les yeux dans leur milieu, un tube sans canal. (B.)

COLUMBIE, *Columbia*. Nom donné, par Persoon, au **COLONIE** de Cavanilles. (B.)

COLUMBITE. *V.* **COLOMBITE.** (LN.)

COLUMBIUM. *V.* **COLOMBIUM.** (LN.)

COLUMBO. *V.* **COLOMBO.** (B.)

COLUMELLE. C'est la partie inférieure de la lèvre gauche des *coquilles*. Voyez à la suite du mot **COQUILLE**, l'explication de ce mot, et de tous ceux qui ont rapport aux diverses parties des testacés. (B.)

COLUMELLE, *Columella*. Arbrisseau grimpant, à rameaux dichotomes, à feuilles pédiaires, à folioles ovales, crénelées et velues; à fleurs blanches, portées sur des pétioles dichotomes et latéraux, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice monophylle, presque tronqué et persistant; une corolle de quatre pétales, allongés et recourbés, avec un tube à quatre sillons; quatre étamines attachées aux bords du calice et enfoncées dans les sillons du tube; un ovaire supérieur à style épais, et à stigmate simple; une baie presque ronde, à deux loges et à deux semences, formée par le calice qui s'est accru.

La columelle croît à la Cochinchine. (B.)

COLUMELLE, *Columella*. Genre de plantes établi par Ruiz et Pavon, pour placer deux arbres du Pérou.

Les caractères de ce genre sont : calice à cinq découpures ; corolle supérieure en roue ; deux anthères plissées ; une capsule à deux valves doublées. (B.)

COLUMELLE. Petite colonne qui s'élève du fond de l'urne des MOUSSES jusqu'à son orifice , et qui est regardée , par quelques botanistes , comme le placenta des bourgeons séminiformes des plantes de cette famille. (B.)

COLUMELLÉE , *Columellea*. Plante du Cap de Bonne-Espérance qui , selon Jacquin , forme seule un genre dans la syngénésie égale , et dans la famille des CORYMBIFÈRES.

Ce genre présente pour caractères : un calice cylindrique imbriqué ; des fleurs flosculeuses , celles de la circonférence entières ; des semences surmontées d'un rebord denté ; un réceptacle nu et alvéolaire. (B.)

COLUMELLUS. Wolfart (*Hist. nat. de la Hesse inférieure*) appelle *Columellus turbinatus* un polypier fossile , *madrepora turbinata* de Linnæus , ou *madrepora trochiformis* de Pallas , qui fait partie du genre TURBINOLIE de Lamarck. (DESM.)

COLUMESTRUM. Les Romains donnoient ce nom à l'ACONIT. (LN.)

COLUMNÆA. Nom latin du genre COLONNÉE. (V. ce mot.) Plumier désigna par ce nom un genre qu'il fonda sur une plante ligneuse grimpante , qui croît dans les bois humides de la Guyane et des îles. Linnæus , en l'adoptant , fit remarquer que l'ACHIMÈNES de Brown (Jam.) avoit beaucoup de rapport avec le *columnæa*. Depuis , des deux espèces d'*achimènes* décrites par Brown , l'une a été rapportée au *columnæa* par Swartz et Willdenow , et l'autre qui y avoit été rapportée par Lamarck , a été considérée par Scopoli comme une *buchnère* , par Swartz comme une *gesnèrie* , enfin par Lhéritier , comme un genre distinct qu'il nomme *cyrilla* , et adopté par Willdenow. Enfin le *columnæa longifolia* , Linn. , qui croît dans l'Inde , forme le genre *achimènes* de Wahl et de Willdenow , qu'on auroit dû nommer autrement , puisqu'elle n'a jamais fait partie du genre *achimènes* de Brown , et ce nom eût mieux convenu à la place de *cyrilla* , déjà donné par Lhéritier à un arbre de l'Amérique septentrionale que tous les botanistes ne rapportent pas au genre *itea*. V. COLONNÉE. (LN.)

CO-LUOI-MEO , Cochinchine , TI-TAN-TSAO , Chine. Noms d'une plante que Loureiro nomme SCABIEUSE , *Scab. cochinchinensis* , et qui est béchique et adoucissante. (LN.)

COLUPPA. Nom donné , sur la côte du Malabar , à une espèce d'ILLECEBRUM , *Illecebrum sessile* , L. (LN.)

COLURNA. Espèce de NOISETIER ou COUDRIER , *Corylus colurna* , L. (LN.)

COLUS de Strabon. C'est l'ANTILOPE SAÏGA. (DESM.)

COLUTEA, **COLYTEA**, **KOLOITIA** des anciens. Cette plante est, suivant la plus commune opinion, notre BAGUENAUDIER. Plante nommée *colyteum* les gousses du *colutea*. Plusieurs auteurs croient qu'il s'agit ici de l'arbre de Judée. Tournefort a fixé ce nom au genre qui comprend le baguenaudier : l'on trouve néanmoins dans les genres *sophora*, *cassalpinia*, *coronilla*, *indigofera*, *sutherlandia*, *colutia*, *sulitra* et *lessertia*, des plantes nommées *colutea*, dont quelques-unes ont été séparées du genre BAGUENAUDIER, et qui toutes, n'ont de commun que d'appartenir à la même famille, celle des légumineuses. (LN.)

COLUTEA BASTARDA. Nom portugais d'une CORONILLE, *Coronilla coronata*, L. (LN.)

COLUTIA. Genre établi par Médecus, et adopté par Mœnch, pour placer le BAGUENAUDIER d'Éthiopie, *Colutea frutescens*, Linn., qui diffère des autres espèces de baguenaudiers, par son calice cylindrique et par sa corolle papilionacée, dont les ailes sont extrêmement petites et la carène beaucoup plus longue que l'étendard. (LN.)

COLUVRINE DE VIRGINIE. C'est la racine d'une espèce d'*aristoloche*, qui croît dans l'Amérique septentrionale, et qu'on dit être un puissant alexipharmaque. On l'appelle aussi *racine de snagroël*. C'est probablement celle de l'ARISTOLOCHE SERPENTINAIRE. V. ce mot. (B.)

COLVERT. Nom piémontais du CANARD SOUCHET. (V.)

COLY. Nom anglais des COLIOUS. (DESM.)

COLYDIE, *Colydium*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des xylophages, ayant pour caractères : antennes de onze articles distincts, dont les trois derniers forment une massue brusque et perfoliée ; palpes très-courts, terminés par un article plus gros et tronqué ; corps ayant une forme presque linéaire ou cylindrique.

Le genre *Ips* d'Olivier étoit composé de beaucoup d'insectes très-différens, non-seulement, par les antennes, les parties de la bouche, mais encore par le nombre des articles des tarsi. Fabricius a essayé d'éclaircir ce sujet par un travail spécial qui est imprimé dans les Actes de la Société d'Histoire naturelle de Paris. Le genre, dont il s'agit ici, s'y trouve sous le nom de *cylonium* ; mais dans son système des éléuthérates, il a réformé cette dénomination et adopté celle de *colydium*, employée par Herbst.

Les colydies ont le corps allongé, très-étroit, et presque linéaire ; les antennes à peine plus longues que la tête, insérées sous ses rebords latéraux, et terminées brusquement en une massue courte, perfoliée et de trois articles ;

la tête très-obtuse en devant, ou comme tronquée ; le labre très-petit, extérieur, transversal et linéaire ; les mandibules bifides ou bidentées à leur pointe ; les palpes courts et terminés en massue ; les mâchoires bilobées, et dont la division intérieure est petite et en forme de dent ; la languette coriace, en carré transversal et entière ; le menton presque semblable ; le corselet long et étroit ; et les tarse à quatre articles simples.

Ces insectes se tiennent sous les écorces des vieux arbres. L'espèce la mieux connue est le COLYDIE ALLONGÉ, *Colydium elongatum*. Fab. ; *Ips allongé*, Oliv. *Coléop.* tom. 2. n.º 18. pl. 2. fig. 17. a. b. Il est petit, noir, ponctué, avec les antennes et les pieds d'un brun-marron ; le corselet est une fois plus long que large, avec trois sillons ; les étuis ont chacun quatre côtes, avec deux rangées de points dans les intervalles. Cet insecte a été réuni aux *tritomes* par Thunberg. On le trouve, mais rarement, aux environs de Paris. Le COLYDIE SILLONNÉ, *Colydium sulcatum* de Fabricius, et qui est la même espèce que son TROGOSSITE SILLONNÉ, est fauve, avec des sillons sur le corselet. Il habite les mêmes localités. (L.)

COLYMBÈTE. V. DYTIQUE. (L.)

COLYMBUS. C'est, dans Linnæus, le nom générique des GRÈBES, des PLONGEONS et des GUILLEMOTS ; mais dans Latham, c'est seulement celui des PLONGEONS ; et dans le *Prodromus* d'Illiger, celui des GRÈBES. (V.)

COLYTEA. Nom que les anciens donnoient au BAGUENAUDIER. (LN.)

COMA-AURÉA (*Chevelure d'or*). Traduction latine du mot grec *Chrysocoma*. C'est le nom d'une espèce de Chrysocome (*Chrysocoma coma aurea*, L.). J. Commelin, Burmann, Boerhaave, l'ont donné à des plantes de la classe des composées, et qui rentrent dans les genres chrysocome, athanasie et gnaphale. (LN.)

COMA et COMÉ, Dioscoride. C'est un salsifis (*Tragopogon*, Linn.). (LN.)

COMACON de Théophraste. C'est la MUSCADE. (LN.)

COMADREIA. Nom espagnol de la BELETTE, quadrupède du genre des MARTES. (DESM.)

COMALTECATLI. Nom mexicain de l'ECHASSE. (V.)

COMANA. V. KOMANA. (LN.)

COMANDA GUIRA. Nom donné, au Brésil, au CAJAN, plante légumineuse. V. CAJAN. (LN.)

COMARET, *Comarum*. Genre de plantes, de l'icosandrie polygynie, et de la famille des rosacées, dont les caractères sont : un calice persistant et divisé en dix par-

ties, dont la moitié inférieure est plus petite ; cinq pétales plus courts que le calice ; une vingtaine d'étamines, inégales, insérées à la base du calice ; un grand nombre d'ovaires ovales, terminés, chacun, par un style court à stigmate pointu, porté sur un réceptacle très-grand, ovale, spongieux, persistant. Les semences sont ovales, aiguës, et couvrent le réceptacle.

Ce genre ne comprend qu'une espèce, qui est une herbe vivace à feuilles alternes, composées de cinq folioles oblongues, dentées, inégales, portées sur des pétioles, s'élargissant à leur base pour embrasser la tige, qui est ordinairement à moitié couchée ; les feuilles supérieures sont ordinairement ternées. Les pédoncules sont pauciflores, axillaires et terminaux.

Cette plante croît dans les marais, et est regardée comme fébrifuge. Elle se rapproche beaucoup des POTENTILLES, avec lesquelles quelques auteurs l'ont placée. (B.)

COMAROÏDES. Séguier (*Véron.*, 1, p. 497), nomme ainsi une Potentille, *Potentilla nitida*, Linn. (LN.)

COMARON, *Comaros*, Théophraste. C'est l'ARBOUSIER (*Arbutus unedo*, L.). (LN.)

COMARUM. Linnæus donne ce nom au Comaret ; plante qu'Adanson nommoit *Pancovia*, n'ayant pas voulu lui conserver un nom déjà employé par les anciens pour désigner l'Arbousier. Roth a réuni au *Comarum* de Linnæus le Fraisier sterile du même auteur. (LN.)

COMATULE, *Comatula*. Genre de radiaires établi par Lamarck aux dépens des ASTÉRIES, et qui rentre dans celui appelé ALECTO par Nodder. Ses caractères sont : corps orbiculaire, déprimé, rayonné ; à rayons de deux sortes, c'est-à-dire, dorsaux et marginaux, tous munis d'articulations calcaires ; rayons dorsaux très-simples, filiformes, cirrheux, petits, rangés en couronne sur le dos du disque ; rayons marginaux toujours pinnés, beaucoup plus grands que les rayons simples ; leurs pinnules inférieures allongées, abaissées en dessous, entourant le disque ventral ; bouche inférieure, centrale, isolée, membraneuse, saillante.

Ce genre renferme huit espèces, dont la plus connue est la COMATULE MULTI-RAYONNÉE, figurée par Linck, *Stell.*, tab. 22, n.º 30.

Péron, auquel nous devons plusieurs espèces nouvelles de ce genre, a observé qu'elles se servoient de leurs rayons dorsaux pour se suspendre aux VARECS ou aux POLYPIERS rameux, et, ainsi fixées, prendre leur proie par leurs rayons latéraux.





Deseve del. *Voisard Sculp.*
1. Calao à Casque concave. 2. Combattant ou Paon de mer.
3. Crik poudré ou Meunier.

Il est probable que l'ANTEDON de Freminville se rapporte à ce genre. (B.)

COMAUREA. V. COMA AUREA. (LN.)

CO-MAY. Loureiro nous apprend que c'est, en Cochinchine, le nom d'une graminée, commune en ce pays et en Chine, partout sur le bord des chemins, et très-incommode parce qu'elle s'attache aux habits et qu'on l'arrache difficilement. Loureiro la nomme *raphis trivialis*, et la regarde comme le Cussu de Rumphius (*Amb.* 10, t. 5, f. 1), que Linnæus rapporte au *panicum colonum*. (LN.)

COMBA-SOU. Voyez le genre FRINGILLE. (V.)

COMBATTANT, pl. B. 29, fig. 2 de ce Dictionnaire: Nom que l'on a donné à un oiseau de rivage, parce que, au printemps, les mâles se livrent des combats à outrance pour la possession des femelles, et, même en captivité, pour la possession d'un petit espace de terrain, qu'ils se sont approprié. Ces combats ont encore lieu pour leur nourriture, qu'il faut leur donner particulièrement. M. Cuvier, *Règne animal*, en fait une division particulière des MAUBÈCHES et des ALOUETTES DE MER, quoique les *combattans* aient le bec conformé de même que ceux-ci; mais ils en diffèrent par la palmure des doigts extérieurs, qui est aussi considérable que dans les CHEVALIERS. Voyez le genre TRINGA. (V.)

COMBBIRD ou OISEAU PEIGNE. Labat indique sous ce nom un gros oiseau du Sénégal, lequel a la taille du *coq-d'Inde*, la tête et le cou couverts d'un long duvet frisé par le bout, et qui, en faisant la roue, développe des plumes d'un noir d'ébène et d'autres d'un blanc d'ivoire. On soupçonne que c'est une OUTARDE. (V.)

COMBEBE. V. POIVRE CUBÈBE. (LN.)

COMBILIUM, Rumphius, *Amb.* 9, t. 126. C'est le *Dioscorea aculeata*, Linn., espèce d'IGNAME. (LN.)

COMBLETTE (*Vénerie*). Division des doigts du cerf, la fente du milieu de son pied. (S.)

COMBRET. V. CHIGOMIER. (B.)

COMBRETACÉES. Famille de plantes proposée par R. Brown, et qui a pour type le genre CHIGOMIER, qui ne convient qu'imparfaitement à celle des MYRTES. (B.)

COMBRETUM, Pline. Cette plante paroît être le JONC CHAMPÈTRE, *Juncus campestris*, Linn., ou une espèce voisine, et qui fait partie du nouveau genre LUZULA (*Juncoïdes*, Adans.). Depuis, Læssing a appelé ainsi le CHIGOMIER (Voyez ce mot), et Linnæus l'a conservé à ce genre, nommé *ÆTIA* par Adanson. M. R. Brown propose une nouvelle famille des combretacées, où se trouveroient réunis les genres COM-

BRETUM, Linn. (*Pevroza*, Comm.; *Cristaria*, Sonn.), CACOU-CIA, Aublet (*Schousbaea*, Willd.; *Hambergera*, Scop.); LAGUNCULARIA, Gært., Fil.; GETONIA, Roxb.; CONOCARPUS, QUISQUALIS, Linn., et les genres de la deuxième section de la famille des éléagnées ou chalefs de Jussieu, tels que les BUCIDA (*Grignon*), TERMINALIA (*Badamier*), etc. (LN.)

COMEPHORE, *Comephorus*. Genre de poissons, établi par Lacépède, dans la division des APODES, pour placer une espèce que Pallas a découverte dans le lac Baïkal, et qu'il avoit réunie aux CALLIONYMES de Linnæus, quoiqu'elle ne fût pas même de cette division, n'ayant pas de nageoires au-devant de l'anus.

L'expression caractéristique de ce genre est : corps allongé et comprimé; tête et ouverture de la bouche très-grandes; museau large et déprimé; dents très-petites; deux nageoires dorsales, dont plusieurs rayons de la seconde sont garnis de longs filamens.

Le COMÉPHORE BAÏKAL a une mâchoire inférieure saillante, et armée, ainsi que la supérieure, excepté à son sommet, de petites dents crochues. Son corps est enduit d'une huile très-abondante. Il habite, l'hiver, les profondeurs du lac Baïkal, et s'approche, l'été, en troupes nombreuses, de ses bords. Il peut, à raison de la longueur de ses nageoires pectorales, égale à la moitié de celle du corps, parcourir dans l'air des espaces assez étendus, comme les *exocets* et autres *poissons volans*. (B.)

COMESPERME, *Comesperma*. Genre de plantes de la diadelphie octandrie, et de la famille des rhinanthoïdes, qui renferme cinq espèces d'arbustes de la Nouvelle-Hollande, à feuilles alternes très-petites, et à fleurs disposées en épis terminaux, décrits et figurés par Labillardière, dans son superbe ouvrage sur les plantes de ce pays. Il a pour caractères : un calice divisé en cinq parties, dont deux plus grandes; une corolle irrégulière, à lèvre supérieure échancrée, et à lèvre inférieure concave; deux filamens d'étamines au-dessus de chacun desquels sont implantées quatre anthères tubuleuses et obliquement tronquées; un ovaire supérieur surmonté d'un style à stigmat bifide; une capsule aplatie, plus large à son sommet, biloculaire, bivalve, renfermant deux semences entourées de poils très-longs.

Ce genre se rapproche de celui des POLYGALA. (B.)

COMÈTE, *Cometes*. Petite plante des Indes, à feuilles ovales, lancéolées, entières; à fleurs axillaires ou terminales, alternes et longuement pédonculées, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

Ses caractères sont : une collerette tétraphylle , triflore , à folioles oblongues , égales , ciliées et hispides ; un calice tétraphylle , à folioles égales et de la longueur de la collerette ; point de corolle ; quatre étamines égales ; un ovaire supérieur arrondi , à style terminé par un stigmate trifide ; une capsule à trois coques , qui ne contiennent chacune qu'une seule semence. (B.)

COMETES. Ce sont des corps célestes , dont les mouvemens sont fort différens de ceux des planètes. Il y en a quelques-unes qu'on sait tourner autour du soleil , et par analogie , on juge qu'elles sont toutes dans le même cas ; mais ce mouvement s'exécute dans des ellipses excessivement excentriques , de sorte que dans une période de leur révolution , elles se trouvent très-voisines du soleil , et très-éloignées dans une autre.

D'ailleurs , elles ne suivent point , comme les planètes , la route du zodiaque ; leur marche est dirigée en toutes sortes de sens.

Les comètes ne sont point lumineuses par elles-mêmes : elles empruntent du soleil la lumière qu'elles nous envoient. La comète de 1744 semble en fournir la preuve ; elle n'étoit éclairée qu'à moitié , comme la lune dans ses quartiers.

Ordinairement les comètes sont accompagnées d'une espèce de vapeur un peu lumineuse , à laquelle on donne divers noms , suivant sa situation. Quand elle suit la comète , on la nomme *queue* ; quand elle la précède , on l'appelle *barbe* ; et *chevelure* quand elle l'entourne.

Il y a des comètes qui sont privées de cette espèce d'atmosphère , et la cause en est fort peu connue.

On ignore le nombre des comètes. En 1801 , on n'en a encore découvert que 91. On présume qu'il en existe plusieurs centaines , et peut-être un bien plus grand nombre. Il y en a quelques-unes dont on croit connoître la révolution ; mais on n'en est à peu près certain qu'à l'égard d'une seule : c'est celle qui a paru en 1456 , 1531 , 1607 , 1682 et 1739. Sa révolution paroît être de 76 ans , plus ou moins. On attribue ces petites différences aux perturbations qu'elle a pu éprouver dans sa marche , par l'attraction des corps dont elle s'est trouvée voisine.

Les comètes ont quelquefois un mouvement apparent d'une rapidité prodigieuse. Celle de 1472 parcourut , en un jour , 120 degrés. Celle de 1760 , entre le 7 et le 8 de janvier , changea de 41 degrés et demi en longitude ; et il y a d'autres exemples d'une vitesse à peu près semblable.

Les comètes dont l'apparition a été la plus longue , sont celle de l'an 64 , sous l'empire de Néron ; celle de 604 , au

temps de Mahomet ; celle de 1240, lors de l'irruption de Tamerlan. Ces trois comètes furent visibles pendant six mois.

Celles de 1729 et de 1773 ont été pareillement observées pendant six mois.

Celle de 1769 parut pendant près de quatre mois.

On voit quelquefois plusieurs comètes en même temps ; le 11 février 1760, on en voyoit deux, et il y en a d'autres exemples.

La grandeur apparente des comètes varie beaucoup. Si l'on en croit ce que dit Sénèque, après la mort de Démétrius, roi de Syrie (cent quarante ans avant l'ère vulgaire), il parut une comète aussi grande que le soleil. Son disque, dit-il, étoit d'abord rouge et enflammé, et sa lumière assez éclatante pour triompher de la nuit ; ensuite sa grandeur diminua insensiblement, et son éclat s'affoiblit ; enfin elle disparut totalement. (*L. VII, ch. XV.*)

Celle de 1556, observée par Ticho-Brahé, étoit environ quatre fois grande comme Vénus.

Il y en a d'autres qui sont si petites, ou si fort éloignées de nous, qu'on ne peut les voir qu'avec le secours des lunettes.

Dans leur longue révolution, les comètes sont quelquefois très-près du soleil. Celle de 1680, qui fut si remarquable, se trouva dans son périhélie si près de cet astre, que l'espace qui l'en séparoit n'étoit que la sixième partie du diamètre du soleil : elle en étoit conséquemment 166 fois plus voisine que nous.

On présume que la queue des comètes est produite par une atmosphère de vapeurs qui s'élève de leur noyau, quand elles éprouvent une prodigieuse chaleur dans le voisinage du soleil ; et l'on a regardé comme une preuve de cette hypothèse, la queue de la comète de 1680, qui fut incomparablement plus étendue et plus lumineuse après son périhélie qu'auparavant.

Cette queue, vue de Paris, paroissoit occuper dans le ciel une étendue de 62 degrés ; et observée de Constantinople, sa longueur étoit, suivant Cassini, de 90 degrés, c'est-à-dire, qu'elle occupoit tout juste la moitié de la calotte du ciel.

D'après la supposition que le soleil est un globe de feu, et que la chaleur qui en émane est en raison inverse du carré des distances, on avoit calculé que cette comète avoit dû éprouver, dans sa plus grande proximité du soleil, un degré de chaleur 2000 fois plus considérable que celle d'un fer rouge.

Mais il paroît plus probable de supposer , avec Herschel , que le soleil est un corps purement lumineux , et nullement un globe de feu ; et les comètes sont sans doute constituées de manière qu'elles n'éprouvent ni un excès de chaleur dans leur voisinage du soleil , ni un excès de froid dans leur plus grand éloignement de cet astre.

Il semble même que nous en ayons la preuve sous les yeux ; car , dans notre globe , nous voyons que la température est à peu près la même dans les deux hémisphères , pendant les saisons correspondantes , quoique l'hémisphère austral soit , pendant son été , d'environ douze cent mille lieues plus voisin du soleil , que nous ne sommes pendant le nôtre , et que , pendant son hiver , il en soit plus éloigné que nous de la même quantité. Mais , bien loin d'avoir des hivers excessivement rudes , et des étés excessivement brûlans , tout ce que nous apprennent les voyageurs prouve que dans ces deux saisons , la température est moins extrême au détroit de Magellan , que dans les contrées boréales de l'ancien continent.

(PAT.)

COMÈTES, de Dioscoride. C'est le nom d'une espèce de *tithymale* ou *euphorbe*. Burmann et Linnæus l'ont donné ensuite à une plante annuelle qui croît aux environs de Surate.

V. COMÈTE. (LN.)

COMÉTITE. Portion détachée d'une espèce d'ENCRI-NITE FOSSILE , qui ressemble à une comète. (B.)

COMFREY. Nom anglais de la grande consoude , *symphytum officinale* , Linn. (LN.)

COMINHOS, **COMINO** et **CUMINO**. Noms italien , espagnol et portugais du CUMIN. On les donne aussi à la LAGOËCIE (*lagoecia cuminoides*) , plus connue sous celui de FAUX CUMIN. (LN.)

COMINIA. V. SUMAC. (B.)

COMMA. Oiseau d'Afrique , indiqué par Dapper ; son plumage est fort beau ; il a le cou vert , les ailes rouges et la queue noire. (S.)

COMMANDEUR. Nom imposé à un oiseau de l'Amérique , parce qu'il a sur la partie antérieure de l'aile une belle marque rouge. V. TROUPIALE COMMANDEUR. (V.)

COMMELINÀ, du nom de Joseph Commelin , botaniste hollandais , qui vivoit vers le milieu du dix-septième siècle. Nous lui devons le bel ouvrage de Rheedé , *Hortus Malabaricus* , auquel il ajouta des *Commentaires*. Il étoit contemporain de Tournefort , de Rivin et de Plumier. Son nom a été donné par ce dernier et par Dillen , à un genre qui le porte

encore. (V. COMMELINE), et dont plusieurs espèces ont servi de type à divers genres, tels que *hedwigia*, Medic., *aneilema*, Brown, *campelia*, etc.; ou bien ont été rapportés au genre ÉPHÉMÈRE (*tradescantia*). (LN.)

COMMELINE, *Commelina*. Genre de plantes de la triandrie monogynie, et de la famille de son nom, dont les caractères sont : 1.^o un calice de trois folioles concaves ; 2.^o trois pétales plus grands que le calice, onguiculés, souvent inégaux ; 3.^o trois étamines fertiles et trois dépourvues d'anthères, qui soutiennent trois glandes disposées en croix ; 4.^o un ovaire supérieur, arrondi, chargé d'un style courbé, à stigmate simple, penché ou en crochet ; capsule triloculaire, trivalve, et qui contient trois semences ou deux, lorsqu'une des loges avorte.

Les plantes de ce genre sont des herbes exotiques, à racines vivaces, à feuilles d'abord renfermées dans une gaine qui ne tarde pas à se fendre, à rameaux spathacés à leur base ; à pédoncules axillaires ou terminaux ; portant une ou plusieurs fleurs, renfermées, en naissant, dans des bractées cordiformes, pliées en deux, et comme spathacées.

On les divise en *commelines* qui ont les pétales très-inégaux, et en *commelines* qui ont les pétales presque égaux.

La plus connue de la première division, est :

La COMMÉLINE COMMUNE, dont les feuilles sont ovales, lancéolées, aiguës ; la tige rampante et glabre ; les pétales bleus. Elle croît en Amérique et au Japon. On la cultive dans beaucoup de jardins en Europe. Kempfer rapporte qu'on mêle ses pétales avec du son de riz mouillé, et qu'on en exprime une liqueur bleue, dans laquelle on teint les cartes. On en mange les feuilles à la Cochinchine, soit crues, soit cuites. Elles y passent pour rafraîchissantes au premier degré.

Les plus communes de la seconde division, sont :

La COMMÉLINE DE VIRGINIE, dont les feuilles sont lancéolées, un peu pétiolées, qui a la gorge barbue, la tige droite, les fleurs bleues. Elle se trouve dans la Virginie.

La COMMÉLINE TUBÉREUSE a la racine tubéreuse. Elle se trouve à la Cochinchine, où on mange ses racines, que Loureiro dit être très-sapides.

La COMMÉLINE BACCIFÈRE, *Commelina zanonía*, qui croît à Cayenne, et dont les fruits sont des baies, constitue aujourd'hui le genre CAMPÉLIE.

La COMMÉLINE MÉDICINALE a les pétales égaux, les feuilles subulées, glabres et sessiles. Elle se trouve à la Cochinchine, où on emploie ses racines, qui sont tubéreuses, dans les tisanes rafraîchissantes et émollientes. On les re-

garde principalement comme spécifiques dans les stranguries, les dysenteries, les faux catarrhes, dans la pleurésie, l'asthme et la toux.

Huit espèces nouvelles de ce genre sont mentionnées dans le bel ouvrage de MM. de Humboldt, Bonpland et Kunth, sur les plantes de l'Amérique méridionale.

Depuis, R. Brown a établi le genre ANEILÈME ; pour placer quelques espèces qui n'ont point de bractées. (B.)

COMMELINÉES. Famille de plantes établie par R. Brown. Elle a pour type le genre qui lui donne son nom. (B.)

COMMERSON, *Commersonia*. Arbre de moyenne grandeur, dont les rameaux sont lanugineux, les feuilles alternes, pétiolées, ovales, pointues, dentées, d'un vert noirâtre en dessus, lanugineuses et blanchâtres en dessous ; les fleurs très-petites, blanches, axillaires et paniculées. Il forme un genre dans la pentandrie pentagynie et dans la famille des buttnériacées.

Chaque fleur a un calice monophylle, à cinq découpures ; une corolle à cinq pétales linéaires, élargis à leur base de chaque côté ; un anneau quinquéfide, à découpures lancéolées ; cinq corpuscules filiformes, velus, qui sortent d'entre les divisions de cet anneau ; cinq étamines ; un ovaire supérieur globuleux, velu, à cinq côtes, chargé de cinq styles droits, filiformes, courts, à stigmates globuleux.

Le fruit est une capsule arrondie, dure, à cinq loges dispersées, et hérissée de filets longs et plumeux.

Cet arbre croît dans les Moluques et à Otaïti.

On a aussi donné ce nom au POLYCARDE et au BUTONIC. (B.)

COMMIER, *Commia*. Arbre à feuilles alternes, lancéolées, très-entières, glabres, recourbées, à fleurs disposées en grappes de chatons axillaires et terminales, et qui forme un genre dans la dioécie monandrie.

Ce genre présente pour caractères, dans les chatons mâles : des écailles obtuses, cachant chacune une étamine ; dans les chatons femelles, un calice de trois folioles aiguës et persistantes ; point de corolle ; un ovaire supérieur à trois styles courts et à stigmates épais ; une capsule à trois lobes et à trois loges monospermes et bâillantes.

Le commier se trouve sur les côtes de la Cochinchine. Il transsude de son écorce, avec abondance, une gomme blanche, qui est émétique, purgative et fondante. On l'emploie quelquefois en médecine, dans les hydropisies et les obstructions ; mais elle demande à être administrée avec prudence, car ses effets peuvent être dangereux. (B.)

COMMIPHORE, *Commiphora*. Arbuste de Madagascar, à feuilles alternes, pétiolées, oblongues, aiguës, dentées, glabres, avec des appendices à leur base; à fleurs jaunes, petites, groupées sur les rameaux avant la pousse des feuilles.

Cet arbuste forme, selon Jacquin, dans la dioécie octandrie, un genre dont les caractères sont connus seulement dans les pieds mâles. Les fleurs ont un calice à quatre dents, une corolle de quatre pétales, et huit étamines. (B.)

COMOCLADE, *Comocladia*. Genre de plantes de la triandrie monogynie, et de la famille des térébinthacées, fort voisin des PICRAMNIES et des ANTIDEMES. Il a pour caractères : un calice monophylle, coloré, à trois découpures; trois pétales ovales, pointus; trois étamines; un ovaire supérieur, ovale, dépourvu de style, à stigmate simple et obtus; une baie oblongue, obtuse, légèrement courbée, marquée de trois points au sommet, et qui contient un noyau.

Les comoclades sont des arbres des parties les plus chaudes de l'Amérique, dont les feuilles sont ailées avec une impaire, les folioles opposées, velues et dentées, ou glabres et entières, et les fleurs axillaires, disposées en grappes paniculées. Tous donnent, par incision, un suc visqueux qui noircit au contact de l'air, teint en cette couleur lorsqu'il est employé au sortir de la blessure, et répand une odeur des plus fétides.

On en compte quatre espèces, dont font partie :

La **COMOCLADE A FEUILLES ENTIÈRES** et la **COMOCLADE A FEUILLES DENTÉES**, dont les noms indiquent les caractères. La première est dioïque; la dernière passe pour être un poison pour ceux qui dorment sous son ombrage. La décoction de ses feuilles teint la peau en noir. La **COMOCLADE FAUX BRÉSILET** sert à la teinture, sous le nom de *brésilet*. Elles se trouvent dans les îles de l'Amérique. (B.)

COMODI. Nom brame d'une **JUSSIE** (*Jussiea repens*, L.). (LN.)

COMOLENGA (Rumph. Amb. 9, tab. 143). C'est le **PEPON** (*Cucurbita pepo*, Linn.), cultivé dans toute l'Asie. (LN.)

COMPAGNON. C'est le nom d'un **CAMPAGNOL** de Sibérie, *mus socialis*, Pallas. V. **CAMPAGNOL**. (DESM.)

COMPAGNON BLANC. Voyez **LYCHNIDE** **DIOÏQUE**. (B.)

COMPAS SCALLOP. Nom anglais de la **SOLE**, espèce de coquille du genre des peignes (*Pecten pleuronectes*, Lk., *Ostrea*, L.). (LN.)

COMPÈDES. Nom que l'on donne aux oiseaux à pieds palmés. (v.)

COMPÈRE-GUILLERET. Nom vulgaire du **PROYER** dans les environs de Niort. (v.)

COMPÈRE-LORIOT. Une des dénominations vulgaires du **LORIOT**. (s.)

COMPOSÉES. Grande famille de plantes, dont les fleurs sont formées par la réunion de petites fleurs particulières, disposées sur le même réceptacle, et enveloppées par un calice commun, formé lui-même d'une ou plusieurs folioles, d'une ou plusieurs écailles, fleurs ayant en outre une corolle monopétale insérée sur l'ovaire, et les étamines réunies par leurs anthères.

Jussieu et Ventenat, d'après Vaillant, ont subdivisé cette famille en trois autres, savoir : les **CHICORACÉES**, les **CINAROCÉPHALES** et les **CORYMBIFÈRES**. V. au mot **PLANTE**, l'explication des termes particuliers que l'organisation des plantes de cette famille a forcé de créer, et le développement des ingénieuses divisions que Linnæus y a faites, divisions qui feront toujours l'admiration des observateurs de la nature. (B.)

COMPTONIE, *Comptonia*. Arbrisseau rameux, velu, garni de beaucoup de feuilles alternes, oblongues, presque linéaires, pinnatifides, ou découpées dans toute leur longueur, de chaque côté, en lobes nombreux, alternes, courts, arrondis ou obtus, à superficie parsemée de points glanduleux et luisans, qui avoit été jusqu'à présent cultivé dans les jardins des curieux, sous le nom de *liquidambar à feuilles de cétérach* (*liquidambar asplenifolia*, Linn.). Les anciens botanistes l'avoient rangé parmi les **GALÉES**, avec lesquels il a, en effet, plus de rapports qu'avec le genre où Linnæus l'avoit mis.

La comptonie est de la monoécie polyandrie, et de la famille des amentacées. Ses caractères sont d'avoir les chatons mâles cylindriques, couverts d'écailles imbriquées, réniformes, acuminées, concaves, lâches, uniflores, caduques; chaque fleur ayant un calice à deux divisions, plus court que l'écaille, et renfermant trois étamines bifurquées, ou à deux anthères. Les chatons femelles sont ovoïdes, couverts d'écailles plus serrées que celles du mâle, mais du reste semblables. Chaque fleur est formée par un calice à six divisions filiformes et opposées par paire, beaucoup plus long que l'écaille qui l'entoure, et un ovaire arrondi surmonté de deux styles capillaires à stigmates simples.

Le fruit est une noix elliptique, luisante, uniloculaire et monosperme.

Cet arbuste croît dans les lieux humides et ombragés de

l'Amérique septentrionale. Il est très-rare que ses tiges restent vivantes trois années de suite, ainsi que je l'ai observé dans la Caroline, le nouveau bois, sortant des racines, chassant le vieux, comme dans les ronces; aussi a-t-il toujours l'air délicat ou malade. Il est également rare qu'il porte du fruit, quoiqu'il soit toujours couvert de fleurs. Il n'acquiert pas, dans nos jardins, des principes vitaux plus puissans que dans son pays natal, car on le perd souvent au moment où on le croit le mieux portant. Il se multiplie de marcottes et de racines. Son écorce s'emploie aux Etats-Unis contre la diarrhée. (B.)

COMSAREN. L'un des noms de la BRUNELLE (*Prunella vulgaris*, Linn.) en Norwége. (LN.)

CO MUC. Nom donné, par les Cochinchinois, à l'*Eclipta erecta*, Linn., ou à une espèce voisine (Rumph. Amb. 10, t. 18, fig. 1). Le jus de cette herbe annuelle sert pour teindre les cheveux des hommes, ou le poil des animaux, en noir, et de cet usage lui vient son nom, qu'on pourroit traduire par *herbe à encre*. V. ECLIPTE. (LN.)

CONABIBY. Nom guyanais de l'AUTOUR DE CAYENNE. (S.)

CONAMI. Arbuste de Cayenne, de la dioécie polyandrie, dont Aublet a fait un genre qui a pour caractères : un calice divisé en six parties; point de corolle; un grand nombre d'étamines dans les fleurs mâles; un ovaire ovale strié, à style bifide et à stigmatte velu, dans les fleurs femelles; une capsule à six loges.

On a depuis réuni cet arbuste au genre des PHYLLANTHES. Voyez aussi BAILLÈRE. (B.)

CONANA. Nom de deux arbres de Cayenne, dont un est une espèce d'AVOIRA, et l'autre n'est pas connu par ses caractères botaniques.

Le fruit de ce dernier est jaune, et contient quatre graines entourées d'une pellicule aigrette, tirant un peu sur le goût de la grenade. Les sauvages font une boisson de ce fruit, et les sangliers le recherchent beaucoup. Il est très-possible que ce soit une espèce de COROSSOL. (B.)

CONANAM. V. AVOIRA. (B.)

CONANI. C'est la BAILLÈRE. (B.)

CONANTHÈRE, *Conanthera*. Genre de plantes établi dans l'hexandrie monogynie, et de la famille des narcisses. Il offre pour caractères : une corolle de six pétales recourbés; six étamines à anthères réunies en cône; un ovaire inférieur surmonté d'un style simple; une capsule oblongue, à trois loges et à trois valves, contenant quelques semences arrondies.

Ce genre renferme deux espèces propres au Pérou, dont une avoit été placée parmi les ANTHÉRICS, et avoit servi à établir le genre ECHÉANDIE. (B.)

CONCA DE MORU. En Sardaigne, c'est le nom de l'HIRONDELLE DE FENÊTRE, *Hirundo urbica*, Linn. (DESM.)

CONCANAUHTLI. Espèce de canard du Mexique. (s.)

CONCEPTACLE. Sorte de FRUIT. La FOLLICULE de Décandolle n'en diffère pas. (B.)

CONCEPTACLE. Synonyme de CUPULE, ou organes de la reproduction des LICHENS. On en distingue de dix sortes, savoir : le PELTA, la SCUTELLE; l'ORBILLE, la PATELLE, la MAMMAULE, le CÉPHALODE, la GYROME, le GLOBULE, le PILIDION et la CISTULE. (B.)

CONCEVEIBE, *Conceveiba*. C'est un arbre de moyenne grandeur, à fleurs incomplètes, dont les feuilles sont alternes, ovales, oblongues, acuminées, dentées, cendrées en dessous; les stipules petites, géminées et caduques; les fleurs disposées en épi terminal, et unisexuelles.

La fleur mâle n'est pas connue.

Chaque fleur femelle a un calice monophylle, charnu, triangone inférieurement, muni de trois grosses glandes à sa base, et de cinq dents en son bord, au bas de chacune desquelles est encore une glande; un ovaire supérieur, triangulaire, surmonté de trois stigmates épais, concaves, courbés en dedans et partagés par un sillon.

Le fruit est une capsule globuleuse, à trois côtes et à trois sillons, divisée intérieurement en trois loges, et s'ouvrant en trois valves, dont chacune se divise en deux. Chaque loge contient une graine arrondie, environnée d'une matière pulpeuse, blanche, douce et bonne à manger.

Cet arbre croît dans la Guyane, au bord des rivières. Lorsqu'on entame son écorce, ou qu'on arrache ses feuilles, il en découle un suc verdâtre. (B.)

CONCHA. V. CONQUE. (LN.)

CONCHELAS, CONCHELHOS, CONCHELO, CONSELHOS. Divers noms espagnols du COTYLET OMBILICÉ ou NOMBRIL DE VÉNUS, *Cotyledon Umbilicus*, Linn. (LN.)

CONCHIFÈRES (les), *Conchiferæ*. On a donné récemment ce nom, comme classique, à de nombreux animaux que l'on ne distinguoit pas des mollusques, à ceux que l'on appeloit *mollusques aréphales*.

Les *conchifères* sont effectivement présentés, dans l'*Histoire naturelle des Animaux sans vertèbres*, comme constituant une classe particulière d'animaux qu'il faut séparer des mollusques, parce qu'ils en diffèrent considérablement par des

particularités importantes de leur organisation, et parce que cette organisation offre un plan qui leur est particulier et exclusif. Quoique plus voisins des mollusques par leurs rapports, ils paroissent intermédiaires entre ceux-ci et les tuniciers.

Ces animaux sont généralement testacés, mollasses, inarticulés, sans tête, sans yeux, et ont la bouche cachée, toujours dépourvue de parties dures. Leur corps est entièrement enveloppé dans un manteau ample, qui se compose de deux grands lobes, soit libres, soit réunis par-devant. Leurs branchies sont, en général, grandes, doubles, symétriques, externes, et sont placées en dehors, entre le corps et le manteau, une ou deux de chaque côté. Elles ressemblent à des feuillets membraneux, très-minces, taillés en demi-lune, et formés par un tissu de vaisseaux repliés comme des tuyaux d'orgue et unis les uns aux autres.

Ces mêmes animaux possèdent un système complet de circulation. Ils ont un cœur petit, plus difficile à apercevoir que celui des mollusques, placé vers le dos de l'animal, des vaisseaux artériels et des vaisseaux veineux. Leur foie est volumineux, embrasse l'estomac et une grande partie du canal alimentaire. Ils paroissent hermaphrodites, se reproduisent sans accouplement, et sans doute se suffisent à eux-mêmes, ou se fécondent par la voie du fluide environnant, qui sert de véhicule aux matières fécondantes.

Tous les conchifères ont une coquille bivalve, c'est-à-dire, sont revêtus entièrement ou en partie, d'une enveloppe solide, inorganique, testacée, extérieure, toujours formée de deux pièces, soit uniques, soit principales. Ces pièces sont opposées l'une à l'autre, jointes ensemble par un point ou une portion de leur bord inférieur, fixées ou réunies par un ligament coriace, et véritablement articulées en charnière. Elles constituent la coquille tout-à-fait particulière de ces animaux. Dans beaucoup de conchifères, la charnière de la coquille est affermie par des protubérances testacées, auxquelles on a donné le nom de *dents* : les unes sont appelées *cardinales*, lorsqu'elles sont situées sous les crochets des valves; les autres, étant placées sur les côtés, ont été nommées *dents latérales*. Mais ni les premières, ni les secondes n'existent pas toujours, ni toujours simultanément. Quant au ligament coriace qui maintient les valves dans leur situation, comme il est très-élastique, il sert aussi à ouvrir la coquille, et, pour cela, il suffit que l'animal relâche son muscle ou ses muscles d'attache.

Les *conchifères* se divisent en deux ordres qui, ensemble, embrassent seize familles. Voici l'énoncé des ordres et des

familles de cette classe, dont on trouvera les développemens dans l'*Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*.

ORDRE I.^{er} Conchifères dimyaires. — Ils ont au moins deux muscles d'attache. Leur coquille offre intérieurement deux impressions musculaires, séparées et latérales.

(1) Coquille équivalve.

(a) Conchifères crassipèdes.

Leur manteau est en général fermé par-devant; ou la coquille fermée est bâillante par les côtés, ou son ligament est extérieur.

Les pholadaires.	Les myaires.
Les lithophages.	Les mactracées.
Les solénacées.	

(b) Conchifères lamellipèdes.

Leur manteau a ses deux lobes ouverts par-devant, et leur pied est aplati, lamelliforme. La coquille fermée n'est point bâillante aux extrémités latérales, et son ligament est toujours extérieur.

Les conques.	Les arcacées.
Les cardiacées.	Les naïades.

(2) Coquille inéquivalve.

Les camacées.

ORDRE II. Conchifères monomyaires. — Ils n'ont qu'un muscle d'attache. Leur coquille offre intérieurement une seule impression musculaire subcentrale.

(a) Ligament marginal, longitudinal, sublinéaire.

Les mytilacées. Les malléacées.

(b) Ligament non marginal: il est resserré dans un court espace sous les crochets, toujours connu, et point conformé en tube.

Les pectinides. Les ostracées.

(c) Ligament soit inconnu, soit formant un tube tendineux sous la coquille.

Les rudistes. Les brachiopodes.

Pour l'indication des genres qui appartiennent à cette classe des conchifères et aux familles qui viennent d'être citées, voyez l'article *Conchyliologie*, et particulièrement la division des *coquilles cardinifères*. (LAM.)

CONCHIKAS des Grecs. C'est l'ARBRE DE JUDÉE, *Cercis siliquastrum*, L. (LN.)

CONCHION, *Conchium*. Genre de plantes, établi par Smith, dans la tétrandrie monogynie, et dans la famille des protéoïdes, et appelé VAUBIER par Poiret. Il offre pour ca-

ractères : une corolle de quatre pétales ; point de calice ; quatre étamines insérées sur les pétales ; un stigmate mucroné ; un fruit uniloculaire , contenant deux semences ailées.

Ce genre , qui diffère des XYLOMELS par son stigmate mucroné , et des BANKSIES par son fruit uniloculaire , est fort voisin des PROTÉES. Il renferme des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande , à feuilles mucronées , à pédoncules uniflores , rapprochés , à fleurs blanches et à capsule oblique , qui ont été réunis aux AKÉES , par quelques botanistes. (B.)

CONCHITES. Les anciens oryctographes désignoient , sous ce nom , toutes les pétrifications de coquilles bivalves , sans distinction de genre. Ce mot ne s'emploie plus. (B.)

CONCHOLÉPAS, *Concholepas*. Coquille univalve, ovale, convexe en dessus ; à sommet obliquement incliné sur le bord gauche ; à cavité inférieure simple ; à deux dents , et un sinus à la base du bord droit.

Cette coquille a d'abord été placée parmi les PATELLES , à raison de la largeur de son ouverture et de la petitesse de sa spire ; mais Bruguière , qui a eu occasion d'en voir un grand nombre entre les mains du botaniste Dombey , qui les avoit rapportées du Pérou , et qui les a toutes trouvées munies d'un opercule tendineux , l'a réunie aux BUCCINS.

C'est à Lamarck qu'on doit de l'avoir établi en titre de genre , qui lie fort bien les patelles aux coquilles à spire. *V. pl. B. 25* , où il est figuré. (B.)

CONCHYLIE, *Conchylum*. Genre établi par Cuvier , pour réunir les genres de Lamarck , AMPULLAIRE , MÉLANIE , PHASIANELLE et JANTHINE , qui deviennent alors des sous-genres. (B.)

CONCHYLIIUM. Les Latins nommoient ainsi le coquillage qui donnoit la POURPRE. (DESM.)

CONCHYLILOGIE. On a donné ce nom à cette partie de la zoologie qui traite des *coquilles* , c'est-à-dire , qui a pour objet de faire connoître , sous tous les rapports qui peuvent intéresser les sciences naturelles , ces enveloppes solides , pierreuses , inorganiques , extérieures ou intérieures , toujours distinctes de la peau de l'animal , et qui s'observent dans beaucoup d'animaux sans vertèbres de différentes classes , mais uniquement parmi ceux qui ont un cœur. *V. le mot coquille*.

De nos jours , la *conchyliologie* est devenue , en quelque sorte , une science pleine d'intérêt pour le zoologiste , parce qu'elle concourt , avec ses observations directes sur

les animaux testacés, à favoriser la connoissance de ces animaux, en lui montrant les rapports intimes qui existent entre l'animal et la coquille qu'il a produite ; parce que les coquilles peuvent, elles seules, lui faire connoître l'état principal de l'organisation des animaux qui en sont munis ; enfin parce que, par l'observation de ces enveloppes pierreuses enfouies et long-temps conservées dans le sol sur lequel nous vivons, le géologiste trouve des monumens qui l'éclairent d'autant plus sur les changemens singuliers qui se sont opérés à la surface de notre globe, que le zoologiste a déterminé avec plus de précision, le genre et l'espèce de coquille fossile observée, et surtout les lieux propres à l'habitation de l'animal qui y a donné lieu.

Bruguière remarque judicieusement, dans son Dictionnaire des vers, que la *conchyliologie* n'est pas, comme quelques naturalistes ont voulu le faire croire, une science stérile, dépourvue de véritable intérêt, et uniquement propre à l'amusement des personnes oisives.

Ceux qui l'ont envisagée de cette manière ne l'ont pas vue en naturalistes, et surtout n'ont pas aperçu les rapports qui lient la connoissance des coquilles avec celle des animaux qui les forment, ni les applications utiles qui peuvent résulter de cette connoissance.

L'intérêt qu'inspirent l'étude et la connoissance des coquillages, ne réside pas dans cette curiosité futile qui jouit des formes singulières, ainsi que de l'éclat et des variétés de couleurs de ces enveloppes solides ; qui jouit même de l'abus par lequel on se procure en elles des couleurs que la nature n'y a pas mises à découvert ; mais il se trouve dans cette curiosité philosophique qui cherche à connoître partout les opérations de la nature, à pénétrer l'origine de tous les objets observables, la cause de leur état, des changemens qu'ils éprouvent, et souvent des phénomènes qu'ils produisent ; en un mot, qui soutient le physicien dans ses recherches, et le naturaliste dans ses travaux.

A la vérité, pendant long-temps, la *conchyliologie* n'a été qu'un vain objet d'amusement, qu'un sujet d'ostentation et même de luxe ; en sorte que les collections dont elle étoit le but, ne produisoient guère dans l'esprit des propriétaires ou de ceux qui les considéroient, qu'une stérile admiration, soit de la multiplicité et de la singularité des formes des coquilles, soit de la variété presque infinie, et de la vivacité de leurs couleurs.

Du temps même des Romains, il existoit des amateurs distingués, qui se formoient de riches collections de coquillages, pour en jouir, comme objet de délassement, sous les

points de vue que je viens de citer. Sous le même point de vue, l'on a continué, dans différens pays de l'Europe, d'en former de semblables, et on le fait encore actuellement. Il en est résulté que les coquilles sont devenues un objet de commerce, et un sujet de spéculation pour les négocians voyageurs; le prix extrêmement élevé par les amateurs, de celles qui sont très-rares, soit par leur espèce, soit dans leur volume et la vivacité de leurs couleurs, y ayant donné lieu. En cela, les naturalistes y ont beaucoup gagné; car ils en ont eu l'occasion d'en observer un grand nombre, dont, sans cette cause, ils eussent probablement ignoré l'existence.

Autrefois, pour former ces collections, on ne donnoit d'attention qu'aux coquilles d'un beau volume, d'une forme élégante ou piquante par sa singularité; on choisissoit surtout celles qui sont ornées des couleurs les plus éclatantes. Le plus souvent, pour mettre à découvert la belle nacre dont la plupart des coquilles sont formées, on les mutiloit, on les limoit, on les usoit, enfin on les polissoit après en avoir fait disparaître les stries, les écailles, les tubercules, les pointes, et tout ce qui pouvoit servir à les caractériser spécialement. Quant aux coquilles petites et sans éclat, on les négligeoit, on les rejetoit avec mépris, et l'on ne daignoit pas leur donner place parmi les autres, quoiqu'elles fussent nécessaires pour compléter les séries, lier les familles, et indiquer, par les transitions, la marche même de la nature: mais rien de tout cela n'étoit l'objet qu'on avoit en vue.

Depuis quelques années, les choses ont beaucoup changé à cet égard. On s'est enfin aperçu que l'étude bien entendue des coquilles pouvoit avoir un but utile, et doit contribuer réellement aux progrès de l'histoire naturelle; on a senti qu'une collection suivie de ces objets, dans un état convenable, pouvoit favoriser singulièrement cette étude. Dès lors, au lieu de se borner à rassembler et placer avec symétrie dans des armoires, des coquilles choisies d'après leur éclat et leur beauté, on a entrepris de former des suites complètes de tout ce que la nature nous offre en ce genre, estimant également les objets, indépendamment de leur taille et des couleurs plus ou moins brillantes dont ils peuvent être ornés. Quelques amateurs tiennent encore, pour leur collection, à un choix particulier des objets qu'ils trouvent intéressans: tous au moins rejettent maintenant les coquilles mutilées par l'art, et n'admettent que celles en qui tous les caractères sont conservés.

On sait actuellement qu'en général la forme d'une coquille est un indice de celle de l'animal qui l'a produite,

et surtout qu'elle l'est des caractères essentiels de la classe, de l'ordre et même du genre auxquels cet animal appartient. Il en résulte que l'étude de ces productions animales est un excellent moyen pour constater l'existence et les caractères principaux de quantité d'animaux fort intéressans à connoître.

Il est, en effet, prouvé maintenant, par l'observation, que deux animaux différens ne peuvent habiter deux coquilles parfaitement semblables; et que deux coquilles complètes, offrant des différences constantes, ne peuvent appartenir à la même espèce d'animal. Ces faits d'observation décident la question relative à l'intérêt de nos collections de coquilles, pour nous former une idée de l'existence d'un grand nombre d'animaux que nous trouvons difficilement occasion d'observer eux-mêmes, et pour indiquer, dans nos distributions méthodiques, les divisions mêmes, grandes ou petites, auxquelles ces différens animaux doivent être rapportés.

Le naturaliste, qui observe et étudie les coquilles, remarque en elles non-seulement tous les faits qui tiennent à leur formation, ce qui étend nécessairement ses connoissances sur l'organisation et la conformation des animaux d'où elles proviennent; mais il observe, en outre, que ces enveloppes solides semblent participer aux influences des climats, des milieux habités, des profondeurs grandes ou petites dans les eaux, etc., parce que les animaux qui subissent réellement ces influences, laissent, dans ces mêmes enveloppes, des traces qui les indiquent.

Bientôt sa surprise devient très-grande, lorsqu'en examinant les coquilles fossiles enfouies dans le sol sur lequel il vit, formant souvent des bancs considérables près de la surface de la terre, au milieu même de nos continens, il en reconnoît plusieurs pour être les mêmes que celles qui vivent maintenant dans la mer. Sa surprise s'accroît encore lorsque, parmi celles-ci, il en reconnoît plusieurs qui vivent actuellement sous une température très-différente de celle des lieux où il les trouve dans l'état fossile.

Quelle vive lumière cette importante considération ne répand-elle pas sur la théorie de la terre, et particulièrement sur les causes de l'état actuel de sa surface!

Sans l'étude des fossiles et des analogues retrouvés dans l'état frais ou vivant, auroit-on jamais soupçonné les changemens énormes que la surface de notre globe paroît avoir éprouvés successivement dans ses différens points, et qu'elle continue probablement d'éprouver toujours, quoique avec l'extrême lenteur qui caractérise toutes ses mutations?

N'est-il pas , en effet , de toute évidence , maintenant , que les parties sèches de notre globe , que les plus vastes de ses continens , ont été autrefois recouverts par la mer et enfoncés sous ses eaux , puisqu'elle y a laissé des traces si peu équivoques de son séjour ?

N'est-il pas ensuite présumable que lorsque la mer recouvroit les parties ou plusieurs des parties de notre globe qui sont maintenant à sec ; celles ou plusieurs de celles qui sont actuellement enfoncées et cachées sous ses eaux , étoient alors saillantes et à nu , c'est-à-dire , qu'elles dominoient les eaux qui devoient un jour les recouvrir ?

En effet , dans les régions maintenant hors des eaux , en examinant la disposition et la nature des couches superposées les unes au-dessus des autres , ne retrouve-t-on pas des alternatives , quoique irrégulières , de couches terrestres , c'est-à-dire , formées des débris des végétaux et des animaux terrestres , ainsi que de ceux qu'ont laissés les eaux douces , et de couches véritablement marines ; or , comme je l'ai dit depuis long-temps dans certains de mes ouvrages , dans mon *Hydrogéologie* surtout , ces alternatives de couches terrestres et marines ne prouvent-elles pas , dans le même lieu , différens passages de la mer , interrompus en différens temps , le sol ayant été tantôt à découvert , tantôt enfoncé sous les eaux ?

Au lieu de ces *catastrophes générales* qui sont si commodes , parce qu'elles dispensent d'étudier , dans le sujet dont il s'agit , la marche constante de la nature , et qu'on a supposées pour tâcher d'expliquer l'importante considération des débris de corps marins entassés et si abondans dans toutes les parties sèches de notre globe ; quel est le naturaliste observateur qui n'aperçoit pas au contraire les changemens , très-lents sans doute , mais continuels , qu'éprouve la surface du globe que nous habitons ? Ne remarque-t-on pas effectivement que la mer s'abaisse graduellement dans certaines contrées , et qu'elle y laisse des terrains de plus en plus à découvert (comme dans les parties froides et tempérées de l'hémisphère boréal) ; tandis qu'elle s'élève dans des contrées opposées et y engloutit , quoique insensiblement , les pays encore à nu qui la dominent ? Des catastrophes partielles ou locales , comme des éruptions volcaniques , des tremblemens de terre , de grandes invasions d'eau dans les lieux bas , ces eaux ayant miné et franchi les barrières qui les retenoient , sont maintenant assez connues ; celles-ci suffisent à l'intelligence de beaucoup de faits observés. Mais ces prétendues catastrophes générales du globe , sur quelles bases les appuie-t-on ? Si nous obser-

vons , par places , des bancs considérables de *coquilles fossiles* amassées , les courans qui existent dans les mers n'ont-ils pu donner lieu à ces amas locaux et à d'autres semblables , et se trouve-t-on forcé d'avoir recours à des suppositions que rien ne prouve , pas même les mélanges dans les amas cités ?

Pour se convaincre que la mer a autrefois séjourné sur nos continens , il ne suffit pas de considérer en général les dépôts de coquilles fossiles qu'on y rencontre , comme étant les dépouilles d'animaux testacés analogues , pour l'ordre , à ceux qui vivent actuellement dans les mers ; il faut encore s'assurer que les coquilles fossiles dont il s'agit , sont véritablement marines , c'est-à-dire , appartiennent à des animaux qui ont nécessairement vécu dans la mer. Il importe donc , d'une part , de parvenir à distinguer les coquilles marines de celles qui sont fluviatiles ou terrestres ; et de l'autre part , d'observer , parmi les animaux testacés qui vivent dans la mer , quelles sont les espèces qui ne peuvent vivre ailleurs , afin de les distinguer de celles qui peuvent s'habituer à vivre dans l'eau douce , ou au moins dans les mélanges d'eau douce et d'eau marine.

Il faut constater ensuite si les coquilles fossiles que nous observons dans nos climats , ont appartenu à des animaux qui pouvoient vivre dans toutes les mers , quelles que soient les températures et par suite les climats où ces mers sont situées ; car , d'après ce qui a déjà été observé à l'égard des coquilles marines fossiles , ainsi que des polypiers pierreux fossiles , on a lieu de croire , quoiqu'en disent les astronomes , que tous les points de la surface de notre globe n'ont pas toujours été placés sous les mêmes climats où nous les voyons maintenant. Or , il est vraisemblable que l'examen des coquilles fossiles , des madrépores et autres polypiers pierreux pareillement fossiles ; en un mot , que ces anciens témoins des changemens lents que la surface de notre terre a éprouvés , étant comparés avec les coquilles et les polypiers pierreux dont les animaux vivent actuellement dans différentes mers et à des profondeurs diverses , continueront de nous apprendre bien des choses à cet égard.

C'est donc uniquement à l'étude approfondie des coquilles , etc. , qu'est réservée la possibilité de jeter un véritable jour sur ces grandes questions d'histoire naturelle ; enfin , ce ne pourra être qu'à la connoissance bien précise des coquilles , qu'on devra l'avantage d'avoir une opinion solide sur ces objets importans.

Quand ces recherches auront été faites avec soin pendant un temps suffisant , et qu'il en sera résulté des déterminations convenables , les conséquences qu'elles amène-

10 il nous mettront en état de prononcer , sans erreur , sur la nature des changemens que les différens points de la surface du globe ont successivement éprouvés , quoique avec une lenteur si grande , que , sans les monumens qui les attestent , nous ne saurions les apercevoir.

La *conchyliologie* nous offre donc un moyen pour éclaircir plusieurs points intéressans de l'histoire du globe que nous habitons.

On sent , d'après ces considérations , que l'étude des coquilles a une véritable importance ; que ce n'est pas l'objet d'un amusement futile , mais que cette étude doit servir à fixer nos idées sur plusieurs points qui intéressent essentiellement le naturaliste.

J'ajouterai que l'étude des coquilles est devenue l'objet d'une science particulière , véritablement liée aux autres parties de l'histoire naturelle , depuis que l'on sait que ces enveloppes pierreuses sont , par leurs caractères , des indices certains de l'organisation propre aux animaux à qui elles appartiennent. En effet , l'ordre et la méthode que l'on doit mettre dans la distribution des productions de la nature , ainsi que dans les coupes qui constituent la classification de ces objets , permettent actuellement d'employer la considération de la coquille concurremment avec celle de l'animal. Or , toute méthode de distribution qui se fonderoit uniquement sur la considération des animaux testacés , seroit d'un usage extrêmement difficile ; la possibilité de comparer ensemble beaucoup de ces animaux , dans l'état vivant , ne pouvant avoir lieu dans les collections , et ces mêmes animaux , conservés dans la liqueur , n'étant plus ou presque plus reconnoissables. Ensuite , tout arrangement qui seroit uniquement fondé sur la considération de la coquille , auroit l'inconvénient de ne pouvoir se lier convenablement et à son rang , avec les autres parties de la distribution générale des animaux. Il faut donc employer à la fois et la considération de l'animal et celle de sa coquille , celle-ci se prêtant , par ses caractères , aux divisions naturelles qu'il convient d'établir parmi les animaux bien connus.

S'il seroit inconvenable , à l'égard des animaux testacés , de n'employer , dans toutes les parties de la classification de ces animaux , que la considération isolée des animaux eux-mêmes , il le seroit bien davantage de ne faire usage , au même égard , que de l'unique considération des coquilles : on s'exposeroit à former des associations très - disparates , à rompre les rapports les plus importans.

Il est certain que la *conchyliologie* ne doit pas être considérée isolément par le naturaliste. Ce seroit à peu près comme

si l'on s'occupoit à part des poils, des plumes, des écailles dermiques, et des ongles des animaux, pour classer ces derniers, les diviser en coupes particulières, et en former des genres, etc. Pour le naturaliste, la coquille n'a d'intérêt que par ses rapports essentiels avec l'animal dont elle provient, et parce qu'au défaut de l'animal, elle offre, par ses caractères propres, un moyen pour reconnoître à quelle classe, quel ordre, quelle famille, appartient celui qui y a donné lieu.

Ce fut donc parce que l'on a méconnu les rapports constans qui se trouvent entre les caractères des coquilles, et ceux des animaux qui les ont produites, qu'avant nous l'on a considéré isolément la *conchyliologie*. Les coquilles de toutes les sortes, qui en sont effectivement le sujet, furent alors envisagées comme formant une série particulière d'êtres divers qu'il falloit ranger méthodiquement, classer, et diviser par familles, genres et espèces.

Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans l'article *Conchyliologie* de la première édition de ce Dictionnaire.

« On ne trouve dans les ouvrages qui nous restent des Grecs et des Romains, que des notions très-vagues sur les *coquilles*. Ils n'ont point cherché à les disposer en ordre méthodique. Ce n'est qu'en 1675, que Daniel Major publia, à la suite de son *Traité de la pourpre*, le premier arrangement qui ait été tenté dans la distribution des *coquilles*.

« Après lui, vinrent Martin Lister et Gualtieri, qui offrirent des méthodes déjà passables, et des figures dignes d'estime, ensuite, Dargenville qui les surpassa de beaucoup. La méthode de ce dernier a été long-temps suivie en France, et d'excellentes figures font encore rechercher l'ouvrage où elle est consignée.

« Ce célèbre conchyliologiste divise les coquilles en *marines*, en *fluviatiles* et en *fossiles*, divisions évidemment vicieuses, puisque ce n'est pas le lieu où l'on trouve une coquille qui en fournit le caractère, mais sa forme. (C'est peut-être trop louer une méthode qui paroît vicieuse, la même d'ailleurs à peu près employée par Lister et autres conchyliologistes qui avoient déjà écrit.) Chacune de ces divisions est formée de trois classes. Les *coquilles univalves*, *bivalves*, et *multivalves*; classes si naturelles et si bien déterminées, qu'elles ont été et seront toujours adoptées par les conchyliologistes ».

« Les *univalves* comprennent quinze familles, savoir : les patelles, les oreilles de mer, les tuyaux (les arrosoirs, serpules, siliquaires, etc.), les nautilus, les limaçons à bouche ronde,

les limaçons à bouche aplatie , les buccins , les vis , les volutes , les rouleaux , les rochers , les pourpres , les tonnes et les porcelaines.

« Les *bivalves* renferment six familles , savoir : les huîtres , les cames , les moules , les cœurs , les peignes et les manches de couteau.

« Les *multivalves* sont comprises aussi dans six familles , qui sont : les oursins , les vermisseaux (les oscabrions) , les glands de mer et les pousse-pieds. (On a oublié les conques anatifères et les pholades.)

« Linnæus , qui vint ensuite , l'emporta sur tous ses pré-décesseurs.» Ici , l'on cite l'opinion que nous avons exprimée dans nos leçons et ailleurs , lorsque nous avons dit de Linnæus qu'il étoit jusque-là le seul qui ait établi les fondemens d'une bonne classification des coquilles , et les vrais principes à suivre pour en déterminer les genres et les espèces. Cet illustre naturaliste qui , dans tous ses ouvrages , a laissé l'empreinte d'un génie supérieur , et qui a institué l'art utile d'exposer , avec concision et avec une précision scrupuleuse , les caractères distinctifs des objets en histoire naturelle , n'a pas moins été utile à la *conchyliologie* , dans le peu qu'il a fait pour elle , qu'il ne l'a été dans les autres parties de la zoologie et dans la botanique. On peut le regarder comme ayant établi les vrais principes qu'on doit suivre dans l'étude et la détermination des coquilles , et comme ayant posé les bases de nos connoissances en cette partie. A cela , nous ajouterons que , maintenant même , nous sommes fort éloignés de changer d'opinion à cet égard ; mais ces considérations , sans doute très-fondées , n'empêchent pas nos progrès ultérieurs dans la distribution la plus convenable des animaux , dans l'étude des rapports qui les lient les uns aux autres , et qui , d'après leur organisation mieux connue , fixent leurs rangs dans cette distribution ; elles n'empêchent pas que nous ne reconnoissions la nécessité de ne plus considérer les coquilles isolément , comme on le faisoit avant Linnæus , nécessité qu'il a lui-même fait sentir , en citant toujours l'animal en premier lieu ; enfin , elles n'empêchent pas que nous ne considérions maintenant les *coquilles* que comme un moyen , au défaut des animaux que nous n'avons pas l'occasion d'observer , de nous aider à juger des caractères principaux qu'ils doivent offrir. Voici la continuation de l'article cité de la première édition de ce Dictionnaire :

« Linnæus , en adoptant la division des coquilles en *univalves* , *bivalves* et *multivalves* (maintenant cette dernière coupe ne sauroit être conservée) , qui avoit été proposée avant lui , a , en effet , créé le premier des mots génériques simples , des définitions concises , des phrases caractéristiques fondées sur

les différences extérieures essentielles des coquilles ; et en fixant la nomenclature de la science , en circonscrivant la valeur des mots techniques qu'il a mis en usage , en les appliquant à des différences réelles , mais négligées avant lui, il a rendu la distinction des espèces facile à ceux qui sont venus après lui, et les a mis sur la route qui devoit perfectionner cette partie de l'histoire naturelle.

« Mais il y a loin encore de l'état où Linnæus a laissé cette science , à celui où l'on peut espérer raisonnablement de la voir atteindre (si toutefois l'on ne se laisse pas entraîner par la manie des distinctions génériques , en saisissant les plus petites particularités). On peut reprocher à cet étonnant génie de n'avoir pas développé suffisamment sa propre méthode, d'avoir souvent dévié de ses principes, d'avoir commis des erreurs de plusieurs natures. Ces défauts sont l'effet de sa position ; il ne se les est pas dissimulés à lui-même ; ainsi ils doivent lui être pardonnés , surtout quand on considère qu'il a , par ses nombreux ouvrages , prodigieusement avancé toutes les autres parties de l'histoire naturelle ; qu'il n'y en a pas une qui ne lui ait autant et plus d'obligation que la *conchyliologie*.

« Les premiers auteurs qui ont travaillé sur les coquilles, avoient bien quelquefois mentionné les animaux qui les habitoient : mais ils n'avoient pas cherché à faire entrer leurs caractères dans leurs méthodes conchyliologiques. Linnæus, le premier , l'avoit cherché , parce qu'il avoit préjugé les grands avantages que la science en retireroit. Cependant , ce que Linnæus a fait n'étoit qu'une indication de ce qu'il falloit faire. C'étoit une de ces conceptions du génie qui devancent les résultats de l'observation.

« Il étoit réservé à deux Français , à Adanson et à Geoffroy (Muller ensuite parmi les étrangers), de servir de modèles à cet égard. Ils ont fait voir , l'un dans l'*Histoire des coquillages du Sénégal* , et l'autre dans celle des *coquilles des environs de Paris* , tout le parti qu'on pouvoit tirer des animaux des coquilles , pour les classer d'une manière solide ; tous les avantages que l'on devoit espérer de cette nouvelle manière d'envisager leur histoire , pour l'étude si importante de leurs mœurs. (Les animaux , quels qu'ils soient , ne peuvent être classés d'une manière solide que d'après leur organisation : cela préalablement fait , la coquille alors , pour ceux qui sont testacés , devient elle-même un indice de la classe , de l'ordre et de la famille de ces animaux).

« On sent, en effet, que les coquilles n'étant que l'habitation d'un animal , c'est lui qui , comme producteur et être vivant , mérite d'être préférablement étudié ; que la connois-

sance de son enveloppe doit toujours être subordonnée à la sienne.

« Depuis ces auteurs, un grand nombre de naturalistes ont publié des systèmes ou des méthodes conchyliologiques. Les principaux sont : *Muller*, *Bruguière*, *Cuvier*, *Lamarck*, *Draparnaud*, *d'Audebart de Ferrussac* et quelques autres. Au reste, comment faire un choix entre toutes ces méthodes, à moins d'avoir soi-même la connoissance positive des objets, ainsi que celle de la vraie manière de procéder dans une distribution des animaux et dans les divisions que cette distribution exige ! c'est parce qu'il y a, dans les ouvrages publiés, beaucoup de méthodes diverses et peu d'étude de la nature, que la science reste encombrée ; et c'est *du temps* seul qu'elle obtiendra l'entier oubli de ce qui a été mal fait pour l'avancer). Un plus grand nombre d'auteurs ont publié des figures, parmi lesquels il faut distinguer *Martini*, *Schroeter* et *Chemnitz*, et encore *Bruguière* et *Lamarck*, dans l'Encyclopédie méthodique (Je crois, en figurant presque tous les genres dans mon *Histoire naturelle des coquillages*, faisant suite au *Buffon*, édition de *Détermville*, avoir aussi favorisé les progrès de l'étude).

« Les *coquilles fossiles* ont été, depuis deux siècles, l'objet des recherches d'une classe de naturalistes qui s'appeloient *oryctographes* ; mais comme ils ne s'occupoient pas de la comparaison des coquilles qu'ils trouvoient dans les montagnes, avec celles qui habitent les mers ; qu'ils ne mettoient aucune méthode dans leurs ouvrages, ni aucune précision dans leurs gravures, les nombreux ouvrages qu'ils ont publiés sont peu utiles à leurs successeurs. Ce n'est que depuis un très-petit nombre d'années qu'on a porté dans cette intéressante partie de l'histoire naturelle, l'esprit rigoureusement analytique, qui a fait faire de brillans progrès aux autres. L'histoire des fossiles de la *Montagne de Saint-Pierre de Maestricht*, par *Faujas*, doit être citée comme le type de la véritable manière de l'envisager. Voyez au mot FOSSILE. Voyez aussi les mots COQUILLE et COQUILLAGES, où on a rassemblé tout ce qu'il est important de savoir, en général, sur les coquilles et leurs habitans. Il eût été bon de donner le développement des principaux systèmes conchyliologiques, pour mettre au fait des progrès successifs de la science ; mais ceux de *Linnæus* et de *Lamarck* prédominant de beaucoup sur les autres, et ayant servi de base au travail adopté ici, on se bornera à mettre sous les yeux du lecteur, la série de leurs divisions et la nomenclature des genres, dont les caractères seront exposés à leurs articles. »

Ici, je termine la transcription de l'article *Conchyliologie* de la 1.^{ère} édition de ce Dictionnaire, et je vais faire l'exposition d'une méthode conchyliologique dont les principes sont employés dans l'*Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, que je publie actuellement.

Méthode conchyliologique.

Je fonde cette méthode sur les principes suivans, qu'on ne doit jamais enfreindre dans toute méthode conchyliologique générale ou partielle, qui a pour but de favoriser non-seulement la connoissance des coquilles, mais aussi celle des animaux d'où elles proviennent.

Comme les coquilles appartiennent à des animaux de diverses classes, dans toute *méthode conchyliologique* convenable, les divisions primaires des coquilles ne doivent, sous aucune considération, réunir, dans une même coupe, des coquilles appartenant à des animaux de classes différentes; en outre, les rapports entre les animaux testacés et autres ne sauroient être intervertis, sans une grande inconvenance, pour former avec les coquilles des associations qui les interromproient. Les divisions à former, parmi les coquilles, doivent donc se trouver partout en rapport avec celles préalablement établies parmi les animaux, d'après leur organisation, et même servir à les indiquer.

En conséquence, je partage toutes les coquilles connues en quatre divisions primaires, de la manière suivante; mais ici, la méthode n'étant que *conchyliologique*, je n'emploie presque point les caractères empruntés des animaux.

DIVISIONS PRIMAIRES DES COQUILLES,

Conservant les rapports entre les animaux, sans vertèbres et testacés, qui ont un cœur.

(*Coquilles d'animaux inarticulés.*)

I.^{ère} DIVISION. Coquilles subspirales. (*Testæ subspirales.*)

Coq. presque toujours d'une seule pièce, quelquefois de plusieurs, jamais articulées en charnière, le plus souvent contournées en spirale, extérieures ou intérieures, et auxquelles l'animal est, en général, attaché par un muscle.

Ces coquilles appartiennent à différens *mollusques*.

II.^e DIVISION. Coquilles cardinifères. (*Testæ cardiniferæ.*)

Coq. essentiellement bivalves, avec ou sans pièces accessoires: les deux valves étant articulées en charnière.

Un lieu ou quelques lieux particuliers d'attache musculaire sur la coquille, reconnoissables, le plus souvent, par les impressions qui y restent.

Toutes ces coquilles appartiennent aux *conchifères*.

(*Coquilles d'animaux articulés.*)

III.^e DIVISION. Coquilles subcoronales. (*Testæ subcoronales.*)

Coq. plurivalves, soit en couronne sessile et subtubuleuse, soit en mitre pédiculée et comprimée; à pièces inégales, tantôt soudées, tantôt mobiles, et jamais articulées en charnière, ni contournées en spirale. Aucun lieu particulier et connu d'attache musculaire sur la coquille.

Ces coquilles appartiennent aux *cirrhipèdes*.

IV.^e DIVISION. Coquilles vermiculaires. (*Testæ vermiculares.*)

Coq. d'une seule pièce, en tuyaux allongés, soit irréguliers, soit courbés, jamais en spirale régulière, servant de fourreau à l'animal, sans qu'il y soit attaché.

Ces coquilles appartiennent à différentes *annelides*.

DIVISION DES COQUILLES SUBSPIRALES.

I.^{ere} SECTION. Coq. des ptéropodes.

Coq. engainante, d'une seule pièce, jamais en spirale, toujours extérieure.

Hyale, Cléodore, Cymbulie.

II.^e SECTION. Coq. des gastéropodes.

Coq. n'ayant jamais de columelle, jamais d'opercule, et ne pouvant former de spirale complète que lorsqu'elle est enroulée.

(a) Coq. extérieure, recouvrante, soit d'une seule pièce en bouclier, bonnet ou sandale, soit de plusieurs pièces en toit imbriqué, et n'étant qu'imparfaitement ou nullement en spirale.

Oscabrion, Patelle, Ancyllé, Ombrelle, Scutine, Fissurèle, Emarginule, Calyptrée, Crépidule.

(b) Coq. en partie ou complètement intérieure, à cavité nulle ou simple, et ne formant de spirale que lorsque les tours se recouvrent complètement.

Dolabelle, Bullée, Bulle.

(c) Coq. extérieure, ne pouvant contenir en entier l'animal, et à spire à peine formée de deux tours.

Testacelle, Vitrine.

III.^e SECTION. Coq. des trachéliopodes.

Coq. univalve, toujours en spirale, en général à tours nombreux, et ayant, soit une columelle, soit un opercule.

(1) Coq. à ouverture entière, n'ayant à sa base ni véritable échancrure, ni canal.

(a) Coq. terrestres.

Hélice, Carocolle, Anostome, Hélicelle, Hélicine, Maillet, Clausilie, Bulime, Ambrette, Agathine, Cyclostome, Auricule.

(b) Coq. fluviatiles.

Lymnée, Physe, Planorbe, Mélanie, Mélanopside, Pyrène, Conovule (1), Paludine, Valvée, Ampullaire, Navicelle, Nérítine.

(c) Coq. marines.

Néríte, Naticé, Ampulline, Janthine, Tornatelle, Pyramidelle, Vermet, Scalaire, Dauphinule, Haliotide, Stomate, Stomatelle, Sigaret, Turritelle, Phasianelle, Planaxe, Turbot, Monodonte, Troque, Rondelle, Cadrán.

(2) Coq. soit canaliculée, soit échancrée ou versante à la base de son ouverture.

(a) Un canal plus ou moins long à la base de la coquille ; le bord droit ne changeant point de forme avec l'âge (*les canaliséres*).

Céríte, Pleurotome, Clavatule, Turbinelle, Fasciolaire, Pyrule, Fuseau, Murex, Ranelle, Triton, Struthiolaire.

(b) Un canal plus ou moins long à la base de la coquille ; le bord droit changeant de forme avec l'âge, et ayant un sinus inférieurement (*les ailés*.)

Rostellaire, Ptérocère, Strombe.

(c) Un canal court, ascendant vers le dos, ou une échancrure oblique et subascendante à la base de la coquille (*les purpuriféres*.)

Cassidaire, Casque, Nasse, Ricinule, Licorne, Pourpre, Concholepas, Harpe, Tonne, Buccin, Eburne, Vis.

(d) Point de canal, mais une échancrure à la base de l'ouverture : des plis sur la columelle (*les columellaires*).

Cancellaire, Colombelle, Mitre, Volute, Marginelle, Volvaire.

(e) Point de canal ; la base de l'ouverture échancrée ou versante ; les tours larges, enroulés autour de l'axe (*les enroulés*).

Ovule, Porcelaine, Tarrière, Ancillaire, Olive, Cône.

V.^e SECTION. Coq. des Céphalopodes.

Coq. univalve, soit régulièrement multiloculaire, soit uniloculaire, mais alors contournée sur un même plan, la spire rentrant dans l'ouverture ou tendant à y rentrer.

(a) Coq. multiloculaires, entièrement ou en partie intérieures.

(*) Coq. à cloisons simples sur les bords, n'offrant point de sutures découpées ou sinueuses sur la paroi interne du test.

(1) Coq. droite ou presque droite : point de spirale (*les orthocérées*).

Bélemnite, Orthocère, Nodosaire, Hippurite.

(1) Ce genre est le même que celui qui a été nommé *melampus* par M. Denys de Montfort. (Note de M. Desmarests.)

- (2) Coq. partiellement en spirale ; le dernier tour se terminant en ligne droite (*les lituolées*).

Spirule, Spiroline, Lituole.

- (3) Coq. semi-discoïde, à spire excentrique (*les cristacées*).
Rénulite, Cristellaire, Orbiculine.

- (4) Coq. globuleuse, sphéroïdale ou ovale ; à tours de spire enveloppans, ou à loges réunies en tunique.

Miliolite, Gyrogonite, Mélonite.

- (5) Coq. discoïde, à spire centrale, et à loges rayonnantes du centre à la circonférence (*les radiolées*).

Rotalie, Lenticuline, Placentule.

- (6) Coq. discoïde, à spire centrale, et à loges en ligne spirale : elles ne s'étendent point du centre à la circonférence (*les nautilacées*).

Discorbe, Sidérolite, Vorticiale, Nummulite, Nautille.

- (**) Coq. multiloculaires, à cloisons découpées sur les bords, se réunissant contre la paroi interne du test, et s'y articulant en sutures sinueuses, découpées comme des feuilles de persil (*les ammonées*).

Ammonite, Orbulite, Turrilite, Ammonocératite, Baculite.

- (b) Coq. uniloculaire, univalve, involute ; la spire rentrant ou tendant à rentrer dans l'ouverture.

Argonaute.

V.^e SECTION. Coq. des Hétéropodes.

Coq. uniloculaires, unicarénées, à sommet loin de l'ouverture : elles ne contiennent qu'une partie de l'animal.

Carinaire.

DIVISION DES COQUILLES CARDINIFÈRES.

- §. Coquilles ayant intérieurement deux impressions musculaires séparées et latérales. Ces coquilles appartiennent aux *conchifères dimyaires*, ou qui ont deux muscles d'attache.

* Coquilles équivalves.

- (1) Coq. soit à ligament intérieur, bâillantes ou non, soit à ligament extérieur, et alors toujours bâillantes aux extrémités latérales. Ces coquilles appartiennent aux *conchifères crassipèdes*.

- (+) Coq. à ligament extérieur, et dont les valves, fermées, sont bâillantes aux extrémités latérales.

(a) Coq. ayant un fourreau tubuleux, ou des pièces accessoires distinctes des valves (*les pholadaires*). La plupart sont térébrantes. — Arrosoir, Clavagelle, Fistulane, Taret, Pholade.

(b) Coq. sans fourreau et sans pièces accessoires : toutes sont térébrantes (*les lithophages*). — Gastroschène, Rupellaire, Pétricole, Rupicole, Saxicave.

- (c) Coq. sans fourreau, sans pièces accessoires, et sabulicoles : leurs crochets sont peu apparens et presque sans saillie (*les solénacées*). — Solen, Sanguinaire, Glycimère, Panopée.
- (+ +) Coq. à ligament intérieur : leurs valves fermées sont bâillantes ou non bâillantes.
- (a) Une dent large et en cuilleron, soit sur chaque valve, soit sur une seule, donnant attache au ligament : aucune autre dent libre (*les myaires*). — Mye, Anatine.
- (b) Ligament s'insérant dans une fossette de chaque valve, et en outre des dents cardinales libres (*les mastracées*). — Lutraire, Mactre, Crassatelle, Onguline, Erycine.
- (2) Coq. à ligament extérieur, et dont les valves fermées ne sont point bâillantes aux extrémités latérales. Elles appartiennent aux *conchifères lamellipèdes*.
- (a) Dents cardinales divergentes ou nulles (*les conques*).
 (+) Conques fluviatiles. — Galathée, Fluvicole, Cyclade, Diacanthine.
 (+ +) Conques marines. — Capse, Lucine, Corbeille, Telline, Donace, Cythérée, Vénus, Vénéricarde.
- (b) Dents cardinales grossières et irrégulières (*les cardiaées*). — Bucarde, Isocarde, Hiatelle, Cardite, Hippope, Tridacne.
- (c) Charnière multidentée (*les arcacées*). — Trigonie, Cucullée, Arche, Pétoncle, Nucule.
- (d) Charnière, soit sans dents ou irrégulièrement crénelée, soit munie d'une dent cardinale grossière, subbifide, sur chaque valve, avec une dent latérale allongée (*les naïades*). — Iridine, Anodonte, Mulette.
- * * Coquilles inéquivalves (*les camacées*). — Pandore, Corbule, Dicerate, Came, Ethérie.
- §§. Coquilles ayant intérieurement une seule impression musculaire subcentrale. Elles appartiennent aux *conchifères monomyaires*.
- (1) Ligament marginal, fort allongé, sublinéaire, occupant un grand espace sur le bord de la coquille.
- (a) Ligament toujours simple et linéaire. Coq. à test solide, non feuilleté (*les mytilacées*). — Modiole, Moule, Pinne.
- (b) Ligament sublinéaire, quelquefois divisé par des crénelures ou des dents. Coq. à test feuilleté (*les malléacées*). — Crénatule, Perne, Marteau, Avicule, Méléagrine.
- (2) Ligament non marginal, resserré dans un court espace sous les crochets, quelquefois inconnu ; mais ne formant point un tube sous la coquille.
- (a) Ligament intérieur ou demi-intérieur, toujours comm. Coq. subrégulière, à test compacte, non feuilleté (*les pectinides*). — Plicatule, Spondyle, Houlette, Lime, Peigne, Podopside.

- (b) Ligament intérieur ou demi-intérieur, quelquefois inconnu. Coquille irrégulière.
- (→) Test feuilleté, quelquefois papyracé. Ligament connu (*les Ostracées franches*).— Gryphée, Huitre, Vulselle.— Placune, Anomie, Ehippile.
- (→→) Ligament inconnu (*les ostracées anormales*).— Calcéole, Radiolite, Cranie.
- (3) Coquilles adhérentes, soit immédiatement, soit par des tubes tendineux qui les soutiennent. L'animal a deux bras opposés et ciliés (*les brachiopodes*). — Orbicule, Térébratule, Lingule.

DIVISION DES COQUILLES SUBCORONALES.

- (1) Coquilles en couronne subtubuleuse, sessile, immobile et fixée sur les corps marins, à pièces le plus souvent soudées ensemble. Un opercule de quatre pièces.
Balane, Balanelle, Coronule, Pyrgoma, Tubicinelle.
- (2) Coquilles comprimées et mitriformes, à pièces non soudées, la plupart mobiles, soutenues par des tubes tendineux très-flexibles, fixés sur des corps marins. Point d'opercule.
Anatife.

DIVISION DES COQUILLES VERMICULAIRES.

- (1) Tuyaux testacés irréguliers et diversement contournés.
Galéolaire, Serpule, Siliquaire.
- (2) Tuyaux testacés presque réguliers, soit contournés en spirale, soit simplement arqués.
Spirorbe, Dentale.

Cette distribution des coquilles et les divisions qui la partagent, ne rompant aucun des rapports essentiels reconnus parmi les animaux véritablement testacés, et cependant se trouvant uniquement fondée sur des caractères empruntés de la coquille, pourra servir avantageusement aux amateurs de Conchyliologie pour l'arrangement de leur collection; leur donnera des moyens pour ne plus former d'assemblages disparates, pour ne plus confondre, dans une même association, des objets qui appartiennent à des animaux de classes différentes; enfin pourra même leur inspirer le goût de l'étude des animaux qui forment ces productions singulières. (LAM.)

CONCHYLITYPOLITHES. On a donné ce nom à des pierres offrant des empreintes de *coquilles fossiles*. (LN.)

CONCILIVM, Pline. C'est le *jasion* de Théophraste, qui paroît être une espèce de *campanule*. (LN.)

CONCOMBRE, *Cucumis*, Linn. (*Monoécie syngénésie*). Genre de plantes annuelles et rampantes, de la famille des cucurbitacées, qui a du rapport avec les *courges*, et dans lequel les fleurs sont d'un seul sexe. Les mâles et les femelles se trouvent réunies sur le même individu. Les fleurs mâles offrent un calice et une corolle en cloche: le calice a son bord terminé par cinq dents en alène; la corolle est plissée, attachée au calice et découpée en cinq segmens ridés et ovales.

Les étamines , au nombre de trois , et courtes , ont leurs filets joints par le haut : deux des filets sont fourchus à leur sommet ; les anthères sont réunies , linéaires et marquées de lignes serpentantes ; le réceptacle est à trois côtés tronqués , situés au centre de la fleur. Les fleurs femelles ont un calice et une corolle comme les mâles , point d'étamines , mais seulement trois filamens pointus sans sommet , et stériles. Le germe est oblong et placé sous la fleur. Il soutient un style court , cylindrique , couronné par trois stigmates épais , fourchus et courbés en dehors. Le fruit est une pomme oblongue et charnue , dont l'intérieur est partagé en trois loges , renfermant chacune un grand nombre de pepins planes , étroits , aigus et allongés. Ces caractères sont figurés dans l'*Illust. des Genres* de Lamarck pl. 795.

C'est principalement par la graine qu'on distingue les concombres des courges. Dans celles-ci , elle est entourée d'un rebord saillant ; dans le concombre , elle a des bords aigus. L'espèce la plus intéressante parmi les seize espèces qui composent ce genre , est le MELON , *Cucumis melo*. (*V. ce mot.*) Les autres sont :

Le CONCOMBRE COMMUN ou CULTIVÉ , *Cucumis sativus* ; Linn. C'est une plante potagère , qu'on cultive depuis longtemps , et dont le lieu natal n'est pas connu ; on la croit originaire d'Asie , ainsi que le melon. Elle a produit plusieurs variétés dont nous parlerons tout-à-l'heure. Ses racines sont droites et garnies de fibres ; ses tiges sarmenteuses , velues , grosses , longues , branchues et rampantes ; ses feuilles alternes , palmées , en forme de cœur , dentelées , à angles droits , et rudes au toucher. Les vrilles et les fleurs naissent aux aiselles des feuilles ; les fleurs sont jaunes ; les femelles sont assises sur les ovaires. A celles-ci succèdent des fruits allongés , presque cylindriques , obtus à leurs extrémités , quelquefois recourbés dans leur milieu , et offrant une surface lisse ou parsemée de verrues. Ces fruits sont blancs , jaunes ou verts , selon les variétés. Ils ont la peau mince et la chair un peu ferme , quoique succulente. On les mange ordinairement cuits ou confits au vinaigre.

Les variétés auxquelles cette espèce botanique a donné naissance , sont le *concombre vert* ou à *cornichons* ; le *concombre hâtif* ; le *petit concombre hâtif* ou à *bouquet* ; le *concombre vert* ou *bec de perroquet* ; le *concombre blanc*. Tous ces concombres sont très-sensibles au froid. Dans le nord de la France et de l'Europe , leurs fruits ne mûriroient pas , si l'art ne venoit au secours de la nature. On les sème en différens temps , selon l'espèce , le climat et l'exposition. Le *concombre hâtif* peut se semer en automne dans de petits pots remplis de terre légère et de ter-

reau ; on place ces pots , qui ne doivent contenir qu'une plante , dans une couche ; on prend toutes les précautions nécessaires contre la gelée. Dès que les premières fleurs paroissent , on dépose chaque plante , et on la met en terre sur une couche neuve , garnie de ses cloches. Au printemps , les fruits sont bons à manger. C'est au commencement de cette saison qu'on sème le *concombre tardif* , sur couche ou dans des fosses abritées , et garnies de fumier et de terreau ; on en sème encore deux mois plus tard , et même vers le milieu de l'été. Le *concombre à cornichons* se sème en pleine terre à la fin de mai ; on commence à en couper les fruits en septembre. La culture ordinaire fournit des concombres pendant cinq mois à peu près ; sous le châssis on en a plus long-temps.

Le concombre , quoique peu nutritif , ne convient point aux estomacs froids. On en consomme dans le Nord une étonnante quantité. Les Polonais en mangent à chaque repas avec le bouilli.

Il y a plusieurs manières de préparer ou confire les cornichons. Voici la plus simple. Le premier soin est d'avoir du bon vinaigre de vin , et non celui tiré des lies de vin , ou de poiré ou de cidre , tel qu'est , en général , le vinaigre vendu à Paris. Après avoir lavé et essuyé les cornichons , on les met dans du vinaigre blanc ou rouge (leur couleur se conserve mieux avec le premier) : on y ajoute du sel ; on couvre simplement le vaisseau d'une planche : il faut que le vinaigre surpasse toujours de deux doigts les cornichons , et il doit être renouvelé au bout d'un mois.

Le **CONCOMBRE SERPENT** , *Cucumis flexuosus* , Linn. Espèce remarquable par la forme de son fruit , qui est replié sur lui-même , souvent en plusieurs cercles. Sa feuille est découpée , et ses tiges sont velues et grêles. Ce concombre est plus sucré et plus parfumé que tous les autres.

Le **CONCOMBRE D'ÉGYPTE** , *Cucumis chate* , Linn. Il croît en Égypte et dans l'Arabie. Il est tout velu , presque cotonneux , et d'un vert blanchâtre. Ses tiges sont couchées sur la terre , et coudées en zig zag ; ses feuilles obtusément anguleuses , ses fleurs jaunes , et ses fruits faits en forme de fuseau et hérissés de poils blancs. On les mange crus ou cuits. Les Égyptiens en font un grand usage , et les regardent comme une nourriture très-saine. Ils en retirent aussi une boisson d'une saveur agréable.

Le **CONCOMBRE DU JAPON** , *Cucumis conomon* , Th. ; à feuilles en cœur , dentées , anguleuses et un peu lobées ; à fruits oblongs , lisses , marqués de dix sillons , et de la grosseur de la tête de l'homme. La chair en est ferme.

Le **CONCOMBRE À ANGLES TRANCHANS** , *Cucumis acutangu-*

lus, Linn., vulgairement *papangog* ou *papangay*. Sa tige est à cinq angles et presque lisse. Ses feuilles sont arrondies, anguleuses et en cœur à leur base; ses fruits lisses, faits en forme de massue, et relevés dans leur longueur par dix angles tranchans. Cette plante croît au Bengale, dans la Tartarie, à Amboine et à la Chine.

Le **CONCOMBRE D'AMÉRIQUE**, *Cucumis anguria*, Linn. Il croît aux îles Antilles dans les prairies sèches et arides, a des tiges anguleuses, des feuilles palmées et sinuées, et de petites fleurs jaunes. Ses fruits ont à peu près la grosseur et la forme d'un œuf de poule. Ils sont blanchâtres, hérissés de petits piquans et très-bons à manger cuits.

Il y a encore le **CONCOMBRE AMER**, *Cucumis colocynthis*, Linn., ou la **COLOQUINTE** (*V. ce mot*); le **CONCOMBRE DE PERSE**, *Cucumis dudaim*, Linn., à fruits panachés, de la forme et de la grosseur d'une orange; le **CONCOMBRE D'ARABIE**, *Cucumis prophetarum*, Linn., dont les feuilles sont en cœur et à cinq lobes obtus et dentés, et dont les fruits sont sphériques et parsemés de légers piquans; le **CONCOMBRE D'AFRIQUE**, *Cucumis africana*, L. F., à tige anguleuse, à feuilles palmées et sinuées, et à fruit ovoïde et hérissé de toutes parts: celui-ci croît au Cap de Bonne-Espérance; le **CONCOMBRE LINÉATE**, décrit et figuré par Bosc, vol. 2, pl. 37 du *Journal d'Histoire naturelle*. On le trouve à Cayenne. (D.)

CONCOMBRE AMER. C'est la **COLOQUINTE**. (B.)

CONCOMBRE DE CARÈME. Espèce de **COURGE**. (B.)

CONCOMBRE D'HIVER. Variété du *girumont*. *V. au mot GOURGE*. (B.)

CONCOMBRE DE MALTE. Autre variété du *girumont*. (B.)

CONCOMBRES PÉTRIFIÉS. Ce sont des pointes d'*oursins pétrifiés*. (IN.)

CONCRÉTIONS. *V. CALCUL*.

CONCRÉTIONS PIERREUSES. Quelques auteurs donnent indistinctement le nom de *concrétions* aux *stalactites*, aux *stalagmites*, aux *albâtres*, etc.; néanmoins ceux qui veulent suivre la marche de la nature en étudiant ses productions, doivent avoir quelque égard aux différens modes de formation des substances minérales, quoique leurs fragmens qu'on rassemble dans les cabinets aient plus ou moins de ressemblance entre eux.

Il existe des substances pierreuses qui paroissent, par le mode de leur formation, devoir prendre plus spécialement que d'autres, le nom de *concrétions*; ce sont celles qui se forment dans le sein de la terre, sans avoir de point d'adhérence sensible avec les matières qui les enveloppent de toutes parts.

Les *concrétions* les plus connues sont : les *priapolites* des environs de Castres ; les *cats-head* ou *tête-de chat* d'Yarmouth ; les *ludus Helmontii* de l'île de Shepey ; les rognons de *spath fluor* du Derbyshire ; les noyaux de spath pesant phosphorique , appelés *Pierre de Bologne* ; la *Pierre de trippes* de Wieliczka , qui est une concrétion de chaux anhydro-sulfatée ; les *gâteaux de strontiane* de Montmartre ; les *œtites* et autres mines de fer globuleuses ; les *dragées de Tivoli* et autres globules calcaires , etc. , etc.

Priapolites. — On a donné le nom de *priapolites* à des productions minérales de différente nature , d'une forme cylindrique , qui se trouvent isolées dans des couches marneuses mêlées de sable : pour l'ordinaire la terre calcaire y domine ; on en a quelquefois trouvé de siliceuses.

Il y a même des *pyrites* auxquelles on donne aussi le nom de *priapolites* , et dont la forme est très-singulière ; car elles offrent un corps cylindrique un peu courbé , et qui paroît noué par les deux bouts , précisément comme un cervelas. Romé-DeLisle en avoit de semblables dans sa collection (t. 3 , p. 246 , note 130.)

On trouve aux environs de Castres des *priapolites* pierreux , dont le volume est d'environ un pouce de diamètre sur cinq à six pouces de longueur , et quelquefois davantage : ils sont arrondis aux deux bouts , comme des étuis à cure-dents. Ils sont formés de couches parfaitement parallèles les unes aux autres , d'environ une ligne d'épaisseur , pour l'ordinaire de deux teintes différentes alternativement , les unes blanchâtres , les autres d'une couleur plus ou moins obscure ; souvent la partie centrale est occupée par un cylindre de spath calcaire demi-transparent , de deux ou trois lignes de diamètre , composé de lames appliquées les unes sur les autres , un peu obliquement à l'axe du prisme. Ces *priapolites* ne sont jamais perforés à leurs extrémités , quoique la partie centrale soit quelquefois vide , et offre un tube d'une ou deux lignes de diamètre , tapissé de petites cristallisations calcaires. On a donné à la hauteur où se trouvent ces sortes de concrétions bizarres , le nom de *montagne des bijoux*.

Les environs d'Etampes ont aussi des *priapolites* ; et Guettard , qui les a décrits , les regardoit comme de simples incrustations ; mais la description même qu'il en donne , détruit cette supposition. Les incrustations d'ailleurs , qui ne sont qu'un simple dépôt mécanique , ne sauroient se faire que dans un liquide , et jamais dans des couches terreuses ; car il est évident qu'une eau qu'on supposeroit chargée de molécules capables de se concrétionner , et qui viendrait à péné-

trer une couche terreuse ou sableuse ; convertiroit en pierre la couche entière de sable ou de terre qu'elle auroit pénétrée. C'est une considération décisive , soit à l'égard de ces prétendues incrustations souterraines , soit à l'égard des corps organisés pétrifiés , qu'on suppose avoir été pénétrés par un fluide quarzeux. V. PÉTRIFICATION.

Comment pourroit-on d'ailleurs supposer qu'une *racine d'arbre* qui , de tous côtés , est environnée de terre , pût être incrustée tout autour de couches régulières , dont l'épaisseur est partout égale , et qui sont sans aucun mélange de molécules grossières ?

Guettard donne à ces fossiles le nom d'*ostéocolle* , dont on les avoit autrefois décorés , parce qu'on s'étoit imaginé qu'ils avoient la propriété de consolider les os fracturés.

« L'*ostéocolle* d'Etampes , dit-il , forme des tuyaux longs , depuis trois ou quatre pouces jusqu'à un pied et plus. Le diamètre de ces tuyaux est de deux , trois , quatre lignes , et même d'un pouce ; les uns sont cylindriques , les autres *sont formés de plusieurs portions de cercles qui réunies forment une colonne à plusieurs pans*. Il y en a d'aplatis ; les bords de quelques autres *sont roulés en dedans* , suivant leur longueur , et ne sont par conséquent que demi-cylindriques. . . Le milieu d'un tuyau cylindrique , fait d'une ou deux couches , en contient quelquefois une troisième , qui est *prismatique triangulaire*. Quelques-uns de ces tuyaux sont coniques ; d'autres *sont courbés et forment presque un cercle*. De quelque figure qu'ils soient , leur surface interne est lisse , polie , et *ordinairement striée* ; l'extérieure est raboteuse et bosselée. »

D'après cette description , je ne pense pas qu'on puisse regarder ces ostéocolles comme des incrustations ; cette idée ne cadre nullement avec ces portions longitudinales de cylindres , dont la réunion forme des *colonnes à plusieurs pans* , ni avec ces bords *roulés en dedans* d'un demi-cylindre , ni avec les formes *coniques* , ni enfin avec ce *prisme triangulaire* de l'intérieur.

Qu'un corps organisé serve de premier agent pour opérer ces sortes de concrétions , c'est ce qui paroît très-probable ; mais ce n'est pas comme un simple moule , c'est comme *ferment* et principe d'activité. Les molécules de cette matière organique et *vivante* , comme dit Buffon , réveillent dans les molécules environnantes cette tendance à l'organisation qui est essentiellement inhérente à ce qu'on appelle *matière* , propriété organisatrice qui n'attend qu'une circonstance favorable pour se développer , et qui commence toujours par les formes les plus simples ; mais que ces concrétions soient formées d'une manière purement mécanique , comme le sédi-

ment d'une eau trouble sur les parois d'un vase, c'est ce qui n'a nulle vraisemblance. (V. la note, t. 3, p. 18). (LUC.)

Concrétions appelées Cats-Head, ou Tête-de-Chat. — Aux environs d'Yarmouth, dans l'île de Wigt, sur le rivage de la Manche, on trouve entre des bancs d'argile, des couches d'une matière brune, terreuse, remplies de concrétions dont le volume est proportionné à l'épaisseur de la couche : ordinairement elles sont de la grosseur du poing, plus ou moins plates par-dessous, et arrondies par-dessus comme un petit pain ou comme la tête d'un chat, d'où leur est venu le nom qu'elles portent. Elles sont formées d'une multitude de couches concentriques : dans celles que j'ai vues, ces couches n'ont que l'épaisseur d'une carte, et sont alternativement brunes et rougeâtres. Quand on casse ces petites masses par le milieu, et parallèlement à leur base, on y trouve pour noyau quelque petit fragment de matière végétale ; j'y ai vu des débris de fougères ; quelquefois ce sont de petites coquilles.

Leur surface est lisse, et paroît bien détachée de la matière terreuse qui les enveloppe : tout annonce que les molécules terreuses qui composent ces concrétions, ont été réunies et consolidées par un procédé de la nature fort analogue à la formation des cristaux solitaires, ou des rognons cristallisés, soit régulièrement, comme les groupes de cristaux de sélénite des environs de Paris, soit confusément, comme les noyaux fibreux de strontiane ou de baryte ; en un mot, comme toute autre agrégation formée par un principe organisateur.

Ludus Helmontii. — On a donné le nom de *ludus Helmontii*, ou *jeu de Van-Helmont*, à des concrétions pierreuses, ordinairement formées d'une marne durcie, plus ou moins chargée d'oxyde de fer : elles ont la forme d'un pain rond, ou d'un sphéroïde très-aplati ; leur diamètre varie depuis cinq à six pouces jusqu'à quinze ou dix-huit ; leur épaisseur est d'environ le tiers du diamètre, et diminue en approchant des bords.

La coupe horizontale d'un *ludus* présente dans son intérieur un assemblage de prismes polygones, séparés les uns des autres par un intervalle d'une ligne dans les plus petits, et de deux ou trois lignes dans les plus grands ; cet intervalle est occupé par une cloison de spath calcaire et quelquefois quarzeuse.

Les prismes se séparent facilement les uns des autres, ainsi que de la croûte supérieure et de la croûte inférieure, auxquelles ils ne sont adhérens que par la légère cristallisation spathique qui les enveloppe ; et comme ils sont fréquemment d'une forme carrée, ils présentent, lorsqu'ils sont isolés, un

cube ou un parallépipède , ce qui les a fait comparer aux dés et aux osselets , et leur a fait donner le nom de *ludus* par le fameux Paracelse , qui rendit cette production minérale célèbre par le remède qu'il prétendoit en tirer pour dissoudre la pierre de la vessie. Il est possible que les *ludus* aient , à un certain point , cette propriété , à raison de la terre calcaire qu'ils contiennent : on sait que l'eau de chaux est encore aujourd'hui regardée comme un des remèdes les plus efficaces pour cette terrible maladie.

Van-Helmont , qui vanta cette pierre outre mesure , et qui prétendoit en tirer un spécifique merveilleux , ajouta beaucoup à la réputation qu'elle avoit , et c'est pour cela qu'on l'a décorée de son nom ; mais lui-même l'appeloit *ludus Paracelsi*.

Ces sortes de concrétions forment , dans le sein de la terre , des couches continues entre les bancs horizontaux de marne ou d'argile ; elles sont rangées les unes à côté des autres comme les pains dans un four , et c'est une observation constante , que toutes celles d'une même couche sont d'un volume égal.

Van-Helmont lui-même nous apprend qu'il en existe une immense dans une couche d'un pied d'épaisseur au bord de l'Escaut près d'Anvers ; elle s'étend sur les deux rives du fleuve , dans un espace de plusieurs milles. Elle est à quarante pieds au-dessous de la superficie , entre des couches qui sont probablement argileuses , puisqu'il dit qu'il y a là une tuilerie ; mais aucune de ces couches ne contient de *ludus*. Il ajoute que celle qui est la plus voisine de la superficie , est remplie de pyrites , qui s'effleurissent promptement dès qu'elles sont exposées à l'air. (*Ortus medicinx* , p. 699.)

Les *ludus* se trouvent dans beaucoup d'autres endroits fort éloignés les uns des autres , et toujours avec la même forme et les mêmes circonstances.

Ils sont extrêmement abondans sur les côtes de l'île de Shepey , vers l'embouchure de la Tamise , et dans les environs de Dieulouart en Lorraine.

Ceux du comté de Durham , au nord de l'Angleterre , ont leurs cloisons quarzeuses : tantôt ce sont de simples lames de quartz tout unies ; tantôt elles sont couvertes de rudimens de cristaux. La matière qui est enveloppée par ces cloisons , est une argile ocreuse : lorsqu'elle a été enlevée par quelque cause que ce soit , les alvéoles quarzeuses qui demeurent vides , ressemblent en quelque sorte à des gâteaux d'abeilles.

Il y a une mine de fer près d'Aberlady en Ecosse , entre Dunbar et Edimbourg , qui est entièrement composée de *ludus*. (V. FER CARBONATÉ , LUC.)

La colline qui les renferme est formée d'un grand nombre de couches, et le volume des géodes varie suivant l'épaisseur des couches où elles se trouvent.

Quand j'étois à Pétersbourg en 1787, à mon retour de Sibérie, je reçus du docteur Guthrye, médecin de l'impératrice, un échantillon de ces *ludus*, qu'il avoit lui-même rapporté de la mine. Il a quatre pouces de diamètre et deux d'épaisseur. Il est revêtu d'une écorce noire et luisante de la nature de l'ardoise, qui n'a guère plus d'une demi-ligne, mais qui tranche nettement sur la matière de la géode qui est d'un tissu compacte et terreux, et d'une couleur grise-cendrée : elle en est même distinguée par une couche blanche aussi mince qu'une carte. Quand on met un fragment de cette écorce sur un charbon ardent, elle décrépète et saute en éclats qui ont la forme de petites écailles, ce que ne fait point la matière grise de la géode ; mais elle n'exhale aucune odeur, ce que j'étois curieux de vérifier, parce qu'il arrive quelquefois que l'intérieur de ces géodes présente un noyau de caout-chouc fossile. V. BITUMES.

Celle que j'ai sous les yeux, et qui a été sciée suivant son grand diamètre, offre une structure remarquable. Dans le milieu se trouve une petite cavité de trois à quatre lignes de large sur un pouce de longueur, presque entièrement remplie de cristallisations rhomboïdales de spath calcaire : elle est environnée d'une triple rangée de prismes qui présentent leur coupe transversale : leur diamètre est de cinq à dix lignes, et ils occupent la capacité de la géode, jusqu'à un doigt de sa surface. Ils n'offrent point une régularité géométrique, mais une sorte de symétrie plus frappante encore, et qui rappelle l'idée d'un corps organisé.

Une dizaine de ces prismes environnent immédiatement la cavité ; et leur forme est telle, que les cloisons de spath calcaire qui les enveloppent, présentent la figure d'un fer à cheval, dont les branches viennent aboutir à la cavité. Ceux de la seconde rangée alternent avec ceux de la première, c'est-à-dire, qu'ils se trouvent placés en face des cloisons qui séparent ceux-ci. Ceux de la troisième rangée alternent pareillement avec ceux de la seconde.

Tous ces prismes sont revêtus d'enveloppes de spath calcaire, dont la structure et la disposition sont remarquables. La surface de chaque prisme est immédiatement couverte d'une croûte de couleur roussâtre qui n'a que l'épaisseur d'une carte, et qui présente, à la loupe, des rudimens de cristallisations qui prennent naissance dans la substance même du prisme. Cette croûte est surmontée d'une seconde couche aussi mince, mais très-blanche. A celle-ci, il en succède

une troisième, de couleur grisâtre, qui sert de base à de petites cristallisations rhomboïdales de couleur blanche, qui s'engrènent avec celles du prisme voisin, dont les enveloppes présentent exactement le même ordre, qui s'observe dans toute l'étendue de la géode, sans le moindre changement. Ainsi, les cloisons qui n'ont en général que l'épaisseur d'une ligne, présentent huit couches parfaitement distinctes, quatre d'une part et quatre de l'autre.

L'intervalle qui sépare les prismes du centre, est un peu plus grand que dans la seconde rangée, et dans celle-ci, un peu plus que dans la troisième; mais l'épaisseur des couches qui forment les cloisons ne varie point pour cela: il reste seulement un petit vide entre les deux cloisons voisines. Cette observation est importante, ainsi que je le ferai remarquer tout-à-l'heure.

Plusieurs naturalistes ont essayé d'expliquer la formation des *ludus*; mais ces explications ne paroissent pas fort heureuses: on en peut juger par celle qu'on trouve dans quelques ouvrages modernes, qui nous enseignent que « le *ludus Helmontii* est une masse orbiculaire qui, *en se desséchant*, a subi des ruptures en différens sens, et que les interstices *ont été remplis dans la suite* par une matière ordinairement calcaire, qui est quelquefois saillante au-dessus de la surface du *ludus* ».

Qu'on demande à des mineurs, si, dans l'intérieur de la terre, les pierres et les autres substances minérales peuvent se dessécher; assurément ils feront une réponse négative: car, c'est une chose généralement connue, que toutes les pierres sans exception, même les plus dures, sont, dans leur gîte, pénétrées intimement d'un fluide qui les rend beaucoup plus faciles à casser que lorsqu'elles ont été quelque temps exposées à l'air. La contexture de la pierre n'y fait rien: les marbres grenus, les calcaires compactes, les pierres feuilletées, les cristaux, les silix, les argiles elles-mêmes, quoiqu'elles paroissent imperméables à l'eau, en un mot, toutes les substances minérales sont également pénétrées de ce qu'on appelle l'*eau de carrière*. Comment donc pourroit-on supposer qu'il se fût fait une retraite par *dessèchement* dans les *ludus*?

D'ailleurs, ce prétendu dessèchement auroit agi d'abord sur les parties extérieures, et vers le bord de la masse où elle est beaucoup plus mince qu'au milieu: c'est la marche générale de toute masse terreuse qui se dessèche. Mais les *ludus* offrent des faits tout contraires: aucun n'est gercé à sa surface: toutes les divisions se trouvent dans l'intérieur de la géode; car, quand on voit un *ludus* qui présente des prismes dont le sommet est environné d'un cordon de spath calcaire, qui forme une espèce de réseau saillant à mailles polygones, c'est

que la croûte du *ludus* en a été enlevée , ce qui peut se faire très-facilement , lorsque le *ludus* est encore frais et nouvellement tiré de son gîte ; et le réseau qui se présente sous cette croûte , est formé par le prolongement des cloisons qui venoient s'y attacher : c'est une observation que j'ai faite sur un grand nombre de *ludus* que j'ai trouvés dans les couches marneuses et bitumineuses des rives du Volga. J'en ai fait la remarque dans mon *Hist. nat. des minéraux* , tom. III , p. 167.

Dans l'hypothèse du retrait par dessèchement , il faudroit supposer une chose impossible : c'est que les prismes auroient été soutenus en l'air jusqu'à l'arrivée de la matière calcaire ; car ils n'adhèrent pas plus aux croûtes supérieure et inférieure du *ludus* , qu'ils n'adhèrent entre eux : ils sont environnés de spath calcaire sur toutes leurs faces , principalement ceux qui sont les plus grands , et qui occupent le centre de la géode.

Enfin , il faudroit que ces *ludus* , après avoir été gerçés dans leur intérieur par le dessèchement , eussent ensuite été remplis d'une dissolution de carbonate calcaire ou de quartz ; et que cette dissolution (sans doute aussi en se desséchant) , eût déposé des cristallisations sur les parois de la géode et des prismes qu'elle renferme.

Mais , comme je l'ai observé en parlant des *ludus* d'Aberlady , l'intervallé qui existe entre les prismes est occupé par des cloisons qui ne sont pas plus épaisses dans les endroits où l'espace est large , que dans ceux où il est plus étroit : il reste alors un espace vide entre les deux cloisons opposées ; ce qui ne seroit point arrivé si la géode eût été remplie d'un fluide ; l'épaisseur des dépôts cristallisés eût été nécessairement proportionnée à l'abondance de la dissolution contenue dans chaque espace.

Au surplus , je ne m'arrêterai pas à faire sentir l'invraisemblance qu'il y auroit à supposer que des couches , et des montagnes entières , aient d'abord éprouvé un *dessèchement* radical qui ait fait gercer l'intérieur de leurs géodes , et qu'ensuite elles aient été pénétrées d'une dissolution de spath calcaire , qui a rempli les gerçures de ces géodes , quoique celles-ci soient revêtues d'une écorce qui ne présente aucune fissure , et qu'on ne voie nul vestige de ce spath calcaire dans les couches terreuses qui contiennent les *ludus*.

Il est bien vrai que Romé-Delisle lui-même , en parlant des prismes contenus dans les *ludus* , avoit laissé échapper le mot *dessèchement* (tom. I. p. 565).

Mais il en sentit si bien l'inconvénance , qu'ensuite il se réduisit à dire que la division de ces prismes s'étoit faite par des *ruptures accidentelles* , ou par un *retrait quelconque* (tom. 2 , pag. 157).



Deseve del.

1. *Cestrau nocturne*. 2. *Chalef à feuilles étroites*.
 3. *Clathre en Colonnes*. 4. *Condori à graines rouges*.

Or, il est alors aisé de voir que ce *retrait quelconque* et ces *ruptures accidentelles*, qui sont les mêmes dans des millions de *ludus*, et dans toutes les contrées de la terre, doivent être rangés sur la même ligne que le desséchement. V. DRAGÉES DE TIVOLI, STALACTITES, STALAGMITES. (PAT.)

CONDAGA. Nom donné par les Malais à une coquille du genre porcelaine, *Cypræa moneta*, plus connue sous le nom de CAURIS et de MONNAIE DE GUINÉE. (LN.)

CONDALIE, *Condalia*. Genre établi par Ruiz et Pavon sur un arbre du Chili, depuis réuni aux COCIPSILES.

Cavanilles a établi un autre genre du même nom sur un autre arbre du même pays, appelé ZIZYPHE MYRTOÏDE par Ortéga. Ses caractères sont : un calice urcéolé à cinq découpures persistantes ; point de corolle ; un disque glanduleux ; cinq étamines ; un style ; une drupe ovale contenant une noix monosperme. (B.)

CONDEA. Genre établi par Adanson, pour placer une plante d'Amérique que Poiret nomme *Satureia americana*, et qui diffère par ses graines cylindriques et non pas sphériques comme dans les sarriettes. (LN.)

CONDIO. Nom finlandais de l'OURS BRUN. (DESM.)

CONDISI des Arabes. C'est le nom d'une GYPSOPHYLLE, *Gypsophylla struthium*, nommée *Lanaria* en Calabre, parce qu'on se sert de sa racine et de ses feuilles pilées, en guise de savon, pour nettoyer la laine. (LN.)

CONDODUM, Rumphius (Amb. 1, t. 60). C'est l'ICACQUE, *Chrysobalanus icaco*, variet. 5, Linn. (LN.)

CONDOMA. Nom donné par Buffon, sans doute sur une fausse indication, au COESDOES ou COUDOUS, espèce d'ANTILOPE. (DESM.)

CONDOR. V. le genre ZOPILOTE. (v.)

CONDORI, *Adenanthera*. Genre de plantes de la décandrie monogynie, et de la famille des légumineuses, dont les caractères sont : un calice monophylle, à cinq dents ; cinq pétales égaux ; dix étamines libres, dont les anthères ont une glande extérieure à leur sommet ; un ovaire supérieur, oblong, surmonté d'un style à stigmat simple ; une gousse allongée, aplatie, membraneuse, qui contient plusieurs semences rondes.

Ce genre renferme trois espèces d'arbres à feuilles deux fois ailées, à pinnules presque opposées, à folioles alternes ; leurs fleurs sont disposées en grappes simples, axillaires ou terminales.

Le CONDORI A GRAINES ROUGES, *Adenanthera pavonia*, Linn., est glabre dans toutes ses parties. Ses graines sont

d'un rouge écarlate, et le cœur de son tronc d'un rouge obscur. Il croît dans l'Inde, et vit plus de deux cents ans. Son bois est très-recherché, à raison de sa dureté. On mange ses graines et on les emploie, pilées avec du borax, pour souder les vases de porcelaine. Peut-être est-ce lui qui fournit le *santal rouge*. V. pl. B. 26, où il est figuré.

Le CONDORI A GRAINES NOIRES, *Adenantha falcata*, Linn., a les feuilles velues en dessous, et les graines noires. Son bois est léger.

Le CONDORI GRIMPANT a les feuilles pinnées, les folioles obliques, glabres et terminées par des griffes.

Tous viennent de l'Inde, et des îles qui en dépendent. (B.)

CONDOUMANI, V. CONDOURI. (S.)

CONDOUS. V. COUDOUS, CONDOMA, et ANTILOPE COESDOES. (DESM.)

CONDRILLA. V. CHONDRILLA. (LN.)

CONDRILLE, *Chondrilla*. Genre de plantes de la syn-génésie polygamie égale, et de la famille des chicoracées. Il a pour caractères : un calice commun caliculé, cylindrique, composé de deux rangs d'écaillés; une douzaine de fleurs hermaphrodites, à demi-fleurons tronqués et quadridentés à leur sommet; un réceptacle tout-à-fait nu. Le fruit est ovale, légèrement strié, chargé d'une aigrette simple et sessile,

Linnæus n'avoit compris que trois espèces dans ce genre; mais Poiret, en y réunissant le genre PRÉNANTHE tout entier, et quelques espèces du genre CRÉPIDE, a porté ce nombre à quarante, sans compter toutes celles de la *Flore du Japon*, qu'il n'a fait qu'indiquer. Il est très-vrai que les genres *condrille* et *prénanthe* ont de grands rapports; mais la considération des aigrettes stipitées dans le premier, et sessiles dans le second, suffit pour les distinguer.

La CONDRILLE EFFILÉE, *Chondrilla juncea*, Linn., a les feuilles radicales rongées, et les caulinaires linéaires et entières. On la trouve sur le bord des champs sablonneux de presque toute l'Europe. Lorsqu'on en casse la tige, il découle un suc laiteux qui se grumelle promptement, et qui devient, lorsqu'on le fait cuire, propre à faire une glu capable de prendre les oiseaux. On dit cette plante apéritive.

La CONDRILLE DES MURAILLES, *Prenanthes muralis*, Linn., a les feuilles rongées et terminées par un lobe en fer de

flèche. Elle n'a que cinq ou six fleurs dans chaque calice commun. On la trouve dans les lieux couverts, sur les vieux murs, dans presque toute l'Europe. (B.)

CONDUR. *V. ZOPILOTE* CONDOR. (DESM.)

CONDURDUM, Pline. Plante à fleurs rouges, et qui guérissait les écrouelles lorsqu'on la pendoit au cou. On ignore quelle elle peut être. (LN.)

CONDYLURE, *Condylura*. Genre de mammifère établi par Illiger pour placer un petit animal peu connu, et qui a reçu de Linnæus le nom de *sorex cristatus*, et de Gmelin, celui de *talpa longicaudata*. M. Cuvier, ayant pu examiner ses dents, a reconnu que c'est une vraie taupe, et non pas une musaraigne. *V. TAUPE*. (DESM.)

CONE, *Strobilus*. Péricarpe, composé d'écailles ligneuses, sous chacune desquelles se trouve une semence. Le *cone*, dans le temps de la floraison, est un vrai *chaton*. *V. CONIFÈRE* et *FRUIT*. (D.)

CONE, *Conus*. Genre de coquilles univalves, dont les caractères sont : coquilles contournées, coniques, à ouverture longitudinale, linéaire, édentée, versante, terminée au sommet par une échancrure, à columelle lisse, à base droite, et à ouverture souvent très-peu échancrée.

Ce genre est un des plus naturels, des plus nombreux et des plus brillans de la conchyliologie, mais aussi un de ceux dont il est le plus difficile d'étudier les espèces, à raison de la multitude de variétés qu'elles présentent, et de la confusion qui résulte, dans les auteurs, des erreurs auxquelles elles ont donné lieu. Il a été divisé, par les anciens naturalistes français, en trois ou quatre familles, qu'ils ont appelées *cornets*, *volutes*, *rouleaux*, *cylindres* ou *pyramides*; mais actuellement il n'est plus possible de faire usage de ces divisions, parce qu'elles sont trop vagues, et que les progrès de la science exigent une précision rigoureuse.

Tous les cônes sont, comme l'indique leur nom, plus ou moins coniques. Les uns, et c'est le plus grand nombre, sont lisses; les autres sont granuleux, striés, etc.; mais tous sont d'une contexture solide, qu'ils doivent autant à leur épaisseur qu'à leur forme. Leur spire est plus ou moins sail-lante, quelquefois même complètement aplatie; leur ouverture, portant toujours une échancrure à leur extrémité supérieure, a la forme d'une fente étroite fort allongée, puisqu'elle occupe toute la longueur du tour extérieur. Cette ouverture est plus évasée vers son extrémité inférieure qu'à

la supérieure dans quelques espèces ; mais en général elle est d'autant plus étroite , que la coquille est plus réellement conique. Adanson observe qu'elle est en partie fermée par un petit opercule.

Ce qu'on sait de plus précis sur la forme de l'animal des cônes , se trouve dans Adanson. Cet auteur a reconnu que sa tête étoit très-petite , cylindrique , de longueur et de largeur égales , tronquée obliquement en dessous à son extrémité ; qu'elle fait corps avec le col , lequel sort , quelquefois du double de sa longueur , hors de la coquille. Suivant lui , il part de la tête deux cornes qui portent les yeux , au-dessous de leur pointe , du côté extérieur. La bouche est un petit trou rond , ouvert au milieu d'une large fossette creusée sous l'extrémité de la tête ; cette fossette fait l'office d'un suçoir , par lequel la tête s'attache facilement aux corps qu'elle touche. L'animal a besoin de ce secours , observe Adanson , pour faciliter le transport de sa coquille , qui est d'une pesanteur et d'un volume peu proportionnés à la petitesse de son corps. Son manteau sort , par l'échancrure de la coquille , sous la forme d'un tuyau cylindrique , dont la longueur égale la cinquième partie de la coquille , et surpasse un peu celle des cornes. Le pied est elliptique , obtus , et arrondi à son extrémité ; sa longueur est triple de sa largeur , il a un profond sillon , et sa surface est ridée. A son extrémité postérieure est le petit opercule , qui est attaché , en dessus , par la moitié d'en bas seulement , le reste étant libre ; cet opercule est corné.

Tous les cônes sont couverts , en sortant de la mer , d'un épiderme plus ou moins épais , ce qui les éloigne beaucoup des volutes qui en sont privées , quoique fort rapprochées d'eux par les autres caractères ; car cette circonstance indique une formation différente dans ces deux sortes de coquilles. *Voyez* aux mots *VOLUTE* et *PORCELAINE* ; *Voyez* aussi au mot *COQUILLE*.

C'est dans les climats les plus chauds , et sur les côtes sablonneuses , qu'on doit chercher les cônes. On n'en rencontre qu'une espèce dans la Méditerranée , et point du tout dans la mer du Nord. Les espèces fossiles sont assez nombreuses , mais ne se trouvent que dans les pays à conches , et principalement dans ceux analogues aux cantons de Courtaignou et de Grignon.

Plusieurs cônes joignent à une très-grande beauté une excessive rareté , et sont , par conséquent , payés extrêmement cher par les amateurs , qui n'estiment les choses que

par le prix qu'elles ont dans le commerce. On en cite qui ont été vendus plus de deux mille francs pièce.

Les différences spécifiques, dans ce genre, se tirent principalement de la forme que présente la spire ; de la figure bombée, canaliculée ou concave, qui distingue les bords supérieurs de ses tours ; des stries dont elle est sillonnée, enfin des couleurs.

Lamarck décrit, dans les *Annales du Muséum*, vol. xv.^e, cent soixante-dix-neuf espèces de cônes encore existans dans nos mers, et neuf espèces fossiles.

Denys de Montfort, en établissant les genres CYLINDRE, ROULEAU, HERMÈS, et RHOMBE, a réduit celui des cônes aux espèces décidément coniques, et non couronnées, telles que le CÔNE FLAMBOYANT, *Conus generalis*, Linn., dont les caractères sont : coquille libre, univalve, conique ; spire en cône ou en pointe unie ; ouverture moins longue que le test, peu ou point évasée dans le bas ; columelle offrant un pli assez intérieur à sa base ; lèvre extérieure tranchante, base échancrée. L'animal qui l'habite n'a point de manteau recouvrant. Sa tête est armée de deux tentacules qui portent les yeux en dehors aux deux tiers de leur longueur. Un tube sort de la partie supérieure de son col, et forme une petite inflexion au sommet de la columelle.

Dans l'impossibilité de décrire toutes les espèces, et la difficulté de faire un choix parmi des objets également intéressans, et dont un seul se trouve dans les mers d'Europe, on se contentera ici de citer une espèce de chaque division, et de donner la figure de quelques-unes, pour mettre le lecteur à portée de se former une idée des cônes, et on renverra à l'*Encyclopédie méthodique*, et à la partie des *Vers* du Buffon, édition de Deterville, ceux qui voudront les étudier plus en détail.

Le CÔNE MUSIQUE, *Conus tæniatus*, Linn., est conique, blanc, fascié de violet, marqué de lignes transverses entrecoupées de brun et de blanc. Il se trouve dans les mers de la Chine. *V. pl. B. 25*, où il est figuré au tiers de sa grandeur naturelle.

Le CÔNE CEDO-NULLI doit son nom à son excessive rareté et à sa beauté. Il vient des mers des Indes et de l'Amérique. Ses caractères sont : d'être conique, fascié par des taches séparées ou réunies ; marqué de plusieurs lignes circulaires, ponctuées, et d'avoir la spire concave et aiguë.

Le CÔNE MACULÉ est conique, couronné, blanc, avec deux rangées de taches rouges, longitudinales, irrégulières et plu-

sieurs cercles de petits tubercules vers la base ; l'intérieur violet. On ignore de quel pays il vient.

Le CÔNE MOSAÏQUE, *Conus tessellatus*, Linn., est blanc, marqué de plusieurs rangées de taches écarlates ou minimales informes ; la spire plane, obtuse ; la base sillonnée, violette dans l'intérieur. Il se trouve dans la mer du Sud. Il est représenté avec son animal, un peu plus petit que nature, pl. B. 25.

Le CÔNE TIGRE, *Conus litteratus*, Linn., dont les caractères sont : blanc ; marqué de fascies jaunes et de plusieurs rangs de taches brunes ; la spire pleine et obtuse. Il vient de l'Océan asiatique.

C'est dans la même division qu'on trouve le CÔNE MÉDITERRANÉEN, qui est livide, marqué de fascies blanches, de lignes et de points bruns, et dont la spire est obtuse. Ce n'est que sur les côtes africaines de la Méditerranée, et près de Gibraltar, qu'on le rencontre.

Le CÔNE A CEINTURE BLEUE est légèrement conique. La spire est lisse, variée de points blancs et bruns. Il a une ceinture d'un bleu pourpré, bordée par une rangée de points noirs, et par deux autres ceintures de même couleur sur un fond gris verdâtre. On ignore d'où il vient. Il est figuré de grandeur naturelle, pl. B. 25.

Le CÔNE AILE DE PAPILLON, *Conus germanus*, Linn., est rubicond, marqué de plusieurs zones inégales, maculé de brun et de blanc ; la spire plane, convexe, mucronée. Il habite sur les côtes d'Afrique. V. pl. B. 25, où il est figuré de grandeur de moitié de nature.

Le CÔNE ORANGE, qui est incarnat, marqué de fascies blanches et de zones élevées, maculées de blanc et de brun, et qui a la spire obtuse et canaliculée. Il vient des mers d'Amérique.

Le CÔNE DRAP D'OR, *Conus textile*, Linn., est jaune, marqué de lignes longitudinales, onduleuses, brunes, et de taches cordées blanches, circonscrites de fauve ; sa spire est très-élevée. Il vient des mers entre les Tropiques. V. pl. B. 25, où il est représenté de grandeur de moitié de nature. (B.)

CÔNE DORÉ. On a donné ce nom à l'AGARIC ÉCARLATE de Bulliard. (B.)

CONEJITOS GALLITOS. Nom donné, en Espagne, à une espèce de MUFLIER ou MUFLANDE (*Antirrhinum hirtum*, L.). (LN.)

CONEJO, le LAPIN ; Coneja, la LAPINE ; Conejuelo, Conejillo, Conejito, JEUNES LAPINS, en espagnol. (DESM.)

CONEMON ou CONOMON. C'est le concombre du Japon. V. CONCOMBRE. (S.)

CONEPATE de Buffon. Il ne seroit, d'après M. Cuvier, qu'une variété de la **MOUFETTE ZORILLE**, dont le dos présenteroit six raies longitudinales et parallèles blanches. Sa figure (*Hist. nat.* tome 13, pl. 40) paroît composée d'après celle de Catesby, et représente, à tort, cet animal, avec la plante du pied en entier appuyée sur la terre. (DESM.)

CONEPATL de Hernandez. Ce n'est encore, selon M. Cuvier, qu'une autre variété de la **MOUFETTE ZORILLE**, qui n'a que deux raies blanches régnant sur la queue.
V. **MOUFETTE**. (DESM.)

CONESTRELA. Nom du **TROËNE**, à Venise. (LN.)

CONFANON. V. **COQUELICOT**. (LN.)

CONFERVE, *Conferva*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des **ALGUES**, qui consiste en des filamens capillaires, creux, simples ou rameux, le plus souvent articulés, à articulations nombreuses, fréquemment inégales, renfermant toujours, dans leur intérieur, un parenchyme granulé ou gélatineux, auquel ils doivent leur couleur.

Linnæus et les naturalistes qui vivoient en même temps que lui, ne doutoient point que les conferves ne fussent des végétaux vivant dans les eaux douces ou salées, comme les **ULVES** et les **VARECS**.

Depuis, quelques observateurs, principalement Girod-Chantrans, trompés par des expériences incomplètes, par des faits ambigus, ont jeté des doutes sur leur nature, ont cru qu'on pouvoit en considérer quelques espèces comme des animaux imparfaits, voisins des polypes, c'est-à-dire, comme des êtres qui lioient les animaux aux végétaux.

Mais il résulte d'un rapport fait par Decandolle à la Société philomathique de Paris, et inséré, par extrait, dans le n.º 51 de son bulletin, que les conferves appartiennent, d'une manière indubitable, au règne végétal.

La fructification des conferves a d'abord été observée par Vaucher de Genève, et ses expériences prouvent qu'il y a cinq modes de génération parmi elles; ce qui a fourni à Decandolle les moyens de faire six genres nouveaux à leurs dépens; savoir :

CONFERVE : filamens cartilagineux ou herbacés, cloisonnés; graines renfermées entre les cloisons, et n'en sortant que par la destruction du tube même. Vaucher a appelé cette division **CONJUGUÉE**.

CÉRAMIE : filamens membraneux, cartilagineux, non cloisonnés; capsules monospermes, adhérentes à la surface extérieure des filamens. V. au mot **POLYSPERME**.

VAUCHERIE : filamens herbacés, simples ou rameux, non

cloisonnés ; graines attachées aux parois extérieures des filets, et ordinairement pédonculées. *V.* ECTOSPERME.

BATRACHOSPERME : filamens genouillés, articulés, gélatineux ; nœuds formés de filamens simples ou rameux, entre lesquels se trouvent des graines ou cayeux qui s'en détachent, et, dès leur naissance, sont formés de filets déjà articulés.

CHANTRANSIE : filamens solides, noueux ; nœuds se séparant pour opérer une reproduction par bouture. *V.* PROLIFÈRE.

M. Decandolle, trompé par quelques fausses indications de M. Vaucher, n'avoit pas osé affirmer que ses prolifères fussent constamment filamenteuses, et il avoit indiqué un mode de fructification qui ne s'accorde pas avec des observations plus récentes. En effet, M. Leclerc, ayant eu occasion d'observer la fructification jusqu'alors inconnue de ces derniers, fructification qui les distingue très-bien de toutes les autres conferves, a proposé, de les placer dans un genre particulier. En conséquence celui-ci se trouve réduit à la *chantransie glomérée*, et devroit, par suite, acquérir un caractère plus circonscrit, et qui, toutefois, ne sera tout-à-fait satisfaisant que lorsqu'on aura observé sa fructification, qui, jusqu'à présent, a échappé à toutes les recherches.

Ces CHANTRANSIES, qui ont aussi été appelées LÉMANÉES, diffèrent à peine des TRICHOGONONS de Palisot-Beauvois.

M. Rafinesque a, de plus, établi les genres AMASPERME, EPISPERME, DICTILÈME, OPOSPERME et COLOPHERMON aux dépens de celui-ci.

HYDRODYCTION : sac cylindrique, fermé aux deux extrémités et formé de mailles pentagones ; filets du pentagone se renflant à leurs extrémités, se séparant et devenant eux-mêmes de véritables tubes cylindriques, fermés et composés pareillement de mailles pentagones.

Vaucher a cru voir les organes mâles des conferves dans des corps en forme de massue et autres ; mais il résultera bien certainement de la lecture de son mémoire, pour tout lecteur impartial, que les conferves se multiplient réellement par des bourgeons analogues à ceux des POLYPES ; ce qui fortifie l'opinion émise au mot CHAMPIGNON, sur la reproduction de ces derniers.

On ne peut, sans doute, que savoir beaucoup de gré à Girod-Chantrans, des efforts qu'il a faits pour éclairer la nature de ces plantes ; mais, comme l'observe Decandolle,

dans le rapport cité plus haut, il prouve le contraire de ce qu'il vouloit prouver; car on déduit naturellement de ses expériences, qu'elles n'ont de commun avec les polypes que leur habitation dans l'eau et leur texture membraneuse; à quoi il auroit pu ajouter, comme on vient de le voir, leur reproduction par bourgeons. Ce sont des GONES, des CYCLIDES, des CÉRCAIRES, des PARAMÉCIES, des VOLVOCES, que ce physiologiste a pris pour de jeunes conferves mouvantes. Toutes les fois qu'il a vu de véritables graines ou bourgeons de conferves, et il en a vu souvent, ces graines ou bourgeons n'avoient point de mouvement, ou mieux n'avoient que celui résultant de l'attraction, qui, comme on sait, agit sur tous les corps légers qui flottent dans l'eau. V. le mot ANIMALCULE et ceux cités plus haut.

Draparnaud, le savant professeur d'histoire naturelle de l'école centrale de Montpellier, avoit entrepris une monographie des conferves, où sont analysées, décrites et figurées les espèces marines, comme les espèces d'eau douce, au nombre de plusieurs centaines. La mort l'a frappé au milieu de sa carrière; mais Bory-Saint-Vincent, qui s'est occupé avec lui de ce travail, s'est chargé de le continuer et de le perfectionner, et d'y ajouter quelques genres nouveaux, pris parmi les espèces marines qui ne sont entrées pour rien, j'ai oublié de le dire, dans la formation des genres indiqués par Vaucher, et rédigés par Decandolle.

Les conferves marines semblent être beaucoup mieux organisées que la plupart des conferves d'eau douce. Plusieurs lient ce genre avec celui des VARECS, comme plusieurs de celles d'eau douce le lient avec les TRÉMELLES d'un côté, et les BYSSES de l'autre. Voyez le petit opuscule publié par Bory-Saint-Vincent, sur le genre conferve, pris dans son acception générale, qui a été suivi d'une série de mémoires sur les genres dont il vient d'être question, imprimés dans les Annales du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, mémoires qui fixent nos idées sur les véritables caractères de ces genres, et sur la plupart des espèces qui s'y rapportent.

Les conferves ont été connues de Pline; mais ce n'est que depuis un petit nombre d'années qu'on a fait des observations sur leur nature. On en trouve dans toutes les eaux douces, sur toutes les côtes de la mer. Il suffit d'exposer de l'eau pure au soleil, pour qu'il s'en produise une espèce, souvent du jour au lendemain, dans les mois chauds de l'été. C'est celle qui a été appelée la *matière verte*, par les physiciens, COCODÉE par Palisot-Beauvois, et qui a donné lieu à de si

ingénieuses théories sur la formation des végétaux, sur la décomposition et la composition de l'air atmosphérique, etc. Les espèces les plus remarquables sont vulgairement connues sous le nom de *lin maritime*, *barbe de Neptune*, de *mousse aquatique*, *fleur d'eau*, etc.

On attribue souvent aux conferves la mauvaise qualité des eaux où elles croissent; mais il est très-probable que, loin de les altérer, elles les améliorent en absorbant et décomposant les gaz délétères qui résultent de la putréfaction des animaux et des végétaux morts, toujours si abondans dans les eaux stagnantes. Sennebier, Ingenhouse, et autres, ont fait sur ce sujet des expériences précieuses.

On a tenté de filer quelques espèces de conferves, mais le résultat n'a jamais rien produit de bon. Mouillées, elles ont une flexibilité qui surprend, mais qu'il est impossible de leur conserver, lorsqu'elles sont desséchées, quelques procédés qu'on emploie.

Draparnaud a observé que beaucoup de conferves, mises en tas, développoient une couleur bleue par la fermentation, ainsi que plusieurs plantes, telles que l'indigo, le croton, les lichens, etc.

Decandolle, dans sa Flore française, a conservé, ainsi que je l'ai déjà observé, le nom de CONFERVE aux CONJUGUÉES de Vaucher, c'est-à-dire, à celles de Linnæus, dont les filamens sont simples, cloisonnés, ne montrant à l'extérieur ni tubercules, ni proéminences fructifères, mais offrant à l'intérieur, entre leurs cloisons, une matière verte disposée en spirale ou en étoile double, ou éparse. A une certaine époque, deux tubes se rapprochent, s'accouplent l'un avec l'autre, au moyen de tubercules creux qui poussent sur le milieu des loges; alors, la matière verte passe dans la loge correspondante, s'y réunit en globule, et n'en sort que par la destruction de cette loge, pour reproduire une nouvelle plante.

Les principales espèces qui entrent, selon Decandolle, dans le genre conferve ainsi caractérisé, sont :

Parmi celles à matière verte en spirale, la CONFERVE CONJUGUÉE. Elle se trouve dans les étangs, au printemps et en automne : ses filamens sont fort longs, rudes au toucher, et leur extrémité sort ordinairement de l'eau.

Les autres sont : la CONFERVE A PORTIQUES, la CONFERVE CONDENSÉE, la CONFERVE RENFLÉE, la CONFERVE ADHÉRENTE et la CONFERVE ALLONGÉE.

Parmi celles à matière verte en étoile, la CONFERVE JAUNATRE,

qui est jaune et qui a le coup-d'œil luisant. Elle se trouve très-communément dans les fossés dont l'eau est stagnante.

Les autres sont : la CONFERVE EFFILÉE, la CONFERVE CROISÉE, la CONFERVE ÉTOILÉE, la CONFERVE CROIX, la CONFERVE A PEIGNE.

Parmi celles à matière verte éparsée, la CONFERVE GENOUILLÉE, dont les filamens se coudent une ou plusieurs fois. Elle se rencontre très-communément dans les eaux stagnantes.

La CONFERVE SERPENTINE, dont les filamens se roulent sur eux-mêmes en spirale. On la trouve dans les mêmes lieux.

Toutes ces espèces sont figurées par Vaucher sous le nom de CONJUGUÉES.

Loureiro mentionne, dans sa *Flore de la Cochinchine*, une conferve qu'il rapporte à celle qui est figurée tab. 6, n.º 37 de Dillenius, et qu'il dit être employée à faire des tablettes portatives, qui, mêlées avec du sucre, sont très-nourrissantes, agréables au goût et très-utiles pour les voyageurs fatigués, dont elles rafraîchissent le sang. On en fait un grand commerce dans la Chine et dans la Cochinchine. On pourroit, malgré l'autorité de Loureiro, croire que c'est un VAREC.

Le genre DIATOME a été établi sur les conferves roides et en flocons.

Voyez, de plus, les mots OSCILLAIRE, RIVULAIRE, DRAPARNALDIE, ARTHRODIE, EPISPERME, DICTILÈME, OPOSERME, COLOPHERMON et THORÉE.

On trouve figurée pl. 7 du cinquième volume des *Actes de la Société linnéenne de Londres*, une conferve de l'Australasie ou Nouvelle-Hollande, qui est remarquable, en ce qu'elle est composée par des filamens réticulés, et qu'elle est fixée par son centre. On l'appelle la *conferve ombiliquée*.

La *conferve flabelliforme* de Desfontaines, *Flore atlantique*, constitue aujourd'hui le genre FLABELLAIRE. (B.)

CONFITERO. Un des noms espagnols du POTIRON (*cucurbita pepo*, L.). (LN.)

CONGA, *Conghas*. C'est un arbrisseau de l'Inde qui ressemble au cotonnier religieux (*Gossypium religiosum*, L.); et, selon Reichard, le *Bomlax gossypinum*, Linn. V. FROMAGER. (LN.)

CONGÉLATIONS PIERREUSES. Ce sont des dépôts d'albâtre calcaire ou gypseux, confusément cristallisés, qui se forment sur les parois des cavernes, et qui se présentent en nappes planes ou ondulées, comme les eaux d'une cascade qui seroient surprises par une congélation subite. Souvent ces

dépôts stalactiques ont une demi-transparence qui rend encore plus parfaite leur ressemblance avec une eau congelée. Presque toutes les grottes et cavernes des montagnes gypseuses et calcaires offrent des accidens de cette espèce. V. STALACTITES. (PAT.)

CONGRE, *Conger*. Sous-genre établi par Cuvier parmi les MURÈNES, et à qui l'espèce de ce nom sert de type; ses caractères sont : nageoire dorsale commençant au-dessus des pectorales; mâchoire supérieure plus longue.

Outre cette espèce, ce sous-genre comprend le *myre* de Rondelet.

Les anciens ont connu le *congre*. Aristote, Oppien et Athénée, parmi les Grecs, Pline, parmi les Latins, en ont parlé. On avoit à son égard, et on a, même encore en ce moment, les mêmes idées sur sa reproduction que sur celle de l'ANGUILLE. Il est plus probable qu'il est vivipare, ou, pour se servir de l'expression de Lacépède, ovo - vivipare comme elle.

Les jeunes congres ne se distinguent des anguilles que par des caractères peu saillans; mais ils sont généralement plus blancs, et ont sur le ventre de grandes taches encore plus blanches, qu'on ne voit jamais dans les premières.

Les congres se trouvent dans les mers d'Europe, d'Asie septentrionale et d'Amérique, jusqu'aux Antilles. On les prend principalement à l'embouchure des rivières, qu'ils remontent quelquefois avec la marée. Ils aiment les fonds vaseux, où ils se cachent facilement dans la boue; ils sont extrêmement voraces, et vivent de poissons, de mollusques et de crustacés; ils n'épargnent pas même leur propre espèce; ils aiment beaucoup la charogne, et on est sûr d'en prendre dans les lieux où on a jeté des animaux morts, ou seulement du sang.

On pêche le congre avec les mêmes filets que l'anguille et à la ligne : il est des lieux où on en prend des quantités incroyables. On cite l'embouchure de la Saverne en Angleterre, comme pouvant fournir un boisseau de petits, dans l'intervalle d'une marée à une autre, à un seul pêcheur, muni d'une trouble qu'il promène dans les trous où il est resté de l'eau. Il est plus difficile de s'emparer des gros qui se défendent vigoureusement, cassent les filets, les lignes, et qui, lorsqu'ils trouvent des pierres ou autres corps fixes, autour desquels ils peuvent contourner leur queue, se laissent arracher la mâchoire plutôt que de lâcher prise. Ils ont la vie très-dure.

Ce poisson a la chair de bon goût; mais comme elle est ordinairement très-grasse, il faut un bon estomac pour la

digérer. On en mange souvent à Paris, sous le nom d'*anguille de mer*.

Sur les côtes de la Méditerranée, où les congres sont très-abondans, et sur celles de l'Océan, où la population n'est pas assez forte pour consommer le résultat journalier de la pêche, on les sèche pour les envoyer au loin. A cet effet, on leur enlève les intestins, dont on tient la cavité ouverte au moyen de petits bâtons; on fait des scarifications profondes et longitudinales sur le dos, et on les suspend par la queue à des perches ou à des branches d'arbres. C'est pendant les trois premiers mois de l'été que cette pêche est la plus avantageuse. Les congres se tiennent cachés dans la vase pendant tout l'hiver, et lorsqu'ils paroissent au printemps, ils sont fort maigres.

On dit que le congre s'empare des gros poissons en les entourant et les comprimant avec son corps, à la manière des BOAS, et que c'est de là que lui vient le nom de *filat*, qu'il porte dans quelques ports de la Méditerranée. Il est lui-même exposé à être dévoré par plusieurs ennemis, tels que la langouste et les autres gros crustacés qui lui ouvrent le ventre avec leurs pinces. On assure que sa queue se reproduit quelquefois. (B.)

CONGYLES. Columelle paroît nommer ainsi la RAVE ou une de ses variétés. (LN.)

CONHAMETRA BRAVA. Nom portugais de la MAUVE ALCÉE, *Malva alcea*, Linn. (LN.)

CONIANTHOS. Genre nouveau, établi, par Palisot-Beauvois, aux dépens des JONGERMANNES. (B.)

CONIDIS. Nom donné anciennement, par les Siciliens, à l'HERBE AUX PUGES, *Plantago psyllium*, Linn. (LN.)

CONIE, *Conia*. Toutes les plantes de la cryptogamie et de la famille des ALGUES, qui sont constituées par une croûte pulvérulente étendue sur la terre, sur les pierres et sur l'écorce des arbres, et elles sont extrêmement communes, appartiennent à ce genre. On en trouve de jaunes, de vertes, de noirâtres, de rougeâtres, qui peut-être forment des espèces distinctes, ou sont différens états de la même. On les a, jusqu'à ces derniers temps, réunies aux BYSSES; mais il semble qu'elles se rapprochent davantage des LICHENS. Voyez ce mot. Elles seront sans doute bientôt mieux connues, quelles que soient la difficulté et l'ingratitude de leur étude. Voyez ce mot et celui COCODÉE. Bory Saint-Vincent les a appelées PHYTOCONES. (B.)

CONIELLA et **SAVOREGGIA.** Noms italiens de la SARRIETTE, *Satureia*, Linn., et de quelques autres labiées des genres CUNILA et THYMUS. (LN.)

CONIELLE. Nom italien de la **CONISE** vulgaire (*Coryza squarrosa*), aussi nommée **CHASSE PUCES**, **HERBE AUX PUNAISES** et aux **MOUCHERONS.** (LN.)

CONIER. Animal des **CONES.** Il a un opercule, deux tentacules portant les yeux près de leur pointe. (B.)

CONIFÈRES, *Coniferae*, Jussieu. Famille de plantes qui a pour caractères : fleurs monoïques ou dioïques ; fleurs mâles, presque toujours amentacées, munies chacune d'une écaille, et souvent pourvues d'un calice ; étamines insérées sur le calice ou sur l'écaille qui en fait les fonctions, en nombre déterminé ou indéterminé ; filamens distincts ou connés en un pivot qui est simple ou rameux ; fleurs femelles, ou solitaires, ou disposées en un cône recouvert d'écailles nombreuses, serrées et imbriquées, qui séparent les fleurs ; calice monophylle, ou plus souvent une petite écaille, faisant les fonctions de calice ; ovaire libre, unique, double ou multiple ; styles rarement nuls, plus souvent en nombre égal à celui des ovaires ; stigmates simples ; semences ou péricarpes monospermes en même nombre que les ovaires ; embryon cylindrique, situé dans le centre d'un périsperme charnu ; lobes toujours au nombre de deux, ordinairement entiers, rarement divisés ou palmés.

Les plantes de cette famille se distinguent aisément, par leur port, de tous les végétaux connus. On les appelle *conifères*, à raison de ce que la plupart, telles que le pin, le sapin, etc., produisent des fruits d'une structure particulière, auxquels les botanistes ont donné depuis long-temps le nom de *cônes*. On les appelle encore arbres verts, parce que presque toutes conservent leurs feuilles pendant toute l'année. La tige de la plupart s'élève à une grande hauteur ; les feuilles, lorsqu'elles existent, sont presque toujours linéaires, aiguës et persistantes, souvent munies à leur base de paillettes, qu'on peut regarder comme les débris des bourgeons, tantôt solitaires, tantôt réunies, deux, trois ou cinq dans une même gaine. Il découle du tronc des plantes de cette famille, soit naturellement, soit par incision, un suc propre, résineux, qui est d'une grande ressource dans les arts et pour les usages de la vie.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la cinquième de la quinzième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 24, n.º 2 du même ouvrage, duquel on a emprunté l'expression caractéristique qu'on vient de lire, huit genres sous deux divisions ; savoir :

1.º Les conifères dont le calice est staminifère, **EPHEDRA**, **FILAO** et **IF**.

2.º Les conifères dont le calice est nul et les écailles sta-

minifères, GENÉVRIER, CYPRÈS, THUYA, SAPIN et PIN. (B.)

CONIGLIO, le LAPIN en italien. Les jeunes sont appelés *Conigletti*, *Conigluizzi*. (DESM.)

CONILA, Dioscoride. Plante ombellifère voisine du CERFEUIL MUSQUÉ, ou du même genre, MYRRHIS. (LN.)

CONIN. V. CONNIN. (S.)

CONIOCARPE, *Coniocarpon*. Genre de LICHEN établi par Decandolle, et dont l'expression caractéristique est : croûte membraneuse ou cartilagineuse, plus ou moins régulière, parsemée de tubercules d'abord lenticulaires, colorés, pulvérulens ou presque gélatineux, puis convexes ou aplatis, sans bordure. Ce genre rentre dans ceux appelés SPILOME et ARTONIE par Achard. (B.)

CONION, Théophraste. C'est le CONIUM des Latins, plante ombellifère, nommée par Linnæus *Conium maculatum*. V. CICUTA, CICUTARIA, CIGUE. (LN.)

CONIOPHORE, *Coniophora*. Champignon trouvé en France sur une poutre, et qui a servi à Decandolle pour établir un genre auquel il donne pour caractères : chapeau orbiculaire, mince, membraneux, adhérent par sa surface stérile, et qui porte sur sa surface fructifère des amas très-nombreux de poussière disposés par zones à peu près concentriques. (B.)

CONIROSTRES. C'est, dans le Règne animal de M. Cuvier, une famille des PASSEREAUX. (V.)

CONISE, *Conyza*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères, très-voisin des BACCHANTES, dont les caractères sont : un calice commun, oblong ou arrondi, et imbriqué d'écailles pointues ; un grand nombre de fleurons hermaphrodites tubulés, quinquéfides, placés dans le disque, et de fleurons femelles trifides, placés à la circonférence, tous insérés sur un réceptacle nu, portant plusieurs petites semences oblongues, chargées chacune d'une aigrette simple et sessile.

Ce genre comprend plus de cent espèces connues, et doit être extrêmement nombreux, car il n'arrive point d'herbier des pays chauds qui n'en contienne de nouvelles.

On les divise en *conises à tige herbacée*, et en *conises à tige ligneuse*.

Parmi les premières, il faut particulièrement remarquer :

La CONISE VULGAIRE, dont les feuilles sont lancéolées, aiguës, les fleurs en corymbes et les calices rudes ; elle croît dans les terrains secs, sur le bord des bois, dans presque toute l'Europe ; elle a une odeur forte, peu agréable, qu'on prétend propre à chasser les puces et les moucheron ; elle est vulnérable, carminative et emménagogue.

La **CONISE ANTHELMENTIQUE** croît dans l'Inde, où elle est employée en décoction pour dissiper les rhumatismes, la goutte, les coliques venteuses, pour faire mourir les vers et provoquer les urines; elle est amère et odorante: ses caractères sont d'avoir les feuilles lancéolées, ovales, dentelées, rudes, les pédoncules uniflores et les calices rudes. On la cultive dans les jardins d'Europe.

La **CONISE BALSAMIFÈRE**, dont les feuilles sont lancéolées, velues en dessous et profondément dentées à leur base. Cette plante croît dans les Indes orientales: son odeur est aromatique et approche de celle de la *sauge*. On l'emploie dans les bains chauds, dans les fomentations contre la paralysie, et à fortifier l'estomac. Loureiro l'a placée parmi les **BACCHANTES**.

La **CONISE FÉTIDE** a pour caractères des feuilles lancéolées, dentées et velues, des fleurs disposées en corymbes ramassés, et des calices rougeâtres. On la trouve dans la Caroline et la Virginie. Elle répand, pendant la chaleur, une odeur très-forte qui porte à la tête, ainsi que je l'ai éprouvé plusieurs fois, mais qui n'est pas désagréable lorsqu'elle est affoiblie.

Parmi les conises à tiges ligneuses, on distingue :

La **CONISE SORDIDE**, dont les feuilles sont linéaires, très-entières, les pédoncules longs et à trois fleurs. Elle se trouve dans les parties méridionales de l'Europe, aux lieux pierreux et incultes.

La **CONISE DE ROCHE** qui approche beaucoup de la précédente, et se trouve dans les mêmes endroits; elle en est distinguée, parce que ses feuilles sont dentées et ses pédoncules uniflores.

La **CONISE ODORANTE** s'élève beaucoup plus que la plupart des autres, et croît dans les parties les plus chaudes de l'Amérique méridionale; elle a les feuilles ovales, pétiolées, presque dentées, velues, les fleurs en corymbes rapprochés, les calices hémisphériques. Son odeur est agréable, quoique forte.

La **CONISE EN ARBRE** approche de la précédente; elle a les feuilles ovales, entières, aiguës, velues en dessous, les épis et les bractées réfléchis. On la trouve dans l'Amérique méridionale.

La **CONISE GLUTINEUSE** est toujours verte, et est originaire de l'Île-de-France. Elle a les feuilles lancéolées, dentelées et visqueuses dans leur jeunesse. On la cultive dans le jardin du Muséum de Paris. Elle forme aujourd'hui le genre **PSIADIE**.

La **CONISE ÉMOUSSÉE** a les feuilles ovales cunéiformes, le bord antérieur crénelé et pubescent; les fleurs en corymbes globuleux, axillaires ou terminaux. Elle croît à l'île de la Réunion, sur le bord de la mer; ses feuilles ont une saveur

salée , assez agréable , et peuvent être mangées confites au vinaigre.

Certaines conises ont les tiges ailées , et forment une troisième division. Parmi elles, il en est une qui est articulée , et par-là fort remarquable. Les autres sont rares , même dans les herbiers , et par conséquent nullement dans le cas d'être citées ici. (B.)

CONITE. MM. Schumacher et Retzius ont donné ce nom à un minéral en masse compacte , d'un blanc-grisâtre ou gris , et à grains très-fins , brillans çà et là. Sa cassure est inégale ; il raye le verre ; il étincelle sous le choc du briquet , il fait effervescence avec les acides et se dissout en laissant un résidu siliceux ou quarzeux , dont les grains paroissent être ceux qui brillent dans la substance. D'après cela , on pourroit considérer la conite comme un calcaire siliceux , et l'on pourroit lui associer le silici-calce , de Saussure , ainsi que l'a fait M. Delamétherie , et ce calcaire siliceux passant au jaspe qui accompagne les jaspes à Torcisi et Juliana , près de Palerme en Sicile , et regarder ce groupe comme un appendice à la chaux carbonatée quarzifère. La pesanteur spécifique de la conite est , suivant M. Brard , de 2,83.

La conite se trouve en Islande et en Suède , on l'indique aussi au mont Meissner ; mais nous ne pensons pas qu'on puisse regarder celle-ci comme conite , si l'on s'en tient à l'analyse qu'en a faite M. John et qui est rapportée dans le *Mineralogical synonymes* , de M. Allan. Suivant cette analyse , il n'y auroit point de silice , mais 33,75 de magnésie , 2,25 de fer , 1 d'eau et 63 de chaux carbonatée ; ce seroit une dolomie , c'est-à-dire de la chaux carbonatée ferro-manganésifère-dolomie. (LN.)

CONIVALVES. Dans les tableaux qui font partie de ses *Leçons d'Anatomie comparée* , M. Cuvier donne le nom de *mollusques gastéropodes conivalves* , à un groupe qui renferme les genres FISSURELLE , PATELLE , CRÉPIDULE et CALYPTREE. (DESM.)

CONJUGUÉE , *Conjugata*. Genre établi aux dépens des CONFERVES , par Vaucher. Decandolle lui a conservé le nom de CONFERVE. (B.)

CONJUGULA. L'un des noms du MYRTE dans Pline. (LN.)

CONNA. Nom malabare de la CASSE DES BOUTIQUES , *cassia fistula* , selon Rheede et Rumphius , *Hortus malabaricus* , 1. t. 22. (LN.)

CONNA. Les CRAPAUDS en Finlande. (DESM.)

CONNARE , *Connarus*. Genre de plantes de la monadelphie décandrie , et de la famille des balsamiers , dont

les caractères sont d'avoir : un calice monophylle, persistant ; divisé en cinq découpures ; cinq pétales oblongs, égaux ; dix étamines à filamens alternativement longs et courts, et connés par paires à leur base ; un ovaire supérieur, oblong, velu, se terminant en un style simple.

Le fruit est une capsule oblongue, étroite, bivalve, uniloculaire, et qui contient une seule semence.

Ce genre est composé de sept espèces, la plupart des Indes orientales. Ce sont des arbrisseaux à feuilles ternées ou ailées, à fleurs disposées en panicules terminales. Cavanilles les a décrits et figurés dans sa *septième Dissertation sur les maloacées*. L'OMPHALODÉE DE L'INDE paroît être la même plante que le CONNARE D'AFRIQUE. (B.)

CONNARUS. Clusius donne ce nom à un jujubier, *zizyphus*. Linnæus l'a donné à un genre (V. CONNARE), auquel on a rapporté plusieurs espèces, qui rentrent dans les genres *omphalodium*, *ægyceras* et *hermannia*, Linn., et qui n'appartiennent pas à la même famille, les *térébinthacées*. Le *connarus* de Linnæus est le *topomana* d'Adanson. (LN.)

CONNAU BARIL. Nom vulgaire du BRUNFELDE, à la Guadeloupe. (B.)

CONNECTIF. Partie charnue qui réunit quelquefois les deux lobes des ANTHÈRES. (B.)

CONNI-KONNI, des Malabares. C'est le GLYCINE ABRUS, Linn. (LN.)

CONNIN, CONNIL, CONNICHON. Vieux mots français qui désignent le LAPIN. (DESM.)

CONNINA. Césalpin donne ce nom à l'ANSERINE FÉTIDE, *chenopodium vulvaria*, L. (LN.)

CONNOISSANCES. Les veneurs appellent connoissances, les indices de la taille et de l'âge des cerfs, par la tête, le pied, les fumées, etc. (S.)

CONOBE, *Conoba*. Plante de la famille des personnes, dont les tiges sont herbacées, couchées, rameuses, quadrangulaires ; les feuilles opposées, amplexicaulés, réniformes et ondulées ; les fleurs bleues, axillaires, pédonculées, et solitaires ou opposées deux à deux.

Chaque fleur a un calice quadridenté, et muni, à sa base, de deux folioles oblongues et opposées ; une corolle monopétale, labiée, ayant sa lèvre supérieure relevée et échan-crée, et sa lèvre inférieure à trois lobes ; quatre étamines, dont deux plus courtes ; un ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un style menu à stigmate à deux lobes.

Le fruit est une capsule arrondie, uniloculaire, quadri-

valve, qui contient plusieurs semences oblongues attachées à un placenta central.

Cette plante croît à la Guyane, sur le bord des ruisseaux, et s'étend indifféremment sur la terre ou sur l'eau. (B.)

CONOCARPE, *Conocarpus*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, dont les caractères sont : un calice petit, supérieur, monophylle, à cinq découpures pointues ; cinq étamines ; un ovaire inférieur, comprimé, chargé d'un style droit à stigmate obtus ; une capsule fort petite, ovale, un peu comprimée, monosperme et qui ne s'ouvre point.

Les conocarpes sont au nombre de trois espèces. Ce sont des arbres à feuilles alternes, ovales, entières, et à fleurs disposées en tête sessile ou pédonculée, qui croissent dans les Antilles sur les bords de la mer.

Le conocarpe rameux de Linnæus est placé, par quelques botanistes, parmi les MANGLIERS. *V.* ce mot. (B.)

CONOCARPODENDRON, c'est-à-dire, arbre dont le fruit est en forme de cône. C'est le nom que Boerhaave donne à quelques espèces du genre protéé ; telles sont les *protea conocarpa*, Linn. ; *hypophylla*, Thunb. ; *pallens*, Linn. ; *levisanus*, L. ; *strobilina*, Linn. ; *argentea*, L. ; *cynaroides*, L. (LN.)

CONOCARPUS. Ce genre de Linnæus avoit été nommé *rudbeckia* par Houston et par Amman. Adanson lui a conservé son ancien nom. *V.* CONOCARPE. (LN.)

CONNORO. Nom que le naturels de la Guyane donnent à l'ARA DE LA JAMAÏQUE. (V.)

CONOCHIELLE. Synonyme de COUAMÈLE. (B.)

CONOMON. C'est une espèce de concombre qui croît au Japon (*cucumis conomois*, Thunb.). (L.)

CONOOR. *V.* ZOPYLOTE CONDOR. (V.)

CONOPHORE, *Conophorus*. Genre d'insectes de Meigen, le même que celui de PLOAS. *V.* ce mot. L. (LN.)

CONOPHOROS (*porte cône*, en grec.) Nom donné par Ray et par Petiver, à quelques plantes du genre protéé ; tels sont les *protea conocarpa*, L., et *nana*, Thunb. (LN.)

CONOPLÉE, *Conoplea*. Genre de plantes de la famille des champignons, qui se caractérise par des filamens très-courts, rameux, roides, persistans, portant çà et là des capsules presque globuleuses, contenant une poussière qui se détache facilement.

Les cinq espèces qui composent ce genre, croissent sur les végétaux morts ou mourans. *V.* ROUILLE. (B.)

CONOPOPHAGE. Genre de l'ordre des oiseaux CHANTEURS et de la famille des MIYOTHÈRES. *V.* ces mots. *Carac-*

tères : bec nu à la base , droit , tendu , déprimé latéralement , un peu caréné en dessus ; mandibule supérieure échancrée et courbée vers le bout ; l'inférieure aplatie ; narines oblongues , ouvertes ; langue courte , ciliée à la pointe ; quatre doigts , trois devant , un derrière ; les deux extérieurs unis jusqu'à la seconde phalange ; ailes courtes , un peu arrondies , à penne bâtarde courte ; la troisième rémige la plus longue de toutes ; queue courte. Ce genre ne contient que deux espèces , qui ont été rangées par Buffon parmi les fourmiliers. Latham et Gmelin les ont données pour des manakins , de plus , l'une des deux pour un *turdus*. V. ci-après. M. Cuvier (*Règne animal*) les place parmi les *gobe-mouches* proprement dits. L'histoire naturelle de ces oiseaux est peu connue : on sait seulement qu'ils vivent d'insectes , qu'ils nichent dans les buissons , et que leur ponte est de deux à quatre œufs.

On les trouve à la Guyane. Ces oiseaux se rapprochent des *fourmiliers* par les pieds , la queue et les ailes ; des *manakins* par l'union des doigts , et des *gobe-mouches* par la dépression du bec. C'est d'après la réunion de ces caractères , que je me suis déterminé à les isoler génériquement.

Le CONOPHAGE A OREILLES BLANCHES , *Conopophaga leucotis*, Vieill. ; *Pipra leucotis*, Gm. ; *turdus auritus*, Gm. et Lath., pl. enlum. de Buffon , n.º 822 , fig. 1. Cet oiseau a quatre pouces neuf lignes de longueur totale ; le dessus de la tête brun ; les côtés de la tête et la gorge noirs ; dessus du corps d'une couleur olive mélangée de roussâtre ; le devant du cou et le haut de la poitrine roux , le reste gris ; une petite bande d'un beau blanc luisant , ainsi que l'angle postérieur du bec , qui descend jusqu'au bas de la tête ; les plumes qui composent cette bande sont plus larges et plus longues que celles de la tête ; les pieds sont bruns. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a le dessus de la tête et le bas des joues roussâtre , et la gorge blanche. Cette espèce est rare.

Le CONOPHAGE TACHETÉ , *Conopophaga naxia*, Vieill. ; *pipra naxia*, Lath., Gm., pl. enl. de Buffon , n.º 823 , fig. 2. Cet oiseau a quatre pouces de longueur totale ; le bec noirâtre ; le dessus du corps , les ailes et la queue bruns ; cette dernière terminée de blanc ; la poitrine et le ventre de la dernière couleur ; la gorge noire : cette teinte forme des taches sur les côtés et sur le milieu de l'estomac ; deux bandes blanches sont sur les ailes ; les plumes de la partie inférieure du dos , marquées de blanc sur les bords ; le bas du ventre , les jambes et les couvertures inférieures de la queue , orangées ; les pieds d'un brun pâle.

CONOPS , *Conops*, Linn. Genre d'insectes de l'ordre des

diptères , famille des athéricères , division première ou tribu des conopsaires.

Les *conops* ont pour caractères : antennes de la longueur de la moitié du corselet , droites , en massue ou presque en massue , de trois articles , le second fort long , cylindracé , le dernier court , conique , terminé par une petite pointe ; trompe coudée à sa base , à trois articles , avancée , renfermant deux soies qui forment le suçoir ; soie inférieure beaucoup plus longue que la supérieure ; point de palpes ni de petits yeux lisses.

Ces insectes ont la tête grosse , presque hémisphérique , plus large que le corselet , ayant à sa partie antérieure et inférieure une cavité pour recevoir la trompe ; les yeux grands , un peu ovales ; le corselet court , cubique , avec ses angles huméraux saillans ; l'abdomen allongé , mince à sa base , recourbé et renflé à l'extrémité ; les pattes longues et minces ; les tarsi à deux crochets , et deux pelotes au bout ; les ailes de la longueur de l'abdomen , étroites , écartées , et les balanciers allongés.

Les conops sont d'une vivacité extrême ; on les trouve dans les jardins et les prairies ; différens des *asiles* qui sont carnassiers , et avec lesquels ils ont quelque ressemblance , ils ne se nourrissent que du suc miellé des fleurs. Ils forment un genre peu nombreux. Geoffroy les confond , ainsi que les myopes , avec les asiles.

CONOPS RUFIPÈDE , *Conops rufipes* , Fab. *V. pl. B. 27* , 10. Il a environ six lignes de long ; les antennes noires ; la tête jaune ; les yeux bruns ; le corselet noir avec un point élevé et jaune de chaque côté de la partie antérieure ; les côtés et le bord postérieur ferrugineux ; l'abdomen mince et ferrugineux à la base , noir et renflé à l'extrémité , avec le bord des anneaux ferrugineux ; les ailes transparentes , avec le bord extérieur obscur depuis la base jusqu'aux deux tiers ; les balanciers d'un jaune pâle ; les pattes ferrugineuses.

On le trouve en Europe , aux environs de Paris , vers le milieu de l'été , sur les fleurs dans les prairies. Il vit en état de larve et de nymphe dans l'intérieur de l'abdomen des bourdons , et en sort lorsqu'il a subi sa dernière métamorphose par les intervalles des anneaux. C'est un fait dont j'ai été plusieurs fois témoin. Il m'est souvent arrivé de trouver un ou deux individus de ce diptère dans des boîtes où j'avois renfermé des *bourdons*. (L.)

CONOPSAIRES , *Conopsariæ* , Latr. Insectes de l'ordre des diptères , avec lesquels j'avois d'abord composé une famille particulière , mais qui ne forme plus (dans le *Règne animal* de M. Cuvier , tom. 3.) que la première division de celle

des **ATHÉRICÈRES**, et qui a pour caractères : trompe saillante, en forme de siphon, cylindrique ou conique dans la plupart, presque en forme de filet ou de soie dans quelques-uns ; suçoir de deux pièces.

Dans les uns, la trompe est simplement coudée à sa base, et se porte ensuite en avant sans changer de direction. Les genres : **CONOPS**, **TOXOPHORE**, **ZODION**, **STOMOXE**. Dans les autres, la trompe est coudée deux fois, à sa base et vers son milieu ; sa dernière articulation se remplit en dessous. C'est ce que l'on voit dans les genres **MYOPE** et **BUCENTE**. V. ces mots. (L.)

CONORI, *Conohoria*. C'est un arbrisseau de la Guyane, à feuilles opposées, un peu pétiolées, ovales, roussâtres en dessous ; à fleurs jaunâtres disposées en épis terminaux munis de deux bractées.

Chaque fleur a un calice divisé en cinq parties ; cinq pétales ovales, oblongs ; cinq feuillets droits, lancéolés, opposés aux pétales, et plus courts qu'eux ; cinq étamines ; un ovaire supérieur arrondi, chargé d'un style dont le stigmate est en tête. Aublet a décrit son fruit sous le nom de **PASSOURE**. (B.)

CONOSPERME, *Conospermum*. Genre de plantes établi par Smith, dans la tétrandrie monogynie, et dans la famille des **PROTÉOÏDES**. Ses caractères consistent en une corolle monopétale, personnée, à lèvre supérieure en voûte, et à lèvre inférieure trifide ; point de calice ; quatre étamines insérées au tube de la corolle ; un stigmate obtus ; une noix conique, nue, couronnée d'une aigrette.

Ce genre, qui est très-voisin des **PROTÉES**, renferme neuf arbrisseaux à feuilles éparses, simples, et à fleurs en épis, qui se trouvent dans la Nouvelle-Hollande. (B.)

CONOSTOME, *Conostomum*. Genre de plantes de la famille des mousses. Il offre pour caractère : peristome simple à seize dents pyramidales et rapprochées à leur extrémité.

Ce genre ne renferme que deux espèces, le **CONOSTOME BORÉAL**, qui croît sur les Alpes de Laponie, et dont on avoit fait tantôt un **BRY**, tantôt une **GRIMMIE**. Elle est figurée pl. 21 de l'ouvrage posthume d'Hedwig, publié par Schwae-grichen. (B.)

CONOSTYLE, *Conostylis*. Genre de l'hexandrie monogynie, et de la famille des iridées, fort voisin des **ANIGOSANTHES**, qui réunit quatre espèces de plantes de la Nouvelle-Hollande, dont R. Brown n'a encore donné que la différence spécifique.

Ce genre, aussi appelé **LOPHIOLE**, présente pour caractères : une corolle campanulée à six divisions très-profondes,

régulières, persistantes, couvertes de poils rameux; un ovaire inférieur surmonté d'un style à stigmaté trifide; une capsule à trois loges renfermant un grand nombre de semences attachées à un placenta trigone et central. (B.)

CONOTZQUI. Oiseau des montagnes du Brésil, très-peu connu. Il a le bec petit et cendré; la tête noire; la poitrine jaune; le ventre noir et blanc. (V.)

CONOVULE, *Conovula*. Genre de coquilles établi par Lamarck, et qui ne diffère pas de celui appelé MÉLAMPE par Denys de Montfort. (B.)

CONQUE. Les naturalistes français, jusqu'à Bruguière, ont employé ce mot pour désigner les coquilles de la classe des bivalves, lorsqu'on vouloit les considérer en général. Aujourd'hui on n'en fait plus usage, et certainement on a tort; car il est plus simple que les deux mots *coquilles bivalves*, qu'on lui a substitués. (B.)

Il a été appliqué notamment à des BUCARDES, *Cardium*, à des ARCHES, à des VENUS, etc. (LN.)

CONQUE ANATIFERE. Test des animaux du genre ANATIFE. (B.)

CONQUE EXOTIQUE (*Cardium exoticum*, Linn.). Coquille bivalve que l'on a rarement avec ses deux valves, et qui tire de là son prix. V. BUCARDE. (LN.)

CONQUE MARINE. Nom donné, par Paulet, à une TREMELLE coriace qui croît sur les saules, et qui n'est pas dangereuse. Il l'a figurée pl. 184 de son Traité des Champignons. Dans sa jeunesse, elle est blanche en dedans de sa concavité, et gris-de-souris en dehors. (B.)

CONQUE OREILLE. Famille de champignons établie par Paulet, et caractérisée par une forme contournée et relevée en manière d'oreille. Elle enlève ses espèces au genre TREMELLE de Linnæus et de Bulliard. Il y a trois espèces de *conques oreilles coriaces*, savoir: l'OREILLE DE JUDAS, la CONQUE MARINE, la CONQUE OREILLE FRISÉE, et quatre de *conques oreilles cassantes*, qui sont: la PETITE OREILLE DE COCHON, l'OREILLE BRUNE ou COQUILLIÈRE, la GRANDE OREILLE DE COCHON et l'OREILLE D'OURS ou OREILLE D'ÂNE. (B.)

CONQUE OREILLE FRISÉE. C'est ainsi que Paulet a appelé une espèce de TREMELLE, *Tremella lichenoïdes*, L., qui croît sur le frêne et le noyer, et qui n'a pas plus d'une demi-ligne d'épaisseur. Sa consistance est coriace; sa couleur est ardoisée en dessus, grisâtre en dessous; sa saveur est celle de la truffe. Elle n'est point dangereuse. V. sa figure, pl. 184 du Traité des Champignons, du médecin précité. (B.)

CONQUE PERSIQUE, *Buccinum persicum*, Linn. Co-

quille univalve qui fait partie d'un genre établi par M. de Lamarck, et qu'il nomme POURPRE. (LN.)

C'est aussi le nom de la VOLUTE ÉTHIOPIENNE. (B.)

CONQUE SPHERIQUE. C'est la TONNE POMME, espèce de coquille univalve. (B.)

CONQUE DE TRITON. Voyez au mot BUCCIN. (B.)

CONQUE DE VENUS, *Concha Veneris*. On donne ce nom à plusieurs coquilles du genre des VÉNUS, dont la lunule est très-prononcée et bâillante en dehors. Voyez au mot VÉNUS. (B.)

CONSANA. Adanson, en réunissant le *subularia*, Linn., et le *draba muralis*, Linn., plantes crucifères, en a fait un genre caractérisé par la silicule ovoïde, à quatre ou six graines ovoïdes, et par la brièveté du calice et de la corolle. (LN.)

CONSANGUINITÉ (*Economie rurale*). On désigne ainsi l'origine des animaux domestiques qui proviennent directement de la souche paternelle, sans mélange de sang étranger, ou qui n'ont pas été croisés avec d'autres races, dans leur accouplement. V. ACCOUPLEMENT et RACE. (YVART.)

CONSECRATRIX. Gaza donne ce nom à l'IRIS. (LN.)

CONSEILLER. Nom du ROUGE-GORGE, dans quelques cantons de l'Italie. (DESM.)

CONSERVATION des animaux, pour les Musées d'histoire naturelle. V. TAXIDERMIE. (V.)

CONSILHOS. V. CONCHELO. (LN.)

CONSILIGO, Plin. C'est l'HELLÉBORE NOIR, *Helleborus foetidus*, Linn., suivant Ruellius, Matthiolo, Camerarius, etc., ou l'ADONIDE PRINTANIER, *Adonis vernalis*, L., selon plusieurs auteurs du même temps. (LN.)

CONSOLI. Synonyme de CONSOUDE. (B.)

CONSOLIDA. Plin et les anciens donnoient ce nom à une plante qui paroît être la même que le SYMPHYTON de Dioscoride ou notre CONSOUDE, et dont la propriété principale étoit de hâter le cal des os fracturés. Cette même propriété a fait croire que le consolida de Plin pouvoit être une espèce de BUGLE (*Ajuga*), ou de DAUPHINELLE (*Delphinium*), ou des SOLIDAGES, des ÉPERVIÈRES, etc., etc.; et plusieurs espèces de ces genres portent, dans les anciens ouvrages, le nom de *consolida*. Voyez l'article CONSOUDE. (LN.)

CONSOUDE, *Symphytum*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des borraginées, dont chaque fleur offre un calice divisé en cinq parties; une corolle monopétale, à tube court, à limbe ventru et à cinq dents, muni, intérieurement, de cinq écailles lancéolées, aiguës, se rapprochant en forme de cône; cinq étamines;

quatre ovaires supérieurs, au milieu desquels s'élève un style filiforme, à stigmate simple; quatre graines nues, pointues, luisantes, situées au fond du calice.

Ce genre comprend six espèces, dont une est commune. C'est celle qu'on appelle vulgairement la **GRANDE CONSOUDE**, et qui croît dans tous les prés et les bois humides de l'Europe. Elle est vulnéraire, incassante, astringente, et antidyssentérique. Sa racine est recommandée dans la phthisie, les fluxions de poitrine, le crachement de sang, ainsi que pour consolider les plaies et affermir les hernies. Ses caractères sont d'avoir: les feuilles grandes, ovales, lancéolées, décurrentes, velues et rudes au toucher. Ses fleurs sont rougeâtres, tournées d'un même côté, et disposées en épis recourbés.

La **CONSOUDE TUBÉREUSE**, qui a la racine tubéreuse. Elle croît dans les parties méridionales de l'Europe.

La **CONSOUDE TRÈS-HÉRISSEE** a les feuilles ovales, aiguës; les fleurs opposées. Elle est originaire du Caucase et bisannuelle. Je la cite, parce qu'elle offre la singularité que ses fleurs sont rouges avant leur épanouissement, et bleues après. On la cultive au Jardin du Muséum de Paris. (B.)

CONSOUDE ROYALE. Le **PIED D'ALOUETTE** porte ce nom dans quelques lieux. (B.)

CONSOUDE SARRASINE, *Consolida sarracenic* et *Solidago sarracenic* des anciens botanistes. Cette plante étoit ainsi nommée parce que les Sarrasins en faisoient un grand usage pourguérir les blessures, et dans les fractures des os. La **VERGE D'OR**, *Solidago virga aurea*, la **CACALIE SARRASINE**, *Cacalia sarracenic*, et le **SENEÇON SARRASIN**, *Senecio sarracenic*, L., peuvent être, suivant divers auteurs, la plante des Sarrasins. (LN.)

CONSOUDES (PETITES). Ce sont les **BUGLES**, *Ajuga*. (LN.)

CONSUELDA. Nom espagnol des **CONSOUDES**. *V.* **CONSOLIDA**. (LN.)

CONSYRE. Synonyme de **CONSOUDE** en vieux langage. *V.* **CONSOLIDA**. (LN.)

CONTARENA, Adanson. C'est le genre **CORYMBIUM** de Linnæus, et le **BUPLEVRIFOLIA** de Plukenet. *V.* **CORYMBIOLE**. (LN.)

CONTOUR. Un des noms du **CONDOR**. *V.* **ZOPILOTE CONDOR**. (V.)

CONTRA. Oiseau du Bengale que l'on dit être un **ÉTOURNEAU**. *V.* ce mot. (V.)

CONTRA. C'est le nom d'une ARMOISE qui croît en Perse, *Artemisia contra*, L. C'est peut-être elle ou l'ARMOISE DE JUDEE, *A. judaica*, qui fournit la poudre à vers des boutiques ou sementine ou barboline et *semen contra*. Cette poudre, qui est un excellent vermifuge, nous est apportée d'Orient avec le musc et la rhubarbe, par la voie de Marseille. (LN.)

CONTRAMAESTRE, *Contre-maitre*. Nom imposé par de Azara à des oiseaux du Paraguay, qui ont de grands rapports avec les FAUVETTES. (V.)

CONTRA YERBA. V. au mot MILLERIE. (B.)

CONTRA YERVA. Au Mexique, c'est le nom du *coane nepilli*, espèce de PASSIFLORE, *Passiflora normalis*. (LN.)

CONTRA YERVA. Plante du genre DORSTÈNE. Le *contra yerva nova* est une espèce de PSORALIER. (B.)

CONTRA YERVA. A la Jamaïque, on donne ce nom à deux espèces d'ARISTOLOCHES. (LN.)

CONTRE-MAILLE. Filet en tramail composé de trois nappes. (V.)

CONTRE-MAÎTRES. C'est, dans la Traduction des Oiseaux du Paraguay, le nom générique des FAUVETTES. V. ce mot. (V.)

CONTRE-PIED. Un chasseur ou un chien courant prend le contre-pied, lorsqu'au lieu de suivre la voie, il retourne par où le gibier est venu. (S.)

CONTRE-UNIQUE. Les conchyliologistes français appeloient ainsi les coquilles univalves, qui ordinairement ont l'ouverture tournée à gauche, mais qui, dans quelques individus, l'ont tournée à droite : ils faisoient grand cas de ces individus : aujourd'hui on les recherche encore, parce que toute anomalie dans les lois de la nature est digne d'être étudiée ; mais on ne les paye plus des prix fous. Il y a aussi des coquilles ordinairement tournées à droite, qui, par circonstance, se trouvent tournées à gauche ; on les estime moins, quoiqu'elles soient tout aussi intéressantes. V. au mot COQUILLE. (B.)

CONTRIOUX. Nom vulgaire du CUJELIER en Saintonge. V. ALOUETTE LULU. (S.)

CONTR'ONGLE, A CONTR'ONGLE. Erreur du chasseur qui croit voir le talon de la bête où est la pince ; c'est ce qu'en langage de vénerie on appelle prendre le pied du gibier à *contr'ongle*. (S.)

CONULE, *Conulus*. Genre établi par Klein et Leske, aux dépens des OURSINS. Il rentre entièrement dans celui que Lamarck a nommé GALÉRITE. (B.)

CONUS. Nom latin des coquilles du genre CÔNE. (DESM.)

CONVALLARIA. Nom latin du genre MUGUET ou sceau

de Salomon. Adanson partage ce genre de Linnæus en quatre ; savoir : UNIFOLIUM, VAGNERA, CONVALLARIA et POLYGONATUM. V. ces mots. (LN.)

CONVALLEN. Nom portugais du MUGUET, *Convallaria maialis*, L. (LN.)

CONVERS. Nom vulgaire des jeunes ALOSES. (B.)

CONVEXIROSTRE. Oiseau dont le bec est convexe. (V.)

CONVOLVULACÉES, *Convolvuli*, Jussieu. Famille de plantes dont le caractère de la fructification offre un calice quinquéfide ou quinquépartite, ordinairement persistant ; une corolle régulière à limbe presque toujours quinquéfide ; ordinairement cinq étamines insérées à la base de la corolle, et alternes avec ses divisions ; un ovaire simple, à style unique et à stigmate simple ou divisé, ou styles multiples et stigmates toujours simples ; une capsule souvent triloculaire, rarement bi ou quadriloculaire, s'ouvrant en autant de valves ; à placenta central, triangulaire ; à angles septiformes correspondans aux sutures des valves qui sont libres ; des semences presque osseuses, ombiliquées à leur base, insérées sur les faces du placenta ; un périsperme mucilagineux, pénétrant dans les sinus des cotylédons, qui sont contournés ; la radicule inférieure.

La plupart des plantes de cette famille s'élèvent en se roulant autour des corps qu'elles rencontrent. Leur tige, communément herbacée et rarement frutescente, contient un suc propre de couleur blanchâtre ; leurs feuilles, toujours simples, sont ordinairement alternes, ou très-rarement presque opposées ; les fleurs en général grandes et d'un aspect agréable, terminales ou axillaires, affectent différentes dispositions.

Ventenat, de qui on a emprunté l'expression caractéristique qu'on vient de lire, rapporte à cette famille quatre genres sous deux divisions ; savoir :

Les convolvulacées à style unique et à stigmate simple ou divisé, LISERON, QUAMOCLIT et ARGRYE.

Les convolvulacées à style multiple et à stigmates simples ; LISEROLLE et CRESSE. (B.)

CONVOLVULOÏDES. Genre établi par Mœnch, et auquel il rapporte des espèces de liserons, *convolvuli*, et d'*ipomœa*, dont les étamines sont velues à la base et le style à un stigmate. Tels sont les *convolvulus purpureus*, Linn. ; *sibiricus*, L. ; *ipomœa pes tigridis*, Linn. (LN.)

CONVOLVULO TITHYMALUS, *Tithymale-Liseron*. Nom donné par Boerhaave au *dalechampia scandens*, Linn. (LN.)

CONVOLVULUS. Nom latin du genre LISERON. Suivant Adanson, il faut réunir les convolvulus et les ipomœa de Linnæus. Selon lui, encore, c'est à ce genre que se rapportent les plantes des anciens, dont voici les noms : *convolvulus*, Pline ; *scamonia*, Théoph. ; *scambonia*, *soldanella*, *colophonía*, *colophonion*, *dactylion* et *apopleumon* de Dioscoride. Ce nom de convolvulus, qui signifie se rouler autour, a été donné à des plantes volubles, non seulement du genre *convolvulus*, mais aussi des genres *ipomœa*, *pœderia*, *cissampelos*, *persicaire* (*polygonum*), *convolvuloïdes*, *calystegia*, etc. (LN.)

CONY ou CONEY. Noms anglais du LAPIN. V. LIÈVRE. (DESM.)

CONYSA et CONYZA. Noms latins du genre CONISE (V. ce mot). Pline et Dioscoride indiquent une plante appelée *conysa*, qui paroît être notre conise commune (*conysa squarrosa*), ou l'inule dyssentérique, et dont les anciens se servoient pour guérir la gale. Le mot CONYSA signifie *gale*, *démangeaison*. Une multitude de plantes syngénèses l'ont reçu, et elles se trouvent dans les genres *eupatoire*, *chrysocome*, *guaphale*, *bacchante* (*baccharis*), *vergerette* (*erigeron*), *senéçon*, *inule*, *othonne*, *bident*, *mikanie*, *cacalie*, *pteronie*, *steheline*, *buphtalme*, *psiadie*, *éléphantope*, *stoebe*, *tarchonante*, *iva*. (LN.)

CONYZELLA. Dillen donne ce nom à une espèce de vergerette (*erigeron*). Adanson en fait un genre qu'il nomme PANIOS. V. ce mot. (LN.)

CONYZOÏDE. Synonyme de CARPESIE. (B.)

COOKIA. Ce genre de plantes a été consacré par Sonnerat (*Ind.* 2, pl. 180), au célèbre voyageur Cook. Il ne comprend qu'une espèce, qui est le wampi des Chinois. Loureiro le nomme *quinaria* : selon lui, c'est le *uan-pi-chu* des Chinois. Il paroît que son genre *aulacia* doit être réuni au *cookia*. Voyez WAMPI. Le *cookia* de Gmelin rentre dans le *pimelea*. Ce naturaliste avoit nommé *sonneratia*, le wampi. (LN.)

COO OX. C'est le nom que porte l'argus dans l'île de Sumatra. (S.)

COOT. Nom anglais de la POULE D'EAU et de la FOULQUE. (V.)

COP. Nom vulgaire du PETIT-DUC, aux environs de Niort. (V.)

COPAHU DE SAINT-DOMINGUE. C'est le CROTON A FEUILLES D'ORIGAN. (B.)

COPAÏ, COPAÏBA, COPUBA, COPAIVA, CAPEVI et COPAHU. Différens noms américains du COPAÏER. V. ce mot. (LN.)

COPAÏER, Copäïfera. Arbre qui a ses petits rameaux en zig-

zag; ses feuilles alternes, ailées, à trois ou quatre paires de folioles; ses fleurs blanches, disposées sur des grappes axillaires et terminales.

Chaque fleur consiste en quatre pétales lancéolés; en dix étamines; en un ovaire supérieur, arrondi, aplati, pédiculé, ayant un style filiforme, courbé, à stigmate obtus.

Le fruit est une capsule ovale, pointue, bivalve, qui contient une semence ovoïde, muuie d'une enveloppe pulpeuse. *V. pl. B. 28*, où il est figuré.

Cet arbre croît dans le Brésil. Dans les chaleurs de l'été, on fait, avec une tarière, un trou dans son tronc, et il en découle une liqueur huileuse et résineuse, qui est d'abord limpide, et qui ensuite devient plus épaisse et d'un blanc jaunâtre. Son goût est âcre, amer, aromatique; son odeur est pénétrante. C'est le *baume de Copahu* des boutiques, si employé en médecine; il passe pour adoucissant, pectoral, détersif et excellent pour consolider les plaies. Il arrête les dyssenteries et autres flux de ventre, les fleurs blanches, la gonorrhée, etc. On prétend aussi qu'il peut guérir les phthisies naissantes, qu'il est bon dans la suppression des règles, et qu'il apaise les douleurs néphrétiques.

Le bois du copaïer est d'un rouge foncé, et très-propre à faire des meubles de marqueterie et autres. (B.)

COPAÏFERA. Nom latin donné par Linnæus à l'arbre qui produit le baume de copahu. *V. COPAÏER.* (LN.)

COPAÏVA. Nom latin donné, par Jacquin, au genre *COPAÏER.* *V. ce mot et COPAÏ.* (B.)

COPAJA. Bignone décrite par Aublet, *Guj. t. 2, p. 265*, qui croît à la Guyane, et qui est un arbre de quatre-vingts pieds de hauteur. C'est le *bignonia procera*, Willd. (LN.)

COPALLE. Gomme-résine qu'on retire d'un *GANITRE.* (B.)

COPALLI-QUAHUITL. Hernandez (*Mexic.*) donne ce nom au *SUMAC COPALLIN* (*rhus copallinum*, Linn.). (LN.)

COPALLINE. C'est le nom de la gomme-résine qui découle du *LIQUIDAMBAR* d'Amérique, et qu'on emploie en médecine.

Les hirondelles à queue épineuse, d'après mon observation, construisent leurs nids avec de petits fragmens de bois sec, assemblés au moyen de cette gomme-résine. *V. HIRONDELLE.* (B.)

COPALME. Nom d'une espèce de liquidambar d'Amérique, qui produit la gomme-résine, nommée *COPALME* et *COPALLINE* (LN.)

COPALON. Nom vulgaire de l'AGARIC ÉLEVÉ, qui se mange dans beaucoup de lieux. (B.)

COPALXOCOTI. Arbre du Mexique, qu'on croit être le même que le SAVONNIER. (B.)

COPAHU. V. COPAÏER. (S.)

COPIIBA (*Pison*). Nom brésilien du BAÛME DE COPAHU. (LN.)

COPEVI. V. COPAÏBA. (LN.)

COPOGACH. Nom donné, en Angleterre, à la PATIENCE SAUVAGE OU PARELLE (*Rumex acutus*, Linn.). (LN.)

COPORAL. Nom vulgaire qui, selon Buffon, désigne l'ENGOULEVENT.

COPRIN, *Coprinus*. Genre de champignons établi aux dépens des AGARICS de Linnæus, et pouvant recevoir pour type l'AGARIC DÉLIQUESCENT, figuré par Bulliard.

Il offre pour caractères : point de coiffe ; pédicule ordinairement muni d'un anneau ; lames se résolvant en une eau noire ; chapeau membraneux et fugace, quelquefois un peu charnu et déchiré. (B.)

COPRIOLA et **CAPRIOLE.** Noms vulgaires italiens du PLANTAIN CORNE DE CERF, *Plantago coronopus*. (LN.)

COPRIS. Dénomination latine du genre BOUSIER. V. ce mot. (L.)

COPROPHAGES, *Coprophagi*, Lat. Insectes coléoptères et pentamères, de la famille des lamellicornes, ainsi nommés de leur manière de vivre, et du genre BOUSIER, *Copris*, et de ses dérivés, qui composent cette division. J'en formois auparavant une petite famille propre. Les coprophages sont distingués des autres lamellicornes par les caractères suivans : palpes labiaux plus grêles ou allant en pointe vers leur extrémité supérieure ; labre, mandibules et pièce terminant les mâchoires, membraneux : cette pièce large ou transversale ; antennes de huit à neuf articles ; chaperon arrondi, presque demi-circulaire ; écusson souvent nul ou peu distinct ; les deux pieds postérieurs plus rapprochés du bout de l'abdomen que dans les autres coléoptères. Ils se nourrissent, sous la forme de larves et dans leur état parfait, de fiente et même d'excrémens humains.

I. *Pieds de la seconde paire beaucoup plus écartés entre eux, à leur naissance, que les autres; palpes labiaux très-velus, avec le troisième ou dernier article beaucoup plus petit que le précédent, ou peu distinct; écusson nul ou à peine visible.*

Les genres : ATEUCHUS, GYMNOPLEURE, SISYPHE, ONIFIS, BOUSIER, ONTHOPHAGE.

II. Tous les pieds séparés entre eux , à leur naissance , par des intervalles égaux ; palpes labiaux peu velus ou presque glabres , composés d'articles presque semblables et cylindriques ; un écusson très-distinct.

Le genre APHODIE. V. ces mots. (L.)

COPROSE , CORNROSE , CORN-POPPY. Différens noms anglais du COQUELICOT , *Papaver rhæas*. (LN.)

COPROSME , *Coprosma*. Genre de plantes de la polygamie , établi par Forster.

Chaque fleur hermaphrodite offre un calice très-petit , persistant et à cinq dents ; une corolle monopétale , campanulée , à cinq ou sept découpures aiguës ; cinq à sept étamines ; un ovaire supérieur , oblong , chargé de deux styles filiformes un peu cohérens à leur base et à stigmates simples.

Le fruit est une baie globuleuse , qui contient , dans sa pulpe , deux semences aplaties d'un côté et convexes de l'autre.

Ce genre est composé de trois espèces , qui sont des herbes à feuilles opposées , pétiolées , ovales et entières , qui croissent naturellement à la Nouvelle-Zélande. (B.)

COPTIS , *Coptis*. Genre établi par Salisbury dans le huitième volume des Actes de la Société Linnéenne de Londres , pour placer l'HELLÉBORE A TROIS FEUILLES , qui présente pour caractères une corolle de cinq ou six pétales caduques ; cinq à six nectaires en cuillers plus courts que la corolle ; six à dix ovaires stipités. (B.)

COPY-BARA ou CAPY-BARA. V. ce mot et l'article CABIAL. (DESM.)

COQ , *Gallus* , Vieill. ; *Phasianus* , Lath. Genre de l'ordre des GALLINACÉS et de la famille des NUDIPÈDES. V. ces mots. *Caract.* : bec glabre à la base , robuste , convexe en dessus , un peu épais ; mandibule supérieure voûtée , plus longue que l'inférieure , courbée vers le bout ; l'inférieure garnie sur les côtés de deux barbillons charnus , quelquefois nuls chez la poule , rarement remplacés par un petit fanon sur la gorge ; joues nues en tout ou en partie ; langue charnue , entière ; narines couvertes par une membrane calleuse , voûtée , ouvertes en dessous ; tête surmontée d'une crête charnue ou d'un faisceau de plumes redressées ; tarses du mâle toujours éperonnés ; quatre doigts , trois devant , un derrière ; les antérieurs unis à la base par une membrane ; le postérieur articulé sur le tarse , plus haut que les autres doigts , et ne posant à terre que sur le bout ; ongles un peu voûtés , ovales , presque obtus ; ailes concaves arrondies ; la première rémige la plus

courte; les deuxième et huitième à peu près égales; les troisième et quatrième les plus longues; queue composée de douze à quatorze pennes susceptibles, chez le très-grand nombre, de se redresser sur deux plans verticaux adossés l'un à l'autre.

J'ai rangé le coq dans la famille des nudipèdes, quoiqu'il s'en trouve qui aient les tarses et même les doigts emplumés; mais ces individus ne se trouvent point dans l'état sauvage; et l'on sait que l'on ne consulte pas les attributs des oiseaux domestiques pour établir des caractères génériques. Quant aux coqs à cinq ou six doigts, ce sont des races monstrueuses qui ne les ont que pendant quelques générations. Une seule espèce sauvage est en même temps privée de crête charnue, et n'a qu'une sorte de fanon sur la gorge. *V. COQ IGNICOLOR*. Chez une autre, la poule n'a ni crête ni barbillons. *V. COQ SONNERAT*; enfin, le *COQ ALAS* a une crête; mais il n'a qu'un barbillon sur la gorge, ainsi que sa femelle, dont la tête est simple; leur queue n'est composée que de douze pennes. Les crêtes sont lisses ou dentelées, simples ou doubles. Linnæus, Latham, etc., ont réuni dans un même genre les coqs et les faisans. Brisson les a séparés génériquement, ainsi que d'autres ornithologistes, et je me suis conduit de même. En effet, les faisans diffèrent des coqs en ce qu'ils ont la tête et la gorge dénuées de membranes charnues; les joues couvertes de petits mamelons, ou plutôt de plumules très-courtes et imitant le velours; la queue composée de dix-huit pennes étagées, très-longues, pendantes, ployées chacune en deux plans et se recouvrant en forme de toit. Toutes les espèces de ce genre nichent à terre, font une ponte nombreuse et sont polygames. Les coqs sauvages ne se trouvent que dans les forêts de l'Asie méridionale et de l'Amérique, suivant Sonnini, où ils se nourrissent de vers, d'insectes, et principalement de semences et de graines qu'ils avalent entières.

Chez toutes les nations policées du globe, et même chez les peuples à demi civilisés, mais réunis en sociétés sédentaires, il n'est point d'habitation champêtre autour de laquelle on ne rencontre, en plus ou moins grand nombre, de ces oiseaux lourds et tout-à-fait terrestres, que l'homme élève, loge et nourrit, et que nous appelons *coqs* et *poules*. L'époque de leur servitude se perd dans la nuit des premiers âges du monde; c'est une espèce que l'art a presque entièrement ravie à la nature; l'on voit partout des coqs en domesticité, et l'on n'en trouve presque nulle part de sauvages; il n'y a même pas long-temps que l'on sait positivement où ces derniers existent encore en petite quantité.

L'acquisition de l'espèce du coq n'a vraisemblablement pas été une conquête facile. Bien qu'en général les gallinacés s'élèvent rarement dans les airs, et se tiennent le plus souvent sur le sol, pour y chercher leur nourriture, en gratter la surface avec leurs pieds, et s'y rouler dans la poussière; bien que leur vol soit pesant et pénible, ces oiseaux ont le naturel sauvage, farouche, et par conséquent ennemi de toute contrainte. Pour parvenir à plier celui des coqs à un esclavage complet, une longue suite de tentatives et de soins a précédé sans doute les succès dont nous jouissons, sans que nous sachions à qui ils sont dus. On peut les envisager comme un vrai bienfait pour l'humanité. Peu d'espèces d'animaux présentent autant d'utilité que l'espèce du coq. Jeunes, adultes ou vieux, mâles ou femelles, ces oiseaux fournissent un aliment sain, léger et réparateur, qui convient également à l'état de santé, de langueur ou de convalescence; que l'art de nos Apicius sait transformer de mille manières diverses et toujours agréables, mais qui n'est pas moins bon, moins succulent, lorsqu'il est apprêté par la tempérante simplicité. L'on connoît la fécondité extraordinaire des poules de nos basse-cours, et la prodigieuse consommation qui se fait de leurs œufs. Cette fécondité, ressource inépuisable et variée de la table du riche comme de celle du pauvre, est, pour ainsi dire, un tort aux yeux du luxe, qui ne ménage point les sacrifices, dès qu'ils tendent à satisfaire sa gourmandise et sa sensualité; c'est sur l'autel de ces déités, dont le culte et la puissance sont très-étendus, que l'on mutilé les coqs et les poules, et qu'on les immole après les avoir engraisés; ils acquièrent alors, en effet, une délicatesse et une saveur exquises. Les plumes de ces galinacés forment l'édredon de l'homme des champs et de la classe laborieuse des cités. Le coq est, pour le villageois, une horloge vivante, dont l'exactitude, à la vérité peu régulière, suffit néanmoins pour indiquer des divisions dans le jour et la nuit, dans le travail et le repos. Enfin la fiente des poules est un des meilleurs fumiers qui soient à la disposition de l'agriculture, mais dont elle n'use qu'avec réserve, à cause de sa chaleur et de son activité. Je passe sous silence les nombreux usages médicamenteux et diététiques que fournissent les coqs, les poules, les poulets et les œufs; ils sont généralement connus, et leur emploi est devenu à peu près vulgaire.

Tant de propriétés utiles ont fait de l'éducation des poules un art qui fut en recommandation chez les anciens, comme il l'est encore de nos jours. Les vrais maîtres en cet art sont les fermières et les ménagères attentives, qui, habituées dès l'enfance à soigner la volaille, connoissent tous les détails de

cette éducation , les différens procédés qu'elle exige , et les changemens que les circonstances commandent d'y apporter. L'on en apprendra plus en suivant pendant quelque temps ces femmes intelligentes , qu'en feuilletant une multitude de livres d'économie ; c'est chez elles que l'on trouve l'expérience alliée à une théorie très-simple , et qui ne présente rien de vague , rien de hasardé. J'ai eu à mon service , pendant plus de vingt ans , une de ces femmes si habiles dans la conduite d'une basse-cour. Trois cents têtes de volailles de toute espèce offroient constamment chez moi le spectacle que l'on ne pouvoit s'empêcher d'admirer , des plus beaux oiseaux domestiques , les mieux tenus et en même temps les meilleurs ; mais aussi il eût été impossible de leur prodiguer plus de soins , plus de ménagemens , plus d'attentions , et je puis ajouter plus de sollicitude et plus de tendresse. C'est à cette école d'une pratique journalière que j'ai puisé toutes les connoissances relatives à cette branche importante de l'économie rurale et domestique ; je me serois plu à en présenter le précis dans cet ouvrage , si l'un de nos coopérateurs , moderne Olivier de Serres , mais plus savant que ce père de l'agriculture française , n'étoit en possession de nous instruire sur les sciences et les arts qui sont pour nous du plus grand intérêt , puisqu'ils tendent à augmenter et à perfectionner nos ressources alimentaires.

Ma tâche se borne donc à tracer l'histoire naturelle du coq , et je dois m'arrêter dès que l'art se montre , dès qu'il s'agit de ces oiseaux rassemblés sous la main de l'homme. Parmi les modernes , je suis le premier qui ai dit avoir vu des coqs dans l'état de liberté. Au retour d'un premier voyage à la Guyane , en 1775 , je publiai une note au sujet du coq et de la poule sauvages , que j'avois toute raison de croire naturels à quelques-unes des contrées les plus chaudes du nouveau continent. (*V. le Journal de physique* , août 1775.) En parcourant les forêts embarrassées et sombres de la Guyane , lorsque l'aurore commençoit à répandre une teinte moins lugubre , au milieu d'immenses futaies qui ne tombent que sous la hache du temps , j'avois souvent entendu un chant semblable à celui de nos coqs , mais seulement plus foible. L'espace considérable qui me séparoit de tout lieu habité , ne permettoit pas de penser que ce chant fût produit par des oiseaux nourris en domesticité , et les naturels de ce pays , dont j'étois accompagné , m'assuroient que c'étoit la voix de coqs sauvages. Tous ceux qui , de la colonie de Cayenne , se sont enfoncés dans l'intérieur des terres , rapportent le même fait. Quelques-uns ont rencontré de ces coqs sauvages , et j'en ai vu un moi-même. Ils ont les mêmes formes , la crête

charnue sur la tête, la démarche de nos coqs; ils sont seulement plus petits, n'étant guère que de la grosseur d'un pigeon commun; leur plumage est brun ou roussâtre.

Des voyageurs plus anciens avoient fait mention de ces coqs sauvages du midi de l'Amérique. L'espagnol Acosta, provincial des Jésuites au Pérou, a dit positivement que les coqs y existoient avant l'arrivée de ses compatriotes, et qu'ils s'appeloient, dans la langue du pays, *talpa*, et leurs œufs *ponto*. Les anciens Mexicains avoient réduit en domesticité ces petits coqs; ils les appeloient, au rapport de Gemelli Carreri, *chiacchialacca*, et il ajoute qu'ils ressemblent en tout à nos coqs domestiques, à l'exception qu'ils ont les plumes brunâtres et qu'ils sont un peu plus petits. (*Voyage autour du Monde*. Voyez aussi, dans ce Dictionnaire, le mot CHIACCHIALACCA.) Un nouveau témoignage, celui d'un voyageur qui a parcouru après moi la Guyane hollandaise, est venu encore à l'appui de faits déjà certains. Le capitaine Stedman a observé que les indigènes nourrissent une très-petite espèce de coqs et de poules dont les plumes sont frisées, et qui semble naturelle à ce pays. (*Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guyane*.) Il est donc incontestable qu'une race de coqs et de poules sauvages, très-approchante de nos poules et de nos coqs, existe dans les terres de l'Amérique méridionale. L'on ne peut raisonnablement supposer que cette race dérive des oiseaux du même genre, que les Européens y auroient transportés, puisqu'on ne les rencontre que très-loin de tout lieu habité; qu'il y a une différence remarquable de grandeur entre eux et les coqs communs, et que, d'après l'assertion d'Acosta, ils existoient au Pérou avant l'arrivée des Espagnols.

Mais un savant voyageur, à qui l'ornithologie en particulier doit plusieurs belles découvertes, M. Sonnerat, a retrouvé l'espèce du coq sauvage sur la terre antique de l'Inde, dans les montagnes des Gates, qui séparent le Malabar du Coromandel. Je n'ai pu me procurer aucun individu de la race américaine; plus heureux que moi, M. Sonnerat a rapporté deux oiseaux, mâle et femelle, de la race indienne; il en a publié la description dans son *Voyage aux Indes et à la Chine*, et il les a présentés comme la souche primitive d'où avoient dérivé toutes les races de nos coqs et poules domestiques.

D'autres naturalistes ne partagent pas cette opinion, et me paroissent fondés; car plusieurs coqs et poules sauvages inconnus à Sonnerat, présentent plus d'identité que les siens avec nos races domestiques, en possédant des caractères qui sont communs aux uns et aux autres. Ils font donc dériver notre coq commun du *coq jago* (*V. ci-après*), qui se trouve

dans l'île de Sumatra, et du *coq bankiva* (*V. ibid.*), qu'on rencontre dans les forêts de Java. Ils s'appuient sur ce que les femelles de ces deux espèces offrent de très-grands rapports avec nos poules domestiques. En effet, elles ont, comme celles-ci, une crête et de petits appendices membraneux, attributs dont est privée la poule de Sonnerat; de plus, le coq commun, dont la taille tient le milieu entre les deux coqs jago et bankiva, a les plumes de la même texture et de la même forme que les plumes de ceux-ci; ce qui n'existe pas chez le coq de Sonnerat. Ces naturalistes font venir la race des coqs, dits de *Caux*, de *Padoue*, ou de *Sancevarre*, du *Jago*, et celle du coq, dit de *Turquie*, du *Bankiva*. Ils croient que c'est du mélange de ces deux races que sont sorties, 1.^o celle à crête et à barbillons; 2.^o celle des coqs huppés; 3.^o celle à tarses et à doigts emplumés; 4.^o la race des coqs de *Hambourg*, qui ont la tête encapuchonnée et des plumes redressées sur les oreilles.

On peut voir à l'article OISEAUX, la structure et l'usage des organes de la digestion dans les gallinacés. Leur gésier ou l'estomac proprement dit, a une action musculaire très-puissante, et des sucs gastriques extrêmement actifs. Redi, Magoletti et Réaumur ont fait des expériences qui prouvent la force digestive de l'estomac de ces oiseaux. En moins de quatre heures, elle réduit en poudre impalpable une boule de verre assez épaisse pour porter un poids d'environ quatre livres; en quarante-huit heures, elle divise longitudinalement en deux espèces de gouttières plusieurs tubes de verre de quatorze lignes de diamètre et d'une ligne d'épaisseur, dont au bout de ce temps toutes les parties aiguës et tranchantes se trouvent émoussées et le poli détruit; elle est aussi capable d'aplatir des tubes de fer blanc, et de broyer jusqu'à dix-sept noisettes dans l'espace de vingt-quatre heures. Spallanzani a poussé plus loin les expériences à ce sujet: il ficha dans une balle de plomb douze grosses aiguilles d'acier, qui excédoient de trois lignes la superficie de la balle. Le gallinacé qui avala cette terrible préparation n'en souffrit point, et en l'ouvrant, on vit que les aiguilles s'étoient parfaitement arrondies, et que la balle avoit plus souffert que l'estomac, puisqu'elle étoit rayée à sa surface, tandis que le viscère étoit intact. Une autre fois, Spallanzani substitua aux aiguilles douze lancettes, dont les lames pouvoient également couper et percer. L'animal à qui on les fit avaler, n'en fut pas plus incommodé que celui de l'expérience précédente.

Ce n'est point à la trituration seule que doit être attribué le mécanisme de la digestion dans les gallinacés, ainsi que le pensoient Réaumur, Buffon, et d'autres physiciens. La tri-

turation prépare, à la vérité, hâte même la digestion; mais les sucs gastriques servent non-seulement à la compléter, mais peuvent aussi l'opérer sans aucun aide. Aussi les petites pierres que les gallinacés avalent, ne contribuent point, comme on le croyoit, à la force de leur estomac. Le célèbre observateur que je viens de citer, a reconnu que les oiseaux dont le ventricule contenoit moins de petites pierres, digéroient aussi bien que les autres; il a vu même que ceux qu'il n'avoit nourris, dès la sortie de l'œuf, qu'avec du grain soigneusement trié, afin d'être sûr qu'ils n'avoient pas avalé une seule pierre; il a vu, dis-je, que leur estomac étoit aussi capable de briser les boules de verre, que ceux dont ce viscère contenoit le plus de ces petites pierres.

Et la membrane intérieure de l'estomac des gallinacés est si dure, que, d'après les expériences de Spallanzani, si on la détache des tuniques adjacentes, et si on l'étend sur un verre, il faut assez d'efforts pour l'entamer avec des outils tranchans. Il y a plus: si on sépare le ventricule entier, et qu'après l'avoir nettoyé, on le remplisse de morceaux de verre aigus, et qu'on le frotte pendant quelques instans entre les mains, on trouvera que la tunique intérieure n'aura que quelques égratignures, et que néanmoins le tranchant des morceaux de verre aura déjà commencé à s'émousser et à s'arrondir.

Dans les poules, de même que dans les autres espèces de gallinacés, le tube intestinal a beaucoup de longueur, et surpasse environ cinq fois celle de l'animal. Il y a deux cœcum, longs d'environ six pouces, qui prennent naissance à l'endroit où le colon se joint à l'iléon. La quantité de carbonate de chaux qui se forme journellement dans l'oviductus des poules, est considérable, et il ne paroît pas douteux que ce sel terreux ne soit séparé par les reins de ces oiseaux et n'existe dans leur urine. Vauquelin a observé que, dans le temps de la ponte, les poules qui consomment alors une grande quantité de nourriture, rendent des excréments assez secs, qui sont privés presque entièrement de cette matière blanche crétacée qui accompagne ordinairement les excréments du coq ou de la poule qui ne pond pas. Cet habile chimiste a examiné cette matière, et l'a reconnue pour un albumen desséché par l'air, insoluble dans l'eau bouillante, mais susceptible de se combiner avec le tannin. Il pense que le coq a, comme les poules, des organes susceptibles de former une petite quantité de cette substance qui, peut-être, enveloppée quelquefois dans le cloaque par le carbonate calcaire des urines, aura pu donner naissance à ces corps semblables à des œufs avortés, et accréder l'opinion de la ponte de certains coqs

(*Bulletin des sciences, par la Société philomathique de l'an 7, n.º 21, pag. 164.*) Ainsi ces œufs de coq, qui sont sans jaune, et à l'existence desquels le vulgaire n'a cessé de croire, quoique les savans les aient relégués au rang des contes de bonnes femmes, peuvent bien avoir quelque réalité. Que de faits consignés dans les écrits des anciens ont été retirés de l'empire des fables, où on les avoit d'abord rejetés, pour être replacés parmi les vérités incontestables!

Si l'on veut connoître les mœurs des poules, l'on est forcé de recourir aux basse-cours; car nous ne savons rien des habitudes des poules sauvages; mais un long esclavage a opéré de si grands changemens dans le naturel de nos poules, qu'il n'est pas aisé de reconnoître leur caractère originel. Par exemple, la poule domestique ne fait point de nid; la poule sauvage en construit sans doute. La fécondité de la première est, pour ainsi dire, intarissable; hors le temps de la mue, elle pond presque sans cesse; l'analogie ne permet pas de douter que dans la race sauvage, la ponte ne soit considérablement restreinte, et qu'elle n'ait lieu à des époques régulières.

De même que les autres gallinacés, le coq est polygame, c'est-à-dire, qu'il ne s'attache pas à une seule femelle. L'on ne cesse de comparer un coq entouré de poules, à un sultan au milieu de son sérail. Mais, aux yeux de quiconque connoît ces Musulmans, dont l'orgueil sombre et farouche ne veut que des esclaves, une pareille comparaison manque absolument de justesse. Le sultan ravit la beauté, l'isole dans des appartemens séparés du sien, l'enferme, la tourmente par d'odieuses et dégoûtantes précautions; le coq ne quitte jamais ses poules, les suit pendant le jour, les accompagne le soir dans l'habitation commune, les invite à sortir, les protège, apaise leurs querelles et ne les maltraite jamais. C'est dans le logement de ses femmes que s'apprentent les mets qui chargent la table du sultan, et la plupart du temps il ne les partage pas avec elles. Si le coq rencontre quelque grain, le plus petit vermisseau, il appelle ses compagnes, et leur livre avec satisfaction sa trouvaille; il ne touche point à la nourriture répandue dans la basse-cour par la main généreuse de la ménagère, qu'il ne soit assuré que ses poules peuvent se rassasier; les privations ne lui coûtent pas, dès qu'elles peuvent être utiles à la petite troupe d'amies qui l'entoure. Le sultan ne se prive de rien, et tout doit plier sous le poids de ses fantaisies, de ses caprices; il commande ses jouissances; la beauté asservie doit obéir; la plus légère hésitation seroit un crime, et les soupirs de la contrainte, les frémissemens de la répugnance remplacent les douces, mais vives émo-

tions de l'amour heureux ; le coq, au contraire, cherche à plaire, et semble, par son attitude et ses mouvemens, s'efforcer d'obtenir le consentement de l'objet de ses désirs. Il n'est qu'un seul point de comparaison exacte entre le sultan et le coq, c'est la jalousie : ils la ressentent tous deux à l'excès ; mais ses effets ne se ressemblent point dans l'un et dans l'autre. Le premier, dont la férocité forme le caractère, et la fureur des sens tout l'amour, immole à sa jalousie l'être foible que la force a mis et retient dans ses mains, et qui ne peut être ni parjure ni infidèle. Le second, plus généreux, n'attaque que son rival, le défie, le combat, et dans un duel opiniâtre déploie toutes les ressources de la valeur et de la vengeance. En un mot, le coq sait plaire en même temps que gouverner ; la tyrannie et l'oppression font toute la science, comme l'unique et fatale destinée du sultan.

Les attitudes du coq sont celles de la fierté ; il tient la tête haute ; son regard est vif et hardi ; sa démarche est grave ; tous ses mouvemens annoncent une noble assurance ; il paroît régner sur les autres habitans de la basse-cour. Son activité est infatigable, et sa vigilance n'est jamais en défaut. Sans cesse occupé de ses compagnes, il les avertit du danger, s'avance devant elles pour les défendre ; et s'il est obligé de céder à la force qui lui en ravit quelque-une, il est long-temps à exprimer, par des clameurs éclatantes, et sa colère, et ses regrets : sensible à leurs souffrances, il pousse encore de longues et sonores exclamations, lorsque par leurs cris elles annoncent la peine ou la fatigue de la ponte. Un gloussement plus doux est le signal par lequel il les appelle ; son chant ordinaire et retentissant est en même temps l'expression de sa continuelle vigilance, le cri de la victoire après le combat, et l'accent de l'amour satisfait. L'on croyoit anciennement que le coq et le rossignol étoient les seuls oiseaux de jour qui chantassent pendant la nuit. D'autres espèces font aussi entendre leur ramage après le coucher du soleil ; mais toutes, ainsi que le rossignol, se taisent aussitôt que la saison des amours est passée, au lieu que le coq domestique chante chaque jour et chaque nuit pendant la durée de son existence. Cependant on est fondé à présumer qu'il en est autrement dans l'état de nature, et que le chant du coq sauvage n'est plus, de même que pour les autres oiseaux, que l'accent momentané de ses amours.

Ardent et plein de vigueur, le coq multiplie ses jouissances ; véhément dans ses désirs, il ne tarde pas à s'épuiser, en leur donnant un libre cours. Au moment où il a fait choix d'une poule, il s'en approche d'un pas oblique et accéléré, l'œil en feu, les ailes abaissées sur les côtés et roidies, la queue

à demi étalée et poussant un son grave , un murmure sourd , mais vif ; il saisit par la crête ou les plumes de la tête la poule qui s'accroupit , s'élance sur elle , fléchit le bas de son corps , tandis que la poule fait un mouvement opposé ; son double organe , caché à l'intérieur , se prolonge vers l'orifice unique que présente la femelle , et s'y applique vivement ; un instant suffit à cet acte , dont la courte durée est sans doute compensée par l'activité des sensations ; le coq se redresse , agite ses ailes , en frappe ses flancs , et chante ses plaisirs , tandis que la poule , après avoir hérissé ses plumes , les secoue , garde le silence , et va se mêler de nouveau avec ses compagnes.

Si la vie du coq domestique est une suite peu interrompue de jouissances , elle est aussi communément un état de guerre continuelle. Dès qu'il se présente un rival , le combat s'engage et ne cesse que par la retraite de l'un des deux combattans. Quelquefois les deux rivaux meurent en se battant. Si l'un d'eux est vainqueur , aussitôt il célèbre son triomphe par ses chants répétés et par de fréquens battemens de ses ailes. L'autre disparoît , honteux de sa défaite. Chez eux aussi , dit Pline , l'empire est le prix de la victoire.

« Les hommes qui tirent parti de tout pour leur amusement , ont bien su mettre en œuvre cette antipathie invincible que la nature a établie entre un coq et un coq ; ils ont cultivé cette haine innée avec tant d'art , que les combats de deux oiseaux de basse-cour sont devenus des spectacles dignes d'intéresser la curiosité des peuples , même des peuples polis , et en même temps des moyens de développer et entretenir dans les âmes cette précieuse férocité , qui est , dit-on , le germe de l'héroïsme. On a vu , on voit encore tous les jours , dans plus d'une contrée , des hommes de tous états accourir en foule à ces grotesques tournois , se diviser en deux partis , chacun de ces partis s'échauffer pour son combattant , joindre la fureur des gageures les plus outrées à l'intérêt d'un si beau spectacle , et le dernier coup de bec de l'oiseau vainqueur renverser la fortune de plusieurs familles. » (*Buffon , Hist. nat. du Coq.*)

Tout bizarres que soient de pareils amusemens , qui supposent dans les spectateurs une certaine empreinte de dureté , ils sont fort loin d'atteindre la barbarie des jeux encore en vigueur dans un grand nombre de nos villages. Les jours de fête , un coq vivant est attaché à un poteau ; des jeunes gens , placés à quelque distance , et munis de pierres , font parade d'adresse en cherchant à assommer le malheureux oiseau , qui passe souvent ainsi la moitié du jour en butte aux coups les plus violens avant de mourir ; ses longues souf-

frances ne font qu'irriter les acteurs de ces scènes de barbarie : chacun redouble d'efforts pour remporter le prix , c'est-à-dire , le coq lui-même expiré sous le dernier coup de pierre. Je ne sais si je me trompe , mais il me semble que de pareils jeux , qui ne sont au vrai que la méchanceté et l'insensibilité mises en action , sollicitent l'animadversion des lois. Dans une société bien organisée , il ne doit être permis à personne d'être méchant ni cruel ; l'inhumanité envers les animaux amène bientôt la rudesse et la violence envers les hommes ; et l'habitude d'une brutalité endurcie influe plus qu'on ne le pense communément sur l'ordre social et la destinée des empires.

Dans la mythologie des anciens , le coq fut le symbole de la vigilance. Le polythéisme le consacra à Minerve et à Mercure ; on le sacrifioit à Esculape , dieu de la médecine , lorsqu'on guérissoit d'une maladie. Les Romains entretenoient des poulets sacrés , et ils n'entreprenoient rien de considérable qu'ils n'eussent auparavant consulté les auspices de cette volaille prophétique. Ses repas étoient des présages solennels qui régloient la conduite du sénat et des armées.

Moins pétulantes que leurs mâles , les poules sont aussi plus douces et plus timides. Leur voix est moins sonore ; mais ses différentes inflexions montrent qu'elles ont , de même que les coqs , un langage varié. Après avoir pondu , elles jettent de hauts cris ; si elles appellent et rassemblent leurs poussins , c'est par un gloussement bref et grave ; elles les avertissent du danger par un cri prolongé et monotone , qu'elles répètent jusqu'à ce que l'oiseau de proie ait disparu ; enfin , elles ont entre elles un caquetage continuel , qui semble être une conversation suivie entre ces femelles très-jaseuses. Il y a des poules qui imitent faiblement le chant du coq ; ce sont ordinairement des jeunes de l'année , et elles ne conservent pas toujours cette manie d'imitation , ainsi que je l'ai reconnu en suivant plusieurs de ces poules chanteuses qui se sont trouvées successivement dans ma basse-cour. Elles n'avoient , du reste , aucun des caractères extérieurs qui les rapprochent du coq ; elles pondent comme les autres , et c'est à tort qu'elles sont généralement proscrites , soit comme infécondes , soit comme d'un augure sinistre. Les ménagères de la Lorraine et de plusieurs autres parties de la France se hâtent de mettre à mort toute poule qui imite le chant du coq , ce qui est à leurs yeux l'effet d'un maléfice ; elles ont à ce sujet un proverbe fort plaisant , et qui n'est pas dénué de sens : *Poule qui chante , prêtre qui danse , femme qui parle latin , n'arrivent jamais à belle fin.*

Dans cette espèce de gallinacés , l'incubation dure vingt

jours. Après avoir couvé ses œufs avec une assiduité remarquable, la poule conduit ses petits avec tous les signes de la tendresse et d'une vive sollicitude. Elle les réchauffe sous ses ailes, qu'elle écarte de son corps le plus qu'elle peut, en se soutenant à demi baissée, dans la crainte d'écraser ses enfans. Quelque gênante que soit cette attitude, la mère la supporte avec constance. L'on voit de temps en temps les poussins se jouer sous cette voûte douce et chaude que leur mère forme pour eux, passer leur petite tête entre ses plumes, et regarder au-dehors comme par une croisée.

Partout où la main protectrice de l'homme a transporté et soigné l'espèce de la poule, elle y a prospéré. Sa nourriture se compose de grains divers, de fruits, d'insectes et de vers de terre. Un bon moyen de débarrasser les jardins des chenilles, des vers et des autres petits animaux qui en rongent les productions, seroit d'y lâcher des poules, si par leur habitude de gratter la terre elles ne causeroient pas elles-mêmes plus de dommages qu'elles ne rendroient de services. La chair, cuite ou crue, celle même qui se corrompt, est encore du goût de ces oiseaux, qui aiment à se repaître de choses plus dégoûtantes. Ils sont très-friands de mûres, et surtout des mûres blanches, d'où l'on pourroit inférer avec assez de probabilité, que la patrie des mûriers étoit celle des poules. Olivier de Serres recommande de planter quelques-uns de ces arbres dans la basse-cour; mais je m'aperçois que je vais au-delà des bornes qui me sont prescrites, et que tout ce qui a rapport à l'économie est réservé à une plume plus savante que la mienne.

De même, et plus que dans toutes les espèces d'animaux assujettis par une longue domesticité, l'espèce du coq offre fréquemment des altérations individuelles, des monstruosités. Il n'est pas très-rare de voir des poulets à quatre ailes, à quatre pattes, etc. L'une des plus singulières de ces altérations, est celle dont M. Schwartz, conseiller de régence du roi de Prusse, a rendu compte, en 1803, dans un ouvrage périodique intitulé *Brennus*, qui s'imprime à Berlin.

« Un juif, dit M. Schwartz, fit voir, en 1802, à Posen en Pologne, pour de l'argent, une poule de figure humaine, qui étoit éclosée dans une ferme près de Wryesnier, et qu'on lui avoit cédée en paiement d'une petite dette. Il assura qu'un autre poulet tout semblable étoit sorti de la même couvée, mais qu'il étoit mort bientôt après sa naissance. L'animal qu'il fit voir, et que j'ai vu moi-même, étoit en vie et se portoit très-bien; il avoit acquis toute sa grandeur naturelle, car il avoit déjà plus d'une année; son corps étoit couvert de plumes de différentes couleurs, et il ressem-

bloit à toutes les autres poules, à la tête près. Celle-ci étoit de grandeur ordinaire, mais sans plumes et couverte d'une peau bleuâtre. Les cavités des yeux avoient tout-à-fait la coupe de celle des yeux humains; ils étoient surmontés de deux petits arcs d'un duvet fin qui formoit des sourcils très-réguliers. La partie supérieure du bec étoit plus courte qu'à l'ordinaire; elle n'avoit qu'une pointe émoussée, et les narines étoient en bas; de sorte que, quoique étant de corne, elle ressembloit parfaitement à un nez, même très-bien fait. Au-dessous de ce nez une bouche très-régulière, avec des lèvres, deux rangs de dents très-blanches, très-serrées et pointues, et une langue arrondie, complétoient ce jeu singulier de la nature. Cette ressemblance avec la figure humaine avoit quelque chose de désagréable et même d'effrayant; mais elle étoit parfaite, et n'avoit nul besoin de secours de l'imagination pour être reconnue. »

La poule dont il va être question ne présente pas une ressemblance aussi parfaite avec une figure humaine, mais elle s'en rapproche aussi d'une manière assez sensible; je vais translater ici la description de cette poule, publiée dans la *Gazette de Santé*, du 12 octobre 1816. Cette description a été insérée dans les *Annales de Philosophie*, de Thompson, etc., octobre 1816, et traduite du russe par le médecin du comte Orlow. La poule a été trouvée dans le district de Belef, gouvernement de Tula; elle a été envoyée à l'université impériale de Moscou, par S. E. le gouverneur civil, M. Bog d'Anow; ainsi, comme dit la gazette, rien ne manque à l'authenticité de l'histoire.

« La place où devoit être le bec, dit l'auteur de la description, présente un profil humain, ressemblant à celui d'une vieille femme. Le bec manque entièrement. Les mâchoires sont raccourcies de manière qu'elles se terminent au point où, dans les autres poules, sont placées les narines. Elles sont couvertes de chair et semblables à des lèvres. La crête, vue de face, forme une sorte de nez d'autant plus remarquable, que les narines se trouvent au point où se termine ce nez, et s'unissent à la mâchoire. Une excroissance charnue, qu'on ne voit pas dans les autres poules, est attachée sous la mâchoire inférieure de celle-ci, et représente une espèce de menton. Ce menton est nu et dépouillé, à l'exception de quelques poils de la barbe; et la peau nue qui le forme, se prolonge jusque vers les oreilles, comme dans les poules communes. Les yeux sont ronds et noirs, environnés d'un iris d'un rouge très-vif; au-dessous des yeux, la peau est couleur de chair, mêlée de bleu et nue, si ce n'est

une touffe de poils, qui forme vers les oreilles une sorte de moustache, et en cache l'ouverture. »

Il arrive aussi quelquefois que dans la mue, qui dure ordinairement six semaines ou deux mois, les nouvelles plumes des poules prennent une couleur différente de celles des anciennes. Buffon cite une observation de ce genre faite sur une poule et sur un coq, et j'ai été à portée moi-même de remarquer un semblable changement sur une poule de ma basse-cour. Cet oiseau étoit né entièrement noir, et le fut jusqu'à sa première couvée; mais à la mue il est devenu tout blanc. L'année suivante, des plumes noires ont reparu; puis il a pris une robe variée de blanc et de brun, qui lui est restée: ses pieds ont été constamment jaunes.

Le COQ D'ADRIA. Les anciens nommoient ainsi une race naine qu'ils tiroient des environs d'Adria, ville d'Italie, qui avoit donné son nom à la mer Adriatique. Aristote vante la fécondité de ces poules; elles pondent, dit-il, tous les jours, et quelquefois deux œufs par jour.

Le COQ ADRIATIQUE. V. COQ D'ADRIA.

Le COQ AGATE. Variété dans la race des coqs et poules huppées, dont la couleur imite celle de l'agate.

Le COQ ALAS, *Gallus furcatus*, Themm. *Ayam alas* (coq des bois), est le nom que les Malais de l'île de Java donnent à cette espèce, pour la distinguer de l'*ayam bankiva*, décrit ci-après, et du coq domestique, qu'ils appellent simplement *ayam*. On trouve à Sumatra, dit Mardsen, un coq que les Malais nomment *ayam baroogo*; mais on ne sait s'il est différent des coqs *alas* et *bankiva*. Au reste, le coq *alas* se distingue des autres par sa crête sans dentelure, et en ce qu'il a un seul appendice membraneux, qui, de l'origine de la mandibule inférieure, se prolonge, le long de la gorge, jusque sur la partie nue du cou où il est attaché; enfin, en ce que les plumes de la partie supérieure du cou et du dos sont arrondies et garnies de barbes tellement serrées, qu'elles présentent une surface lisse, pareille à une paille ou à une écaille.

Le mâle a environ deux pieds de longueur totale; les parties nues de la tête, de la gorge et du cou, l'appendice et la crête sont d'un beau rouge violet; ses plumes courtes et arrondies vers le bout, couvrent l'occiput et les côtés du cou; celles du dos se présentent sous une forme ovale; toutes sont brunes depuis la base jusqu'au milieu, ensuite d'un bleu changeant en violet, et terminées par du vert doré, et une plumule d'un noir velouté; cette teinte noire, mais à reflets dorés, occupe le milieu des longues plumes

du dos et du croupion , ainsi que le milieu des petites couvertures , des moyennes et des pennes secondaires de l'aile ; elle est bordée de jaune d'ocre sur les plumes du dos , et entourée d'un roux brillant sur les couvertures ; les pennes premières sont d'un brun-noir ; les douze de la queue d'un vert doré ; les tarses et le bec d'un jaune rembruni ; l'iris est d'un jaune clair et l'épéron très-aigu. M. Themminck nous dit que sa queue est posée horizontalement ; cependant les pennes m'ont paru implantées verticalement , et la queue susceptible de s'élever dans cette position.

La poule , qui n'a ni crête ni appendice sur la tête , a quatorze pouces de longueur ; le tour et le derrière de l'œil dénués de plumes et d'une couleur livide ; la gorge couverte de plumes blanches , courtes et duveteuses ; le dessus de la tête et du cou , d'un gris-brun ; les sourcils d'un roux jaunâtre ; les parties postérieures d'une teinte isabelle ; les plumes de la poitrine bordées de noirâtre ; celles du dos et les petites couvertures des ailes d'un vert foncé à reflets dorés , finement frangées de gris-brun et rayées de jaunâtre sur le milieu ; les grandes couvertures et les pennes secondaires , noires , à reflets d'un vert doré , avec des ondes transversales jaunâtres ; les primaires d'un gris-brun pâle ; les pennes caudales brunes , avec quelques foibles reflets verts , et bordées de roussâtre clair ; les pieds et le bec bruns.

Cette espèce , qui est très-nombreuse dans les forêts de l'intérieur de l'île de Java , se tient ordinairement pendant le jour sur la lisière des bois. Elle est d'un naturel très-farouche , et se cache au moindre indice de danger. Le chant du mâle est moins fort que celui du coq domestique , et semble exprimer *co-crick*. Ces oiseaux sont au Cabinet du Roi.

Le COQ D'ALEXANDRIE. Les anciens le citoient comme une des plus belles races ; aujourd'hui il n'a rien de remarquable.

Le COQ ARDOISÉ , que l'on nomme aussi *périnet* , et la poule *périnette* , est le *coq huppé couleur d'ardoise*.

Le COQ ARGENTÉ. C'est le nom que les curieux ont donné au coq huppé , dont le plumage offre des taches régulièrement distribuées et d'un blanc très-vif.

Le COQ DE BAHIA. Gros coq qui ne se couvre de plumes que quand il a atteint la moitié de sa grosseur. On peut , avec toute apparence de raison , le rapporter au coq de Caux ou de Padoue.

Le COQ BANKIVA , *Gallus bankiva* , Themm. , habite dans les grandes forêts de l'île de Java , où il porte le nom d'*ayam bankiya* (*ayam* signifie coq dans la langue du pays) ; on le

voit pendant le jour sur la lisière des bois ; mais étant d'un naturel très-farouche , il disparoît dès que le moindre objet lui porte ombrage. Ses formes et ses couleurs présentent de l'analogie avec celles des coqs dits de Bantam et de Turquie ; cependant il en diffère , suivant M. Themminck, en ce qu'il porte la queue presque horizontalement , et qu'elle est voûtée , tandis que chez les deux autres , elle se divise en deux plans verticaux. La remarque que j'ai faite sur la queue du coq *alas* , s'applique aussi à celui-ci. Le coq domestique , qui paroît se rapprocher le plus du bankiva , est celui de moyenne taille , dont l'ensemble , les teintes , la crête et les appendices membraneux sont semblables. La poule , dit M. Themminck , a une petite crête et des appendices membraneux comme les nôtres ; cependant , celle qui porte ce nom au Muséum m'a paru n'avoir ni l'une ni les autres. Le mâle a les plumes du cou et de la partie antérieure du dos , allongées , à barbes décomposées , larges et arrondies vers le bout ; les longues plumes qui pendent sur les côtés du croupion , d'une belle couleur de feu ; celles du haut du dos , les petites et les moyennes couvertures des ailes d'un joli marron-pourpré ; les grandes couvertures noires et à reflets verts ; les pennes d'une teinte de rouille à l'extérieur , et noires à l'intérieur ; la poitrine , le ventre , les parties postérieures et la queue , d'un noir à reflets vert-dorés ; la crête , les joues , la gorge et les appendices d'un rouge plus ou moins vif ; les pieds gris avec des éperons très-forts ; l'iris est jaune.

M. Themminck assure que les coqs *alas* et *bankiva* portent leur queue horizontalement. Quant à moi , elle m'a paru dans la même direction que celle du coq domestique lorsqu'il est exposé à la pluie ou qu'il veut se cacher dans l'épaisseur des broussailles. Au reste , nous n'avons , ni l'un ni l'autre , pu juger la position de leur queue que sur des individus empaillés.

Le COQ DE BANTAM , *Phasianus pusillus* , Lath. Jolie variété dont les pieds sont couverts de plumes jusqu'à la naissance des doigts , mais du côté extérieur seulement ; celles des jambes sont très-longues , et forment des espèces de bottes qui descendent beaucoup plus bas que le talon : l'iris de l'œil est rouge. Ce coq est très-courageux ; il se bat volontiers contre des coqs deux fois plus grands que lui. M. Themminck réunit ce coq et celui de Turquie , et il lui semble que l'un et l'autre ont beaucoup de rapports avec l'espèce du coq javan. *V. ci-dessus Coq bankiva*. Leur taille est la même et leur queue n'est pas aussi verticale que

celle du coq commun. Leur plumage a de l'éclat, et celui du mâle est le plus souvent doré.

Le COQ BLANC A HUPPE NOIRE. *V.* COQ HUPPÉ.

Le COQ DE BOIS. Nom que les Français de Cayenne et de la Guyane donnent au coq de roche. *V.* RUPICOLE. On applique aussi cette dénomination au tétras et à la huppe.

Le COQ DE BOIS D'AMÉRIQUE. C'est, dans Catesby, la GÉLINOTTE A FRAISE.

Le COQ DE BOIS D'ÉCOSSE. C'est, dans Gesner, la GÉLINOTTE D'ÉCOSSE.

Le COQ DE BOULEAU. *V.* TÉTRAS (PETIT.)

Le COQ DE BRESSE. Race assez semblable à celle du coq, et qui fournit des chapons recherchés par les gourmets.

Le COQ BRUANT. *V.* TÉTRAS.

Le COQ DE BRUYÈRE BRUN ET TACHETÉ, d'Ellis, est la GÉLINOTTE DU CANADA.

Le COQ DE BRUYÈRE (GRAND). C'est le TÉTRAS.

Le COQ DE BRUYÈRE A FRAISE. C'est la GÉLINOTTE A FRAISE.

Le COQ DE BRUYÈRE A LONGUE QUEUE DE LA BAIE D'HUDSON. *V.* GÉLINOTTE A LONGUE QUEUE.

Le COQ DE BRUYÈRE NOIR ET MARQUETÉ, d'Edwards. C'est la GÉLINOTTE DE LA BAIE D'HUDSON.

Le COQ DE BRUYÈRE (PETIT) A DEUX FILETS A LA QUEUE, est le GANGA.

Le COQ DE BRUYÈRE PIQUETÉ; en suédois, *rackelhane*, est le TÉTRAS PIQUETÉ.

Le COQ DE BRUYÈRE A QUEUE FOURCHUE, est le petit TÉTRAS.

Le COQ DE CAMBOGE. C'est une race qui n'est pas plus grosse que le poulet ordinaire, mais dont les pieds sont si courts, que les ailes traînent à terre; aussi marche-t-elle toujours en sautant. La poule est très-féconde, comme les autres poules naines.

Le COQ DE CAUX (*Phasianus patavinus*, Lath.), est presque du double plus grand et plus gros que le coq ordinaire, dont il ne diffère pas du reste. Les poussins de cette race prennent leurs plumes plus tard que ceux de la race commune.

Le COQ DE CHALCIDIE fut très-renommé chez les anciens.

Le COQ CHAMOIS. C'est un coq huppé de couleur chamois.

Le COQ A CINQ DOIGTS , *Phasianus pentadactylus* , Lath. Le caractère de cette race est d'avoir cinq doigts à chaque pied, trois en devant, deux en arrière.

Le COQ COMMUN. V. COQ DOMESTIQUE.

Le COQ COULEUR DE FEU. Variété du coq huppé.

Le COQ CULOTTE DE VELOURS. V. COQ DE HAMBOURG.

Le COQ DE CURACAO. Dénomination par laquelle quelques auteurs ont désigné le Hocco.

Le COQ DEMI-COQ D'INDE. Les Hollandais ont donné ce nom à une race de coqs propres à l'île de Java, et qui portent la queue à peu près comme le dindon. On n'éleve guère ces coqs que pour la joute.

Le COQ DOMESTIQUE, *Gallus domesticus*, Briss., est remarquable par la fierté, la gravité, la majesté de sa démarche, par son courage et sa vigilance, par son attachement pour ses poules, par son penchant à l'amour et les moyens de le satisfaire. Sa tête est surmontée d'une crête charnue, festonnée, souvent disposée en couronne, d'un rouge de corail; sous son bec pendent deux appendices membraneux, mamelonnés, de la même couleur que sa crête; ses oreilles sont blanches; ses cuisses charnues; ses tarses armés de longs éperons. Son plumage est très-varié; sa queue verticale et ornée de quatorze grandes plumes, dont deux, beaucoup plus longues que les autres, forment des arcs; sa voix est forte: il la tire de l'extrémité de la trachée artère; il l'emploie sur le même ton, tant pour annoncer ses victoires et sa bonne fortune, que pour annoncer chaque heure de la nuit et l'arrivée de l'aurore; mais il en change lorsqu'il invite les poules à prendre le repas qu'on vient de leur servir, ou qu'il les appelle pour leur offrir généreusement les grains qu'il a lui-même trouvés; mais il est encore différent lorsqu'il se joint à ses poules, exprimant par leurs cris leur joie ou leur douleur; et enfin, lorsqu'il veut les avertir des dangers qui les menacent, ou leur faire partager ses inquiétudes, ses alarmes et ses désirs.

Le coq aime la propreté; il est soigneux de sa parure; on le voit souvent occupé à se peigner, à polir, à lustrer ses plumes avec son bec. Il est singulièrement jaloux de montrer qu'il a la voix très-haute, très-perçante et très-étendue. En effet, lorsqu'il a chanté, il écoute pour savoir si on lui répond; en entend-il un autre, il recommence aussitôt, et il semble le défier d'élever la voix au-dessus de la sienne. Souvent, dans une nuit obscure, ce chant, répété à l'envi par tous les coqs du village, a heureusement frappé les oreilles du voyageur égaré, et l'a aidé à mieux diriger ses pas. Le coq diffère de la poule par les deux pennes très-longues et ar-

quées du milieu de la queue, par les plumes du cou et du croupion, qui sont longues et étroites, et par les ergots aigus de ses tarses.

La race du coq commun est celle qui rapporte le plus, du moins dans nos pays; c'est aussi celle qui est généralement préférée. Son plumage offre de très-nombreuses variétés, qui diffèrent aussi entre elles par les couleurs des pieds; les unes les ayant noirs, d'autres noirâtres, d'autres jaunes, etc. L'expérience a appris que les poules communes à pieds noirs sont préférables pour le produit. V. ÉCONOMIE à la fin de l'article.

Le COQ DORÉ. Variété du coq huppé, dont les taches brillent au soleil comme de l'or.

Le COQ A DUVET DU JAPON, *Phasianus latanus*, Lath. Ses plumes, dont les barbes n'ont pas d'adhérence entre elles, ont l'apparence de duvet, ou plutôt de poil, d'où on lui donne encore le nom de *porte-soie*. Ce coq est blanc, et à peu près de la grosseur commune; il a des plumes sur les pieds, mais en dehors seulement, jusqu'à la naissance des doigts, et sur le doigt extérieur jusqu'à l'ongle. Il a, selon M. Themminck, l'épiderme et le périoste d'un noir d'encre; mais la chair est très-blanche et d'un goût exquis. Les pieds sont très-robustes et d'un bleu foncé; la crête, les joues et la partie nue de la gorge sont de couleur de laque; le bec est d'un bleu transparent; l'iris rouge et entouré d'un petit cercle noir. La poule est une mauvaise couveuse. Ces gallinacés sont très-farouches, et s'apparient difficilement avec nos races domestiques. Ils se trouvent au Japon, à la Chine, etc.; mais l'on ne connoît pas la contrée qu'ils habitoient dans l'état sauvage. C'est cette race qui a donné lieu, en 1776, à la fable de la poule-lapine que l'on montroit à Bruxelles comme le produit d'un lapin et d'une poule ordinaire, et qui étoit tout simplement une poule à duvet du Japon. On vit alors Buffon, tourmenté long-temps par les lettres de deux prétendus observateurs de Bruxelles, dont l'un étoit un chanoine, et l'autre un négociant juif; ils ne cessoient de lui écrire pour le convaincre de l'existence de la poule-lapin. Buffon avoit répondu plusieurs fois par des raisonnemens qui prouvoient l'impossibilité de la fécondité d'une alliance aussi disproportionnée. Enfin, impatienté de leur crédule opiniâtreté, il leur imposa silence par une plaisanterie un peu trop forte pour être rapportée ici, mais qui le débarrassa pour toujours de l'importunité du juif et du chanoine.

Le COQ A ÉCAILLES DE POISSON. C'est un coq huppé, dont les taches ont la forme d'écaillés de poisson.

Le COQ D'ÉTÉ. Nom vulgaire de la HUPPE.

Le COQ DE LA FLÈCHE. *V.* COQ DE CAUX. Ses poulardes et ses chapons sont fort estimés.

Le COQ FRISÉ, *Phasianus crispus*, Lath., est originaire de l'Asie. Cette race, plus singulière qu'agréable à la vue, a toutes ses plumes retournées en haut et comme frisées; elle affecte toutes sortes de couleurs; on voit des individus blancs, noirs, argentés, dorés, ardoisés. On trouve le coq frisé en domesticité, à Java, au Japon, à Sumatra, aux Philippines et dans toute l'Asie méridionale. Il est sensible au froid, et les poussins n'y résistent guère dans nos climats. On ne sait où il vit dans l'état sauvage.

Le COQ DE GATES. *V.* COQ SONNERAT.

Le COQ DE HAMBOURG a le bec très-pointu; un cercle de plumes brunes autour des yeux, dont l'iris est jaune; une touffe de plumes noires sur les oreilles, derrière la crête et au-dessous des barbes; de larges taches noires sur la poitrine; le ventre et les cuisses d'un noir velouté, ce qui l'a fait appeler aussi culotte de velours; les pieds couleur de plomb, avec le dessous jaunâtre.

Le COQ HERMINÉ. *Coq huppé* tacheté comme l'*hermine*.

Le COQ HUPPÉ, *Phasianus cristatus*, Lath. Les plumes du sommet de sa tête sont plus longues que les autres, et leur réunion forme une touffe ou une huppe dont les couleurs, aussi bien que la forme, sont très-variables; la crête est ordinairement plus petite que dans les autres races; il y a même des individus qui en manquent absolument; ainsi que de la double membrane pendante sous le bec.

« Au reste, dit Buffon, la race des poules huppées est celle que les curieux ont le plus cultivée; et comme il arrive à toutes les choses que l'on regarde de très-près, ils y ont remarqué un grand nombre de différences, surtout dans les couleurs du plumage, d'après lesquelles ils ont formé une multitude de races diverses, qu'ils estiment d'autant plus, que les couleurs sont plus belles ou plus rares. »

De toutes ces races, celles que les curieux préfèrent sont les blanches à crête noire, et les noires à crête blanche; mais si une basse-cour peuplée de ces belles poules flatte la vue, elle est moins profitable dans nos climats que celle dont les habitans sont pris dans la race commune, parce qu'elle donne des œufs en plus grande quantité. L'on prétend, en revanche, que les poules huppées prennent mieux et plus facilement la graisse que les autres, et que leur chair a plus de délicatesse.

Je remarquerai, en passant, qu'au rapport de Pline, ce sont les habitans de Délos qui, les premiers, ont engraisé

des poules ; c'est d'eux , dit l'éloquent historien , que s'est propagée comme une contagion (*pestis exorta*) la manie de dévorer des oiseaux chargés de graisse et arrosés de leur propre substance.

Le COQ HUPPÉ D'ANGLETERRE ne surpasse pas le nôtre en grosseur , mais il est beaucoup plus haut monté. Ce coq , qui porte plutôt une aigrette qu'une huppe , et dont le bec et le cou sont plus dégagés que dans la race commune , est supérieur à celui de France pour le combat.

Le COQ HUPPÉ TOUT BLANC. Aldrovande donne la figure d'un coq ou d'une poule huppée dont le plumage étoit entièrement blanc et la huppe semblable à celle de l'alouette *cochevis*.

Le COQ IGNICOLOR , *Gallus ignicolor*, Vieill. ; *Phasianus ignitus*, Lath. , diffère de tous les précédens , 1.^o en ce qu'au lieu de crête , sa tête est ornée d'un gros faisceau de plumes dont la tige est constamment droite , déliée et garnie seulement à l'extrémité de barbes décomposées et toujours disposées en forme d'éventail ; 2.^o en ce qu'il a une membrane épaisse et de couleur violette , laquelle part des narines , couvre entièrement les côtés de la tête , et se prolonge un peu au-delà des joues , où elle finit en pointe vers les coins du bec.

Le mâle de cette espèce a deux pieds de longueur totale ; le sommet de la tête , la huppe , le cou , le haut du dos , la poitrine et le ventre d'un noir à reflets brillans de bleu d'acier ; les plumes des flancs terminées par une teinte orangée très-brillante ; les couvertures des ailes noires avec une large zone d'un vert doré à leur extrémité ; les plumes du bas du dos et du croupion larges , très-nombreuses , d'un rouge orangé très-vif et à reflets métalliques , pourpres et violets ; les couvertures supérieures de la queue présentent aussi ce riche assemblage de couleurs ; les plumes intermédiaires sont d'un roux clair et se terminent en forme de demi-arc ; les autres sont noires et étagées ; le bec est d'un jaune d'ocre , et le tarse gris ; les ongles et les éperons sont bruns. Ce bel oiseau a les ailes partagées en deux plans égaux , inclinés l'un à l'autre , et qui forment un angle ouvert , ne se rencontrant pas par leur bord supérieur , comme chez nos coqs. Les couleurs ne sont pas les mêmes chez tous , car M. Theimminck fait mention d'un individu dont le plumage tend plus au violet , qui a les plumes des flancs terminées de blanc et les quatre plumes intermédiaires de la queue totalement de cette couleur.

La poule a vingt pouces de longueur totale , et chez elle la membrane des côtés de la tête et de la gorge ne présente

aucune saillie, et paroît adhérente à la peau : sa huppe diffère aussi de celle du coq, les plumes dont elle se compose étant entièrement garnies de barbes seulement plus larges vers le bout. Cette huppe, le dessus de la tête, du cou et de la partie antérieure du dos sont d'un brun-marron, qui prend une nuance plus foncée et variée de lignes transversales très-étroites et noires sur le reste du dos, sur le croupion, les ailes et la queue ; la gorge est blanche ; et les plumes de toutes les parties postérieures sont, dans le milieu, d'un brun-marron, bordées et terminées de blanc. Le bec et les pieds sont de la couleur de ceux du mâle, mais le tarse n'est pas éperonné.

Le jeune n'est point huppé, porte des éperons très-courts, et une membrane pareille à celle de la femelle. Il a la tête, le cou, la poitrine et le ventre d'un noir à reflets très-peu sensibles ; les flancs d'une teinte uniforme ; le dos, les couvertures et les pennes secondaires des ailes d'un noir-violet, avec des zigzags blancs et très-déliés. Les pennes de la queue rousses chez des individus, de cette même couleur, et noires chez d'autres. Cette espèce, très-farouche, habite dans l'île de Sumatra.

Le COQ D'INDE. *V. DINDON.*

Le COQ INDIEN. *V. HOCO.*

Le COQ D'ITALIE. C'est le nom que l'on donne, en Allemagne, à la grosse race de *coqs de Padoue*, ou de *Caux*.

Le COQ DE L'ISTHME DE DARIEN. Petite race de coqs, qui a, suivant l'*Histoire générale des Voyages*, un cercle de plumes autour des jambes, une queue fort épaisse, qu'elle porte droite, et le bout des ailes noir.

Le COQ JAGO, *Gallus giganteus*, Themm., se trouve à l'extrémité méridionale de l'île de Sumatra, et à la partie occidentale de celle de Java. On peut le regarder comme la race géante dans l'espèce du coq. Ses dimensions sont très-remarquables ; il est si élevé sur ses jambes, qu'il peut atteindre, avec son bec, de la nourriture placée sur une table à manger. Marsden, qui rapporte ce fait, en ajoute un qui paroît moins vraisemblable : « Lorsque cet animal est fatigué, dit ce voyageur, il se repose sur la première jointure de ses jambes, et il est alors même plus haut que le coq commun sur ses pieds. » (*Hist. de Sumatra*). Le jago n'est dans aucune collection, et M. Themminck dit n'en avoir jamais vu que le pied, lequel est dessiné sur la pl. 2, fig. 1, de son *Histoire des gallinacés*. La race domestique qui se rapproche le plus de cette espèce sauvage par la taille et les formes, est celle des *coqs de Caux* ou de *Padoue*.

Le **COQ DE JAVA**. Singulière race , qui tient du *coq ordinaire* et du *coq d'Inde*. « Ces coqs sont , dit Mandeslo , en quelque façon monstrueux , et si furieux , qu'ils combattent souvent jusqu'à ce que la mort de l'un ou de l'autre les sépare. » Ils n'ont ni crête ni cravate ; leur tête est unie comme celle du faisan ; leurs pieds sont fort longs , ainsi que leur queue , dont les plumes sont d'inégale longueur , et qui se termine en pointe ; leur plumage est rembruni comme celui du vautour.

Il est très-probable que cette race est la même que celle de la *poule demi-poule d'Inde* ; l'on en a vu quelques individus vivans à Paris , il y a environ trente ans.

Le **COQ JAVAN**. *V.* **COQ BANKIVA**.

Le **COQ LAINEUX**. *V.* **COQ A DUVET , DU JAPON**.

Le **COQ DE LIMOGES**. C'est , dans quelques endroits de la France , le **TÉTRAS**, ou *grand coq de bruyère*.

Le **COQ DE LOMBARDIE**. Quelques auteurs ont désigné ainsi le *coq de Padoue* ou de *Caux*.

Le **COQ DE MADAGASCAR**. Race de coqs très-petits , dont quelques voyageurs ont parlé comme étant naturelle à l'île de Madagascar , où on l'appelle *acoho*.

Le **COQ** ou la **POULE DU MANS**. C'est le **COQ** ou la **POULE DE CAUX**. Il se fait une grande consommation des bons chapons et des excellentes poulardes qu'ils fournissent.

Le **COQ DE MARAIS**. C'est par abus qu'on a imposé ce nom à l'**ATTAGAS** , au **FRANCOLIN** et à la **GÉLINOTTE HUPPÉE**.

Le **COQ MARRON**. Petit oiseau de l'île-de-France , pas plus gros que le rouge-gorge , et qui chante au lever de l'aurore.

Le **COQ DE MÉDIE**, que des commentateurs ont nommé mal à propos *coq de Mélos*, en lisant *gallus Melicus* pour *gallus Medicus*. Grande et forte race , dont les mâles passaient chez les anciens pour courageux , mais dont les femelles donnoient peu de produit.

Le **COQ DE MER**. Nom dont on a abusé , en le donnant au **CANARD PILET** ou à **LONGUE QUEUE**.

Le **COQ MERDEUX**. Dénomination vulgaire de la **HUPPE**.

Le **COQ DE MÉLOS** , pris mal à propos pour le **COQ DE MÉDIE**. *V.* ce mot.

Le **COQ DE MONTAGNE**. *V.* **TÉTRAS**. On donne encore ce nom à l'oiseau de proie que M. Levaillant appelle *bateleur*, et à presque tous les *aigles* du Cap de Bonne-Espérance.

Le **COQ DE MOZAMBIQUE**. *V.* **COQ NÈGRE**.

Le **COQ NAIN D'ANGLETERRE**. Coq très-petit , que l'on a beaucoup multiplié en Angleterre , parce que la poule est

très-féconde et excellente pour couvrir ; on l'y préfère dans les faisanderies aux *poules communes*, qui sont trop lourdes. Lorsque la race est pure, le plumage de cette poule est tout blanc ; elle n'est pas plus grosse qu'un pigeon de moyenne taille.

Le COQ NAIN DE LA CHINE, plus petit que le *coq nain d'Angleterre* ; son plumage est varié sur les différens individus comme celui de la race commune. On en trouve fréquemment la peinture sur les papiers de la Chine.

Le COQ NAIN DE JAVA, *Phasianus pumilio*, Lath., n'est pas plus gros qu'un pigeon ; c'est peut-être le même que le *coq de Madagascar* et que le *coq nain d'Angleterre*.

Le COQ NAIN DE FRANCE. Race un peu moins petite que le *coq nain d'Angleterre*. Son plumage varie comme celui du *coq commun* ; ses pieds sont très-courts, et les œufs ne sont pas plus gros que des œufs de pigeon.

Le COQ NAIN PATTU n'est pas plus gros que le pigeon commun ; il a le plumage tantôt blanc, tantôt blanc et doré.

Le COQ NAIN PATTU D'ANGLETERRE. Cette jolie variété de coq n'est guère plus grosse qu'un pigeon. Son plumage est bien doré et sa crête double.

Le COQ NÈGRE, *Gallus morio*, Themm., est originaire de l'Inde. Il a la crête et les appendices d'un violet noirâtre ; la peau et le périoste totalement noirs. Si l'on en croit Marsden, les os sont aussi d'un noir décidé, et même d'autres prétendent que la chair est aussi de cette couleur ; mais M. Themminck assure que les os sont semblables à ceux des autres coqs, et que la chair est blanche et d'un très-bon goût. Il ajoute, à l'appui de son opinion, que les voyageurs qui ont vu ce gallinacé dans différentes contrées de l'Inde où il vit en liberté et en domesticité, s'accordent sur ces dernières assertions.

Les coqs de cette espèce ont une crête dentelée et non pas édentée, comme le dit M. Themminck ; le bec le plus souvent d'un bleu foncé, et les pieds d'un bleu noirâtre ; le plumage noir et à reflets bronzés. Tels sont ces oiseaux dans l'état sauvage. Ils sont peu nombreux en domesticité, attendu qu'on ne s'occupe guère de les multiplier, non-seulement à cause du dégoût qu'inspire la couleur de leur peau, mais encore parce qu'ils sont naturellement très-farouches et que les poules font peu d'œufs.

Du mélange de la *poule négresse* avec les autres races, il naît des méis qui conservent ordinairement la crête et les barbes noires.

Cette race de poules noires a été transportée et s'est propagée dans les parties chaudes de l'Amérique. « Au Para-

guay , dit M. d'Azara , à Buenos-Ayres et dans la Cordillère des Andes , il y a des poules domestiques de race commune et d'autres races , qui ne diffèrent point par les formes , et qui ont les plumes , les pieds , la crête , les barbes et la peau noirs comme celle des nègres de la Guinée. Lorsqu'elles sont cuites leur peau est encore noire , leur chair est plus insipide et d'une couleur plus foncée que celle des poules ordinaires , et leurs os sont notablement plus opaques ; elles se reproduisent , et mêlées aux races communes , elles font des métis. Leurs œufs sont blancs , et quelques personnes font cas de ces volailles , parce qu'on les dit plus fécondes , et que leur chair passe pour être plus propre à être donnée aux malades. Il est probable qu'elles descendent des poules communes espagnoles ou canariennes , apportées par les conquérans. » (*Essais sur l'Hist. nat. des quadrupèdes du Paraguay , traduct. fr. , tom. 2 , pag. 323 et 324*).

Le COQ NOIR. C'est , suivant Gesner , le nom que porte en Écosse le mâle de l'espèce du TÉTRAS de ce pays , ou *petit tétras à queue pleine*.

Le COQ NOIR A HUPPE BLANCHE. V. COQ HUPPÉ.

Le COQ DE PADOUE. C'est le même que le COQ DE CAUX.

Le COQ PATTU D'ANGLETERRE , *Phasianus plumipes*, Lath. Variété de *coqs pattus* , distincte du coq de Bantam , et qui est plus grosse que celle de France.

Le COQ PATTU DE FRANCE. Ses pieds sont couverts de plumes jusqu'aux doigts. La plupart des races pattues n'ont point de huppe.

Le COQ PATTU DE SIAM est blanc , et plus petit que le *coq commun*.

Le COQ DE PÉGU. C'est vraisemblablement le même que le *coq de Caux*.

Le COQ DE PERSE. Belle race dont Charadin fait mention , et qui pourroit bien être le même que le *coq de Caux*. On donne quelquefois le même nom au COQ SANS QUEUE. Jons-ton l'a faussement appliqué au *hocco* , qui ne se trouve point en Perse.

Le COQ PÉRINET. V. COQ ARDOISÉ. La poule s'appelle *périnette*.

Le PETIT COQ. V. GALLITE.

Le PETIT COQ DU PÉGU n'est pas plus gros qu'une tourterelle. Il a le plumage très-beau et les pieds rogneux , disent quelques voyageurs.

Le COQ DES PHILIPPINES. Indépendamment du *coq de Camboge* que les Espagnols ont transporté aux Philippines , il existe dans ces îles une race qui porte le nom de *xolo* , et qui a les

jambes très-longues. Peut-être cette race, sur laquelle nous n'avons d'autres renseignemens qu'une indication par Gmelli Carreri, n'est-elle pas différente du *coq huppé d'Angleterre*.

Le COQ PIERRÉ. *Coq huppé* dont le plumage est fond blanc, et marqueté de noir, ou de chamois, ou d'ardoisé, ou de doré.

Le COQ PORTE-SOIE. V. COQ A DUVET.

Le COQ PUANT. V. PUPUT.

Le COQ DE RHODES. Grande race très-estimée des anciens. Ces coqs, plus forts que les autres, étoient réservés pour les combats; mais ces oiseaux qui avoient tant d'ardeur pour se battre, en avoient fort peu pour leurs femelles; il ne falloit à un coq que trois poules, au lieu de quinze ou vingt; et celles-ci étoient aussi moins fécondes et moins bonnes couveuses que les poules ordinaires.

Il est à présumer que le coq de Rhodes est le même que le *coq de Caux* ou de *Padoue*.

Le COQ DE ROCHE, pl. B. 30, f. 3 de ce Dictionnaire, a été classé par les auteurs avec les MANAKINS; mais cet oiseau n'a de rapports avec eux qu'en ce qu'il a les doigts extérieurs réunis jusqu'à la deuxième phalange; c'est pourquoi je l'ai isolé génériquement sous le nom de RUPICOLE. V. ce mot.

Le COQ SANS CROUPION. V. COQ SANS QUEUE.

Le COQ SANS PLUMES. A l'exception de quelques plumes aux ailes, on en trouveroit à peine vingt autres sur tout le corps de ce coq. Il n'est pas certain que ce soit une race particulière. Quelques-uns disent qu'elle se reproduit, et que tous les individus qui en proviennent, sans mélange d'autre race, sont également nus; d'autres prétendent que cette nudité n'est qu'artificielle. On tient, disent-ils, des coqs où des poules communes dans un lieu tempéré, et on leur arrache les plumes à mesure qu'elles poussent; elles ne reviennent plus.

Le COQ SANS QUEUE, *Phasianus ecaudatus*, Lath. Il passe pour être originaire de la Perse. Guenau de Montbeillard, qui a fait quelques fragmens de l'histoire naturelle du coq; dans les œuvres de Buffon, pense, au contraire, que c'est en Virginie que cette race a pris naissance. Il se fonde, d'une part, sur ce que les *Transactions philosophiques*, année 1693, rapportent que lorsqu'on conduit des coqs et des poules dans cette contrée, ils perdent bientôt leur croupion; et de l'autre; sur ce que les naturalistes n'ont commencé à parler des coqs ou poules sans queue, qu'après la découverte de l'Amérique. Je ne partage point cette opinion qui me paroît inadmissible. En effet, les voyageurs modernes n'ont point confirmé la



Descoe del.

Foisard Sculp.

1. Cassin's Calybe'.
2. Cardinal huppé. 3. Coq de Roche



perte de croupion que les poules anglaises éprouvent en Virginie , et l'on sait positivement que dans les autres pays de l'Amérique , dans ceux même qui sont les plus chauds , cette privation n'a pas lieu. *V. COQ WALLIKIKITI.*

La similitude que Guenau de Montbeillard cherche à établir entre la race des *coqs sans queue* et celle des *chiens sans queue* , ne me paroît pas plus fondée. Je suis certain , pour l'avoir vu , qu'il naît quelquefois un chien entièrement dépourvu de queue au milieu d'une portée de chiens à queue.

On dit que quand la race du coq sans queue se mêle avec la race ordinaire , il en provient des métis qui n'ont qu'un demi-croupion , et six penes à la queue au lieu de douze.

Le COQ DE SANSEVARRE. Tavernier a vu ce coq en Perse ; c'est une fort grande race , dont les œufs se vendent trois ou quatre écus la pièce , et que les Persans s'amuse à choquer l'un contre l'autre , comme le font les enfans de nos pays avec des œufs rouges. Un beau coq de cette race se vend en Perse , selon le même voyageur , jusqu'à trois cents livres.

Le COQ SAUVAGE. V. COQS SONNERAT , BANKIVA , ALAS , IGNICOLOR et WALLIKIKITI.

On donne aussi ce nom au **PETIT TÉTRAS.**

Le COQ A SIX DOIGTS. Variété dans la race du **COQ A CINQ DOIGTS.** Il en a six , trois devant , trois derrière.

Le COQ SONNERAT, Gallus Sonnerati, Vieill. Le mâle , dans cette race sauvage , a de l'extrémité du bec à celle de la queue abaissée et tendue , deux pieds quatre pouces ; sa grosseur est d'un tiers environ moindre que dans la race commune du coq domestique ; le bec est formé en cône , courbé au bout de sa pièce supérieure , sa couleur est celle de la corne ; sur la tête est une crête d'un rouge vif , aplatie sur les côtés , festonnée ou découpée sur son bord , et qui , prenant son origine à la base du bec , s'agrandit en se portant en arrière ; elle adhère au crâne , et flotte au-dessus de l'occiput qu'elle débordé ; sa forme est à peu près celle d'un cône renversé ; aux deux côtés de la partie supérieure du bec , sont placées deux appendices membraneux , de la même couleur que la crête et d'une forme à peu près triangulaire ; les joues , les côtés et le dessous de la gorge sont nus et couleur de chair , aussi bien qu'une ligne qui s'étend en long sur le sommet de la tête , entre la crête et l'œil ; au-dessous de cette dernière partie , l'on voit de chaque côté une tache couleur de perle , de la grandeur et de la forme de l'ongle du petit doigt de la main ; des plumes courtes , serrées et à barbes désunies , forment cette petite plaque qui couvre les oreilles ; les pieds sont revêtus d'écaillés grisâtres ; l'ergot de substance cornée , forme

un cône allongé et se termine en pointe aiguë ; les ongles et l'ergot sont noirâtres.

De longues plumes étroites , aplaties , à barbes désunies et soyeuses , couvrent le dessus de la tête , le devant et les côtés du cou ; elles deviennent plus longues à mesure qu'elles sont placées plus bas , et elles flottent sur le dos et le haut des ailes lorsque le cou plié est dans sa position naturelle. « Le tuyau de ces plumes , dit M. Sonnerat , est gros , très-exprimé , et sensible à la vue dans la longueur de la plume , jusqu'à quelques lignes de son extrémité ; ce qui fait que chaque plume paroît rayée longitudinalement à son centre ; à l'origine , cette raie est grise ; au milieu , elle est noire ; et un peu avant l'extrémité de la queue , elle devient blanche. Ces différentes nuances du tuyau dans sa longueur , se retrouvent sur les barbes , mais différemment disposées. A l'origine de la plume jusqu'au tiers de sa longueur environ , les barbes sont d'un gris sale blanchâtre ; au milieu de la plume , à l'endroit où le tuyau est noir , les barbes le sont aussi du côté du tuyau , et leur bord ou limbe est blanchâtre ; elles sont colorées de même au-dessous et latéralement à la portion du tuyau qui est blanc ; mais ce qui mérite une attention particulière , c'est que chaque plume est terminée par un épanouissement oblong , arrondi sur les bords , qui forme à l'extrémité de chaque plume une tache oblongue , luisante , blanchâtre ou de couleur de perle en plus grande partie , et d'un jaune-roux brillant à sa pointe. Cet appendice a l'aspect , le poli , le brillant et le toucher d'une lame cartilagineuse très-mince ; cependant si on l'examine attentivement , en soulevant la plume et regardant en face du jour , on voit que cet appendice est bordé dans son contour par une frange composée de l'extrémité des barbes de la plume , et qu'il n'en résulte qu'une union de ces barbes plus intime qu'elle n'a coutume de l'être dans les plumes ordinaires. Cette conformation est la même que celle d'appendices pareils à quelques plumes de l'aile dans le jaseur de Bohême. J'ai trouvé de semblables appendices aux plumes du cou du pigeon hollandais de l'Île-de-France. Le dessous de ces plumes que je viens de décrire , ne diffère du dessus que par des nuances moins fortes. »

Les plumes du dos sont longues , étroites , et se terminent en pointe mousse ; traversées dans leur longueur par trois raies dont l'une , qui est blanche , s'encadre entre les deux autres , qui sont noires ; le bas du cou en devant , le haut de la poitrine , les flancs et les jambes , sont couverts de plumes à peu près semblables à celles du dos ; sur la poitrine , elles sont

d'un roux luisant dans le dernier tiers de leur longueur, et on y retrouve l'apparence du cartilage mince, que l'on observe au bout des plumes du cou. Sous le ventre et la queue, il n'y a qu'un duvet varié de blanc, de noir et de gris.

Les ailes ne dépassent point la naissance de la queue; elles sont à leur pli de la même couleur que le dos, mais rayées de noir et de blanc; d'un roux brun luisant à leur jonction avec le corps; rousses et comme striées transversalement sur leurs grandes couvertures, et noires sur leurs pennes. Les couvertures de la queue sont longues et flottantes, d'un violet foncé chatoyant, sur lequel jouent des reflets d'acier bruni; la queue est composée de quatorze pennes, qui se partagent en deux plans égaux, inclinés l'un sur l'autre, et qui se rencontrent à leur bord supérieur sous un angle aigu: les deux pennes du milieu, plus longues que les autres, forment un arc, dont la convexité est tournée du côté du corps de l'oiseau.

Une taille plus petite d'un tiers que celle du coq, distingue la poule; elle a le dessus de la tête et le commencement du cou en dessus d'une teinte grisâtre; les joues et la gorge couverte de plumes très-petites, très-serrées et blanchâtres; le dessus du cou, la poitrine et le ventre bruns, rayés en long de blanc teinté de roux; les flancs gris; le dos et les couvertures des ailes d'un brun clair, avec le tuyau des plumes d'un roux lavé; les pennes de l'aile noirâtres sur leur côté intérieur, brunâtres et pointillées de gris sur l'extérieur; celles de la queue grisâtres; enfin les pieds gris. Un bouton peu saillant remplace, sur les pieds de cette femelle, l'ergot du mâle.

On voit par cette description du coq et de la poule sauvages de l'Inde, que ces oiseaux diffèrent peu de notre coq et de notre poule domestiques. La dissemblance la plus saillante consiste en ce que la poule sauvage n'a ni crête sur la tête, ni membranes charnues et pendantes sous la gorge. On a cru, jusqu'à présent, que ce coq étoit la souche primitive du coq domestique; mais on en a découvert, depuis Sonnerat, d'autres espèces sauvages qui, ayant plus d'analogie avec celui-ci, semblent être la vraie souche de plusieurs de nos races. *V. les COQS BANKIVA, JAGO, WALLIKIKITI, ALAS.*

Le COQ de TANAGRA. Les habitans de Tanagra, principale ville de Béotie, nourrissoient, au rapport de Pausanias, de Pline, et d'autres auteurs, des coqs et des poules dont on ne trouvoit la race que chez eux.

« J'ai vu à Tanagra, dit Pausanias, des coqs de deux espèces: les uns qui aiment à se battre comme les coqs ordinaires, et les autres qu'on nomme des *merles*. Ces derniers

sont de la grosseur de ces oiseaux de Lydie ; ils ont la chair noire comme le *corbeau*, la crête et les barbes de couleur d'anémone, l'extrémité du bec et de la queue marquée de blanc. Voilà à peu près comme ils sont faits. » (*Voyage de la Béoïe*, liv. 9, traduction de Gédoyn.) J'ai peine à croire que cette dernière race, comparée au merle, soit réellement une race de coqs. Quoi qu'il en soit, les anciens estimoient fort les coqs des Tanagréens, parce qu'ils étoient très-propres au combat.

Le COQ TOUT NOIR. Outre le coq nègre, il existe dans quelques lieux de l'Afrique et à Sumatra une autre race plus noire encore, puisque ses os mêmes sont aussi noirs que le jais. Marsden (*Hist. de Sumatra*) fait la distinction de ce coq, et du coq nègre, qui se trouve également dans l'île, dont il a écrit l'histoire.

Le COQ DE TURQUIE (*Phasianus turcicus*, Lath.) ne diffère du coq commun que par la variété et la beauté de son plumage. Il a ordinairement le corps blanchâtre, avec des traits brillans qui paroissent d'or et d'argent ; les ailes noires en partie ; la queue composée de plumes vertes et noires, et les pieds bleuâtres. Quelques individus portent derrière la crête une petite huppe blanche, semblable à celle de l'alouette.

Le COQ VEUF. De petites larmes blanches semées sur un fond rembruni ont fait donner ce nom à une variété de coqs huppés.

Le COQ WALLIKIKITI, *Gallus ecaudatus*, Themm., est le *coq sans queue* ou *sans croupion* des auteurs. C'est à tort que les uns l'ont dit originaire de la Virginie, et d'autres de la Perse ; car M. Themminck nous assure que l'île de Ceylan est sa vraie patrie, d'après les renseignemens que le Gouverneur de cette île lui a communiqués sur ce coq sauvage. Le nom sous lequel nous le décrivons, et qui signifie *coq sauvage*, est celui qu'il porte à Ceylan, où il habite les forêts et les lieux déserts. Son naturel est très-farouche ; son chant, qu'il fait entendre fréquemment, ressemble à celui du coq domestique, mais il est moins sonore. Le nid que construit la femelle est composé d'herbes fines entassées sans ordre, et ressemble à celui de la perdrix. Non-seulement cette espèce est sans queue, mais elle n'a aucun vestige de croupion : l'on voit à la place un petit enfoncement.

La taille du coq est de treize pouces, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité du dos ; et de quinze pouces, à partir du haut de la crête jusqu'aux doigts. Cette crête est rouge et lisse, c'est-à-dire, sans dentelures ; les joues, les oreilles et une partie de la gorge sont dénuées de plumes ; les deux appendices membraneux de la couleur de la crête ; les plumes

de la nuque sont tachetées longitudinalement de noir, longues, effilées, à barbes décomposées et soyeuses; un jaune un peu orangé encadre cette couleur noire; une teinte violette à reflets pourpres couvre les plumes du bas de la gorge; celles des parties postérieures ont leur milieu d'un brun foncé et les bords d'un bel orangé: cette même teinte, mais tirant au roux, règne sur le dos, sur les petites et les moyennes couvertures des ailes; les plumes du bas du dos sont longues et arquées, et d'un brun-violet à reflets bronzés; les pennes secondaires des ailes ressemblent en violet, et les pennes primaires sont d'un brun mat; les éperons sont robustes et très-aigus; le bec et les pieds d'un gris-brun. La femelle n'est pas connue. La race domestique diffère de l'espèce sauvage, en ce qu'elle a une livrée de diverses couleurs, et en ce que le coq a une crête double, ou simple et dentelée.

Le COQ VILLAGEOIS. V. COQ DOMESTIQUE. (s. et v.)

Économie rurale. — L'espèce du coq et de la poule est très-variée, extrêmement multipliée dans toutes les parties du monde, et offre le plus de ressources alimentaires, tant par les œufs excellens que la poule fournit en abondance, que par la chair fine et délicate de tous les individus composant la famille. Ils sont connus sous les noms de *coq* et *coq vierge*, *poule*, *poussin*, *poulet*, *poulette*, *chapon*, *poularde*. Nous allons successivement en parler, quand nous aurons indiqué le lieu où les chefs se retirent pour y passer la nuit sur des juchoirs, et où la ponte a lieu le plus ordinairement.

Poulailler. — Pour réunir tous les avantages qu'on peut désirer dans un poulailler, il est essentiel qu'il ne soit ni trop froid pendant l'hiver, ni trop chaud pendant l'été; il faut que les poules puissent s'y plaire, et ne soient pas tentées d'aller coucher et pondre à l'aventure. La grandeur doit être proportionnée au nombre des individus, mais plutôt petit que trop grand, parce qu'en hiver les poules, plus rassemblées, s'électrisent et se communiquent de leur propre chaleur. Qu'on ne craigne pas que, rapprochées ainsi, elles se nuisent et s'infectent réciproquement; il est prouvé que les poules qui s'isolent sont peu fécondes, et que plus elles sont rassemblées dans un petit espace, plus leur ardeur à pondre est soutenue, même dans les temps froids.

Le meilleur poulailler est situé au levant, assez, mais non pas trop près de la maison du fermier; il offre un carré de douze pieds de longueur sur dix de largeur et autant de hauteur; il est élevé d'un pied au-dessus du sol; les murailles en sont épaisses, bien crépies, blanchies en dehors et en dedans, n'ayant ni fentes ni crevasses, ni cavités qui permettent

aux fouines, aux belettes, aux rats, aux souris, et même aux insectes, d'y pénétrer et de s'y cacher; le toit qui le couvre est très-saillant; il le garantit de l'humidité, le plus redoutable fléau des poules; la porte est petite; au-dessus est une ouverture par laquelle les poules entrent du dehors à l'aide d'une échelle, et vont se placer sur le juchoir, qui se trouve exprès au niveau de cette ouverture, ainsi que deux fenêtres de forme circulaire, l'une au levant, l'autre au couchant, toutes deux garnies d'un grillage à mailles très-serrées et d'un contrevent. Ces fenêtres, qui servent à entretenir des courans d'air dans le poulailler pour le rafraîchir, et surtout pour le sécher, sont constamment ouvertes en été, et bien fermées en hiver. Dans les angles intérieurs sont placés sur des tasseaux et à dix à douze pouces d'intervalle, les juchoirs; ce sont des perches qu'on a soin d'équarrir, parce que les poules n'em brassent point une perche cylindrique, ne peuvent point courber leurs doigts, leurs ongles pour s'affermir dessus. Les espaces intermédiaires sont destinés aux pondeoirs, tous recouverts d'une planche, pour garantir les pondeuses des fientes des autres poules, et leur procurer le repos qu'elles recherchent dans l'instant de la ponte. Les pondeoirs ou nids sont des paniers d'osier fixés solidement contre les murs; ils sont bien fournis de paille de seigle brisée qu'on renouvelle souvent, et disposés si avantageusement, que les poules y entrent sans risquer de casser les œufs qu'ils contiennent. Il existe dans le poulailler un abreuvoir semblable à celui des volières, et dans lequel on entretient de l'eau toujours nouvelle. Pour le rendre sain, on ne se sert plus de toutes ces fumigations de plantes aromatiques, d'encens, de benjoin, etc., dont les anciens agriculteurs ont donné des recettes si variées, parce que l'expérience a appris que ces fumigations nuisoient aux poules dans plusieurs circonstances; qu'en général elles ne purifioient point; qu'elles ne faisoient qu'aromatiser des miasmes putrides. On n'emploie que le feu, l'air et l'eau; ces trois agens sont assez puissans, assez actifs pour produire les meilleurs effets. Ainsi, après la sortie des poules, on ouvre la porte et les fenêtres du poulailler, et de temps en temps on y brûle une petite botte de paille, pour mieux renouveler l'air et détruire les insectes. On gratte et on lave à l'eau froide, et quelquefois même à l'eau bouillante mêlée avec un peu de vinaigre, les paniers, les nids, les perches, les auges, les abreuvoirs, etc. Le sol, pavé en pierres plates ou polies, ou en bons carreaux, est fréquemment balayé, ratissé, lavé et recouvert d'une couche de gravier ou de paille hachée menu.

Le même poulailler ne doit servir que pour les coqs, les poules et les poulets; il faut d'autres logemens pour les au-

tres oiseaux de la basse-cour : les poules, qui consentent à vivre avec eux pendant le jour sur le même fumier, ne les aiment point avec elles pendant la nuit sous le même toit ; elles ne souffrent pas plus volontiers sur leurs juchoirs les chapons, quoiqu'ils soient de la famille. Ces êtres disgraciés, qui ne devoient trouver dans les coqs et dans les poules que de l'indifférence, leur inspirent la plus grande aversion. Il est nécessaire qu'il y ait, attendant au poulailler, des espèces de cabinets bien chauds, tant pour y faire couvrir les œufs que pour y mettre les poussins qui en sont éclos. Dans le cabinet destiné aux poussins sont des cages séparées, où chaque mère reste huit jours avec sa famille, puis passe de là dans une enceinte, jusqu'à ce qu'ayant achevé leur éducation, elle puisse sans danger les abandonner à eux-mêmes.

Un poulailler a pour accessoires : 1.^o Une petite fosse remplie de sable et de cendres ; les poules s'y roulent en été pour se débarrasser de la vermine qui les ronge. 2.^o Une autre petite fosse contenant du crottin de cheval, qu'on renouvelle souvent, et dans laquelle elles s'amuse à gratter pendant la froide saison pour y chercher du grain et des vers. 3.^o Deux carrés de gazons, qu'on leur abandonne successivement pour les y laisser paître et prendre leurs ébats. 4.^o Des haies bien touffues, ou mieux encore des arbres qui puissent leur fournir un abri contre les ardeurs du soleil, les dérober à la vue perçante du milan planant au haut des airs. Ces arbres sont ordinairement des mûriers ou des cerisiers, dont elles aiment les fruits avec passion. 5.^o Un hangar, où elles trouvent à se mettre à couvert dans les temps de pluie. 6.^o Des auges en pierre ou en bois couvertes, dans lesquelles les poules, en passant la tête par des ouvertures faites exprès, puissent s'abreuver d'une eau pure plutôt que d'en aller chercher une corrompue et capable de leur causer diverses maladies. 7.^o Enfin, la basse-cour qui contient le poulailler et tous les accessoires indiqués ci-dessus, est vaste, spacieuse, propre autant qu'il est possible. Les fumiers y sont rassemblés avec soin ; les eaux y trouvent des écoulemens suffisans. La volaille nombreuse et extrêmement variée qui l'habite y jouissant de l'abondance, ne paroît pas regretter sa liberté.

Ce n'est pas assez de procurer à la volaille un logement sain et commode, il lui faut encore un surveillant actif qui la garantisse de tous les ennemis, et la mette en état de procurer à la ferme tous les avantages qu'elle a droit d'en attendre. Les poules, quoique facilement effarouchées par le plus petit animal étranger, s'accoutument volontiers avec tous les gens d'une ferme. Fidèles à la maison qui les nourrit, et non contentes de l'enrichir tous les jours de leurs

œufs, elles ne s'en écartent que très-rarement. Mais voraces, gourmandes et volages comme elles sont, elles ont besoin d'être surveillées et contenues.

Dans les métairies un peu considérables, la fermière a toujours un agent secondaire, sur lequel elle se repose comme sur elle-même de tous les détails minutieux et multipliés que demande la conduite de la volaille : cet agent est ce qu'on nomme la *fille de basse-cour*. Pour se bien acquitter de son emploi, il faut qu'elle soit propre, soigneuse, douce, patiente, adroite, attentive et vigilante. Son premier devoir, en entrant en fonction, c'est de chercher à se faire aimer de la peuplade volatile dont le gouvernement lui est confié ; de venir souvent au milieu des individus qui la composent pour entretenir la paix parmi eux, apaiser leurs querelles, connoître le caractère particulier de chacun, distinguer les moins farouches en leur parlant un langage qu'ils entendent, en leur donnant à manger dans la main, et leur témoignant par des gestes caressans son affection. Que de poules hargneuses ont été condamnées à périr, avant le temps, sous le couteau du cuisinier, qui auroient perdu leur caractère farouche et seroient devenues sociables, si elles eussent trouvé dans leur premier âge plus de bienveillance de la part de la maîtresse, et un ton plus caressant de la part de la surveillante ! Hors la fille de basse-cour, que les volailles connoissent et dont la vue et la voix les réjouissent, personne ne doit entrer dans le poulailler, de peur d'effrayer, de déranger les poules occupées à pondre. L'inconvénient seroit encore plus grand, si un étranger alloit les troubler lorsqu'elles sont à couver ou à soigner leurs poussins.

Après ces premiers soins, il y en a de journaliers pour la nourriture et la boisson qu'il faut constamment distribuer à des heures réglées, pour les enfermer le soir dans le poulailler, et les en faire sortir de grand matin, pour proportionner leur nombre aux moyens de subsistance qui existent sans beaucoup de frais, moyens nécessairement plus faciles et plus abondans dans les pays à grains que dans les cantons vignobles. Il est encore nécessaire de les passer souvent en revue, pour savoir si la troupe est au complet ; d'assister de temps en temps à leur repas, pour juger de leur appétit ; d'examiner si elles sont en bon état, si elles n'engraissent ou ne maigrissent pas trop ; de suivre leurs démarches, d'épier leurs actions, et de les traiter en conséquence pour profiter de leurs dispositions à pondre ou à couver. Jamais la nouvelle progéniture destinée à repeupler la basse-cour ne doit être admise que le soir au poulailler ; mais lorsqu'il s'agit de remplacer un coq mis à la réforme, il faut que la fille de

basse-cour, après avoir lié les pattes du remplaçant, le présente aux poules, et que chaque fois elle fasse en sorte d'empêcher les autres coqs de l'insulter. Ce n'est qu'au bout de quelques jours que ceux-ci consentent à le souffrir comme leur égal, et les poules à le reconnoître comme leur sultan.

Une autre attention de la fille de basse-cour, c'est de visiter de temps en temps les nids où les poules pondent, pour les garnir suffisamment d'une paille de seigle sèche et flexible; de lever les œufs à mesure qu'ils sont pondus; de les porter dans un endroit sec, obscur et frais; de séparer ceux qui doivent être vendus ou consommés de ceux qui sont destinés à la couvaison, et ne jamais les mettre sous la poule sans les avoir examinés à la lumière d'une chandelle pour savoir s'ils sont fécondés et de quel sexe sera l'oiseau à naître, et ne pas oublier d'inscrire sur un registre le jour où la poule les adopte, afin d'avoir l'époque précise où ils doivent éclore, et de pouvoir exercer la surveillance qu'exigent les derniers momens de l'incubation. Quelquefois la poule éprouve de la difficulté à pondre. On a essayé dans cette circonstance, avec succès, de lui mettre quelques grains de sel dans l'anus. Souvent c'est un peu d'ail; la fille de basse-cour doit même se servir de ce dernier moyen pour découvrir le lieu où elle a pondu à son insu. Comme elle est pressée alors de déposer son œuf, sa marche vers le nid est accélérée; on la suit, et bientôt on surprend son secret.

Quoique la soif, chez la couveuse, soit plus impérieuse que la faim, il arrive souvent qu'elle demeure constamment sur ses œufs deux fois vingt-quatre heures sans boire ni manger. Quand la fille de basse-cour s'aperçoit de cette opiniâtreté, elle doit la lever et la déterminer à prendre son repas; mais c'est seulement dans ce cas, car il vaut mieux qu'elle se lève et se replace elle-même sur ses œufs, comme aussi lui laisser exclusivement le soin de les retourner. Mais c'est surtout le jour que les petits doivent éclore qu'il est nécessaire que la fille de basse-cour redouble d'attention, soit pour favoriser leur sortie, soit pour les fortifier quand ils sont hors de la coque, soit enfin pour les soins qu'ils exigent pendant tout le temps qu'ils vivent sous la tutelle de la mère. Il convient qu'elle possède les connoissances relatives à l'opération qui les chaponne, aux meilleurs procédés qui les engraisent; qu'elle sache distinguer les alimens qui les échauffent d'avec ceux qui les rafraîchissent, ceux qui font le plus de profit et coûtent moins; qu'elle mette à part chaque individu aussitôt qu'elle aperçoit son plumage hérissé, mal en ordre, ses ailes lâches et traînantes; qu'elle saisisse bien tous les symptômes des diverses maladies, afin de pouvoir appliquer à temps les

remèdes les plus efficaces. Elle saura donc : 1.^o que les pepins de raisin arrêtent la ponte des poules, et que pendant ce temps il faut leur en interdire l'usage. 2.^o Que les alimens très-nourrissans et légèrement salés la favorisent. 3.^o Que la pépie annonçant que les poules ont éprouvé une disette d'eau ou l'ont bue mauvaise, il faut, après leur avoir fait subir l'opération qui convient dans ce cas, veiller à ce qu'elles aient toujours de bonne eau et en abondance, ayant soin qu'elles puissent la boire tiède en hiver. 4.^o Que dans le cours de ventre causé par des nourritures trop humides, elle doit leur en donner de sèches et légèrement astringentes. 5.^o Que dans les constipations il est utile d'employer les relâchans, comme la bette, les laitues, les poirées. 6.^o Que dans la gale ou autre maladie de la peau, il est bon de les rafraîchir avec des plantes potagères hachées et mêlées avec du son détrempé. 7.^o Que lorsqu'elles ont la goutte, elle est avertie de soigner davantage le poulailler. 8.^o Que quand les œufs ont la coque molle, c'est qu'elles ont une disposition à passer à la graisse. Il convient alors de diminuer leur ration; il est à propos de délayer de la craie dans leur eau, et de mettre de la brique pilée dans leur manger. 9.^o Enfin, qu'elle doit éviter de leur donner de la pâte d'amandes amères épuisées d'huile, les amandes amères étant un poison pour elles.

Un coq suffit bien au-delà à quinze ou vingt poules, puisqu'il peut donner jusqu'à cinquante fois par jour des marques de sa vigueur; c'est surtout le matin qu'il est pressé de satisfaire sa passion. Il descend le premier du poulailler, il regarde ses poules sortir; on diroit qu'il est occupé à les compter; quand elles sont toutes dehors, il parcourt leurs rangs, l'œil enflammé et comme incertain du choix qu'il doit faire; bientôt il en salue une de l'aile et de la voix, en faisant un demi-cercle autour d'elle. Dans d'autres momens, le coq profite de la découverte qu'il vient de faire d'une graine. Il appelle ses poules: celle qui, pour l'instant, est vraisemblablement la plus amoureuse, est aussi la moins éloignée de lui et la plus docile à sa voix; elle ne manque point d'arriver la première. Le coq prend avec son bec le grain; il se met devant elle; il l'engage de la manière la plus affectueuse à le prendre, à vouloir bien s'en nourrir; elle l'accepte; mais à peine l'a-t-elle avalé, qu'il a déjà obtenu son salaire.

Le choix d'un coq est très-important. On estime qu'il a toutes les qualités requises, lorsqu'il est d'une belle taille quoique moyenne, qu'il a la tête haute, le regard vif et animé, la voix forte et claire, le bec gros et court, la crête d'un beau rouge et comme vernissée, la barbe membraneuse, d'un volume considérable et aussi colorée que la crête, la

poitrine large, les ailes fortes, le plumage noir ou d'un rouge obscur, les cuisses bien musculeuses, les jambes grosses, armées de longs éperons, les pattes garnies d'ongles légèrement crochus et fortement acérés; lorsqu'il est libre dans ses mouvemens, qu'il chante souvent, qu'il gratte avec constance la terre pour chercher des vers, moins pour lui que pour les offrir à ses compagnes; lorsqu'il est alerte, pétulant, qu'il est ardent et adroit à les caresser, prompt à les défendre, attentif à les solliciter à manger, à les réunir dans la journée et à les rassembler le soir.

Le coq commence à faire sa cour aux poules dès l'âge de trois mois; sa grande vigueur ne dure que trois années, quoiqu'il puisse vivre jusqu'à dix ans. On remarque que, chez les coqs de la grande espèce, les facultés reproductives se développent plus tard; vraisemblablement ils en jouissent plus long-temps. Aussitôt que le coq est moins dispos, il n'est plus digne de figurer dans son sérail; il faut lui donner pour successeur le plus beau, le plus brave de tous les jeunes coqs surnuméraires de la basse-cour. Lorsqu'on hésite entre deux de ces coqs qui paroissent également beaux, également forts, il faut, suivant le conseil donné par une femme, les faire battre ensemble et donner la préférence au vainqueur. Les poules, comme les autres femelles, l'accordent toujours au mâle le plus courageux, le plus capable de les charmer.

Il est des coqs qui, par excès de tempérament, sont hargneux, querelleurs; ils fatiguent les poules sans les féconder. Jaloux du bonheur des autres, ils troublent tous les ménages des autres coqs. Pour calmer ces turbulens, le moyen est simple; on leur fait passer le pied dans le milieu d'un morceau de cuir taillé en rond; ils deviennent aussi tranquilles que les hommes qui ont les fers aux pieds, aux mains et au cou.

On pense assez généralement que le coq n'est point destiné par la nature à partager les sollicitudes de l'incubation et de l'éducation des poussins; mais nous croyons qu'en observant les choses de plus près, on cessera d'adopter cette opinion. En effet, comment dans l'état sauvage, si le coq n'étoit point attaché à une seule femelle, celle-ci pourroit-elle couvrir, et cependant aller chercher sa vie? Cette impossibilité pour la poule de pouvoir faire alors ces deux choses sans le secours du coq, prouve sans réplique qu'elle jouissoit alors de ce secours. De quelle manière a-t-il perdu ses mœurs et ses habitudes? Comme on les perd par la civilisation, comme on est amené à les perdre par l'esclavage; mais est-il vrai que le coq domestique ait entièrement perdu les sentimens qui caractérisent un époux constant et un père

tendre ? On aura peine à se le persuader , en observant :

1.^o Que le coq attire quelquefois une de ses poules dans un coin, que là il remue la paille qu'il y trouve, qu'il fait un nid, qu'il s'y couche, qu'il semble inviter sa femelle à y pondre, en lui vantant la commodité de ce lieu.

2.^o Qu'il va quelquefois se percher sur le bord du nid où pond sa poule favorite, pour lui offrir ses services, paroissant disposé à oublier pour elle, à lui sacrifier toutes ses autres poules, et à se comporter entièrement comme les oiseaux qui n'ont qu'une femelle.

A ces deux observations qui présentent les traces des anciennes mœurs du coq sauvage, et qui font connoître que l'art des hommes, que l'état actuel du coq ne l'ont pas complètement dénaturé, on peut joindre les témoignages évidens de la prédilection qu'il a toujours pour une de ses jeunes et belles poules.

On le voit sans cesse la combler de faveurs, de présens et d'égarde. On remarque que la poule est très-sensible à cette préférence, qu'elle l'accompagne presque toujours dans ses recherches alimentaires, qu'elle est la première à se rendre à sa voix, à recevoir de son bec le grain qu'il a trouvé, et on juge qu'elle le suivroit volontiers, si, se dégageant des liens de sa captivité, il vouloit aller vivre avec elle sous les lois de la nature, loin du séjour des hommes, et surtout loin des autres poules.

Si le coq aime les jeunes poules, il déteste cordialement les vieilles; aussi les délaisse-t-il aussitôt qu'elles ne sont plus aptes à la reproduction de l'espèce.

Les coqs, ainsi que tous les êtres organisés, présentent de temps en temps des monstruosités qui fixent l'attention des curieux. On a vu des poulets à deux têtes, des coqs à quatre pattes, etc. Ce sont de ces jeux de la nature qui ne demandent plus d'explication.

\\ Mais il est une monstruosité plus commune que les autres, et qu'il est à propos de citer, parce qu'elle est un produit de l'art; ce sont les cornes qu'on voit quelquefois sur leurs têtes. Elles y sont placées par un procédé qui consiste à faire une ouverture à la crête du coq, à introduire par cette plaie, et à appliquer sur le crâne un ergot de poulet. L'accroissement prodigieux que prend cet ergot après l'union qu'il a contractée avec les os de la tête du coq, prouve d'une manière incontestable la similitude de la greffe animale avec celle des végétaux.

La poule a, comme le coq, une crête sur la tête, et deux membranes sous le bec, mais moins volumineuses et d'une couleur moins vive et moins éclatante; la femelle, comme

dans les autres oiseaux, est plus petite que le mâle ; son plumage, quoique beau, est moins brillant, moins varié ; sa queue est comme la sienne dans un plan vertical, sans être accompagnée de ces plumes élégantes qui dépassent et ornent celle du coq.

Les races de poules qu'on doit s'attacher à multiplier de préférence, sont celles qui fournissent le plus abondamment des œufs et dont la chair est la plus délicate : ces deux avantages, et surtout le premier, se rencontrent dans les poules communes. C'est donc principalement de cette espèce qu'il faut peupler les basse-cours. Leur choix consiste à les prendre de moyenne taille, d'une couleur noire ou brune, d'une constitution robuste, ayant la tête grosse, les yeux vifs, la crête pendante, les pattes bleuâtres ; il faut rejeter celles qui ont de grands ergots, qui grattent, qui chantent, qui appellent à la manière des coqs ; celles qui sont farouches, querelleuses, acariâtres, parce que, ordinairement, elles se laissent difficilement cocher, qu'elles pondent rarement, qu'elles couvent mal, qu'elles perdent, qu'elles cassent, qu'elles mangent leurs œufs. On réforme les poules trop grasses et celles qui sont vieilles ; les premières, à raison de leur embonpoint, donnent rarement des œufs, encore sont-ils hardés ; les autres, reconnoissables en ce qu'elles ont la crête et les pattes rudes au toucher, ne pondent plus.

Après la poule commune qui mérite d'occuper le premier rang à cause de sa fécondité, viennent la poule huppée, plus délicate à manger que la commune, parce que, pendant moins que celle-ci, elle prend plus de graisse, et la grande flandrine qui, sans être plus féconde que la poule huppée, est préférable aux autres pour en élever des poulets de vente, ou en faire des chapons et des poulardes. L'opinion la plus généralement adoptée par les cultivateurs sur ces trois espèces de poules, c'est que la première étant plus féconde en œufs, et les autres fournissant de plus gros poulets, elles leur donnent plus de profit qu'ils ne pourroient en retirer de toutes ces poules étrangères qui figurent dans les basse-cours de luxe, et dont la liste est considérable.

Cependant, comme il est de la plus grande importance pour eux de savoir s'ils ont bien calculé, s'ils n'ont point accordé trop légèrement leurs suffrages à ces trois espèces de poules, il faudroit : 1.^o Voir, en suivant la ponte des poules communes, au moins pendant une année entière, quel est leur rapport comparé avec la dépense qu'elles occasionent ; 2.^o Répéter cette expérience sur toutes les espèces de poules ; 3.^o Avoir principalement en vue de s'assurer si les poules communes qui donnent un plus grand

nombre d'œufs, mais d'un plus petit volume, fournissent réellement (leur nourriture compensée) dans le courant d'une année, une masse d'aliment plus considérable que celle qui résulte de la somme des œufs plus gros obtenus des autres poules dans le même espace de temps. En même temps qu'on se livreroit à ces recherches minutieuses, mais intéressantes, il faudroit tâcher de fixer à quel degré d'embonpoint les poules produisent une plus grande quantité d'œufs; car, comme on le sait, les poules mal nourries ne pondent guère plus que les poules trop nourries. Il faudroit tenter d'avancer ou de reculer le temps de la ponte, de manière à la maîtriser, comme un jardinier habile maîtrise la floraison d'un oranger, de manière à distribuer avec une certaine égalité, dans les différens mois de l'année, la quantité des œufs à pondre. Le moyen le plus efficace pour produire cet effet, seroit, suivant l'opinion de Réaumur, de dépouiller peu à peu les poules de leurs plumes, dans le printemps ou au commencement de l'été, et d'empêcher par-là la mue, qui ayant lieu sur la fin de la belle saison, suspend alors la ponte. Il faudroit enfin essayer quels sont les alimens qui facilitent ou arrêtent la ponte. On en indique déjà plusieurs; mais on n'a rien encore de bien précis sur leur efficacité.

Les poules sont d'un caractère vif, pétulant, violent; elles se querellent et se battent très-souvent entre elles. Comme toutes les autres volailles, en général, elles ont des inclinations sanguinaires, des mœurs barbares; elles ne peuvent voir une de leurs compagnes foible et languissante, sans l'insulter; le sang coule-t-il des blessures qui viennent de lui être faites, toute la bande des poules se jette sur elle, et la déchire impitoyablement. Voici un autre trait que cite Réaumur, et qui caractérise bien la férocité des poules. Il en avoit enfermé deux avec un coq; ces trois individus vécutent un certain temps dans la plus parfaite union. Tout à coup les poules se dégoûtent de leur coq; voilà qu'elles l'attaquent ensemble, et qu'elles parviennent, après cinq ou six jours de mauvais traitemens, à le tuer. Surpris d'une conduite si extraordinaire, Réaumur fut curieux de savoir ce qui en étoit la cause; il donna à ces poules successivement plusieurs coqs. Leur fureur se ralluma pour chacun d'eux, et ils auroient tous éprouvé le sort du premier, s'il les avoit laissés assez long-temps pour perdre tout leur sang et toutes leurs forces. Deux choses sont singulièrement remarquables dans cette aventure; c'est que ces coqs, qui étoient forts, hardis, robustes, qui auroient très-facilement mis à la raison une trentaine de poules révoltées,

avoient la bonté de ne pas se défendre et ne cherchoient même pas à se soustraire à la rage de ces deux mégères : c'est que ces poules, qui étoient si méchantes étant renfermées, devinrent calmes et tranquilles aussitôt qu'on les eut lâchées sur le fumier, et reçurent de bonne grâce les caresses des coqs accourus à leur rencontre. Les poules sont les oiseaux les plus faciles à nourrir; toutes les substances alimentaires leur conviennent, même lorsqu'elles sont enfouies dans le fumier; rien n'est perdu avec elles; on les voit pendant toute la journée sans cesse occupées à gratter, à chercher et à ramasser pour vivre. La semence la plus fine, la plus imperceptible, ne peut échapper aux regards perçans d'une poule; la mouche dont le vol est le plus rapide, ne sauroit se soustraire à la promptitude avec laquelle elle darde son bec; le ver qui vient respirer à la surface de la terre, n'a pas le temps de se replier sur lui-même, il est aussitôt saisi par la tête et déterré. Les poules, ainsi repues de grains, de vers, d'insectes, de tout ce qu'elles ont trouvé par une recherche opiniâtre dans le fumier, dans les cours, dans les granges, dans les écuries et les étables, etc., n'ont besoin dans les fermes, au printemps et en hiver, que d'un supplément de nourriture, qu'on leur distribue toujours le matin au lever du soleil, et le soir avant qu'il se couche. Ce repas est préparé de la manière suivante : On fait cuire, la veille, dans les lavures de vaisselle, les plantes potagères que la saison fournit, on les mêle avec du son, on les égoutte. Le lendemain, on porte cette pâtée réchauffée aux poules; lorsqu'elles l'ont mangée, on leur jette, suivant les ressources locales, une certaine quantité de vannure, de criblure de froment et de seigle, ou d'orge pur, de sarrasin, de blé de Turquie concassé, de vesce, de pois chiches, de marc de raisin ou de pommes, de fruits sains ou gâtés, coupés par morceaux, de pain, de miettes et autres débris de la table et de la cuisine, des racines cuites, etc. Seulement, suivant la saison, on augmente ou on diminue la ration de l'une ou de l'autre de ces subsistances; quelquefois, comme pendant la récolte ou le battage des grains, on supprime toute distribution. Le repas du soir est semblable à celui du matin; tous deux doivent leur être servis, soit dans le poulailler, si on veut que les poules seules y aient part, soit près du poulailler, dans un endroit disposé de manière qu'elles n'y soient point exposées aux vents et à la pluie. L'expérience a appris qu'il étoit essentiel : 1.° Que la pâtée fût chaude lorsqu'on la leur donnoit, parce que, dans cet état, elle contribuoit à mieux conserver leur santé, à les rendre plus fécondes et à les nourrir davantage :

2.^o Qu'on pouvoit remplacer la distribution des grains, cuits ou crus, par celle de la pomme-de-terre cuite, mêlée à une certaine quantité de farine de ces grains, ou mieux encore, par ce mélange converti en pain, puis mis sous forme de soupe. 3.^o Que les grains étoient en général meilleurs lorsqu'ils avoient éprouvé la cuisson que lorsqu'ils étoient crus, et encore plus nutritifs lorsqu'ils avoient subi la panification. 4.^o Que la plus excellente nourriture pour les poules étoit ce même pain trempé et mêlé avec de la viande bouillie et hachée. 5.^o Qu'il existoit des circonstances où le choix de la nourriture des poules n'étoit pas indifférent, comme pendant la ponte, la couvaison et surtout pendant les maladies qui les affligent. Le froment et le seigle, à l'exception de leurs criblures, ne font point partie de la nourriture des poules; non qu'elles n'en soient très-friandes, mais parce qu'on croit devoir les réserver pour les hommes. Le goût décidé que les poules montrent pour les vers, a fait imaginer de les multiplier par les moyens suivans. Faites une pâte avec du levain d'orge, du son et du crottin; mettez-la dans un vaisseau convenable; au bout de trois jours, s'il fait chaud, elle sera remplie d'une multitude de vers qui serviront de pâture aux poules. Mais voici un autre procédé plus en grand. Sur un endroit de la basse-cour, assez élevé pour permettre l'écoulement des eaux, on construit quatre murailles, chacune de douze pieds de longueur et de quatre de hauteur, ce qui forme une fosse carrée. On met successivement dans cette fosse de la paille de seigle hachée, du crottin récent de cheval, de la terre légère, abreuvée de sang de bœuf ou d'autres animaux, et un mélange de marc de raisin, d'avoine et de son; sur ce dernier lit on étend des intestins d'animaux, coupés par morceaux; puis recommençant par un lit de paille, on suit le même ordre que la première fois, jusqu'à ce que la fosse soit remplie. Alors on la recouvre de branches d'épines, qu'on assujettit par de grosses pierres, pour en défendre l'accès à la volaille. Ce mélange se convertit, pour ainsi dire, en un monceau de vers, qu'on leur ménage pour la saison où la terre, durcie par le froid, ne leur en fournit plus, et qu'on leur distribue tous les matins par petites portions. Quand la basse-cour est très-considérable, on établit plusieurs verminières; mais on a grand soin de ne les leur jamais laisser à discrétion. Quelquefois on charge des enfans de suivre un jardinier, et de ramasser les vers qu'il fait sortir de terre à chaque coup de bêche, ou bien on leur dit de remuer la terre avec un trident. Ce mouvement, qui imite le travail de la taupe, détermine les vers à quitter leur souterrain

pour éviter leur ennemi , et ils tombent entre les mains des enfans. Les os concassés peuvent encore être employés pour varier les alimens des poules ; elles les digèrent avec autant de facilité même que les noyaux des olives , que cependant les animaux ruminans rendent entiers , et qu'on ne retrouve plus dans la fiente des volailles. La digestion des poules se faisant principalement par trituration , leur instinct les porte à avaler de petites pierres ou de petits cailloux , pour aider les forces musculaires de leur gésier ; mais souvent il arrive que rencontrant du verre , elles l'avalent comme corps dur , sans s'embarasser de la faculté qu'il a de couper et de piquer. Les effets funestes de cette substance qui ont eu lieu sur plusieurs poules , doivent déterminer les cultivateurs à ne pas souffrir que parmi les ordures de la cuisine qu'on leur jette sur le fumier , il s'y trouve du verre. Ils doivent même étendre cette attention sur plusieurs autres substances , d'après ce fait. Des poules avoient mangé des écailles de moules , et plusieurs mouraient. Pour sauver les autres , on leur ouvrit le jabot , on le vida , et on le cousit : heureusement que cette opération réussit ; mais il vaut encore mieux n'avoir point à la faire.

La saison de pondre commence pour les poules au mois de février dans les pays chauds , et plus tard dans les pays froids. Après avoir donné dix-huit à vingt œufs de suite , elles s'en tiendroient là , et elles demanderoient à les couvrir.

Mais l'expérience ayant appris que lorsqu'on cassoit ou qu'on ôtoit un ou plusieurs œufs à un oiseau occupé à former sa ponte , il les remplaçoit toujours , et qu'il ne pensoit à couvrir que lorsque le nombre de ses œufs étoit complet , on a imaginé , pour obliger les poules à fournir de nouveaux œufs , de leur enlever chaque jour ceux qu'elles venoient de faire ; trompées par cette supercherie , les poules continuent à pondre , et tous les jours , en voyant leurs nids vides , elles croient pondre pour la première fois.

Lorsqu'une poule a l'envie ou le besoin de pondre , elle va , elle vient , elle paroît affairée , elle caquette sans cesse , elle visite tous les coins et recoins , pour en trouver un où elle puisse se cacher , et jouir de la tranquillité ; elle en trouve rarement qui lui convienne ; enfin arrive le moment où , trop pressée pour continuer à être aussi difficile , elle se détermine à entrer dans le poulailler et à choisir un des paniers disposés pour servir de nids ; elle y monte , elle s'y arrange , elle se tait et pond.

Il y a telle poule qui adopte un nid de préférence : si , au moment où elle veut y aller pondre , elle le trouve occupé par une autre , elle attend patiemment que celle-ci ait fait son

œuf, pour la remplacer. En général, on remarque que les poules qui n'ont pas fait cette adoption d'un nid, se placent plus volontiers dans celui où elles trouvent que le tas d'œufs est le plus considérable.

La poule souffre vraisemblablement dans l'opération de la ponte, quoiqu'elle ne se plaigne point; mais aussitôt qu'elle est débarrassée de son œuf, elle se livre à des transports de joie, elle annonce sa délivrance par des cris perçans et réitérés, et que répètent à l'envi, non-seulement toutes ses compagnes, mais encore le coq lui-même. Dans le nombre il y en a dont la fécondité varie; il en est qui ne donnent qu'un œuf en trois jours, d'autres pondent de deux jours l'un, celles-ci en produisent un tous les jours, celles-là enfin en donnent deux le même jour, mais cela est fort rare; et quand en général les jeunes poules en font davantage que celles d'un moyen âge, ils sont plus petits, et les vieilles cessent de pondre à la fin de leur quatrième année.

La ponte des poules, sauf quelques interruptions, continue jusqu'à la fin de l'été; alors elle est arrêtée par la mue, espèce de maladie qu'elles éprouvent tous les ans, et qui les attaque les unes un peu plus tôt et les autres un peu plus tard.

Les poules ne pondent point pendant la durée de cette maladie, parce que leur suc nourricier étant employé au développement et à l'accroissement des nouvelles plumes, il n'en reste point pour faire croître des œufs.

Le froid qui commence alors à se faire sentir contribue à prolonger leur repos; il continue jusqu'au commencement du printemps.

Ennuyé de cette longue inaction que la nature permet aux poules, sans doute pour leur plus grand avantage, l'homme qui ne pense qu'à son propre intérêt, a essayé différens moyens pour les remettre en activité; il lui paroissoit bien pénible de passer son hiver sans manger d'œufs frais. Voici le moyen qui lui a le mieux réussi pour en obtenir :

On choisit les poules les plus vigoureuses; on les enferme dans une chambre chaude et claire; on leur donne un coq jeune et brave, une nourriture abondante et échauffante, et on les entretient avec la plus grande propreté. On a remarqué que ce travail forcé, et hors de saison, usoit les poules qui y étoient soumises, et qu'elles parvenoient plus tôt que les autres à la vieillesse. La poule n'auroit-elle qu'une quantité fixe d'œufs à nous fournir pendant la durée de sa vie? D'après cette remarque, on ne doit employer ce moyen qu'après avoir bien calculé le profit qui doit en résulter, toute chose bien compensée. Ce calcul, cet examen, sont d'autant plus

nécessaires, que Réaumur dit n'avoir pu déterminer les poules à pondre pendant l'hiver, en leur donnant du chènevis pour nourriture, c'est-à-dire, la semence qui passe pour celle qui les dispose le mieux à pondre; il est vrai qu'il les tenoit dans un lieu chauffé par des couches de fumier, et que peut-être, malgré ses précautions, les exhalaisons de ce fumier pouvoient diminuer la vigueur des poules. Outre le chènevis employé dans l'expérience de Réaumur pour échauffer ses poules, et les disposer à pondre, on se sert encore, dans toutes les saisons, d'avoine pure, de sarrasin et de millet commun. Mais on a observé que lorsque la ponte étoit accélérée chez les poules, la coquille de leurs œufs étoit moins pesante, et souvent qu'ils n'avoient qu'une simple membrane comme lorsqu'ils sont pondus par des poules trop grasses.

Pendant l'hiver rigoureux de 1788, des poules avoient perdu par la gelée leurs crêtes et leurs pattes; au printemps elles marchaient sur leurs genoux, et n'en étoient pas moins aptes à pondre comme à l'ordinaire. Mais elles n'ont pas toujours besoin de coqs pour produire des œufs; ils naissent naturellement sur cette grappe qu'on nomme l'*ovaire*; ils peuvent, indépendamment de toute communication avec le mâle, y grossir, y mûrir, se perfectionner sans être fécondés; rendus alors, ils sont ce qu'on appelle des œufs clairs. Ils passent peut-être sans beaucoup de raison, pour être moins sains que les autres; mais ils ont l'avantage inappréciable de se mieux conserver, et de pouvoir être transportés sans danger, comme nous le dirons à l'article des OEUFS.

On a vu une poule mise en cage, pendant deux ans pondre régulièrement tous les deux jours, depuis le mois de mars jusque vers la fin d'octobre, sans jamais manifester le désir de couver. Les poules ne vivant que cinq ou six années, et étant déjà vieilles à quatre ans, on est obligé de les renouveler souvent. Les poulets, les chapons, les poulardes, fournissant des mets très-recherchés, les cultivateurs sont intéressés à se procurer des poussins; ainsi il y a nécessité d'une part et avantage de l'autre, de ne pas consommer tous les œufs des poules, et d'en recueillir une certaine quantité pour les soumettre à l'opération par laquelle les oiseaux font éclore leurs petits. La couvaïson chez presque tous les oiseaux se fait de la manière suivante: la femelle se pose légèrement sur ses œufs, les presse doucement, les couvre exactement de son corps, les embrasse de ses ailes, leur communique le calorique qui constitue sa chaleur naturelle, élève leur température au trente-deuxième degré du thermomètre de Réaumur, et jusqu'à l'époque fixée, mais variée par la na-

ture pour la sortie des petits de chaque espèce d'oiseau ; elle les entretient à ce degré , soit en se faisant remplacer par son mâle , lorsque celui-ci est propre à partager les soins de l'incubation ; soit, lorsqu'elle en est chargée seule , en restant jour et nuit , sans autre interruption qu'un instant qu'elle emploie chaque jour pour prendre sa nourriture et rendre ses excréments. On désigne, sous le nom de *couvée*, le nombre des œufs que la femelle des oiseaux soumet à la fois à l'incubation. Ce nombre , qui est plus ou moins considérable dans les couvées des différens oiseaux , paroît être déterminé d'après les ressources alimentaires , plus ou moins abondantes , que trouvent les petits lorsqu'ils sont éclos.

Ainsi dans les gallinacés, les petits mangeant seuls en sortant de leur coque , la quantité d'œufs d'une couvée est précisément celle que chaque mère peut échauffer convenablement en les couvrant de son corps et de ses ailes qu'elle forme en berceau , tandis que dans la plupart des autres oiseaux la couvée n'est que de deux ou quatre œufs , non parce que les femelles de ces oiseaux ne peuvent en couvrir une plus grande quantité , mais parce qu'obligées de pourvoir à la nourriture de leurs petits pendant un certain temps après leur naissance , elles ne pourroient y suffire s'ils étoient trop nombreux.

En général, les femelles des oiseaux sont disposées à couvrir aussitôt que leur ponte est finie. Les poules seules font souvent exception à cette règle. Déterminées ordinairement à continuer à pondre pendant la plus grande partie de l'année , tant à cause de la nourriture abondante qu'on leur prodigue , qu'à cause de la supercherie dont nous avons dit qu'on usoit à leur égard , elles dépassent très-souvent la quantité d'œufs nécessaires pour leurs couvées , sans témoigner la moindre envie de remplir cette fonction naturelle qui rend leur fécondité utile à la propagation de leur espèce ; celles en petit nombre qui ont la volonté de couvrir , l'annoncent par un cri particulier qu'on nomme *gloussement*. Bientôt cette volonté devient une passion très-forte ; on les voit s'agiter , abaisser leurs ailes , hérissier leurs plumes , chercher partout des œufs à couvrir ; si elles en rencontrent , qu'ils soient produits par des poules ou par d'autres oiseaux , elles se mettent aussitôt dessus. Si elles n'en trouvent point , elles vont même se placer dans les paniers qui ne contiennent que les œufs artificiels , mis pour les inviter à pondre ; elles ne les quittent plus , on a beau les chasser , elles y reviennent toujours. Il est quelquefois des poules qui veulent couvrir avant d'avoir achevé leur ponte , avant le temps favo-

nable à la couvaion. On détruit cette ardeur trop précoce en leur passant une petite plume par les narines. Il ne suffit pas que les poules manifestent l'envie de couvrir pour être chargées de cette besogne, l'expérience a appris qu'elles ne sont pas toutes également propres à s'en bien acquitter. Celles qui y sont les plus aptes, ont au moins deux ans; on les nomme *franches*; il faut qu'elles ne prennent l'épouvante de rien, qu'on puisse les lever de dessus leurs nids sans qu'elles s'effarouchent; il faut qu'elles soient d'une complexion forte, qu'elles aient le corps large, les ailes grandes, bien garnies de plumes, que leurs ongles et leurs ergots ne soient ni longs ni aigus. Pour s'assurer de la propension d'une *poule* de cette espèce à couvrir, on la laisse un jour ou deux dans le pondoir sur quelques œufs qu'on sacrifie à cela; si elle y reste avec constance, on juge qu'elle est bonne couveuse, et on la transporte dans le lieu où on a distribué dans des paniers la quantité d'œufs choisis et nécessaires pour chaque couvée. On la pose doucement sur ces œufs, on la couvre d'un linge, qu'on ne lui ôte qu'une fois par jour, le matin quand on la lève pour lui faire prendre le repas qui lui est servi à côté du nid: précaution nécessaire pour qu'elle soit le moins possible absente de son nid; que le moindre froid surtout, vers la fin de l'incubation, ne fasse pas périr les petits dans leurs coquilles. Les œufs destinés à être soumis à l'incubation doivent être ramassés avec encore plus de soin que pour être employés comme alimens. Il faut que parmi les œufs produits par les poules des meilleures races, et pendant la seconde année de leur vie, on prenne les plus gros, parce qu'ils donnent ou sont présumés devoir donner les plus grands, les plus vigoureux poulets. Il faut être assuré que les œufs sont fécondés; trop de personnes pour avoir mis couvrir des œufs clairs, ont été dégoûtées de faire éclore des poulets. (Chaque acte féconde une grappe entière.) Ainsi, quoique Harvey assure qu'un coq féconde en une fois les œufs qu'une poule pondra pendant toute une année; quoique l'expérience prouve réellement qu'un simple accouplement du coq et de la poule rend féconds les œufs à pondre pendant un mois, on a l'attention de ne recueillir que les œufs fournis par des poules qui vivent avec des coqs très-vigoureux; et pour être encore plus certain de son fait, on préfère les œufs de ses propres poules.

Tantôt le besoin de renouveler la basse-cour demande des femelles; tantôt l'intérêt d'un débit avantageux fait souhaiter d'avoir des mâles; il faut donc savoir distinguer les œufs d'où doivent sortir les uns ou les autres. On prenoit jadis les

œufs pointus pour avoir des coqs, et des œufs arrondis pour se procurer des poules; mais maintenant on les reconnoît à des signes plus certains; on examine les œufs à la lumière d'une chandelle; si à l'un des bouts on remarque un petit vide sous la coque, et que ce vide soit justement au bout de l'œuf, il contient le germe d'un mâle; s'il est un peu de côté, c'est une femelle. Les œufs ainsi choisis et triés à mesure qu'ils sont pris dans les nids, sont mis, sans leur faire éprouver aucune secousse, dans un panier, en les isolant avec de la sciure de bois; ce panier est suspendu en l'air dans un endroit sec, frais et obscur, jusqu'à la fin de la ponte, jusqu'au temps de la couvaion. Il faut que l'endroit destiné à la couvaion soit sec, chaud, propre et au midi; il doit être fermé, et disposé de manière que les couveuses y jouissent de la plus grande tranquillité, qu'aucun bruit ne les distraie; que les coqs et les autres poules ne puissent venir les interrompre. Il doit être garni d'autant de paniers qu'on veut de couveuses; dans ces paniers, d'une hauteur et d'un diamètre convenables, sont arrangés des nids formés avec de la paille nouvelle, brisée; on les fait concaves, et on en couvre le fond de plumes.

Les poules, les œufs, le lieu, étant ainsi disposés pour la couvaion,

1.^o On examine de nouveau les œufs, qu'on retire avec précaution du panier dans lequel on les avoit serrés à mesure qu'ils sortoient des nids; on a soin que les plus anciens n'aient pas plus de trois semaines: on est assuré qu'ils n'ont pas souffert une trop grande évaporation lorsqu'ils sont encore assez pesans pour aller au fond de l'eau. A la vérité, quelques expériences ont prouvé que des œufs de six semaines ou de deux mois ont été couvés avec succès; mais il n'est pas prudent de s'y fier. D'ailleurs, d'autres expériences ont démontré que les œufs les plus frais étoient plus faciles à éclore, et produisoient des poussins plus forts et plus vigoureux. 2.^o Le nombre des œufs qu'on donne à chaque couveuse varie suivant leur grosseur, suivant l'ampleur des ailes de la poule, et encore suivant la température de la saison. Vers la fin de l'hiver, on leur en met moins que dans l'été, afin qu'elles puissent les couvrir plus parfaitement, les défendre plus exactement du froid qui règne encore à cette époque. Ainsi, telle poule à laquelle on ne donneroit que dix à douze œufs en février, pourroit en couvrir quatorze à quinze en mars, et jusqu'à dix-huit en avril. 3.^o On prescrivait autrefois de ne commencer la couvaion qu'à la fin du croissant de la lune, de mettre toujours les œufs en nombre impair,

de les garantir du tonnerre en armant les nids de ferraille , de les préserver du mauvais air avec des aromates ; mais on reconnoît maintenant l'absurdité de toutes ces minuties , et on engage les fermières à ne plus s'y arrêter. 4.^o Le printemps et l'automne sont les saisons les plus favorables pour faire couvrir les poules ; alors la température est plus convenable ; les œufs sont plus abondans , mieux constitués , les poules plus échauffées. Si cependant on vouloit faire éclore des poulets dans l'hiver , il faudroit se servir des mêmes poules qu'on auroit enfermées pendant cette saison dans un endroit chaud , pour en obtenir des œufs par une nourriture plus substantielle qu'à l'ordinaire. Il faudroit leur donner l'envie de couvrir en les échauffant avec du sénevé , avec des soupes au vin , des feuilles et de la graine d'ortie desséchées et mises en poudre. Si ce régime ne suffisoit pas , on auroit recours au procédé par lequel on détermine les *poules d'Inde* à couvrir pendant l'hiver ; on les nourrit de soupes au vin et au sucre , on les enveloppe de manière à ne laisser passer que leur tête et leur queue ; on les tient sur de vieux œufs pendant trois ou quatre jours ; au bout de ce temps , mises en liberté , elles consentent à couvrir de bons œufs , qu'on substitue aux mauvais. Mademoiselle Portebois a trouvé un moyen extrêmement simple et extrêmement sûr de forcer une poule à couvrir ; c'est de la mettre sur des œufs dans une boîte d'un pied de haut , et dont la longueur et la largeur surpassent de fort peu les dimensions de la poule , et de placer sur son dos , au moyen d'une ficelle qui passe autour de son cou , une planche légère , de trois à quatre pouces de large , sur le double de longueur. L'inquiétude que lui cause cette planche l'accoutume d'abord à rester sur ces œufs , et elle en prend ensuite l'habitude. A la vérité , ces couvées d'hiver ne sont pas très-usitées , sans doute , parce qu'on a éprouvé qu'elles ne réussissoient pas aussi souvent et aussi constamment que les autres ; mais si déjà les premières couvées du printemps sont beaucoup plus lucratives que les secondes , à cause de la cherté de la jeune volaille dans cette saison , quel bénéfice celles d'hiver ne procure-roient-elles pas ? Et n'est-il pas évident qu'on seroit amplement dédommagé des dépenses plus considérables qu'elles exigeroient , en risquant un plus grand nombre d'œufs pour avoir un même nombre de poulets ? 5.^o On ne doit pas mettre ensemble les œufs de différentes poules , ou à différentes reprises les œufs des poules de la même espèce , parce qu'ils n'éclosent pas à la fois , et que la poule laisse dans le nid les plus tardifs pour conduire les poussins sortis de leurs coques. 6.^o Réaumur a imaginé de vernir les œufs dans le dessein de

pouvoir les couvrir plus de six semaines après avoir été pondus ; mais on n'aura point recours à cette méthode , au moins pour les œufs de poules , et parce qu'il est difficile d'enlever ce vernis , et parce que l'expérience n'a pas démontré d'une manière incontestable que ce vernis qui remédie très-bien à l'évaporation de l'humidité des liqueurs de l'œuf , soit le préservatif le plus assuré du germe. D'ailleurs les œufs frais sont très-faciles à trouver. 7.^o Les œufs une fois sous la poule ne doivent plus être touchés ; il faut lui laisser le soin de les retourner à son gré , de les ramener de la circonférence au centre , et du centre à la circonférence pour les échauffer également. Une poule sait bien mieux faire cette besogne que la fille de basse-cour la plus intelligente. 8.^o Il arrive quelquefois qu'une couveuse est impatiente , qu'elle cherche à sortir souvent de son nid ; aussitôt qu'on s'en aperçoit , on diminue de moitié la quantité de nourriture qui forme ordinairement son repas ; lorsqu'elle l'a mangée , on la remet à moitié repue sur ses œufs , et on lui présente dans la main quelques grains de chènevis , de froment ou de millet. Ce supplément à son repas produit le meilleur effet , elle s'y accoutume ; elle reste alors aussi volontiers sur ses œufs que les autres femelles qui attendent les alimens que leur apporteroient les mâles. Pour remplir sans doute le même but , certaines filles de basse-cour mettent la nourriture si près des nids , que les couveuses peuvent prendre leurs repas sans être obligées de quitter leurs œufs ; mais cette méthode , considérée en général , est vicieuse , parce qu'il est reconnu que les poules ont besoin de se dégourdir , de prendre l'air , et qu'il est utile que celui où sont plongés les œufs soit renouvelé de temps en temps. 9.^o Il est des couveuses qui mangent leurs œufs ou les cassent ; voici le moyen de les corriger de ce défaut. On fait durcir un œuf ; on le perce aussitôt de plusieurs trous ; on le présente à la poule ; elle le becquète comme les autres , et se brûle ; alors , par la même raison qu'un chat échaudé craint l'eau froide , elle ne s'avise plus d'attaquer même les œufs froids. 10.^o Il est plus avantageux de mettre à couvrir plusieurs poules le même jour , afin que s'il arrive des accidens à une des couveuses , on puisse y remédier en confiant à une autre ses œufs à éclore , ce qu'on fait en les glissant sous elle avec la précaution de ne pas lui en donner au-delà de ce qu'elle peut en échauffer. 11.^o Pour se procurer un plus grand nombre de poulets , et conserver aux poules leur faculté de pondre , on les remplace pour la couvaison par des poules d'Inde , qui sont singulièrement aptes à cette opération , et qui peuvent couvrir de vingt-cinq à trente œufs de poules ordinaires. 12.^o Il est des gens qui , le

onzième ou douzième jour de l'incubation, mirent les œufs. Ils ont un tambour, ils le mettent au soleil, ils y placent les œufs l'un après l'autre; si leur ombre vacille par le mouvement du poulet, ils les remettent dans le nid, et ils rejettent ceux où on n'aperçoit aucun mouvement. 13.^o Plusieurs, après dix-huit jours d'incubation, plongent les œufs dans l'eau chaude, sous prétexte d'attendrir leurs coques: c'est une mauvaise pratique, qui ne fait que troubler et quelquefois manquer entièrement l'opération. Quelque importans que soient pour le succès de la couvaison les préceptes et les observations que nous venons de présenter, l'expérience prouve que la nature, livrée à ses propres moyens, peut, sans inconvénient, les négliger.

L'amour de la liberté, l'envie de dérober leurs œufs et leurs petits aux regards et aux recherches de leurs ennemis, cet instinct qui ramène les poules à leur état primitif lorsqu'elles se disposent à remplir les fonctions importantes que la nature leur a confiées, les déterminent quelquefois à aller pondre et couvrir à l'écart. Elles reviennent comme en triomphe à la basse-cour à la tête d'une troupe de petits poussins, souvent mieux portans que ceux qui doivent leur existence aux soins combinés d'une couveuse choisie et d'une fille de basse-cour intelligente. On a vu des poules aller faire leurs nids dans un parc, y pondre, y couvrir, s'y établir avec leurs familles, devenir sauvages, se revêtir d'une plus grande quantité de plumes, pondre moins souvent, avoir une chair moins tendre, mais plus savoureuse, rester fidèles à leurs coqs jusqu'à la mort de ceux-ci, s'abandonner ensuite aux faisans, et donner naissance à des mulets.

Les principaux auteurs qui ont écrit sur la formation du poulet, sont Fabrice d'Aquapendente, Harvée, Maître Jean, Malpighy, Blasius, Haller, Vicq-d'Azyr, Bonnet, Monro et Lèveillé. Si on veut connoître exactement les progrès du fœtus pendant tout le temps de l'incubation, il faut surtout consulter Haller; il les a suivis de douze heures en douze heures, et en a rendu un compte détaillé. Si on désire savoir tous les changemens qui ont lieu dans les parties constituantes de l'œuf, pour faciliter l'accroissement de ce fœtus, il est bon de lire la *Dissertation physiologique de M. Lèveillé, sur la nutrition des factus considérés dans les mammifères et dans les ovipares*. Il résulte des observations de Haller: 1.^o Qu'au bout de douze heures on aperçoit déjà un commencement d'organisation dans cette petite tache qu'on nomme *cicatricule*, et que nous avons dit être placée sur le globe du jaune, et se trouver toujours, par un mécanisme particulier, à sa partie supérieure, quelle que soit la situation de l'œuf au centre du-

quel ce globe est suspendu. 2.^o Que les parties du fœtus qui étoient invisibles avant l'incubation à cause de leur exigüité, de leur fluidité et de leur transparence, acquièrent graduellement la consistance qui leur convient, de manière que celles qui doivent être solides, comme les os par exemple, deviennent gélatineuses, membraneuses, cartilagineuses, avant d'être osseuses. 3.^o Qu'en se développant les unes un peu plus tôt, les autres un peu plus tard, suivant leur importance dans l'organisation du poulet, elles perdent plus ou moins promptement leur transparence, et prennent des formes et des situations qui les rendent reconnoissables. C'est pourquoi elles ne deviennent sensibles qu'à différentes époques; le premier jour on distingue la tête et l'épine dorsale; le second, les vertèbres et le cœur; le troisième, le cou et la poitrine; le quatrième, les yeux et le foie; le cinquième, l'estomac et les reins; le sixième, le poumon et la peau; le septième, les intestins et le bec; le huitième, la vésicule du fiel et les ventricules du cœur; le neuvième, les ailes et les cuisses; le dixième, toutes les parties qui doivent constituer le poulet sont à leur place; elles ont déjà la forme qui les caractérise. Les jours suivans elles se développent, et prennent tout l'accroissement qu'elles peuvent acquérir; alors le poussin est assez fort pour briser sa coquille, et c'est ce qu'il fait le vingt-unième jour de l'incubation.

On verra dans la *Dissertation* de M. Lèveillé, l'analogie qui est entre la position des fœtus des mammifères et des ovipares dans leurs matrices respectives; quelle différence il y a entre l'organisation du foie dans le fœtus du premier et dans celui des seconds; pourquoi on trouve dans la vésicule du fiel de ceux-ci une abondance de bile assez considérable, tandis qu'on n'en rencontre point ou presque point dans la vésicule des autres; on apprendra à distinguer le cordon ombilical du fœtus des oiseaux, à l'aide duquel le poulet se nourrit; on saura que les membranes qui enveloppent toutes les parties contenues dans l'œuf, forment par leur arrangement: 1.^o une cavité particulière pour le fœtus et les eaux qui le baignent; 2.^o une pour le jaune en entier et pour les intestins du poulet, auxquels on peut joindre tous les vaisseaux qui les accompagnent hors du bas-ventre; 3.^o une pour la masse vitelline; 4.^o une pour le troisième albumen; 5.^o une pour le second; 6.^o une dernière très-étendue, propre à réunir toutes les autres, et, avec elles, toutes les substances différentes qu'elles renferment. On connoitra les rapports qui existent entre le poulet et les substances destinées à le faire vivre dans l'œuf; combien étoient erronées les idées qu'on avoit sur les vaisseaux jaunes et sur le prétendu canal

qui, de la capsule du jaune, communique dans le tube intestinal ; par quelles voies le blanc est transféré dans la coque du jaune pour étendre celui-ci, pour le rendre plus susceptible d'être absorbé et entraîné dans le torrent de la circulation ; enfin quel est le mécanisme que la nature emploie pour expulser l'oiseau.

Muni de ces diverses instructions, puisées dans l'ouvrage de M. Lévêillé, voici comment on concevra ce qui se passe dans l'œuf pendant son incubation. Le principe de vie introduit par l'acte du mâle dans l'œuf commencé sur l'ovaire de la femelle des oiseaux, contribue peut-être à l'organiser pour le but que la nature se propose. Mais aussitôt que cet œuf est sorti du corps de la femelle, le principe de vie y dort jusqu'à ce qu'il soit réveillé par le calorique communiqué par la poule qui couve. Alors, de concert avec cet agent, il donne le mouvement à l'embryon qu'il est chargé d'animer ; il lui procure la propriété de croître, d'employer à son organisation, à sa nourriture, toutes les substances qui sont renfermées avec lui dans cette matrice isolée, mais qui remplit les mêmes fonctions que celle des mammifères. Alors le jaune d'œuf augmente de quantité aux dépens des albumens, dont il absorbe la partie fluide ; il devient un lait salubre qui est charrié dans le foie, qui y est élaboré, et qui passe ensuite dans la circulation. Le jaune, jusqu'au dix-neuvième jour de l'incubation, forme dans l'œuf un corps distinct de l'oiseau renfermé dans une capsule séparée ; ils n'ont ensemble communication qu'au moyen des vaisseaux qui tiennent lieu de cordon ombilical. Mais, à cette époque, il s'introduit en entier dans l'abdomen, et, par sa présence, il augmente tellement le volume du poulet, que la poche des eaux n'a plus une capacité suffisante pour le contenir ; elle se rompt ; les organes pulmonaires sont mis en contact avec l'air qui a pénétré dans l'œuf pour y remplir le vide causé par l'évaporation ; le poussin respire, il piaule, sa force vitale acquiert plus d'énergie, il se meut, ses membres se développent, son bec agit, sa coquille est brisée, il sort.

C'est communément le vingt-unième jour de l'incubation que les poussins brisent leurs coquilles et s'échappent de leur prison. Les uns font cette opération assez facilement, ou du moins assez promptement ; les autres éprouvent plus de difficultés, soit que la coquille que ces derniers attaquent offre plus de dureté, soit que leur bec ait moins de force que ceux de leurs camarades. On doit être, ce jour-là, très-attentif à surveiller les couveuses, et se tenir prêt à secourir les poussins qui n'ont pas assez de force pour faire une ouverture suffisante à l'œuf, ou qui restent collés à la coquille par un

reste d'albumine qui s'est épaissi ; mais cette sortie des poussins est d'autant moins dangereuse pour eux, qu'elle est naturelle et non forcée. On ne doit donc la faciliter que dans un cas pressant, que lorsque, après des efforts inutiles, le poussin est réduit à l'inaction ; alors on emploie la plus grande dextérité pour l'aider sans le blesser, car la moindre égratignure le feroit périr. On fortifie les plus foibles en leur mouillant le bec avec du vin tiède et sucré ; ce vin s'introduisant quand le poussin piaule, il en avale quelques gouttes.

Le jour de leur naissance, les poussins n'ont pas besoin de manger ; on les laisse dans le nid. Le lendemain, on les porte sous une mue, espèce de grand panier garni en-dehors d'étoupes, et on leur sert, ainsi que les jours suivans, pour nourriture, des miettes de pain trempées dans du vin pour leur procurer de la force, ou dans du lait pour leur donner de l'appétit ; on leur présente des jaunes d'œufs si on s'aperçoit qu'ils sont dévoyés. On leur met tous les jours de l'eau nouvelle très-pure, et de temps en temps on leur distribue des poreaux hachés. Après les avoir tenus enfermés chaudement sous cette mue pendant cinq à six jours, on leur fait prendre un peu l'air au soleil, vers le milieu de la journée, et on leur donne de l'orge bouillie, du millet mêlé de lait caillé, et quelques herbes potagères hachées. Au bout de quinze à dix-huit jours, on permet à la poule de conduire ses petits dans la basse-cour ; mais comme elle est alors en état d'en soigner, vingt-cinq à trente, on ajoute aux siens ceux d'une autre poule, et on remet celle-ci à pondre ou à couvrir. Ce qui détermine le choix de l'une de ces deux poules, pour lui donner la conduite des poussins, c'est la grandeur de son corsage et l'ampleur de ses ailes, afin qu'ils puissent encore éprouver l'utile influence d'une seconde couvaion.

On vante avec raison la tendresse et les sollicitudes de la poule pour ses petits. Le changement que l'amour maternel a produit sur son caractère et sur ses habitudes, est réellement digne d'admiration. Elle étoit vorace, insatiable, vagabonde, timide, pusillanime ; aussitôt qu'elle est mère, on la voit généreuse, frugale, sobre, réservée, courageuse et intrépide ; elle prend toutes les qualités qui distinguent le coq ; elle les porte même à un plus haut degré de perfection. Lorsqu'on la voit s'avancer dans la basse-cour, entourée de ses petits qu'elle y mène pour la première fois, il semble qu'enorgueillie de sa nouvelle dignité, elle prend plaisir à venir en remplir les fonctions aux yeux du mâle, à lui montrer les résultats de la couvaion, de cette opération qu'elle a exécutée sans son secours : ne diroit-on pas qu'elle veut

lui faire connoître qu'elle saura bien encore sans lui, nourrir ses poulets, les surveiller et les défendre ?

Quelle fierté, quelle gravité dans sa démarche ! comme elle est lente et mesurée ! c'est celle du coq lui-même au milieu de ses poules. Elle ne peut mieux l'imiter ; mais elle se dispose encore à l'égaliser par son courage, et à le surpasser par sa vigilance et son attachement pour son troupeau.

Ses yeux sont vifs, animés et extrêmement mobiles ; ses regards sont si prompts, si rapides, qu'elle paroît embrasser tous les objets d'un seul coup d'œil, qu'elle paroît découvrir à la fois à terre le petit grain qu'elle indique à ses petits, et dans la nue l'oiseau de proie qu'elle redoute pour eux, et qu'elle leur annonce par un cri lugubre qui les détermine aussitôt à se tapir.

Sans cesse occupée de leur bien-être, elle les excite à la suivre et à manger ; elle émiette leur nourriture ; elle gratte la terre pour y chercher des vers qu'elle leur abandonne ; elle s'arrête de temps en temps, elle s'accroupit, et formant avec ses ailes des berceaux, elle invite ses tendres nourrissons à venir s'y réunir et s'y réchauffer.

Elle continue à leur prodiguer ses soins jusqu'à ce qu'ils leur deviennent inutiles, ce qui a lieu lorsque les poulets sont revêtus de toutes leurs plumes, et qu'ils ont acquis la moitié de la grosseur qu'ils doivent avoir.

De ces élèves parvenus à cette grandeur, on garde les plus belles poulettes pour remplacer les vieilles poules, et les jeunes coqs les plus vigoureux pour succéder à ceux qui sont épuisés : le superflu est ou vendu au marché, ou soumis à la castration.

Les *chapons* sont des coqs auxquels on enlève la faculté de se reproduire, afin qu'en prolongeant, pour ainsi dire, leur jeunesse, ils conservent cette chair tendre, blanche et délicate qu'ils ont dans le premier âge ; afin que n'étant point exposés aux tourmens de l'amour et épuisés par ses plaisirs, ils puissent, dans un repos parfait, dans une indifférence absolue, s'engraisser à leur aise et prendre une obésité parfaite.

La méthode de châtrer les poulets, quoique très-anciennement pratiquée dans la Judée et à Rome, quoique généralement répandue en Europe, n'est point employée en Egypte. C'est une chose remarquable que dans ce pays où on épargne si peu la virilité des hommes, on respecte cependant les organes de la génération chez les autres animaux : seroit-ce un reste de leur ancienne idolâtrie pour eux ?

On chaponne les poulets à trois mois, et, autant qu'il est possible, avant le mois de juillet, parce qu'on a ob-

servé que les chapons qu'on faisoit dans l'arrière - saison ne venoient jamais aussi beaux. On destine de préférence à la castration les poulets issus des grandes espèces, par la raison qu'ils s'engraissent plus facilement, qu'ils deviennent plus gros que les autres, et se vendent un plus haut prix. L'opération qu'ils subissent consiste à leur faire une incision près des parties génitales, à introduire le doigt par cette ouverture pour saisir les testicules et les emporter avec adresse sans offenser les intestins, à coudre la plaie, à la frotter d'huile, à la saupoudrer de cendre, et enfin à leur couper la crête. Cela fait, on les nourrit avec une soupe au vin pendant trois ou quatre jours, qu'on les tient enfermés dans un endroit où la température n'est pas trop élevée, parce qu'on a remarqué que lorsqu'il fait un temps très - chaud, la gangrène se met souvent à la plaie, et qu'elle les fait périr; comme aussi quand l'opération est mal faite.

Columelle enseigne une autre manière de chaponner; elle consiste à couper jusqu'au vif les ergots du jeune coq avec un fer chaud, et on les frotte ensuite avec de la terre à potier. Cette castration est, sans contredit, bien moins cruelle que l'autre, et devoit bien être préférée. Mais réussit-elle comme il l'assure? nous avons de la peine à nous le persuader. Qu'ont, en effet, de commun les ergots avec les organes de la génération, sinon, peut-être, pour donner au coq la facilité de se cramponner sur les femelles lors de l'accouplement?

Les chapons ne sont presque plus sujets à la mue; leur voix n'a plus ni la force ni l'éclat qu'elle avoit auparavant: aussi sont-ils bien moins empressés à se faire entendre; ils sont tristes, mélancoliques. Les coqs les traitent durement; les poules les détestent; ils en seroient bientôt les victimes, si l'homme, qui ne les a pas dégradés pour être les délices de leur société, ne les en retiroit pour les mettre à la besogne à laquelle ils sont propres, et leur faire remplir le but qu'il s'est proposé. Cette besogne, c'est de boire, manger et dormir, pour engraisser le plus promptement possible. Que d'hommes, sans être dans le même état qu'eux, n'ont point d'autre métier et visent au même but!

Persuadé que le chapon n'étoit bon qu'à être mangé, on ne songeoit point à en tirer d'autre parti; mais, considérant sa docilité, on s'est avisé d'essayer s'il ne seroit pas possible de le dresser à conduire des poulets. Le procédé suivant a complètement réussi. Il faut choisir un chapon gros et vigoureux, lui plumer le ventre, le lui frotter avec des orties, l'enivrer avec une rôtie au vin, réitérer ce traitement deux ou trois jours, pendant lesquels on le tient enfermé dans un endroit

étroit ; le porter de là sous une cage , avec deux ou trois poulets , qui mangent avec lui , qui se glissent sous son ventre comme sous leur mère , qui calment ses cuissons par leur duvet , auxquels il s'affectionne par reconnaissance , qu'il rappelle quand ils le quittent , dont on augmente le nombre tous les jours jusqu'à ce qu'il en ait autant que le volume de son corps et l'ampleur de ses ailes peuvent en couvrir. Quand il a avec lui tous les poulets qu'on veut lui faire conduire , il faut le laisser encore deux jours avec eux dans la grande cage , puis lui permettre de se promener en conduisant son troupeau. Il le soigne aussi bien et avec autant d'attention que la poule la plus attentive.

Il étoit sans doute bien utile de déterminer le chapon à remplacer la poule dans la conduite des poussins ; mais ne pouvoit-on pas imaginer un procédé moins cruel ? C'est ce qu'a fait Réaumur ; il a pensé qu'il n'étoit pas nécessaire d'enivrer le chapon pour lui apprendre le métier de conducteur , encore moins de lui arracher des plumes qui pouvoient contribuer à mieux réchauffer les poulets. Il a cru et il a prouvé qu'il suffisoit de le mettre seul d'abord , dans un baquet peu large et assez profond , de le couvrir pour lui laisser peu de lumière , de le retirer deux ou trois fois par jour du baquet pour le mettre sous une cage où il trouvoit du grain , puis de lui donner deux ou trois poulets , qu'on porte et qu'on fait manger avec lui sous la cage , pour l'accoutumer non-seulement à les souffrir , mais encore à en recevoir d'autres , dont on augmentoit successivement le nombre jusqu'à quarante ou cinquante , comme dans le premier procédé , et qu'il conduisoit de même.

Le procédé de mademoiselle Portebois s'applique ici avec tous les avantages désirables.

Le chapon , devenu conducteur de poulets , reparoît à leur tête dans la basse-cour , non comme il étoit avant , triste , honteux et humilié , mais fier , altier et triomphant ; et telle est l'influence de l'audace sur tous les animaux , que cet air emprunté en impose tellement aux coqs et aux poules , qu'ils ne cherchent point à le troubler dans l'exercice de sa charge. D'abord il y est un peu gauche ; l'envie qu'il a de prendre dans sa démarche la dignité , la majesté du coq , fait qu'il tient sa tête trop levée et trop roide , et qu'il ne voit pas les poussins qui se pressent sous ses pattes et qu'il écrase ; mais bientôt instruit par ce malheur , il prend garde à lui , et de pareils accidens ne se renouvellent plus.

Comme la voix du chapon n'est pas aussi expressive que celle de la poule , pour engager les poussins à le suivre et à se réunir près de lui , on y a suppléé en lui mettant au cou

un grelot. Le chapon, une fois instruit à mener les poussins, l'est pour toujours, ou du moins il est très-facile de le remettre sur la voie. Quand on a obtenu des services d'un individu quelconque, il est rare qu'on le tienne quitte et qu'on n'essaie pas d'en tirer de nouveaux. C'est ce qu'on a fait à l'égard du chapon. On a voulu voir s'il consentiroit à couvrir, et cette nouvelle expérience a encore réussi. Après des préparations préliminaires analogues à celles qui le disposent à conduire les poulets, on est parvenu à le faire couvrir; et cette faculté dans le chapon est d'autant plus avantageuse, qu'on peut mettre sous lui jusqu'à vingt-cinq œufs, qu'après l'incubation il conduit les poulets, et qu'on peut lui faire recommencer la même besogne deux à trois fois, surtout si on a l'attention de le bien nourrir. Si cette pratique étoit généralement adoptée, les poules pondroient sans distraction et sans interruption jusqu'à la mue.

On désigne sous le nom de *poulardes*, les poules auxquelles on a enlevé l'ovaire, soit lorsqu'elles ont cessé de pondre, soit avant qu'elles aient pondu.

Cette opération, qui se fait à peu près de la même manière que celle qui se pratique sur les coqs, rend stériles les poules; elle les dispose à prendre un embonpoint extraordinaire, et à acquérir une chair fine et délicate. On y soumet toutes les poules auxquelles on remarque les défauts essentiels qui, comme il a été dit ci-dessus, les rendent peu propres à pondre ou à couvrir, comme on l'a fait aux poulets dans lesquels on n'aperçoit pas à un assez haut degré les qualités requises pour devenir de bons coqs. On chaponne surtout de préférence les poulets ou poulettes des grandes races, tant parce qu'elles pondent moins que les poules communes, que parce qu'elles fournissent, après avoir été engraisées, de belles pièces de volaille qui sont extrêmement recherchées et qui se vendent très-cher.

La manière d'engraisser la volaille semble devoir être extrêmement simple. On pourroit croire qu'il suffit de lui distribuer à des heures réglées une nourriture saine et abondante, capable de la rassasier. A la vérité ce procédé lui seroit très-salutaire; il augmenteroit sa force et sa vigueur; il lui procureroit une brillante santé. Mais pour remplir le but qu'on se propose, il n'est point nécessaire de la fortifier, de lui donner une santé vigoureuse; on veut au contraire lui donner une véritable maladie, une sorte de cachexie, dont l'effet est un embonpoint extraordinaire, si supérieur à celui qui lui convient pour qu'elle jouisse de ses facultés dans toute leur énergie, qu'elle ne manqueroit pas de mourir de gras-fondu, si on ne la tuoit pas à temps. On veut l'engraisser,

non pour son avantage, mais pour le nôtre ; et pour y parvenir, on emploie des moyens qu'elle ne choisiroit pas elle-même. On a recours à une des méthodes suivantes :

La première consiste à enfermer la volaille dans un endroit obscur, à la nourrir abondamment avec de l'orge, ou du sarrasin, ou du maïs, l'un ou l'autre de ces grains cuits et mis en boulettes.

La seconde, pratiquée au Mans, a cela de particulier, qu'au lieu de laisser manger librement la volaille, on lui fait avaler des pâtons de figure ovale, portant environ deux pouces de longueur sur un d'épaisseur, composés de deux parties de farine d'orge, d'une partie de sarrasin et de suffisante quantité de lait.

La troisième passe pour être plus expéditive que les précédentes ; elle prescrit de mettre les volailles dans une cage ou épinette, placée dans un endroit chaud ; de les empâter deux ou trois fois par jour, au moyen d'un entonnoir, avec de la farine d'orge, d'avoine, de petit millet, de maïs, détrempée dans du lait ; de leur donner d'abord une petite quantité de ce mélange un peu liquide, par la raison qu'on ne leur donne point à boire ; puis d'augmenter successivement la dose, jusqu'à leur remplir entièrement le jabot, leur laissant tout le temps de le vider à son aise avant de recommencer la même manœuvre, pour ne pas troubler leur digestion. L'épinette employée dans ce troisième procédé, est une suite de petites loges dans lesquelles chaque volaille est séparée, comme emboîtée, et tellement resserrée, qu'elle ne peut se remuer que très-difficilement ; tout ce qu'il lui est permis de faire, c'est de passer sa tête par un trou, et de rendre ses excréments par un autre.

L'entonnoir, à la faveur duquel un homme peut empâter une cinquantaine de poulets en une demi-heure, est ainsi décrit : Sur un escabeau à hauteur du bras, s'élève une espèce d'entonnoir dans lequel on verse la mangeaille ; du bas de cet entonnoir sort un tuyau courbe, à peu près comme celui d'une théière ; on fait descendre en dedans de l'entonnoir, jusque vers le bas, un secret garni d'une soupape, à côté de laquelle la mangeaille passe dans le fond de l'entonnoir ; ce secret est suspendu par une petite verge de fer, attachée à une languette aussi de fer, qui fait ressort, et qui s'élève depuis l'escabeau jusques au-dessus de l'entonnoir ; à cette même languette tient une corde qui descend jusqu'au pied de l'escabeau ; là, elle est arrêtée par une petite planche mobile que l'empâteur peut presser du pied ; par ce mouvement, la corde tire la languette de fer, qui, en s'abaissant, force le secret, dont la soupape se ferme, à des-

endre plus bas dans le fond de l'entonnoir, et par-là ce secret faisant les fonctions d'une pompe foulante, presse la pâte et l'oblige à sortir par le bout du tuyau courbe que l'engrais-seur tient dans le bec de l'oiseau, au-dessus de sa langue. Il a soin de retirer le poulet à l'instant qu'il sent qu'il a pris assez de nourriture; s'il a dépassé la dose convenable, il le fait dégorger dans un vaisseau placé au-dessous de la machine, pour l'empêcher d'étouffer. Chaque fois qu'on se sert de l'entonnoir, on a soin de le laver à l'eau fraîche, dans la crainte qu'il n'y reste de la mangeaille qui s'aigrirait.

Les poulets nourris de cette manière, qui convient surtout aux marchands de volaille, sont, au bout de huit jours, bien blancs et d'un goût excellent: en quinze jours, ils ont acquis leur plus haute graisse.

Il y a des personnes qui ajoutent à la nourriture prescrite un peu de semences de jusquiame, dans la vue de la rendre somnifère; mais il reste à savoir si cette semence partage réellement les propriétés de la plante d'où elle provient. D'autres y mêlent des feuilles et graines d'orties, séchées et réduites en poudre. Enfin, au lieu de mettre les chapons, les poulardes ou autres volailles dans des épinettes, plusieurs les renferment dans des cabas suspendus en l'air, et faits de telle manière que d'un côté leurs têtes sortent dehors, et de l'autre leurs croupions; ainsi empaquetés, immobiles, ils mangent, dorment et digèrent à peu près comme dans l'épinette.

Anciennement, sous prétexte de les délivrer de la vermine qui, pendant l'opération de l'engraissement, les tourmente et en empêche les effets, on les éplumoit sur la tête, sous le ventre et sous les ailes. Enfin, la gourmandise avoit tellement rendu féroce et si peu avisé, qu'au lieu de les mettre, comme nous le conseillons, dans un endroit obscur, on leur crevoit les yeux.

Dans le temps où la nation avoit un goût décidé pour les épices et les aromates, on imagina de varier à son gré la saveur et le parfum de la chair de la volaille; on mêloit à la pâtée destinée à l'engraisser, des dragées au musc, à l'anis, et d'autres drogues aromatiques. En Angleterre, on fit une pâtée composée de farine d'avoine et de thériaque. On vit une de nos reines dépenser quinze cents livres pour engraisser trois oies, dont elle vouloit rendre les foies plus délicats.

On sent que cette méthode, qui ne pouvoit être employée que par des gens très-riches, ne fit pas fortune chez les cultivateurs, et qu'elle dut passer comme une mode. Cependant nous croyons qu'on doit reprendre cette ancienne idee, mais

en mettant plus de sagesse et d'économie dans son exécution. Nous croyons qu'il seroit très-important de rechercher et de reconnoître les substances communes qui, ajoutées à la nourriture de la volaille, peuvent la rendre plus fine et plus savoureuse. En effet, si les grives sont excellentes lorsqu'elles mangent du raisin, si leur chair est amère quand elles ne trouvent que des baies de genièvre; si les merles sont moins bons à manger lorsqu'ils vivent de grains de lierre; s'il y a tant de différence entre le lapin qui vit de chou et celui qui broûte le serpolet, que ne doit-on pas espérer en faisant entrer dans la nourriture des poulets, des substances capables de modifier avantageusement la saveur de leur chair? Ne sait-on pas déjà que des dindes qui avoient mangé beaucoup de feuilles d'oignons, avoient une chair d'un goût exquis, tandis que d'autres, qui avoient passé par la forêt de Fontainebleau et mangé du genièvre, en avoient une très-désagréable? Ne sait-on pas que l'ortie grièche, le persil, le fenouil, la chicorée sauvage, la millefeuille, l'ail, introduits dans la pâtée des dindonneaux, ont changé avantageusement la saveur de leur chair? Ne sait-on pas enfin que les poulets dans la nourriture desquels entre du phosphate calcaire, deviennent plus forts et leurs os plus solides?

Tout le monde connoît l'usage qu'on fait de la chair de tous les individus qui composent la famille des poulets. Le coq ne s'engraisse pas au métier qu'il fait; à un certain âge, sa chair desséchée est coriace et peu savoureuse; elle n'est pas servie sur la table du riche; on n'y voit paroître que sa crête et ses rognons, morceaux de cet oiseau estimés par les Lucullus modernes. On fait cependant avec le coq entier des bouillons très-restaurans, des consommés et des gelées excellentes; mais il ne fournit plus, comme autrefois, d'autres médicamens extraordinaires aux malades, qui, moins crédules et superstitieux, et peut-être moins reconnoissans, ne songent plus, quand ils sont guéris, à offrir un de ces oiseaux au dieu de la médecine. Les poulets donnent des bouillons légers, rafraîchissans; on en prépare des ragoûts très-estimés; quand ils sont chaponnés et engraisés, on les fait rôtir, et ils présentent des mets aussi agréables pour ceux qui sont en santé que pour les convalescens. On ne croit plus maintenant qu'ils donnent la goutte, par la raison qu'ils y sont sujets; mais par cela seulement qu'ils fomentent la gourmandise de ceux à qui cette passion est réputée la procurer. On applique quelquefois une poule entière et dont le ventre est plumé, sur la tête, dans les maladies du cerveau, et sur la région du cœur dans les fièvres malignes, et on prétend qu'elle enlève l'humeur morbifique; mais toutes ces prétendues

vertus sont, comme tant d'autres, mises au nombre des fables, et leur usage médicinal classé parmi les pratiques ridicules et inutiles. Autrefois la fiente de volaille étoit aussi employée intérieurement et extérieurement; on la laisse maintenant en totalité à la disposition des cultivateurs, qui en tirent presque autant d'avantages que de celle de pigeon, quand ils savent s'en servir à propos.

Les coqs et les poules sont sujets à différentes maladies, qu'on peut guérir ou plutôt prévenir par des soins bien entendus, et basés sur l'observation faite par tous les observateurs, savoir : qu'il est nécessaire pour ces oiseaux, qu'ils aient une nourriture suffisante et bien appropriée; qu'ils soient abreuvés d'une bonne eau; qu'ils jouissent pendant le jour d'un grand espace, où ils puissent s'ébattre à leur aise, particulièrement sur le fumier, se réchauffer à l'ardeur du soleil, trouver un abri contre la pluie, le vent, le hâle, le grand chaud, le grand froid, et être en sûreté contre tous leurs ennemis. En un mot, si la volaille n'est pas essentiellement nécessaire à l'exploitation de la ferme, elle offre au moins une ressource utile, et qui mérite quelque attention.

Lorsque les hommes eurent apprivoisé les oiseaux qu'ils destinoient à composer leurs basse-cours; lorsqu'après avoir forcé les poules à pondre presque toute l'année par le stratagème dont nous parlerons à l'article OEUF, ils purent apprécier les ressources immenses qu'elles leur procuroient, soit en œufs, soit en poulets; ils durent désirer d'augmenter encore ces deux produits. Ils ne pouvoient y parvenir qu'en rendant aux poules la faculté de pondre, faculté qui se trouvoit suspendue chez elles pendant le temps de la couaison des œufs et celui de l'éducation des poussins. Mais comment remplacer les poules dans ces deux importantes fonctions, et surtout dans la première? Ils avoient vu que des œufs déposés et abandonnés dans un endroit où régnoit une température aussi élevée, aussi égale, aussi constante que celle qu'une poule auroit pu leur communiquer, que ces œufs étoient éclos d'eux-mêmes; qu'il résulloit de là que, dans l'incubation, la poule ne servoit qu'à leur transmettre la dose de calorique nécessaire au développement des embryons qu'ils contiennent, et que toute autre chaleur, pourvu qu'elle fût absolument semblable en énergie et en durée, produiroit le même effet.

Il ne s'agissoit donc plus, pour créer l'art de faire éclore les œufs sans le secours des poules, que d'imiter le procédé que le hasard avoit indiqué, et qui se réduisoit à choisir un local dans lequel des œufs recevraient la même température.

que sous la femelle qui les avoit pondus , et pendant un temps égal à celui dont ils auroient eu besoin pour éclore sous ses ailes. Rien ne sembloit plus facile à trouver que les procédés de cet art. Toutes les nations étoient intéressées à les chercher , et cependant ce n'est qu'en Egypte qu'on en a pu imaginer d'assez parfaits pour en tirer un parti avantageux. En effet , les fours ou couvoirs inventés par les prêtres de ces contrées, fournissoient autrefois cent millions de poulets par année , et maintenant que la population y est moindre , et qu'ils sont dirigés par de simples paysans , héritiers du secret de ces anciens prêtres , ils en produisent encore trente millions dans le même espace de temps ; tandis que chez les autres peuples , en descendant de la plus haute antiquité jusqu'à nos jours , on ne cite que quelques œufs éclos de loin en loin par des méthodes différentes de celles des Egyptiens.

On ne peut cependant pas douter que les succès obtenus par la méthode égyptienne n'aient excité successivement l'émulation des Grecs et des Romains ; mais , comme aucun de ces deux peuples ne put engager les prêtres égyptiens à leur révéler les secrets de leur art , et que , d'ailleurs , tous deux furent écartés du but par l'opinion qu'ils s'étoient formée , d'après Aristote , que ces prêtres employoient la chaleur du fumier , ils eurent beau faire des tentatives , elles furent trop infructueuses pour les déterminer à élever de ces établissemens dont l'histoire peut faire mention. Elles n'ont abouti qu'à nous laisser quelques recettes trop mauvaises pour mériter d'être transmises ici.

Sous le règne d'Auguste , Livie , femme de cet empereur , ayant appris qu'un homme avoit fait éclore des poulets avec la seule chaleur de son corps , et en restant au lit sur des œufs pendant un temps égal à celui que les poules emploient dans l'incubation , voulut essayer de couvrir un œuf , en le gardant dans son sein : *il en sortit un petit coq avec une jolie crête.*

Il n'en fallut pas davantage pour électriser tous les esprits. On se remit de nouveau à chercher les moyens de remplacer les poules , et de pouvoir faire cette opération en grand , et sans employer la chaleur du fumier. Il paroît que les efforts qu'on fit à cette époque furent plus heureux. On avoit pris , en effet , une bien meilleure route.

On imagina , dit Pline le naturaliste , de déposer sur la paille , dans un lieu échauffé par un feu doux , des œufs qu'un homme retournoit de temps en temps , et d'où il sortit des poussins précisément au même jour que sous les poules. On ignore si on profita long-temps de cette décou-

verte ; ce qu'on sait , c'est que depuis ce trait rapporté par Pline jusqu'au-delà du temps des Croisades , il n'est nullement question , chez les différens peuples , excepté chez celui de l'Égypte , de couvaïson artificielle. Mais , lors de la renaissance des sciences et des arts en Europe , on voit l'art égyptien lui-même être transporté successivement à Malte , en Sicile , en Italie , et de là en France.

On voit un duc de Florence faire venir du village de Bermé un de ces héritiers du secret des prêtres égyptiens , pour diriger un four à poulet ; puis un roi de Naples , Alphonse II , en établir un à Pougeal , sa maison de campagne ; ensuite un roi de France , Charles VII , en faire construire un à Amboise , et enfin un autre roi de France , François I.^{er} , suivre cet exemple à Montrichard.

Ces essais multipliés de la méthode égyptienne auroient dû contribuer à la faire adopter en Europe ; vraisemblablement ils ne furent pas assez constamment heureux pour exciter la cupidité des particuliers , qui les considérèrent comme un nouveau moyen d'amusement pour les rois , et non comme un objet d'une spéculation avantageuse pour les sujets. Cependant , comme les petits aiment toujours à singer les grands , le peuple voulut aussi s'amuser à faire éclore des poulets. Il demanda s'il n'existoit point des moyens de faire la chose en petit et d'une manière peu coûteuse. Les savans d'alors lui donnèrent les vieilles recettes des Grecs , et à peu près dans le même temps les voyageurs portugais lui communiquèrent la manière employée à la Chine. Celle-ci consiste à mettre dans un vase des œufs enfouis par le gros bout dans du sable fin , à les couvrir d'une natte et à placer le vase sur un fourneau dans lequel on entretient de la braise allumée.

L'industrie des Français ne tarda pas à modifier ces procédés. En effet , Olivier de Serres nous parle d'un petit four portatif qu'on faisoit en fer ou en cuivre , dans lequel on arrangeoit des œufs entremêlés de plumes et qu'on couvroit d'un coussin bien mollet. On donnoit à tout le fourneau une chaleur continue et égale , au moyen de quatre lampes toujours allumées.

Ce patriarche de notre agriculture , qui trouvoit ce four plus curieux qu'utile , observe que les poulets qu'il fournissoit , demandoient plus de soins que les autres , parce qu'ils étoient plus foibles , plus sujets à des fluxions , à des rhumes.

Nous arrivons à cette époque remarquable où des savans voyageurs sont revenus d'Égypte , rapportant les dessins fidèles des fours à poulets et la description des procédés qu'ils avoient vu employer dans ce pays ; nous arrivons à cette époque où un physicien célèbre qui venoit d'inventer le thermo-

mètre , c'est-à-dire , l'instrument le plus propre à diriger la température nécessaire à l'opération de la couvaison artificielle , Réaumur se charge de recueillir tous les renseignemens des voyageurs , de les comparer entre eux , de les accorder , de répéter tous les procédés de cet art , afin de pouvoir l'établir définitivement en France. Malheureusement il s'étoit glissé dans toutes les descriptions de nos voyageurs , des erreurs que Réaumur , et les autres physiciens après lui , prirent pour des défauts de l'art lui-même. Réaumur ne pouvoit révoquer en doute les succès qu'on en obtenoit en Egypte ; mais il se persuada qu'ils étoient dûs à la température de ce pays ; il jugea qu'il seroit impossible d'en obtenir de pareils en France , où le climat ne pourroit , comme en Egypte , corriger les prétendus vices des procédés. En conséquence , au lieu de suivre sa première intention , celle de perfectionner la méthode égyptienne , il en chercha une autre. Il en trouva deux qu'il présenta au public comme plus commodes , moins coûteuses et plus sûres que celle des Egyptiens.

La première consistoit à plonger debout dans une masse de fumier en fermentation , des tonneaux plâtrés intérieurement , dans lesquels il plaçoit des œufs rangés dans des corbeilles suspendues , ou bien à couvrir , à envelopper de fumier de grandes et longues caisses couchées , peintes ou goudronnées à l'extérieur , garnies en plomb à l'intérieur , ayant une de leurs extrémités enchâssée dans un mur , et s'ouvrant dans une pièce que ce mur séparoit du fumier. C'est par cette ouverture qu'il glissoit de petits chariots à roulettes contenant des œufs. Il tenoit toujours dans ces fours horizontaux , comme dans les verticaux , des thermomètres pour juger de la température qui y régnoit , pour savoir quand il étoit nécessaire de l'élever ou de l'abaisser.

La seconde méthode consistoit , ou à convertir en étuve le dessus des différens fours qui travaillent continuellement , comme ceux des boulangers , des pâtissiers , etc. , ou à préparer des chambres qu'il échauffoit par un poêle , en observant , dans le premier cas , de modifier la chaleur , dans le second , de régler le feu à l'aide de ses thermomètres , de manière que , pendant les vingt-un jours nécessaires à l'incubation des œufs de poules , la température n'y fût pas au-dessous de vingt-huit degrés et au-dessus de trente-quatre.

A force de persévérance , d'adresse et de soin , Réaumur est parvenu à faire assez bien réussir ses procédés ; mais ils présentent tant d'inconvéniens et de difficultés pour les gens auxquels on doit naturellement en confier l'exécution , que depuis sa mort , personne encore n'a cru devoir les adopter.

Il a au moins contribué à déterminer d'autres physiciens à en chercher de moins défectueux et surtout de plus propres, sous le point de vue d'un établissement considérable.

Celui qui nous paroît avoir travaillé le premier dans ce sens, sur cet objet, avec le plus d'intelligence et de sagacité, est M. Chopineau, auteur de l'ouvrage ayant pour titre : *l'Homme rival de la nature*. C'est, après les prêtres égyptiens, celui qui a le mieux connu les principes de l'art, et qui pouvoit le conduire plus rapidement à sa perfection, si les circonstances eussent favorisé ses efforts. Son couvoir est surtout très-ingénieux. C'est un bâtiment rond, dont le faite est une voûte percée de quatre fenêtres triangulaires, chacune ouvrant à volonté à l'aide d'une corde passée dans une poulie ; l'entrée de ce couvoir est fermée de deux portes vitrées, l'une intérieure, l'autre extérieure ; toutes deux, ainsi que les fenêtres, sont garnies de bandes de peau d'agneau ; sur la dernière porte vient se rabattre une portière formée d'une grosse étoffe de laine. L'extérieur de ce petit bâtiment, jusqu'aux trois quarts de sa hauteur, est aussi revêtu de couvertures de laine ; dans l'intérieur sont disposées des tablettes circulaires, sur lesquelles sont rangés les œufs qui peuvent y tenir au nombre de huit mille ; il y a dans l'entre-deux de chaque tablette, pour y distribuer de l'air, quatre tuyaux opposés entre eux, et qui ouvrent et ferment au-dehors ; dans une pièce inférieure à celle de ce couvoir, est construit un fourneau dans lequel plonge de deux pieds la base d'une colonne de cuivre remplie d'eau chauffée au degré convenable par le feu du fourneau ; cette colonne perce le plancher du couvoir, s'élève dans son intérieur dont elle occupe le centre, et sort par le faite.

La chaleur que donne cette colonne d'eau est plus constante et plus régulière que celle qu'on avoit obtenue jusqu'alors. Il la dirige encore par des thermomètres ; il la modère dans la partie supérieure du couvoir, en introduisant au besoin l'air extérieur par les fenêtres et par les tuyaux de l'entre-deux des tablettes. Cette chaleur, dans la partie basse où elle tend à être moindre, est conservée par l'épaisseur du mur, par l'étoffe de laine dont il est couvert ; enfin, pour la rendre moins desséchante, il a l'attention de mettre dans le couvoir, de l'eau dont la vapeur appréciée par un excellent hygromètre de son invention, rend la chaleur aussi humide que celle qui s'exhale d'une poule couvante.

Les procédés de Dubois sont très-simples, exigent peu de frais, et peuvent être mis en pratique dans toute sorte de local.

Un petit cabinet semblable à une pièce d'entre sol de dix

pieds de longueur sur six de largeur, dont le plafond est fort bas, fait l'office de couvoir; une porte de grandeur ordinaire, couverte par une vieille tapisserie, sert d'entrée à cette pièce, qui est éclairée par une petite fenêtre garnie d'un châssis avec quatre grands carreaux de vitre.

Au milieu du cabinet est un poêle de fonte dont le tuyau s'élève perpendiculairement, et va échauffer la pièce qui est au-dessus; l'intérieur du poêle est rempli dans la partie supérieure de grosses boules d'argile, destinées à conserver la chaleur, et pour en rompre la vivacité à l'extérieur, le poêle est recouvert de tuiles courbes. Toutes les cinq à six heures, deux livres de charbon qu'on met dans le poêle, suffisent pour élever la température au degré convenable. Des tringles de fer fixées au plafond et disposées de manière qu'elles forment autant de rayons divergens autour du poêle, supportent des corbeilles d'osier dans lesquelles sont placés les œufs: chacune en contient trois cents; elles sont suspendues au moyen de cordes réunies à un crochet de fer qui permet de les placer sur les tringles à différentes distances du poêle; chaque corbeille porte la date du jour où a commencé l'incubation des œufs qu'elle contient, ce n'est qu'au bout de quatre ou cinq jours qu'on enlève les œufs inféconds; des thermomètres placés dans différentes parties du couvoir, guident pour l'entretien du feu; on obtient le même service de fioles remplies d'un fluide gras qui se fige lorsque la température est au-dessous du trentième degré, et que Réaumur a imaginé de former avec un mélange de beurre et de suif. L'intensité de chaleur n'est pas la même dans toutes les parties de la pièce, elle va jusqu'à 32 et même 33 degrés autour du poêle; mais dans la partie la plus éloignée, elle ne passe pas 30, elle est d'ailleurs moindre dans la région inférieure.

Dubois ayant reconnu que, vers le douzième ou quinzième jour de l'incubation, il falloit un degré de chaleur moindre que celui qu'on avoit donné d'abord, il allonge graduellement les cordes qui tiennent suspendues les corbeilles, afin de les rapprocher davantage du sol où la chaleur est moindre, et il les éloigne successivement du poêle: ou bien il place, à cette époque, les œufs dans des tiroirs posés les uns sur les autres et un peu éloignés du poêle, ayant soin de remuer plusieurs fois par jour tous les œufs, afin que le germe se porte successivement dans tous les points, et que toutes les parties de l'œuf soient également échauffées.

L'étuve de Bonnemain est située au-dessus du rez-de-chaussée; elle a douze pieds de long sur dix de large et six de haut; il y existe quatre corps de tablettes à quatre étages:

un contre le mur à droite, deux au milieu, et un contre le mur à gauche ; ces tablettes portent des tiroirs dont le fond, qui est une toile claire soutenue par des barreaux de bois, est couvert d'œufs sur un seul lit ; tous les tiroirs ensemble pourroient en soutenir dix mille. Sous chacun des tiroirs (ils sont tous élevés sur des pieds) est une cuvette de plomb tenant de l'eau. Au-dessus de chaque rangée de tiroirs, règnent horizontalement six tuyaux remplis d'eau chaude ; ils sont fixés aux tablettes : ces six tuyaux, pour échauffer successivement les œufs distribués sur les quatre étages de tablettes, ont besoin de se relever à l'extrémité de la première, de reprendre la situation horizontale au-dessus de la seconde rangée de tiroirs, puis au-dessus des autres, et ensuite d'aller se décharger dans l'évasement supérieur d'un tuyau qui ramène l'eau au vaisseau qui l'avoit fourni aux tuyaux de l'étuve.

Ce vaisseau est dans une pièce inférieure à celle du couvoir ; il est formé de deux cylindres soudés ensemble, chacun est de trois pieds de hauteur ; l'un, qui est extérieur, a sept pieds et demi de circonférence ; l'autre, qui est intérieur, n'a que dix-huit pouces de diamètre ; tous deux sont également terminés par un cône tronqué. L'espace qui existe entre les deux cylindres donne à ce vaisseau une assez grande capacité pour contenir de l'eau, et la cavité que présente l'intérieur du second cylindre, le rend propre à faire les fonctions de fourneau ; pour cet effet, il y a dedans une grille pratiquée à l'endroit où commence la base du cône. Dans le dessein de rendre plus durable le feu qu'on fait sur cette grille, Bonnemain renverse dessus une boîte cylindrique en cuivre, remplie de charbon, et qui est fermée à sa partie supérieure par un couvercle luté, c'est-à-dire qu'il fait de son fourneau un athanor. Et pour avoir une température plus uniforme, il bouche l'extrémité du cône qui reçoit et par où on retire les cendres, et il ajuste à une porte latérale placée plus bas que la grille, le régulateur du feu, dont il est l'inventeur et que tout le monde connoît.

Les choses ainsi disposées, Bonnemain choisit les œufs les plus nouveaux qu'il peut trouver, ceux qui n'ont point reçu de secousses, ceux dont le vide est le moins considérable et ne change point de place, ceux qui proviennent de poules ayant des coqs vigoureux, ceux surtout qu'on a retirés des paniers aussitôt qu'ils ont été pondus, et sans attendre que le séjour que fait chaque poule pour pondre dans le nid commun ait donné aux germes des premiers œufs, ce mouvement de vie qu'il est dangereux qu'ils aient reçu lorsqu'il ne doit point être aussitôt entretenu par une incubation continuée pen-

dant tout le temps convenable , Bonnemain expose ces œufs à une température de quinze à seize degrés, et les place aussitôt dans les tiroirs de son étuve déjà échauffée à trente-deux degrés , à l'aide de l'eau en circulation dans les tuyaux dont nous avons parlé; malgré la température à laquelle sont élevés ces œufs avant d'être introduits dans l'étuve, ils se chargent, aussitôt leur entrée, d'une vapeur humide qui ne se dissipe qu'au bout de vingt-cinq à trente minutes, et qui annonce que l'air n'y est point trop desséché. Deux ou trois jours après l'introduction des œufs, Bonnemain les passe à la lumière, et reconnoît à une ombre qui y flotte, qu'ils sont fécondés; au bout de dix jours, il sent à la chaleur généralement répandue dans les œufs, que les germes sont en vie; il retourne souvent les œufs pendant le temps de l'incubation; mais il aide le moins possible les poussins à sortir de leurs coquilles; il croit que la nécessité de les secourir dans cette circonstance doit faire connoître qu'on a opéré, non comme les poules qui ont choisi elles-mêmes le lieu qui convenoit à la réussite de cette opération, mais comme celles qui ont été obligées de couvrir dans le lieu et d'après le mode voulu par l'homme bien moins instruit qu'elles sur ce sujet.

Le couvoir de Bonnemain paroît plus compliqué que les précédens, mais cependant il est plus facile à diriger; il offre sur eux quatre avantages remarquables: 1.° Celui d'une chaleur rendue infiniment plus constante à l'aide de son régulateur. 2.° Celui d'une chaleur humide plus parfaitement semblable à celle de la poule couvante. 3.° Celui d'appliquer principalement cette chaleur à la surface des œufs, c'est-à-dire, de l'appliquer presque immédiatement aux germes des œufs eux-mêmes, qui paroissent, d'après l'intention de la nature, se diriger toujours de manière à recevoir ainsi la chaleur de la poule. 4.° Celui de ne pas produire une aussi grande évaporation des liquides contenus dans les œufs, et par-là, de n'occasioner aucun empêchement à l'exclusion des poulets non retenus à leurs coquilles par un reste de blanc d'œuf desséché.

Aux procédés de Réaumur, de Copineau, de Dubois et de Bonnemain, on en pourroit encore joindre beaucoup d'autres qui ont été imaginés en France; mais c'en est assez pour avoir l'idée des efforts faits pour établir dans ce pays un art capable de rivaliser avec celui des Egyptiens. Tous ces procédés ont réussi plus ou moins. Il est sorti quelques poulets des différens établissemens où on les a mis en pratique; mais, il faut l'avouer, la quantité de poulets qui y sont éclos, n'est guère plus considérable que celle obtenue par les Grecs et les Romains; elle n'est rien en comparaison de

celle qui sort annuellement des couvoirs de l'Égypte, et nous avons toujours à regretter que nos savans, au lieu de vouloir inventer un art nouveau, ne se soient pas plutôt appliqués à perfectionner celui des Égyptiens, et à l'adapter à notre climat, s'ils avoient reconnu par l'expérience qu'il ne pouvoit réussir dans l'état où il est exercé en Égypte. Nos regrets seront encore bien plus grands lorsque l'ouvrage sur l'Égypte, qu'on prépare en ce moment, nous apprendra qu'il n'est pas aussi défectueux qu'on l'a imaginé sur les faux rapports des voyageurs; lorsqu'on verra qu'il n'est pas impossible de l'introduire en France tel qu'il est, sans avoir besoin de le perfectionner, comme on peut en juger par l'extrait que je vais donner de ma correspondance avec M. Boudet, pharmacien en chef de l'armée d'Orient, et celle de M. Rouyer, pharmacien de première classe de la même armée, tous deux réunissant les talens pour bien observer.

Les *Fours à Poulets ou Couvoirs de l'Égypte*, sont des bâtimens faits en briques non cuites, mais séchées au soleil; on peut voir le détail fidèle et exact de leur construction et de leurs dimensions, dans les ouvrages de Vesling, de Niébuhr, et d'autres voyageurs. L'intérieur de ces bâtimens est coupé dans sa longueur par une galerie ou corridor qui sépare deux rangées parallèles de fours, dont le nombre varie depuis trois jusqu'à huit de chaque côté. Chacun de ces fours est à double étage; la pièce supérieure a une porte donnant sur le corridor; un trou à sa voûte qu'on bouche et qu'on ouvre à volonté; des fenêtres latérales qui ne sont jamais fermées, et qui communiquent avec les pièces supérieures des fours voisins; une ouverture circulaire au centre de son plancher, par laquelle on peut descendre dans la pièce inférieure, et autour de laquelle est ménagée une rigole destinée à recevoir et à contenir de la braise allumée, dont la chaleur se rend par l'ouverture ci-dessus dans la pièce inférieure. Celle-ci a, comme la première, une porte qui s'ouvre sur le corridor. C'est sur le sol de cette pièce qu'on place les œufs.

En avant du bâtiment principal dont ces fours font partie, sont plusieurs pièces; l'une, moins vaste que les autres, sert de fourneau à convertir les mottes de fumier en braise, à leur ôter la faculté de répandre, dans les fours où on les met, une fumée qui nuirait aux œufs; une autre pièce est destinée à recevoir les poussins qui doivent éclore; dans une troisième, on y dépose les œufs qu'on doit mettre dans les fours; dans la quatrième, logent les gens chargés de diriger toutes les opérations du couvoir.

Les bâtimens qui contiennent les fours et tous leurs acces-

soires sont toujours construits au niveau du terrain; jamais on n'est obligé de descendre pour y entrer, seulement ils sont assez généralement adossés contre les petits monticules très-fréquens en Égypte, et qui sont formés près des villes et des villages, par des terres, par des déblais que dans ce pays on est obligé d'amonceler dans certains endroits, parce que si on les répandoit comme ailleurs, ils rendroient le terrain inégal et l'irrigation difficile, et même souvent impossible.

Vers la mi-janvier, on visite ces fours, on les répare, et comme ils sont banaux, et que chacun d'eux a un arrondissement de quinze à vingt villages, on en avertit les habitans, afin qu'ils viennent apporter leurs œufs. Aussitôt qu'il en est arrivé une quantité convenable, on la met dans les chambres qui doivent servir à la première couvée: il est à remarquer qu'on n'emploie jamais, pour la faire, la totalité des fours, mais seulement la moitié de ceux que contient le bâtiment, et que s'il y en a une douzaine, par exemple, on les prend dans l'ordre suivant: le premier, le troisième, le cinquième, le septième, le neuvième et le onzième.

Les œufs rangés à trois d'épaisseur dans les chambres inférieures de chaque four, sur un lit de paille hachée et de poussière, mélange qu'Aristote a peut-être pris pour du fumier, on place dans les rigoles des pièces supérieures la braise allumée, résultante de la combustion des mottes de fumier, et qu'on retire du fourneau où nous avons dit qu'on la préparoit. Après quelques instans, on ferme les portes des deux pièces, et seulement les ouvertures qui sont aux voûtes des chambres supérieures. La braise achève de se consommer; on la renouvelle deux ou trois fois le jour et autant la nuit, avec la même précaution, à chaque fois, de déboucher un instant le trou de la voûte, soit pour renouveler l'air, soit pour garantir les œufs de la première impression de la chaleur. On continue ainsi le feu pendant dix jours; une longue expérience, un tact exercé, l'application des œufs contre les paupières, voilà les thermomètres dont on se sert en Égypte pour le diriger, pour avoir toujours la même température. Pendant cet espace de temps, on retourne souvent les œufs, on les examine, on sépare ceux qui sont gâtés et ceux qui sont clairs.

Le onzième jour, on organise la seconde couvée, c'est-à-dire qu'on place de nouveaux œufs dans les loges inférieures des six fours laissés vides lors de la première couvée, et qu'on remplit de braise allumée les rigoles de leurs loges supérieures. Mais aussitôt que le feu est allumé dans ces fours, on le cesse dans les autres, de manière que les œufs de ceux-ci ne sont plus échauffés que par le feu nouvellement allumé dans ceux-là, et qu'ils n'en reçoivent la chaleur que par les fe-

nêtres latérales , que nous avons dit exister dans les chambres supérieures des fours , et rester toujours ouvertes.

La seconde couvée étant ainsi organisée , on retire des chambres basses des premiers fours employés , la moitié des œufs , pour l'étendre sur le plancher des chambres hautes : on fait ce changement , parce que les œufs exigent d'autant plus de soins qu'ils approchent du terme où les poulets doivent en sortir ; on peut les visiter , les retourner , les déplacer avec plus de facilité. Lorsqu'on a gagné le vingtième jour de l'incubation , on voit déjà quelques poussins briser leurs coquilles ; le plus grand nombre éclôt le lendemain avec ou sans aide ; il en est peu qui attendent le vingt-deuxième jour. Les plus forts poussins sont portés dans la chambre destinée à les recevoir , pour être distribués à ceux qui ont fourni des œufs , et qui en obtiennent deux pour trois ; les plus foibles sont conservés quelques jours dans le corridor. Cette première couvée ainsi terminée , on procède à la troisième , et en même temps on se conduit envers la seconde comme on avoit fait pour la première , c'est-à-dire que dans les fours n.^{os} 2 , 4 , 6 , 8 , 10 , 12 , on déplace une partie des œufs , on supprime le feu , et qu'on n'y reçoit plus de chaleur que celle qui leur est communiquée par les fours à nombre impair , dont le tour est d'avoir le feu dans les rigoles de leurs chambres supérieures , et pendant les dix premiers jours de l'incubation des œufs. On continue la même manœuvre sur toutes les couvées successives qui ont lieu pendant la saison des couvées. D'après cette description des procédés pratiqués en Égypte , nous croyons qu'on n'attribuera plus les succès qu'on en obtient dans ce pays à la bonté du climat. En effet , au lieu de ce feu de paille dont parlent nos voyageurs , au lieu de cette flamme momentanément considérable , capable de produire une chaleur irrégulière , et , comme dit Copineau , de causer un flux et reflux de variations perpétuelles , on ne voit que de la braise qui ne donne point de flamme : au lieu d'un combustible fournissant cette énorme fumée , qui , disoit-on , inondoit tous les fours , et qui auroit dû pénétrer tous les œufs , étouffer tous leurs germes , aveugler tous les gens occupés à les soigner , on ne voit qu'une matière à demi-consumée , mise dans l'état de ne pouvoir plus donner de fumée , et on apprend que toute celle que les voyageurs ont aperçue au-dessus des fours en activité de service , ne sortoit que du fourneau uniquement employé à les en garantir.

Enfin , au lieu de cette chaleur , impossible à concevoir , qui , alimentée pendant les dix premiers jours , sans pouvoir passer de beaucoup le trente-deuxième degré , se conservoit , disoit-on , sans aliment pendant les onze derniers , de manière

à procurer la même température , on voit les œufs chauffés pendant tout le temps de l'incubation par un feu constamment entretenu au même degré ; seulement on a cru devoir le tenir plus voisin des œufs les dix premiers jours , et plus éloigné les onze derniers.

La seule objection un peu valable est celle qu'on a faite contre le peu d'élévation des pièces inférieures des fours , ce qui doit rendre très-pénible l'opération journalière du retournement , du déplacement des œufs ; mais on pourroit remédier ici à cet inconvénient , qui d'ailleurs n'en est pas un en Égypte , où les habitans se recoquillent plus facilement que nos Européens.

Il ne suffit pas de faire éclore des poussins sans le secours des poules , il faut encore pouvoir les élever sans elles. Cette dernière partie de l'art présente plus ou moins de difficultés , suivant le climat ou la saison dans lesquels on veut l'exercer.

En Égypte , ce ne sont point les berméens , les conducteurs des fours qui prennent ce soin. Presque aussitôt que les poussins sont sortis de leurs coquilles , on les remet par bandes de quatre à cinq cents à ceux qui ont fourni les œufs , et les femmes dans chaque maison se chargent d'élever cette quantité de poussins. Dans ce pays où il pleut très-rarement , les maisons , au lieu de toits , ont des terrasses bornées par des petits murs de quatre à cinq pieds de haut. C'est dans ces enclos , sur le sol desquels est répandue une couche de terre fine , que les poussins passent la journée ; ils y sont surveillés pour les garantir des milans , et pour leur distribuer du blé , du millet et du riz concassés. A l'approche de la nuit , on les renferme dans des cages faites de branches de palmiers , et garnies intérieurement de grosse toile , et on les retire dans les appartemens. Un mois suffit pour les mettre en état d'être agrégés à la volaille de la basse-cour.

Dans nos climats , lorsque les poussins sont éclos , ils ont besoin de rester pendant quatre à cinq jours dans le couvoir , exposés à une température à peu près égale à celle qui étoit nécessaire pour l'incubation des œufs ; il leur faut , en outre , des mères artificielles ; ce sont des espèces de cages peu élevées , garnies intérieurement de peaux de moutons , et disposées de manière à rendre aux poussins le même service que celui qu'ils recevraient en se cachant sous les ailes et le ventre d'une poule. Les quatre ou cinq premiers jours expirés , on les transporte avec leurs cages dans une chambre située au midi et chauffée par un poêle , construit et alimenté de manière à entretenir une chaleur de dix-huit à vingt degrés ; ou bien , en suivant le procédé de Bonnetmain , on les met dans une pièce où règnent , à des distances égales et à très-peu d'é-

lévation au-dessus du sol , quatre tuyaux fixés sous des planches ; à ces tuyaux remplis d'eau chaude , sont attachées des flanelles lâches et chargées de légers poids , de manière à leur faire présenter aux poulets des corps mollets , qui puissent échauffer principalement leur dos. Dans l'une ou l'autre de ces étuves , les poulets se tapissent ou couvent à leur gré. Là , pour qu'ils y soient proprement , le sol est couvert d'une couche de sable fin , qui reçoit les excréments , et qu'on enlève tous les jours à l'aide du balai ; les mères artificielles sont nettoyées , les peaux battues , la laine peignée , les poulets salis lavés à l'eau tiède , les murs blanchis à la chaux ou tapissés de nattes. Là , pour qu'ils y fussent plus sainement , l'air devroit être sans cesse renouvelé : on rempliroit complètement ce but , en conduisant le tuyau du poêle dans une espèce de cheminée , dont l'ouverture inférieure commençant au niveau du plafond de la chambre , présenteroit une vaste issue à l'air qu'elle contient ; et afin que celui qui viendrait du dehors pour le remplacer ne produisît pas du froid , il seroit bon de le faire arriver dans un réservoir ménagé dans le poêle , d'où il se répandroit dans la pièce par des bouches de chaleur. Là , pour qu'ils puissent se fortifier , il faut leur procurer un promenoir ; c'est un petit terrain attenant à l'étuve , un petit enclos où on lâche les poussins pour s'y ébattre au soleil et s'y accoutumer insensiblement aux impressions de l'air. Là enfin , on leur sert une nourriture appropriée à leur âge : d'abord de la mie de pain humectée d'un peu de vin , de la mie de pain et des œufs durs , de la mie de pain et du millet , puis de la pâtée avec orge concassée et des pommes-de-terre cuites , dans laquelle on ajoute les restes de cuisine , des os broyés , des poireaux hachés , etc. , le tout mis dans des augets , mangeoires et trémies exactement nettoyés , ainsi que le vase qui contient de l'eau très-nette , et qui est disposé de manière à laisser seulement aux poussins la faculté de passer la tête ou le cou pour boire.

Pendant le second mois , on diminue la chaleur de leur étuve ; on les tient plus long-temps exposés à l'air , et on leur ôte leurs mères artificielles. Sur la fin du troisième mois , on les engraisse en dix ou douze jours , dans des mues ou épinettes , avec une pâtée formée d'un mélange de deux parties de farine de sarrasin , d'une partie de farine d'orge et autant de celle d'avoine , ce mélange bien pétri avec de l'eau , ou mieux encore avec du lait. On conserve les plus grands et les plus gros pour en faire des chapons et des poulardes , les plus vifs et les plus forts pour repeupler la basse-cour.

Pour apprécier les avantages des méthodes artificielles , il suffit de considérer les résultats qu'elles donnent tant en Égypte

qu'en France , et de les comparer ensuite à ceux qu'on obtient de la couvaion naturelle.

En Égypte , les fours rapportent constamment plus des deux tiers en poulets , puisque le conducteur d'un four rend toujours deux mille poussins pour trois mille œufs qu'il a reçus , et qu'il se contente pour son salaire des poulets qui éclosent du troisième mille.

En France , il seroit très-possible d'obtenir un produit équivalent , puisque Réaumur , malgré la défectuosité de sa méthode , comptoit sur le succès des deux tiers des œufs fécondés , et qu'une fois il a vu éclore quatre-vingt-seize poulets de trois cents œufs mis dans un de ses fours verticaux ; puisque Bonnemain , quand il opéroit sur les œufs de ses poules , avoit presque toujours autant de poussins qu'il avoit mis d'œufs dans son couvoir. Or , tout le monde sait que le cultivateur qui fait couver ses poules , se trouve en général très-heureux quand il voit réussir moitié de ses couvées , tant il est commun de rencontrer de mauvaises couveuses. En effet , les unes cassent les œufs en se mettant dessus trop pesamment ; les autres les brisent en voulant les changer de place ; celles-ci les mangent ; celles-là , après les avoir couvés un certain temps , les abandonnent ; il en est qui , après avoir conduit leurs couvées presque au terme , s'impatientent , ouvrent les œufs à coups de bec , et tuent les poulets tout formés. Il en est encore qui , par trop d'affection , étouffent les poussins à leur sortie des coquilles. Tant d'avantages d'un côté , tant d'inconvéniens de l'autre , doivent engager les Européens à redoubler d'efforts pour former des établissemens qui puissent soutenir la concurrence avec ceux d'Égypte.

Faisons des vœux pour voir reparôître en France un autre Réaumur. Un propriétaire savant et riche , zélé pour l'intérêt de son pays , qui examineroit tous les procédés de l'art de faire éclore et d'élever les poulets , porteroit cet art à sa perfection , l'enseigneroit aux habitans du village voisin de son établissement. Bientôt ces paysans deviendroient tous d'aussi habiles conducteurs de four que les Berméens ; ce qui ne seroit pas plus difficile pour eux qu'il ne l'est pour les habitans de Montreuil de devenir de bons jardiniers. (PARM.)

COQ. Espèce de poisson du genre ZÉE , *Zeus vomer*, Linn. On appelle aussi de même un autre poisson du genre TÉTRODON , le *Tetrodon hispidus*, Linn. (B.)

COQ. L'un des noms des coquilles fossiles du genre des TÉRÉBRATULES , qu'on appelle plus communément *poule* ou *poulette*. (DESM.)

COQ, COQ DES JARDINS , MENTHE COQ et HERBE AU

COQ. Ce sont les noms vulgaires d'une TANAISIE, *Tanacetum balsamita*, L. (LN.)

COQU. V. COCCU. (V.)

COQU. En vieux français, c'est le COUCOU. (V.)

COQUALLIN, *Sciurus variegatus*, Linn. Espèce d'ÉCUREUIL d'Amérique. V. ce mot. (DESM.)

COQUANTOTOLT, *Pipra grisea*, Lath. Nom mexicain, appliqué par Seba à un petit oiseau huppé de la figure d'un moineau, que les méthodistes ont classé avec les *manakins*, quoiqu'il ait le bec autrement conformé. D'ailleurs cet oiseau, figuré dans Seba, pl. 30, fig. 7, est très-suspect, comme presque tous ceux indiqués par cet auteur; c'est pourquoi on doit le laisser isolé jusqu'à ce qu'il soit mieux connu. Il a le bec jaune, court, recourbé et se jetant en arrière; une tache jaune au-dessus de l'œil; l'estomac et le ventre tirant au jaune blafard; les ailes de la même couleur et mélangées de quelques plumes grêles incarnates; les plumes primaires d'un cendré gris; le reste du corps gris, et une petite crête sur le derrière de la tête. (V.)

COQUAR ou FAISAN BATARD, *Phasianus hybridus*, Lath. Oiseau métis, produit du mélange du faisan avec la poule commune. C'est un mets fort délicat, mais en même temps très-cher et très-rare, le mélange du faisan et de la poule réussissant difficilement. Pour obtenir ces mulots, il faut enfermer la poule avec le faisan, de sorte qu'elle ne puisse se soustraire à ses poursuites. Dans plusieurs parties de l'Allemagne, on élève des coquars; ils ont toujours été rares en France, et à présent il n'y en a plus. Ces oiseaux bâtards, issus de deux espèces, dont l'une est dans le premier âge de la domesticité, et l'autre en a éprouvé depuis long-temps toutes les influences, doivent varier et varient en effet entre eux par les formes et les couleurs; mais en général ils représentent le faisan par leur forme, par le cercle nu du tour des yeux, lequel est presque toujours rouge, mais moins étendu que celui du faisan, et par leur longue queue, moins longue cependant que la queue du faisan, plus fournie de plumes, étalée et un peu relevée dans son milieu. Les couleurs, dans lesquelles on retrouve quelques-unes des belles teintes du faisan, sont diversement altérées selon les variétés du plumage des mères. Le bec du mâle est ordinairement blanchâtre, et celui de la femelle d'un gris mêlé de brun; les plumes de la queue sont presque toujours noires dans leur milieu, et blanches vers leurs bords.

Les mâles et les femelles, dans cette race bâtarde, ne produisent plus ensemble. Le mâle paroît décidément stérile;

mais l'on prétend que la femelle donne, avec le coq faisau, des produits qui sont de vrais faisans. (s.)

COQUE, *Folliculum*. Ce mot est employé pour désigner toute espèce d'enveloppe ou de nid, de différente texture ou figure, que les insectes se forment pour différens usages. On donne cependant plus particulièrement ce nom aux tissus soyeux, travaillés par les chenilles des *bombyx* ou phalènes fileuses, pour s'y enfermer et y subir leur transformation.

(o.)

COQUE. *V.* **COQUELICOT**. (LN.)

COQUE-LEVANT ou **COQUES DU LEVANT**. Ce sont de petits fruits ou baies, grosses comme des pois, qu'on envoie des Indes, et qu'on emploie à enivrer le poisson et à faire mourir les poux. Elles appartiennent au **MÉNISPERME LACUNEUX**, *Menispermum cocculus*, Linn. On doit craindre d'employer cette substance pour la pêche, attendu qu'elle est destructive du poisson, et dangereuse prise intérieurement. Il ne faudroit qu'un cuisinier négligent, qui n'auroit pas bien vidé un poisson obtenu par son moyen, pour occasionner des accidens graves, et peut-être même la mort à celui qui l'auroit mangé. Elle est aussi de quelques dangers, employée en poudre sur la tête; mais on peut facilement les éviter. *V.* au mot **MÉNISPERME**.

Poiret pense que c'est la **PAIREIRE OFFICINALE** qui produit la *coque du Levant*; mais cette dernière croît en Amérique. (B.)

COQUELICOT. C'est le **PAVOT DES CHAMPS**. (B.)

COQUELOURDE. Dans quelques ouvrages anciens sur la botanique, on voit que ce nom étoit donné à une espèce de **NARCISSE**, *Narcissus pseudo-narcissus*. C'est aussi le nom vulgaire des **ANÉMONES**, et spécialement de l'**ANÉMONE DES JARDINS**, *Anemone coronaria*, et de l'**ANÉMONE PULSATILE**, *A. pulsatilla*. Nos jardiniers désignent encore par *coquelourde*, deux **AGROSTÈMES**, *Agrostemma coronaria* et *flos-jovis*, cultivées dans les jardins, surtout la première. (LN.)

COQUELUCHE. Nom imposé par Montbeillard à un *bruant*, qui n'est autre que l'**ORTOLAN DE ROSEAUX MÂLE**, sous son plumage d'été. (V.)

COQUELUCHIOLE, *Cornucopiæ*. Genre de plantes de la triandrie digynie, et de la famille des graminées, qui est distingué par une enveloppe monophylle, infundibuliforme, ou en godet, à bord crénelé ou entier, servant à plusieurs fleurs.

Chaque fleur est composée d'une bale calicinale à deux

valves oblongues, égales; d'une bale florale interne, univalve; de trois étamines, et d'un ovaire supérieur, turbiné, chargé de deux styles à stigmatte en vrille.

Le fruit est une semence turbinée, convexe d'un côté, aplatie de l'autre, et enveloppée dans la bale florale.

Ce genre est composé de deux espèces, dont une, la **COQUELUCHIOLE DE SMYRNE**, *Cornucopie cucullatum*, a la tige géniculée, penchée, les gaines des feuilles renflées et les cornets crénelés; et dont l'autre, la **COQUELUCHIOLE ALOPÉCURIÏDE**, a les tiges droites, les fleurs aristées et le godet entier. Cette dernière s'écarte un peu du genre, et se trouve en Italie. (B.)

COQUELUCHON DE MOINE. C'est le **PÉTONCLE CHAMBRÉ.** (B.)

COQUEMELLE. Synonyme de **COULEMELLE.** (B.)

COQUEMOLLIER, *Theophrasta*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, qui se rapproche de ceux de la famille des **APOCINÉES**, et qui a pour caractères : un calice monophylle, quinquéfide; une corolle monopétale, campanulée, quinquéfide, obtuse en ses sinus et en ses découpures; cinq étamines; un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style court, à stigmatte aigu; une grosse capsule globuleuse, pulpeuse, uniloculaire, qui contient plusieurs semences ovales, arrondies, assez grosses, attachées autour d'un placenta central. *V. pl. B. 28*, où il est figuré.

Ce genre comprend quatre espèces, qui sont des arbustes de Saint-Domingue, dont les fruits, d'un jaune de safran, à peau grenue et ridée, sont agréables à manger et rafraîchissants; le tronc est simple, et les feuilles ne paroissent qu'au sommet : elles sont lancéolées, très-longues, coriaces, un peu sinuées, bordées de dents épineuses, et disposées en deux ou trois verticilles fort rapprochés. La grappe qui porte les fleurs sort du centre du dernier verticille. Un de ces *coquemolliers* a les feuilles plus longues que l'autre; mais, du reste ces espèces ne diffèrent pas sensiblement l'une de l'autre.

Le genre **ONCINE** de Loureiro s'enrapproche beaucoup. (B.)

COQUERELLES. On nomme ainsi les noisettes encore vertes et dans leurs fourreaux. (B.)

COQUERET, *Physalis*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des solanées, qui a pour caractères : un calice monophylle, ventru, persistant, divisé en cinq parties; une corolle monopétale, en roue, partagée en cinq découpures; cinq étamines à anthères conniventes; un ovaire supérieur, arrondi, chargé d'un style à stigmatte obtus; une baie globuleuse, biloculaire, enfermée dans un calice enflé, vésiculeux, fermé, ordinairement coloré et

pentagone, et contenant plusieurs semences aplaties et réniformes.

Ce genre réunit une trentaine d'espèces, dont deux seules sont indigènes. On les divise en vivaces et en annuelles. Les plus remarquables sont :

Le **COQUERET SOMNIFÈRE**, dont la tige est frutescente et les fleurs rassemblées plusieurs ensemble dans les aisselles des feuilles. On le trouve dans les régions australes de l'Europe et dans les Indes. Il est un peu narcotique, et ses fruits sont très-diurétiques.

Le **COQUERET ALKEKENGE** a les feuilles géminées, entières, aiguës, et les tiges annuelles. On le trouve dans presque toute l'Europe, dans l'Inde et au Japon, dans les terrains cultivés, qui sont argileux et humides. Ses calices se renflent après la floraison, et se colorent en rouge. Ses fruits passent pour un puissant sudorifique; ils sont rafraîchissans et anodins. Trois ou quatre suffisent pour faire cesser une rétention d'urine ou une colique néphrétique.

Le **COQUERET ANGULEUX** se trouve dans les Indes orientales. Il a les rameaux anguleux et les feuilles ovales, dentées. Sa racine est annuelle.

Le **COQUERET PUBESCENT** a les feuilles très-velues et les fleurs pendantes. Il se trouve dans l'Amérique septentrionale. Sa racine est annuelle.

Le **COQUERET COUCHÉ**, dont Lhéritier a donné une très-belle figure, pl. 22 de ses *Stirpes*, croît au Pérou. Il se rapproche des **BELLADONES** par sa corolle.

Le **COQUERET A FEUILLES DE STRAMOINE**, qui croît au Pérou. On pourroit faire un genre particulier, fondé sur la profondeur des divisions du calice, la base élargie des étamines, et les cinq loges des fruits qui ont chacune un placenta épais. (B.)

COQUESIGRUE. L'un des noms vulgaires du fustet (*Rhus cotinus*, L.). On écrit aussi coccigruë; mais alors il est facile de le confondre avec les coccigruës, espèce de champignons du genre **PEZIZE**. V. **COCCIGRUE**. (LN.)

COQUETON. Vieux nom français du **NARCISSE**. (LN.)

COQUETTE. Nom d'un poisson du genre **CHÉTODON**, *Chætodon capistratus* de Linnæus, et d'une variété de la **LAI-TUE** cultivée. (B.)

COQUILLADE. Nom spécifique d'un **BLENNIE**. (B.)

COQUILLADE. V. l'article **ALOUETTE**. (V.)

COQUILLADO. Nom de l'**ALOUETTE COCHEVIS** en Provence. (V.)

COQUILLAGE, *Conchylum*. On entend par ce mot la coquille et l'animal vivant qui l'habite. Il en résulte que les

animaux testacés sont les objets que l'on désigne lorsque l'on parle des coquillages.

Les coquillages sont très-nombreux, très-variés, et répandus avec une sorte de profusion dans le sein des eaux, soit douces, soit marines, ainsi qu'à la surface de la terre. Ils méritent, sous bien des rapports, d'être profondément étudiés, parce que les uns nous offrent des alimens divers, que les autres sont utiles dans nos arts, et nous présentent des objets d'économie, d'agrément ou de luxe, et qu'enfin d'autres nous nuisent en dévorant les produits de nos cultures, les meilleurs fruits de nos jardins. Leur étude, d'ailleurs, inspire en nous le désir de connoître quel rang ces animaux doivent occuper dans l'échelle animale, dans nos distributions les plus naturelles; ce qu'ils sont à l'égard des autres animaux, ou au moins ce qui les en distingue essentiellement; en un mot, d'apprendre comment, ou par quelle voie, la nature a amené l'existence de ces êtres vivans, ainsi que celle de l'enveloppe solide et singulière dont ils sont revêtus.

La première idée qui se présente en voyant des coquillages, est que ces animaux, enveloppés complètement ou partiellement d'une coquille, appartiennent à une classe particulière: dès lors cette classe se trouve facile à signaler d'après la considération même de la coquille dont ils sont munis, et l'on est d'autant plus porté à penser ainsi, que l'on remarque qu'en général les animaux testacés sont très-mollasses. Cependant, à mesure que les zoologistes eurent étudié avec plus de soin les animaux à coquille, ils reconnurent que la plus grande analogie existoit entre plusieurs de ces animaux testacés et d'autres qui n'ont jamais de coquille; ce qui leur a montré que cette dernière ne pouvoit pas toujours servir à caractériser la classe des animaux qui en sont revêtus. Ensuite, par l'attention donnée à l'organisation même des animaux, les zoologistes reconnurent que, parmi les animaux testacés, les uns sont généralement inarticulés, et ont un système nerveux qui leur est particulier, tandis que les autres sont articulés, au moins dans certaines de leurs parties, et qu'ils ont un système nerveux très-différent de celui des animaux inarticulés. Il est donc de toute évidence, non-seulement que la coquille ne peut pas toujours signaler, par sa présence, la classe des animaux qui en sont munis, mais, en outre, que les animaux testacés appartiennent nécessairement à différentes classes, puisque, parmi eux, les uns ont une organisation très-différente de celle des autres.

Des lieux qu'habitent les coquillages. — On trouve des coquillages vivans partout à la surface du globe, mais dans des lieux convenables à la nature de chaque espèce, et selon les

Habitudes auxquelles les diverses races se sont livrées. En effet, les uns vivent sur la terre, d'autres dans les eaux douces, et d'autres enfin dans les eaux salées des mers. Aussi, dans les premières classifications qui ont été faites pour la distribution des coquilles, on les a distinguées en coquilles terrestres, coquilles fluviatiles et coquilles marines.

Depuis que l'on a senti l'importance des rapports, et la nécessité de les considérer pour régler la méthode, c'est-à-dire, pour rendre la distribution des animaux plus conforme à l'ordre de leur production par la nature, on a été obligé d'abandonner cette distinction fondée sur les lieux d'habitation des coquillages. Néanmoins, comme cette même distinction est extrêmement utile pour faciliter les progrès de la *Géologie*, j'ai rassemblé quelques caractères qui peuvent faire connoître, à l'inspection d'une coquille, si elle est terrestre, ou fluviatile, ou marine : j'en ferai l'exposition tout-à-l'heure.

On ne sauroit douter que les coquillages ne soient réellement des animaux aquatiques, au moins d'origine, et même tous des animaux marins : en sorte que ceux qui vivent maintenant sur la terre, en proviennent originairement. Aussi, ces derniers conservent-ils un grand penchant pour l'humidité, pour les lieux ombragés qui la maintiennent, et sortent-ils de leur retraite dans les temps où les variations de l'atmosphère en produisent. On a remarqué que lorsqu'une région, dépouillée par l'homme des grands végétaux qui l'ombrageoient et qui protégeoient son sol, est devenue très-sèche, on n'y trouve plus ou presque plus de coquillages terrestres. Dans presque toute la Perse, qui est maintenant à nu, *Bruguières* et *Olivier* ont vainement cherché de ces coquillages. Cependant, comme, avec le temps, les habitudes, insensiblement changées, exercent, sur les animaux qui s'y sont assujettis, des changemens très-remarquables, on a vu, en Italie, certaines *hélices* supporter l'ardeur même du soleil dans les temps de chaleur. A la vérité, ces coquillages sont alors dans un état stationnaire. Sauf cette particularité dont je viens de rendre raison, presque tous les coquillages terrestres n'en offrent pas moins un penchant pour l'humidité, qui décèle leur origine.

Bruguières remarque, avec raison, que les coquilles terrestres, quoique répandues à peu près sur toute la surface de la terre, sont moins connues que les coquilles marines. Cela vient sans doute de l'habitude que l'on contracte aisément de dédaigner les objets les plus ordinaires, ceux que l'on foule aux pieds tous les jours, pour rechercher avec enthousiasme d'autres objets de même nature, mais rares et recueillis dans

des contrées lointaines. Cela vient aussi de ce que les coquilles terrestres sont, en général, minces, fragiles, un peu difficiles à transporter, et que beaucoup d'entre elles sont petites et ont peu d'éclat.

Cependant, les coquillages terrestres, se trouvant naturellement autour de nous, et vivant dans les lieux que nous habitons, sont, par cette raison, plus utiles à connoître que les coquilles rares des contrées éloignées. En effet, d'une part, plusieurs de ces coquillages peuvent servir d'aliment, et sous ce point de vue offriroient peut-être au peuple une ressource dans des circonstances urgentes; et de l'autre part, les coquillages terrestres sont plus ou moins nuisibles à l'agriculture. Or, qui est-ce qui ne sent pas que des recherches particulières qui les auroient pour objet, ne pussent, avec le temps, fournir des moyens, soit de s'opposer efficacement à leur trop grande multiplication, soit de retirer un parti plus avantageux de ceux qui sont comestibles? Les Romains, ajoute *Bruguières*, à qui aucune espèce d'économie n'étoit étrangère, avoient des escargotières (*cochlearia*), dans lesquelles ils nourrissoient et engraissoient des escargots, c'est-à-dire, des coquillages du genre des hélices. Ces coquillages, nourris dans des lieux convenables qui leur étoient destinés, et y trouvant une nourriture abondante, parvenoient à un accroissement quelquefois extraordinaire, et toujours plus considérable que celui que nous leur connoissons. Ils pouvoient donc fournir un aliment abondant, sain, et peut-être très-délicat.

Comme je l'ai fait sentir, ce sont les lieux frais, humides, ombragés, et principalement ceux qui se trouvent dans le voisinage des eaux, surtout des eaux courantes, qui sont les plus favorables à l'habitation et à la multiplication des coquillages terrestres. C'est là qu'il en faut faire la recherche, et c'est dans de pareils endroits qu'on peut essayer de les multiplier et les engraisser. En cela, nous imiterions l'usage où nous sommes depuis long-temps de former des parcs, dans le voisinage de la mer, pour y conserver et y multiplier des huîtres qui sont, pour nous, un mets agréable.

Les hélices se réfugient aussi en grand nombre dans les vignes, dont elles entament les fruits, dans les haies et dans les ouvertures des vieilles murailles, où elles trouvent des abris contre les rigueurs de l'hiver. Elles fuient, en général, les endroits nus et exposés au soleil; on y en trouve, néanmoins, mais en petit nombre; on y voit aussi de petites espèces qui peuvent facilement se cacher sous les pierres pour éviter l'ardeur du soleil. Beaucoup de ces petites espèces vivent sous la mousse qui croît au pied des arbres, ou parmi

les herbes fines, telles que les graminées les moins grandes; et d'autres vivent sur les pentes des rochers ainsi que sur les côtes herbeuses. Ce sont aussi là les habitations de la plupart des cyclostomes.

Les coquilles fluviatiles habitent dans les eaux douces, soit courantes, comme celles des rivières, des ruisseaux et des fontaines, soit stagnantes, comme celles des étangs, des fossés aquatiques et des marais. Il paroît qu'elles sont moins nombreuses en races diverses que les coquilles terrestres : on en connoît moins de genres et beaucoup moins d'espèces.

Quelques-unes de ces coquilles s'enfoncent à une certaine profondeur dans le sable ou dans la vase, et probablement s'y tiennent dans une position telle, que leur ouverture est dirigée en haut ou hors de la vase, ce qui fait, pour les bivalves, que leurs crochets, toujours enfoncés dans cette vase, sont écorchés et comme rongés. Les autres vivent dans le sein de l'eau, mais adossées à quelque corps solide et dans des endroits à portée du rivage ou de la surface de l'eau; car dans plusieurs d'entre elles l'animal respire l'air, et se trouve obligé de venir à la surface de l'eau, de temps à autre. Lorsque l'on veut observer les petites espèces, il faut les chercher sur les plantes qui croissent dans l'eau et sur les bords soit des étangs, soit des rivières, telles que les *nymphæa*, les *potamogeton*, les *hippuris*, les *lemna*, etc., etc.

Les *coquillages marins* vivent dans les eaux salées des mers, et leur nature est tellement appropriée à ces milieux, que la plupart ne sauroient s'accoutumer aux eaux douces. Il s'en trouve dans toutes les mers, quoique graduellement en moindre nombre dans les climats froids.

Ces coquillages habitent constamment, les uns vers les rivages, et les autres dans les grandes profondeurs des mers; ce qui fait que l'on distingue les coquilles marines, relativement aux lieux qu'elles habitent, en *coquilles littorales* et en *coquilles pélagiennes*.

Ainsi, selon cette distinction établie par Bruguières, les coquilles *littorales* sont celles qui vivent sur les rivages ou vers les rivages. Il faut encore les distinguer en littorales externes, lorsqu'elles habitent constamment sur le rivage même ou très-près du bord de l'eau, et en littorales internes, lorsqu'on ne les trouve qu'à la profondeur de six à douze brasses, et qu'il faut des instrumens pour les pêcher.

Les coquilles *pélagiennes* sont celles qui vivent habituellement dans les grandes profondeurs des mers. Il y en a peu de connues, surtout dans l'état frais, parce qu'il est difficile

de les atteindre , et qu'on a fait jusqu'à présent peu de tentatives pour s'en procurer.

Il est certain que chaque espèce se trouve constamment, non-seulement dans des profondeurs, mais encore dans des climats favorables à sa nature particulière : on la chercheroit en vain ailleurs que dans les lieux qui lui conviennent. Or, si cette distinction des coquilles marines, en coquilles littorales et en coquilles pélagiennes, ne sert pas directement à caractériser les coquilles, sa détermination néanmoins, à l'égard des espèces, est fort utile à l'avancement de la *Géologie*.

On reconnoît que les plages sablonneuses sont coquillières, lorsqu'à la retraite des vagues qui se déploient sur le rivage, on aperçoit de petites bulles d'air qui crèvent à la superficie du sol. Chaque bulle indique la retraite d'un coquillage, et un seul coup de bêche suffit pour l'en retirer. On se procure de cette manière des tellines, des solens, des donaces, des myes, etc.

Si des arbres croissent sur le bord de la mer de manière que leurs racines y soient submergées, on doit s'attendre à y trouver des huîtres, des comes, des anatifes, des balanes, etc. On pourra même voir ces racines percées par des tarets ou par des pholades. Les pieux enfoncés dans l'eau peuvent se trouver dans le même cas.

Si les côtes où l'on se trouve sont garnies de rochers, on doit y chercher dans leurs fentes, des huîtres, des moules, des arches, des pinnes, en un mot, tous les coquillages qui adhèrent aux corps solides, soit par une de leurs valves, soit au moyen de leur byssus. On y rencontrera aussi les univalves, qui, au moyen d'une sorte de succion ou de l'application complète de leurs parties, ont la faculté de s'attacher aux rochers avec assez de force pour résister à l'impétuosité des vagues (les patelles, les haliotides, etc.).

Sur les côtes où le fond de l'eau est vaseux, on reconnoitra qu'il s'y trouve des coquilles, lorsqu'on apercevra de petites fusées vaseuses qui s'en élèvent de temps en temps. C'est dans les endroits d'où partent ces fusées que se trouvent les coquilles, et on peut les en retirer, en enfonçant dans la vase un filet à réseau fin, monté sur un cercle de fer, et emmanché à une perche proportionnée à la profondeur de l'eau.

Ce que je viens de dire ne convient qu'aux coquillages qui vivent sur les rivages de la mer ou à de très-petites distances de ses bords ; mais les cônes, les olives, les volutes, les porcelaines, les sabots, les casques et les buccins, vivant sous une plus grande profondeur d'eau, ne peuvent être atteints

que par des filets de fond , comme le râteau , ou la drague , etc. , etc.

De toutes les coquilles marines , les plus rares sont celles qui vivent dans les plus grandes profondeurs de la mer , et que , par cette cause , l'industrie de l'homme ne peut que très-rarement atteindre. Cependant , comme on en amène peut-être souvent , soit en remontant la sonde , soit en retirant les instrumens employés à la pêche du corail , ou les filets jetés pour celle du poisson , on ne doit jamais négliger , dans ces circonstances , d'examiner les corps marins amenés par ces différens moyens. C'est ainsi qu'on pourra parvenir à se procurer des gryphites , des ammonites , des térébratules , des anomies , des hippurites , des bélemnites , et quantité de coquilles pélagiennes vivantes qui ne sont jusqu'à présent connues que dans l'état fossile ; ce qui a fait croire à bien des naturalistes , que ces espèces étoient perdues , c'est-à-dire , n'existoient plus vivantes dans la nature.

On ne doit pas non plus négliger de visiter les *fucus* flottans et les plantes marines qu'on sera à portée d'observer en pleine mer , parce qu'on y pourra rencontrer des coquilles rares et précieuses. Il faudra de même visiter l'estomac des poissons et des oiseaux marins qu'on pourra prendre , car souvent il contient des coquillages encore entiers , et l'on peut y rencontrer des espèces intéressantes.

Caractères indicateurs des milieux qu'habitent les coquillages. — Comme les coquilles fossiles sont des monumens essentiels à consulter pour connoître les révolutions lentes qui s'exécutent sans cesse à la surface de notre globe , et l'ordre de formation des couches qui composent sa croûte externe , ainsi que la nature de chacune de ces couches , rien n'est plus utile à l'avancement de nos études géologiques , que la détermination des caractères qui peuvent indiquer si telle coquille que l'on examine est terrestre , ou fluviatile , ou marine. Il seroit à souhaiter que l'on eût , pour cette détermination , des caractères simples , toujours suffisans et décisifs ; mais comme nous n'en connoissons pas de tels , il faut nous aider d'une réunion de considérations qui puissent , dans le plus grand nombre de cas , nous mettre à même de prononcer sans erreur. Voici les caractères qui me paroissent les plus propres à cette détermination.

Coquillages univalves. — Toutes les coquilles terrestres sont univalves ; ce n'est que dans les eaux que l'on peut observer soit des univalves , soit des bivalves. Or , comme aucune coquille bivalve n'est terrestre , la première condition pour qu'une coquille soit réputée terrestre , est qu'elle soit univalve : mais cela ne suffit pas.

Les *univalves terrestres* ne sont jamais nacrées sous l'épiderme, ni chargées à l'extérieur d'aspérités aiguës, de pointes épineuses ou d'écaillés. Si elles ont à leur surface des parties saillantes, ce ne sont guère que des stries d'accroissement, de légères granulations, et le plus souvent elles sont lisses et ont peu d'épaisseur. Dans leur état complet, ces coquilles ont presque toujours les bords de leur ouverture rejetés ou recourbés en dehors, formant quelquefois une espèce de bourrelet marginal, dont l'épaisseur néanmoins ne montre jamais plusieurs lames distinctes. Ce renversement des bords de l'ouverture des univalves terrestres est un des caractères les plus importans à considérer; car, quoiqu'il ne leur soit pas absolument général, il leur est exclusif.

Les *univalves fluviatiles* ou d'eau douce, sont souvent nacrées, brillantes et d'une grande blancheur sous l'épiderme; elles ont quelquefois des aspérités, comme des stries élevées, des cannelures, ou des épines à l'extérieur. Jamais les bords de leur ouverture ne sont courbés ou renversés en dehors; ces bords sont toujours droits et tranchans.

Ainsi, lorsqu'il s'agit de déterminer si une coquille univalve est terrestre ou fluviatile, on trouve toujours quelqu'un des caractères cités qui fixe la détermination. Si les bords de l'ouverture de cette coquille sont renversés en dehors, c'est une coquille terrestre; et quand même ces bords seroient encore droits, si la surface externe ne présente ni stries élevées, ni cannelures, ni épines, et si, sous l'épiderme ou dans l'ouverture, elle n'offre point de substance nacré, c'est encore une coquille terrestre.

Les *univalves marines* ne sauroient se confondre avec les univalves terrestres: les premières sont toujours, soit nacrées, soit solides et plus épaisses; et jamais les bords de leur ouverture ne sont recourbés en dehors, quoique certaines, parmi elles, aient l'ouverture bordée d'un bourrelet distinctement lamellenx.

La différence d'une univalve fluviatile à une univalve marine est plus difficile à établir, ces coquillages étant de part et d'autre aquatiques, et leurs animaux ne recevant d'autre influence du liquide qu'ils habitent, que celle que fournit la différence de l'eau douce à l'eau salée ou saumâtre. Ce n'est guère que par une connoissance préalable des genres déjà établis, et des milieux dans lesquels les espèces de ces genres vivent habituellement, qu'on peut déterminer si une univalve aquatique est fluviatile ou marine. Cependant on peut souvent employer la différence d'épaisseur de ces coquilles; car presque toujours l'épaisseur des univalves marines est plus grande que celle des univalves fluviatiles. D'ailleurs, dans

ces dernières, les bords de l'ouverture sont toujours droits, tranchans, non garnis de bourrelets, et leur surface externe est ordinairement mutique, sans aspérités, sans écailles. Dans les univalves marines, très-souvent l'ouverture est bordée d'un bourrelet épais, lamelleux, tuberculeux, écailleux ou épineux; souvent encore la surface externe de ces coquilles est chargée de différentes sortes de parties saillantes. Celles des univalves marines qui sont tout-à-fait lisses en dehors, sont au moins nacrées intérieurement. Quoique ces considérations ne puissent être employées généralement, elles offrent quantité de moyens pour se décider dans bien des cas particuliers.

S'il n'étoit question de juger de l'habitation des coquilles que l'on trouve dans l'état fossile, j'aurois cité l'épiderme qui fournit un assez bon moyen de distinguer une univalve fluviatile d'une univalve marine; l'épiderme des coquillages fluviatiles étant presque toujours lisse, mince, et d'un vert très-rembruni, et celui des coquillages marins, lorsqu'il existe, étant en général bien différent. Mais cette considération n'est d'aucune utilité à l'égard des coquilles fossiles, leur épiderme se trouvant toujours détruit.

Coquillages bivalves. — Aucune coquille terrestre n'est bivalve : ainsi toutes les bivalves sont ou fluviatiles, ou marines.

Les *bivalves fluviatiles* sont toutes transverses et régulières. On n'en connoît aucune, parmi elles, qui soit longitudinale, ni complètement orbiculaire, ni enfin irrégulière. Toutes ces coquilles ont les crochets des valves, non-seulement écorchés, mais comme rongés et endommagés. Leur surface externe n'offre que des stries d'accroissement, et jamais d'écailles saillantes ni d'épines. Elles sont, il est vrai, nacrées intérieurement, et la plupart acquièrent beaucoup d'épaisseur.

Les *bivalves marines* sont, les unes transverses, les autres orbiculaires, et d'autres véritablement longitudinales. Ainsi, celles des bivalves fossiles qui sont longitudinales, ou orbiculaires, sont des bivalves marines.

Maintenant il s'agit de trouver des moyens de distinction à l'égard des bivalves marines qui sont transverses. Les bivalves marines n'ont jamais les crochets des valves rongés et endommagés en dehors, à moins que ce ne soit par accident individuel, et beaucoup de ces coquilles présentent à l'extérieur, des lames élevées, des écailles, des aspérités, et même des épines en saillie. Or, comme rien de semblable ne se rencontre sur les bivalves fluviatiles, les bivalves transverses et fossiles qui auront les crochets très-entiers, et qui

offriront à l'extérieur divers genres d'aspérités, seront des bivalves marines. A l'égard du petit nombre de bivalves transverses sur lesquelles on resteroit embarrassé, parce qu'on ne pourroit pas leur appliquer les moyens que je viens d'indiquer, il restera au moins la possibilité de les juger, si leur genre est préalablement connu.

A l'aide de ces différens caractères, l'on aura beaucoup de moyens pour décider si les coquilles fossiles que l'on observera, sont terrestres ou marines; on en aura aussi pour reconnoître si elles appartiennent aux eaux douces ou aux eaux salées; mais à ce dernier égard, on sera quelquefois exposé à des incertitudes: en voici la raison.

A peu près toutes les bivalves marines ne sauroient vivre dans l'eau douce, ni celles d'eau douce dans les eaux salées; les lieux d'habitation des unes et des autres, résultant d'habitudes trop anciennes pour supporter brusquement ces changemens.

Beaucoup d'univalves marines ne sauroient pareillement habiter les eaux douces, et ce sont principalement celles qui se tiennent à une certaine profondeur dans la mer ou dans la vase que ses eaux recouvrent. Mais il y a plusieurs coquillages univalves marins qui peuvent s'habituer aux eaux douces, comme il s'en trouve, parmi les univalves d'eau douce, qui peuvent s'habituer aux eaux salées. Plusieurs cérites, que l'on trouve ordinairement à l'embouchure des fleuves, dans des eaux marines mélangées d'eau douce, sont dans ce cas; toutes les paludines y sont pareillement. M. Beudant, qui a fait beaucoup d'expériences à cet égard, et qui en a présenté les résultats à l'Académie royale des sciences, dans un mémoire fort intéressant, en a fait connoître encore quelques autres que l'on peut aussi faire vivre dans un liquide nouveau pour elles.

Il n'est donc pas étonnant que l'on soit quelquefois embarrassé pour décider si une coquille que l'on considère, appartient à un habitant des eaux douces, ou à un animal marin. Au reste, ces coquillages, en quelque sorte ambigus, sont en petit nombre, et peuvent être signalés. Quant aux autres, les caractères que j'ai indiqués pourront beaucoup aider à leur détermination. (LAM.)

On trouve dans le sixième volume des actes de la Société Linnéenne de Londres, un fort bon travail de M. Wood; sur les caractères des coquilles bivalves propres à l'Angleterre, travail accompagné de planches où ces caractères sont fort exactement représentés.

COQUILLE, *Testa*. On donne ce nom à cette enveloppe solide, pierreuse, inorganique, soit extérieure et tou,

jours distincte de la peau de l'animal, soit intérieure, n'enveloppant alors que certaines de ses parties internes, et qui s'observe dans beaucoup d'animaux sans vertèbres de différentes classes, mais uniquement parmi ceux qui ont un cœur.

L'enveloppe solide dont il s'agit, est pierreuse, calcaire, souvent colorée lorsqu'elle est extérieure, et alors elle recouvre le corps de l'animal en tout ou en partie. Son tissu, toujours inorganique, tantôt est aussi dense et aussi dur que le marbre, et tantôt il est distinctement feuilleté ou composé de lames mal jointes.

Cette partie solide semble avoir été destinée par la nature, à défendre le corps de l'animal qui y est contenu, contre les attaques des autres animaux terrestres ou aquatiques, et à le garantir du choc des corps durs qui l'environnent. Elle est réellement une enveloppe; car elle en fait évidemment la fonction lorsqu'elle est extérieure, et elle la fait encore plus ou moins distinctement lorsqu'elle est intérieure, enveloppant alors une partie de l'animal, ou au moins la recouvrant et la protégeant efficacement, ou la garantissant des accidens et des influences nuisibles.

La *coquille* diffère essentiellement de la partie solide des crustacés, des insectes, et même des radiaires échinides. Elle en diffère, 1.^o par sa structure en tout temps inorganique; 2.^o parce qu'au lieu d'avoir une grande quantité de muscles attachés sur sa surface interne, elle n'en a au contraire qu'un petit nombre dont même l'attache se déplace en suivant le développement de l'animal; et quelquefois elle n'en a aucun; 3.^o parce qu'elle est toujours distincte de la peau de l'animal qu'elle contient, tandis que la partie solide des crustacés, des insectes et des échinides ne l'est nullement, ou n'en est, dans les échinides, que la partie interne.

En effet, la partie solide des crustacés et des insectes est une véritable peau, une partie qui fut d'abord organisée et vivante, mais qui s'est ensuite, en quelque sorte, désorganisée, s'étant durcie graduellement par quantité de molécules calcaires ou de nature cornée, qui y furent déposées par l'extrémité des vaisseaux; et celle des échinides, formée par la même voie, n'est que la doublure interne de la véritable peau de ces radiaires échinodermes. Dans les insectes et les crustacés, la peau solide qu'on leur observe, sert à l'exécution des mouvemens de ces animaux; et dans les échinides, elle sert à la conservation des dimensions du corps; dimensions qui ne pourroient être changées sans léser l'organisation intérieure et délicate de ces animaux. Rien de tout cela n'a lieu dans la nature, la formation et l'usage de la

coquille; rien en elle n'y est conforme, à cet égard, même dans les premiers temps où elle commence à se former, c'est-à-dire, à l'époque de sa ténuité la plus grande, et conséquemment de sa moindre solidité.

La *coquille* auroit plus d'analogie, par sa formation et son emploi, avec ces enveloppes animales, pareillement inorganiques, qu'on nomme *polypiers*, et surtout avec les *polypiers pierreux*. Mais, outre que les *polypiers* appartiennent à des animaux très-imparfaits qui manquent de circulation, celles de ces enveloppes qui sont pierreuses, forment des masses qui servent d'habitation à de nombreux individus qui les accroissent par leurs régénérations successives; tandis que la *coquille*, plus ou moins isolée, n'étant toujours formée que par un individu, l'accroissement de son volume cesse nécessairement, soit avec celui de cet individu, soit par sa mort, et en cela, au moins, est très-distincte du *polypier pierreux*.

Ainsi, quoique la *coquille* soit l'enveloppe solide, le plus souvent extérieure, de différens animaux testacés, elle est essentiellement distincte de la peau ou du tégument propre de ces animaux; elle en est séparée et tout à fait indépendante; elle est aussi très-distincte de la peau plus ou moins durcie et solidifiée des animaux articulés; enfin, elle l'est encore des *polypiers pierreux* sous différens rapports, et surtout sous celui que j'ai cité.

La substance de toute *coquille* quelconque est formée d'un mélange intime de deux matières de natures différentes, dont l'une est entièrement animale, et l'autre purement calcaire. Cette dernière, comme on sait, se dissout par l'action des acides et fait effervescence avec eux; tandis que la première est, en quelque sorte, à l'abri de leur action.

Tant qu'une *coquille* conserve les deux matières intimement mélangées qui composent sa substance, on dit vulgairement qu'elle est *vivante*, *fraîche* ou *marine*; mais lorsque, par une suite des altérations qu'avec le temps elle a subies, soit dans le sein de la terre, soit à sa surface, sa partie animale a été détruite, et qu'il ne lui reste plus que sa partie pierreuse, on dit alors que cette *coquille* est *fossile*.

Ce n'est, en effet, que la partie solide et crétacée des *coquilles* qui se conserve intacte dans la terre, pendant un grand nombre de siècles; car, sauf les cassures ou mutilations accidentelles, c'est toujours la partie animale que les agens extérieurs détruisent la première.

La matière animale qui fait partie d'une *coquille* fraîche non fossile, se trouve seulement mélangée parmi et avec les molécules de matière crétacée qui constituent la partie

solide de la coquille ; sans former nulle part , par sa réunion , ni fibres , ni membranes. Aussi , lorsque cette matière animale a été entièrement détruite , et que la coquille , par cette destruction , se trouve dans l'état *fossile*, la coquille n'en a pas moins toute l'apparence de son intégrité ; elle ne présente , en aucun point , les vides qu'auroient laissés des fibres ou des membranes détruites ; seulement elle paroît terne , très-blanche , ou blanchâtre , parce qu'elle a , en général , perdu ses couleurs naturelles.

Les *coquilles* étant des produits d'animaux sans vertèbres qui jouissent d'un système de circulation , on ne peut plus dire , comme on le faisoit , que les animaux qui y donnent lieu , soient des *vers*. Les progrès de nos connoissances sur l'organisation des animaux , ne permettent plus de confondre les objets que nous considérons , par des dénominations classiques faussement appliquées ; celles dont nous nous servons actuellement étant fixées , dans leur acception , par des caractères solidement établis. Mais les animaux testacés étant réellement de différentes classes , il faut distinguer les coquilles qui appartiennent à des *animaux inarticulés* , de celles qui sont les produits des *animaux articulés* ; de part et d'autre , le système nerveux de ces animaux étant très-différent , et les coquilles qu'ils produisent ne l'étant pas moins.

Nous savons maintenant qu'à l'égard des animaux inarticulés qui ont une coquille extérieure , ces animaux naissent avec leur coquille déjà formée , c'est-à-dire , que quand leurs œufs viennent à éclore , l'animal en sort ayant déjà sa coquille. *Réaumur* a constaté ce fait ; et à l'égard de ceux qui ont une coquille spirale , il a remarqué que cette coquille , alors encore très-mince , avoit déjà un tour de spire complet ou un peu davantage.

Il est vraisemblable que la coquille n'a été formée , dans l'intérieur de l'œuf , que postérieurement à l'animal , ou du moins à ses principaux organes ; car on verra que la coquille n'est réellement qu'un résultat de la transsudation de l'animal à qui elle appartient : cela est reconnu. Il est évident , d'après cela , que la vie de l'animal a dû précéder la formation de sa coquille , et qu'il a fallu qu'une suite de mouvemens vitaux se soient exécutés pour que des sécrétions , des excrétiions , en un mot , des transsudations propres à former la coquille aient pu avoir lieu. On sait , en effet , que lorsque l'embryon d'un œuf fécondé reçoit dans ses parties les mouvemens qui y constituent la vie active , mouvemens qu'une chaleur accrue y excite , cet embryon alors se développe et prend , pendant quelque temps , de l'accroissement dans son œuf , avant d'en sortir pour éclore. C'est

pendant ce temps, que s'est formée la coquille, et l'on conçoit que, quoique l'animal en soit muni à sa sortie de l'œuf, la formation de cette coquille est postérieure à la sienne.

Il existe, surtout parmi les conchifères (les testacés bivalves), un grand nombre de coquillages réputés *vivipares*, parce que leurs œufs éclosent avant la ponte. Ce ne sont, malgré cela, que des *ovo-vivipares*, c'est-à-dire, que leurs œufs éclosent plus tôt que les autres, et dans une circonstance différente; mais ils s'accordent avec les autres, en ce qu'ils sont revêtus de leur coquille en sortant de l'œuf, et avant de sortir du corps de leur mère.

Maintenant qu'il est reconnu que les conchifères et que ceux des mollusques qui sont testacés, naissent avec leur coquille toute formée, il importe d'examiner quelle est la manière dont s'opère l'accroissement de cette enveloppe.

Accroissement des coquilles, surtout de celles des animaux inarticulés. — On a prouvé, par des observations et des expériences très-concluantes, que l'accroissement des coquilles se fait par *juxtaposition* et non par *intussusception*; car la coquille est un corps tout-à-fait inorganique, et qui n'a aucune communication réelle de l'intérieur de sa substance avec celui de l'animal qui l'a formé.

En effet, quoique les coquilles soient formées d'un mélange intime de particules animales et de particules crétaées, les unes et les autres étoient également contenues dans la matière visqueuse transsudée par l'animal, et furent pareillement déposées et appliquées par juxtaposition successive. Pour le prouver, on a démontré que les muscles, par lesquels l'animal est attaché à sa coquille, tant dans les univalves que dans les bivalves, s'en détachent successivement, et que cette séparation s'effectue petit à petit et partiellement à mesure que l'accroissement de la coquille a lieu. Je dis que cette séparation se fait partiellement, parce qu'en effet le muscle n'est jamais entièrement séparé de la coquille; que sa séparation n'est toujours que partielle, les plans anciens et postérieurs de ses fibres se détachant à mesure que le déplacement de l'animal l'exige, tandis que de nouveaux plans de fibres se forment et s'ajoutent antérieurement. Il en résulte, avec le temps, que toutes les fibres sont successivement détachées pendant le déplacement du muscle, sans néanmoins qu'il cesse d'être attaché à la coquille. Or, ce déplacement du muscle ne pourroit avoir lieu si l'accroissement de la coquille s'effectuoit par une circulation intérieure analogue à celle qui fait accroître le corps de l'animal; puisque, dans ce cas, les vaisseaux qui partent de son corps, ne pouvant plus correspondre

avec ceux qu'on supposeroit dans la coquille, laisseroient celle-ci sans nourriture, et par conséquent sans accroissement. Ainsi, cette séparation partielle du muscle de l'animal d'avec sa coquille, ce changement de point d'attache qui s'opère à mesure que le corps de l'animal augmente de volume et se déplace lui-même, ayant lieu dans toutes les coquilles des animaux inarticulés, contredit formellement l'hypothèse de l'*intus-susception*. D'ailleurs, la partie tendineuse du muscle de l'animal, celle qui est immédiatement attachée à la coquille, est dure, cornée, et se trouve en cet endroit tout-à-fait inorganique; ce que l'inspection fait aisément reconnoître.

La manière dont les coquilles s'accroissent est véritablement la même que celle qui opère l'accroissement des minéraux; mais avec quelques particularités qui dépendent de la situation du corps solide qui reçoit les matières qui l'accroissent. C'est une sorte de croissance qui se fait toujours par *juxta-position*, mais marginale et à la fois inférieure: en sorte que c'est avec raison qu'on a nommé l'accroissement en épaisseur des coquilles, accroissement par *infra-position*. Effectivement, nous verrons bientôt que les coquilles s'accroissent en grandeur par l'apposition successive de particules déposées sur leur bord, et qu'elles s'accroissent en épaisseur par l'apposition semblable de matières déposées en leur face interne; mais leur face extérieure reste telle qu'elle fut d'abord formée, et ne reçoit aucune augmentation.

Réaumur, qui a fait beaucoup de recherches sur ce sujet, observa que, lorsque l'animal, qui remplit exactement sa coquille, acquiert de l'accroissement, alors cette coquille n'a plus assez d'étendue pour le contenir tout entier; il est obligé de se contracter pour s'y renfermer, sans quoi une partie de son corps se trouveroit à nu; ce qui le gêne. Or, la partie qui se trouve ainsi dépourvue de coquille par les suites de l'agrandissement du corps de l'animal, est toujours celle qui est la plus proche de l'ouverture de la coquille; car, surtout dans les coquilles univalves en spirale, le corps de l'animal étant contenu et resserré partout ailleurs, ne peut s'étendre que de ce côté-là.

En effet, tous les *mollusques* qui habitent des coquilles contournées en spirale, comme les hélices, les bulimes, les buccins, etc., ne peuvent s'étendre que du côté de la tête; tandis que les *conchifères*, c'est-à-dire, les animaux des coquilles bivalves, comme ceux des tellines, des vénus, des bucardes, des huîtres, etc., peuvent s'étendre dans presque toute leur circonférence. Or, à peu près dans toutes les espèces de coquillages, c'est cette partie de la coquille qui se

trouve dépassée par l'animal, à mesure qu'il s'est accru, qui reçoit les augmentations qui agrandissent cette coquille.

Il paroît hors de doute que la matière calcaire qui forme, augmente et répare les coquilles, est le résultat d'une sécrétion particulière qui s'opère sur toutes les portions de la surface extérieure du corps des animaux testacés, ou sur certaines d'entre elles, au moyen de glandes ou de cribles propres à cette fonction, dont ces parties sont parsemées. Cette sécrétion singulière se fait principalement sur les parties de la surface de l'animal qui se trouvent à nu ou à découvert. L'humour séparée par ces glandes et transsudée par ces cribles, est un fluide visqueux, contenant des molécules calcaires qui se rapprochent et s'attachent les unes aux autres, par agglutination et même par les lois de l'agrégation, à mesure qu'une grande partie de l'humidité qui les contenoit et les charroit s'est dissipée. Alors ces molécules calcaires, conservant un mélange intime de particules animales qui ne s'en sont pas séparées, composent, par leur réunion et leur agrégation, un corps solide, tel que celui qui forma d'abord sa coquille, et qui, ensuite, constitue la première couche du nouvel aggrandissement ou de la nouvelle pièce que l'animal ajoute à cette coquille chaque fois que cela devient nécessaire.

Lorsqu'un mollusque testacé a acquis de l'accroissement, cet animal devenant de plus en plus resserré et gêné dans la coquille, cherche alors à se mettre plus à l'aise, et à augmenter son enveloppe dans la partie qui en est susceptible, c'est-à-dire, dans celle qui forme son ouverture. Pour y parvenir, l'animal se déplace un peu dans sa coquille, fait déborder son corps hors de l'ouverture, se met dans un état stationnaire, et reste immobile pendant quelque temps dans cette situation. Alors la portion de son corps, qui est découverte, se couvre bientôt de sucs visqueux, qui transsudent de sa superficie. La pellicule que ces sucs produisent, par leur exsiccation et par le rapprochement et l'agrégation des particules crétaées qu'ils contiennent, est d'abord mince, et même élastique. Mais cette pellicule, recevant, dans sa face interne, diverses autres couches de sucs extravasés, dont les particules crétaées se rapprochent et s'agrègent encore, prend successivement plus de consistance, et devient enfin, par son épaisseur et sa solidité, semblable aux autres parties de la coquille.

C'est une suite nécessaire de la manière dont les coquilles tournées en spirale s'accroissent, qu'elles ne peuvent acquérir plus de volume que par l'augmentation du nombre des tours de leur spire; en sorte que la longueur et la grosseur de chaque tour déjà formé restent toujours les mêmes.

C'est une vérité dont il est aisé de s'assurer , en réduisant la coquille d'une hélice , par exemple , qui est parvenue à son dernier degré d'accroissement , au même nombre de tours que celui d'une coquille plus jeune de la même espèce. Ces deux coquilles ne présenteront alors d'autre différence que celle de leur épaisseur.

Au reste , le nombre des tours dont la spire d'une coquille spirivalve est composée , ne peut s'accroître sans augmenter proportionnellement la grandeur de la coquille , comme on le voit dans les univalves spirales ; et un tour de plus ou de moins apporte quelquefois une grande différence dans leur volume , sans changer néanmoins la forme générale de la coquille.

C'est à la nature du diamètre de chaque tour de la spire , comparé à celui du tour suivant , que les coquilles spirivalves doivent leur forme générale. Lorsque le dernier tour est à peu près double en diamètre de celui qui précède , la coquille a une forme subovale , et un tour de plus ne fait que doubler son volume ; lorsque le dernier tour est d'un diamètre douze fois plus grand que celui qui précède , la coquille est globuleuse , et un tour de plus rend son volume douze fois plus grand ; enfin si le dernier tour n'est qu'un peu plus grand en diamètre que celui qui précède , c'est-à-dire , ne l'emporte en agrandissement du diamètre que d'une fraction sur le tour précédent , alors la coquille est allongée ; et en effet on la dit éminemment *turriculée* lorsque le diamètre du dernier tour ne l'emporte que d'un huitième sur celui du tour précédent. On sent que cela dépend uniquement de la nature du développement qu'acquiert le corps de l'animal et de la proportion suivant laquelle ce développement s'exécute. Les uns prennent leur accroissement principalement en longueur , et ont , par conséquent , en largeur , une dimension proportionnellement moindre ; tandis que les autres croissent à la fois presque également sur toutes les dimensions de leur volume.

Toutes les fois que le développement du corps d'un mollusque testacé et trachélipode le force à déborder sa coquille afin d'y être plus à l'aise , et pour en augmenter l'étendue , le bout postérieur de l'animal doit nécessairement se déplacer et s'avancer , avec le corps entier , vers l'ouverture. S'il en étoit autrement , le corps de l'animal seroit obligé de changer de forme en s'accroissant ; ce qui n'est pas et ne sauroit être. Ce déplacement du corps de l'animal a lieu en effet ; et , quoiqu'on ait voulu contester ce fait , il est maintenant prouvé que la partie postérieure de l'animal se détache du sommet de la spire , où elle étoit d'abord atta-

chée, pour se fixer un peu plus bas, et qu'elle descend ainsi de suite, selon que les accroissemens de l'animal et ses déplacemens dans sa coquille le rendent nécessaire. Or ces déplacemens ont lieu non-seulement dans toutes les coquilles terrestres et marines qui perdent les anciens tours de leur spire, comme dans le bulime consolidé, le bulime décollé, etc., mais encore dans les autres coquilles spirivalves; ce dont on peut s'assurer, en faisant scier ces coquilles près du sommet de leur spire et perpendiculairement à leur axe, pendant que l'animal vivant s'y trouve encore.

Il est certain et même nécessaire que le déplacement des muscles d'attache s'effectue aussi dans les coquilles bivalves. Il suffit, pour se convaincre de ce fait, d'examiner les impressions musculaires de ces coquilles, et de comparer celles des coquilles jeunes, avec celles des coquilles de la même espèce qui ont reçu de grands accroissemens. Pour se refuser à reconnoître ce fait, il faudroit n'avoir aucune idée juste de l'accroissement de ces coquilles.

Le déplacement dont je parle, s'opère, à ce qu'il paroît, par le desséchement et le détachement successifs des plans postérieurs ou des fibres postérieures des muscles qui attachent l'animal à sa coquille, pendant que de nouveaux plans antérieurs ou de nouvelles fibres antérieures viennent s'ajouter et se fixer à la coquille; en sorte que l'animal ne cesse jamais d'y être attaché, quoique son muscle ou ses muscles d'attache se déplacent peu à peu. L'examen des muscles dont il s'agit, et surtout l'inspection des impressions musculaires dans la face intérieure des valves, fournissent des preuves évidentes du déplacement dont je viens de parler.

Couleur des coquilles. — Lorsque l'on considère les coquilles en général, et surtout une riche collection de ces objets, on ne peut d'abord se refuser à l'admiration que cause la vue, non-seulement de la diversité étonnante des formes, mais encore de l'éclat et de la variété des couleurs dont ces enveloppes d'animaux sont munies. On peut dire, à cet égard, que si la nature a orné, avec la plus grande magnificence, les oiseaux, les insectes, les fleurs des végétaux, etc., elle n'a rien laissé à désirer dans la parure qu'elle a donnée à la plupart des coquilles. Aussi, la variété presque infinie des couleurs qui les ornent, est-elle un des points les plus intéressans de l'histoire de leur formation.

Pour rendre raison de la variété de ces couleurs, il faut, comme l'a fait voir Réaumur, considérer qu'ayant regardé la peau de l'animal à coquille, comme fournissant, par sa transsudation, une humeur visqueuse et gélatineuse, contenant des particules crétacées qui servent à former la coquille,

il est en outre possible que cette peau fournisse ; dans certains endroits, des particules de matière animale véritablement colorées par leur nature. On sent que cela peut être et dépendre, soit de l'organisation particulière de ces endroits de la peau, ou des glandes excrétoires de ces mêmes endroits, soit aussi de la nature même des particules colorées qui en sortent. Dans ce cas, il doit arriver que ces particules animales, de nature différente des autres, et mélangées comme elles avec des particules crétacées, seront propres à former des parties de coquille de couleurs diverses.

Cela résulte nécessairement de la manière dont s'accroît ou s'agrandit la coquille d'un animal testacé. Or, comme les coquilles sont principalement de deux sortes, les univalves et les bivalves, considérons d'abord la manière particulière dont s'accroissent et peuvent se colorer les coquilles univalves; et nous en ferons l'application à celles des bivalves, le mode d'accroissement et de coloration étant, de part et d'autre, véritablement le même; et ce mode consistant dans l'apposition successive de nouvelles particules au bord, soit de l'ouverture pour les univalves, soit des valves mêmes pour les bivalves.

En effet, tout le contour extérieur d'une coquille univalve est formé par le collier de l'animal, parce que ce collier est la partie du manteau la plus proche de la tête; en sorte que, pour peu que l'animal croisse, ce collier est dans le cas de n'être plus recouvert par l'ancienne coquille. C'est donc toujours au collier que la nature a confié la fonction d'étendre la partie antérieure des coquilles univalves, en y ajoutant successivement de nouvelles pièces; et comme chaque point extérieur de la coquille a été originairement le terme de sa partie antérieure, et fut formé par le collier de l'animal, on doit regarder ce même collier comme l'ouvrier de tout le contour, en un mot, de tout l'extérieur de la coquille. Ainsi, il suffira qu'il soit munide glandes, filtrant des humeurs différentes et colorées, pour qu'il puisse former une coquille ornée de diverses couleurs.

Si c'est uniquement le collier de l'animal qui accroît et peut colorer la partie antérieure des coquilles univalves, et par suite leur surface externe, dans les coquilles bivalves, l'accroissement du bord des valves, et la coloration qui peut avoir lieu à la surface extérieure de ces coquilles, surtout la supérieure, seront l'ouvrage du bord entier des deux lobes du manteau dont tous les conchifères sont munis. Il suffira aussi que le bord de ces lobes du manteau soit pourvu de glandes filtrant des humeurs colorées, pour qu'il puisse orner la coquille de couleurs différentes; car ici, c'est ce bord

des lobes du manteau qui accroît les valves de la coquille, comme, dans les univalves, c'est le collier de l'animal qui ajoute de nouvelles pièces à l'ouverture de la coquille.

De part et d'autre, on sent que si les sécrétions de ces matières colorées et colorantes se font par places et sans interruption, les couleurs particulières qui en résulteront sur la coquille, formeront des bandes plus ou moins larges, selon qu'il y aura plus ou moins de ces organes sécrétoires rapprochés les uns des autres. Et lorsque la continuité de ces sécrétions éprouvera des interruptions, alors les couleurs ne formeront point de bandes continues, mais des bandes interrompues ou des taches diverses, relatives aux interruptions dans les sécrétions de ces matières colorées.

D'après cela, l'on conçoit que si les cribles ou les filtres, soit du collier, soit du bord des lobes du manteau, changent, par l'âge de l'animal, de grandeur ou de forme, et que s'il s'en supprime ou s'il s'en forme de nouveaux, à mesure que l'animal prend de l'accroissement ou vieillit, tous ces changemens produiront autant de diversité, soit dans la forme des bandes, des lignes ou des taches, soit dans les couleurs mêmes de ces parties colorées des coquilles.

L'irrégularité des taches, dans certaines coquilles, peut quelquefois dépendre de la disposition même des glandes qui filtrent des matières colorantes; mais elle peut aussi dépendre de la fluidité de l'humeur filtrée qui sert à former ces taches, et qui peut, après sa sortie de l'animal, se répandre irrégulièrement.

Il paroît que les suc transsudés de la peau, c'est-à-dire, des parties de l'animal qui sont en tout temps couvertes par la coquille, ont toujours à peu près la même teinte, et qu'il n'y a en général que le collier, dans les mollusques testacés, et que le bord des lobes du manteau, dans les animaux conchifères, qui soient dans le cas de fournir des suc de diverses couleurs. En effet, les couches intérieures des coquilles, qui sont uniquement le produit de la peau de l'animal, sont en général d'une couleur uniforme, le plus souvent blanche ou blanchâtre; tandis que les couches extérieures qui sont nécessairement formées par le collier, dans les univalves, et par le bord des lobes du manteau, dans les bivalves, sont presque toujours colorées, et communément variées dans leurs couleurs et dans la disposition de ces couleurs.

Il est bon de remarquer que ce sont les exsudations de la peau du corps, dans les mollusques testacés, qui donnent lieu à la formation des couches intérieures des coquilles univalves, et par suite, qui accroissent l'épaisseur de ces enveloppes pier-

reuses. Cette remarque est généralement fondée, quoique, dans les porcelaines et dans les olives, un double moyen, dont nous parlerons tout à l'heure, concourt à accroître l'épaisseur de ces coquilles univalves. Dans les bivalves, au contraire, ce n'est point la peau du corps de l'animal qui accroît l'épaisseur de la coquille; ce sont les exsudations du disque extérieur des deux lobes du manteau de l'animal qui accroissent l'épaisseur des valves.

Maintenant, il s'agit d'expliquer un phénomène particulier et même singulier, que présentent certaines coquilles univalves, et qui consiste dans une double coloration de ces coquilles, ainsi que dans un double moyen d'accroître leur épaisseur.

On connoît effectivement des coquilles, telles que les *porcelaines* et les *olives*, qui ont leurs couleurs disposées sur deux plans parallèles, très-distincts l'un de l'autre; et l'on sait que celui qui est extérieur, concourt de son côté à accroître l'épaisseur de la coquille. Or, ce plan extérieur est le produit d'une organisation particulière aux animaux de ces coquilles, et d'une circonstance de position des parties dues à cette organisation.

A cette occasion, je dirai que Linnæus et d'autres conchyliologistes sont tombés dans l'erreur relativement à certaines porcelaines qu'ils ont regardées comme des espèces différentes, quoiqu'elles ne fussent que des individus de différens âges de la même coquille, et par conséquent de la même espèce. Le *cypræa zebra* et le *cypræa exanthema* de Linnæus sont, l'un, la coquille jeune, n'ayant que son premier plan de coloration, et l'autre, la coquille complète, ayant son second plan différemment coloré, et l'une ainsi que l'autre appartiennent à la même espèce. Cette erreur vient de ce qu'on ignoroit alors que la formation de la coquille des porcelaines diffère en un point essentiel de celle des autres coquilles.

En effet, la coquille des porcelaines et celle des olives, ou au moins de la plupart, sont colorées et épaissies par les exsudations de l'animal, à deux époques et de deux manières différentes.

La première de ces époques est celle qui embrasse les premiers âges de la coquille, et dans laquelle la manière ordinaire dont les coquilles univalves s'accroissent est employée. A cette époque, l'accroissement de la coquille a lieu par la transsudation du collier de l'animal, transsudation qui ajoute successivement de nouveaux agrandissemens au bord droit de la coquille, et qui lui procure des couleurs relatives aux glandules qui sont disposées sur le collier. Pendant ce temps, la légère transsudation du corps de l'animal donne de la

consistance au corps de la coquille, sans accroître considérablement son épaisseur. Effectivement, quoique la coquille des porcelaines obtienne différentes formes à mesure qu'elle s'agrandit, tant qu'elle n'a point son second plan de matière testacée, elle n'a qu'une épaisseur médiocre et de beaucoup inférieure à celle qu'elle doit acquérir par la suite; elle n'a aussi qu'un même genre de coloration.

La seconde époque de formation de ces coquilles est celle qui leur donne un second plan de matière testacée, une nouvelle coloration fort différente de la première, enfin, qui leur fait acquérir leur plus grande épaisseur. A cette seconde époque, il se forme au-dessus du premier plan testacé déjà existant, un second plan qui embrasse toute la convexité de la coquille, et qui fait disparaître ses couleurs primitives. Par ce second plan, la coquille est partout recouverte d'une couche épaisse, ordinairement variée de couleurs qui ne sont point les mêmes que celles qu'avoit auparavant cette coquille.

Les organes à qui cette seconde couche colorée doit son origine, sont deux ailes molles et membraneuses qui constituent le manteau de l'animal, ailes qui sont ici plus grandes que dans les autres mollusques testacés connus; mais l'animal ne les possède point dans les premiers âges de sa vie, et elles n'acquièrent leur grandeur propre qu'à un certain terme de ses développemens.

Voyons maintenant ce qui se passe dans les différens temps de la vie de l'animal, lorsque les deux ailes de son manteau sont entièrement développées.

Lorsque l'animal est en repos, il est alors renfermé dans sa coquille, et toutes ses parties sont rentrées: son pied, ses ailes, sa tête, tout est retiré dans la coquille, et celle-ci se trouve tout-à-fait à nu. Il n'en est pas de même lorsque l'animal veut se déplacer et aller chercher sa nourriture ou satisfaire à d'autres besoins; car alors il sort en partie de sa coquille, et déploie au dehors ses deux grandes ailes, avec lesquelles il l'enveloppe entièrement. En effet, ces ailes en sortant de l'ouverture de la coquille se redressent sur sa convexité, et la recouvrent si complètement qu'il n'en paroît aucune partie au-dehors.

Ces deux ailes, qu'il faut distinguer du collier de l'animal, qui est situé plus près de la tête et a moins de largeur, sont pourvues, dans leur disque, de glandules qui fournissent des sucs colorans très-différens de ceux qui transsudent soit du collier, soit de la peau de l'animal. Or, c'est la surface de ces ailes, qui est collée contre la convexité de la coquille, qui fournit alors cette sécrétion.

Il en résulte que les ailes dont il est question, déposent sur les anciennes couches colorées de la coquille, de nouvelles couches de matière testacée qui l'épaississent et qui la colorent d'une manière nouvelle. Effectivement, la coquille acquiert alors des couleurs nouvelles qui sont variées et diversement interrompues par des taches, des flammules ou des bandes, selon les espèces.

Ces couches extérieures que les ailes de l'animal fournissent à la coquille, quand elles sont relevées et appliquées sur sa convexité, sont prouvées par les observations qu'Adanson, au Sénégal, et que Bruguières, à Madagascar, ont faites à ce sujet, sur plusieurs porcelaines vivantes. Elles le sont aussi par la ligne longitudinale qu'on observe sur la partie convexe de plusieurs porcelaines, et qui indique la jonction des deux ailes dans cette partie; elles le sont enfin, plus démonstrativement encore, par la couche intérieure et différemment colorée, que l'on trouve, lorsqu'à l'aide d'une lime, on a usé la couche extérieure.

J'ajoute maintenant que non-seulement les couches appliquées à l'extérieur par les ailes de l'animal, changent les couleurs primitives des porcelaines, en les recouvrant par d'autres; mais encore qu'elles changent la forme de ces coquilles d'une manière remarquable. Ces ailes produisent ces différens effets, en fournissant abondamment des sucs testacés non-seulement sur tout l'extérieur de la coquille, mais principalement sur les deux bords de son ouverture, qui obtiennent alors une épaisseur considérable, ainsi que des crénelures ou des espèces de dents. Elles les produisent encore en incrustant les tours de la spire qui cessent souvent d'être aperçus lorsque la coquille est complète. Enfin, elles les produisent en formant les rides, les sillons, et même les tubercules que, par leur transsudation, elles déposent sur la superficie de certaines espèces, telles que le *cypræa pediculus*, le *cypræa nucleus*, etc.

Ainsi les porcelaines nous offrent un fait bien remarquable, parce qu'il est très-peu commun; savoir: d'accroître leur épaisseur par des additions de couches externes, et d'avoir deux plans de coloration différens, posés l'un au-dessus de l'autre.

Des stries d'accroissement. — L'accroissement des coquilles est proportionné à celui des animaux qui les habitent. Il se fait, en général, d'une manière presque insensible; néanmoins, on peut, dans la plupart des coquilles, distinguer assez facilement leurs divers degrés d'accroissement, puisqu'ils sont tous marqués, sur leur convexité, par diverses petites éminences parallèles entre elles, semblables à des lignes

plus ou moins profondes. Ces éminences, qu'on nomme *stries*, règnent sur tout le contour de la coquille, dans celles qui sont composées de deux pièces, et sur sa longueur, dans celles qui sont tournées en spirale.

Pour peu que l'on fasse attention à la manière dont nous venons de voir que les coquilles se forment, on remarquera qu'elles ne peuvent croître sans laisser paroître, d'une manière plus ou moins marquée, les petites stries dont je viens de faire mention. En effet, chaque petit morceau que l'animal ajoute à sa coquille, à mesure qu'il grandit, doit être immédiatement collé sous celui qui existoit auparavant, et le dépasser; il doit donc, par cette raison, être plus élevé que celui-ci de toute l'épaisseur qu'il avoit alors. Ainsi, la coquille doit être marquée d'un grand nombre de petites stries parallèles, comme on les voit en effet sur quantité de coquilles diverses.

Chaque coquille a ordinairement quelques-unes de ces éminences beaucoup plus distinctes que les autres, et assez éloignées entre elles dans diverses coquilles marines: elles marquent les différens temps où la coquille a cessé de croître, ou plutôt ceux où elle a interrompu son accroissement, comme en effet cela a lieu dans nos climats pendant la mauvaise saison.

De la forme générale des coquilles. — La forme générale des coquilles dépend essentiellement de celle même de l'animal. Ce n'est pas l'animal qui a reçu de sa coquille sa forme particulière, car il a préexisté, lui a servi de moule, et toutes les parties de cette coquille ont été molles avant d'avoir leur solidité.

La coquille bivalve des conchifères tient généralement sa forme de celle de l'animal, et ce sont les deux grands lobes du manteau de cet animal, qui ont formé, par leur transsudation, les deux valves de cette coquille. Elle tient son épaisseur des exsudations externes du disque de ces lobes qui ajoutent successivement de nouvelles couches à l'intérieur des valves, et obtient sa grandeur des nouvelles pièces que le bord des lobes du manteau ajoute aussi successivement au bord des valves, à mesure que l'animal grandit.

Quant à la coquille externe qui appartient à beaucoup de mollusques, et dont je vais principalement m'occuper, elle doit entièrement sa forme à celle de l'animal, lorsqu'elle l'enveloppe en entier, et dans le cas contraire, elle la doit à sa position et à son emploi, ou à la portion de l'animal qu'elle embrasse.

Dans les mollusques à corps droit, qui sont testacés, la coquille n'est que recouvrante et non enveloppante. Elle

offre alors, soit une suite de pièces subimbriquées qui couvrent l'animal comme un toit allongé, et qui lui permettent de se détourner en rampant, soit une seule pièce en ombrelle ou scutiforme, etc.; en sorte que sa forme est due en partie à sa position ou son emploi, et en partie à la portion de l'animal qui lui a servi de moule.

Au contraire, dans les mollusques dont le corps est en spirale, ces animaux sont tous testacés, et leur coquille, alors enveloppante, a nécessairement une forme spirale, conséquemment une cavité pareillement spirale.

Les coquilles spirales offrant généralement plusieurs tours dans leur manière d'être contournées, on a donné à la réunion de ces tours, le nom de *spire*, et le sommet de la spire n'est autre chose que le commencement du premier de ces tours. Or, pour obtenir des caractères propres à la distinction des différentes coquilles spirales, on a divisé ces coquilles relativement à leur figure ou leur forme générale, savoir :

En coquilles discoïdes.	Coquilles globuleuses.
Coquilles ovales ou ovoïdes.	Coquilles turbinées.
Coquilles coniques.	Coquilles turriulées.
Coquilles cylindriques.	Coquilles fusiformes.

Pour juger de ces formes et les assigner sans erreur, on a été obligé de déterminer, par une convention nécessaire, la position de la coquille; en sorte que l'on est convenu, sur la proposition de Linnæus, de poser la coquille de manière que sa spire soit toujours en haut.

Cette détermination suffit pour l'objet qu'on s'est proposé; mais il est bon de remarquer que cette position de la coquille n'est pas celle qu'elle a lorsque l'animal est vivant, et qu'il la transporte dans ses déplacements. Alors la coquille est inclinée obliquement sur le dos de l'animal qui rampe, et sa spire est dirigée presque vers la partie postérieure de cet animal, la base de la coquille se trouvant près de la tête du mollusque.

Ainsi, la coquille *discoïde* est celle dont la spirale tourne sur un seul et même plan. La spire alors ne fait point ou presque point de saillie : les planorbes.

La coquille *globuleuse* a toujours son dernier tour plusieurs fois (quatre à six fois) plus grand que celui qui précède : les ampullaires.

La coquille *ovale* ou *ovoïde* a son dernier tour d'une grandeur au moins double de celle du tour précédent : la plupart des hélices.

La coquille *turbinée* est celle qui, posée sur sa base, pré-

sente un cône renversé ou la forme d'une toupie : presque tous les cônes.

La coquille *conique* est celle qui a la forme d'un cône, étant large à sa base, et s'amincissant rapidement en pointe vers le sommet de sa spire : les troques, etc.

La coquille *turriculée* est celle dont le dernier tour de la spire n'est qu'un peu plus grand que celui qui précède, ce qui lui donne la figure d'un cône très-allongé : les vis, les turritelles.

La coquille *cylindrique* est celle dont les tours comprimés s'enveloppent presque entièrement les uns les autres, de manière que le dernier les couvre, et n'en laisse voir qu'une portion de leur bord supérieur : les olives.

Enfin, la coquille *fusiforme* est celle qui est atténuée en pointe aux deux extrémités, et ventrue dans son milieu : les fuseaux.

Ces huit formes sont les plus communes dans les coquilles spirales, et, quoique l'on rencontre entre chacune de ces formes principales, quantité de nuances qui diffèrent du plus au moins de chacune d'elles, il est facile de les rapporter, soit à l'une, soit à l'autre de celles qui en sont les plus voisines.

Ces mêmes formes dépendent de la manière dont les tours de la spire sont appliqués sur leur axe commun, et de la différence de leur position; enfin, elles dérivent absolument de la figure du corps de l'animal. Cela est fondé, d'une part, sur l'examen de l'animal même mis à nu, et sur l'impossibilité sentie où seroit un mollusque à corps droit de former une coquille spirale. On conçoit, en effet, que ce n'est pas la coquille qui a donné à l'animal la courbure particulière qu'on lui observe, mais que c'est l'animal qui, ayant cette courbure qu'il tient de son organisation, et qui fait même que son corps est séparé du pied, a nécessairement servi de moule à la coquille.

De l'Ombilic. — On a donné le nom d'*ombilic* à la cavité particulière qu'on observe à la base ou sur la face inférieure de certaines coquilles spirales, qui se montre au centre des tours de leur spire, et qui n'est pas la même que celle qui contenoit l'animal de son vivant. Cette cavité a la même direction que l'axe de la coquille, en occupe la place, et conséquemment son entrée est distincte de ce qu'on nomme l'ouverture de la coquille.

La cavité dont il s'agit, dépend entièrement de la manière dont les tours de la spire sont dirigés autour de l'axe de la coquille. Si ces tours, dans leur direction, s'écartent assez de l'axe pour laisser un espace vide entre eux, il en

résultera nécessairement une cavité conique, plus ou moins large, selon le degré d'écartement des tours, et qui occupera la place même de l'axe. Or, cette cavité, qui constitue l'ombilic, est très-différente de celle qui contient ou a contenu l'animal. Si, au contraire, ces tours, dans leur direction, s'écartent tellement peu de l'axe, qu'ils se touchent en leur côté intérieur, et ne laissent aucun vide entre eux, alors la coquille n'aura point d'ombilic, et n'offrira d'autre cavité que celle qui contient ou a contenu l'animal. Tout cela est le produit de la forme spirale particulière du corps de l'animal; forme qui donne aux circonvolutions de sa spire, soit un écartement plus ou moins grand de l'axe de la coquille, d'où se forme l'ombilic, soit un rapprochement assez grand de leur côté intérieur pour ne laisser aucun vide à la place de l'axe.

Des bourrelets. — On donne ce nom à certaines côtes longitudinales qu'on rencontre sur beaucoup de coquilles spirales, et qui présentent effectivement des espèces de bourrelets, coupant transversalement ou à angle droit, les tours de la spire. Linnæus a donné le nom de *varices* à ces bourrelets, par allusion aux veines excessivement dilatées et saillantes, que l'on observe sur l'homme en bien des cas. Ces mêmes bourrelets, ordinairement plus épais que la coquille, et toujours plus relevés que le fond des tours de spire qui les soutiennent, sont d'anciens bords de l'ouverture de la coquille; ce sont des espèces de momumens qui attestent qu'avant un plus grand accroissement, le bord de l'ouverture de la coquille a été successivement situé, pendant un temps quelconque, en chacun de ces endroits.

Pour parvenir à concevoir ce qui donne lieu à la formation des bourrelets, il importe de les distinguer du renversement du bord droit de l'ouverture des coquilles terrestres. De part et d'autre, les causes de ces produits sur les coquilles, sont de nature fort différente. Lorsque les coquilles terrestres sont parvenues à leur dernier degré d'accroissement, alors, seulement, le bord de leur ouverture obtient peu à peu un renversement en dehors qui le rend crochu, recourbé, et imitant un faux bourrelet. Il est dû aux sorties et rentrées habituelles des parties antérieures de l'animal, qui déposent sur le bord de l'ouverture de la coquille, l'humeur visqueuse qui transsude de son collier. Mais l'animal ayant atteint le terme de ses développemens, sa coquille ne s'accroît plus, et son bord, renversé en dehors, reste unique, puisque la coquille ne reçoit plus d'accroissement.

Il n'en est pas de même de beaucoup de coquilles ma-

rines spirivalves. A chacun de leurs nouveaux accroissemens, elles forment un bourrelet au bord de leur ouverture, et ce bourrelet est le résultat de la forme particulière du bord du collier de l'animal, ou du bord de son manteau. Il n'est point dû conséquemment aux sorties et aux rentrées nombreuses de l'animal hors de sa coquille, comme dans les coquillages terrestres, mais au bourrelet charnu qui borde le manteau de l'animal, et qui a servi de moule au bord de la coquille.

L'accroissement des coquilles s'opérant, comme je l'ai déjà dit, par des pièces ajoutées successivement au bord de leur ouverture, et pendant des états stationnaires de l'animal, dans les coquilles terrestres, les pièces ajoutées sont toujours étroites, et les stries qu'elles forment sur la coquille, peu écartées entre elles. Dans beaucoup de coquilles marines, on voit, au contraire, les pièces d'accroissement de la coquille de diverses grandeurs, selon les genres et les espèces, et souvent il s'en trouve de fort grandes. De temps à autre, dans des intervalles réguliers, l'animal est obligé, tant qu'il s'accroît, de se mettre dans un état stationnaire et tout-à-fait immobile, pour ajouter à sa coquille les nouvelles pièces qui doivent l'accroître.

En effet, l'animal accru, se trouvant trop gêné dans sa coquille, et se mettant dans un état stationnaire, découvre une partie de son corps, et alors reste en repos. Selon son espèce, la portion de son corps qu'il met à découvert à chaque station, est tantôt d'un demi-tour de spirale, tantôt d'un tiers de tour, tantôt enfin d'un sixième de tour, ou moins encore. Alors cette partie de son corps produit une nouvelle pièce testacée, soit d'un demi-tour de grandeur, soit d'un tiers de tour, soit d'un sixième de tour, etc. Or, l'on sent que si le bord du manteau de l'animal a un bourrelet charnu, le bord de la nouvelle pièce ajoutée aura aussi un bourrelet testacé, moulé sur le bourrelet charnu; et comme l'animal ajoutera successivement de nouvelles pièces à sa coquille à mesure qu'il s'accroîtra, ces nouvelles pièces seront toutes distinguées par autant de bourrelets qui couperont transversalement les tours de la spire.

Des Tubercules. — Les tubercules sont le produit d'éminences semblables, qui se trouvent sur l'animal même, soit uniquement sur les bords de son collier, soit sur le corps même, ou sur une partie de la surface du corps de cet animal.

Dans toutes les coquilles univalves en spirale, dont les accroissemens se sont faits petit à petit, et dont les stries, qui les indiquent, sont serrées les unes contre les autres, toute la

surface extérieure de la coquille est uniquement le produit du bord du collier de l'animal, et participe de sa forme; en sorte que, si, sur les bords de ce collier, il y a des *tubercules charnus*, ils donneront lieu à des tubercules testacés de même forme, et toute la surface extérieure de la coquille en sera couverte.

Mais, dans les coquilles univalves en spirale, dont les accroissemens se sont opérés par grandes interruptions et par grands découvremens de l'animal, à chaque sortie qu'il fait hors de sa coquille pour se mettre en station, alors la surface de la coquille présente distinctement, et les produits de la forme du bord du collier de l'animal, et ceux d'une portion plus ou moins grande de la surface même du manteau ou du corps de ce même animal. En effet, si le bord du collier est garni d'un rebord frangé, et si la surface du collier et du corps offre des tubercules, on observera sur la coquille qu'aura formée cet animal, des bourrelets frangés, séparés les uns des autres par des intervalles réguliers; et, dans ces intervalles, on verra des tubercules divers qui ne sont nullement le produit des bords du collier. Les *murex* fournissent des exemples de ces portions de la surface extérieure des coquilles, qui ne sont pas le résultat de la forme du bord du collier de l'animal.

Quant aux tubercules eux-mêmes dont il s'agit, on sent qu'ils résultent, comme je l'ai déjà dit, de tubercules charnus et semblables qui se trouvent sur l'animal, et qui servent de moule à ceux qu'on observe sur la coquille.

Ces protubérances testacées sont creuses lorsqu'elles sont formées nouvellement; mais, avec le temps, la transsudation du corps de l'animal les remplit de matière crétaée, et les solidifie.

Des Épines et des Franges. — J'ai déjà dit que tantôt toute la surface extérieure d'une coquille est le résultat unique du bord du manteau de l'animal (c'est le cas le plus commun), et que tantôt elle est à la fois le produit, et du bord du manteau, et d'une partie de sa surface, ou même de celle du corps de l'animal.

Cependant, si les tubercules peuvent provenir, et du bord du manteau, et d'une partie de la surface du corps de l'animal, il n'en est pas de même des parties très-protubérantes, comme les *épines*, les *franges*, les *écailles*, etc.; car l'observation nous apprend que ces grandes protubérances sont constamment le produit des bords du manteau.

Cela ne pouvoit être autrement, puisqu'il n'y a guère que le bord du manteau de l'animal qui puisse avoir de longues pointes charnues ou des lanières diverses. Cette partie de l'a-

nimal est effectivement plus libre et moins serrée dans la coquille que le reste de la surface du corps, et, par cette cause, elle est le plus ordinairement unie, ou n'a que de médiocres tubercules, rides, etc.

Ainsi, l'on sent que les épines, les pointes allongées, les franges, les écailles concaves et saillantes, dont beaucoup de coquilles sont armées, sont, pour les univalves en spirale, de véritables produits de la conformation des bords du collier de l'animal, et pour les bivalves, des productions de la forme particulière des bords de son manteau.

Si les bords du collier ou du manteau de l'animal qui forme une coquille, étoient très-entiers, bien unis et sans tubercules ou protubérances quelconques, il n'y a pas le moindre doute, à ce qu'il me semble, que la coquille, formée par cet animal, n'ait sa surface extérieure unie, et le bourrelet de son ouverture (ou même ses varices, si elle en peut avoir) très-simple et sans protubérances particulières. Mais si les bords du collier de l'animal à coquille, sont découpés, frangés ou munis de languettes grêles et pointues, toutes ces parties saillantes des bords du collier, étant sans doute munies de glandes excrétoires, comme le collier lui-même, serviront alors de moules à autant d'étuis pierreux qu'elles produiront, et qui les envelopperont plus ou moins complètement. Or, ces étuis solides seront tantôt des épines, si ce sont des languettes simples, grêles et aiguës qui bordent le collier de l'animal, et tantôt des protubérances frangées, etc., si ce sont de pareilles protubérances charnues dont les bords du collier en question soient ornés.

Parmi les coquilles qui ont des varices, ou bourrelets persistans, on remarquera constamment que celles qui sont armées d'épines, de protubérances frangées, etc., les ont toujours portées sur les bourrelets enclavés, et à la fois sur le bourrelet qui borde la lèvre extérieure de leur ouverture. Ce fait, très-constant, désigne avec évidence, non-seulement que ces épines et ces franges pierreuses sont des produits des bords du collier de l'animal qui avoit des languettes aiguës ou de pareilles franges; mais il indique en outre que toutes ces protubérances particulières ont été formées à la fin des termes des accroissemens successifs de la coquille.

Dans tous les rochers épineux, il est digne de remarque que les bourrelets, comme les épines dont ils sont armés, sont placés sur la coquille à des distances égales les unes des autres, et que les parties intermédiaires, quoique souvent striées, cannelées, crépues ou tuberculeuses, sont cependant dépourvues d'épines. Ceci, constant non-seulement à l'égard des rochers épineux, mais aussi dans presque toutes

les coquilles épineuses , prouve , comme je l'ai déjà dit , que les épines , ainsi que les bourrelets , ne peuvent être considérés que comme des productions des bords du collier ; productions qui se renouvellent à chaque déplacement de l'animal mis en station , et dans les proportions mêmes de l'étendue de ce déplacement. Elle prouve encore que la formation de ces coquilles s'opère en totalité par des déplacements successifs et réguliers de l'animal , et qu'elle s'augmente , chaque fois qu'il se déplace , de toute l'étendue en largeur de ce même collier , dont le bord étant seul garni d'épines ou d'appendices frangés , est effectivement la seule partie qui en produise sur la coquille à chaque nouveau déplacement.

Afin de mieux faire entendre ce que je viens d'exposer , je dirai , pour exemple , que , dans le *nuxes ramosus* , le *murex tribulus* , etc. , l'animal , à chaque déplacement , s'avance d'un tiers de tour , ce que la disposition des bourrelets et des épines prouve constamment ; tandis que , dans le *murex saxatilis* , le *murex brandaris* , etc. , l'animal ne s'avance , à chaque déplacement , que d'un sixième de tour. Au contraire , dans le *murex olcarius* , le *murex bufonius* , le *murex gyrinus* , etc. , l'animal fait , à chaque déplacement , un demi-tour ou à peu près. Aussi , dans ces dernières coquilles , les bourrelets sont-ils constamment opposés ou presque opposés.

Relativement aux grandes franges rameuses et épineuses du *murex ramosus* , et aux longues épines simples du *murex tribulus* et autres , ces singulières protubérances testacées ne sont que les étuis pierreux des lanières charnues du bord du manteau de l'animal. Mais il ne faut pas croire qu'en tout temps les protubérances charnues qui bordent le manteau de l'animal , soient constamment enfermées dans ces étuis pierreux auxquels elles ont servi de moule ; si cela étoit ainsi , l'animal ne pourroit se mouvoir dans sa coquille , et y périroit bientôt.

Il est donc nécessaire de remarquer que ces franges découpées , que ces longues épines testacées , en un mot , que toutes les sortes de protubérances et les bourrelets eux-mêmes , que nous observons sur le bord droit de l'ouverture de certaines coquilles marines , se sont formés pendant la station et l'état d'immobilité auxquels l'animal , après avoir mis une partie de son corps à découvert , a été obligé de se soumettre , pour pouvoir ajouter une nouvelle pièce à sa coquille.

Pendant l'état d'immobilité que conserve alors l'animal , le nouveau morceau de coquille se forme par les suites de la transsudation continuelle de son manteau , et les parties protubérantes du bord de ce manteau , restant pareillement immobiles , s'enveloppent du test qui se moule sur leur forme.

De là , l'origine des bourrelets , des tubercules , des franges rameuses , et des épines qui ornent le bord droit de l'ouverture de certaines coquilles.

Mais lorsque la pièce testacée que l'animal a voulu ajouter à sa coquille , est entièrement formée , l'animal dégage peu à peu ses parties protubérantes enveloppées , et alors il quitte sa station , va chercher sa nourriture , sort de sa coquille et y rentre à son gré , se livre à différens mouvemens très-peu interrompus , et ses appendices , les lanières diverses de son collier , changeant souvent de situation , ne s'enveloppent plus d'étuis pierreux.

Pour devenir libre dans ses mouvemens , l'animal ayant retiré les parties protubérantes de son manteau des étuis pierreux qu'elles ont formés , pendant son état stationnaire , alors ces mêmes étuis se remplissent peu à peu , et plus ou moins complètement , de matières crétacées que les exsudations de l'animal y déposent successivement. On aperçoit toujours , malgré cela , quelques restes de la cavité de ces étuis , dans laquelle chaque tubercule , chaque lanière et chaque frange du manteau de l'animal étoient contenus.

Comme dans beaucoup de coquilles spirivalves , telles que la plupart des *murex* , le collier ou le bord du manteau de l'animal a beaucoup de longueur ; et forme , à chaque nouvelle pièce ajoutée à la coquille , non-seulement le bord extérieur de l'ouverture , mais encore celui du tube ou canal testacé qui se trouve à la base de la coquille ; il s'ensuit que si ce collier ou ce bord du manteau est garni dans toute sa longueur , de languettes charnues , grêles , longues , aiguës , et propres à produire de longues épines ou de grandes franges testacées , le bord de l'ouverture de la coquille , et même celui de son canal caudiforme , seront alors armés d'une rangée de longues épines ou de franges laciniées , solides. Dans ce cas , on demande comment peut faire l'animal pour agrandir encore sa coquille , continuer l'allongement de sa spirale , et ajouter de nouvelles pièces pour cet objet , si son propre accroissement le lui rend nécessaire ; car il est évident que , dans ses sorties pour se mettre en station , son corps doit être arrêté par les épines ou les franges déjà existantes , et que cet obstacle doit l'empêcher de tourner autour de l'axe de sa coquille , pour en accroître les tours de sa spirale.

J'ai senti cette difficulté : néanmoins , en considérant divers individus du *murex tribulus* , du *murex ramosus* , etc. , je me suis convaincu que l'animal avoit su la vaincre , puisqu'il avoit su former l'agrandissement de la spire de sa coquille , et composer cette spire d'un certain nombre de tours

sur lesquels on voit encore les anciennes rangées de franges ou d'épines qu'il n'a pas eu besoin de détruire; mais les épines ou les franges testacées qu'il trouva sur son passage, il sut les faire disparaître. Il en a donc les moyens; et je ne puis lui en supposer aucun autre que celui d'avoir à sa disposition une humeur altérante ou dissolvante, à l'aide de laquelle il détruit les protubérances testacées qui gênent sa sortie et la position qu'il doit prendre lorsqu'il se met en station.

Ainsi, les protubérances singulières qui s'observent sur un grand nombre de coquilles, peuvent s'expliquer d'une manière qui paroît satisfaisante, par les considérations qui viennent d'être présentées.

On sent que le prolongement en forme de queue, qui termine la partie inférieure de beaucoup de coquilles spirivalves, telles que les murex, les fuseaux, les pyrules, diverses turbinelles, etc., et qui forme un canal plus ou moins allongé à la base de leur ouverture, est dû à une partie du manteau de l'animal, partie qui est prolongée et conformée en tube. En effet, dans les animaux de ces coquilles, le manteau forme antérieurement un tube ou siphon respiratoire, susceptible d'extension et de contraction. Par sa transudation, pendant l'état stationnaire de l'animal, ce tube produit un demi-étui testacé qui lui sert alors de gaine: c'est ce qui constitue le canal caudiforme dont il est question. On voit, de là, que l'origine de ce canal est à peu près la même que celle des épines.

Dans ceux des *trachélipodes* (les mollusques à coquille spirale) qui ont un siphon saillant pour respirer, mais dont le siphon, pendant l'état stationnaire de l'animal, ne s'enveloppe point de matière testacée, ou ne s'en enveloppe qu'inférieurement, la coquille n'offre à la base de son ouverture qu'une échancrure pour le passage de ce siphon, comme dans les buccins, les volutes, les mitres, etc., ou n'y offre qu'un canal court et relevé, comme dans les casques, les nasses, les pourpres, etc.

Des cannelures, des écailles, etc.—Les côtes élevées et longitudinales qu'on nomme *cannelures*, et qu'on trouve sur quantité de coquilles bivalves, comme sur les peignes, les buccardes, etc., sont dues aux bords du manteau de l'animal, dont les deux lobes sont cannelés dans tout leur contour, quoique leur disque soit véritablement lisse. Ce qui le prouve, c'est que le bord intérieur de chaque valve de la coquille est cannelé de la même manière que toute leur surface extérieure; mais à peu de distance du bord, toute la surface intérieure des valves est lisse et polie jusqu'à la cavité des crochets, parce que cette surface correspond aux parties du

manteau qui sont unies et sans cannelures. Cette surface intérieure des valves étoit elle-même cannelée, comme les bords, avant que la partie du corps de l'animal qui est lisse vînt y correspondre, et eût fourni la matière nécessaire pour boucher et aplanir les cannelures intérieures de la coquille. Ainsi, à mesure que la coquille reçoit de l'augmentation, la partie cannelée de ses bords intérieurs s'aplanit comme le reste de la surface intérieure des valves; tandis que le nouveau bord ajouté, est cannelé en ses deux surfaces. Il résulte de cet état de choses, que toutes les cannelures qui sont marquées sur la surface extérieure des valves, restent toujours dans le même état, et ne font que s'allonger à mesure que la coquille s'augmente; au lieu que, dans la surface intérieure des valves, les intervalles des cannelures se remplissent graduellement; en sorte que ce n'est que vers les bords que les cannelures de cette surface ont leur intégrité.

C'est de cette manière qu'ont été formées les cannelures des peignes, des bucardes, des cardites, etc.; c'est-à-dire, par la transsudation du manteau qui remplace, dans les coquilles bivalves, le collier qui forme les accroissemens des coquilles univalves contournées. Ce que je viens de dire des cannelures, doit faire aussi concevoir la formation des écailles, des épines, et autres particularités qui accompagnent quelquefois les coquilles dont il vient d'être question.

De l'Opercule. — L'opercule (*operculum*) est cette pièce particulière, testacée ou cartilagineuse, qui adhère à l'animal, et qui ferme l'entrée de la coquille de beaucoup de mollusques trachéli-podes, lorsque l'animal y est entièrement rentré. Cette pièce adhère au pied de l'animal par un muscle, et n'a point de connexion avec la coquille. Elle est de figure variable, selon les races qui en sont pourvues, et on la voit presque toujours plate du côté de l'animal où elle est marquée de lignes spirales parallèles entre elles, qui montrent comment elle s'est agrandie, et comment étoient les fibres tendineuses qui l'attachoient au pied du mollusque. Dans les uns, l'opercule ferme entièrement l'ouverture de la coquille, lorsque l'animal y est rentré; dans les autres, il ne la ferme qu'en partie, et même sa forme ne paroît pas toujours appropriée à cet usage. Les cyclostomes, les paludines, les turbos, etc., sont munis d'un opercule qui ferme complètement l'ouverture de leur coquille. L'opercule des murex, des Strombes, des pourpres, etc., tantôt ne ferme que partiellement la coquille, tantôt la ferme très-incomplètement, selon les espèces.

La substance de l'opercule n'est pas la même dans toutes les coquilles qui en sont pourvues ; elle approche de la nature de la corne , dans certaines coquilles , comme dans les strombes , les rochers ou murex , etc. ; et cette substance est testacée dans les natices , les turbos , etc. Dans les strombes , en qui l'opercule est corné , cette pièce est allongée , assez étroite , et même pointue à une extrémité ; elle est demi-ronde dans les nérîtes , les natices , et tout-à-fait orbiculaire dans beaucoup d'autres.

Il ne faut pas confondre avec les vrais opercules , soit testacés , soit cornés , ces espèces de cloisons non persistantes , qui ferment l'ouverture de la coquille des hélices , etc. , lorsque l'animal s'y retire pour y passer l'hiver. Ces faux opercules , soit membraneux , soit crétacés , diffèrent des vrais opercules en ce qu'ils ne sont point adhérens à l'animal , qu'ils n'y tiennent par aucun muscle , qu'ils ne persistent point pendant sa vie , et que l'animal s'en débarrasse et les fait tomber au dehors ou les détruit , lorsqu'au printemps , la température adoucie le ranime et le fait sortir de sa coquille.

Quant aux coquilles spirivalves , pourvues d'un véritable opercule , il seroit très-inconvenable de les considérer comme des coquilles bivalves , et par-là de leur attribuer le moindre rapport avec la coquille des conchifères. Celle-ci est essentiellement composée de deux valves opposées , réunies dans un point des côtés de leurs bords , et qui s'articulent ensemble , en charnière , au moins par un ligament ; tandis que l'opercule est une pièce tout-à-fait étrangère à la coquille , et qui n'a guère d'autre adhérence qu'à l'animal.

La considération de l'opercule peut fournir des caractères utiles pour la distinction des genres et pour la détermination des rapports dans bien des cas ; ainsi l'on ne doit pas négliger de le mentionner , lorsqu'on a l'occasion de le connoître. En effet , il y a encore des coquilles spirales à l'égard desquelles on est incertain si elles sont operculées ou non. Le genre des cônes est dans ce cas : l'animal du cône , selon la *Zoomorphose* de Dargenville , a un petit opercule orbiculaire attaché à son pied ; et Péron assure que les cônes n'ont point d'opercule.

Du périlithe , c'est-à-dire , du drap marin ou faux épiderme de beaucoup de coquilles. — On observe sur un grand nombre de coquilles , soit marines , soit fluviatiles , plus rarement sur les terrestres , une pellicule comme collée sur toute leur surface externe. Cette pellicule , qui est tantôt lisse , tantôt hispide , hérissée , pluchée , ou comme écailleuse , a été regardée par plusieurs naturalistes comme un véritable épiderme ; il y en

a même qui l'ont considérée comme une dépendance immédiate de l'animal, prétendant que toute coquille quelconque est réellement intérieure, malgré l'apparence contraire. Quant aux amateurs de conchyliologie, ils ont donné simplement à cette pellicule, le nom de *drap marin*, sans s'expliquer sur son origine.

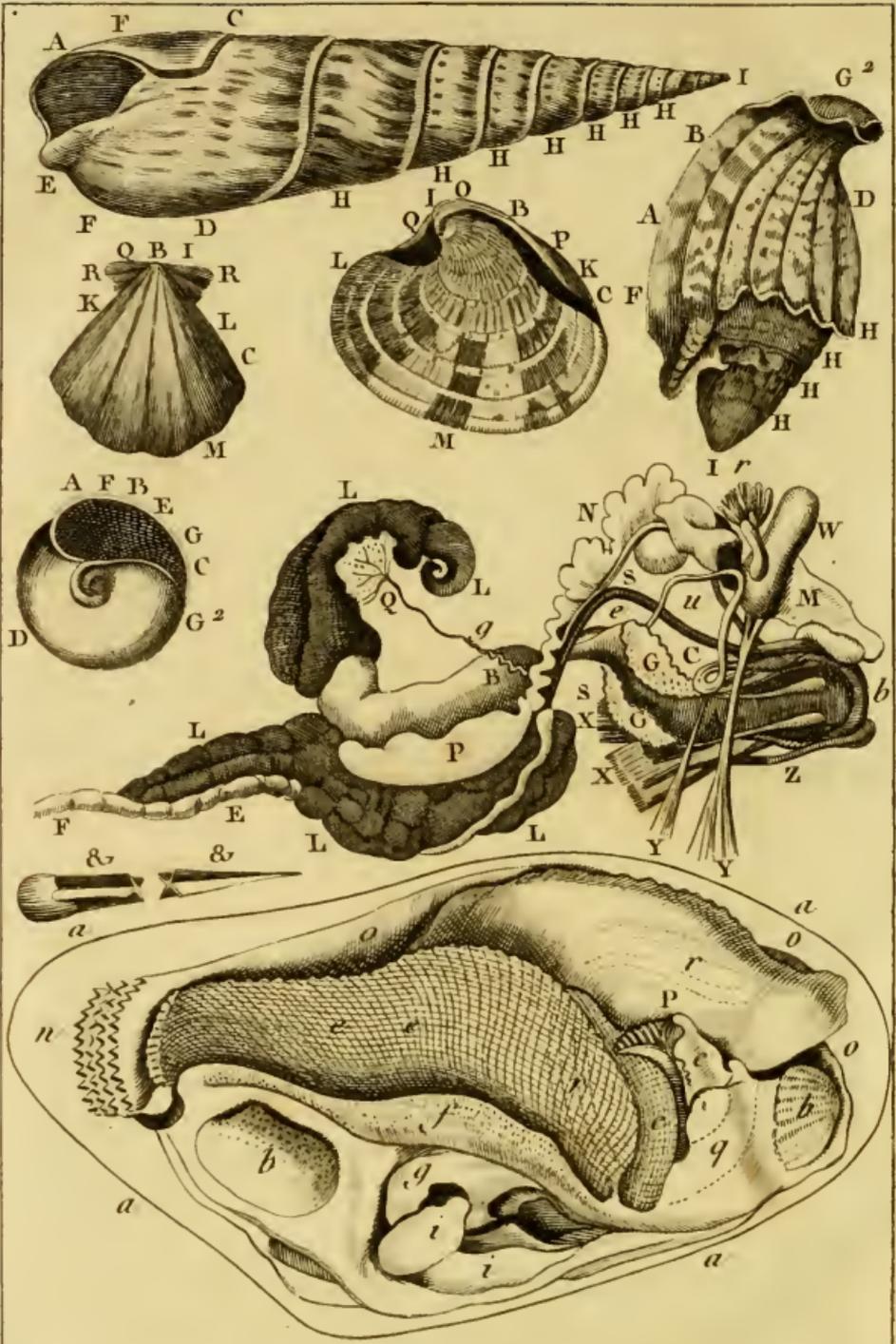
Tout épiderme n'est autre chose que la couche externe de tout corps vivant, et par suite de son tégument propre; couche externe qui est désorganisée par le contact continu, la pression, en un mot, l'influence du milieu dans lequel ce corps habite.

Sous le *périlithe* ou la pellicule inorganique dont il s'agit maintenant, il n'existe aucun corps organisé, aucun tégument propre d'animal; mais un corps solide, pierreux, lui-même parfaitement inorganique. Un épiderme véritable ne sauroit donc recouvrir ce corps qui ne fut jamais vivant. S'il en est ainsi, l'on demande d'où provient ce périlithe, cette pellicule qui ressemble tant à un épiderme.

L'on a vu que la coquille et ses divers accroissemens sont les résultats d'une exsudation de l'animal; que, par cette exsudation, l'animal évacue une humeur visqueuse remplie de particules crétacées; enfin, qu'après l'évacuation de cette humeur, les particules crétacées qu'elle contenoit se rapprochent et se réunissent, entraînant avec elles la juste quantité de matière animale qui, par son mélange intime avec ces particules crétacées, peut concourir à leur agglutination et aggrégation, en un mot, à en former une couche concrète et pierreuse. Or, l'excédant de la matière animale que contenoit l'humeur visqueuse, qui n'a pu faire partie de la couche pierreuse, et qui ne contient plus de particules crétacées, a été rejeté en dehors, et s'y est concrété en une pellicule externe, subcoriace, et appliquée sur le test. Cette pellicule, rembrunie par le desséchement, n'offre évidemment aucun vestige d'organisation. Elle est souvent lisse, variée dans son épaisseur, et, dans différentes coquilles marines, offre à sa surface des saillies laciniées ou piliformes qui la rendent comme pluchée ou hérissée, selon les espèces.

Toutes les coquilles marines n'ont point de périlithe: celles, en effet, qui sont fréquemment enveloppées par le manteau de l'animal, chaque fois qu'il sort de l'état de repos, n'en sauroient avoir. La pellicule en question n'a pu se former, ou a été détruite par les applications répétées du manteau sur l'extérieur de ces coquilles. On chercheroit en vain ce périlithe sur les *cypræa*, les olives, les marginelles, et bien d'autres coquilles.

Il n'est donc pas vrai que les coquilles aient un véritable



Desève del.

Bigant sculp.

Dénomination des parties des Coquilles et anatomie des Animaux qui les habitent.

épiderme , et il ne l'est pas non plus que toutes les coquilles soient des corps intérieurs.

Pour le naturaliste , les *coquilles* sont des objets si intéressans à étudier, tant par leur nature, leur source, que par les particularités de leur forme, lesquelles sont indicatrices de celle de l'animal; et pour les amateurs de conchyliologie, ces mêmes coquilles sont des objets si singuliers, si curieux, tant par leur étonnante diversité que par les couleurs brillantes et variées qui les ornent en général, que j'ai dû entrer dans les détails ci-dessus, pour faire connoître ces singulières productions animales.

Une belle collection de coquilles, convenablement rangée, nous offre , en quelque sorte , l'aspect d'un parterre richement orné de fleurs, et cède à peine en beauté à une riche collection de lépidoptères. *V.* les mots CONCHYLOGIE et COQUILLAGE; et quant aux animaux à coquille, *voyez* les articles ANNELIDES, CIRRHIPÈDES, CONCHIFÈRES et MOLLUSQUES.

(L.A.M.)

Nota. Comme il peut être utile au lecteur de consulter la planche (B. 31) ci-jointe, qui faisoit partie de la première édition de ce Dictionnaire, afin qu'il puisse saisir plus aisément, soit l'indication des parties des coquilles, soit celles des parties intérieures de l'animal, on l'a reproduite ici, avec l'explication des figures qu'elle représente.

Explication de la planche relative aux dénominations des parties des coquilles et à l'anatomie des animaux qui les habitent, indiquées sur la VIS MACULÉE, le STROMBE OREILLE DE DIANE, la NATICE GRELOT, le PEIGNE RATISSOIRE, l'HÉLICE ESCARGOT et l'ANODONTE ANATINE. Voyez ces mots.

C O Q U I L L E S.

- A** L'ouverture : c'est-à-dire , l'entrée de la cavité qui contient l'animal. On l'appelle aussi la bouche.
- B** La base : partie de la coquille opposée à la spire, dans les univalves spirales, ou celle qui est immédiatement sous la charnière, dans les bivalves.
- C** Le ventre : partie la plus renflée de la coquille. Dans les univalves spirales, elle est formée par le dernier tour, et souvent opposée à l'ouverture.
- D** Le dos : partie de la coquille univalve formant dans toute sa longueur le côté opposé à celui de l'ouverture.
- E** La columelle : partie centrale des univalves spirales, qui enveloppe l'axe longitudinal de ces coquilles.
- F** Lèvre droite : bord extérieur de l'ouverture des coquilles univalves spirales.
- G** Lèvre gauche : bord de l'ouverture des univalves spirales.

les, qui s'appuie sur la columelle, et qui est opposé au bord droit.

G₁ Le canal : lorsqu'il existe, c'est une gouttière particulière, plus ou moins fermée, qui se prolonge en queue à la base de la coquille.

G₂ L'ombilic : ouverture particulière qui s'observe à la base de certaines coquilles univalves, et qui fait partie d'une cavité dans laquelle l'animal n'est jamais contenu. Cette cavité est le résultat d'un écartement des tours qui composent la spire, une sorte de perforation de la columelle, un vide que traverse l'axe longitudinal de la coquille.

H Les tours de la spire : dans toutes les univalves spirales, la cavité qui contient l'animal étant un cône, plus ou moins allongé, contourné lui-même en spirale, l'ensemble des tours de la coquille, forme la spire ici indiquée.

Anatomie de l'Hélice escargot, par Cuvier.

<i>a</i>	La bouche.	<i>B</i>	Le second estomac.
<i>A</i>	L'estomac.	<i>b</i>	Le sphincter de la bouche.
<i>E</i>	L'intestin grêle.	<i>s</i>	Le réservoir de la pourpre.
<i>e</i>	Le muscle du réservoir de la pourpre.	<i>u</i>	La verge.
<i>G</i>	Les glandes salivaires.	<i>W</i>	La bourse du dard.
<i>g</i>	Secondes glandes salivaires.	<i>x</i>	Les muscles rétracteurs du pied.
<i>L</i>	Les lobes du foie.	<i>Y</i>	Les muscles transversaux du corps.
<i>M</i>	La cavité commune de la génération.	<i>y</i>	Le muscle de la matrice.
<i>N</i>	La matrice.	<i>Z</i>	Les muscles rétracteurs des cornes.
<i>P</i>	La glande séminale.	<i>z</i>	Le muscle qui fait sortir la verge.
<i>Q</i>	L'ovaire.	<i>i</i>	Le muscle qui la fait rentrer.
<i>q</i>	L'oviductus.	<i>etc.</i>	Le dard rompu.
<i>r</i>	Les vaisseaux fibreux.		

Anatomie de l'Anodonte anatine, par Cuvier.

<i>a a a</i>	Contour de la coquille
<i>b b</i>	Les muscles qui ferment la coquille.
<i>c</i>	Deux des lobes triangulaires qui entourent la bouche.
<i>d</i>	Le pied.
<i>e e e</i>	Les branchies qui contiennent les petits dans leur intérieur.
<i>f</i>	Corps glanduleux blanc qui est peut-être le testicule.
<i>g</i>	Une des oreillettes dans son état de dilatation.

- h* Les valvules qui font communiquer avec le cœur.
i i Le cœur.
k Le canal intestinal qui traverse le cœur.
l Le rectum.
m L'anüs.
n Les tentacules du bord postérieur du lobe gauche du manteau.
o o o Le reste de ce lobe.
p L'endroit où est la bouche.
q Le lieu de l'estomac entouré par le foie.
r r r Les circonvolutions du canal intestinal. (B.)

COQUILLE. On donne ce nom à la MÂCHE dans quelques lieux. (B.)

COQUILLE DE L'AUNE. Paulet donne ce nom à l'AGARIC OCHRACÉ de Jacquin, qui croît sur l'aune, et qui, blanc dans sa jeunesse, est rouge dans sa vieillesse. (B.)

COQUILLE DE SAINT-JACQUES. C'est le peigne de Saint-Jacques, ou mieux le nom vulgaire de toutes les coquilles du genre PEIGNE. (B.)

COQUILLE DES PEINTRES. C'est la MULETTE. (B.)

COQUILLE DU CHÊNE. Nom donné par Paulet à l'AGARIC DIMIDIÉ de Schæffer, qui croît sur le chêne, et qu'il a figuré de nouveau, pl. 21 de son *Traité des Champignons. V. CUILLER DES ARBRES.* (B.)

COQUILLE PÉTONCLE (PETITE). Paulet a ainsi appelé l'AGARIC DE L'AUNE, qui croît sur les troncs des arbres morts; il est blanc et lanugineux en dessus. Quoique répandant une odeur de champignon fort agréable, il doit être regardé comme suspect. (B.)

COQUILLE TIGRÉE DE L'ORME. Paulet appelle ainsi le BOLET POLYMORPHE de Bulliard, vulgairement connu sous le nom d'*oreille de Malchus* ou d'*oreille d'orme.* (B.)

COQUILLE TIGRÉE DU NOYER. C'est le BOLET DU NOYER qu'on mange dans beaucoup de lieux, et que Paulet a figuré de nouveau avec le précédent, pl. 16 de son *Traité des champignons.* (B.)

COQUILLER ENBOUQUET. Nom vulgaire d'un BOLET, qui semble coupé en deux, *Boletus ramosissimus*, Jacq., et qui croît en touffes pesant huit à dix livres, et qu'on mange dans quelques lieux.

Il est figuré pl. 29 du *Traité des champignons* de Paulet.

COQUILLER ENPLATEAU. Celui-ci diffère du précédent parce qu'il est moins élevé et nullement rameux; mais il vient également en touffe. On le mange de même. Il est figuré pl. 30 du *Traité des champignons* de Paulet. (B.)

COQUILLES HAMMONIFORMES, Soldani, dans son si intéressant ouvrage intitulé *Testacéographie*, a donné ce nom à une série de coquilles fossiles, presque microscopiques, qui d'abord se rapprochent des AMMONITES, mais qui ensuite s'en éloignent au point de ne plus représenter que des masses qui paroissent informes tant elles sont baroques. Ces coquilles, dont les espèces s'élèvent à près de deux cents, sont d'autant plus difficiles à décrire d'une manière systématique, qu'on n'est jamais certain de les posséder entières. Je renvoie à l'ouvrage précité ceux qui voudroient les étudier spécialement. (B.)

COQUIOULE. Nom, tantôt de l'AVOINE FOLLE, tantôt de la FÊTUQUE OVINE, dans quelques cantons. (B.)

COQUITO. Nom vulgaire du JUBÉE au Pérou. (B.)

COQUO. V. COCOTIER. (S.)

COR DE MER. Rondelet donne ce nom au *murex olearium* de Linnæus. V. ROCHER. (B.)

CORA-CALUNGA. Nom malabare d'une espèce de SOUCHET, *Cyperus rotundus*, Linn. (LN.)

CORACAN. Nom indien d'une espèce de CRETELLE, cultivée en Asie et en Afrique. Elle sert à la nourriture des bestiaux et à celle de l'homme. Elle peut donner, par an, deux coupes de fourrages et une abondante récolte de graine qui remplace le riz, que l'on mange, et qu'on emploie, dit-on, à aromatiser l'ARAC. (B.)

C'est le NAATSJONI des Amboinains, le TSITTI - PULLU des Malabares, et, selon Vesling, le NOEM ou SABIL des Egyptiens modernes. V. CRETELLE. (LN.)

CORACAS. En grec moderne, c'est le CORBEAU. (V.)







